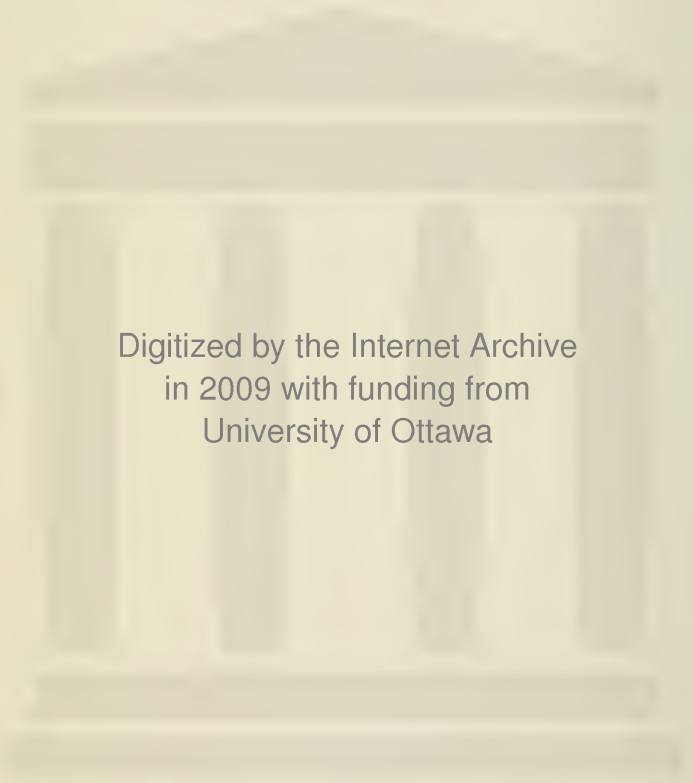


MÉMOIRE
DE MARIE CAROLINE
REINE DE NAPLES

JOHNSTON



THE LIBRARY
OF
THE UNIVERSITY
OF CALIFORNIA
RIVERSIDE



Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

HARVARD
HISTORICAL STUDIES

PUBLISHED UNDER THE DIRECTION OF THE DEPARTMENT OF
HISTORY FROM THE INCOME OF

The Henry Warren Torrey Fund



VOLUME XVI

DOCUMENTARY SERIES. I

HARVARD HISTORICAL STUDIES.

- I. The Suppression of the African Slave-Trade to the United States of America, 1638-1870.** By W. E. B. DU BOIS, Ph.D., Professor of History in Atlanta University. 8vo. \$1.50 net.
- II. The Contest over the Ratification of the Federal Constitution in Massachusetts.** By S. B. HARDING, A.M., Professor of History in Indiana University. 8vo. \$1.25 net.
- III. A Critical Study of Nullification in South Carolina.** By D. F. HOUSTON, A.M., President of the University of Texas. 8vo. \$1.25 net.
- IV. Nominations for Elective Office in the United States.** By FREDERICK W. DALLINGER, A.M., Member of the Massachusetts Senate. 8vo. \$1.50 net.
- V. A Bibliography of British Municipal History.** Including Guilds and Parliamentary Representation. By CHARLES GROSS, Ph.D., Professor of History in Harvard University. 8vo. \$2.50 net.
- VI. The Liberty and Free Soil Parties in the Northwest.** By THEODORE CLARKE SMITH, Ph.D., Professor of History in the University of Michigan. 8vo. \$1.75 net.
- VII. The Provincial Governor in the English Colonies of North America.** By EVARTS BOUTELL GREENE, Ph.D., of the University of Illinois. 8vo. \$1.50 net.
- VIII. The County Palatine of Durham. A Study in Constitutional History.** By G. T. LAPSLEY, Ph.D., Fellow of Trinity College, Cambridge. 8vo. \$2.00 net.
- IX. The Anglican Episcopate and the American Colonies.** By ARTHUR LYON CROSS, Ph.D., Assistant Professor in the University of Michigan. 8vo. \$2.50 net.
- X. The Administration of the American Revolutionary Army.** By LOUIS CLINTON HATCH, Ph.D. 8vo. \$1.50 net.
- XI. The Civil Service and the Patronage.** By CARL RUSSELL FISH, Ph.D., Assistant Professor in the University of Wisconsin. 8vo. \$2.00 net.
- XII. The Development of Freedom of the Press in Massachusetts.** By C. A. DUNIWAY, Associate Professor of History in Leland Stanford Jr. University. 8vo. \$1.50 net.
- XIII. The Seigniorial System in Canada.** By W. B. MUNRO, Ph.D., LL.D., Assistant Professor of Government in Harvard University. 8vo. \$2.00 net.
- XIV. The Frankpledge System.** By WILLIAM ALFRED MORRIS, Ph.D., Assistant Professor of European History in the University of Washington. 8vo. \$1.75 net.
- XV. The Public Life of Joseph Dudley.** A Study of the Colonial Policy of the Stuarts in New England, 1660-1715. By EVERETT KIMBALL, Ph.D., Associate Professor of History in Smith College. 8vo. \$2.00 net.

10 1223950

MÉMOIRE
DE MARIE CAROLINE
REINE DE NAPLES

INTITULÉ

DE LA RÉVOLUTION DU ROYAUME DE SICILE . . .

PAR UN TÉMOIN OCULAIRE . . .

Carolina Maria.

PUBLIÉ POUR LA PREMIÈRE FOIS, AVEC INTRODUCTION,
NOTES CRITIQUES, ET DEUX FACSIMILÉS

PAR

R. M. JOHNSTON, M.A., DE L'UNIVERSITÉ DE CAMBRIDGE
PROFESSEUR ADJOINT À L'UNIVERSITÉ HARVARD

CAMBRIDGE
HARVARD UNIVERSITY
LONDON: HENRY FROWDE
OXFORD UNIVERSITY PRESS

1912

D-984B.93

C3

Facsimilés A et B Page xxii

INTRODUCTION.

CETTE introduction se divise en six paragraphes : I, description du document ; II, son contenu ; III, sa provenance ; IV, bibliographie ; V, méthode ; VI, expressions de reconnaissance.

I.

LE document que nous publions est côté X. AA. 19, 20, au catalogue général de Mss de la Biblioteca Nazionale de Naples. Son titre est : “De la révolution | du royaume de Sicile | des événements qui y ont servi de prétexte et | de la manière dont la Famille Royale a | été traitée. Le tout appuyé sur un grand | nombre de pièces justificatives. | Par un témoin oculaire bien instruit des | faits et qui en a soigneusement recueilli | les détails. | Tome 1^{er}. | ‘Dans ses yeux dès qu’il peut mal faire, | On voit le sourire malin, | Le sourire de la vipère, | Qui vient de lancer son venin.’ | *Ode de la Chancellerie.*” Le Ms est relié en deux volumes identiques, reliure tout à fait moderne, écriture et papier du temps ; nous discuterons l’écriture au paragraphe III. La page mesure 32·3 par 22·7 centimètres. Le premier volume contient 235 pages toutes écrites. Le second volume reproduit le titre du premier (sauf Tome II pour Tome I). Les premières 155 pages contiennent des copies de documents en appui du texte du 1^{er} volume ; nous reviendrons sur ces documents aux paragraphes IV et V. Puis viennent des pages en blanc, de 155 à 182. De 183 à la fin, page 223, se trouve une continuation du texte du premier volume.

II.

LE Mémoire de Marie Caroline est le récit d'un duel politique entre la reine et Lord William Bentinck, qui eut lieu de 1810 à 1813, au milieu de la grande crise européenne. Quel est en outre son intérêt historique? Quel sont les détails que nous pourrions ajouter à l'histoire de l'époque napoléonienne?

Nous croyons que le point le plus obscur que nous avons éclairci,—il est entendu que nous parlons non seulement du document mais des notes que nous y avons ajoutées—est celui des négociations secrètes entre Marie Caroline et la France depuis le traité de Schönbrunn, 14 Oct. 1809, et le mois de Février 1812. Elle nia toujours ces négociations, et ce n'est que maintenant, grâce surtout aux documents de Welbeck Abbey, que le fait peut être solidement établi. Quoique nous n'ayons pas pu entièrement éclaircir la question dans les cas de Guiffré, de Rossaroll et de Donop, nous croyons avoir réussi dans ceux de D'Amitia, Jacobi et Casseti. Les faits ne peuvent guère laisser de doutes sur la correspondance secrète et les intrigues de la reine avec Murat et Napoléon. D'une importance égale est le jugement qu'on pourra maintenant porter en connaissance de cause, sur la conduite de Lord William Bentinck pendant cette période si mouvementée. Pour nous il est bien établi que, quoique le mémoire soit un réquisitoire contre lui, Bentinck montra un tact, un courage, un coup d'œil, une largeur de vues, qui démontrent le grand homme d'état qu'il a été; il est bien temps que la légende stupide qui fait de lui le "grossier caporal" de Marie Caroline soit enterrée. Du reste, comme nous mettrons tous les documents sous les yeux du lecteur, il lui sera facile de former lui-même son jugement.

De moindre importance sont les détails souvent curieux sur la lutte des factions napolitaine et sicilienne à la Cour de Palerme, sur le Parlement, les finances et la Constitution de Sicile, et sur les relations de la reine avec les grands seigneurs de l'île. Les Princes de Belmonte, de Cassaro, de Castelnovo, figurent souvent; mais un prince étranger intéressera même plus, le duc d'Orléans, qui fut plus tard roi des Français. Louis Philippe est

toujours en scène ; la reine nous donne des détails intimes sur lui et sur sa mère ; somme toute, il fait assez bonne figure, si on lit bien entre les lignes de ce qu'en dit l'auteur.

Si le texte est peu intéressant jusqu'au mois d'Août, 1811, après cette date, quoiqu'il y ait encore des longueurs et répétitions, on trouvera des passages émouvants, comme ceux qui ont trait à l'empoisonnement du Père Strassoldi, et aux maladies subites du Père Caccamo et du Prince Royal attribuées à la même cause (nous renvoyons aux notes pour le rôle de la reine dans ces événements). Il y a même des moments amusants, par exemple quand la reine au moment de quitter la Sicile, à bout d'excuses pour ne pas s'embarquer, se plaint d'un mal de dents qui nécessite un médecin, et que le capitaine Duncan sort sa montre et lui compte 30 minutes pour monter à bord. Mais nous laissons ces détails au lecteur, et nous allons simplement donner un abrégé sommaire qui l'aidera à se retrouver.

Révolution de Sicile	3	Traité entre Naples et la France, 10 Sept., 1805	10
Relations des Deux Siciles avec l'Angleterre, 1776-1789	4	Autre traité, 22 Sept., 1805	10
Alliance Anglo-Sicilienne, 1793- 1796	4	Les Anglo-Russes à Naples, 1805	11
Paix entre la France et Naples, 1796	5	Départ d'Alquier, 1805	11
Nelson à Naples, 1798	5	Réflexions	11
Guerre avec la France, 1798	5	Les Anglo-Russes quittent Naples	11
Ferdinand passe de Naples à Pa- lerme, 1798	6	Subsides de Lacy	12
Nouveau ministère, 1799	6	Ferdinand passe en Sicile, Jan., 1806	12
Événements de 1799-1800	7	Négociations de Santa Teodora	12
Traité de Florence, 1802	7	Marie Caroline en Sicile, Fév., 1806	12
Acton et le Parlement de Sicile, 1802	8	Changements de ministère	13
Le papier timbré, 1802	8	Acton reprend le pouvoir	13
La Sicile sous l'archevêque de Palerme, 1802	8	Défense de la Calabre	14
Mort de l'Archevêque, 1803	8	Les Anglais à Messine, Mai, 1806	14
Le Prince de Cuto, Président de Sicile, 1803	9	Ouverture du Parlement Sicilien, Juillet, 1806	15
Acton chassé de Naples, 1805	9	Donative à la reine	15
Acton et sa pension, 1805	9	Chute d'Acton	16
Occupation de la Pouille par les Français, 1805	10	Changements ministériels, 1807	17
		Traité de Tilsit, 7 Juillet, 1807	18
		Ariola ministre de la guerre, 1808	18
		La milice sicilienne	19
		Le duc d'Orléans, Mars, 1808	19

Mort du Comte de Beaujolais	19	Espérances du parti napolitain	34
Arrivée du duc d'Orléans à Palerme	20	Intervention de Lord Amherst	35
Il est mal vu des Siciliens, Juillet, 1808	20	Amitié du duc d'Orléans et de Belmonte	36
Chute des Bourbons d'Espagne	21	Changements ministériels, Mai-Août, 1810	37
Espérances du duc d'Orléans	21	Le Prince de Cassaro	37
Elles sont mal fondées	22	Belmonte sollicite le ministère des finances	37
Mission du Prince Léopold en Espagne	22	Medici quitte le ministère	37
Son départ, 27 Juin, 1808	23	Déception de Belmonte	38
La princesse Amélie promise au duc d'Orléans	23	Ascoli tout puissant	38
Discussion sur la régence en Espagne, 28 Juin, 1808	24	La reine cesse d'intervenir au Conseil	38
Léopold arrive à Gibraltar, 9 Juillet, 1808	24	Session du Parlement, Août, 1810	39
Canning et le duc d'Orléans	25	“ Donative ” de Fari	39
Belmonte et le duc	25	Mode de perception	39
Conspiration de Messine	25	Ascoli maréchal de camp, Septembre, 1810	40
Intervention du Général Stuart	26	Naissance du prince Ferdinand d'Orléans	40
La reine s'oppose à la clémence	26	Querrelle du duc d'Orléans avec M. de Folmont	40
Le duc d'Orléans se dispose à revenir en Sicile, Décembre, 1808	27	La duchesse douairière d'Orléans quitte Palerme, Janvier, 1811	40
Le duc et sa mère, Janvier, 1809	27	Lettre du duc	41
Mariage du duc et de la princesse M. Amélie, 25 Novembre, 1809	27	La “ donative ” de Fari, Février, 1811	41
Ses projets militaire	28	Crise financière et impôts, Février, 1811	41
Commandement en Catalogne	29	Loterie forcée	42
Le duc d'Orléans passe en Catalogne, Mai, 1810	29	Clameur publique	42
Et de là à Cadix	29	La reine hésite	43
Les Cortes renvoient le duc en Sicile	30	Mécontentement de Belmonte	43
Session du Parlement, Février, 1810	30	Le duc d'Orléans quitte Palerme	43
Medici propose une donative extraordinaire	30	Remontrance des Barons	43
Intrigues parlementaires	31	Le roi consulte la “ députation ”	43
Délibérations des Barons	32	Conflit entre la Cour et les Barons, Mai, 1811	44
La “ donative ” diminuée	32	Les Barons agissent à Londres, Juin, 1811	44
Opinion de la reine	32	Le Journal de Lord Valentia	45
Le Parlement et les gaspillages de la Cour	33	La Cour se décide à punir les cinq Barons	45
Séquestre des biens des seigneurs Napolitains	33	Le duc d'Orléans et les Barons	45
Mariage de Napoléon avec Marie Louise	34	Le duc et la Cour	46
		Retour du duc à Palerme, Juillet, 1811	47

Empoisonnement de Strassoldi	47	Bentinck et le Prince Royal	82
Caccamo Confesseur de Ferdinand	47	Bentinck fait embarquer ses bagages, 11 Janvier, 1812	89
Bentinck arrive à Palerme	47	La Cour cède	93
Son portrait	47	Le Prince royal Vicaire du royaume	93
Note de Bentinck, 2 Aout, 1811	48	Ascoli est éloigné	94
Bentinck à Messine	52	Chute de Medici et Castrone	95
Réponse de Circello à Bentinck, 13 Aout, 1811	53	Histoire de Castrone	95
Note de Bentinck, 19 Aout, 1811	57	La reine se retire à Santa Croce	97
Bentinck et le duc d'Orléans	58	Bentinck Commandant de l'armée sicilienne	97
Note de Bentinck, 20 Aout, 1811	58	Suppression du un pour cent	97
Départ de Bentinck pour Londres, 4 Sept., 1811	64	Libération des Barons, 20 Janvier, 1812	97
Maladie de la reine	64	Satires contre la Cour	98
Conversation entre Bentinck et North	65	Pasqualino	98
Vues de Bentinck	65	Expulsion des agents de la reine	98
Conseils de North à la Cour	66	Tentatives d'espionnage	99
Ascoli conseille le roi	67	Retour des Barons à Palerme	99
Seconde conspiration de Messine	67	Entrevue de Bentinck avec la reine	100
Rôle de Bentinck	67	Autre entrevue, 21 Decembre, 1811	100
Correspondance de la reine avec Naples	67	Castlereagh remplace Wellesley au Foreign Office, Mars, 1812	100
L'affaire De Filippis et Infante	72	Nouveau ministère Sicilien, 27 Mars, 1812	101
Arrestations à Messine, Novembre, 1811	73	Le Prince de Cassaro	101
La reine n'est pas impliquée	73	Le Prince de Belmonte	102
Bentinck revient d'Angleterre, 7 Decembre, 1811	73	Conversation de Cassaro avec la reine	105
Il intervient dans l'affaire de Messine	73	Le Prince de Castelnuovo	105
Cour martiale Anglo-Sicilienne	74	Le Prince d'Acì	106
Jugement	74	Le Prince de Villafranca	106
Affaire de Rossaroll	75	Le Prince de Petrulla	107
Condamnation à mort	75	Circello quitte les Affaires Étrangères	107
Bentinck, North, et la reine	75	Lady William Bentinck et Circello	107
Le " grossier caporal "	76	Sans- <i>façon</i> des nouveaux ministres	107
Bentinck suspend les subsides	76	Les troupes anglaises occupent Palerme	108
Recrutement de l'armée sicilienne	76	La reine à Santa Croce	108
Négociations Bentinck-Circello	77	Bentinck demande son éloignement, 16 Mars, 1812	108
Propositions pour un nouveau ministère	77	Réponse de la reine à Bentinck	110
Cassaro se dérobe	77	Mission de Medici à Londres	110
Fagan et la reine	78	Le ministère convoque le Parlement	111
Bentinck à la Ficuzza, Janvier, 1812	79	Manceuvres de Castelnuovo	111
Remaniement ministériel	81		
Réclamations de Bentinck	82		

Le roi et Caccamo	111	Entrevue du Prince Vicaire et du roi, 2 Aout, 1812	135
Bentinck et Caccamo, 1 Avril, 1812	112	De Bentinck avec la reine	135
Bentinck s'adresse à Ferdinand	114	Et du Prince Vicaire avec Bentinck	136
Traité entre la Sicile et Tunis	120	Déclaration de Bentinck au sujet de la reine	136
Bentinck et Fremantle	120	Le Prince Vicaire sanctionne 12 des 15 articles	136
La reine va à la Ficuzza, Mai, 1812	120	Lettre du Prince à Caccamo, 8 Aout, 1812.	136
Position du Prince Vicaire	120	Bentinck suspend les subsides	136
Le roi interroge Bentinck, 10 Juin, 1812	121	Préparatifs militaires	136
Bentinck et San Marco	122	Bentinck jaloux de Wellington	137
Ouverture du Parlement, 19 Juin, 1812	122	Projet d'expédition en Espagne	137
Composition du Parlement	123	Lettre du Prince Vicaire au roi, 17 Aout, 1812	137
L'abbé Pasquali	123	Le roi consulte Cassaro et Caccamo 19 Aout, 1812	137
Le Prince de Butera et la reine	123	Et il augmente les pouvoirs du Prince	138
Banquet chez Belmonte, 20 Juillet, 1812	124	Déplaisir de Bentinck	138
Intrigue contre le duc d'Orléans	124	Discussion sur la constitution ang- laise	138
Première séance du Parlement	124	Conférence entre Castelcicala et Castlereagh, 20 Aout, 1812	139
Influence du roi	124	Déclaration de Castlereagh	139
Le Prince de Paterno	125	Bentinck prend des mesures mili- taires, 23 Aout, 1812	139
Incident Bentinck-Paterno	125	Note sur la garde sicilienne, 24 Aout, 1812	140
Les procureurs du roi exclus	125	Propositions de Bentinck, 28 Aout, 1812	140
Vues du roi	126	Refus du roi	140
Bentinck et Cassaro	130	Manque d'argent	140
Le clergé	130	Note de Bentinck sur la solde sicilienne, 2 Septembre, 1812	141
Le chanoine Madalena	131	Note conciliante du roi, 3 Sep- tembre, 1812	141
Bentinck et le duc d'Orléans, Juillet, 1812	131	Ultimatum de Bentinck, 4 Sep- tembre, 1812	142
Le roi refuse sa sanction aux 15 articles	132	Le roi cède	143
Le Prince Vicaire au roi, 30 Juillet, 1812	132	Nombreuses démissions	143
Le roi part pour la Ficuzza	132	Conférence entre Castelcicala et le Régent d'Angleterre	143
La reine alarmée, Aout, 1812	132	Ses conseils à la reine Marie Caroline	144
Elle demande à partir	132	La reine annonce son arrivée à Palerme	144
Attitude de Bentinck	132		
Belmonte et le peuple	133		
Pillage	133		
Bentinck quitte Palerme	133		
Le Vicaire, le roi, et les Anglais	133		
Paroles du général Oswald	134		
Bentinck renvoie Oswald	134		
Conférence entre le roi et Bentinck 1 Aout, 1812	134		
Bentinck refuse de garantir la sécurité de la famille royale	134		

Fagan écrit à la reine, 12 Septembre, 1812	144	Et demande un engagement formel	161
Note de Bentinck, 13 Septembre, 1812	146	Intervention de Caccamo	161
Indisposition de la reine	147	L'engagement pris, 26 Octobre, 1812	161
Le Prince Vicaire à la Ficuzza, 14 Septembre, 1812	147	Bentinck à Caccamo, 30 Octobre, 1812	162
Bentinck négocie un nouveau traité	147	Statella, aide-de-camp de Bentinck	163
Signature du traité, 12 Septembre, 1812	148	Les régiments Siciliens	163
Le roi désapprouve	148	Affaires parlementaires, Aout, 1812	164
Bentinck prend le commandement de l'armée sicilienne	151	Décret sur les bien fonds de la Couronne	164
Le Prince Vicaire se soumet	152	Veto du Prince Vicaire	164
Duplicité de Bentinck	153	Création de pairs	164
La reine arrive à Palerme, 21 Septembre, 1812	153	Décrets divers, Septembre, 1812	164
Scène avec le Prince Vicaire	153	Séparation de la Sicile et de Naples	165
Bentinck menace la reine	154	Bentinck n'approuve pas	166
Intervention du roi	154	Mécontentement	166
Maladie du Prince Vicaire	155	Ruté	166
Bentinck accuse la reine d'empoisonnement	155	Question de le presse, 13 Septembre, 1812	166
Le roi revient à Palerme, 27 Septembre, 1812	155	Attitude de Bentinck	166
Le roi et la reine retournent à la Ficuzza, 28 Septembre, 1812	156	La levée en masse, Décret, 17 Octobre, 1812	167
Conférence de Cassaro avec Bentinck	156	La Sicile est divisée en départements	167
Fagan écrit à la reine pour fixer son départ, 1 Octobre, 1812	156	Autres décrets et votes, Novembre, 1812	167
Bentinck à Cassaro, 3 Octobre, 1812	156	Finances de la famille royale	167
Nouvelle lettre de Bentinck, 9 Octobre, 1812	157	Question du duc d'Orléans	168
Le roi refuse de recevoir la lettre, 9 Octobre, 1812	157	Le Prince Léopold et la reine	171
Bentinck à Circello, 13 Octobre, 1812	158	Adresse du Parlement au Prince Vicaire	172
Il se présente à la Ficuzza, 15 Octobre, 1812	160	Composition du Parlement. Personnalités	172
Et refuse de voir la reine	160	Politique de Bentinck	174
Il selle son cheval et part	160	La reine va à S. Margerita	174
Le roi fait chercher Circello et Cassaro	160	La ratification du traité arrive d'Angleterre, 4 Décembre, 1812	175
Nouveau projet de la reine	161	Le roi refuse, mais le Prince Vicaire ratifie, 5 Décembre, 1812	175
Bentinck le rejette, 16 Octobre, 1812	161	Pénurie du gouvernement	175
		Affaire Balsamo et Chiavetti	175
		Intervention de Bentinck, 18 Décembre, 1812	175
		Et du Prince Vicaire, 19 Décembre, 1812	176

Cassaro, Castelnuovo, Belmonte; disputes	177	Conversation entre la reine et Bel- monte	205
Tentative d'emprunt	178	La reine et Cassaro, 4 Mars, 1813	206
Le roi va à la Ficuzza, 26 Dé- cembre, 1812	179	Occupation de Ponza	206
Le duc d'Orléans voit la reine à S. Margerita, 3 Janvier, 1813	179	Note de Bentinck écrite chez le duc d'Orléans, 3 Mars, 1813	206
La reine va à la Ficuzza	180	Ses demandes	209
Elle reprend la lutte contre Ben- tinck	180	Le roi répond par Belmonte	209
Bentinck à Caccamo, 12 Janvier, 1813	181	Nouvelle note de Bentinck, 7 Mars, 1813	211
Demandes de Bentinck	181	Mouvement des troupes anglaises, 9 Mars, 1813	217
Commentaires	183	Le roi retourne à Palerme	217
Remarques sur Philippe Egalité	184	Surprise de Bentinck	217
Bentinck à Frilli	184	Le roi reprend le gouvernement	217
Le roi et Caccamo	185	Colère de Bentinck, 10 Mars, 1813	218
Note de Bentinck, 18 Janvier, 1813	185	La reine s'arrête à S. Margerita	219
Maladie de Cassaro	186	Te Deum à Palerme	219
Affaire de Balsamo	186	Démonstrations populaires	219
Conflit entre Cassaro et le Prince Vicaire	188	Incident	220
Autre note de Bentinck, 29 Janvier, 1813	189	Intervention anglaise, 11 Mars, 1813	220
Il demande la démission d'Aci, 2 Février, 1813	190	Dispute du roi avec Bentinck	220
Balsamo a gain de cause	190	Bentinck fait prendre les armes, 11 Mars, 1813	221
Le roi annonce son retour à Pa- lerme, 4 Février, 1813	191	Le roi renie son parti	222
Arrivée du roi, 6 Février, 1813	191	Note à Bentinck	222
Il va à la Favorite	191	Belmonte et Bentinck menacent le roi, 12 Mars, 1813	223
Surprise de Bentinck	191	Belmonte chez le roi, 13 Mars, 1813	224
Le roi et les partis, 8 Février, 1813	191	Conférence chez le duc d'Orléans	225
Conférences Circello-Bentinck, 19 Février, 1813	193	Note de Bentinck, et discussion	226
La reine se décide à se retirer à Castelvetrano	195	La conspiration de Messine de 1812	235
Bentinck à Cassaro, 23 Février, 1813	196	Discussion de la note	235
Il menace le roi d'une rupture	196	Le roi rédige une réponse	237
Bentinck refuse de négocier avec Cassaro, 13 Février, 1813	199	Belmonte offre sa démission, 15 Mars, 1813	238
Et menace de faire arrêter la reine	200	Le roi sans ministres	241
Belmonte présente la note de Ben- tinck au roi, 27 Février, 1813	200	Bentinck délivre un ultimatum, 16 Mars, 1813	241
Remarques sur cette note	203	Le roi appelle le duc d'Orléans	242
Napoléon et Marie Caroline	204	Conversations	243
		Bentinck refuse une réponse non signée d'un ministre, 17 Mars, 1813	244
		Mission de Lamb	244

Bentinck s'apprête à des mesures militaires, 18 Mars, 1813	245	La reine cède	265
Le roi cède	245	Et négocie avec Bentinck	265
Il part pour la Favorite	246	Belmonte intervient	268
Et refuse toute communication, 20 Mars, 1813	246	La reine et les dettes	269
Documents envoyés au roi, 21 Mars, 1813	247	Elle se décide à s'embarquer à Mazzara, Mai, 1813	269
Caccamo s'entremet	249	La frégate "Unity" doit servir d'escorte	269
Bentinck propose un nouvel acte pour le Vicariat	249	Le capitaine Chamberlayne	269
Les Anglais cernent La Favorite	249	Les vaisseaux quittent Palerme, 10 Mai, 1813	270
Conférence chez le prince de Villafranca	250	Arrivée à Mazzara, 15 Mai, 1813	270
Déclaration de Castlereagh en Mars, 1812	250	Indisposition de la reine	270
Le roi fait une promenade	251	Un médecin anglais appelé	270
Les paysans s'arment	252	Rapport sur la santé de la reine	270
Lord Mahon et Bentinck	252	Embarras de Bentinck	271
Mission du duc de Sangro	252	Il part pour Ponza, 27 Mai, 1813	271
Bentinck à La Favorite	252	Départ de Lamb	271
Le roi refuse de le voir	252	Montgomery chargé d'affaires	271
Négociations Bentinck-Sangro	253	Retour de Bentinck (Octobre, 1813)	271
La reine retourne à La Ficuzza, 8 Mars, 1813	255	Maladie de la reine	272
Elle arrive à Castelvetro, 13 Mars, 1813	255	Présence d'une flotte algérienne, Mai, 1813	272
Bentinck à Sangro, 23 Mars, 1813	255	Départ de la reine pour Mazzara, 9 Juin, 1813	272
Il menace l'envoi de troupes à Castelvetro	256	Te Deum	272
Préparatifs militaires, 24 Mars, 1813	257	Le capitaine Duncan prend le commandement	273
Le général Spencer refuse le commandement	257	Nouvelle indisposition de la reine, 12 Juin, 1813	273
Le duc d'Orléans et les Anglais	258	Duncan menace de s'en aller, 14 Juin, 1813	273
La colonne anglaise arrive à Castelvetro	258	La reine se décide à partir	274
Le général Macfarlane	258	Son embarquement, 14 Juin, 1813	274
Offres de défendre la reine	259	Démonstrations populaires	274
Concessions du roi, 28 Mars, 1813	260	Discussion du rôle de Bentinck	275
Il signe tout ce qu'on veut, 31 Mars, 1813	261	Mme de Paterno et la reine	275
Bentinck demande le renvoi de Cassaro, Avril, 1813	262	Mme de Vérac	276
Dépêche de Castelcicala	264	Dettes de la reine et sa conduite	277
Castlereagh demande le départ de la reine pour Vienne	264	Le voyage	279
Offre d'une pension	265	Courage de la reine	280
		Emeute à Palerme, 18 Juillet, 1813	280
		Députation Sicilienne au Prince Régent	281
		Dot de la duchesse d'Orléans, Septembre, 1813	281
		Le Parlement et les Anglais	281

Article de la "Chronique de Sicile"	282	Conduite de Castlereagh	300
Et le duc d'Orléans	282	Lettres falsifiées	300
Anecdote du duc	282	Le Cabinet Anglais hors de cause	300
Sa conduite	284	Discours de Fontanes, 17 Dé-	
Menaces de Montgomery	285	cembre, 1813	301
Conduite arbitraire de Bentinck,		Bentinck à Caccamo (Octobre,	
1813	285	1812)	302
Cassaro perd sa place	286	Second Volume—titre	305
Lettre de Palerme, 15 Octobre,		Addition au manuscrit, Mai, 1814	307
1813	287	Article de "l'Ambigu" du 10	
Troubles à Palerme, 31 Octobre,		Novembre, 1813	307
1813	287	Notes sur l'article de "l'Ambigu"	316
Petrulla arrêté	288	Observations sur l'article	331
Bentinck et Cassaro	293	Conduite de Peltier	332
Sa conduite	294	La reine lui refuse un subsidie	332
La reine traverse la Mer Noire	294	Armistice entre l'Angleterre et	
Résultats obtenus par Bentinck	295	Naples, 3 Février, 1814	333
Ses motifs et moyens	296	Proclamation de Bentinck, 14	
Comparaison des révolutions de		Mars, 1814	334
Sicile et d'Angleterre	296	L'Angleterre et la Sicile	335
Torts de la Cour	297	L'Espagne	337
Conduite de Bentinck	298	Anglomanie de Bentinck	337
Troubles en Angleterre	299	Autre addition au Manuscrit, Mai,	
Comparaison de Bentinck avec La-		1814	338
fayette	299	Bentinck à Gênes	338

III.

LA provenance du document demande quelques éclaircissements. D'abord il faut dire que nous n'avons pu tirer le moindre renseignement sur son origine des archivistes de la Biblioteca Nazionale ; on ne savait même pas à quelle date l'acquisition en avait été faite, quoique nous croyons pouvoir dire que cela n'a pas du être avant l'année 1880. Heureusement l'auteur n'est pas difficile à deviner, c'est la reine Marie Caroline elle même ; et quoique nous soyons convaincus que cela ne fera pas de doute pour quiconque lira le document, nous allons néanmoins tâcher de bien établir le fait dès à présent. Pour le prouver nous nous appuyerons presque entièrement sur ce que nous pourrons déduire du texte même ; mais nous ajouterons un mot sur l'écriture du document, qui est en partie, selon nous, de Marie Caroline.

Tout d'abord il faut que le lecteur sache à quoi s'en tenir sur

le caractère général du document, dont nous allons donner ici, à grands traits, quelques indications essentielles. Remarquons, d'abord, que son titre même indique qu'il a été préparé pour l'impression et que le mémoire n'est autre chose qu'un pamphlet. L'auteur se préoccupe à peu près exclusivement d'un seul incident : c'est la lutte, qui dura du mois d'Août, 1811, au mois de Mars, 1813, entre la reine et Lord William Bentinck pendant l'occupation anglaise de la Sicile. Ce fut Bentinck qui eût le dessus ; il affermit la domination anglaise, et chassa la reine de son royaume, qu'elle quitta pour mourir à Vienne quelques semaines avant l'ouverture du Congrès de Vienne.¹

Les péripéties de cette lutte sont minutieusement détaillées, et toujours dans le style d'un auteur témoin des événements et qui compose un pamphlet politique. Il faut cependant remarquer que ce style, assez bien soutenu au commencement, se relâche sensiblement plus tard, et que vers la fin il fait place à une plaidoirie chaude et désordonnée d'un mouvement tout-à-fait personnel. Nous croyons qu'on peut analyser dans ses grandes lignes le document d'une façon qui s'accorde avec ce que nous venons de dire. Ce n'est, selon nous, qu'après l'arrivée de Bentinck en Sicile au mois d'Août, 1811, que le Mémoire fut entrepris. A peu près le premier sixième du texte, donne une relation des événements de 1806 à 1811, depuis l'occupation de Naples par Joseph Bonaparte jusqu'à l'arrivée de Bentinck à Palerme, et cette relation, du reste assez froide et sans valeur historique, a probablement été composée après date. Quand Bentinck entre en scène, le style commence déjà à se relâcher et devient très mouvementé et détaillé, c'est à dire bien plus vif et intéressant ; et nous sommes convaincus que depuis ce moment là le document a été en grande partie écrit au jour le jour.

Passons maintenant à la question de la forme. Le Mémoire est

¹ Nous nous sommes servis du Mémoire lors de la préparation de notre *Napoleonic Empire in Southern Italy* ; et là (Vol. I, p. 333) nous n'avons pas hésité à faire la conjecture que le Mémoire de la reine était préparé pour être présenté au Congrès de Vienne. Elle mourut trois semaines avant que le Congrès se réunît. Les récits du duc de Richelieu, et du docteur Jenö, donné en appendice par Cacciatore dans son *Esame* confirment indirectement cette hypothèse.

en français, mais en français qui a un tour particulier. Ce n'est pas la langue d'un Français même émigré ou exilé, mais bien celle d'un étranger ; et cela ressemble parfaitement à ce qu'on pourrait attendre de Marie Caroline. Cependant il faut remarquer d'abord que presque tout le document est d'une main de secrétaire et non de la main de la reine, et qu'en outre on trouve ici et là quelques paragraphes dont le style est bien meilleur que le reste et bien français ; ce qui donne à supposer que de temps en temps la reine prenait une note quelconque écrite par son favori St. Clair, ou par quelque gentilhomme français comme par exemple de Brissac, et l'incorporait dans son Mémoire (voir par exemple aux pages [I, 35] et [I, 36]).¹ Mais, somme toute, il nous semble que, tenant compte de ce que nous venons de dire, le style en est bien le style de Marie Caroline comme on peut le trouver partout où elle écrit en français.

Du reste ce n'est là qu'un argument fort secondaire, et nous allons nous appuyer sur des preuves bien plus directes. Si ce n'est pas la reine qui a écrit le Mémoire, qui donc est-ce ? Cette question est bien plus valable qu'elle n'en a l'air, pour des raisons particulières. Le lecteur verra en effet que l'auteur continue à écrire, à donner ses impressions, quand la reine est chassée de Palerme au château de Castel Vetrano au sud ouest de la Sicile, quand elle s'embarque à Mazzara, quand elle traverse la Méditerranée et la mer Noire, et même quand elle va finir ses jours à Vienne. Mais nous ne pouvons trouver aucun personnage de premier ou même de second ordre (et on verra que c'est bien dans cette voie qu'il faut rechercher l'auteur) qui fut avec elle pendant toutes ces péripéties. C'est St. Clair qui semble le plus indiqué, et nous croyons possible qu'il y ait bien de lui quelques petits morceaux ici et là, comme nous l'avons déjà indiqué ; mais, à part cela, nous pouvons l'exclure pour deux fortes raisons : un Français n'aurait pas pu écrire dans ce style ;² l'incident d'Afflitto et le voyage de St. Clair avec le Prince Léopold en Espagne

¹ Les numéros en parenthèses sont les numéros des pages du document même ; ils ont été reproduits dans le texte.

² Voir du reste ce que nous disons plus loin sur les umlauts.

n'auraient jamais été racontés comme ils le sont si St. Clair en était l'auteur. Le Prince Léopold, second fils de la reine, qui comme St. Clair l'accompagna à Vienne est aussi exclu par le dernier raisonnement, et en plus on ne lui connaît pas assez de verve, d'esprit, de sens politique et de volonté, pour avoir composé le Mémoire. Le docteur Jenö qui fit le voyage de Vienne avec la reine et qui laissa une narration (donnée par Cacciatore) est par ce fait sur le tapis ; mais le docteur Jenö fut mis en relations avec la reine seulement au mois de Mai, 1813, c'est à dire à une période où le Mémoire était presque fini ; évidemment l'auteur n'est pas lui ; nous avons eu beau chercher dans toutes les directions, on ne peut trouver aucun personnage qui remplit toutes les conditions excepté Marie Caroline elle même.

Analysons maintenant certains passages extraits du texte en les rapprochant, quand il est nécessaire, d'autres textes qui peuvent les éclairer : ils vont confirmer l'hypothèse que la reine en est l'auteur.

1°. Le 9 Mars, 1812, le consul anglais Fagan rapportait à Bentinck une conversation avec la reine au cours de laquelle elle aurait dit du Prince de Castelnuovo “. . . the best amongst them, but a Frenchman in his heart, he belongs to the lodge of the Illuminati, and constantly corresponds with its members”. Vers la même date l'auteur du Mémoire écrit du même personnage : “ Entiché à l'excès de la franc-maçonnerie Martiniste, il est plus illuminé que ne le fut jamais Cagliostro. En conséquence, il se montra publiquement tout Français. . . ” La coïncidence d'idées est assez apparente.

2°. A la page [I, 43] nous renvoyons à une longue citation sur les relations de la reine avec le duc d'Orléans qui trahit complètement l'auteur. Il est dit, en effet, que le duc a écrit une longue lettre sur ses griefs contre la reine à un grand personnage, “ le priant de me la communiquer ” ;—donc l'auteur devait être très haut placé. “ Et c'était M^r le Duc d'Orléans qui osait tenir un pareil langage ! . . . j'ajoutai que sans doute S. A. S. avait écrit pour les Hottentots et non pour moi.” On voit que le ton est bien celui de la Souveraine et belle-mère !

3°. A la page [I, 167] relevons ces paroles : “ Je n’ai point d’intérêt à refuser au gouvernement Anglais la modération et la magnanimité dont au contraire je le crois très susceptible. . . . ” Voilà une façon de parler qu’on ne trouve pas chez les subordonnés. Les citations de même genre sont nombreuses ; nous en ajoutons encore deux.

4°. “ Le 12 Septembre, 1812, ce ministre britannique signa un traité avec le Prince Vicaire . . . qui porte . . . la garantie formelle du royaume, tant à S. M. qu’à sa famille. Je ne connaissais donc pas alors le droit acquis à l’Angleterre dont il argumente ici.” [I, 174.]

5°. “ Quand il serait vrai que le Roi aurait concerté dans le secret son retour à l’autorité, je ne vois pas quel droit Lord William aurait de le trouver mauvais ; mais le fait est absolument faux . . . à l’égard des prétendues mesures de commotion populaire, cela ne peut se rapporter qu’aux applaudissements que le Roi reçut le 10 lorsqu’il alla au Te Deum de la Cathédrale et je me suis assez étendu sur ce fait très innocent pour qu’il soit inutile d’y revenir. Je me bornerai donc à supposer que certainement Lord William n’a jamais entendu qu’avec répugnance, chanter en Angleterre le *God save the King* et je me confirme toujours davantage dans cette idée.”

Notons la connaissance intime de l’auteur avec les idées du roi, et le venin contre Bentinck, qui du reste se retrouve dans tout le document et est bien d’une femme.

6°. Dans un autre ordre d’idées voyons ce que dit l’auteur de Castlereagh, le secrétaire d’état anglais pour les affaires étrangères : “ Je ne crains pas d’en appeler sur tous les détails à la loyauté de Lord Castlereagh, et j’ai assez bonne opinion de ce ministre pour être persuadé qu’il ne me démentira pas”. Voilà encore une façon assez royale de parler ; cependant à la rigueur un diplomate sicilien de haut rang pourrait bien prendre ce ton. Il y en a quatre, en effet, qui ont été ministres des Affaires Étrangères ou ministres à Londres, les Princes de Castelcicala, Circello, Cassaro et Belmonte. Mais il faut ajouter que pas un ne remplit les autres conditions nécessaires pour trouver en eux

l'auteur du *Mémoire* ; en particulier celle d'avoir accompagné Marie Caroline à Vienne en 1813.

7°. Pour renforcer ce que nous venons de dire nous allons citer un extrait du 15 Juin, 1813, lorsque Marie Caroline avait déjà quitté la Sicile. “Après le départ de Mazzara je n'ai plus été à portée de suivre les événements qui ont eu lieu depuis en Sicile d'on je n'ai même reçu que très peu de nouvelles directes.” [I, 216.]

8°. Un lecteur attentif se rendra compte certainement que pendant la longue lutte de l'hiver 1812-13 l'auteur du *Mémoire* parle toujours des mesures prises par le roi, et jamais de celles prises par la reine. Mais il est évident que n'importe lequel des contemporains ferait absolument le contraire. Du reste il n'y a qu'à les lire. La reine était le centre de tout et pour tout le monde excepté l'auteur du *Mémoire*, dont la thèse, du reste insoutenable, est justement le contraire. C'est une raison pour dire que l'auteur doit donc être la reine elle-même.

9°. Il y a encore bien des passages qui démontrent une connaissance des personnages et des affaires de la Cour qui ne pourrait guère appartenir à un autre personnage que la reine, par exemple la parfaite connaissance de l'intrigue de la Princesse Partanna avec un des républicains napolitains en 1799, affaire dans laquelle la reine intervint. [I, 211.] Puis c'est à propos d'affaires d'argent :—

“On a fait sonner fort haut les dettes de la reine ; cependant elles ne sont pas si excessives qu'on s'est plû à le répandre.” [I, 212.]

10°. Mais ce qui vaut mieux que tous ces raisonnements de détail, auxquels on pourrait ajouter presque indéfiniment, c'est l'impression générale produite par le document, après qu'on est arrivé à l'entrée en scène de Bentinck. C'est bien l'œuvre d'un personnage très haut placé, d'une femme, et d'une femme d'un tempérament et d'une mentalité qui s'accordent avec ceux de Marie Caroline. La reine était une personne vraiment extraordinaire. Voyons tout d'abord ce que disent d'elle les diplomates anglais qui l'ont connue pendant ses dernières années.

“ But of all characters that of the Queen is perhaps the most complex and the most incomprehensible. . . . Ridiculously fervent in her hasty friendships, and inexorably violent in her unwarrantable enmities she betrays . . . a glaring want of discrimination. . . . How this inconsistent, obstinate, and intemperate woman has acquired the reputation of a politician is to me inconceivable. . . . She talks with immense volubility, sometimes with great eloquence . . . but she is as fickle as the wind.” F. O. Sicily, 38 ; *Mémoire de Mellish*.

Drummond dans ses rapports parle de son entêtement, de sa façon de parler intarrissable, de sa violence, de ses revirements, de son esprit mordant. Selon le *Journal* de Bentinck le roi Ferdinand écrivait à son fils le 31 Mars, 1813 : “ You know what a devil of a head your mother has ! ” Et c'était bien là la vérité. On peut même mettre en question si la reine n'était pas un peu folle en 1811 ; en tout cas ce fut l'opinion de plusieurs observateurs, dont nous ne citerons qu'un :—

“ Dr. Armstrong came and said he had dined with the Queen two days ago. . . . He said the Queen looked very unwell ; she was very distraite, and he was satisfied she was mad.” BENT. 1 Mai, 1812.

Voilà bien la mentalité qu'il faut pour l'auteur du *Mémoire* ; mais ajoutons encore un témoignage. Dans son voyage de Sicile à Vienne, c'est, à dire au moment même ou les dernières pages du *Mémoire* furent probablement écrites, la reine rencontra la Marchesa Solari qui écrivit plus tard un livre qui eut quelque vogue, *Venice under the Yoke*. On y trouvera au second volume un morceau trop long pour être donné ici qui dépeint parfaitement l'état d'âme de la reine, et, à ce que nous pensons, de l'auteur du *Mémoire*.¹

Est-il besoin de pousser plus loin nos efforts pour démontrer, par le document même, que ce fut Marie Caroline qui l'écrivit ? Il est bien difficile de s'arrêter, car on pourrait tirer des arguments de presque chaque page du document. Nous cédon, cependant,

¹ Nous renvoyons encore aux témoignages du duc de Richelieu et du docteur Jenö, déjà cités, et qui s'accordent si complètement avec ce que nous disons.

au désir presque irrésistible d'ajouter encore quelques citations. Remarquons donc que Bentinck écrivait dans son *Journal* le 26 Septembre, 1812 : "The Queen said she had a manifesto ready to be published to all Europe". L'auteur du Mémoire en terminant (c'est à dire vers Décembre, 1813) s'exprime ainsi sur Bentinck : ". . . en le démasquant je ne fais que remplir l'engagement que j'en ai pris publiquement en quittant la Sicile, engagement que j'ai eu la délicatesse de faire parvenir à sa connaissance, pour lui épargner la surprise qu'aurait pu lui causer la publication inattendue de ses exploits révolutionnaires. . . . D'ailleurs s'il a cru pouvoir se permettre de calomnier ouvertement des Souverains, de les insulter jusques dans l'asyle de leurs Palais, pourquoi n'aurais je pas le droit de l'en accuser ouvertement." [I, 234.]

Un autre témoignage renforce celui-ci : "During the stay of Her Majesty at Mazzara . . . it is strongly reported that . . . she framed a protest against all the proceedings of the English . . . meaning to publish it on her arrival on the Continent. . . . Prince Belmonte seems to feel rather alarmed for the consequences of it." F. O. Sicily 59, Montgomery à Castlereagh, 19 Juin, 1813.

Pour nous il ne fait pas doute que ce "Manifesto," tout prêt en Septembre, 1812, et dont elle donna notice à Bentinck en Juin, 1813, est bien celui dont l'auteur écrivait, en Décembre, 1813, qu'il servirait à démasquer Bentinck. C'est le Mémoire de Marie Caroline, destiné à être présenté au Congrès de Vienne.

Pour conclure cette partie de la discussion, ne peut on pas bien se demander si aucune autre personne que Marie Caroline pouvait publier le texte de 80 documents d'état dont beaucoup de caractère secret, sans un mot pour expliquer d'on provenaient ces documents ? Et c'est ce que fait l'auteur du Mémoire.

Nous arrivons maintenant à la question d'écriture.

* * *

Répetons d'abord que ce n'est pas sur l'écriture que nous nous appuyons. Nous croyons pouvoir démontrer que le document est en partie de la main de Marie Caroline ; mais même s'il n'en était rien, nous pensons avoir déjà établi qu'elle est le véritable auteur.

L'écriture du document est pour la plus grande partie d'une main de secrétaire. Mais vers la fin, pour ce qui fut ajouté après le départ de Sicile (Juin, 1813), on trouve ici et là, et plus fréquemment dans les dernières pages, des additions intercalées d'une écriture différente. Nous donnons en facsimilé (A) une de ces pages [I, 183.] Il s'agit de prouver que l'écriture intercalée est celle de la reine (voir surtout au bas de la page).

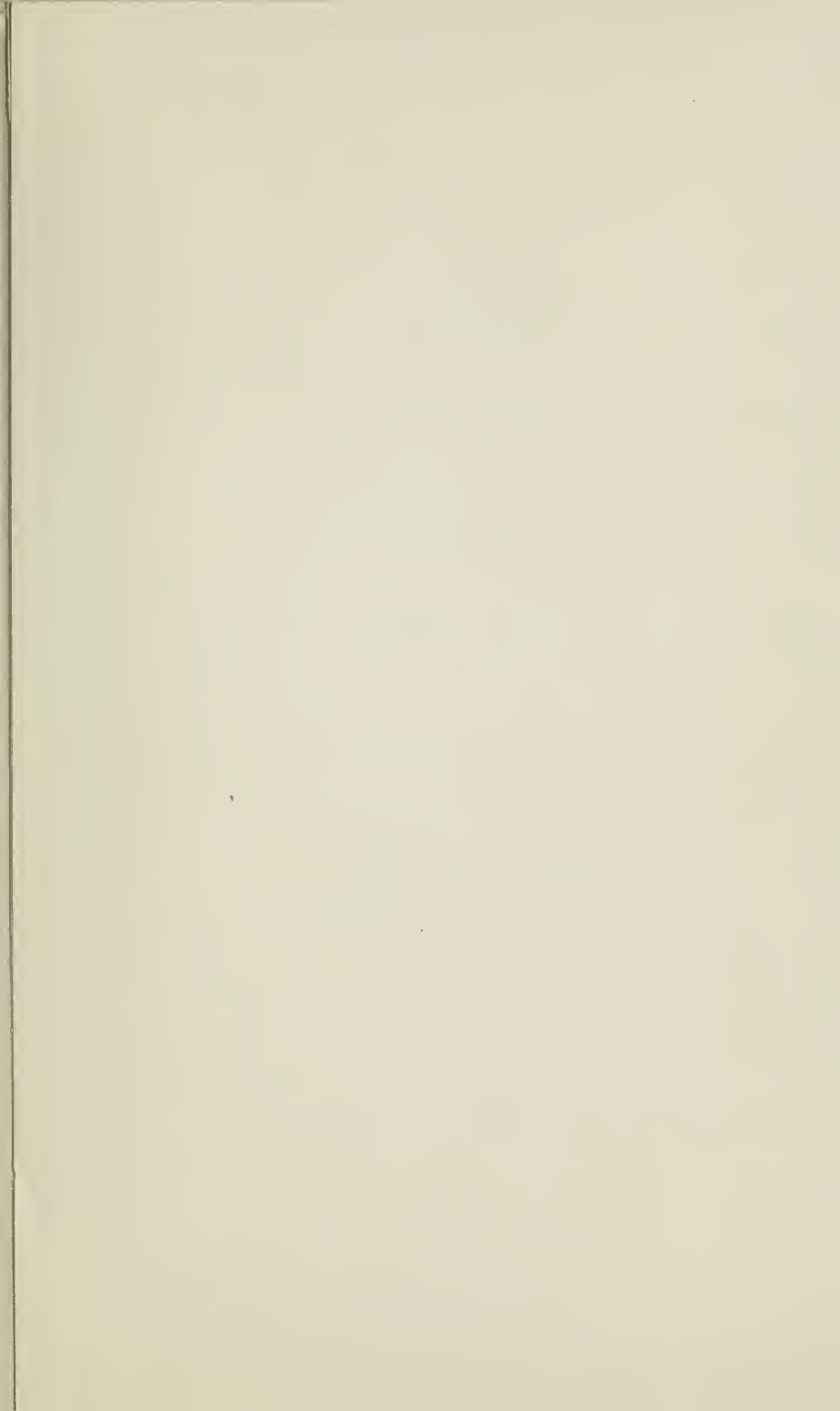
Nous donnons un autre facsimilé (B) tiré des documents du duc de Portland à Welbeck Abbey qui est de la même période que le notre ; et nous croyons qu'il n'y a qu'à mettre les deux en regard pour se convaincre qu'ils sont bien de la même main.¹ Comme il se trouve cependant de petites différences nous ferons quelques observations qui serviront à les expliquer.

Facsimilé B est bien plus soigné que A. Mais nous aurions pu facilement choisir un autographe moins soigné que B ; nous avons choisi B parmi une vingtaine d'autographes, d'abord parce que sa date s'accordait avec celle de A et ensuite justement parce qu'il était très soigné. C'est une lettre d'une souveraine à un souverain, elle est écrite avec tous les égards. Dans le cas de Marie Caroline c'est de cette calligraphie qu'il faut partir pour arriver, par une gamme très variée, jusqu'à des lettres absolument indéchiffrables ; et ce n'est pas seulement que l'écriture devient pire, mais elle change de caractère selon les sentiments et la santé de la reine et selon le langage dont elle se sert. (Elle signe Charlotte en français, Carolina en italien.) Par exemple quand elle emploie l'italien elle remplit sa page de *d* à queue qui font un effet d'une masse d'étoiles filantes. Du reste voici un témoignage de la même époque tiré du *Journal* de Bentinck qui confirme ce que nous disons :—

“She added something to the letter after the fit, but written with a hand very much affected.” 14 Sept. 1812.

“The Queen had written a letter to the Duchess that was quite incoherent and illegible.” 16 Sept. 1812.

¹ Il est bien entendu que pour le facsimilé A il ne s'agit que de l'écriture intercalée.



lems ont publiquement, que jamais ils n'avaient manifesté par leurs idées
à S. M. l'intention de ne pas voir M. Lamb et de le recevoir par le
Comte de Sandwich. L'Écriture est de la révolution qui venait de pren-
dre son cours, et de là, sans aller plus loin, se présente pour, en être et al
envoyé qui avait été d'avis de voir le Comte de Sandwich, sous le nom de rap-
porteur et de l'attitude par le Comte. En la après s'être longuement discuté, sur une
de ces occasions où il avait été sous le nom de M. Lamb, par lequel
M. Lamb a plus de quatre fois vu le Comte, le Comte pour
avoir le pain fut obligé de se présenter, et il arriva et s'installa dans la
Chambre de manière à la s'adresser de parler le plat de sa table pour
la circonstance et ^{Langley} ~~Langley~~ mais s'adressant au Comte de Sandwich, qui Lord William n'a pu
satisfaire de son accommodement dans le Comte de Sandwich de son côté
s'adressant à son cousin ne lui a le gouvernement, et lui il avait
survenant et sans argument. Le Comte de Sandwich en la circonstance.

Le 18, avant la pointe du jour, le Roi partit pour le Sudbury,
où il espérait qu'au moins il y avait de son commandement lui qui il venait
de partir, on lui avait été très tranquille. En arrivant, il comprit que
son fils d'être à la Cour, comme il avait promis pour s'inter-
venir. Le Roi à faire le peu de donner la paix, ce qui en exigeait de lui et s'adressant
de la lettre au Comte de Sandwich, qui lui avait écrit le 18, et lui avait écrit
le 18.

Le Comte de Sandwich, en son message, n'a pas dit le 18, mais
lequel S. M. l'avait écrit le 18, et qui en venant qu'il n'est
réservé à aucun point, et est probable que S. M. ne l'avait pas écrit
et n'est pas de la raison qui empêcherait M. Lamb d'y faire la pro-
position; mais dès le même jour, le Comte de Sandwich lui écrivit pour
lui faire présenter, que Lord William demandait que S. M. rendit indépendance
les pouvoirs de S. M. et le 19 au matin, au Comte de Sandwich de l'Écriture de l'Écriture
général lui présenter, qui n'aurait que le Comte de Sandwich de l'Écriture de l'Écriture
de l'Écriture, et elle se fera de l'Écriture, en attendant qu'elle soit écrite.

Le 18, sans doute à l'instigation de Mylord, s'est aperçu que cette lettre fut portée à la Reine, sur le Comte
de Sandwich par le fils de Langley, mais il n'a pas de l'Écriture, et n'en ne peut les engager à l'Écriture
de l'Écriture de l'Écriture, mais il n'a pas de l'Écriture, et n'en ne peut les engager à l'Écriture
de l'Écriture, et n'en ne peut les engager à l'Écriture.

Mon bien aimé Fils et neveu, je suis dans le malheur de
 d'implorer de Votre majesté Impériale et Royale d'être dans
 vos États, forcé et obligé de quitter la Sicile à la fin de six
 mois et de passer de me rendre à Constantinople et y
 ayant aucun autre chemin pour moi quoique celui
 est bien long et pénible, mais bien nécessaire; ainsi je
 prie à Votre majesté de me faire trouver à Constanti-
 nople les passeports et les assurances pour moi et mes
 fils Léopold, notre suite et nos effets; Léopold, n'a pas
 voulu quitter la malheureuse mère et partager mes
 tristes Sort. Je compte sur vos bontés et si jamais l'occa-
 sion de consolation est de penser que je pourrais être, vos
 Papiers, que je suis, pour la vie, avec le plus respectable et
 aimé, Monseigneur mon bien aimé fils et neveu
 de votre majesté Impériale et Royale,
 Le Prince Charles, Prince et
 d'Orléans et de Savoie.
 Rédigé à Vienne le 20 Avril 1813

“The Duke of Orléans told us that the last letter from the Queen was written in the greatest despair, that the letters were all of different lengths, and that the words of the end were so confused that the sense could not be made out.” 22 Fév. 1813.

Donc nous sommes en présence d'une écriture de grande variabilité, sous des influences de tempérament, de santé et de circonstances. Nous pouvons donc dire que si A varie un peu de B cela provient de ce qu'il fallait serrer l'écriture pour faire entrer le morceau nouveau dans la page, et que si l'écriture est un peu moins soignée c'est qu'elle doit être lue cette fois par des secrétaires ou des typographes, et non pas par un souverain. Ajoutons un trait curieux que dans les additions au texte, faites après le retour de la reine à Vienne, le *umlaut* paraît sur les *u*. N'est-ce pas à dire que cette princesse née et élevée à Vienne, mais qui avait passé presque toute sa vie en Italie, revenait à une habitude de jeunesse que tout ce qui l'entourait lui rappelait. On peut aussi ajouter le témoignage de ces *umlauts* à ce qui a été déjà dit pour démontrer que l'auteur du Mémoire n'était pas de nationalité française.

IV.

La bibliographie du sujet est très restreinte ; et pour ce qui est imprimé de peu d'importance ; pour cette raison nous n'entreprendrons pas de la faire en forme de travail spécial, mais nous indiquerons sommairement ce qu'il y a d'important pour le sujet tant en fait de livres imprimés que de documents.

Le meilleur travail sur la période est à tout titre celui de Bianco, *La Sicilia durante l'occupazione inglese*, Palerme, 1902. L'auteur a fouillé les archives de Palerme, et connaît à fond les pamphlétaires siciliens ; il donne beaucoup de détails sur les affaires du Parlement, mais il n'a pu se servir des deux documents essentiels pour la lutte entre Marie Caroline et Bentinck c'est à dire le *Mémoire* de Marie Caroline et le *Journal* de Bentinck. Nous renvoyons à sa préface pour un aperçu sur le contenu des archives siciliennes, et pour les journaux du temps. Browning a donné une étude au second volume de la *English Historical*

Review qui est fondée sur les documents du Foreign Office ; cette étude, qui du reste ne manque pas de valeur, est bien peu documentée et approfondie. La relation de Mellish, chargé d'affaires anglais, publié par la *Revue d'histoire diplomatique*, est un document important, ainsi que les *Mémoires* de Crescieri, diplomate autrichien, publié par le regretté historien autrichien Helfert ; on peut aussi consulter la *Maria Karolina* du même auteur. Pour ce qui touche à l'histoire de Naples sous Joseph Bonaparte et Joachim Murat, nous renvoyons à notre *Napoleonic Empire in Southern Italy*, et pour les actes officiels du Parlement Sicilien au *Parlamento di Sicilia* publié à Palerme en 1816. Pour les auteurs contemporains citons les *Mémoires* de Balsamo, fort incorrects et qui ne méritent pas leur réputation,—de Blaquière *Letters from the Mediterranean*, Galt, et surtout Leckie, *Historical Survey* ; ce dernier est très bon sur la situation économique et fiscale de la Sicile, et donne beaucoup de détails précis. Nous devons ajouter que Marie Caroline déclara l'œuvre de Leckie un "libelle affreux," et représenta au gouvernement britannique qu'on devait faire poursuivre l'auteur. Les auteurs siciliens, que Bianco a bien exploré, ne valent pas grand chose, mais nous citons Simonetti, Gallo, Talamo et Palmieri ; nous n'avons pas réussi à trouver Raddusa. L'Archivio Storico Siciliano a quelques articles sur la période, mais de peu d'importance pour ce travail. Sur le duc d'Orléans on peut consulter Trognon ou St. Imbert. Du reste on retrouvera dans les notes des indications précises de ces auteurs et d'autres encore.

Parmis les journaux il faut noter le *Times*, le *Weekly and Political Review* et l'*Ambigu* ; on trouvera d'ailleurs plus loin des notes sur les articles.

Quant aux documents, nous nous sommes servis de ceux de la maison de Cavendish-Bentinck conservés à Welbeck Abbey, que nous citons WELB. Parmi ces documents se trouve une correspondance très importante de Fagan, consul anglais à Palerme, avec Bentinck, et une autre de Badge, chef de la police secrète anglaise, avec le même. De la plus haute importance, et pour cette raison cité séparément BENT., est le *Journal* de Bentinck.

Ce document est très copieux ; il y a près de mille pages pour l'année 1812. Bentinck y écrivait régulièrement les événements de chaque journée, et il en ressort une grande impression de véracité, de précision et de droiture ; nous nous en sommes largement servi. Du British Museum, cité B. M., nous n'avons pas obtenu de grands résultats. Il y a quelques lettres de Marie Caroline éparpillées parmi les *Egerton* et les *Additional Mss.*,— mais qui ne servent pas à grand chose. Le *Journal de Lord Valentia* est de valeur minime. D'ailleurs tous ces documents du B. M. sont connus et ont été en partie imprimés.

La correspondance officielle de Bentinck, et des autres diplomates et agents anglais, dont Browning a tiré quelques citations, forme une série très fournie et très importante du Foreign Office conservée au Record Office. Nous citerons ces documents, et les autres documents du Foreign Office, F. O. Les documents donnés par Marie Caroline comme pièces justificatives dans son second volume, sont rapportés en notes du texte, et cités M. C. En dernier lieu quelques citations de très peu de valeur nous viennent de l'Archivio di Stato à Naples, et sont citées A. S.

Il faut remarquer que les documents font défaut du côté de la Sicile et de Naples ; en voici l'explication. Les archives de Palerme ne contiennent presque rien pour cette période ; la raison en est sans doute que lors du retour des Bourbons à Naples en 1815 ils remportèrent avec eux leurs documents d'archives. Mais ces documents ne se trouvent pas à l'Archivio di Stato à Naples, où nous les avons recherchés, et ce sont probablement ces mystérieux volumes qu'on a plusieurs fois décrit comme étant à moitié cachés dans la bibliothèque privée du Palais Royal à Naples, où, du reste, les historiens ne sont pas admis.

Résumons donc les documents que nous citons :—

Welbeck Abbey	WELB.
Journal de Bentinck	BENT.
Documents du Foreign Office au Record Office	F. O.
British Museum	B. M.
Documents justificatifs du Mémoire	M. C.
Archivio di Stato, Napoli	A. S.

V.

Quant à la méthode, nous avons imprimés le texte et les documents justificatifs de Marie Caroline intégralement, et, pour le texte, en donnant toujours entre parenthèses les numéros de page du document. Mais nous avons rapportés les documents justificatifs donnés par la reine au bas de la page du texte dont venait le renvoi au document; autrement le texte aurait été chargé de deux renvois, un à nos notes au bas de la page tirées d'autres documents, et l'autre au document justificatif donné par la reine et placé entre le premier et le second volume, système évidemment malcommode et absurde.

Ces documents, du reste, sont presque entièrement nouveaux. Quoique plusieurs aient été publiés, notamment par Dumas dans son Histoire des Bourbons de Naples (avec des incorrections de texte), il nous a semblé qu'il valait mieux reproduire intégralement tout ce qui venait de Marie Caroline. De même nous citerons dans les notes une vingtaine de lignes des dépêches officielles de Bentinck et de Castlereagh qui ont déjà été données par Browning. Pour le reste tout ce que nous donnons est inédit.

Nous avons retrouvé dans les archives anglaises un autre texte d'à peu près le quart des documents justificatifs donnés par la reine, et nous avons comparé et contrôlé. En général il faut dire que la reine donne les textes, ou les traductions, avec fidélité, ce qui est assez remarquable. Nous n'avons donc pas cru devoir faire une correction détaillée, et qui aurait ajouté beaucoup à un travail déjà long, mais nous avons dans quelques cas fait une correction (entre parenthèses) qui paraissait être de quelque importance.

Le travail critique que nous avons fait a été concentré sur la lutte de Bentinck avec la reine. Pour le Parlement de Sicile, la guerre européenne, et autres matières, nous nous sommes tenus à ce qui était strictement nécessaire pour élucider le texte.

Nous publions le texte comme il est écrit. Les erreurs d'orthographe, de langue et de style sont nombreuses, mais nous n'y avons pas touché.

VI.

Il nous reste à exprimer notre reconnaissance, à M. le Duc de Portland qui a bien voulu mettre à notre disposition le *Journal* de Lord William Bentinck et les documents de Welbeck Abbey ; à M. Goulding, bibliothécaire à Welbeck Abbey ; à M. le Professeur, archiviste d'état, Barone, qui a bien voulu se charger de la transcription du texte du Mémoire ; à nos collègues, Mm. les Professeurs Clifford Moore et Haskins, pour divers services ; et aux bibliothécaires et archivistes du British Museum, du Record Office, de la Biblioteca Nazionale et de l'Archivio di Stato de Naples, et de la Bibliothèque de l'Université Harvard.

DE LA RÉVOLUTION DU ROYAUME DE SICILE

DES ÉVÉNEMENTS QUI Y ONT SERVI DE PRÉTEXTE, ET DE LA MANIÈRE
DONT LA FAMILLE ROYALE A ÉTÉ TRAITÉE. LE TOUT APPUYÉ
SUR UN GRAND NOMBRE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR UN TÉMOIN OCULAIRE BIEN INSTRUIT DES FAITS, ET QUI
EN A SOIGNEUSEMENT RECUEILLI LES DÉTAILS

TOME 1^{er}

Dans ses yeux dès qu'il peut mal faire,
On voit le sourire malin ;
Le sourire de la vipère,
Qui vient de lancer son venin.

ODE DE LA CHANCELLERIE

AVERTISSEMENT

[3] L'OUVRAGE que je donne au Public, n'est en quelque sorte que le journal de la Révolution Sicilienne, et les faits qui y sont rapportés paraîtraient incroyables s'ils n'étaient appuyés sur des pièces justificatives qui en garantissent l'authenticité, elles sont au nombre d'environ Quatrevingt et j'ai été obligé d'en traduire la plus grande partie ;¹ mais je l'ai fait avec tant d'exactitude, que j'ai même conservé les tournures de phrases qui souvent sont vicieuses et quiconque vaudra les confronter avec les textes trouvera qu'aucun n'a été altérée. J'aurais bien pû en produire davantage et si j'en ai supprimé quelques unes, ce n'a été que pour ne pas ennuyer mes lecteurs par des répétitions inutiles.

Il est cependant nécessaire de prévenir que je n'ai pû les analyser toutes, parcequ'il aurait fallu tripler le volume de mon ouvrage ; je me suis donc contenté d'ajouter quelques notes à celles qui m'ont paru les plus importantes, pour opposer la raison à l'extravagance et on les trouvera à la suite de chacune ; il devient par conséquent indispensable de lire ces pièces avec attention, à mesure que j'y renvoie, et ce sera la seule manière de lever les doutes qui se présenteront, sur la véracité des événements extraordinaires dont je fais l'exposé.

¹ L'auteur même a donc manié les pièces, et dès la première page nous avons une indication d'une personne très au courant de la haute politique. Un personnage moins haut placé aurait certainement expliqué la provenance de ces documents.

DE LA RÉVOLUTION DU ROYAUME DE SICILE.

[5] L'ÉTONNANTE Révolution que j'entreprends de décrire, n'est pas comme toutes les autres que nous connaissons, l'ouvrage de l'ancienne Propagande Française ou celui d'une nation entraînée par l'esprit de vertige qui avait gagné une partie de l'Europe continentale. La Sicile avait été assez heureuse pour s'en garantir, elle avait joui jusqu'en 1811, au milieu du bouleversement général, de la plus parfaite tranquillité et elle la devait principalement aux soins paternels de son Souverain, qui n'avait rien négligé pour la maintenir dans cet état de félicité où elle serait certainement encore, si Lord William Bentinck, secondé par un Prince ¹ qui loin de commettre de nouveaux forfaits, aurait dû sagement mettre toute son application à faire oublier ceux dont il ne s'était déjà que trop souillé dans sa patrie, n'eût entrepris de bouleverser ce Royaume en y provoquant et y protégeant hautement une Révolution, de la quelle il est impossible de prévoir les suites funestes, et dont le résultat connu jusqu'à présent se réduit à l'avoir, en quelque sorte, fait changer de maître en forçant le Doyen des Rois, le plus fidèle allié de L'Angleterre, à se démettre du Gouvernement en faveur de l'héritier présomptif de la Couronne, et à contraindre par la force armée une Reine, dernière fille vivante de l'immortelle Marie Thérèse, de quitter ses Etats, pour aller [6] chercher un asyle dans ceux de L'Empereur d'Autriche.²

Témoin oculaire de cette catastrophe, et m'étant trouvé à portée d'être bien instruit des faits, je les rapporterai d'après la vérité la plus exacte, sans égard pour ceux à qui elle pourra déplaire. Je l'appuyerais

¹ Le duc d'Orléans.

² L'exorde démontre bien que le Mémoire a été commencé après les premiers démêlés de Marie Caroline avec Bentinck. La première partie, en effet, qui raconte les événements des années 1805 à 1811, est de peu d'importance et n'est qu'un simple résumé écrit après coup, avec quelques retouches de dernier moment, c'est à dire du printemps de 1814.

des pièces justificatives et je ne tairai même pas quelques torts que s'est donné la Cour, quoiqu'ils ne soient pas de nature à produire d'aussi terribles effets que ceux dont ils sont devenus le prétexte. Je me garderai bien de rendre L'Angleterre entière responsable de la criminelle conduite de son représentant, qui n'a fait qu'abuser de la trop aveugle confiance dont il jouissait auprès du gouvernement Britannique, pour le tromper aussi scandaleusement qu'il l'a fait ; et je suis convaincu que la saine partie de la nation Anglaise rougira, quand elle connaîtra les détails de celle qu'a tenue à Palerme Lord William Bentinck qui a, sans doute, fort dégénéré des principes du feu Duc de Portland¹ son père, dont la réputation était si bien établie qu'il passait pour un des plus honnêtes hommes de L'Angleterre.

Je ne prétends pas non plus attaquer la totalité des Siciliens ; car je sais qu'en général, ils ne sont que victimes de l'ambition mal calculée d'une poignée de factieux aux quels la tête a tourné, et qui oppriment leurs concitoyens sous le joug du despotisme le plus dur, en attendant la liberté qu'ils leur promettent, à l'aide d'une soi-disante constitution fabriquée en Quatre mois par une horde d'ignorans téméraires, et malgré les réclamations de la saine partie des membres d'un Parlement tumultueux, qui ne délibérait que sous la direction servile de Lord William, dont l'opinion manifestée équivalait pour le parti Révolutionnaire à un ordre souverain.

Quiconque, dans les années qui ont précédé la Révolution Française, a suivi les affaires politiques de L'Europe, ne saurait ignorer que la Cour de Naples a toujours montré une telle propension pour les intérêts de L'Angleterre, même au préjudice de ceux de la Maison de *Bourbon* qu'à l'époque de la guerre d'Amérique cette partialité occasionna les plus sérieux dégouts à LL. MM. Siciliennes, tant de la part de la [7] France que de celle de L'Espagne ; La Reine surtout fut prise à partie par ces deux Cours, et les tracasseries qui en résultèrent furent poussées si loin, qu'elles devinrent l'objet d'une sérieuse négociation à Versailles dans les années 1785, 86 et 87 ; qu'enfin le Roi Charles III de glorieuse mémoire, rompit alors toute correspondance directe avec le Roi son fils ; et que jusqu'à la mort de ce monarque arrivée en Janvier 1789, il persista dans la résolution qu'il avait prise, de ne plus répondre aux lettres de S. M. Sicilienne.

L'Etat des finances du Roi ; celui de sa très petite armée qui n'était nullement aguerrie, enfin le Commerce de ses Sujets qui consiste

¹ Troisième duc ; premier ministre en 1783 et 1807-9 ; mort le 30 Novembre, 1809.

principalement dans l'exportation¹ de leurs denrées territoriales ; tout cela imposait à S. M. la nécessité d'observer avec la France la plus parfaite neutralité, mais un tel état de choses ne convenait pas à L'Angleterre, qui voulant entretenir dans la Méditerranée des forces navales considérables, avait besoin des Ports des deux Royaumes, soit pour y établir ses Escadres, soit pour les y ravitailler. Cette puissance exigea donc en 1794 que le Roi déclarât la guerre et S. M. la déclara.² D'après un traité d'alliance et de garantie conclu entre elle et S. M. Britannique.

Environ deux ans après, c'est-à-dire en 1796, L'Angleterre se crut au moment de devoir évacuer, au moins momentanément, cette Mer ; Et en effet déjà elle avait abandonné l'Île de Corse ; alors le Ministère Britannique fit savoir à S. M. qu'il fallait qu'elle pensât à traiter et à conclure sa paix particulière à quel que prix que ce fût ; l'assurant que non seulement on ne lui en saurait nul mauvais gré ; mais qu'encore les circonstances devenant plus favorables, on la ferait dédommager des sacrifices aux quels elle se verrait peut être forcée de consentir.

S. M. crut devoir sans se plaindre, céder à cette impérieuse nécessité, et malgré la mauvaise humeur qu'en témoigna la Cour de Vienne, un [8] négociateur fut sur le champ envoyé à Paris, où le Traité se signa le 10⁸^{bre} 1796. Il y était stipulé que S. M. ne pourrait admettre dans ses ports qu'un très petit nombre de Bâtimens armés appartenans aux puissances belligérantes, qu'elle ne leur donnerait point de secours en effets de guerre, qu'enfin elle observerait une exacte neutralité. Cependant en 1798 après la fameuse affaire d'Aboukir, l'Escadre délabrée de L'Amiral Nelson, obtint sur les instances du Chevalier Hamilton Ministre d'Angleterre, de pouvoir venir mouiller toute entière dans la Rade de Naples, où on lui fournit tout ce qui lui était nécessaire pour se radouber et se ravitailler. S. M. permit même les illuminations publiques chez tous les Anglais résidant à Naples, et elle poussa la complaisance, jusqu'à se laisser entraîner à faire entrer ses troupes dans l'Etat du Pape pour en chasser les Français qui s'en étaient emparés. L'Armée du Roi était composée de corps nouvellement levés, commandés par des officiers sans expérience, et même dénués des premières connaissances indispensablement nécessaires pour la guerre.³ En

¹ L'exportation.

² L'entrée des Deux Siciles dans la coalition fut de plain gré. Le traité est du 20 Juillet 1793.

³ Le colonel autrichien Mack, réputé tacticien habile, commandait en chef.

outré, un grand nombre d'entre eux étaient corrompus ; en effet cette Armée, malgré la belle apparence qu'elle présentait, fut bientôt battue et dissipée, tellement que S. M. qui s'était avancée jusqu'à Rome, y courut les plus grands dangers et n'eut que le tems de faire sa retraite au plus vite. L'Ennemi marcha sur Naples et la Cour se vit réduite à la dure nécessité de se jeter en toute hâte sur un Vaisseau Anglais qui la transporta en Sicile ; ces faits sont trop notoires, pour qu'on puisse les révoquer en doute et ils doivent certainement être consignés dans les dépêches du Chevalier Hamilton, comme dans celles de L'Amiral Nelson, qui existent naturellement dans les archives du Ministère Britannique ; qu'on en fasse donc la recherche, et on verra par leur [9] contenu, si LL. MM. méritent qu'on les accuse, comme ne cesse de le faire Lord William, d'être toujours en opposition avec les intérêts de L'Angleterre. Ainsi ce reproche ne leur a-t-il jamais été fait par Monsieur Pitt tant qu'il a été à la tête du Cabinet Britannique. LL. MM. après avoir essuyé une tempête telle que L'Amiral Nelson avoua n'en avoir jamais éprouvé de pareille, arrivèrent à Palerme dans la matinée du 26 Xbre. Ayant à son bord, le corps du Prince Albert le plus jeune de leurs Enfants qui était mort d'une violente convulsion pendant la traversée ; elles n'y étaient point attendues et, malgré cela, les Siciliens les accueillèrent de la manière la plus flatteuse et même la plus attendrissante.

Le Roi prit alors le parti de se choisir un ministère en grande partie national. S. M. confia le département de la Justice et affaires Ecclesiastiques au Prince de Cassaro. Le Prince de Trabbia fut chargé de celui de la guerre et de la Marine. Le Général Acton retint les affaires étrangères, et comme il fallait employer le Vice Roi (Le Prince de Luzzi) qui par l'arrivée de S. M. perdait sa place, on lui donna la maison Royale qui n'intéressait pas les Siciliens, et ceux ci furent enchantés de savoir gouverner par leurs compatriotes.¹ Quant'à l'administration des Finances, elle resta comme auparavant dans les mains du Tribunal du Patrimoine. Peu de temps après, le Roi voulant témoigner à Lord Nelson, la reconnaissance que S. M. croyait lui devoir, le créa Duc de Bronte et lui donna pour lui et ses héritiers à perpétuité le fief de même

¹ Le Prince de Luzzi, protégé de la reine, fut nommé Viceroy en Juillet 1798 ; les Princes de Cassaro et de Trabbia avaient opposé les mesures fiscales du gouvernement. Leur arrivée au ministère à ce moment signifiait que Ferdinand voulait à tout prix s'assurer du bon vouloir de la Sicile à un moment où Naples arborait le drapeau de la république. En 1806 ce fut le contraire qui arriva, et la Sicile fut pour le moment soumise à une administration napolitaine.

nôm qui rapporte environ Dix mille onces annuelles et dont la famille de ce Pair d'Angleterre est en pleine jouissance.

Pour rendre hommage à la vérité, je dois convenir que LL. MM. se [10] firent adorer à Palerme, au point qu'en 1800 la Reine ayant quitté cette ville, pour entreprendre un voyage en Allemagne, les habitans témoignèrent hautement le plus sensible déplaisir de voir S. M. s'éloigner d'eux. La Révolution qui avait éclaté à Naples à l'arrivée des Français ne dura qu'environ 5 mois et dès le 13 Juin 1799 cette ville rentra sous l'obéissance du Roi ; mais S. M. montrait une si grande répugnance à retourner en terre ferme, qu'elle flatta les Siciliens de l'espoir de la voir se fixer pour toujours au milieu d'eux. En effet, le Cardinal Ruffo nommé Vice Roi de ce Royaume nouvellement reconquis, ayant été obligé de se rendre à Venise, pour assister au Conclave, le Roi le remplaça par le Prince de Cassaro, qui malgré la difficulté des tems et des circonstances, trouva le moyen en servant bien son maître, de s'attirer l'estime de la nation Napolitaine, qu'on sait être ennemie née des Siciliens.

Pendant, dans le courant de janvier 1801, le Roi jugea convenable de faire relever le Prince Cassaro par Monseigneur le Prince Royal et en Septembre il lui permit de revenir dans sa Patrie pour y vaquer à ses affaires qui avaient souffert de son absence.

Les Français après la bataille de Marengo, avaient encore pénétré dans le coeur de l'Italie et menaçaient de nouveau d'envahir les États de S. M. qui n'avait pas de forces à leur opposer ; il devenait donc urgent de négocier une seconde paix et à des conditions très onéreuses, elle fut conclue à Florence le 21¹ Mars suivant. Au commencement de l'année Mille huit cents deux, le Général Acton, qui avait accompagné le Prince Royal à Naples, parut à Palerme à l'improviste, et l'on fut bientôt informé qu'il était venu pour déterminer le Roi à quitter la Sicile. [11] Cette nouvelle déplut beaucoup aux Siciliens, qui en montrèrent sans réserve leur mécontentement, prevoyant qu'ils allaient rentrer sous le joug d'un Vice Roi Napolitain, chose à la quelle ils répugnaient beaucoup.²

¹ Le 28 Mars.

² Il faut remarquer que les relations de Marie Caroline avec Acton étaient profondément modifiées en ce moment de ce qu'elles avaient été lors des débuts de ce ministre. Il s'éleva au pouvoir par la faveur de la reine, mais, une fois arrivé, il s'appuya plutôt du côté du roi, ce qui lui valut, finalement, la rancune haineuse de Marie Caroline. Il fut, cependant, le seul ministre de Ferdinand qui influa sur la reine ; voir Poli à Bentinck, WELB.

L'Epoque de l'assemblée du Parlement était prochaine, et Monsieur Acton jugea convenable d'en anticiper de quelques mois la convocation, afin de le faire tenir sous les yeux de S. M. Il s'assembla donc ; et l'astucieux Ministre voulant, d'un coté flatter l'amour propre de la nation, et de l'autre en tirer de l'Argent, fit promettre au Roi, dans son discours d'ouverture que, d'ors en avant, le Royaume serait gouverné par un Prince de la Maison Royale qui, sous un très court délai, reviendrait se fixer à Palerme, à condition néanmoins, qu'il lui serait accordé, en surcroit des impôts ordinaires, un traitement de Cent Cinquante Mille onces, pour l'entretien de la Cour permanente. Ce subterfuge produit l'effet qu'on s'en était promis et le Parlement décréta, sans difficulté, la somme demandée, mais M^r Acton ayant eu en meme tems l'idée d'établir en Sicile l'usage du papier timbré, tel qu'il existait à Naples depuis quelques années, il rencontra dans les trois Chambres une si vigoureuse opposition, qu'il fut obligé de renoncer à son projet.

S. M. partit vers le mois de Juillet, et laissa le gouvernement à l'Archevêque de Palerme,¹ avec le titre non de Vice Roi mais de Président du Royaume, en attendant la prochaine arrivée du Prince, qui devait, disait-on, venir incessamment le remplacer. Ce fut à peu près dans le meme temps que la Reine revint de son voyage à Vienne, et ainsi Leurs Majestés se trouverent reunies, dans leur Capitale de terre ferme.

Le Prince de Cassaro avait suivi le Roi à Naples, où S. M. lui confia pour la seconde fois les mêmes départements qu'il avait déjà occupés en Sicile ; mais bientôt il se dégoûta des prétentions du Général Acton qui, [12] tranchant du premier Ministre, voulait subordonner à ses caprices tous les Secrétaires d'Etat, et avant la fin de l'année M^r de Cassaro donna sa démission malgré les instances que lui firent LL. MM. pour qu'il conservât ses places. Peu de tems après il se retira en Sicile sous prétexte du délabrement de sa santé, bien résolu de ne plus rentrer dans les affaires.

L'Archevêque Président était généralement estimé des Siciliens ; en effet il méritait de l'être, et son administration ayant eu le plus grand succès, la nation prenait patience sur le retard de l'arrivée de cette Cour permanente pour l'entretien de laquelle on payait déjà Cent cinquante Mille onces par an ; mais malheureusement ce respectable prélat mourut en Janvier 1803, et par là M^r Acton se trouva dans le plus cruel embarras ; cependant comme il était fertile en expéditions, il imagina de le

¹ D. Filippo Lopez y Royo.

remplacer dans la Présidence par un Sicilien auquel on donnerait le titre de Lieutenant de S. M., au lieu de celui de Vice-Roi, qui effrayait si fort la Nation. La Reine jetta les yeux sur le Prince de Cassaro qui était encore à Naples, et dont elle connaissait le mérite, l'attachement et la fermeté ; mais ce choix ne convenait pas à un Ministre qui ne voulait employer que des gens toujours disposés à se soumettre servilement aux loix qu'il leur imposait ; cependant comme il n'avait rien à reprocher à ce fidele serviteur du Roi, il colora l'exclusion qu'il lui donnait en alleguant, que la place dont il s'agissait était au dessus de la dignité de Conseiller d'Etat dont il etait revêtu, et il lui fit substituer le Prince de Cùto, homme parfaitement honnête, mais sans nulle espèce de caractère, le subordonnant tellement à un Magistrat Napolitain, connu en Sicile sous le titre de Conseiller de gouvernement,¹ qu'il était assujetté à ne pouvoir même ouvrir les dépêches qu'il recevait de la [13] Cour, qu'en présence de celui ci.

Les Siciliens regardaient avec raison ce Consulteur comme leur ennemi juré, il avait d'ailleurs fait en très peu d'années une énorme fortune à leurs dépens. Bientôt donc, ils s'aperçurent qu'ils etaient joués, que leur compatriote, sous le titre pompeux de Lieutenant de S. M., n'était qu'un manequin et qu'en M^r Troisi, (c'était le nom du Consulteur) résidait toute la plénitude du pouvoir. Alors ils ouvrirent les yeux, et ne furent pas même dupes de la nouvelle jonglerie de M^r Acton, qui avait deffendu au Prince de Cùto d'habiter le Palais, vù (disait le Ministre) qu'il était réservé pour le Prince destiné au Gouvernement ; Prince qu'au reste on ne désignait pas, et la Nation commença à prendre de l'humeur.

Après la paix de Florence, Bonaparte, alors premier Consul, donna l'Ambassade de Naples à M^r Alquier, qui avait été l'un des plénipotentiaires du Traité. En 1804 ce M^r Alquier eut une querelle très vive avec le G^{le} Acton, et le Gouvernement Français exigea non seulement que ce dernier quittât les affaires, mais qu'encore il sortit du Royaume. Le 31 Mai on le vit arriver à Palerme avec toute sa famille, muni d'une dépêche par laquelle le Roi lui accordait une pension annuelle de Dix Mille Onces, transmissible à sa posterité, pension exigible sur les fonds de la Sicile, jusqu'à ce que S. M. pût la remplacer par un équivalent en fiefs territoriaux ; et à cette occasion il arriva

¹ *Consultore del governo*, fonctionnaire régulier dans l'administration de Sicile. Le prédécesseur de Troise fut Dragonetti qui plus tard, à Naples sous Murat, présida le tribunal pour les causes féodales avec une grande habileté.

quelque chose d'assez plaisant : Le Roi ayant mis successivement une imposition de Dix pour cent sur toutes les pensions, la Trésorerie voulut en faire la retenue à M^r le Général ; il répondit que sa pension n'en était pas une, mais bien un Fief. D'après cela la députation du Royaume se crut autorisée à lui demander les taxes parlementaires, imposées sur les feudataires, et il s'excusa [14] encore de les payer en faisant le raisonnement contraire et soutenant que les Dix mille Onces dont il s'agissait étaient une pension et non un Fief ; de sorte qu'il en a joui jusqu'à sa mort sans diminution aucune, soit sous un titre, soit sous un autre.

Le Général Acton devenu ainsi gros pensionnaire en Sicile, et se flattant d'y devenir bientôt grand propriétaire, se montra dès ce moment tout Sicilien et abandonna entièrement le parti Napolitain.

Par un article secret de traité de Florence le Roi avait consenti à l'occupation par les troupes Françaises de quelques provinces du Royaume de Naples situées sur les bords de la Mer Adriatique toutes les fois que la France serait en guerre avec l'Angleterre, et ces troupes vinrent sur le champ s'y établir ; elles les évacuèrent après la paix d'Amiens ; mais à la reprise des hostilités, Bonaparte les fit occuper de nouveau, et outre la dépense énorme qui en résultait pour la Cour, de pareils hôtes n'étaient pas sans de très grands inconvénients, dans la vue donc de s'en débarrasser, S. M. négocia avec la Russie un traité qui fut signée à Naples le 10 Septembre 1805.

Le 3 Octobre suivant un Courier dépêché de Paris, en apporta un autre conclu ¹ par le Marquis de Gallo, et par le quel le Roi promettait à la France une parfaite neutralité, à condition que cette puissance retirerait ses troupes du Royaume de Naples, et en effet elles en sortirent.

La Cour qui ne s'attendait pas à cet incident, se trouva très embarrassée, l'Ambassadeur Alquier n'ayant donné au Roi que 24 heures pour ratifier ou refuser le Traité.²

Dans cette perplexité, S. M. consulta M^r Elliot, Ministre Britannique, qui conseilla l'affirmative, et d'après cet avis, le Roi ratifia ; mais six semaines après, une armée Anglo-Russe s'étant présentée devant Naples où elle voulait débarquer, ce même M^r Elliot fit les plus vives instances

¹ Le 22 Septembre.

² La Cour devait cependant bien s'y attendre, vu que Gallo n'avait fait que négocier d'après les instructions que lui transmettaient Acton selon la volonté du roi. Le traité ne fut ratifié que le 8 Octobre.

pour forcer la Cour à le lui permettre.¹ S. M. incertaine sur le [15] parti qu'elle avait à prendre, ordonna l'assemblée d'un nombreux Conseil, dont tous les membres votèrent par écrit pour le débarquement, qui s'effectua. Ainsi la neutralité se trouvant rompue de fait, M^r Alquier demanda des passeports et partit, sans prendre congé selon qu'il est d'usage en pareil cas.

Cette conduite de la Cour fut généralement désapprouvée, non que les gens sensés crussent à la loyauté avec la quelle Bonaparte observerait de son côté cette même neutralité ; mais parceque le Roi en ne la rompant pas, aurait gagné du tems, et ne se serait pas vû obligé de faire en plein hiver une seconde fuite précipitée ; qu'il aurait pu préparer à loisir sa retraite en Sicile, et qu'ainsi S. M. n'aurait pas abandonné à l'ennemi tous les effets précieux qu'elle possédait, dont il s'empara parcequ'on n'eut pas le tems de les emporter. D'ailleurs en suivant la marche contraire, la Cour aurait eu au moins l'avantage de mettre la raison de son côté, et de ne pas fournir à Bonaparte un prétexte d'attaque. Cependant il faut convenir que, si S. M. commit alors une erreur, ce n'est pas elle qu'on doit en rendre responsable ; mais bien les membres du Conseil que je viens de citer, dont les avis signés de leurs mains ont passé sous mes yeux, et furent tous uniformes, sans qu'ils ayent pu alléguer pour excuse, d'avoir été influencés par la présence de LL. MM. puisqu'ils délibérèrent seuls, la Reine ayant exigé qu'il en fut ainsi, pour leur laisser plus de liberté.

L'Armée Anglo-Russe mit donc pied à terre, et réunie aux troupes du Roi, elle marcha vers les frontières du Royaume, pour s'opposer aux Français, qu'on prévoyait avec raison, devoir incessamment venir les attaquer ; mais le désastre d'Austerlitz étant promptement parvenu à la connaissance des Généraux, ainsi que la nouvelle de l'anathème prononcé par Bonaparte contre S. M., ils jugèrent probablement qu'ils ne pourraient résister aux forces qui allaient fondre sur eux, et ne voulant pas compromettre celles qui étaient à leurs ordres, il ne pensèrent plus [16] qu'à faire leur retraite avec une telle précipitation qu'elle ressembla parfaitement à une déroute complete ; ainsi cette opération mal calculée

¹ Le même jour que la Cour de Naples ratifiait le traité du 22 Septembre, elle adressait à Tatitscheff, Ministre de Russie, une protestation qui déclarait le traité " nullement obligatoire," et que " Sa Majesté Sicilienne attend avec impatience l'arrivée dans ses Etats des troupes russes et anglaises ". A. S. Aff. Est. fas. 412 ; voir aussi, Auriol, *La France, l'Angleterre et Naples* ; Maresca, *I due trattati*, dans l'Archivio Storico Napoletano ; et Johnston, *The Napoleonic Empire in Southern Italy*, vol. i.

ne servit qu'à ruiner la Cour, qui dépensa des sommes énormes, et à la compromettre avec un ennemi aussi vindicatif qu'implacable. Les Russes firent voile pour la Mer Adriatique, et les Anglais pour la Sicile, où ils débarquèrent avec l'agrément de S. M.

Il est même bon d'observer que le Général Lascy qui commandait les Russes, ayant exigé, on ne sait trop à quel titre, un dédomagement considérable, M^r Elliot sans en prévenir le Roi, le lui assigna sur les trois cent Mille Livres Sterlings que l'Angleterre payait annuellement à S. M. ; la Cour n'eut même connaissance d'une telle générosité que longtems après et S. M. qui aurait été fondée à s'en plaindre ne le fit pas ; preuve non équivoque du désir dont elle a été toujours animée, d'éviter soigneusement tout ce qui pouvait troubler la bonne harmonie entr'elle et son allié.

Le Roi ainsi livré à ses propres forces, apprit dans les premiers jours de Janvier 1806 que déjà Joseph Bonaparte était à Rome, où il attendait une armée nombreuse avec la quelle, il se proposait de conquérir le Royaume de Naples, et vers la fin du mois S. M. prit la résolution de passer en Sicile, où elle arriva le 31. Mais la Reine, ainsi que la Famille Royale restèrent sur le continent, dans l'espoir de pouvoir entamer une négociation avec Joseph. Elle fut effectivement tentée, et malheureusement on la confia au Duc de S^{ta} Téodora, sur la fidélité duquel on se reposait fort mal à propos et qui, neveu du Marquis de Gallo,¹ était déjà probablement d'accord avec son oncle pour trahir LL. MM.

En effet après plusieurs courses, au retour de chacune desquelles il donnait à la Reine les plus flatteuses espérances, il finit par proposer à S. M. une conferance à Terracina où il l'invitait à se rendre avec le Prince Royal, l'assurant que Joseph s'y transporterait de son côté et que là tout s'arrangerait à la satisfaction de cette souveraine.²

[17] Heureusement la Reine ne donna pas dans le piège, et voyant que tout espoir était perdu, S. M. prit le sage parti d'aller se réunir à son Auguste Epoux, mais elle envoya les deux Princes ses fils rejoindre un corps de troupes qu'on avait fait filer vers les Calabres, dans l'espoir de pouvoir conserver ces deux Provinces, en profitant des défilés qui en rendent l'entrée difficile, comme de la bonne volonté des habitants qui se montrèrent disposés à se bien deffendre.

¹ C'était justement la raison pour l'employer. A ce moment Circello et la reine n'avaient d'autre espérance qu'en Gallo.

² Ceci paraît bien douteux. Il n'y a aucun témoignage documentaire qui confirme ce que dit ici Marie Caroline.

La Reine arriva donc à Palerme le 16 Fevrier, après une navigation aussi longue que pénible et qui la fit beaucoup souffrir. Le Vaisseau qui portait S. M. était accompagné d'une Frégate et d'un nombreux convoi de Polaques chargées d'Artillerie, de Munitions, comme de tous les objets de valeur que S. M. avait pu sauver, et l'une d'elles entr'autres portait les Archives. Un coup de vent très violent le dissipa, plusieurs de ces Batiments ayant souffert dans leurs mâtures furent obligés de se réfugier dans le port de Baja, tandis qu'un grand nombre d'autres par la mauvaise disposition des équipage prirent sans nécessité le même parti. Les unes comme les autres devinrent la proie des Français, de sorte qu'il n'en parvint que très peu en Sicile et il en résulta une perte immense. Une Frégate et une Corvette, restées dans la rade de Naples à la disposition de la Régence que la Reine y avait laissée pour gouverner en son absence, eurent la même sort, les membres de cette Régence s'étant déclarés pour l'usurpateur, et ce fut un fâcheux accident pour la petite Marine du Roi.

L'Arrivée de la Cour, n'inspira pas à la vérité, le même enthousiasme qu'avait produit celle de 1798, cependant LL. MM. n'eurent pas lieu de se plaindre de l'accueil qui leur fut fait.

Le Ministère à Naples était composé de M^r de Medici pour les Finances, de M^r Migliorino pour la Justice, du Général Forteguerra pour la guerre et la Marine, ayant sous lui pour directeur M^r Colajanni, et du Prince de Luzzi pour les affaires étrangères, mais il n'était que le prête-nom du Marquis de Circello qui, en réalité, faisait le [18] département qu'on lui avait oté en apparence, parceque les Français l'avaient exigé, sous prétexte qu'arrivant d'Angleterre, où il avait fait un long séjour en qualité d'Envoyé Extraordinaire de S. M., il devait être prévenu en faveur des interêts de la Grande Bretagne.

Tous ces Messieurs, à l'exception du Prince de Luzzi, passèrent en Sicile avec la Reine ; mais en y arrivant ils ne rentrèrent pas dans l'exercice de leurs fonctions. Cependant quelque tems après le Général Acton rendit à M Colajanni sa créature, les siennes ; ce Ministre partagea l'administration entre lui et le Prieur Serrati, homme d'un génie étroit autant que minutieux, qui voulait tout rapporter aux usages de la Toscane, sa patrie, par ce qu'il l'avait gouvernée pendant quelque tems sous le d^{er} Grand Duc. Il était d'ailleurs valétudinaire et maussade à l'excès ; tout cela réuni, le rendait odieux aux Siciliens dont il ne connaissait d'ailleurs ni les lois, ni les privilèges. Ce M^r Serrati s'était embarqué à Livourne pour aller rejoindre son maître en Alle-

magne, et ayant relâché à Palerme, M^r Acton qui l'avait connu jadis et qui aimait beaucoup les nouveaux visages, le recruta pour en faire tout d'un coup un Conseiller d'Etat, avec Six mille Ducats de traitement ; mais il faut convenir que ce fut une pauvre acquisition, et ce n'est pas la seule de ce genre, que M^r Acton pendant son long Ministère ait fait faire à la Cour.

L'Armée de Calabre était composée de soldats peu aguerris et commandés par des officiers dont un grand nombre était déjà vendu à l'ennemi ; elle fut attaquée dans les gorges de Campotenese et les dispositions deffensives se trouverent si mal faites, qu'on avait même négligé de garnir les hauteurs qui les dominant ; de sorte qu'en un instant, cette armée fut battue et dissipée.¹ Alors les Deux Princes n'eurent d'autre ressource que celle de gagner le plus promptement possible les rives du Phare et de s'y embarquer pour se rendre dans le premier port [19] de Sicile d'où, quelques jours après, ils prirent la route de Palerme.

Vers le moi de Mai suivant, le Roi voulut faire une Tournée dans le Royaume et S. M. passa d'abord à Messine où elle consentit sans hésiter à remettre sans traité la plus part de ses places fortes au pourvoir des Anglais. Nouvelle preuve incontestable de la confiance que S. M. mettait en eux.²

L'Année 1806 était l'époque de la tenue du Parlement,³ qui devait

¹ Campotanese, le 6 Mars, 1806. Le général Régnier remporte la victoire contre le général de Damas.

² La politique anglophile d'Acton triomphe pour le moment. On concède aux généraux anglais des privilèges administratifs dans Messine et ses environs, où stationnent leurs troupes.

³ Le parlement de Sicile était une assemblée remontant à la conquête normande, qui offrait bien des rapprochements avec le parlement anglais. A cette époque le parlement se réunissait tous les quatre ans. Il comprenait trois chambres : Militaire, où siegiaient les barons féodaux au nombre de 57 ; ecclésiastique,—les évêques et abbés de nomination royale, au nombre de 60 à 70 ; domaniale, ou des *Comuni*, où siegiaient une quarantaine de représentants des villes et bourgs de la Sicile. Ces derniers ne ressembloient pas du tout aux vigoureux représentants des *Commons* en Angleterre, car le plupart étaient nommés par le Roi et donnaient leur vote par procuration ; la vraie force du Parlement était dans la Chambre des Barons. Il faut bien noter que dans cette chambre le vote se donnait pour chaque fief, et ainsi les grands propriétaires exerçaient une influence proportionnée ; les 57 barons avaient 275 votes ; à un moment donné le seul prince de Butera détenait plus de 40 votes. Le Parlement avait le droit de voter les donatives, d'indiquer au Roi ses désirs sur les affaires du royaume, et d'élire les membres de la députation du royaume. La députation était comme un comité centrale parlementaire.

être assemblé tous les quatre ans ; et il fut en effet convoqué. Tout le monde s'attendait que, vû les circonstances critiques dans lesquelles se trouvait la Cour, elle demanderait une augmentation de subsides, commis sous la dénomination de *donatifs*, et on paraissait disposé de l'accorder en tout ou partie.

Le Roi en fit l'ouverture dans les premiers jours de Juillet et, au grand étonnement de la nation entière, S. M. déclara par l'organe de son Protonotaire que, non seulement elle était satisfaite du produit des impôts existants, mais qu'encore elle désirait la suppression de celui qu'on payait à titre de dédomagement aux communes indigents, qui n'était pourtant qu'un objet de Quinze à Vingt Mille Onces par an.

Des sujets auxquels le Souverain ne demande rien n'ont sans doute que des remerciements à lui faire et en effet le Parlement ne fut nullement orageux ; cependant il offrit spontanément à la Reine un don gratuit de Cent Mille Ducats, pour la mettre à portée (disait-on dans le décret) d'exercer sa bienfaisance si généralement connue des Siciliens ; et il est bon de remarquer que le Prince de Belmonte et le Prince de Villaerosa son oncle, qui ont depuis joué un si grand rôle, furent les seuls opposants à l'hommage que le Parlement rendait à S. M. qui l'accepta bien moins par intérêt, que pour ne pas mortifier le corps respectable qui le lui offrait.¹ [20] M^r Acton, qui comme je l'ai déjà

¹ Le document qui suit est tiré du deuxième volume du Ms même. Nous donnons l'indication M. C. suivi du numéro de la page du MS. Mais voici d'abord un "Avertissement" qui précède les pièces justificatives :

"Avertissement—

"L'original des pièces Justificatives que je produis ici, a été écrit pour quelques unes en langue anglaise, et pour la plupart des autres en langue italienne. J'ai donc été obligé de les traduire ; mais je l'ai fait avec une telle exactitude, que la traduction ne diffère en rien du texte, dont j'ai conservé jusqu'à quelques expressions qui ne sont plus que rarement usitées en écrivant le français. Ou trouvera les notes réunies à la fin de chacune des pièces aux quelles il en a été ajouté."

M. C. 4.

Voici maintenant le document :

"Décret du Parlement de 1806.

"Le Parlement Général ne croit pas pouvoir trouver un moment plus opportun, pour faire connaître ses vrais sentiments à la plus aimable, comme à la plus vertueuses des souveraines, qui par son auguste présence, assure toujours davantage le sort de la Sicile. Accoutumée à verser dans le sein de l'indigence les plus amples secours, Les pertes qu'elle a éprouvées, jointes au délabrement des finances qui trouble la tranquillité du Trône, ayant privé la générosité du cœur de S. M. des moyens d'y subvenir, et la bienfaisance qui formait jadis la première de ses félicités,

dit voulait plaire à la nation, se fit un mérite auprès d'elle de la modération du Roi dans cette occasion.¹

Quelques mois après, M^r Serrati qui s'était insinué peu à peu, dans la confiance de son maître, se faisant comme tant d'autres une vertu de l'ingratitude, profita de la circonstance pour miner sourdement le crédit de M^r Acton, son bienfaiteur, et il en dégoûta tellement S. M. qu'elle obligea la Reine de prévenir ce Ministre, naguères si puissant, que s'il n'offrait sa démission volontaire dans un court délai, elle lui serait donnée d'office.

La Reine, qui depuis longtems honnorait le Général Acton d'une protection qu'il n'avait pas toujours payée de reconnaissance, fit encore dans cette occasion l'impossible pour le sauver du naufrage ; mais S. M. ayant trouvé le Roi inébranlable dans sa résolution, sentit qu'en effet il allait être séchement renvoyé, s'il ne se hatait de prévenir le coup ; et elle le détermina, non sans beaucoup de peines, à demander sa retraite, qui lui fut accordée à l'instant même. Il n'en couta pas peu à l'orgueil excessif d'un homme qui, pendant plus de Vingt cinq ans, avait gouverner arbitrairement les deux Royaumes ; mais il se flatta que le Roi ne pourrait se passer de lui, et le rappellerait à la première occasion embarrassante qui se présenterait. Il se trompa ; car du moment où il ne fut plus en place, S. M. l'oublia et ne le consulta jamais sur aucune affaire.

M^r Acton n'était pas jeune, il résulta de l'état de nullité où il se trouvait réduit, une sorte de Mysantropie qui prit sur sa santé, avança sa fin et il mourut le 12 Août 1811. Ce ministre avait de grands défauts, on peut même dire sans calomnier sa mémoire, qu'il a fait beaucoup de Mal pendant sa longue administration ; cependant on ne

étant devenue la partie la plus intéressante de ses afflictions ; pour ne pas voir souffrir une aussi noble vertu, qui est le plus grand appui de l'amour des sujets, Comme aussi pour rendre un témoignage public de l'attachement et de la reconnaissance que professe la nation envers une Reine qui réunit toutes les qualités propres à la faire adorer ; Le parlement prie sa M. de daigner accepter l'offre de cent mille ducats ; à fin qu'au moyen de cette somme, la magnanimité de son coeur maternel puisse moins ressentir la forte restriction qu'il est forcé de mettre aux récompenses des services, où la douloureuse Commotion de se voir hors d'état de pourvoir aux douloureux besoins de l'indigence." M. C. 5.

¹ La politique d'Acton à ce moment n'offre aucune obscurité. Il comptait bien que l'Angleterre ferait, à ses propres frais, tout le possible pour empêcher la conquête de l'île ; donc il s'agissait de concilier la Sicile très mécontente à ce moment du gouvernement royal, tout en s'appuyant sur l'Angleterre pour les dépenses militaires.

saurait disconvenir que ses successeurs lui ont, en quelque sorte, élevé une statue et que s'il fût resté à la tête des affaires, rien de tout ce qui est arrivé depuis qu'il les a quittées, n'aurait eu lieu. Je suis moins payé qu'un autre pour faire l'éloge de M^r Acton, mais je dois pourtant convenir que tout ce qui s'est passé sous [21] mes yeux depuis sa retraite, me l'a souvent fait regretter.

La demission de M^r Acton fut très injustement attribuée à la Reine, qui au contraire, ainsi qu'on vient de le voir, s'y était opposée autant qu'elle l'avait pû ; et comme il n'était pas aussi mal vû en Sicile qu'à Naples, cet événement fit d'autant moins de sensation dans le public, que M^r Serrati, connu pour être son ennemi secret, ne jouissait d'aucune considération.¹ Celui ci ajouta quelques départements à ceux qu'il avait déjà, et le Roi donna au Marquis de Circello les affaires étrangères, la guerre et la Marine.²

M^r Serrati végeta dans le Ministère, jusqu'à la moitié de l'année suivante, 1807, époque à laquelle il s'en démit sous prétexte de sa santé. La Reine, qui ne l'aimait pas, sentit alors la nécessité de le remplacer par un Sicilien et S. M. jetta les yeux sur le Prince de Cassaro, qui satisfait de la haute considération dont il jouissait, aimant d'ailleurs la vie privée, était si éloigné du désir de reparaître sur la scène, qu'il avait vû avec indifférence et peut être même avec une sorte de plaisir, qu'on ne l'appellât jamais au Conseil. Malgré cela la Reine fit négocier avec lui et à force de le raisonner, on parvint à le persuader de reprendre, pour la troisième fois, les départemens qu'il avait quittés. Dans cet état de choses, les deux anciens Secrétaires d'Etat Napolitains s'agitèrent ;

¹ Voici ce qui arriva. La signature du traité du 10 Septembre 1805 et les malheurs que ce traité avait déchainé sur Naples firent que, lorsque la Cour arriva en Sicile, Ferdinand s'appliqua plus vigoureusement que d'habitude aux affaires, rappela Acton au pouvoir, et en éloigna Marie Caroline. Mais cet accès d'énergie dura peu de temps. Bientôt le roi s'addonna à la chasse ; il venait très peu à Palerme ; le royaume, muni d'une armée anglaise et d'un parlement Sicilien, marchait tout seul ; Acton se faisait vieux et ne travaillait guère ; Marie Caroline était la seule personne vraiment énergique de la Cour, et elle resaisit le pouvoir. Fatiguée d'Acton, entourée d'émigrés Napolitains et Français, en train d'installer le Marquis de St. Clair comme favori, elle eut bientôt fait de se débarrasser du vieux ministre. Serrati fut évidemment l'instrument dont la reine se servit en lui faisant livrer les secrets d'Acton au roi.—St. Clair, jeune émigré ; grand ami de Roger de Damas ; avec une femme à Paris ; créé marquis par Ferdinand, (strictement on devrait dire *Marchese di St. Clair*).

² Circello, ministre routinier, maniable, et faible. Drummond, ministre anglais à Palerme, disait de lui : " Comme ministre des affaires étrangères personne n'était plus étranger aux affaires que lui ". BENT.

ils furent puissamment secondés par le Duc d'Ascoli¹ qui jouissait d'un grand crédit auprès du Roi et même auprès de la Reine : cet homme, qui depuis a eu tant de part aux malheurs de la Sicile, peignit à la Souveraine le Prince de Cassaro comme étant d'un caractère si dur, qu'elle n'aurait sur lui non seulement nulle sorte d'influence, mais qu'en-core il ne tarderait pas à se déclarer son ennemi. Le Duc parvint ainsi à faire changer la résolution de S. M. et le 16 Juillet la Promotion Ministerielle ayant paru, on y vit, au grande scandale de toute la ville, que M^r Migliorino avait les départements destinés d'abord au Prince de Cassaro, qui fut le seul à ne pas s'en affliger, et M^r de Medici celui des Finances.

[22] On peut juger de l'effet que des choix aussi impolitiques durent produire sur les Siciliens. M^r Acton les désaprouva hautement dans sa société qui était encore assez nombreuse ; on fut même persuadé que s'il eut été encore en place il les aurait empêchés, et j'étais parfaitement de cet avis.

La Paix de la Russie avec la France avait été signée à Tilsit le 7 du même mois et jamais la première de ces Cours n'en donna connaissance officielle à celle de Sicile ; de sorte que M^r de Tatischeff Ministre de L'Empereur Alexandre auprès du Roi, continuait toujours à remplir ses fonctions, M^r Drummond Ministre Britannique en prit de l'humeur, au point d'exiger de S. M. qu'elle s'emparât d'une Fregatte Russe qui depuis plusieurs mois se trouvait dans le port de Palerme ou elle était venue sur la foi des traités ; cet acte impolitique d'hostilité mit M^r Tatischeff dans la dure nécessité de baisser les armes de la puissance qu'il représentait et de se préparer au départ, mais n'ayant pu l'effectuer sur le champ, vû qu'il n'en est pas d'une île, comme de la terre ferme, la prolongation de son séjour en Sicile donna encore occasion à d'assez serieuses tracasseries de la part du Ministre Anglais.

M^r de Circello s'occupait peu de la guerre et de la marine ; ce n'était pas sa partie et il en abandonnait l'administration au Directeur Colajanni qui avec des talents, n'était pas sans de grands inconveniens. Au commencement de l'année 1808 on jugea donc à propos de séparer l'une et l'autre des affaires etrangères, en créant, à cet effet, un nouveau

¹ Le duc d'Ascoli, fils naturel de Ferdinand, jouit d'une grande influence jusqu'à la fin du règne. Quoique toujours dévoué au roi il était à ce moment assez bien vu de la reine, et servait d'intermédiaire entre eux. Comme politique il était nul, mais il intrigait toujours pour les places. Lorsque Bentinck le chassa du ministère il fut remplacé par le Colonel Frilli qui avait la confiance du roi.

secrétaire d'Etat et on jeta les yeux sur un M^r Arriola qui ayant déjà été à Naples des mêmes départements, accusé en Décembre 1798 du crime de haute trahison, avait été enlevé au milieu de ses bureaux, peu de jours avant le départ de la Cour pour la Sicile, jetté sur un mauvais bateau et conduit enchaîné au chateau de Trapani, ou pendant très longtems il fut enfermé sous clef; il est vrai qu'on lui accorda, depuis, la Ville pour prison, mais ce ne fut qu'environ neuf ans après, qu'il obtint enfin la [23] permission d'en sortir pour quatre mois, à l'effet de venir à Palerme soigner sa santé qu'il prétendait être fort délabrée.

Si M^r Arriola eût eu la moindre délicatesse, il aurait exigé qu'avant de lui rendre sa place, le Roi l'eût au moins lavé par une dépêche honorable du crime qui lui était imputé; quoiqu'il en soit, il n'y regarda pas de si près.

La Reine était justement prévenue contre lui et S. M. répugna longtems à sa monstrueuse rentrée dans le ministère; mais l'intrigue s'en mêla, et S. M. y céda encore cette fois, contre sa propre conviction.

Vers le même tems, le Prince de Cattolica, personnage peu estimé, et réellement peu estimable, ne sachant où donner de la tête, parce qu'il était ruiné au point de n'avoir pas du pain à manger, imagina de présenter à la Cour le plan gigantesque d'une Milice nationale de quarante mille hommes, et il fut adopté, malgré tout ce que les gens sages purent y opposer de raisonnable.

Le Prince de Butera était alors l'homme du jour et, quoiqu'il n'eût jamais servi, on lui avait accordé le rang de Lieutenant-Colonel, pour l'autoriser à porter un uniforme; De ce grade, ou le fit sauter tout à coup à celui de Lieutenant-Général; on lui confia en outre le commandement de cette armée chimérique qu'on venait de lever sous le nom de volontaires Siciliens et dont le Prince de Cattolica créé Maréchal de camp avec appointements d'Employé, fut nommé Major général-inspecteur. Une telle milice, comme on l'avait prévu, a coûté des sommes immenses et n'a servi qu'à désoler un peu plus la Sicile.¹

M^r Le Duc d'Orléans, dont la vie est si connue, après avoir erré plusieurs années en différentes parties de L'Amérique, était enfin parvenu à se faire accorder en Angleterre un asyle qui lui avait été longtems refusé. En Mars de cette même année 1808, il quitta brusquement Londres, sous prétexte d'accompagner à Malte le Comte de Beaujolais, son frère, dont l'état de santé était tellement désespéré qu'il mourut en

¹ Voir la Correspondance de Marie Caroline et du Prince de Butera (ed. Salv. Lanza), Radusa, et Arch. di Stato, Palermo, R. Segreteria, 5358, cité par Bianco.

effet en arrivant dans l'Isle ; Mais le véritable objet du premier, était tout autre que celui qu'il annonçait, bientôt la Cour apprit que S. A. s'était débarquée à Messine, d'où elle demandait la permission de venir présenter à LL. MM. son respectueux hommage ; On sut en même tems que le gouvernement Britannique se défiait si fort de [24] lui, qu'il l'avait fait accompagner par un Colonel Anglais qui ne le quittait pas un instant.¹

Une telle visite déplaisait fort à LL. MM. mais elles n'eurent pas la force de s'y refuser, malgré les avis qu'on leur donna des projets qu'on pouvait raisonnablement supposer à M^r le Duc d'Orléans sur Madame Amelie, seule Princesse qui restât à marier et qui désirait ardemment de prendre un établissement. Enfin il arriva à Palerme² ayant pour toute suite l'observateur qu'on lui avait donné à son départ d'Angleterre. Il fut accueilli avec politesse, mais aussi froidement qu'il avait du s'y attendre ; le public même ne le voyait qu'avec une sorte de répugnance et sans la circonstance que je vais rapporter, il est probable que S. A. S. n'aurait pas retiré de son apparition en Sicile l'avantage qu'elle s'en était promise.

Voici une preuve non équivoque de la manière dont les Palermitains regardaient ce Prince ; les fêtes de S^{te} Rosalie qui commencent annuellement le 11 de Juillet et finissent le 15, donnent occasion à des courses de Chevaux et la Cour était dans l'usage d'aller jouir de ce spectacle chez le Prince de Belmonte. Le premier jour M^r Le Duc d'Orléans proffita d'un moment où la Reine était au balcon pour s'entretenir longtems seul avec elle, croyant ainsi se donner du relief ; mais le Peuple rassemblé dans la place qui se trouve vis-à-vis, en murmura et disait tout haut : qu'il était inconcevable que S. M. traitât avec tant de distention un des principeaux complices de la mort de la Reine sa soeur ; les propos furent si violents qu'on crut devoir en avertir S. M., qui le lendemain évita de donner lieu à pareilles plaintes. Je puis ajouter à cela, que même le mariage qu'a contracté S. A. S. ne l'a pas réhabilité dans l'opinion des Siciliens qui en ont murmuré ; qu'à l'exception d'un petit nombre de factieux et de quelques Anglais, personne n'approche de son Palais, et que malgré l'affectation qu'elle met en

¹ Le duc d'Orléans venait en Sicile avec l'intention bien arrêtée de demander en mariage Marie Amélie, fille de Marie Caroline. Toutefois, le gouvernement anglais, qui lui faisait une pension modique, se méfiait du prince, et ce ne fut pas sans difficultés qu'il obtint de Lord Collingwood une frégate pour parvenir à Messine. La famille royale savait d'avance à quoi s'en tenir sur ce voyage du duc.

² Vers la fin de Juin 1808.

parcourant la Ville, à provoquer les saluts on n'y fait nulle attention, tandis qu'au contraire, toutes les fois qu'on aperçoit la Princesse, on [25] s'empresse de lui témoigner le même respect qu'auparavant qu'elle fut devenue Duchesse d'Orléans, pour le malheur de la Cour et peut être pour le sien. M^r Le Duc a donc beau s'agiter, il peut être sûr, qu'il ne se conciliera jamais le suffrage de la Nation Sicilienne, dont il est trop connu.¹

M^r le Duc d'Orléans était déjà sur son départ, lorsque la Cour eut connaissance par la gazette de Gènes, de la Révolution D'Aranjuès et bientôt après elle apprit par les Moniteurs, tant la captivité de la Famille Royale arrêtée à Bayonne, que le traité de cession de ce Royaume à Bonaparte dont elle avait été suivie.² Le Duc profita de cette occasion pour se faire valoir, il avait parcouru quelques Provinces de l'Amérique Espagnole ; il exagéra les connaissances locales qu'il prétendait avoir acquises de ce pays là ; il en présenta de superbes cartes dont il se trouvait possesseur ; il affecta de déclarer, qu'il n'avait aucune prétention sur l'héritage de l'Auguste famille tombée dans les fers de Bonaparte ; qu'il convenait que cet héritage ne regardait que S. M. Sicilienne et qu'il était prêt d'aller servir la cause de S. M. partout où elle croirait qu'il pourrait le faire utilement ; mais adroitement il glissa qu'en vertu de la renonciation de Philippe V à la Couronne de France, il en devenait l'héritier présomptif et qu'elle ne pouvait manquer de lui échoir, vû qu'il était certain que les Princes de la branche Royale, sans en excepter Monseigneur le Duc de Berri, étaient hors d'état de laisser de postérité.³

¹ La froideur de la reine ne fut pas constante (voir les notes de M. de Baconel d'une conversation avec Louis Philippe citées par la Comtesse de Mirabeau dans son ouvrage sur Talleyrand). Ce qu'elle raconte ici se rapporte probablement à ce que le cercle d'émigrés français voyait mal le nouveau venu.

² La Cour de Sicile émit presque aussitôt la prétention d'exercer la régence en Espagne, prétention qui fut du reste soutenue par le Comte de Provence auprès du gouvernement britannique. Ce gouvernement refusa son appui. F. O. Sicily 32. Canning à Drummond, 25 Juin 1808. Drummond pris cause pour le gouvernement sicilien, et fut désavoué et rappelé ; son successeur fut Lord Amherst.

³ Evidemment il y avait lieu de se défier de Louis Philippe. Cependant vers la fin de Juillet, le duc écrivit deux lettres (voir, Trognon, St. Imbert et al.) dont une à Marie Caroline, l'autre au Comte de Provence, dans lesquelles il prenait engagement de la façon la plus catégorique de maintenir intégralement l'ordre d'hérédité et de succession de la maison de Bourbon. Le Ms de Marie Caroline a été écrit quand la reine était revenue d'un court moment pendant lequel elle avait cédé à l'ascendant de l'intelligence et du savoir faire du duc d'Orléans. En 1809 elle

Cette prétention ridicule et au fondement de laquelle le Duc croyait certainement d'autant moins, qu'à l'époque ou son père dominait la trop fameuse assemblée nationale de 1789 il avait inutilement tenté d'y faire prononcer la validité de cette renonciation, trouva néanmoins crédit tant auprès de LL. MM. que de quelques uns de leurs Ministres qui ne se donnerent pas la peine de réfléchir que de tels actes n'engagent nullement les descendans du Prince qui les fait, et qu'en admettant le principe contraire, il faudrait regarder ce mime Philippe comme [26] usurpateur du Trône d'Espagne, puisqu'il n'y est monté, qu'au préjudice de la renonciation aussi très solennelle de la Reine Marie Thérèse d'Autriche son Ayeule, dont il représentait les droits. Quoiqu'il en soit, cette soi-disante expectative avança beaucoup les affaires de M^r le Duc d'Orléans.

La Cour, avec raison, s'occupait particulièrement de l'Espagne et elle pensa d'y envoyer un Régent pour se mettre à la tête des Insurgés et gouverner le Royaume au nom de Ferdinand VII. Le Roi désigna pour cette commission importante Monseigneur le Prince Léopold qui, n'ayant alors que dix huit ans, devait nécessairement manquer d'expérience, malgré les talents dont il est doué ;¹ mais S. M. y suppléa en placeant auprès de S. A. R. le Prince de Cassaro, qu'on eut beaucoup de peine à décider d'accepter une charge aussi délicate que l'était celle là et le Roi lui confia ses instructions.

Le Duc d'Orléans offrit d'accompagner S. A. R., se flattant intérieurement de pouvoir la diriger à son gré et de ne travailler que pour lui en feignant de servir la cause du Roi.

Le Duc d'Ascoli tout puissant auprès de LL. MM. ne s'oublia pas dans cette occasion, il se fit nommer Vice-Roi de la nouvelle Espagne, et sans lui faire injustice, on peut convenir que c'eut été pour les habitans de ces contrées lointaines, le plus grand fléau dont la colère céleste pût les affliger, mais heureusement pour eux, les circonstances ne permirent pas qu'il allât remplir ce poste.²

écrivait " . . . mauvaise Amélie s'est mariée au duc d'Orléans, ils n'ont rien à vivre, sont pauvres mais heureux, s'aiment entre eux infiniment . . . " B.M. Egert. 2401, f. 148.

¹ "The Queen changes her mind about it twenty times in a day, and General Acton, all falling to pieces as he is, goes tottering to her apartment, to warn her against adopting any advice which is given by me. . . ." F. O. Sicily 32. Drummond à Canning, 6 Juil. 1808.

² Le Marquis de Saint Clair fut envoyé avec le prince Léopold en Espagne pour laisser la place libre à un nouveau favori, Afflito ; voir la *Relation* de Mellish

M^r Drummond¹ procura à Monseigneur le Prince Leopold un Vaisseau² pour le transporter à Gibraltar et le départ de S. A. R. fut fixé au 27 Juin. La veille, le Roi donna un grand dîné à la Campagne et après le repas. S. M. séduite par le zèle apparent de M Le Duc d'Orléans, comme, peut être, par l'idée qu'il pouvait un jour devenir Roi de France, commit la faute de promettre à ce Prince que si les choses prenaient en Espagne une tournure favorable, et qu'il [27] s'y conduisit bien, elle lui accorderait en mariage Mad^{me} La Princesse Amelie.

C'était remplir complètement le but que c'était proposé M^r le Duc d'Orléans; et satisfait comme il devait l'être de ce succès, il courut chez la Reine qui était restée en ville et lui en donna la nouvelle. S. M. la recût non seulement avec surprise, mais encor avec les marques d'une désapprobation assez visibles pour qu'elles ne pussent échapper au Duc et il est probable que ce Prince ne s'en est que trop rappelé; cependant comme on prenait déjà plaisir à réjeter sur S. M. toutes les fautes que commettait la Cour, on l'accusa encore d'avoir poussé à cette fatale union; tandis que tout ce qui approchait la Reine à cette époque, à

(*Rev. d'hist. dip.* 1895, p. 125) et le *Journal* de Lord Valentia cité par Jeaffreson, *Queen of Naples and Nelson*, vol. ii. J. C. Mellish a été secrétaire de légation à Palerme du mois d'Octobre 1807 au mois de Janvier 1809; il fut chargé d'affaires entre le départ de Drummond et l'arrivée d'Amherst. "It is supposed that on the departure of Mr. St. Clair a young Neapolitan officer of the name of Afflitto will be recognised as his successor. . . . The sending of St. Clair originated . . . with the Queen . . . who wished to get rid of him in order that the new favourite might not be incommoded with a rival. Nothing could have induced this woman to let her son go, but the hopes of thereby managing more to her convenience her intrigue with young Afflitto. . . . Circello did all he could to engage the King to prevent St. Clair from going with the Prince . . . and obtained no other advantage than being called all the names which a furious woman with a rapid utterance could articulate in the course of half an hour." Drummond à Canning, 24 Juil. et 27 Août, 1808; F. O. Sicily 32.

La conduite de Marie Caroline, qui a été tellement discutée, est heureusement très peu en question dans un Mémoire purement politique. Nous devons cependant affirmer notre opinion, qui est celui de la plupart des historiens, que la reine ne fut pas fidèle à Ferdinand, et voici un passage curieux en appui.

"Belmonte told the Duke [d'Orléans] some curious anecdotes of the Queen. She said to him, Vous voyez ce lit—it was her bed and the King's—je ne l'ai jamais profané, quoique j'ai fait quelques faux pas. She appeared to flatter herself that the place and not the act put her morality in safety." BENT. 25 Fév. 1813.

¹ Right Hon. William Drummond, ministre anglais à Naples 1801-3, et à Palerme 1806-9, diplomate médiocre.

² Le "Thunderer".

été témoin, comme moi, des larmes que S. M. versait, lorsqu'il en était question. Si donc on peut à cet égard, reprocher quelque chose à cette magnanime Princesse, ce n'est que de n'avoir eu assez de fermeté pour s'y opposer, au risque d'affliger une fille qu'elle chérissait trop pour vouloir la contrarier.

Enfin le lendemain, le Prince Léopold s'embarqua et le vaisseau mit à la voile. La traversée ne fut que d'environ douze jours pendant lesquels néanmoins M^r le Duc D'Orléans ne laissa pas de commencer à se démasquer. Il avait été décidé que S. A. R. ferait proclamer Régent le Roi son père, et qu'elle ne prendrait que la qualité de Lieutenant de S. M. Cet arrangement ne convenait pas à M^r Le Duc d'Orléans ; il le traita de ridicule et tenta de persuader au Prince Léopold de prendre la régence en son propre et privé nom ; mais Monseigneur qui, en fils soumis, respectait les volontés du Roi, rejeta constamment ce conseil et pour faire cesser la persécution du Duc à cet égard, il lui proposa de faire décider la question par le Prince de Cassaro. M^r le Duc d'Orléans s'opposait sous différents prétextes à ce que ce sage Ministre fut consulté, certain de trouver en lui un contradicteur ; cependant S. A. R. le fit appeler et la question ayant été agitée devant lui, il répondit qu'une telle démarche serait absolument contraire aux instructions de S. M. M^r le Duc d'Orléans répliqua avec toutes les marques du dépit le plus évident : [28] je connais ces instructions, elles ne sont bonnes qu'à jeter à la Mer, et se tournant vers son altesse Royale il ajouta : je vous avais bien dit qu'il n'y avait rien à tirer du Prince de Cassaro. Monseigneur, (reprit séchement celui ci,) ce langage me surprend dans la bouche de V. A. S. et si elle s'était par hasard imaginée que je vais en Espagne pour m'y faire déclarer rebelle aux ordres de mon maître, elle se tromperait grossièrement.

En fin on arriva à Gibraltar dans la soirée du 9 Juillet et M^r le Duc D'Orléans qui s'était fait fort de procurer à S. A. R. l'accès le plus facile, n'eut pas seulement la permission de coucher dans la place, il est même apparent que sa société fit tort à Monseigneur le Prince Léopold dans l'esprit du Général D'arlyurple,¹ car S. A. R. n'obtint qu'avec peine et à des conditions humiliantes, la permission de débarquer pour habiter, non la ville, mais de petits maisons situées sur le rocher aride que la domine.²

¹ Sir Hew Dalrymple.

² Le Prince Léopold fut reçu assez froidement par la Junte de Cadiz. Sa mission échoua, et il quitta l'Espagne le 4 Novembre. Canning écrivait à Drummond, le 5

Pendant l'absence du Duc, M^r Canning secrétaire d'Etat des affaires étrangères, qui savait que S. A. S. était passée en Sicile, dit au Prince de Casteliccala, Ministre de S. M. auprès du Roi de la Grande Bretagne : nous avons dans nos archives tous les détails de la vie passée de M^r le Duc d'Orléans, nous connaissons ses projets présents et futurs et je vous avertis que c'est un homme sur la conduite duquel on ne saurait avoir les yeux trop ouverts.

Le Prince de Casteliccala rendit compte de cette anecdote, à la quelle on ne fit pas toute l'attention qu'elle méritait, par ce qu'on se croyait débarrassé du personnage qui en était l'objet ; et telle était si bien l'opinion générale, qu'en Octobre suivant, m'étant rencontré chez la Reine avec le Prince de Belmonte,¹ celui ci me peignit M^r Le Duc D'Orléans sous les couleurs les plus noires m'ajoutant, que forcé par cette souveraine, quelques mois auparavant, de lui donner à diner dans une maison de campagne qu'il posside aux environs de Palerme, il en avait rougi autant pour lui que pour S. M. On verra bientôt que M^r [29] de Belmonte a depuis furieusement changé de langage et je lui en fis le reproche direct en Mai 1810.

A la fin de 1808, une conjuration fut découverte à Messine par les soins du Général Stuart qui intercepta des lettres adressées à des particuliers par le Général ennemi commandant en Calabre ;² il les remit au gouvernement ; plusieurs individus furent arrêtés et comme l'affaire paroissait très sérieuse, le Roi nomma le Marquis Artale,³ Magistrat dont l'intégrité est généralement connue, et S. M. l'ayant muni de tous les

Août, que quand même la Junte de Séville demanderait le Prince de Naples pour Régent, le gouvernement anglais s'y opposait, et l'amiral Collingwood avait ses instructions à cet effet. F. O. Sicily 32.

"To proceed in a British ship to a British fortress, under the apparent protection and with the implied approbation of His Majesty, was to put His Majesty under the necessity of either forwarding an enterprize which he had not authorized, at the certainty of one species of inconvenience, or of disavowing it at the risque of another." F. O. Sicily, 32. Canning à Drummond, 22 Sept. 1808. Le ministère anglais éprouvait en ce moment une vive anxiété sur le compte de Gibraltar, et ne voulait pas y laisser entrer Saint Clair qui avait des relations avec l'entourage de Napoléon et qui communiquait probablement avec la police française. F. O. Sicily 35. Canning à Casteliccala, 20 Sept. 1808.

¹ Subterfuge littéraire dont la reine se sert assez souvent.

² Le général Cavaignac, qui venait de remplacer Régnier.

³ Napolitain ; courtisan zélé de la reine ; en 1810 il fut cependant le seul juge qui osa opiner que le roi n'avait pas le droit de modifier les donatives votées par le Parlement.

pouvoirs d'usage en pareil cas, le fit partir pour aller sur les lieux compiler la procédure et juger les coupables. A peine M^r Artale eut fait prêter quelques interrogatoires aux incarcérés,¹ qu'il eut lieu de se convaincre que la conjuration avait des ramifications si étendues, qu'en les suivant avec attention, il était possible d'arriver jusqu'à des personnages qui jouissaient de la confiance du Monarque ;² en effet, des gens très influents s'étaient opposés au choix de ce Magistrat dont on redoutait l'incorruptibilité, et avaient inutilement tenté de le faire tomber sur un autre plus accommodant. Ayant donc aussi manqué leur coup, ils se retournèrent du côté du Général Stuart homme parfaitement honnête mais excessivement mal entouré ; on lui dépeignit le Marquis Artale comme un juge féroce et l'Anglais se laissa d'autant plus aisément surprendre, que les formes de la jurisprudence Sicilienne d'après les quelles il était obligé de procéder, sont beaucoup plus sévères que celle que l'on employe en Angleterre.³ M^r Stuart présenta donc si outrageusement M^r Artale, qu'il lui devint impossible de continuer l'instruction qu'il avait commencée et le Général, puissamment secondé par le Duc d'Ascoli et par M^r Migliorino, poussa les choses jusqu'à exiger un pardon, qui malgré l'opposition de la Reine fut arraché à la bonté du Roi ; ainsi les coupables obtinrent leur élargissement. Cette opposition de S. M. fut connue dans le tems de tout le monde, même du Général Britannique qui lui en fit un crime ; et on n'accusait pas alors cette Princesse, comme on a eu la criminelle impudence [30] de le faire si gratuitement depuis, de s'entendre et de conspirer avec les ennemis de l'état.⁴

¹ Interrogatoires accompagnés de tortures atroces par la corde, par les fers chauffés, le nerf de bœuf, les privations de nourriture et les drogues, si on peut en croire les témoignages contemporains ; voir le Ms de Castelli cité par Bianco, et aussi Talamo, *I martiri delle persecuzioni del Marchese Artale*, Messina, 1878 ; mais per contra, Gallo, *Un brano di storia sicula segreta*, Catania, 1882.

² Ce qui pourrait bien dire qu'Artale allait servir les rancunes de la reine en faisant accuser des personnages dans l'entourage du roi auxquels elle en voulait dans ce moment. Bentinck écrivait à Wellesley, le 19 Mars 1812, qu'Artale était " a man of a firm, severe and honorable character." F. O. Sicily 51.

³ Le nombre de bourgeois de Messine emprisonnés fut très élevé, et toute la procédure d'Artale excessive.

⁴ Il ne faut pas, en effet, confondre la conspiration de 1808 avec celle de 1811. Il n'y a pas lieu de soupçonner une connivence de la reine en 1808 ; au contraire. Mais en 1811 les circonstances seront bien changées, et l'affaire plus difficile à juger. La conduite d'Artale et de la reine fait suite avec les événements bien connus de 1799, et contribua beaucoup à créer le parti qui plus tard sous le Prince de Belmonte aida Lord William Bentinck à détronner la reine. La conspiration de Messine faisait

En Décembre, la Cour apprit avec surprise par les papiers publics que le climat d'Angleterre ne convenait pas au Duc D'Orléans ; il se disposait à repasser en Italie avec sa soeur¹ qui était allée le rejoindre à Londres, et elle en fut allarmée.

Bientôt après, on reçut de Malte où LL. AA. SS. s'étaient arrêtées, des lettres du Duc par lesquelles il annonçait son arrivée dans cette Ile.

M^r Le Duc D'Orléans négociait de là avec Mad^e La Duchesse D'Orléans, sa respectable mère, qui s'était réfugiée à Mahon lors de l'entrée des Français en Espagne, et connaissant la liaison intime qui subsistait entre la Reine et cette Princesse, dont L'Europe contemple avec admiration les vèrtes et les malheurs, il désirait ardemment de l'attirer à Palerme pour s'en faire un appui auprès de S. M. Il s'adressa même à M^r le Chevalier de Folmon, Gentilhomme Français très recommandable qui, par les services les plus importans, rendus à S. A. S. s'est acquis un juste influence sur son esprit et lui écrivant le 27 Janvier 1809 sur le voyage auquel il désirait si ardemment qu'il decidât la Duchesse il lui mandait : "vous ne pouvez me rendre un plus grand service aujourd' hui, que de l'accélérer ; car quelle que soit la chaleur de ces contrées, je suis sur une montagne de glaces, ou j'ai bien de la peine à me tenir, ou je ne peux pas tenir longtems et ou je ferai une terrible glissade, si elle ne vient pas me soutenir". M^r de Folmon servit ce Prince de tout son crédit et en a été payé par la plus scandaleuse et la plus injuste persécution.²

Enfin, Mad^e La Duchesse D'Orléans consentit à ce déplacement qui lui a depuis couté assez cher pour qu'elle ait eu lieu de s'en repentir. Assuré alors de la coopération puissante de sa trop sensible et trop crédule mère, M^r Le Duc D'Orléans, ne douta plus de la réussite de son mariage, [31] il renouvela ses instances pour obtenir la permission de passer en Sicile, en allant à Mahon chercher Mad^e la Duchesse ; et Madame Amélie, qui avait déjà pris un goût décidé pour lui, se plaignait amèrement de la lenteur qu'on mettait à lui répondre. En fin cette par-

partie d'un reseau d'intrigues dont les agents britanniques tenaient bien des fils. F. O. Sicily, 32, Drummond à Canning, 28 Mai 1808. Au mois de Mars un espion napolitain, Biancamano, avait vu Hudson Lowe, gouverneur anglais de Capri, pour lui proposer au nom d'un groupe patriote la restoration des Bourbons à Naples sous les garanties de l'Angleterre. F. O. Sicily 32, Drummond à Canning.

¹ Adélaïde, comtesse de Beaujolais.

² Pour la duchesse d'Orléans et M. de Folmont on peut consulter les *Mémoires* de M^{me} de Boigne, I, 400. Au dire du duc d'Orléans Folmont était fils d'un tailleur. BENT. 12 Mai, 1812.

mission si désirée fut accordée aux instances de S. A. R. et M^r Le Duc D'Orléans parut à Palerme avec Mademoiselle, élève comme lui de la trop célèbre Comtesse de *Genlis*. Ils n'y firent qu'un assez court séjour, après le quel ils en partirent pour aller chercher leur mère, qu'ils ramenèrent dans le courant de Juillet. Du moment de l'arrivée e cette Princesse, le mariage se traita avec toute l'activité possible et il fut célébré, le 25 Novembre suivant, dans la chambre du Roi, retenu au lit pour cause d'une chûte très dangereuse qu'avait faite S. M. quelques jours auparavant.¹

Ainsi L'Europe étonnée vit un des principaux complices de la mort de Louis XVI et de Marie Antoinette² tout fumant encore de leur sang si précieux, partager la couche de la nièce de ces augustes victimes de la faction D'Orleans.

Si le Duc eût été donc d'un coeur droit et d'un esprit juste ; s'il n'eût été dans sa jeunesse qu'égaré par un père corrompu, comme le prétendaient ses panegyristes, il aurait profité de l'union qu'il venait de contracter, pour se réhabiliter dans l'opinion publique, en tenant une conduite opposée à celle qui la lui avait fait perdre et en s'attachant uniquement et de bonne foi aux intérêts de la famille qui venait de l'admettre dans son sein, mais il était né factieux et on sait qu'un auteur célèbre a dit très sagement : "Chassez le naturel, il revient un galop". M^r le Duc a donc preferé justifier cette maxime, et il y a parfaitement réussi.

La Cour, contre l'usage reçu dans la maison de Bourbon, conserva a Mad^e la Princesse Amélie des honneurs qui cessaient de lui être dûs puis qu'elle ne pouvait avoir d'autre rang que celui de son mari.

[32] Le Roi avait donné le commandement de son armée à Monseigneur le Prince Royal, et comme il n'était pas militaire, M^r Le Duc D'Orléans conçut le projet de le supplanter, mais S. M. ne s'y preta pas et se borna à lui proposer le commandement en second qu'il refusa. Cependant pour se faire valoir en montrant des talents pour la guerre, il proposa de fortifier le Mont Pellegrin de manière à le rendre inexpugnable, pour en faire,—disait il, à la Cour une retraite assurée en cas d'invasion de l'ennemi et ce plan fantastique autant qu'entravagant,

¹ On fit bien des prétextes pour retarder le mariage ; et le duc dut insister longuement, et même renoncer au régleme de la dot. Les instances de Marie Amélie auprès de sa mère furent probablement ce qui décida la partie.

² Voici bien Marie Caroline; elle oublie que c'est le fils et non le père de qui il s'agit.

ne servit qu'à couvrir son auteur de ridicule, comme à exciter quelques murmures de la part du peuple Palermitain qui croyait qu'on se méfiait de sa fidélité et qu'on voulait construire une forteresse pour le tenir en bride.

Le Duc D'Orléans voyant enfin qu'il ne pouvait jouer en Sicile le rôle auquel il aspirait tourna une seconde fois ses vûes du côté de L'Espagne et il fit intriguer auprès de M^r Suavedra, l'un des Régents de cette monarchie, pour obtenir le commandement de l'armée de Catalogne assurant que sa présence ferait désertier la presque totalité de l'armée Française qui lui était opposée.

Il est difficile d'expliquer comment M^r Saavedra sans consulter ses collègues, se laissa séduire au point d'accueillir favorablement une pareille demande ; ce fut cependant ce qui arriva, et une Frégate, secrètement expédiée d'un des Ports d'Espagne, parut à Palerme dans les premiers jours de Mai 1810, conduisant un Envoyé ¹ qui venait inviter M^r Le Duc D'Orléans à se rendre le plus promptement possible à Taragone pour s'y mettre à la tête des forces rassemblées dans cette partie de la Péninsule.

Le Ministre Espagnole résidant auprès du Roi n'était instruit de rien et ne revenait pas de l'étonnement que lui causait un tel événement. Le Duc, au contraire, rayonnant de joie, se hâta de paraître en public avec un uniforme de Capitaine-Général Espagnol qu'il s'était fait broder [33] en peu de jours et il partit le 29 du même mois baigné des pleurs de la Princesse qu'il laissait enceinte et dont il était certainement bien moins touché que de l'espoir qu'il concevait de réaliser bientôt ses projets ambitieux.

Malheureusement pour lui, en arrivant à sa destination il apprit non seulement que les ordres de lui céder le commandement n'étaient pas arrivés ; mais qu'encore la régence ayant été changée, M^r Saavedra n'était plus en place. Ce contretems néanmoins ne le déconcerta pas et il prit à l'instant le parti de se rendre à Cadix, où il se flattait de triompher aisément de tous les obstacles qu'on pourrait lui opposer, cependant il n'en fut pas ainsi, car à peine M^r le Duc D'Orléans fut débarqué dans cette ville, on s'y aperçut qu'il avait des vûes beaucoup plus étendues que celles qu'il annonçait et le Ministre Britannique se joignit aux nouveaux Régents, à l'effet de paralyser les intrigues de S. A. S. ce qui ne fut pas fort difficile ; mais pour se débarrasser de ce

¹ Don Mariano Carnerero, Secrétaire de la Régence, arrive à Palerme le 5 Mai 1810.

Prince avec une sorte de décence, on lui fit proposer par L'Amiral Anglais d'aller à Londres, pour y traiter de ses prétentions avec le cabinet de S^t James ; Il ne donna pas dans le piège et à cette occasion il écrivit même à la Reine qu'il connaissait trop les Anglais, pour aller une seconde fois se constituer le prisonnier volontaire de cette nation ivrogne et mercantile.—C'était alors ainsi que s'expliquait S. A. S. sur le compte du gouvernement Britannique.

Voyant donc que toute tentative pour éloigner sans éclat cet hôte devenu excessivement importun, paroissait inutile les *Cortei* qui venaient de s'assembler, prirent le parti de le faire prévenir qu'un vaisseau était prêt de le transporter à Palerme, elles l'invitaient à en profiter le plus promptement possible et comme il ne se pressait pas de se rendre à cette gracieuse incinuation, le Major de la place eut ordre de s'attacher à la personne de S. A. S., de ne la quitter que quand elle serait rendue a bord du vaisseau et au moment où il mettrait à la voile. [34] Il est remarquable que M^r Le Duc D'Orléans, pendant son séjour à Cadix, croyant sans doute se donner du relief auprès du parti factieux tel qu'il en existe toujours un dans les révolutions, quelle que soit leur nature, y fit publier en langue Espagnole une brochure ayant pour titre : *Vie privée et militaire de M^r Le Duc D'Orléans*, ouvrage dont chaque page contient une nouvelle preuve de sa filonie, sans présenter dans l'ensemble aucun autre intérêt que celui là.

Ainsi le Prince sifflé, pour la seconde fois, sur le théâtre où il avait tenté de remonter, fut de retour en Sicile dans les premiers jours d'Octobre, attribuant sa disgrâce au Ministre Britannique et il était tellement furieux contre les Anglais que quelqu'un qui s'entretenait avec lui des droits du Roi à la Couronne d'Espagne, lui ayant représenté que cette affaire importante devait se traiter pour la forme a Cadix, mais que le fond de la négociation devait s'établir à Londres, il répondit en colère : *ne me parlez pas de ce cabinet infâme et corrompu, il n'y a rien à faire avec lui.*

Pour ne pas interrompre la série des faits qui concernent M^r Le Duc D'Orléans et qu'il était indispensable de faire connaître à fin de préparer au rôle qu'il a joué depuis et qu'il joue encore, j'ai négligé de parler du Parlement qui s'assembla trois mois avant le départ de S. A. S. pour L'Espagne, c'est-à-dire dans les derniers jours de février, comme de tout ce qui en devint la suite.

Les besoins de l'Etat étaient toujours urgents et M^r de Medici qui, comme on l'a vu, était depuis 1807 à la tête du département des

Finances, ayant fait ses calculs, crut devoir demander une augmentation de subsides ou donatifs, qu'il porta à la somme de Trois Cents Soixante Mille Onces annuelles.¹ Les Napolitains en général voyaient avec jalousie que la Sicile eût des privilèges que n'avait pas le Royaume de Naples et on ne peut disconvenir que les ministres de cette nation employaient tous leurs soins à les détruire autant qu'il dépendait d'eux. M^r de Medici d'ailleurs, avec [35] de l'esprit et des talens, était novateur par caractère et ne sentait pas assez qu'il est des tems où il faut savoir respecter même les abus, quand ils ont acquis, par leur ancienneté, une sorte de consistance. Il était donc généralement mal vû des Siciliens, qui jettèrent les hautes cris contre l'exhorbitance de sa prétention. Il négocia néanmoins avec les membres des trois chambres et tacha d'y accaparer des voix ; mais s'étant bientôt convaincu qu'il n'avait rien à gagner avec les Barons, il se retourna vers le Clergé et le Domaine, il fit entendre à ces deux ordres qu'en adoptant son projets, tous le poids des nouvelles taxes retomberait sur les feudataires et il crut ainsi s'être assuré de leurs suffrages, tellement qu'il eut l'indiscrétion de s'en vanter ; mais les Barons opposèrent l'intrigue à l'intrigue et, à l'insçu du ministre, ils promirent aux prêtres de les traiter favorablement et même de les décharger d'une partie des anciennes impositions dont leurs propriétés étaient gravées, de sorte que, par ce moyen, ils les attirèrent à eux, sans que M^r de Medici s'en doutât.²

¹ Pour les donatives extraordinaires.

² Le Parlement se réunit le 25 Janvier 1810. Selon la constitution de Sicile une donative durait pour une période de trois ans ou de quatre, à la fin de laquelle le Parlement se rassemblait pour renouveler les impôts. Il suffisait que deux des Ordres fussent d'accord, comme Marie Caroline a raison de dire ; mais il était toujours arrivé que c'étaient les Barons et le Clergé qui se mettaient d'accord pour charger le fardeau sur les Communes. Les donatives ordinaires et extraordinaires montaient, en 1810, à 417,783 onces. (L'once valait à peu près 12 fr. 50 cent, mais perdait vers le quart.) Il y avait en outre une donative extraordinaire annuelle de 150,000 onces pour quatre ans, votée en 1806. La répartition de ces donatives se faisait par le petit comité connu sous le nom de la Députation du Royaume, et les Barons ne faisaient aucune contribution aux donatives ordinaires, et seulement de 10,125 onces aux donatives extraordinaires. Donc le Parlement Sicilien était plutôt un engin pour la sauvegarde de privilèges que le foyer d'institutions libérales et nationales. Cependant le gouvernement dépensait beaucoup, et voulait s'assurer de plus gros revenus. Medici, qui avait quelque habileté, aurait voulu porter remède à cet état de choses, mais sa qualité de Napolitain et la mauvaise politique de la reine rendaient bien difficile une réforme financière. Pour la constitution et les finances de Sicile voir les œuvres de Simonetti, Palmieri et Leckie ; pour les détails des finances du Parlement de 1810, surtout *Parlamento di Sicilia*, Palermo, 1816.

La Chambre du Domaine était composée de créatures du Ministre, qui avait influencé les élections, et son plan y passa à la très grande majorité sans même y être discuté.

La résolution de cette Chambre fut, selon l'usage, transmise aux Barons, qui s'enfermèrent pour en délibérer et ne rouvrirent leur porte qu'après sept heures de discussion. Comme tant d'autres curieux, du nombre desquels étaient beaucoup de Dames et même d'étrangers, j'avais passé ce tems dans la Salle des Ecclésiastiques, qui ne devaient voter que les derniers, et sans y questionner personne, pas même mes amis, je m'étais convaincu que l'opinion dominante n'y était pas favorable à la Cour.¹

Il était près de minuit lorsque j'appris que les Barons avaient réduit à cent cinquante mille Onces,² les trois Cents Soixante mille votées par le Domaine et sachant que la Reine n'était pas encore couchée, je crus de mon devoir d'aller informer S. M. de ce qui venait de se passer. [36] Sur le recit que je lui en fis, elle me répondit : " tout ce que je craignais était que les Barons refusassent de délibérer, comme ils en avaient menacé ; mais puisqu'ils ont voté, la cause du Roi est gagnée, car vous savez que deux Chambres font Parlement et nous sommes assurés de celles des Ecclésiastiques et du Domaine ".

Je représentai respectueusement à la Reine que je ne pensais pas comme elle à cet égard et qu'au contraire, je me croyais certain que les Prêtres s'uniraient aux Barons. S. M. alors me fit lire un billet qui

¹ Il y avait grand émoi. De l'infanterie et de l'artillerie maintenaient l'ordre.

² " The pecuniary assistance afforded to the Crown has fallen considerably short of its demands and expectations, at a moment when a great increase of expenditure is necessarily and peremptorily required." F. O. Sicily 39, Amherst à Wellesley, 4 Mars, 1810. Après avoir voté les mêmes donatives que le Parlement de 1806 avait accordé, la question de la répartition de l'impôt fut agitée. Medici avait fait dire au roi dans son discours d'ouverture : " . . . nel distribuirne il peso non dimenticate che, s'egli è vero che la causa sia comune a tutti i sudditi, per molti capi però più d'appresso riguardi li proprietari di maggior conto . . . non posso dispensarmi . . . di rammentarvi quel giusto e inalterabil principio che ciascuno sia obbligato a portare i pesi dello Stato in proporzione delle proprie facultà. . . ." Belmonte répliqua à Medici en proposant au Parlement une répartition des donatives qui abrogeait les privilèges des Barons ; cela était bien dans le mouvement de la révolution française. Cette répartition fut adoptée ; (pour les détails assez compliqués voir les actes du Parlement dans *Parlamento di Sicilia*, Palermo, 1816). Puis on passa à la question de nouveaux impôts, et les Barons votèrent une donative de 150,000 onces annuellement pendant la durée de la guerre ou, au plus, pour quatre ans. En outre 100,000 onces furent votées au Prince Héréditaire et 10,000 ducats à la Reine. La foule palermitaine acclama longtems les Barons ; c'était une petite révolution.

venait de lui parvenir et par lequel quelqu'un,¹ qui comme moi avait passé l'après midi dans la salle des Ecclésiastiques, l'assurait que dans le Clergé il n'y aurait pas une voix contraire à la Cour. Je ne pus alors m'empêcher de demander à S. M. quel était le polisson qui osait ainsi la tromper jusqu'au dernier moment. La Reine ne me le fit pas connaître, mais j'ai su depuis que c'était un miserable intrigant, dont je tais le nom par respect pour S. M. qui l'honore encore d'une protection dont il n'est pas digne. La Reine me congédia avec sa bonté ordinaire, mais sans que j'eusse pu parvenir à détruire l'illusion dans laquelle était S. M. ; à la vérité elle ne fut pas de longue durée, puisque cette Souveraine apprit le lendemain à son reveil, que tout ce que j'avais prévu était arrivé. Cependant le Parlement renouvella, sans y être provoqué, le donatif de Cent mille Ducats qui avaient été offerts à S. M. par celui de 1806.²

On imaginera aisément à quel point cet échec dut déconcerter le ministère ; la Cour eut lieu de se repentir de s'être refusée à des moyens de conciliation qu'on lui avait proposés quelques jours auparavant et dont la Reine se montrait disposée à profiter, mais que M^r de Medici fit rejeter, tant il se croyait assuré de son triomphe.

Un des griefs du Parlement, était la dépense énorme que les Napolitains émigrés occasionnaient à la Cour, en effet, pendant [37] les quatre années qui s'étaient écoulées depuis l'arrivée de LL. MM. en Sicile, le nombre s'en était tellement accru, qu'il était devenu effrayant. On ne comptait parmi ces émigrés que très peu de nobles où de propriétaires aisés ; et la grande masse ne se composait que de petits bourgeois ou de gens du peuple, classes qui ne sont jamais compromises, quel que soit le gouvernement sous le quel elles vivent. Il en était néanmoins beaucoup qui, par leurs principes et leur fidélité, devenaient très estimables et auxquels on ne pouvait déceimment refuser des secours ; quant aux autres, puis qu'on les avait reçus, il fallait bien leur donner du pain mais les subsides qu'on leur payait montaient à près de quatrevingt mille onces annuelles.

Il est vrai que la nation Sicilienne n'était pas fondée à s'en plaindre puis que cette dépense ne se faisait pas sur les fonds provenant des

¹ Probablement le Comte de Brissac.

² Tout ce récit de la conversation entre la reine et son ami donne lieu à penser que le Mémoire a été en partie composé sur des notes dont quelques unes venaient de St. Clair. On remarquera que le style est ici bien plus français qu'à l'ordinaire et pourrait bien être d'un émigré.

impositions qu'elle payait, mais sur le produit du sequestre des biens que nombre de Seigneurs Napolitains possédaient dans le Royaume.¹ Sequestre qui n'était qu'une juste représaille de celui que Joseph Bonaparte avait mis sur ceux appartenant aux Siciliens, comme aux personnes qui avaient suivi le Roi à Palerme. Le Parlement sentait qu'on pouvait lui faire cette objection et il croyait la prévenir, en disant que ce revenu serait mieux dépensé, si on l'employait pour subvenir aux besoins de l'état; mais il faut convenir que sur ce point, il n'avait pas le droit d'imposer la loi à S. M.

Environ un mois après la clôture de ce fameux Parlement, la Reine lut dans un Moniteur la nouvelle du mariage arrêté entre L'Archiduchesse Marie Louise et Napolion Bonaparte.² Toute la Cour fut témoin et de la surprise de S. M. et de la profonde douleur qu'elle en éprouva; cependant l'ignorance des nombreux Napolitains dont il vient d'être question, et qui formaient en quelque sorte l'Etat dans l'Etat, les en fit juger autrement; ils se forgèrent l'idée qu'une [38] des conditions de ce mariage devait être la restitution du Royaume de Naples; ³ ils le

¹ " Since the shameful violation of the proclamation of amnesty the Court has lost all the confidence and affection of the people in Sicily as well as in Naples. The English have a party in Naples, the French have a party, there is a native party, but the Court has none. . . . To us the Sicilians no longer look for a change but most undoubtedly to the French. . . . I do not mean to say by this, that there is any immediate danger of an insurrection . . . but were our troops much diminished and were but 5,000 French to land in the island they would be joined by almost its whole population. . . ." F. O. Sicily 38, Memorandum of J. C. Mellish.

² La nouvelle fut reçue à Palerme le 21 Mars. Le mariage de Napoléon avec Marie Louise, petite-fille de Marie Caroline, eut lieu le 2 Avril.

³ " At the time the last peace was concluded between Austria and France many persons on this island . . . supposed that secret articles were annexed to the treaty of Vienna in which the interests of His Sicilian Majesty were espoused by Austria and Russia and favourably admitted by France. . . . Several circumstances combined to give some plausibility to these conjectures." F. O. Sicily 39, Amherst to Wellesley, March 27, 1810. Autant les relations Anglo-Siciliennes empiraient autant il devenait plus possible que la reine tentât un rapprochement avec la France. Le parti napolitain était tout naturellement porté à cette politique en ce moment parcequ'il devenait de plus en plus évident que la Sicile refuserait à la Cour l'argent pour subvenir aux besoins des émigrés Napolitains.

Du reste la reine était mécontente du régime anglais. En Novembre 1808 le chargé d'affaires anglais, Mellish, écrivait à Canning que la Reine " appears really to apprehend that it is the intention of the British Government to abandon this island . . . there is no reason that can convince, no consolation that can soothe her ". F. O. Sicily 33. Lorsque le gouvernement anglais voulut envoyer Elliot en Sicile pour remplacer Drummond, la Cour de Sicile refusa net de le recevoir (F. O.

regarderent comme un grand coup de politique opéré par la Reine qu'ils supposèrent très gratuitement avoir proposé et négocié cette alliance. Ainsi, prenant leurs visions pour des réalités ils les publièrent avec une telle assurance, que Lord Amherst successeur de M^r Drummond dont le rappel avait eu lieu en 1808, s'en alarma, au point de faire, sur cet objet, deux offices très violents dans le même jour. La Reine prit de l'inquiétude non sans raison, et comme M^r Fred North,¹ homme sage autant qu'éclairé se trouvait alors à Palerme, quelqu'un qui avait des liaisons avec ce gentilhomme Anglais proposa à S. M. de lui en parler et de l'engager à convaincre le ministre de la nation que tout ce qui lui était revenu de la prétendue coopération de cette Princesse dans l'affaire en question, n'était en réalité que l'effet des conjectures tirées par des sots. M^r North qui a l'esprit juste et déteste les tripotages, se chargea de la commission et la remplit avec tant de succès que deux heures après, il fit prévenir S. M. que dans l'après midi, Lord Amherst irait s'expliquer avec elle; l'explication eut lieu et le représentant Britannique convaincu de la vérité, cessa ses réclamations. Il n'en est pas moins vrai que cette calomnie est devenue la bête sur la quelle on a échaffaudé toutes celles dont il a plû depuis aux ennemis de S. M. de l'accabler M^r North, comme Lord Amherst, existent l'un et l'autre, et je ne crains pas d'invoquer leur témoignage sur ce fait important.²

Sicily 34); et lorsque Lord Amherst fut nommé il reçut pour instructions (3 Mars, 1809) que le gouvernement britannique ne pouvait prendre aucun engagement pour la remise de Naples à Ferdinand à la paix générale, F. O. Sicily 36. Ces instructions étaient à peu près connues, et le retour à Naples était toujours le point capital pour la reine.

"I do not, nor can I believe, that a great female personage among all her real or imputed misconceptions can have any interests in common with the invader of her continental dominions, or could figure any probable benefit to herself or family from his acquirement of a footing in these. But Her Majesty does not at all times act, or think for herself, and she is surrounded and influenced by many whose principles are certainly to be doubted." F. O. Sicily 41, Stuart à Liverpool, 1 Mai, 1810.

¹ L'honorable Frederick North, 1766-1827, second fils du 2^{ème} Comte de Guildford, plus connu sous le nom de Lord North, ministre de George III. Fred North était un ecclésiastique très cultivé; il avait été secrétaire de Sir G. Elliot en Corse 1795-6, gouverneur de Ceylan, 1798-1805, et voyageait en ce moment pour sa santé. Il fit séjour à Palerme en 1810, pour passer en Grèce en 1811. Héliéniste enragé, il fut reçu dans l'église grecque orthodoxe, et plus tard devint fondateur d'un collège à Corfou dont il devint Chancelier, et où l'on portait pour costume académique la toge classique.

² Ici se trouve une assez grande lacune dans le *Mémoire* de la Reine, qu'il faut combler. En 1809, pendant quelques semaines, les espérances de la Reine avaient

Dès que l'ambitieux Prince de Belmonte¹ se fût convaincu que rien monté bien haut. Napoléon avait subi un échec à Essling; la Prusse et la Russie allaient peut-être se déclarer contre lui; le général Stuart avec une flotte et une armée Anglo-Sicilienne croisait devant Naples, et devait tenter un débarquement. A Wagram, Napoléon dissipa tous ces nuages. L'expédition anglaise retourna à Messine sans coup férir.

"The disappointment felt by Her Sicilian Majesty at the return of the expedition after the too sanguine expectations which she had formed . . . has been followed by the utmost dejection and alarm. . . ." F. O. Sicily 35, Amherst à Canning, 10 Aug. 1809.

La reine, désespérant alors du triomphe de l'Angleterre, se retourna vers l'Autriche qui, avec l'arrivée de Metternich au pouvoir, se rapprochait visiblement de la France. Les Anglais eurent bientôt qu'elle tâchait même de négocier avec la France.

"The Queen . . . has for many months carried on a correspondence with Austria through Fiume . . . and it is strongly suspected that she has through this channel made overtures to Buonaparte." F. O. Sicily 41, Mellish à Wellesley, 14 Mai, 1810.

Sous le coup du mariage de Napoléon avec Marie Louise la reine alla encore plus loin et tenta une négociation directe avec la France. Nous voilà aux missions de Casetti, de Donop et d'Amitia, dont nous donnerons les détails plus bas. Pour le moment il suffit de remarquer qu'aussi tard que l'été de 1810 les Anglais ne pénétraient pas bien le jeu de la reine. Lord Amherst écrivait le 19 Juin à Lord Wellesley :

"Her Sicilian Majesty's suspicions endanger the safety of 15,000 of His Majesty's troops who will have enough to do to oppose the enemy that attacks them in front without being obliged to guard against the possibility of defection in their rear. . . . It is therefore surely become necessary that this weak and corrupt government should no longer be allowed to alienate the affections of its own subjects and bring into danger the brave troops of its ally." F. O. Sicily 39.

Le danger dont parlait Lord Amherst était celui-ci. La guerre d'Autriche terminée, en 1809, Napoléon se retourne contre l'Espagne. Masséna doit écraser Wellington, et Murat doit immobiliser les troupes anglaises en Sicile par une démonstration sur le détroit de Messine. (Pour la part de Murat en 1810 voir Johnston, *Napoleonic Empire in Southern Italy*, vol. i.) Pendant tout l'été les troupes anglaises à Messine durent faire face à une armée de 50,000 hommes commandée par Murat, campée sur l'autre rive du détroit, pendant que les généraux et diplomates anglais s'attendaient à chaque moment, et non sans raison, à une trahison de la Cour de Palerme. Il sera encore question de ces événements lors de la seconde conjuration de Messine en 1811. Lord Amherst, à un moment donné, dut même faire des instances à Palerme pour que la Cour donna un démenti formel à une proclamation dans laquelle Murat déclarait que la Cour elle-même désirait l'expulsion des Anglais.

¹ Le Prince de Belmonte est assez difficile à juger; voici du reste l'opinion de deux diplomates anglais. Drummond l'appelle un "Gallicized smatterer". F. O. Sicily 32, Drummond à Canning, 6 Jul. 1808. Bentinck en dit ceci: "possesses splendid abilities united to great boldness and conciliation. He is the main hope of this country." BENT. Il devait jouer un grand rôle en Sicile de 1810 à 1815. Nous en sommes à son premier succès, la défaite par les Barons des mesures de finance du ministre napolitain Medici.

ne s'opposerait plus au mariage de M^r Le Duc d'Orléans, supposant que ce Prince prendrait du crédit, il oublia toutes les vérités qu'il en avait dites l'année précédente sur le Compte de S. A. S. et devint son plus assidu courtisan, comme son plus zélé [39] panégyriste, il brigua et obtint pour la Comtesse de Verac sa belle soeur, l'honneur d'être placée auprès de la future Duchesse en qualité de Dame pour accompagner et bientôt M^r de Belmonte gagna la confiance du Duc au point qu'il fut regardé son plus intime ami.

Le Parlement ne se sanctionnait pas ; la nation criait et la Cour ne pouvait plus se dissimuler que la haine qu'on portait à un ministère tout Napolitain était la principale cause du désagrément qu'elle venait d'éprouver ; tout ce qui existait de gens sages attachés, représentait à la Reine qu'il fallait le changer et le remplacer par des Siciliens, seul moyen de sortir de l'embaras où l'on se trouvait. La Reine qui le sentait elle même pensa de nouveau au Prince de Cassaro et fit encore négocier avec lui ; mais pour cette fois sa résistance fut longtems invincible, il ne se rendit qu'à ce qu'on lui fit envisager que le bien de sa patrie, à la quelle il était si attaché, dépendait de son acceptation.

Au contraire le Prince de Belmonte sollicitait avec acharnement le département des Finances, et le Duc D'Orléans, tant qu'il fut à Palerme, d'où, comme on l'a vû, il ne partit pour L'Espagne que le 29 Mai, l'appuya de tout son pouvoir ; il était en outre puissamment secondé par des personnes qui représentaient à la Reine que donner le ministère à cet intrigant dont les principes despotiques étaient si connus, devenait le moyen le plus assuré de lui casser le cou. S. M. reconnut si bien la justice de ce raisonnement qu'elle fit l'impossible pour convaincre le Roi et elle trouva en lui une résistance invincible. La Reine donc alors proposa de composer le nouveau ministère de la manière suivante : les affaires étrangères, Le Marquis de Circello ; grace et justice, Le Prince de Cassaro ; finances, le Prince de Trabbia ; affaires Ecclésiastiques et maison Royale, M^r Migliorino ; guerre M^r Colajanni ou M^r Torrebruno ; mais avec la seule qualité de Directeur et, sous le même titre, M^r de Préville pour la Marine.

[40] S. M. appuya cette proposition, d'un mémoire parfaitement raisonné, qu'elle fit passer au Roi, mais le Duc d'Ascoli, dont le credit croissait de jour en jour, avait un autre plan et voulait aussi figurer dans les grandes places ; enfin la promotion se fit à la Figuzza et parut le 2 ou le 3 Juillet. M^r Migliorino et M^r de Medici quittèrent leurs départemens, et le Roi les créa conseillers d'état, ainsi que le Prince de

Butera insatiable d'honneurs et de dignités. Le Duc D'Ascoli obtint le même titre avec celui de secrétaire privé de S. M., place inconnue jusqu'alors et qu'il fit créer pour lui. Les Finances furent confiées au Prince de Trabbia au quel on adjoignit en qualité de directeur M^r Tommasi magistrat rempli de talents et généralement estimé, quoique Napolitaine. Enfin la justice passa au Président Parisi, Sicilien à la vérité, mais dont la réputation était au dessous de médiocre et, pour colorer le nouveau désagrément qu'on venait encor de donner au Prince de Cassaro, on lui expédia une dépêche qui l'autorisait à siéger dans tous les conseils, tandis que les nouveaux collègues ne pouvaient y intervenir qu'autant qu'on les appelait pour y donner leur avis sur les affaires de leurs anciens départements.¹

Le Prince de Belmonte, qui jusqu'au dernier moment s'était flatté de parvenir au ministère, voyant ses espérances déçues, exhala publiquement sa bile de la manière la plus scandaleuse et, se croyant mal à propos trompé par la Reine, il jura dès ce moment à S. M. une vengeance implacable.²

Le Public ne fut pas dupe des projets du Duc D'Ascoli et vit au premier coup d'oeil qu'il s'était fait tout simplement premier ministre ; effectivement il ne tarda pas à en prendre les fonctions et l'autorité. A peine installé, il donna, au nom du Roi, des ordres à tous les secrétaires d'état ; il réformait les décisions du Conseil que le Prince Royal envoyait à S. M., avant de les rendre publiques enfin il devint plus puissant que [41] ne l'avait jamais été le Général Acton dans le tems de sa plus haute faveur.

Depuis plus de trente cinq ans, la Reine entrait au conseil et le présidait en l'absence du Roi, mais à l'installation de ce nouveau ministre S. M. le quitta, en laissant la présidence à S. A. R., déclara qu'elle n'y interviendrait plus à l'avenir et elle a tenu parole.³

¹ Dans tout ceci il faut voir une partie à trois. Les Barons siciliens veulent le pouvoir, mais n'obtiennent guère que le renvoi de Médici. Le duc d'Ascoli et la reine intriguent auprès du roi pour la formation d'un nouveau ministère, et c'est le duc qui remporte la victoire. Le nouveau ministère était très faible et ne changeait rien. Butera, Cassaro et Trabbia étaient Siciliens, mais ils acceptaient pour le moment tout ce que la reine leur dictait.

² Cependant Belmonte, à en croire les *Mémoires* de Balsamo, savait à quoi s'en tenir. Il avait été rayé de la Députation du royaume, et la reine avait refusé de le recevoir.

³ C'était encore une victoire pour les Barons siciliens. L'effort avait été continu pour faire cesser l'intervention de la reine au Conseil. Les dépêches des diplomates

Cependant le Prince de Trabbia et M^r Tommasi s'occupèrent sérieusement de terminer l'affaire du Parlement et profitant de quelques mémoires mandés par M^r de Medici, contre la manière vicieuse dont la repartition des taxes avait été faite, ils engagèrent le Roi à le convoquer extraordinairement et pour une seule séance, sous prétexte de lui faire réformer cette repartition. Il s'assembla donc dans les derniers jours d'Août¹ et on profita de la circonstance, non pour revenir sur le plan proposé par l'ancien ministre et dont il ne pouvait plus être question, mais pour offrir l'abolition d'un droit regalien connu sous la dénomination de Decima de' Fari,² à condition néanmoins que la nation y substituerait un revenu perpétuel et aliénable de dix mille onces par an, somme à la quelle on en évaluait le produit.

Ce droit se percevait sur le prix de la vente des immeubles et quoi qu'il ne rapportât que très peu de chose au trésor Royal il était regardé comme vexatoire à cause des entraves qu'il mettait aux contrats que faisaient entre eux les particuliers ; cependant quelques Parlementaires observaient avec justesse que s'agissant d'un droit appartenant à la Couronne, les successeurs du Roi pourraient alléguer que S. M. n'avait pas la faculté d'y renoncer, et en demander le rétablissement qu'on serait mal fondé à leur refuser ; qu'ainsi le capital du revenu des dix mille onces qu'on proposait d'accorder en remplacement, se trouvant aliéné, la nation serait obligée de continuer à le payer, ce qui formerait un double emploi ; mais malgré cela, l'offre fut acceptée par les trois

et généraux anglais retournent toujours à ce sujet. "I have been labouring to have her removed from the Council." F. O. Sicily 32, Drummond à Canning, 26 Mars, 1808.

¹ Ferdinand avait hésité longtemps à ratifier les actes du Parlement ; il ne s'y décida que le 13 Juin. Mais en acceptant le vote des donatives il avait ajouté qu'il ne pouvait consentir aux détails du système de répartition adopté par le Parlement, et qu'il le convoquerait sous peu pour revoir ce travail. Pendant ce temps Médiçi cherchait un nouveau moyen pour obtenir de l'argent. Ce fut quand il crut l'avoir trouvé que le Parlement fut de nouveau rassemblé le 25 Août.

² Decima de' Fari ; cette donative ordinaire datait de l'an 1579, et valait 4000 onces par an. Il s'agissait d'en faire un fond aliénable pour que le gouvernement puisse le vendre. La réforme financière de 1810, dont Balsamo fit le travail et dont Belmonte et Castelnuovo firent le succès parlementaire, était une véritable réforme. Les donatives accumulées selon les nécessités toujours plus grandes du gouvernement étaient supprimées, avec tout un appareil très coûteux d'agents financiers, et on y substituait un impôt foncier de 5 pour cent facile à percevoir. Il y a cependant ceci à redire au système de Balsamo, système évidemment inspiré par l'œuvre de la révolution en France, qu'il n'y avait pas de cadastre en Sicile, et que l'action du parti de Belmonte était plutôt déterminé par rancune contre Medici.

chambres, qui réformèrent aussi le mode d'imposition dont on s'était plaint. Le [42] Parlement alors fut solennellement sanctionné et le Roi déclara qu'il était satisfait de ce que la nation avait fait pour lui.

En Septembre suivant, le Colonel des gardes mourut et le modeste Duc D'Ascoli se fit non seulement pourvoir de ce beau régiment ; mais encore il obtint le grade de Maréchal de camp, au quel il n'avait nul droit par son ancienneté de Brigadier, rang au quel il était monté nouvellement de celui de Lieutenant Colonel.

J'ai déjà dit que M^r le Duc D'Orléans était revenu D'Espagne, un peu honteux de l'accueil qu'il y avait reçu. La Princesse Amelie sa femme était accouchée d'un fils,¹ le trois septembre, dix huitième anniversaire de l'horrible massacre à Paris, des Prêtres et des prisonniers entre autres de celui de Madame la Princesse de Lamballe, dont tout le monde connaît l'assassin et comme M^r le Duc D'Orléans lui même est venu au monde le 6 Octobre 1773 qu'il accomplissait sa seizième année pendant que son père faisait trainer la famille Royale de Versailles à Paris, au milieu des bayonnettes et précédée des têtes des fideles gardes du corps de LL. MM. que les sicaires du Duc portaient en triomphe devant elles. On remarqua que l'époque de la naissance des Princes de cette maison, rappelait toujours des événements sinistres.

Lors du mariage, Md^e la Duchesse D'Orléans² s'était dépouillé d'une grande partie des effets précieux qu'elle avait pu sauver ; mais il lui en restait encore et comme l'avarice la plus sordide est le moindre des vices du Duc, il resolut de s'en assurer la possession en chassant d'auprès de la Princesse les personnes les plus attachées à S. A. S., et même M^r de Folmon au quel il avait tant d'obligation ; il les calomnia outrageusement auprès de la Cour, a fin de tenir dans son entière dépendance cette si digne mere dont l'influence ne lui était plus nécessaire. Il résulta d'un tel procédé une querelle sérieuse, que rien ne put arranger et dans laquelle on vit encore figurer le Duc D'Ascoli, que ne cherchant qu'à faire [43] parler de lui, était toujours prêt à seconder même une atrocité, pourvu qu'elle lui fournît l'occasion de montrer sa toute puissance. Les choses furent poussées si loin, que Madame La Duchesse D'Orléans se vit reduite à la dure nécessité de quitter Palerme le 12 Janvier 1811 sur un petit Brick que l'Amiral Anglais lui donna, malgré l'opposition du Duc et d'aller chercher à Mahon la paix et la tranquillité dont elle ne pouvait plus jouir en Sicile.

¹ Ferdinand d'Orléans, d. en 1842, père du Comte de Paris.

² La duchesse douairière.

J'étais, depuis ma jeunesse, très attaché à Mad^e la Duchesse D'Orléans¹ et dans cette cruelle circonstance j'avais pris parti pour elle ; le Duc qui voulait, je ne sais trop pourquoi, m'attirer dans le sien, imagina d'écrire à un grand personnage une lettre apologétique de sa conduite, le priant de me la communiquer et en effet elle me fut envoyé. C'était un infolio de 27 pages et elle se terminait par le paragraphe suivant : *si je desire que vous fassiez lire à M^r de . . . mes détails sur les lettres de change et tout ce que je me permets d'y ajouter, c'est par ce que je m'enorgueilliss de voir que ma conduite prise dans tous les sens et depuis que j'existe, est mise à un pareil creusèt et epluchée avec autant de venin et d'envie de me trouver coupable, il me soit possible dans un lieu où je n'ai pas tous mes papiers, de repousser la calomnie aussi victorieusement que je me flatte de l'avoir fait.*

Et c'était M^r le Duc D'Orléans qui osait tenir un pareil langage ! Par respect pour la personne qui me communiquait ce long tissu de mensonges, j'eus la patience de le lire ; mais je me bornai à répondre que, pour les réfuter, il me faudrait une rame de papier et ne m'attachant qu'au paragraphe que je viens de rapporter, j'ajoutai que sans doute S. A. S. l'avait écrit pour les Hottentots et non pour moi.

Le Prince s'était vû réduit pendant quelque tems, à la nécessité d'ajourner ses intrigues, faute d'occasion de les mettre en pratique ; mais il ne tarda pas à s'en présenter une et il la saisit avec avidité.²

[44] Environ un mois après le départ de sa mère, c'est-à-dire en Février 1811, la cour n'ayant pu trouver à vendre le capital des dix mille onces annuelles, dont l'aliénation avait été autorisée par la dernière séance du Parlement, se vit forcée de recourir à d'autres expédiens pour faire face aux dépenses indispensables du Gouvernement.

Le Prince de Trabbia interprétant les ordonnances du Roi Jacques, crut y trouver, que toutes les fois que le Royaume était menacé par l'ennemi, le Souverain pouvait de son autorité privée, lever une taxe

¹ Voir ce qu'elle dit page [30] " la liaison intime qui subsistait entre la Reine et cette Princesse," c'est à dire entre Marie Caroline et la duchesse douairière d'Orléans.

² C'était évidemment à Marie Caroline que le duc s'adressait. Lors de son mariage sa mère était venue à Palerme ou elle s'était installée avec son secrétaire, M^r de Folmont, à Santa Croce, une maison à mi-côte de Monreale mise à sa disposition par le roi. Le duc d'Orléans et sa femme habitaient non loin de là un autre palais, dit de Santa Teresa et depuis d'Orléans, qui leur avait été donné lors de leur mariage. Des questions d'argent survinrent malheureusement, et la duchesse douairière, qui subissait depuis longtemps l'influence de M^r de Folmont, se laissa amener à une querrelle assez vive avec son fils.

sur ses sujets. Au fond le ministre avait raison, mais il restait à savoir si le cas prévu par Jacques existait et si le danger que courait la Sicile s'était accru depuis la clôture de la dernière séance Parlementaire, c'était le point sur le quel tout le monde n'était pas d'accord. Le Conseil, quoique composé en partie de Siciliens, ne se donna malheureusement pas la peine d'examiner cette importante question, il fit donc paraître deux édits :¹ l'un, portant création d'un impôt d'un pour cent sur tous les revirements d'argent qui se feraient dorenavant dans l'étendue du Royaume, et on démontra, jusqu'à l'évidence, que si les particuliers n'avaient trouvé moyen de s'y soustraire, tout le numéraire existant en Sicile, serait entré, en moins de deux ans, dans les coffres du Roi ; L'Autre mettait en vente pour la valeur de quatre cents mille onces de biens fonds appartenant aux abbayes Royales ou à l'ordre de Malte, S. M. s'obligeant d'en remplacer aux titulaires le revenu annuel et perpétuel par une rente équivalente à l'interêt du prix qu'elle en retirerait.

Cette vente, d'après le projet du Prince de Trabbia, fut convertie en une loterie² à dix onces le billet et malgré la précaution qu'il prit de forcer tout employé civil ou militaire à recevoir, en paiement de ses appointements, un nombre plus ou moins grand de ces billets, qu'il fit également présenter aux négociants, et autres gens riches, de [45] manière à ce qu'ils ne pussent déceimment se refuser à les acheter, il ne put en être distribué que pour environ un tiers de la somme fixée.³

La publication de ces édits fut peut être une faute ; mais quel est le gouvernement qui n'en commet pas ? D'ailleurs que pouvait faire le Roi de plus, que de consulter trois Ministres dont deux étants membres nés du Parlements devaient connaître mieux que S. M. les droits de la nation ; droits qu'il était de leur interêt de soutenir et c'était eux au contraire qui proposaient cette ressource ; donc il ne la jugeaient pas inconstitutionnelle.

Quoiqu'il en soit, de telles innovations excitèrent une clameur générale, mais elle provenait, en grande partie, de ce que les Siciliens n'ont aucune idée des impositions excessives que supportent les peuples du reste de L'Europe, et que, dérangés dans leurs affaires comme ils le

¹ Le 14 Février, 1811.

² Par un troisième édit, de même date. Le texte de ces trois édits a été publié par Bianco, *Sicilia*, 326-334.

³ On réussit à placer moins d'un tiers de cette loterie forcée dans le cours de l'année 1811 ; les Barons refusèrent absolument de souscrire.

sont presque tous, il avait été dans tous les tems très difficile de leur arracher un écu. Il faut pourtant se flatter que le nouveau régime qu'ils ont adopté les éclairera sur ce point important, et il semble que déjà ils en éprouvent, à cet égard, de salutaires effets.

Sincèrement attaché, comme je le suis, à LL. MM. je fus éffrayé des suites que pouvaient entraîner de pareilles opérations de Finance, et comme je me trouvais intimement lié d'amitié avec le directeur de ce département, je n'hésitai pas à lui faire sentir combien je les croyais dangereuses, surtout dans des tems aussi orageux que l'étaient ceux du moment. Il me répondit, que les projets n'étaient pas de lui et qu'il en laissait tout l'honneur à son chef le Prince de Trabbia.¹

Le Prince de Cassaro n'avait pas été consulté ; et malgré son attachement bien connu pour la Cour, il blâma les édits comme tout le monde ; mais le Prince de Belmonte cruellement ulcéré d'avoir été exclu du Ministère, s'empessa de former un parti d'opposition sous l'égide de M^r Le Duc D'Orléans, qui affectant le mécontentement pour un objet qui ne le regardait nullement, quitta brusquement le Palais, pour aller vivre à la campagne.

[46] Le Prince de Belmonte s'associa M^r de Villaermosa² son oncle et ils dressèrent ensemble une remontrance contre les édits, la firent signer par environ quarante autres Barons Parlementaires et la présentèrent à la Députation du Royaume, espèce de commission intermédiaire du Parlement, la chargeant de la faire mettre sous les yeux du Roi ;³ mais la Députation consultée par S. M. déclara que les édits contre les quels on réclamait ne lésaient en rien la constitution Sicilienne. De douze membres dont elle était composée, onze signèrent la délibéra-

¹ Le Prince de Trabbia était ministre des Finances, mais il avait un directeur qui faisait tout le travail, D. Donato Tommasi, Napolitain et homme de la reine. Marie Caroline hésita beaucoup en ce moment ; elle fut, malheureusement pour elle, trop dominée par la haine qu'elle avait voué au prince de Belmonte et par les mauvais avis que ses favoris lui soufflaient à tout propos. Trabbia avait prêté de grosses sommes à la reine, et elle le prenait par ce côté.

² Le prince de Castelnuovo.

³ La remontrance contenait ces paroles “. . . Per il corso non interrotto di più secoli e sotto le varie dinastie che l'hanno governata, non ha la Nazione siciliana riconosciuto altro mezzo di occorrere ai bisogni dello Stato se non quello di donativi offerti per i suoi rappresentanti addunati sollemnemente in generale Parlamento . . .” F. O. Sicily 42, 17 Fév. 1811 ; voir aussi Bianco.

Cette remontrance fut écrite par Belmonte, qui tenait l'édit royal du 14 Février comme inconstitutionnel. F. O. Sicily 42, Amherst à Wellesley, 2 Mars 1811. La remontrance fut signée par 45 barons sur 57, avec 160 votes sur un total de 275.

tion ; le douzième s'étant absenté. Les signataires furent pour le clergé, l'Archêveque de Palerme,¹ l'Evêque Serio, les Chanoines d'Autonj et Filippone ; Pour la Noblesse, Le Prince de Butera, le Prince de Campo-franco, le Prince de Scordia, et le Prince de Torremuzza ;² Enfin pour le Domaine, Le Prince de Cutò,³ Prêteur de la ville, le Marquis Castellentini et le Chevalier Palermo. L'absent était le Chevalier Bosco, frère de la célèbre Princesse de Paternó.⁴

Une décision aussi solemnelle que l'était celle là de la part du Tribunal au quel les opposants avaient volontierement soumis leur réclamation, semblait devoir leur imposer silence, au moins jusqu'à l'assemblée du futur Parlement, qui devait nécessairement être convoqué en 1814. En effet, on supposait qu'il en serait ainsi, et on se doutait d'autant moins que les auteurs de la remontrance eussent conçu l'audacieuse idée de faire appuyer leur cause par le gouvernement Britannique, que Lord Amherst, qui ne quitta Palerme que le premier May suivant, n'avait pris nulle part à cette tracasserie ; il parait même que, de retour dans sa patrie, il ne s'en occupa pas davantage ; mais on ne réfléchit pas alors, que M^r Le Duc D'Orléans entretenait un agent en Angleterre et pourrait l'employer à servir les factieux, contre les intérêts du Roi son beau père. Il en fut cependant ainsi, et dans les premiers jours de Juin, la Cour apprit qu'il avait été présenté à Londres un mémoire sanglant contre le gouvernement Sicilien, comme si sa conduite était sujette à la censure du cabinet de S^t James.⁵

¹ Morile, Napolitain, créature de Medici, par lequel il avait espéré gagner le Clergé lors de la première réunion du Parlement en 1810, et serviteur zélé de la Cour.

² Vincenzo Castelli, dont il se trouve une relation manuscrite aux archives de Palerme qui a servi au travail de Bianco.

Le Prince de Cuto jouait le role de président de la Chambre domaniale comme prêteur de Palerme et avec quinze procurations. Il était la comparse de Mormile. La Députation était à peu près dominée par la Cour.

⁴ Ici se trouve une lacune, evidemment voulue, dans le récit. En ce moment Ferdinand était dans un accès de dévotion et avait pris pour confesseur le père Strassoldi, S.J. Il était toujours à la campagne, au palais de La Favorite, ou il subissait d'autres influences que celle de la reine. Strassoldi soutint avec fermeté que le roi ne devait pas confisquer les biens ecclésiastiques visés par le second décret du 14 Fevrier, et cela résulta, si on peut en croire Balsamo et Palmieri, en la mort soudaine de Strassoldi, empoisoné par la reine. Cet empoisonement fut attribué par Marie Caroline au parti du duc d'Ascoli. Voir Bianco, et BENT. 31 Janv. 1813.

⁵ La remontrance des barons fut envoyée aux journaux Anglais : *Memoria sopra le tasse di Sicilia*. La Cour essaya de combattre cette propagande dans le *Weekly political and literary review*.

[47] A cette époque, Lord Valencia voyageur Anglais, qu'on dit ne jouir dans son pays que d'une réputation très médiocre, se trouvait à Palerme ; et il y occupa ses loisirs à composer une satire infâme contre la Cour, notamment contre la Reine ; satire qu'il se faisait un plaisir de colporter dans toutes les sociétés qu'il fréquentait ; malgré cela, ce Lord vivait avec M^r Le Duc D'Orléans dans la plus grande intimité et passait sa vie à la campagne de ce Prince, qui avait déjà levé le masque.¹

Pendant la démarche des Barons ayant été jugée, avec raison, très criminelle et la Cour s'étant assurée que les auteurs étaient, le Prince de Belmonte, le Prince de Castelnuovo ou de Villaerrosa, le Prince d'Aci, le Prince de Villafranca et le Prince de Petrella ;² que même ce dernier était prêt à s'embarquer furtivement pour Londres, où il était envoyé par ses complices, S. M. fit assembler un conseil à l'effet d'y délibérer sur le parti qu'il convenait de prendre pour reprimer et punir une telle conduite. Trois Siciliens y siégèrent, savoir : le Prince de Butera, le Prince de Trabbia et M^r Parisi Secrétaire d'Etat au département de la justice. Leurs avis furent unanimes pour l'arrestation des coupables, leur rélévation dans les Iles adjacentes à la Sicile et la saisie de leurs papiers, sur laquelle surtout insista M^r Parisi ; mais qui n'eut pas lieu, par la considération très éphémère, qu'on risquerait d'y trouver M^r le Duc D'Orléans compromis, comme la suite a prouvé qu'il l'était effectivement. On fit une grande faute, et elle à couté cher, puisqu'elle est devenue la source réelle de tous les malheurs que LL. MM. ont éprouvé depuis.³

On attendait incessamment Lord William Bentinck successeur de Lord Amherst⁴ et M^r Le Duc D'Orléans s'était proposé de rentrer en

¹ *Journal of Lord Valentia*, dont le Ms est conservé au British Museum. Il a servi à Jeaffreson, mais, du reste, a bien peu de valeur.

² Le Prince de Petrella, duc d'Anjou.

³ Les Barons furent arrêtés pendant la nuit du 19 au 20 Juin. Il serait intéressant de savoir qui donna l'avis de ne pas saisir les papiers. Le duc d'Orléans s'attendait au pire. Le roi lui avait formellement défendu de continuer ses relations avec Belmonte, et il est assez probable qu'au moment critique la reine visait à le mettre dans son propre parti. Elle lui envoya de pressantes sommations de venir au palais, mais le duc refusa. Il fit tenir un cheval tout sellé pour s'échapper au cas qu'on tenterait de l'arrêter. L'arrestation des Barons fut déterminée par l'arrivée d'une dépêche de Castelcicala, ambassadeur Sicilien à Londres, qui annonçait des mesures vigoureuses de la part du gouvernement anglais, et le prochain départ de son nouveau représentant Lord William Bentinck. F.O. Sicily 44, Bentinck à Wellesley, 3 Aout 1811.

⁴ Lord Amherst avait trouvé la situation trop difficile, et, du reste, voulait quitter Palerme ; il fut appelé au commencement de 1811, et quitta Palerme le 1^{er} Mai.

ville pour s'y trouver à l'arrivée de ce Ministre. Le 20 Juin, il y avait déjà envoyé ses équipages et venait lui même de monter en voiture pour les [48] suivre, lorsqu'on lui remit une lettre de Mad^e de Verac,¹ belle soeur du Prince de Belmonte, par la quelle il apprit que ses amis avaient été enlevés pendant la nuit. Cette dame ne lui disait rien du sort des papiers et ce silence lui fit supposer qu'ils étaient saisis. A cette nouvelle inattendue, M^r le Duc D'Orléans, de l'aveu des temoins oculaires, palit au point qu'on crût qu'il allait se trouver mal; il rentra tristement chez lui, fit rappeler ses chariots de bagages et son premier soin fut de dépêcher à Mad^e de Verac la Chanoinesse Montjoye,² sa confidente, pour s'informer des détails de ce tragique événement. Pendant l'absence de cette diligente messagère, il resta plongé dans les plus mortelles inquiétudes, qui ne se calmèrent que par l'assurance que lui rapporta la Chanoinesse, de la négligence dont on avait usé en ne s'emparant pas des papiers du Prince de Belmonte, qui avaient été brulés du moment où Mad^e de Verac s'était trouvée en liberté de le faire.

M^r Le Duc D'Orleans, ainsi revenu de sa frayeur, reprit son premier objet de quitter la campagne et, pour y donner un prétexte, il imagina de faire croire au public, que sa maison avait été attaquée dans la nuit du 30 Juin au 1^{er} Juillet, par une horde d'assassins malgré un gros détachement du régiment des gardes commandé par un officier qui veillait à sa sureté et l'entourait de sentinelles. Cette invention spirituelle ne fit pas fortune à Palerme, où on la trouva si ridicule qu'on ne fit qu'en rire; mais elle n'en a pas moins donné à l'auteur de L'Ambigu l'occasion de nous assurer dans son N^o 333 qu'on était généralement convaincu en Sicile, que dans cette occasion la vie de S. A. S. avait couru des dangers. Un long article y était consacré tant à l'éloge le plus pompeux de ce Prince, qu'à celui de son ami M^r de Belmonte, comme à calomnier le gouvernement Sicilien et notamment la Reine. Il y fut fait une refutation, mais M^r de Castelcicala, à qui on l'envoya, [49] repondit, qu'il n'avait trouvé aucun gazetier qui voulut inserer dans ses feuilles rien de ce qui tendait à justifier la Cour de Palerme; ainsi a en croire ce Ministre du Roi, les rédacteurs des feuilles de l'opposition s'étaient, pour la première fois, coalisés avec ceux qui écrivent pour le parti ministeriel et cela uniquement contre S. M. Sicilienne, le fait est certain at il donne la mesure du zèle avec le quel M^r de Castelcicala servit son maître.

¹ Dame d'honneur de Marie Amélie.

² Dame d'honneur de la Comtesse de Beaujolais.

Enfin, dix à douze jours après cette scène burlesque, M Le Duc D'Orleans vint habiter la Capitale ; il ne jugea cependant pas à propos de reprendre son appartement au Palais, ou il n'aurait pas eu la liberté de tenir des conciliabules avec les factieux, il alla donc s'établir à celui de Santacroce, situé à un quart de lieue de la ville et où avait habité sa mère¹ il appartenait à la Reine qui en payait le loyer et S. M. eut encore la bonté de le lui prêter.

Au commencement de l'année, le Roi ayant perdu son confesseur avait fait choix pour le remplacer, du Père Strasoldo, Jésuite, dont les talents, la doctrine, la morale et la probité étaient généralement connus. Un tel homme ne convenait pas au Duc D'Ascoli, mais il en fut bientôt débarrassé, car peu de jours après Pâques, ce respectable Ecclesiastique mourut empoisonné. On raisonna beaucoup sur une fin aussi tragique et on se permit hautement d'attribuer le crime à ceux qui avaient eu intérêt de le commettre.¹ Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne se fit aucune recherche, pour en découvrir les auteurs et que M^r D'Ascoli se hâta de lui faire donner pour successeur le Père Caccamo de l'ordre de S^t Augustin, scélérat, hypocrite, si connu pour tel des Siciliens que, quoiqu'ils eussent dû voir avec plaisir le Roi confier la direction de sa conscience à un de leurs compatriotes, ils n'en montrèrent que de l'indignation et on verra par la conduite ultérieure de ce Moine indigne du caractère Sacerdotal, qu'il n'a pas démenti l'opinion qu'on avait de lui.² [50] Dans les derniers jours de Juillet, on vit enfin arriver sur un Brik Anglais Lord William Bentinck, que sa réputation avait précédé ; on connaissait la conduite qu'il avait tenue à Madras, lorsqu'il en était gouverneur et elle ne prévenait pas en sa faveur.³ Il ne perdit pas un

¹ Voici l'incident Strassoldi déplacé des circonstances qui ont déjà aidé à l'expliquer.

² Le père Caccamo du monastère de S. Maria del Bosco près du palais royal de La Ficuzza. Selon Belmonte ce fut le seul personnage qui put toujours influer sur le roi Ferdinand. BENT. Un rapport secret anglais donne ce détail curieux : "Caccamo e un Masone aggregato alla stessa loggia nella quale Moliterno ha un grado superiore". BENT. 17 Janv. 1812.

³ La mission de Bentinck provenait de la grave crise qui se présentait en Sicile, crise que Lord Amherst et les généraux Anglais n'avaient pas su prévenir. Il n'était que temps, car les cinq Barons furent emprisonnés le 19 Juin (pour le traitement de Belmonte en prison, voir Bianco, *Sicilia*, 335). Les instructions de Bentinck portaient :

"You will particularly study the political views and inclinations of their Sicilian Majesties, and endeavour to make yourself as agreeable to them as possible. . . . Your Lordship therefore will direct your earliest attention to a full and distinct explanation of the views of the British Government. . . . You will assure the Court of

moment pour se présenter à la Cour et si, comme le prétendent les phisionomistes, entr'autres le Docteur Lawater, les traits de la figure sont le miroir de l'âme, on put juger à l'aspect de ceux qu'offrait celle de Lord William, que la sienne devait être atroce ; En effet, il a montré qu'elle est telle. Sans talents d'aucun genre, Révolutionnaire par instinct, sans plan comme sans système ; pourvu qu'il renverse l'ordre existant, peu lui importe ce qu'on y substituera. On a dit de lui, avec raison, que si à l'époque du Terrorisme qui a ravagé la France pendant si longtems, il se fût trouvé membre d'une des féroces assemblées qui le produisirent, il aurait certainement surpassé en cruauté l'exécration Robespierre et je partage cette opinion. Lord William eut une première conférence avec le Marquis Circello, Ministre des affaires étrangères ;¹ je n'en connais pas les détails,² mais il paraît qu'ils sont relatés dans son office du 2 Août.³ Cette pièce est d'autant plus intéressante, qu'elle

Palermo that no design was ever countenanced by His Majesty . . . to sacrifice the legitimate rights and interests of His Sicilian Majesty. . . . Your Lordship will assure the Court of Palermo in the most unqualified terms that this Government has never entertained or countenanced a design of interfering in the internal government of Sicily. . . . It cannot be expected that the discontent now prevailing in Sicily will be allayed, unless a due share of influence in the councils of the Court of Palermo be given to native Sicilians, and unless a due attention be paid to the advice and wishes of the Parliament. . . . You will declare that you are commanded to signify to the Court of Palermo that if a perseverance in these ill-advised measures should produce the consequences which you apprehend neither the terms nor spirit of the alliance would require that the British arms should be employed to assist that Court in enforcing such a system of Government against the resistance of the people of Sicily. . . ." F. O. Sicily 44, Wellesley à Bentinck le 30 Mai et 3 Juin 1811.

¹ Le 24 à huit heures du matin.

² "In the first very long conversation which I had with the Marquis Circello . . . I confined myself solely to the endeavour to discover whether the jealousy and distrust as stated in your Lordship's instructions did really exist. . . . Naples is the pivot round which everything turns, to which everything, honor, character, alliance, will be willingly sacrificed, and without a direct reference to the recovery of which no measure of a conciliatory nature can have the least effect. . . . I shall have left nothing undone by conciliation and firmness to obtain that confidence and influence without which the Island cannot be saved. But it is my duty to state my conviction that the attempt will be fruitless." F. O. Sicily 44, Bentinck à Wellesley, 3 Août 1811.

³ La note du 2 Août, ainsi que la réponse de Circello, a été publiée par Dumas, *I Borboni di Napoli* VIII (VII), 185. Voici le texte d'après Marie Caroline :

"PREMIER OFFICE

"DE LORD WILLIAM BENTINCK AU MARQUIS DE CIRCELLO.

"PALERME, 2 août 1811.

"MONSIEUR,

"Dans la conversation que j'ai eue avec V. E., mon premier soin a été celui, d'éloigner toutes les occasions possibles de diminuer cette confiance si particulière-

offre un chef d'œuvre de contradictions, il commence par y déclarer qu'il a "ordre d'assurer la Cour de Palerme dans le langage le plus explicite que le Gouvernement Britannique n'a jamais eu en vûe de s'ingérer dans le gouvernement intérieur de la Sicile, ni de faire violence à

ment dûe à toute l'étendue de la vraie et active amitié maintenue pendant tant d'années, et par tant de sacrifices de la part de S. M. Britanique, envers le Roi de Sicile. (1)

"Quoique celle explication ne soit certainement pas nécessaire, quoiqu'on n'ait aucun doute, sur les dispositions constantes de S. M. à maintenir les droits du Roi de Sicile en cas de négociation, et à les respecter comme ceux d'un souverain indépendant, (2) la répétition néanmoins de ces assurances présente toujours une preuve convenable des intentions du Gouvernement anglais.

"C'est à cet effet qu'on m'a donné l'ordre de déclarer, que ni de la part du Roi, ni de celle du Prince Régent, qui agit au nom de S. M., l'idée de sacrifier à la France ou à toute autre puissance les droits légitimes de S. M. Sicilienne, tels qu'ils existent dans l'alliance, n'a jamais pû être conçue.

"On remarquera en conséquence (s'en rapportant aux pièces officielles de la négociation de paix bien connues de V. E.) que jamais on n'eût l'intention de proposer aucun accommodement pour le porter à conclusion, sans le plein consentement du Roi de Sicile.

"Il m'a en outre été inculqué, de manifester : qu'autant de tems que la Cour de Palerme se montrera fidelle aux liens existants avec la Grande Bretagne, le gouvernement Britannique se croira engagé dans toute négociation de paix avec la France : 1^{mo} de procurer à S. M. Sicilienne la restitution de tous ses domaines ; 2^{do} Si cela ne pouvait avoir son effet, le Gouvernement Britannique (pour autant qu'il sera longuement en état de défendre la Sicile de l'ennemi commun, avec l'assistance du gouvernement Sicilien, et de sa nation, et avec les forces stipulées par le traité,) soutiendra le droit de S. M. à la Couronne de Sicile, en toute négociation quelconque de paix avec la France.

"Mais en même tems, il est nécessaire d'expliquer distinctement que la possibilité de donner à ces objets leur exécution, devra dépendre de l'attention amicale qu'on fera aux représentations que le Ministre Britannique pourra être chargé de faire, afin de donner la vigueur et l'effet dûs à l'alliance.

"On m'a commandé en outre, d'assurer la cour de Palerme dans le langage le plus explicite, que le gouvernement britannique n'a jamais eu en vûe de s'ingérer dans le gouvernement intérieur de la Sicile, ni de faire violence à la constitution de cette île ; et que Son A. le prince Régent est déterminé à suivre sans aucune déviation le cours de justice, d'honneur et de bonne foi, qui a été uniformement maintenue, sous le Gouvernement de S. M. (3)

"Dans la plus étroite conformité, aux principes de sincère amitié et alliance ; on m'a donné ordre de représenter les circonstances de l'état interne de la Sicile, qui non seulement affaiblissent ses moyens de défense ; mais tendent à entraver notre coopération à cet important objet, qui forme la base de nos engagements reciproques.

"Son A. R. a appris avec le plus grand déplaisir, qu'en conséquence d'une indifférence supposée pour le bien de la Sicile, et pour avoir négligé les avis et les désirs du Parlement Sicilien, comme pour certaines impositions vexatoires, que la

la constitution de cette Isle et que le Prince Régent est déterminé à suivre sans aucune déviation, ce cours de justice, d'honneur et de bonne foi qui a été uniformément maintenu sous le Gouvernement de Sa Majesté ”.

Couronne a établies de sa propre autorité, l'esprit des peuples s'en est, en quelque sorte, aliéné du souverain, et de son Gouvernement. (4)

“ Exclusivement de ces justes motifs de mécontentement, il ne peut être qu'extrêmement sensible à un peuple brave et loyal, de voir que non seulement, on ne lui confie aucune partie de sa propre défense contre un ennemi qui lui est aussi odieux ; mais qu'au contraire, elle est confiée en partie à des Napolitains, avec lesquels il n'existe de réciprocité, ni d'affection, ni d'intérêt, et en partie à des étrangers de tous sortes de pays, sur la fidélité desquels il ne peut compter beaucoup. Le résultat de ce malheureux système est : qu'après quatre ans une île qui par une bonne organisation de ses ressources pourrait défier toutes les attaques externes, devenir de nouveau le grenier de L'Europe et lutter glorieusement contre les oppresseurs du genre humain, languit dans la pauvreté, comme dans la faiblesse militaire et politique. (5)

“ J'ai eu ordre de dire que la préservation de la Sicile, et le Juste emploi de ses ressources, sont les préliminaires indispensables de tout plan que S. M. Sicilienne pourrait former pour reconquérir quelque partie de ses domaines en Italie. Il est pour cette raison absolument nécessaire sous ce même point de vûe de concilier les intérêts de la Sicile, indépendamment des égards paternels qu'on doit supposer qu'aie sa M. pour une aussi intéressante partie de ses états.

“ En conséquence, on ne peut attendre que le mécontentement qui prévaut actuellement en Sicile, puisse se réduire, à moins qu'il s'établisse une Confiance générale dans les conseils de la Cour de Palerme, à moins qu'on ne prête l'attention due aux avis et aux conseils du Parlement, et qu'on ne prenne les mesures nécessaires pour soulager les maux qui pèsent sur le peuple, soit en raison des malheureux actes de la Couronne, soit par les défauts de la constitution de la Sicile. (6)

“ Ces observations ne proviennent pas du désir de s'ingérer dans les affaires internes de l'administration de S. M. Sicilienne ; mais comme les mesures actuelles tendent évidemment, non seulement à détruire les ressources de l'île, mais encore à porter le peuple à des actes de violence contre le Gouvernement, il est par là devenu nécessaire que le Gouvernement anglais entrât dans une discussion sans réserve sur les périls qui sont à craindre de la persévérance dans le présent système politique.

“ J'ai ordre de signifier à la Cour de Palerme, que si la continuation de ces mesures mal avisées produit jamais les conséquences qu'on a lieu d'en redouter, alors, ni les termes ni l'esprit de l'alliance ne portent que les armes Britanniques doivent s'employer à soutenir un tel système de Gouvernement et s'opposer à la résistance du peuple de Sicile : et je déclare ici, dans les termes les plus formels, que mes instructions me défendent d'accorder aucun aide ou concours des forces Britanniques, à l'appui d'une cause de telle nature. (7)

“ Je me suis abstenu avec soin dans le courant de cette lettre, de faire allusion à aucun des faits qui ont eu lieu depuis le départ de mon (*prédécesseur*) ; je crains que ces mesures aient ajouté, et grandement, au mécontentement public, et aient rendu plus manifeste le manque de cette harmonie et cordiale coopération, sans la

C'est immédiatement à la suite d'une déclaration aussi précise que l'est [51] celle là, qu'il entreprend de faire la critique la plus amère, des opérations de ce même gouvernement Sicilien et il finit dans son avant dernier paragraphe par inviter indirectement la nation à la révolte, en

quelle l'alliance ne peut avoir effet, non plus que la continuation des efforts contre un si puissant ennemi. Je me suis abstenu de telle matières, par ce que je n'ai pas voulu introduire sans nécessité, des motifs d'irritation personnelle, et par ce que je me flatte avec confiance des effets satisfaisants que produiront certainement dans l'esprit de S. M. ces remontrances amicales dictées par le plus ardent désir du bien et de l'indépendance de la Couronne de S. M.

“ (signé) W. C. BENTINCK.”

“ NOTES.

“(1) Il n'est pas inutile de remarquer ici que Lord William affecte de ne donner à S. M. que le titre de Roi de Sicile, et qu'il en a toujours usé de même dans la suite.

“(2) Certainement, si comme on doit le croire, le Gouvernement anglais a toujours entendu respecter l'indépendance du Roi, il doit juger Lord William bien coupable pour avoir, comme on le verra par la suite, foulé aux pieds ce principe qui doit être si sacré entre les souverains.

“(3) Jamais en effet le Roi de la Grande Bretagne n'a tenté de changer la constitution de la Sicile; jamais ses ministres ne se sont mis à la tête d'une faction révolutionnaire comme l'a fait Lord William, et puisque le Prince régent veut suivre en tout la conduite tenue par son auguste père avec le Roi, il en résulte que le représentant de S. A. R. n'a pas été autorisé à se perter contre leurs majestés, aux criminelles violences dont il a usé envers elles.

“(4) Lord William se rend ainsi l'interprète des sentiments d'une nation qu'il ne connaît pas et il prend pour l'opinion générale celle d'une poignée de mauvais sujets connus pour avoir été jusqu'ici les partisans les plus chaudes des français, et qui n'affectent, en ce moment l'anglomanie, qu'en raison de ce qu'ils veulent du trouble; et que l'espoir de l'exciter par le secours de leurs anciens amis leur paraissant trop éloigné, ils ont voulu profiter d'une occasion plus prochaine.

“(5) Le peuple sicilien, dit Lord William, est sensible à ce que sa défense est confiée à des étrangers, auxquels Milord prodigue très gratuitement des injures qu'ils ne méritent pas; et pour toute réponse à cela je lui demanderai: combien il a été recruté de Siciliens depuis qu'il commande l'armée du Roi? Si donc, il est prouvé que le Sicilien répugne tellement au service militaire, qu'on lui entend dire journellement: plutôt sbyre que soldat. Si les conscriptions étaient défendues par l'ancienne constitution, si quand la cour a proposé pour remplir ses engagements avec L'Angleterre, de tenter un recrutement forcé, on lui a observé que les privilèges nationaux s'y opposaient, que devait-elle faire? Il fallait bien qu'elle eût recours aux étrangers. Voila, certainement, la meilleure preuve à donner à Lord William de l'erreur dans laquelle l'ont induit les factieux dont il s'est exclusivement entouré. Pour que la Sicile redeviennne le grenier de l'europe, il lui faut des bras, et c'est ce dont elle manque. Il n'est pas même apparent que la constitution jettée au moule en moins de quatre mois par Lord William lui en procure.

“(6) Mylord devrait au moins indiquer l'époque où le Parlement a proposé au Roi

faisant connaître d'avance, que si le cas arrivait, les troupes Britanniques en resteraient spectatrices bénévoles, sans prêter à la Cour la moindre assistance pour réprimer le désordre. Je n'entreprendrai point ici d'analyser cet office, au quel, ainsi qu'aux deux suivants, je me suis borné à faire quelques notes pour opposer la raison à l'extravagance, et j'y renvoie les lecteurs qui sentiront aisément à quel point il est absurde et incendiaire.

Lord William réunissait à la qualité de Ministre du Roi d'Angleterre, celle de Commandant Général de l'armée Britannique en Sicile et sous prétexte d'aller se faire reconnaître comme tel, il partit pour Messine, où il ne fit qu'une très courte apparition, puisqu'il en fut de retour le 13 Août,¹ mais il laissa des ordres pour y ourdir une trame peu digne d'un

de soulager les maux, qui selon lui, pèsent sur le peuple ; il est vrai qu'il les rejette en partie sur les défauts de la constitution qu'il ne connaît, ni ne peut connaître, et qu'il commence à attaquer ; pour obéir sans doute à l'ordre qu'il convient avoir reçu, de ne pas lui faire violence. C'est ainsi que ce ministre s'est toujours piqué d'être conséquent.

“(7) Lord William, après avoir indirectement invité dans le paragraphe précédent le peuple Sicilien à se porter à des excès contre le gouvernement, lui dit très franchement dans celui ci ; Revoltez vous tant qu'il vous plaira ; et soyez sûr que les troupes anglaises que je commande vous laisseront faire tranquillement tout ce que vous voudrez ! Au reste ce n'a jamais été qu'ainsi que Lord William a suivi les instructions pacifiques et conciliantes qu'il convenait d'abord lui avoir été données par son Gouvernement. Il m'opposera sans doute, qu'un office ministériel ne se publie pas à son de trompe dans les places de la ville, et cela est ordinairement vrai ; mais comme les siens étaient revus, corrigés et augmentés dans son club révolutionnaire, dont les membres ne se piquaient pas, d'une grande discrétion, il en résultait qu'avant même qu'ils parvinssent au Marquis de Circello, tout le monde en connaissait la teneur.” M. C. 6.

¹ La Cour ne se pressait pas de répondre à la note anglaise. La Reine voulait surtout gagner du temps, et pénétrer le jeu de Bentinck. Le 8 Août elle écrivait au Prince de Butera : “ Siamo attendendo lo sviluppo delli affari Inglesi e delle domande, progetti, idee del Ministro Generale Benting ”. Arch. Stor. Sicil. N. S. II, 432. Le 13, Bentinck était de retour de Messine, convaincu du danger de la situation tant à Messine qu'à Palerme, et bien résolu à agir vigoureusement. Il était muni d'une permission pour retourner en Angleterre au cas où il jugerait nécessaire d'expliquer la situation de vive voix aux ministres, et il se décida à en user, vu qu'il était persuadé que la Cour ne ferait pas les concessions qu'il jugeait essentielles.

“ The determination of the Court to refuse all my demands, as they were called, had been publicly known. . . . The refusal was a matter of . . . exaltation on the part of the Queen.” F. O. Sicily 44, Bentinck à Wellesley, 23 Août, 1811. Il annonça donc son départ à Circello le 14 Août. “ His surprise was great and the impression of alarm was so strongly marked, that for the first time I saw some glimmering of hope.” F. O. Sicily 44, Bentinck à Wellesley, 23 Août 1811.

homme délicat et comme elle n'eut son effet qu'en Décembre suivant, je ne la développerai qu'à l'époque ou elle fut connue.

Le Marquis de Circello sachant Lord William absent, ne s'était pas pressé de lui adresser la réponse qu'il devait à son bizarre office du 2 ; mais instruit de son retour, il la lui fit remettre le jour même de son arrivée.¹

14 RÈPONSE DU MARQUIS DE CIRCELLO À L'OFFICE DE LORD WILLIAM BENTINCK.

“ PALERME le 13 août 1811.

“ MY LORD,

“ Le Roi mon maître a lu avec une extrême satisfaction dans la note que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 2 du Courant, (que d'après mon devoir j'ai soumise à S. M.) le renouvellement des assurances que V. E. m'avait déjà données dans nos conversations de la continuation de l'amitié vraie et active dont S. M., depuis tant d'années, reçoit des preuves de S. M. le Roi de la grande Bretagne ; aussi que la déclaration de l'éloignement absolu de S. A. R. le prince Régent, qui agit pour son royal père, de toute idée de sacrifier à la France, ou a toute autre puissance, les droits légitimes et les intérêts de S. M., tels qu'ils existent dans l'alliance.

“ Les documents officiels de la négociation de paix sous le ministère du feu Mr Fox, publiés dans le tems, auraient parfaitement satisfait l'ame de S. M. sur les intentions du ministère anglais, de ne jamais conclurre aucun arrangement sans son plein consentement, *si sa belle ame* avait pu jamais concevoir un instant des doutes sur la fidélité du Gouvernement Britannique, envers un Souverain qui a sacrifié deux fois la plus importante partie de ses états, à son système d'union avec la grande Bretagne. Mais, quoique la confiance de S. M. dans son auguste allié, n'ait jamais été ébranlée ; néanmoins c'est avec satisfaction qu'elle voit, que le Gouvernement Britannique a inculqué à V. E. de manifester, qu'aussi longtems que la cour de Palerme restera fidèle aux liens excitans avec la Grande Bretagne (a laquelle les sacrifices fait par le Roi doivent être un sûr garant pour l'avenir). Dans toute négociation future, elle tâchera de procurer à S. M. la restitution complete de tous ses domaines, et qu'en cas que cela ne puisse pas avoir effet, le Gouvernement Britannique, aussi longtems qu'avec les forces stipulées dans le traité, et l'assistance du Gouvernement, et des fidèles sujets Siciliens de S. M., pourra defendre l'il contre l'ennemi commun, soutiendra le droit de S. M. Sicilienne à la couronne de Sicile.

“ S. M., on ne peut plus pénétrée de ces disposition, aux quelles sa loyauté donne le plus grand titre de trouver dans son fidèle allié, m'ordonne d'en témoigner à V. E. toute sa sensibilité, et de lui donner l'assurance de sa disposition à prêter la plus cordiale attention, à tout ce que le Ministre Anglais pourrait avoir ordre de proposer, (persuadé que cela sera toujours compatible avec sa dignité et son indépendance) pour cimenter toujours plus l'alliance, qui heureusement subsiste entre les deux Cours ; le désir de S. M. étant d'en resserrer toujours plus les liens).

“ S. M. a reconnu, dans le langage explicite employé dans la note ci dessus citée pour exprimer sa déclaration, que le Gouvernement Britannique n'a aucune vûe de se mêler dans le Gouvernement intérieur ni porter aucune atteinte à la constitu-

Lord William sans prendre connaissance du contenu très sage de la réponse de M^r de Circello, notifia d'abord verbalement à ce Ministre la tention de cette île, S. M. dis-je, a reconnu dans cette déclaration, le respect qu'un gouvernement légitime a pour un souverain indépendant. Cela caractérise la Grande Bretagne dont la morale, la bonne foi et la loyauté, lui ont toujours fait faire la juste distinction, entre alliance et vasselage, rendus synonymes dans l'atroce politique de la France révolutionnaire.

“ Mais si les dites déclarations ont procuré à l'âme du Roi mon maître, une vraie jouissance, celle-ci a bientôt fait place à un sentiment moins agréable, en voyant à quel point la malveillance instiguée par l'ennemi commun, a pu faire croire à un allié du Roi que l'esprit des peuples de la Sicile est en quelque manière aliéné de leur souverain et de son Gouvernement, à cause de l'indifférence de celui-ci au bien être de la Sicile, et du peu d'attention faite aux désirs et aux conseils du Parlement, et des impôts établis par l'autorité de la Couronne.

“ Comme tous ces objets ne regardent absolument que le gouvernement intérieur du Royaume, dont le Roi est souverain indépendant, S. M., surtout après l'assurance réitérée par V. E. des égards que le Gouvernement anglais professe pour son indépendance, ne croirait pas devoir donner aucun éclaircissement sur ces objets, si ce n'était que le Roi juge dans sa sagesse, qu'il est nécessaire de détruire des rapports aussi injurieux à l'honneur de son gouvernement, et de rectifier en Angleterre les fausses idées sur la nature du Parlement, et sur les impôts établis par la Couronne.

“ Je pourrais faire observer à V. E. : que le Parlement de Sicile n'a pas la plus petite partie des droits qui constituent la souveraineté, que sans l'approbation expresse du Roi, tout ce qui se conclut dans ce rassemblement n'a aucune vigueur ni exécution. Par conséquent le Parlement de Sicile présente des suppliques, et ne donne pas des conseils, et que le refus des souverains d'accorder ce qui était humblement demandé dans ces suppliques (comme il a été presque toujours le cas pendant trois siècles), n'a jamais été regardé comme manque de soins, ou comme indifférence au bien être et aux intérêts de la Sicile.

“ Mais cette même observation devient inutile dans le cas présent, vû que les derniers parlements, nommément celui de 1810, ne manifesta aucun désir, ni n'exprima aucune opinion à S. M., et ce qu'on y conclut finalement a eu la pleine approbation du Roi. Lors de la convocation, S. M. lui fit connaître le besoin extraordinaire de trois cents soixante mille onces annuelles pour faire face aux frais de la guerre. Le Parlement se rassembla le 10 février, et il ne fut pas d'accord, ni quant à la somme, ni quant aux moyens. Les Communes votèrent pour l'entière somme de trois cents soixante mille onces et en proposèrent une juste répartition. Les deux autres Bracci (c'est à dire les deux autres ordres) savoir : celui des Barons et celui du Clergé, ne votèrent que pour cent cinquante mille onces, et ils en proposèrent une injuste distribution, difficile dans son exécution, et particulièrement onéreuse aux classes indigentes.

“ Le Roi toujours rempli de modération, accepta la somme de cent cinquante mille onces, mais ne pût pas rester insensible à l'injustice de la répartition, par laquelle les Barons et la partie riche du Clergé avaient jetté la plus grande partie de la charge sur la classe la plus indigente de l'État ; et par cela même, celle qui mérite le plus ses soins paternels.

“ Le Roi aurait pu par son autorité, remettre cette affaire à ses tribunaux de justice ;

résolution où il était de repasser en Angleterre pour y demander de nouvelles instructions. Non content de cela, il confirma cette résolution

mais ne voulant jamais se départir de son système de modération, il daigna la remettre au même Parlement, que sa M. convoqua en session extraordinaire le 26 août. Pour lors, le Parlement avec le consentement unanime des trois *Bracci*, adopta une nouvelle méthode de répartition, qui mérita la pleine approbation de S. M.

“ Quel sont donc les désirs et les conseils du Parlement, qui ont été négligé ? Je ne sais si dans l'expression de désirs et d'avis du Parlement ou aie voulu faire passer en Angleterre comme tels un papier présenté à la deputation du Royaume le 24 avril 1811, par quarante trois individus dont le plus grand nombre appartient à la classe des Barons qui peuvent intervenir dans le Parlement, quand il plaît au Roi de le convoquer ; mais comment qualifier ces quarante trois individus, du nom de Parlement de Sicile ?

“ Je prie V. E. d'observer : que le Gouvernement de Sicile est une pure monarchie et que ce qu'on appelle Parlement n'est pas un corps permanent, existant par soi même et capable d'être représenté par ses individus hors de ses sessions légitimes, mais un rassemblement de Barons, de membres du Clergé et des Communes ; qu'il n'est convoqué, que lors qu'il plaît au Roi de le ressembler pour y traiter de l'imposition et répartition de la seule partie des charges publiques qu'on appelle *Donativi* ; mais qu'après sa dissolution, les personnes qui y sont intervenues et qui ont droit d'y intervenir, lorsqu'il plaira au roi de le convoquer encore, rentrent dans la Classe des simples particuliers, égales à tous les autres sujets de l'état. Car même (ceux) qui ont suscité le papier, dont il est fait mention ci dessus, étaient si bien persuadés de n'avoir aucun caractère quelconque, qu'ils lui donnèrent le nom de supplique ; et ne se croyant pas autorisés à la présenter au Roi, ils se sont bornés à l'exhiber à la deputation du Royaume. Où peut-on trouver la convocation légale des trois *Bracci* qui forment le Parlement à la pluralité des voix ?

“ Le papier en question n'a donc été qu'une supplique ; si elle avait contenu des matières sur lesquelles il est permis aux particuliers d'adresser des suppliques au trône, il aurait dépendu du Roi et de son amour pour la justice d'y condescendre, ou de s'y refuser ; mais comme ce papier touche des objets relatifs à l'autorité souveraine, la même députation du Royaume à qui il a été présenté, ne l'a pas jugé digne d'avoir le cours ordinaire de toute autre supplique. D'après cela il serait aussi étrange qu'absurde, d'envisager le sus dit papier, comme un désir et un conseil du Parlement.

“ L'impôt qu'on se plaît à qualifier de véxatoire, et auquel se rapporte le papier dont je viens de faire mention, est l'un pour cent sur les contrats et autres revirements d'argent, et qui ne touche ni peu ni beaucoup les classes les moins fortunées de la société, mais il porte seulement sur les propriétaires en état de faire des contrats, et c'est le premier impôt que la Couronne, (qui a par la constitution du Royaume, de tous tems le droit d'en établir sans le concours du Parlement) a établi depuis cinq ans de résidence dans cette île, et dont le produit est employé à sa propre défense, puisque l'ancien revenu, le nouveau donatif et le subside que S. M. Britannique fournit à S. M., en vertu du traité, ne suffisaient pas à l'entretien de l'armée, que le Roi a mis tous ses soins à recruter et augmenter, et aux frais indispensables des rassemblement et armements des volontaires Siciliens, dont la formation serait illusoire, si elle se bornait à avoir leurs noms inscrits sur les tableaux. C'est à

par une note du 19, dans la quelle il assure "avoir cherché à éviter de ceux-ci principalement, comme supérieurs en nombre à l'armée de ligne, qu'est confiée la defense de leur patrie contre un ennemi qu'il abhorrent. En effet le 18 Septembre 1810, lors du débarquement des troupes ennemis dans le voisinage de Messine, les volontaires Siciliens méritèrent les éloges du commandant en chef de l'armée Britannique, comme les premiers qui accoururent au rivage et par leur valeur empêcherent l'ennemi de prendre des positions, et donnèrent ainsi le tems à nos braves alliées de venir à tire d'aîle sur le champ de bataille purger la Sicile des hordes ennemies. Par l'esprit qu'ils manifestent, il y a toute raison d'espérer que dans les occasion qui pourront se présenter, il ne trahiront pas la juste confiance de S. M. et de la nation.

"Il est impossible, et il ne peut pas exister une société, dans laquelle tout le monde soit riche. La Sicile a cela de commun avec les plus grandes nations, savoir : qu'elle renferme des riches et des pauvres ; mais depuis cinq ans que la cour y fait sa résidence, par le système que le Gouvernement a suivi, la Sicile a plus que doublé la masse de sa richesse. D'après les calculs les plus exacts elle redeviendra, (et c'est certainement, le voeu le plus ardent du Roi et de son Gouvernement,) le grenier de L'Europe, quand il plaira à la providence de régler les saisons à produire une bonne récolte, ce qui ne dépend, 'ni du Conseil du Roi,' ni de la constitution municipale de la Sicile sous la quelle, en effet elle a eu des années d'une récolte abondante à pouvoir fournir aux pays où la récolte avait manqué malgré que L'Agriculture y soit portée au plus haut point de perfection.

"Par tout ce que l'on vient de dire, on peut voir que les ressources de la Sicile en hommes et en argent, sont employées de la manière que V. E. déclare être un des préliminaires indispensables à un plan quelconque que le Roi mon maitre pourrait former pour le recouvrement de ses domaines sur le Continent.

"L'autre préliminaire mentionné par V. E. est la préservation de la Sicile. Elle sera préservée, si on ne se plaint pas à décrier le Gouvernement de S. M., à ne pas diminuer (en écoutant et répétant des propos jettés en avant par les mal intentionnés dont le but n'est que de subvertir l'ordre social), la considération dont un gouvernement doit être entouré pour être respecté par les gouvernés. S. M. par sa justice et sa fermeté, saura faire respecter son Gouvernement ; mais quel respect les Siciliens pourront-ils avoir pour le Gouvernement de S. M. si ceux là même qui sont animés des sentiments les plus purs et de l'amour du bien se laissent aller à prêter foi à des rapports fabriqués par la malveillance et par l'intrigue de nos ennemis communes ; tendants à le décrier, ou supposant des mécontentements qui ne se montrent nulle part dans le pays ?

"L'histoire du monde n'offre pas d'exemple d'un Gouvernement respecté qui ait été bouleversé par les gouvernés. Les revolutionnaires de notre tems n'ignorent pas cette vérité ; et pour détruire la Monarchie fondée sur les bases les plus solides, ils ont employé des années avant la révolution à décrier et faire tomber dans le mèpris le gouvernement le plus doux et le plus paternel de Louis XVI.

"Si dans les décrêts de la providence, il est fixé que les malveillans parviennent à exciter des mécontentements, qui maintenant ne se manifeste nulle part, et malgré les soins paternels du gouvernement de S. M. constamment occupée à écarter les abus et à rectifier les défauts, que le tems et les circonstances peuvent avoir amenés dans la constitution de la Sicile, réussissent à produire les effets prévus dans la note,

faire aucune offense et d'encourager par des faits ou des communications d'aucun genre le mécontentement existant".¹

S. M. connaissant la lettre et l'esprit de l'alliance, qui (l'unit) à S. M. Britannique déclare, qu'elle ne désire et ne s'attend à une autre conduite de la part des forces de son alliée, que celle qui est explicitement déclarée dans la note d'après les ordres que V. E. en a reçu, savoir : de ne prendre aucun part dans une telle cause.

"Je m'abstiendrai également, d'entrer en matière sur des faits auxquels la note fait allusion, comme ayant eu lieu après le départ de Lord Amherst, puis qu'ils n'ont aucun rapport ni à l'alliance ni à la défense de la Sicile qui en est l'objet, mais purement au Gouvernement intérieur de S. M., dont la note déclare itérativement que la Grande Bretagne veut décidément respecter l'indépendance et que le Roi est tout autant décidé à soutenir. Du reste, les dispositions réciproque du Gouvernement de S. M. et du Gouvernement Britannique à cimenter la bonne harmonie et l'alliance qui subsistent entre les deux Cours, la franchise et la loyauté avec les quelles, vù ces dispositions, on traitera toujours les affaires, en écartant comme de raison tout mesentendu, éloigneront à jamais toute irritation personnelle.

"J'ai ordre de S. M. de déclarer à votre E. de la manière la plus explicite : que toutes fois et quant il lui plaira de proposer un plan quelconque, soit pour la meilleure défense de la Sicile, soit pour des tentatives pour le recouvrement du Royaume de Naples, soit pour toute autre opération sur le continent de l'Italie contre l'ennemi commun, que S. M. est déterminée à y coopérer de tous ses moyens, avec le même empressement, bonne foi et loyauté qu'elle l'a fait, lorsque les prédécesseurs de V. E. ont jugé à propos d'agir.

"J'ai l'honneur d'être De

"(signé) LE MARQUIS DE CIRCELLO.

"*Nota.* La dépêche si dessus ayant été écrite en français, je n'ai point été obligé de la traduire, et je la donne telle qu'elle a été composée par M^s de Circello." M. C. II.

Il faut ajouter que le style de cette note laisse peu de doute de ce qu'elle a été rédigée par Circello à peu près sous la dictée de la reine.

¹"SECONDE NOTE DE LORD WILLIAM AU MARQUIS DE CIRCELLO.

"PALERME le 19 août 1811.

"MONSIEUR,

"Ne sachant pas si vous avez considéré l'expression verbale de mon intention de retourner en Angleterre comme suffisamment officielle pour être communiquée au Roi, je vous prie d'avoir la bonté de la notifier à S. M.

"Mon désir ardent de contribuer de tous mes humbles efforts à la conservation, comme au bien de la Couronne et domaines de S. M. était indubitable ; mais malheureusement différant en tout d'opinions avec le Gouvernement Sicilien sur les données, qui seules peuvent promouvoir la prospérité et grandeur de ce pays et sur les quelles sont fondées mes instructions. Il est superflu que j'entre dans des discussions qui ne peuvent avoir un bon résultat ; mais quoique je n'aye pas eu la satisfaction de pouvoir opérer le moindre bien, j'ai néanmoins chercher à éviter de faire aucune offense, et d'encourager par des faits, ou des communications d'aucun genre, le mécontentement existant.

M. C. 18.

"(signé) W. C. BENTINCK."

[52] Il est néanmoins de notoriété publique, que la maison de Mylord pendant le peu de jours qu'il avait passés à Palerme, était devenue un antre de factieux de toutes les classes, aux quels il faisait lire ses offices et qu'il avait eu plusieurs longs entretiens avec M^r Le Duc D'Orléans, à qui certainement il n'en avait pas fait un secret. On verra même dans la suite par les aveux de Mylord, qu'il avait dans ce Prince une telle confiance, qu'il lui montrait jusqu'à ses instructions et rien ne prouve mieux la connivence qui régnait entre S. A. S. et lui.¹

Quand un Ministre à notifié, aussi séchement que l'avait fait Lord William, sa résolution de quitter la Cour auprès de laquelle il réside sans en donner pour motif un congé de la sienne, on ne doit raisonnablement plus s'attendre à lui voir faire des offices, cependant le lendemain de celui par le quel il avait annoncé son départ, c'est-à-dire le 20, il en parut en autre, par le quel il prenait enfin connaissance de la réponse que le 13 M^r de Circello avait faite au premier et sans doute, ou il ne l'avait pas lue, ou il ne l'avait pas comprise, puisque dans ce dernier il revient encore sur l'éternel reproche qu'il faisait à la Cour de n'avoir eu nul égard aux avis et aux desirs du Parlement, tandis que le Ministre du Roi lui avait démontré jusqu'à l'évidence que le Parlement non seulement n'avait rien témoigné de tout cela, mais qu'encore il n'avait pas le droit de donner des conseils à S. M ; qu'en outre, il était absurde de prétendre regarder comme le corps entier, quarante trois individus² qui n'en formaient pas même la dixième partie et M^r de Circello avait pû ajouter : qu'aussitôt que ce corps était dissous, la constitution défendait expressément aux membres qui l'avaient composé de s'assembler pour délibérer sur aucune affaire politique. Mais comme Mylord avait pris le parti de soutenir [53] cette mauvaise thèse, une raison de plus ne lui aurait pas fait impression et vouloir lui persuader qu'il avait tort, eût été prétendre blanchir la tête d'un nègre à force de la savonner.³

¹ Bentinck s'appuya sans doute sur le duc d'Orléans. Cependant la reine ne réussit pas à pénétrer ses instructions ; elle espéra constamment qu'il les dépasserait.

² Quarante cinq, presque tous les Barons présents à Palerme en ce moment.

³ "TROISIÈME OFFICE DE LORD WILLIAM AU MARQUIS DE CIRCELLO.

" PALERME le 20 août 1811.

" MONSIEUR,

" J'ai reçu la note de V. E. en date du 13 Août. Il me reste seulement à déplorer les raisons, quelles qu'elles puissent être, qui ont fait rejeter aussi rondement les remontrances amicales de S. A. le Prince Régent ; et qui ont également éloigné du coeur bienfaisant de S. M. Sicilienne les sentiments universels de son loyal peuple.

" Il serait inutile d'entrer en discussion sur cette partie de Votre note, qui attribue

On remarquera que le style de ce troisième office est tellement im- à malveillance les rapports faits à S. A. R.; et proteste que l'autorité royale n'a point outrepassé les bornes de la constitution, que les taxes ne sont pas vexatoires, et que le peuple n'est pas mécontent.

“Si les derniers vingt ans, n'avaient pas fourni tant d'exemples d'une si fatale illusion, je pourrais dire qu'une telle croyance est impossible. Il suffira d'avancer : que les informations sur les quelles S. A. R. s'est induite à offrir ses conseils amicaux proviennent, non d'un seul, non de rumeurs accidentels, mais des témoignages unanimes de toutes les autorités officielles, politiques, navales et militaires, de toutes les classes et dénominations d'hommes témoins formels après une résidence de cinq années, qui n'a pas été bornée à un lieu seul, mais qui se sont répandus dans toutes les populations de l'île. On pourrait encore ajouter à cela, que quand même aucune de ces informations n'existerait, les seuls actes par les quels les privilèges du Parlement ont été méprisés et les meilleurs, comme les plus respectables, citoyens ont été relégués sans procès, formeraient tout d'un coup la preuve la plus concluante que s'il existe un atôme de sensation et d'esprit public, le mécontentement doit exister aussi; mais permettez moi de vous faire considérer, si avec le présent et malheureux système de politique intérieure, le gouvernement Sicilien a rempli et pourra remplir l'esprit du traité d'alliance. S. M. s'y engage à augmenter le nombre de ses forces de terre et de mer à la plus grande extension que les ressources du Royaume et le subside anglais pourront le permettre. Je passe sur les derniers événements des 4 années précédentes, et je me bornerai à considérer l'état de la défense militaire, tel que je l'ai trouvée : (1) Dernièrement on a recruté cinq mil hommes, déserteurs de l'armée (française) en Espagne, non natifs de la France. On peut dire présentement que l'armée est composée de quatorze à quinze mille hommes effectifs, entre Napolitains et étranger. Voulant donc faire le cadre plus favorable de cette force, j'accorderai qu'on puisse compter sur la fidélité des Napolitains, bien qu'en cas d'invasion, ils seront obligés de se battre contre leurs propres parents, ou compatriotes, et malgré que beaucoup d'entr'eux, passent pour être animés du désir de retourner dans leurs foyers; le reste de l'armée, et presque la moitié du total, est impossible à regarder sans une grande appréhension. (2) Il faut se rappeler qu'une telle espèce d'hommes, (j'entend les non prisonniers) a déserté pour se soustraire à la sévérité et à la dureté de la campagne, que beaucoup se sont enrôlés pour éviter les maux de la prison, ou la pénurie des armées Espagnoles; qu'aucun d'eux ne peut avoir d'intérêt national à la défense de la Sicile; que tous ensemble doivent en analyse, avoir devant les yeux le retour dans leur pays; qu'on ne peut mettre nulle confiance dans leur fidélité, en raison de l'impossibilité où ils se sont mis de retourner sous le joug français. C'est un fait connu, et dont on a un exemple récent à Tarragone, que les français ont adopté la nouvelle politique de recevoir de nouveau les déserteurs, et même avec indulgence. La seule manière d'attacher de tels hommes au service, est de les bien traiter, et elle opère également, et sur les affections, et sur les intérêts. Je suis informé, que tant les officiers que les soldats ainsi enrôlés au service Sicilien sont mécontents. Toutes les nations ont pris des déserteurs dans leurs armées; mais ils sont en petit nombre, mêlés dans les régiments, ou formés séparément; mais stationnés avec d'autres corps, de manière à rendre leur désertion de peu de conséquence, et dans aucune armée une telle classe de forces n'a présenté un si grand proportion avec le tout. Je n'ai point de diffi-

périeux, qu'assurément jamais la plus grande Cour de L'Europe ne s'en culté d'avouer a V. E. que dans mon opinion, le danger que cour la Sicile en cas d'invasion est plus grand qu'il n'a jamais été; et que si dans aucun tems il arrivait quelque événement qui favorisât l'idée d'une expédition sur L'Italie; j'éprouverais la plus grande répugnance à m'embarquer avec une telle armée; La population de la Sicile, cette population qui marchant, non en parade, ni obeissant à la discipline militaire, mais volontairement en corps avec un véritable esprit patriotique, descendit de la montagne pour rencontrer les envahisseurs; (Je dis cette véritable défense du pays) A peine peut-on regarder qu'elle existe, ou qu'elle ait expérimenté cette attention paternelle qu'elle méritait. (3)

" Le résultat de tout cela est: qu'après cinq années de dispositions le pays n'est non seulement pas dans un meilleur état de défense, mais selon l'opinion des meilleurs militaires, il serait dangereux, plus que dans aucune autre époque de la guerre, d'en rétirer un simple soldat Anglais, nonobstant le petit nombre de français existants en Calabre.

" Quel serait l'aspect de la Sicile sous un système, qui eût combiné l'attention pour les intérêts, les droits et les affections du peuple, avec l'emploi qu'on aurait du faire des revenus et du subside? Au lieu d'une population mécontent, on aurait vû cent mille braves et loyaux hommes sous les armes. On peut, en vérité affirmer franchement que la Sicile, attendu la nature de sa superficie, peut être seulement et réellement défendue par sa population; et qu'au moyen d'une telle force dirigée vers cet usage, la Sicile aurait pû être mise en sûreté, tandis qu'une armée alliée disponible de quarante mille hommes, se serait tenue prête à marcher pour reconquerir le Royaume de Naples; supposant que cette conquête n'eût pas déjà été faite depuis longtems (4) au lieu d'une telle misère, tant universelle que particulière, et d'une telle pénurie financière, une amélioration dans le système du commerce et des taxes aurait augmenté les revenus du Gouvernement, pendant que le cultivateur et le marchand se seraient enrichis; et si surtout on avait démontré plus de respect pour la liberté du peuple, et pour le privilégiés du Parlement, on aurait présenté aux nations éclairées de L'Italie le modèle d'une constitution libre et simplifiée, dans la félicité et la condition supérieure du peuple de Sicile. (5)

" Ils sont passés ces tems, dans lesquels l'attachement envers un chef, ou un famille, était le plus grand véhicule des actions humains. Dans nos tems le monde est trop éclairé pour ne pas concevoir que la seule sûreté de la liberté individuelle, et pour la grandeur nationale, consiste en une constitution libre qui lie et identifie heureusement les intérêts du souverain et du peuple. (6)

" C'eut été un grand bien qu'un tel système eût été adopté; mais dans l'état actuel des affaires, et des établissemens, tant civils que militaires de cette île; tandis qu'elle ne peut se défendre d'elle même; tandis qu'elle ne contribue nullement à la cause générale; tandis qu'en effet elle opère une diversion en faveur de l'ennemi, en tenant inutilement quinze mille hommes de troupes britanniques occupés. (7) Pourra t'on jamais affirmer pour un moment, que S. M. Sicilienne ait augmenté ses forces navales et militaires dans la plus grande extension de ses moyens. Pourra t'on jamais dire: que S. A. R. le Prince régent, ne soit pas absolument obligé à des devoirs d'amitié envers un allié, comme à de justes égards pour sa propre nation, et à faire les plus fortes remontrances contre la continuation d'un tel systeme? Si on ne fait attention à ses rémontrances amicales, comment pourrait on exiger de la

est permise un semblable, même vis-à-vis la République de Lucques et nation Britannique, qu'elle persévère à faire tant de sacrifices pour un gouvernement qui agit presque négativement pour la chose commune ; pendant que les autres nations de L'Europe font de si glorieux efforts pour leur liberté, comme pour celle du monde ; et auraient pu y réussir à l'aide de ces forces qui ont été employées en Sicile ? (8) Il faut mettre un terme à un tel tolérance ; et si ce terme arrive, que le Gouvernement Sicilien ne ferme pas les yeux sur le problème qui en naîtra ! La nation Britannique pourra-t'elle se justifier, si elle sacrifie à la fureur de Bonaparte un peuple universellement loyal à la bonne cause et aux alliés, plus universellement hostile envers les français qu'aucun autre nation du monde, quand la faute ne vient pas de sa part, mais de celle du Gouvernement ? (9)

“ Qu'on se hâte, pour Dieu, d'éviter une telle alternative ! J'ai l'honneur d'être
Dec

“(signé) W. C. BENTINCK.

“ NOTES.

“(1) Il est dégoûtant d'avoir à réfuter une diatribe de ce genre ; mais quand même les lamentations vagues de Lord William, porteraient sur des faits articulés et bien prouvés ; on serait toujours fondé à lui répondre : que nul gouvernement n'a le droit de se mêler du régime intérieur d'une autre ; qu'il n'est pas du Royaume de Sicile, par rapport au Roi d'Angleterre, comme il en était jadis des villes Impériales, par rapport à L'Empereur D'Allemagne ; et qu'en admettant que le Prince régent se croye fondé à offrir des conseils à S. M. sur la manière d'administrer ses Etats, quoique Mylord soit convenu par écrit que ses instructions ne l'autorisaient pas à s'en mêler. Des conseils ne sont pas des ordres, et que si le Souverain auquel on les donne ne les suit pas servilement, il ne doit pas en résulter que son pays doive être traité en pays de conquête, et c'est cependant ainsi qu'en a agi Lord William par rapport à la Sicile.

“ A L'égard des cinq Barons, aux quels Mylords fait allusion, les Siciliens seraient bien à plaindre, s'ils en étaient réduits à régarder ces personnages, comme leurs meilleurs et leurs plus respectables citoyens ; et il faut convenir que les qualifier ainsi, c'est insulter la nation entière. Je suis même persuadé que malgré leur amour propre excessif ils ont été les premiers à s'étonner de se voir décerner d'aussi glorieux titres, surtout le Prince de la Petrulla, qui se rend certainement trop de justice, pour croire les avoir mérités.

“ Le Roi (demande Mylord), a-t-il rempli l'esprit du traité, et a-t-il augmenter ses forces de terre et de mer dans la plus grand extension ? Primò : Jusqu'ici, on n'avait jamais parlé que de remplir la lettre d'un traité et non l'esprit ; une telle expression étant susceptible d'interprétations arbitraires, dont le terme serait inconnu ; secondò : quant aux forces de terre on a déjà observé à Lord William que la chose était impossible, vù la répugnance des Siciliens pour le service militaire, et les obstacles qui s'opposaient au recrutement forcés, obstacles que ce ministre n'a pas levé dans la nouvelle constitution dont il a été l'architecte, puisqu'ils y sont confirmés ; Tertio, Enfin qu'à l'égard de la marine, le cas est absolument le même, attendu : qu'outre que le matelôt Sicilien ne veut pas servir sur les vaisseaux de guerre, et qu'on ne peut l'y obliger à l'exception d'un petit nombre de Trapanois, le reste n'a nulle connaissance de la manœuvre, de ce qu'on appelle en terme de

il ne l'avait sans doute employé qu'en raison de ce qu'il s'était aperçu marine, un Bâtiment . . . ; que dès lors, on ne peut en former un équipage pour un tel armement, que S. M. ayant fait construire un grand nombre de barques canonnières, dont les Anglais se sont servis et se servent encore utilement, tant à Messine qu'ailleurs, a du les faire monter par des Napolitains ; qu'il était phisiquement impossible de construire des frégates puisque la Sicile n'a point de chantiers, qu'elle manque de matièrs ; de chanvres pour les gros cordages, de voilures, de fer ; enfin de tous les objets de première nécessité qu'on tirait jadis du Nord, et qui n'arrivent plus aujourd'hui à cause de la guerre. Qu'enfin avec les revenus de la Sicile, en y ajoutant même le subsidie, il était impossible à S. M. de faire plus de ce qu'elle a fait. L'Etat actuel des choses, depuis l'heureuse régénération qui vien, de s'operer sous les auspices de Lord William, prouve cette vérité jusqu'à l'evidence.

“(2) Les officiers de la marine anglaise à Messine sont en état de lever les doutes de Lord William sur cet objet, en l'assurant que les Napolitains qui y montent sous leurs ordres les barques canonnières de S. M., se battent tous les jours avec acharnement contre leurs compatriotes, ne désertent point ; et le Général Stuart, présent aux combats maritimes qui se donnèrent sous ses yeux en 1809, pendant la Campagne d'Ischia, peut aussi lui rendre de ces braves gens le même témoignage. On ne doit donc voir dans le doute injurieux que se permit Lord William sur leur compte, que le résultat de l'esprit de parti qui dominant exclusivement chez ce ministre, lui ôte jusqu'à la faculté du raisonnement.

“(3) Le Roi n'a jamais recruté d'officiers, et seulement des soldats ; mais c'est après avoir ainsi déclamé contre ces recrues faits en Espagne, en citant pour preuve du peu de confiance que méritent de pareils hommes, l'ammistie publiée par les Français à Terragona, que Lord William étant parvenu à les faire licencier, les a enrôlés pour le service d'Angleterre, sans rembourser la cour des dépenses qu'elle avait faites pour se les procurer ; et qu'il les a conduits, où ? à ce meme Terragone, sans doute, pour leur donner la facilité de profiter du pardon dans le lieu même où il avait été accordé. Au reste ce ne sera pas la dernière fois qu'on aura lieu de s'appercevoir que Lord William est rarement d'accord avec lui même.

“Quant au mécontentement des officiers, dont Mylord se prétend informé, malgré la dureté avec la quelle il les a fait réformer contre toutes les règles de la justice je l'invite à nous dire combien il a pu s'en procurer pour les nouveaux corps qu'il a levés au service de la Grande Brétagne ? et s'ils sont en grand nombre ? je lui aurai ainsi fourni un moyen de justifier son assertion. Enfin tout le monde sait que la population de la Sicile, fût elle aussi militaire qu'elle l'est peu, n'excède pas quinze cens mille ames ; et Mylord veut y trouver cent mille combattants ; quelle absurdité ! Il prétend apparemment y lever une armée d'amazones.

“(4) La tentative dont parle ici Lord William, a été faite en 1809 par le Général Stuart. Et qu'en est-il le résultat ? Que la cour y a dépendsé au delà de cent mille onces, et que tout l'avantage qu'elle en a retiré s'est réduit à la nécessité où elle s'est vue, d'alimenter un gran nombre de famille de l'île de Procida, qui, compromises pour avoir pris parti en faveur des anglais, se jettèrent presque nues sur les bâtimens de l'escdre Anglo-Sicilienne, et vinrent a Palerme demander du pain à S. M. qui leur en donna. Mr Lamb qui était de cette expédition, est plus en état qu'un autre de fournir à Mylord les lumières qui lui manquent à cet égard.

“(5) Tous ces beaux raisonnements sur la félicité publique, fussent-ils excellents, sont impossibles à mettre en pratique en six mois ; surtout, dans un tems où les têtes sont en fermentation. Et la constitution Britannique aujourd'hui si vantée, n'a pas été l'ouvrage d'un jour, mais bien celui de plusieurs siècles. D'ailleurs ce qui convient à une nation n'est pas toujours applicable à une autre. Enfin, quand Sa. M. Britannique a conclu des traités avec S. M. Sicilienne, les choses étaient sur le pied où les a trouvées Lord William, et le Reine s'est pas engagé d'en changer l'ordre : L'Angleterre même n'en a pas témoigné le désir.

“(6) Cette tirade toute démocratique, n'est digne tout au plus que d'un des plus ardents révolutionnaires de 1789, et non du ministre d'une tête couronnée ; elle ne mérite donc pas d'être réfutée.

“(7) C'est faire un étrange abus des mots que de prétendre démontrer : qu'occuper quinze mille hommes à la défense de la Sicile, soit faire une diversion utile en faveur de l'ennemi. Primo, cette force anglaise n'y a jamais existée que sur des états falsifiés, et il y a même eu des moments où elle n'excédait pas quatre mille têtes. Secondò : Je demande à quiconque est susceptible de raison, si préserver la Sicile de l'invasion des Français, peut s'appeler faire une diversion en leur faveur ? Pourquoi donc en ce cas, S. M. Britannique s'est elle engagée à y entretenir dix mille hommes pendant toute la durée de la guerre ? C'est par ce qu'elle sentait très bien, qu'il était de l'intérêt de l'Angleterre que cette importante Île ne tombât pas au pouvoir de l'ennemi, vû qu'elle lui est indispensablement nécessaire, tant à cause des ports qui s'y trouvent, que pour le ravitaillement de ses escadres et de l'île de Malthe, qui sans ce qu'elle en tire mourrait de faim. Je ne veux pas ôter à la Grande Bretagne le mérite d'avoir donné ses secours au Roi ; mais je ne crois pas être dans l'erreur en soutenant que l'avantage a été réciproque. D'ailleurs il est bien reconnu qu'une puissance ne fait jamais rien pour rien, en faveur d'un autre ; et il serait même ridicule de le prétendre.

“(8) Il paraît qu'en effet, d'après ce que dit Lord William, il a été fort heureux pour Bonaparte que quinze mille anglais ayent été employés à la défense de la Sicile ; puisque les ennemis de cet usurpateur aidés de ce puissant renfort employé ailleurs seraient parvenus à renverser le colosse de sa puissance : et on ne revient pas de l'étonnement que cause un pareil raisonnement de la part d'un Ministre public, qui réunit à ce caractère celui de général d'armée ; car il n'est pas même digne d'un caporal de milice bourgeoise.

“(9) Ici les conseils dégénérent en menaces trop sévères ; mais avec qui S. M. Britannique a t'elle fait des traités ? Ce n'est pas avec le peuple Sicilien, et c'est au contraire avec le Roi. Qui a dit à Lord William que se peuple si universellement loyal à la bonne cause et aux alliés, est plus universellement hostile envers les Français qu'aucune autre nation du monde ? Serait ce par hasard, les confidents de Mylord qui lui auraient fait ce conte, en lui ressuscitant la vieille histoire des Vêpres Siciliennes, que probablement il ignorait d'après la haute idée que j'ai de son instruction ; mais je lui observerai encore une fois que ces hommes prétendus célèbres, et dont les lumières forment son unique bussole sont, ne lui en déplaît, Gallicans jusqu'au bout des ongles, et généralement connus pour tels ; que pour me servir de ses expressions, les tems sont passés où la nation Sicilienne égorgeait les Provençaux, qui alors n'étaient pas Français, et ne le sont devenus que longtems après. Que ceux ci ont en Sicile beaucoup plus d'amis que ne le croit Mylord ; et qu'il

que c'était la manière d'en imposer.¹ Cependant avec un peu de réflexion, on aurait dû conclure d'une pareille inconséquence, que Lord William, n'étant pas bien sûr de son affaire, avait peut être changé d'avis et voulait renouer la négociation qu'il avait rompue si brusquement, en n'annonçant son départ que pour effrayer la Cour ; il eût donc été convenable de lui répondre, qu'il était bien le maître de quitter Palerme, mais que s'il y revenait, le Roi regardant sa mission comme terminée et ne le reconnaissait plus en qualité de Ministre de S. M. Britannique. Il est plus que probable qu'un tel acte de fermeté au quel il ne s'attendait pas, lui aurait fait faire des réflexions, et qu'il aurait ajourné son projet ; car il ne faut pas s'y tromper, dans ces sortes de cas, c'est toujours la faiblesse qui perd les affaires, on la colore, à la vérité, par le nom de prudence ; mais un homme, aussi audacieux que l'est Lord William, ne confond pas l'une avec l'autre et plus on file doux avec lui, plus on aurait son insolence. On le laissa donc partir et on eut tort. Il fit voile pour L'Angleterre le 4 Septembre sur le même Brik qui l'avait amené, la tête bien remplie des idées Révolutionnaires qu'y avait entassées un parti jusque la tout Français et qui ne feignait d'être devenu Anglais qu'autant que Lord William lui fournissait un moyen plus prochain d'éclater. C'est en quoi sa Seigneurie a constamment été prise pour [54] dupe et sans s'en douter.

Vers le 15 ou le 16 la Reine eut un accident qu'on prit pour une attaque d'apoplexie et S. M. fut administrée dans la nuit ; mais heureusement il n'eut pas de suites.² Quand elle fut rétablie tous les corps politiques et militaires s'empressèrent de faire chanter séparément et à

en a tellement augmenté le nombre par ses procédés outrageants, que les Siciliens les mieux pensants disent tout haut : qu'après la manière dont il en agit, quant' a souffrir un joug étranger, il préféreraient celui de Murat à celui de l'Angleterre. Telle est à cet égard l'opinion si générale en Sicile que si dix mille ennemis parviennent jamais à traverser le Phare de Messine, c'est en est fait de l'île, et que le dernier soldat Britannique y sera massacré pour faire pendant aux vêpres Siciliennes. Voila ce que Mylord n'ignorerait pas s'il avait les yeux moins fascinés ; mais ce ne seront certainement pas ses complices qui lui éclaireront la vue a cett égard ; puisqu'ils ont au contraire intérêt d'entretenir son illusion." M. C. 19.

¹ Cependant la reine écrivait à Butera le 18 Août (Septembre ?) 1811 : "Bentinck e partito senza domandare niente. . . Confido alla vostra prudenza quest' officio litteralmente da ma copiato. . ." Arch. Stor. Sicil. N.S. II. 433.

² "On the 16th inst. Her Majesty took an emetic against the advice of her physician, and experiencing no relief she drank twenty-four glasses of water, and at the moment when she was conversing with the Marquis Tommasi, one of the Ministers, she fell down senseless." F. O. Sicily 43, Douglas à Wellesley, 26 Sept. 1811.

leurs frais des Te Deum dans les différentes Eglises et Lady Bentinck y assista souvent. Je l'ai vûe à celui que la chambre du Roi fit chanter à S^t Joseph et je l'interpelle de me déclarer si le peuple n'y était pas en si grande foule que, malgré les sentinelles destinées à maintenir l'ordre, on ne pourrait y entrer qu'avec peine. La Reine donc n'était pas vûe d'aussi mauvais oeil qu'il a plus à Mylord de le prétendre depuis. Cependant les cinq Barons étaient alors en exil, et l'impôt de l'un pour cent existait. A dater de cette époque jusqu'à celle où ont commencé les persecutions indécentes de Mylord contre S. M., je ne cache pas qu'aucun événement eût pû apporter le moindre changement dans l'opinion publique sur le compte de cette souveraine et sa Seigneurie ne cite pas un seul fait à cet égard, chose qui, de sa part, ne serait pourtant pas inutile si elle veut être crue.

Peu de jours avant le départ de Lord William pour Londres, il crut devoir montrer à un Anglais¹ aussi recommandable par le rang qu'il occupait que par les excellentes qualités dont il est doué, les trois productions de son génie Ministeriel, que je viens de rapporter. L'Anglais en ayant commencé la lecture, s'arrêta au paragraphe de la première qui contient l'assurance que le gouvernement Britannique n'entend se mêler en aucune manière du gouvernement intérieur de la Sicile, et il demanda froidement à Mylord s'il devait continuer à lire le reste. Mylord étonné lui répondit : pourquoi non ? C'est, lui [55] répliqua l'autre, par ce que je crois que là devaient finir vos offices et qu'en poursuivant, je crains d'après tout ce que vous m'avez dit, de vous trouver en contradiction avec vous même.

Lord William avait eu plusieurs conversations avec la Reine ; il l'avait toujours entretenue de l'urgente nécessité de donner à la Sicile une constitution et S. M. se bornait à lui répondre qu'elle en avait une et que quand même on croirait utile de la changer, ce ne pouvait être l'ouvrage d'un jour.

Lord William n'articula jamais positivement quelles étaient les demandes qu'il se disait chargé de faire et on pouvait seulement conclure des propos vagues qu'il tenait dans ses conférences avec M^r de Circello qu'elles portaient savoir :

Sur la démission de M^r D'Ascoli, celles de M^r Medici, M^r Migliorino et d'un certain Castroni que je ferai connaître et qui était, en effet, un très mauvais sujet ;

¹ Sans doute North.

Sur la liberté des Cinq Borons arrêtés ;

Sur l'abolition de l'impôt de l'un pour cent ;

Enfin sur la nécessité d'assembler promptement un Parlement extraordinaire pour donner au Royaume une nouvelle constitution.

On avait toujours blâmé l'arrestation des Barons, non que les gens éclairés les crussent innocents, mais par ce que le Gouvernement ayant négligé de s'assurer des preuves de leur crime, leur rigoureuse détention pouvait passer pour un acte de despotisme, et l'Anglais que j'ai déjà cité, connaissant le caractère violent de Lord William, comme son crédit auprès du Ministère Britannique, prévit qu'il reviendrait muni d'instructions embarrassantes pour LL. MM. Siciliennes ; cet Anglais donc, qui ne désirait que le bien et la tranquillité de LL. MM. conseilla et fit conseiller à la Reine de prévenir l'orage, en engageant les quatre individus aux quels on en voulait, à donner [56] leur démission volontaire et en rendant aux Barons leur liberté, non pour les rappeler à Palerme, mais pour les envoyer dans leurs terres, ou dans quelque ville de l'intérieur du Royaume. Il disait que Lord William, à son retour, trouvant les choses sur ce pied, ne saurait quel parti prendre et je crois qu'il ne se trompait pas.¹

¹ Il vaut mieux placer ici quelques détails sur le retour de Bentinck à Londres. Le 27 Septembre 1811 il recommandait au ministre : le paiement d'un subside annuel de £300,000, mais sous le contrôle du ministre Anglais ; l'exclusion de Marie Caroline du Concile Royal ; la remise au général-en-chef anglais du commandement de l'armée sicilienne. "To gild the pill, Great Britain might engage to use its best endeavours to recover Naples either by negotiation or conquest." F. O. Sicily 44, Mémoire de Bentinck. Wellesley approuva dans les termes suivants :—

"The Prince Regent is of opinion that the payment of the subsidy should be suspended. . . . H.R.H. is convinced that the objects for which the subsidy was granted cannot be secured unless a greater degree of influence in the Councils of His Sicilian Majesty be given to persons interested in the local welfare of Sicily. . . . Various circumstances have occurred tending to cast a certain degree of suspicion on the disposition of the Court of Palermo, especially of the Queen, towards the interests of the enemy ; but no proof has been obtained, nor has any circumstance yet transpired which would justify the British Government in considering any such suspicion as a ground of proceeding to any extreme course. . . . The proof of such a conduct . . . would unquestionably justify the British Government in adopting the most decisive measures. . . . In the event of a total failure of your Lordship's representations (unaccompanied by any proof of treachery or of concert with the enemy) it is the intention of H.R.H. to withdraw our army from Sicily and to apply its services in some more advantageous direction, rather than to employ the British troops in executing measures of force against the Court of Palermo." F. O. Sicily 44, 7 Oct. 1811.

Muni de ces instructions Bentinck repartit d'Angleterre le 25 Octobre ; il fut détenu

La Reine, sentant la justesse de ce conseil, était disposée à le suivre, mais le Duc D'Ascoli, qui préférait s'ensevelir sous les ruines de l'Etat plutôt que de renoncer à ses places, empêcha le Roi qui avait en lui beaucoup trop de confiance, de se prêter à ce sage tempérament.

On a vu qu'à la fin de 1808 et au commencement de 1809, le Général Stuart avait paralysé à Messine une procédure tendante à la découverte d'une conjuration qui s'y tramait. Lord William, au contraire, prit des mesures pour y en faire supposer une toute chimérique,¹ dans l'espoir de pouvoir y compromettre la Reine, en haine de ce que S. M. n'approuvait pas ses rêves constitutionnels.² Il n'ignorait pas que S. M. entretenait par des vents contraires jusqu'au 7 Novembre; et arriva de nouveau à Palerme le 7 Décembre.

¹ Il n'y a rien qui confirme cette accusation.

² Il y avait longtemps que les Anglais étaient convaincus que Marie Caroline entretenait une correspondance avec l'ennemi. Dès 1807 l'Amiral Collingwood fait un rapport en ce sens, mais ce qui est à peu près certain c'est que les communications de la reine avec la France en ce moment étaient une affaire de modes et chapreaux. Elle était en correspondance avec Marseille par l'entremise de Vaccaro marchand de modes de la Cour à Palerme, dont il s'agira plus loin. En outre il ne fait pas question que la reine entretenait une correspondance suivie avec le parti Bourbonniste de Naples, ce qui était du reste tout naturel. Cette correspondance coûtait beaucoup, à peu près 50,000 onces par an, et passait très secrètement, grâce à l'habileté de Castrone, agent de la reine sur lequel elle donnera encore quelques détails. En somme, jusqu'en 1809, il n'y a rien qui puisse faire penser que cette correspondance secrète de la reine visait les Anglais. Mais, après le retour de l'expédition du Général Stuart et le succès de Napoléon à Wagram, la politique de la reine se modifia sensiblement; et tant que dura sa lutte contre les Barons et Bentinck, elle fit tous ses efforts pour lier partie avec Napoléon contre les Anglais. A ceci il faut ajouter que la santé de la reine s'altérait beaucoup et qu'elle avait recours à l'opium. B. M. Egerton 2401, Marie Caroline à Boehme, 27 Dec. 1809. "Her mind enfeebled by age and by vast quantities of opium and the operation of violent passions, has reached a state little short of actual insanity." F. O. Sicily 44, Bentinck à Wellesley, 26 Dec. 1811.

En outre la difficulté d'argent se présentait. De 1806 à 1810 la reine déboursa à peu près 2,500,00 onces pour les exilés Napolitains, et pour son espionnage. Elle espérait toujours que cette dépense cesserait bientôt avec la reprise de Naples. Mais en 1810 elle est au bout de ses ressources; il lui faut de l'argent; et voilà une des grandes raisons pour le conflit avec le Parlement de Sicile qui commence en cette année.

La paix entre l'Autriche et la France (Octobre 1809) eut son contrecoup à Palerme. La réunion de Trieste et de l'Illyrie à l'Empire, et le rapprochement entre les Cours de Vienne et de Paris qui devait bientôt aboutir au mariage de Napoléon avec Marie Louise, petite fille de Marie Caroline, donnait justement un moyen de se mettre en relations avec la France. D'Amitia, capitaine dans l'armée Sicilienne et agent secret de la reine, fut chargé d'une mission secrète en France.

des correspondances avec le Royaume de Naples, pour y maintenir un

De Messine il remonta la mer Adriatique et débarqua près de Trieste. L'incident est très obscure. Marmont, gouverneur d'Illyrie, le fit arrêter, et il fut envoyé à Paris, ou il disparut dans la prison de Vincennes (Marmont, *Méms.*, iii., 443). Voici ce qu'en dit un rapport secret anglais :

"Mr. B.'s reporter has by accident in his possession several letters written to the Queen by . . . d'Amitià, one of her celebrated emissaries, the person who was conveyed to Lissa and thence landed on the Continent by the noted Captain Fama. These letters are in the German language . . . we have discovered in them the names of Genl. Stuart, Adml. Martin, Leonporta and others." WELB. Rapport de Badge, 5 Janv. 1812.

Napoléon, à St. Hélène, disait à O'Meara le 2 Août 1817 : "Je n'ai pas voulu qu'on sache qu'un personnage si proche parent [du roi de Rome] pût proposer un acte aussi atroce que celui qui m'a été proposé par Caroline. C'était faire de nouvelles Vêpres Siciliennes, massacrer toute l'armée anglaise et les Anglais en Sicile. . . . J'ai jeté en prison l'agent qui me portait ce projet, et il y est resté jusqu'à la révolution qui m'envoya à l'île d'Elbe." Voir en outre Savary, *Méms.*, iii., 46, et Helfert, *Maria Karolina*.

On verra bientôt que la police secrète française se servit probablement de ce qu'elle avait appris de D'Amitià pour jouer un tour à Marie Caroline et aux Anglais en Espagne au printemps de 1810. En Février 1810 cependant, un autre incident se produisit. Ce fut le renvoi de l'officier français F. Donop, prisonnier de guerre, de Messine en France, très secrètement, par les soins de Castrone (voir les documents cités dans Johnston, *Napoleonic Empire*, i., 235); malheureusement on ne peut rien dire de précis sur l'objet de sa mission. C'est à partir de ce moment (Février 1810) qu'on se trouve en présence de faits qui confirment l'opinion que Marie Caroline ourdissait une trame pour se mettre d'accord avec Napoléon pour l'expulsion des Anglais de Sicile.

En même temps que D'Amitià et Donop (sans parler pour le moment d'autres émissaires) étaient expédiés sur le continent, une flotille sicilienne fut rassemblée entre Palerme et Messine et placée sous les ordres du Prince de Moliterno. Cette flotille, à ce que la Cour disait, devait faire une descente sur la côte de la Calabre. Moliterno, très intrigant, était lié avec la reine d'un côté, et de l'autre avec le parti patriote à Naples.

"Prince Moliterno . . . said that he belonged to a party in Italy of which for the south he was the general officer, that Italy was all ready for revolution, they wanted only a constitution and the guarantee of England." BENT. Voir aussi F. O. Sicily 51, Bentinck à Castlereagh, 30 Mars 1812.

Les Anglais, très allarmés des agissements de la reine, insistèrent à Palerme pour que Moliterno fut congédié et la flotille dispersée.

"The land force which the Sicilian Government proposes to send with Prince Moliterno is not indeed very considerable, consisting of about 600 regulars and as many Neapolitan emigrants. . . . Transports for nearly 4,000 men form a part of the naval equipment. . . . Admiral Martin's attention was principally attracted by the magnitude of the naval preparations . . . which it was proposed to hazard at this unfavourable season of the year on an enterprize from which no advantage could reasonably be expected. . . . We requested an audience of the Queen in order to

parti favorable au Roi, et elle en avait certainement autant le droit qu'en

announce to Her Majesty the necessity under which Sir John Stuart and Admiral Martin would find themselves in the event of the continuance of military preparations to protest against this intended expedition. . . . I took occasion to remonstrate with Her Majesty in respectful terms on this system of distrust and concealment. . . . It was not easy to remove from Her Majesty's mind an impression to which she willingly recurs that it is still the intention of the British to render themselves masters of Sicily." F. O. Sicily 39, Amherst à Wellesley, 6 Fév. 1810.

De Blaquièrre (*Letters from the Mediterranean*, i., 474), qui reflète l'opinion du quartier général anglais à Messine, croit que Moliterno était l'agent secret du rapprochement entre Napoléon et Marie Caroline ; et cela est assez vraisemblable. Il avait du reste fait fonction de ministre de la république Parthénoépénne à Paris en 1799, et y était resté comme exilé après la chute de ce gouvernement. Il avait passé de Paris à Londres, puis de Londres en Sicile peu de temps avant son expédition de 1810. Comment avait-il fait sa paix avec la Cour ? Il serait bien intéressant de retrouver quelques indications sur ce personnage assez énigmatique.

Ce fut après cette affaire que le mariage de Napoléon avec Marie Louise eut lieu. Somme toute il est assez probable qu'à ce moment la reine ayant vu toutes ses tentatives pour un rapprochement avec la France sans résultat, ne savait trop quelle direction prendre. Le mouvement de Murat vers Messine lui donna au premier abord quelque inquiétude, (voir sa lettre du 10 Mars 1810, donnée par Helfert, *Königin Karolina*, 396).

Cependant l'inquiétude que Marie Caroline ressentait au mois de Mars passa bien vite (Amherst parle de "the strange incredulity of the Court" sur l'entreprise de Murat. F. O. Sicily 39, 11 Juin 1810), et il faut se demander la raison de ce changement. Il peut se rapporter à un incident assez connu, la lettre du *Journal de Commerce de Cadix* ; où à un autre jusqu'à présent inconnu, la mission de Cassetti.

Le 29 Mai le *Journal de Commerce de Cadix* imprima une lettre interceptée soi-disant de Napoléon à Marie Caroline. (Il se trouve une copie du Journal avec les dépêches de Amherst, F. O. Sicily 39.) Cette lettre était une fabrication assez grossière ; elle annonçait la coopération de Napoléon avec la reine pour chasser les Anglais de Sicile, et c'était sans doute une manœuvre, pour maintenir loin d'Espagne les régiments Anglais de Sicile qui auraient pu renforcer Wellington. L'article de la *Gazette de Commerce* fit sensation, et créa une légende. Le 15 Juillet la reine manda Lord Amherst au palais et lui communiqua le *Journal* dont elle venait de recevoir un numéro (c'est peut être bien le même que nous avons retrouvé au Record Office). Elle était indignée, et protestait hautement que même si la soi-disante lettre de Napoléon était bien de lui, ce que du reste elle croyait, elle n'y était pour rien, et tenait toujours à l'alliance anglaise (Amherst à Wellesley 5 Juil. 1810). F. O. Sicily, 39. Il faut noter, cependant, que la reine ne voyait pour le moment rien d'improbable à ce que Napoléon lui écrivit, et en termes qui correspondaient parfaitement avec l'idée d'un rapprochement entre les Cours de Paris et de Palerme. (Voir en outre Helfert, *Maria Karolina* ; de Blaquièrre, *Letters*, i., 530.) La prétendue lettre de Napoléon confirma cependant les soupçons des Anglais, soupçons qui existaient depuis longtemps, et qui étaient du reste bien fondés. Il existait de fait une vaste intrigue. C'est à dire qu'il y avait beaucoup de gens, tant en Sicile qu'autre part, convaincus qu'un accord allait se faire entre Marie Caroline et Napoléon, et qu'il y

à S. M. Britannique d'en entretenir avec le Hanovre, si elle le croit aurait avantage pour eux à pousser dans cette direction. Mais il y avait encore plus, et nous voici à l'affaire Cassetti.

Ce ne fut qu'au mois de Mars 1812 que les Anglais connurent les mouvements de Cassetti en 1810 et 1811, mais nous allons les rapporter à leur véritable date. Voici d'abord une dépêche qui explique la confession de Cassetti.

“Cassetti, after forty days' residence in the house of Castrone . . . was confined in the castle . . . and his trial was directed.—As was generally expected these proceedings never were concluded. . . . Cassetti was probably forgotten or thought himself so, and about a fortnight ago he wrote to implore my interest in his behalf promising to give me information of importance. I took this letter to the Hereditary Prince, and asked his leave to see Cassetti. The Hereditary Prince expressed considerable unwillingness to grant my request. . . . I . . . had two interviews with Cassetti.” F. O. Sicily 51, Bentinck à Wellesley, 19 Mars 1812.

Don Giuseppe Cassetti était capitaine d'infanterie dans l'armée napolitaine. Selon sa déposition par devant Bentinck il fit son premier voyage de Naples à Palerme au printemps de 1810. Castrone le mena à la reine. Il sortit de ses bottes une lettre de Murat. Cette lettre démontrait la malheureuse situation de la Maison royale de Sicile, et la nécessité de l'améliorer. Quelques jours plus tard la reine dit à Cassetti qu'elle avait reçu de Cagliari une lettre de Marie Louise qui promettait qu'elle ne l'oublierait jamais. Le duc d'Ascoli lui dit que le roi ferait son possible pour s'arranger avec Bonaparte. La reine lui donna une lettre au jus de citron pour Murat lui demandant la restitution de Naples, et déclara qu'elle était mécontente des Anglais. Cassetti retourna à Naples [au mois de Mai ?] et rendit compte de sa mission à Murat.

Au mois de Juillet un autre émissaire, Mendella, fut envoyé. Ce même mois Cassetti repartit avec une seconde lettre qui demandait que les troupes Siciliennes ne s'opposent pas au débarquement des troupes de Murat ;—et voilà justement le moment où la Cour montra le “strange incredulity” sur le danger d'invasion que Lord Amherst remarquait. Cassetti remporta plusieurs lettres, dont une pour Murat dans laquelle la reine déclarait qu'elle se contenterait des Pays Bas si elle ne pouvait pas réacquiescer Naples, et désirait que l'Empereur François prit part à la négociation.

Au mois d'Avril 1811 le frère de Cassetti passa de Palerme à Naples avec des gazettes pour Murat sur lesquelles la reine avait chiffré à coup d'épingles le message suivant : “Votre long silence me fait douter. Si vous voulez mes faveurs il faut les mériter. Ne croyez vous pas que celui qui a touché au faite de la fortune, peut bien tomber ? Dites moi tout, et véritablement.” Quand Murat reçut cette lettre il dit : “J'ai bien peu de confiance dans la reine Caroline, elle veut intriguer avec tout le monde ; toutefois je lui écrirai un mot par votre frère.”

Au mois de Septembre 1811 Murat fit appeler Cassetti et lui dit que la reine faisait face à une crise, et que les Anglais allaient prendre possession de la Sicile. Il partit encore une fois pour Palerme avec une lettre. Castrone le déguisa, et il vit la reine très secrètement. Elle se mit en colère parcequ'il avait détruit ses dépêches, mais il communiqua verbalement la proposition de Murat de faire cause commune contre les Anglais sur la base d'un grand équivalent pour Naples.

convenable à ses intérêts. Quelques unes de ces correspondances

Cette déposition de Cassetti se termine ainsi : " I have heard the greater part of this relation, and it was given with every appearance of truth,—I believe it."

W. C. BENTINCK.

F. LAMB.

F. O. Sicily 51, March 1812.

Il vaut mieux d'ajouter ici quelques détails sur l'arrestation de Cassetti, qui eut lieu juste après le départ de Bentinck pour l'Angleterre.

Selon Castrone ce fut le 3 Octobre 1811 que Cassetti partit de Naples. Il arriva à Palerme le 12, et fut reçu par la Reine le 13. Le Prince Butera qui n'était pas dans la secret de la reine et qui eut connaissance du fait en informa l'Amiral Freemantle le 16, au grand dépit de la reine. Ayant la main forcée de cette façon Circello annonçait l'arrestation de Cassetti officiellement à Douglas, chargé d'affaires à Palerme, le 18. Freemantle et Douglas demandèrent immédiatement qu'un exemple fut fait de Cassetti ; le général Maitland de même le 21. La Cour essaya de gagner du temps, et Cassetti fut détenu en prison. Ce ne fut qu'au mois de Mars 1812 qu'il fit la déposition déjà citée. F. O. Sicily 45, Douglas à Maitland, 18 Oct. 1811. Crescieri (*Memorie*, 201) dit que Cassetti agissait pour les deux parties, et donne des détails sur l'espionnage. Pour d'autres correspondances qui passaient par Tunis voir F. O. Sicily 39, Oglander to Amherst, 24 Juin 1810. Pour l'opinion de Murat, voir Orloff, *Mem.*, ii., 254.

Nous arrivons maintenant à la seconde conspiration de Messine proprement dite. Voici d'abord comment Marie Caroline envisage la situation au moment du départ de Bentinck pour Londres. Elle écrit au Prince de Trabbia le 29 Aout 1811 :

" Caro Principe . . . Spero domani vedervi, parlarvi. Su quanto ci succede, e su la riflessione da fare ed agire, 2 ore e mezza duro la mia animata conversazione con Lord Benting, quale io giudico un uomo di pocho intelletto, ma un positivo *Esecutore* quale ed partito per prendere ordine e credo nuovi *mezzi* per eseguire ; a cio dobbiamo premunirci, a voi siete vedere Moliterno che li ho mandato. . . ." Le même jour dans un billet plus court, elle dit : ". . . Ora ed il momento di profittare di questi momenti che si lascia la partenza di queste [Bentinck et Maitland] per agire, fare, combinare ed impedire le loro perfide mire. . . ." Arch. Sicil. N.S. II., 434, 435. Justement Trabbia exerçait un commandement dans la milice Sicilienne dont plusieurs brigades étaient en ce moment campées avec les troupes anglaises aux ordres du général Maitland à Messine. Cette milice était le point de mire de toutes les intrigues. Le général Manhès, gouverneur de la Calabre, tentait de la suborner. Le général français Goldemar, en Février 1812, disait au général anglais Donkin : " Dans son [Bentinck] absence il y avait vraiment de beaux moments—mais, de très beaux moments. Si nous eussions pu décider cette villaine Cour à éclater ; mais cette B—sse la Reine avec son machiavélisme a manœuvré, et manœuvré tant, que voilà ce diable de Bentinck qui revient . . . nous aurions du faire beaucoup si cette femme se fut décidée seulement : votre armée était perdue et la Sicile à nous. . . Non, non, c'était son machiavélisme qui a différé le coup jusqu'à l'arrivée de votre Bentinck—et alors il était trop tard. . . ." *Eng. Hist. Rev.*, ii., 514. Dans cette tentative à Messine un des principaux agents de la reine fut le baron Jacobi, autrichien, qui avait servi le Foreign Office en 1809, mais, considérant ses services mal payés, s'était retourné contre les Anglais. Il était en relations avec la Cour de Palerme,

passaient par Messine et on en avait fait connaître à Mylord les agens. D'autres portaient directement de Palerme et malgré tout l'or que les Anglais ont prodigné pour en intercepter quelques unes, ils n'y ont jamais réussi. Pour y parvenir, on tesse et même à S. M. les pièges les plus grossiers, tel que celui de lui faire adresser par des affidés, qui jouaient un double rôle, de prétendues lettres de Calabre, qui annonçaient la connivence avec l'ennemi, dans l'espoir que S. M. se laisserait aller à y faire une réponse quelconque, qu'on eût ensuite interprétée comme on [57] aurait voulu. Enfin Lord William, désespéré du peu de succès de ses perquisitions inquisitoriales, imagina une trame qui, ainsi que je l'ai déjà remarqué, fait peu d'honneur à son caractère. Il ordonna, avant son départ pour L'Angleterre, de faire venir de Malte à Messine un Corse employé au service Britannique.¹ Dès qu'il y fut arrivé, le Général Maitland, d'après les instructions laissées par Mylord, le fit déguiser en Aide de Camp du Général Manhes, Commandant Français à Reggio, le munit de fausses lettres adressées à des personnes en relation avec la Reine, entr'autres au Colonel de Filippis et au Capitaine de Frégate Infante,² lettres par les quelles on les assurait que, depuis le mariage de L'Archiduchesse Louise avec Bonaparte, tout était d'accord avec S. M. Sicilienne, pour chasser les Anglais de l'Isle et que c'était en conséquence servir utilement leur maître, que de fournir des renseignements relatifs à cet

et quelques jours après le départ de Bentinck pour Messine il l'y suivit. Il fut vite de retour à Palerme, eut une entrevue avec la Reine, puis repartit pour Messine quelques jours après le départ de Bentinck pour l'Angleterre. Il fit des ouvertures aux officiers autrichiens dans la légion étrangère au service de la Grande Bretagne, entre autres à un nommé Metzher. L'idée que faisait valoir Jacobi était qu'un arrangement devait avoir lieu par lequel Naples reviendrait aux Bourbons tandis que la Sicile passerait à un Archiduc Autrichien. C'était une des idées de Marie Caroline, que les agents anglais rapportent pour la première fois le 8 Février 1811; F. O. Sicily 42, Amherst à Wellesley. Le représentant autrichien à Palerme, le baron Crescieri, lié avec Jacobi et la faction de la reine, intriguait dans ce même ordre d'idées. Metzher rapporta les propos de Jacobi à ses officiers supérieurs. On espionna Jacobi; on surprit une conversation dans laquelle il compromettait Castrone et la reine. Le 14 Décembre il fut arrêté et envoyé à la citadelle de Messine, et peu après il avoua tout à Bentinck. F. O. Sicily 44, Bentinck à Wellesley, 31 Dec. 1811.

¹ Probablement le nommé Giuffré, espion anglais, qui passa plusieurs fois entre Messine et la Calabre vers la fin de 1811. Voir la conversation déjà citée des généraux Goldemar et Donkin; *Eng. Hist. Rev.* ii., 514.

² Infante, capitaine de frégate, qui s'était distingué sous les ordres des amiraux anglais. Filippis, colonel d'un régiment de milice sicilienne. Ils furent arrêtés quelques jours avant le retour de Bentinck (7 Déc.) et la Cour nomma une Commission judiciaire aussitôt, sans doute pour les soustraire aux poursuites.

important objet. Le soi-disant Aide de Camp ajouta verbalement tout ce qu'il crut à propos pour séduire ces malheureuses victimes d'une aussi infernale invention, et on lui répondit assez unanimement, qu'on serait toujours prêt d'obéir au Roi et même d'agir contre les troupes Britanniques quand S. M. l'ordonnerait.

Il n'en fallut pas davantage au Général Maitland pour faire arrêter environ vingt individus, du nombre desquels furent les deux militaires dont il vient d'être question. Leur arrestation fut suivie de la recherche la plus sévère de leurs papiers, de proclamations allarmantes, enfin de tout l'appareil propre à donner crédit à un fantôme inventé à plaisir ; Mais, ô douleur ! on ne trouva aucun écrit, qui pût compromettre la Reine, quoiqu'en ait dit depuis Lord William, ne se rappelant pas, sans doute, que dans une conversation, qu'il eut quelque tems après avec le Prince Royal et dont je rapporterai ci après les détails, il était convenu [58] avec S. A. R. qu'il ne croyait pas que la Reine eût jamais entretenu correspondance avec l'ennemi.¹

La nouvelle de cette prétendue découverte parvint à Palerme dans les premiers jours de Décembre et Lord William y arriva le 7 au soir toujours sur son fidelle Brik. Une commission militaire était déjà nommée par le Roi, pour aller à Messine juger les soi disans coupables, qu'on croyait réellement tels d'après les proclamations Anglaises et elle devait partir le 9, mais Mylord qui savait à quoi s'en tenir sur le crime des accusés s'y opposa, prétendant qu'ils devaient être jugés par une cour martiale Britannique, chose excessivement ridicule, puis qu'il s'agissait des sujets de S. M. et d'un crime commis dans ses Etats.² On

¹ Bentinck, au contraire, après la confession de Cassetti au mois de Mars 1812, soutient toujours que la reine a eu des correspondances avec l'ennemi, mais il refuse à en donner les preuves sauf au roi même. BENT. *passim*.

² A son retour Bentinck trouva le parti anglais très alarmé. On croyait la reine bien décidée à en venir aux mains. Il y avait près de 20,000 hommes de l'armée Sicilienne aux environs de Palerme, et ces troupes valaient quelque chose au dire du général Maitland : "Some of their troops, as far as appearance goes, are remarkably good." F. O. Sicily 45, Maitland à Wellesley, 21 Sept. 11.

Une dépêche de Maitland du 2 Décembre, qui attendait Bentinck à son arrivée le 7, disait :

"I have something of material consequence to communicate to you which you must know *before you go any length* in your future proceedings with this government. I don't like to trust to a letter until I hear you are arrived. I would have been at Palermo, but I am of opinion that I had better remain *at my post*." WELB.

Nous ajoutons trois autres citations prises aux dépêches de Maitland à Bentinck à ce moment :

batailla beaucoup avec le farouche Bentinck, mais tout ce qu'on put obtenir se réduisit à ce que la cour martiale serait mixte, sous la présidence d'un Général Anglais et qu'il nommerait même les militaires Siciliens qui devaient en faire partie. Ainsi Lord William n'y mit, comme on peut bien le croire, que des gens de sa dépendance.

Ce tribunal, ainsi composé de matières hétérogènes, procéda longuement et la montagne accoucha d'une souris. D'après ce que les proclamations avaient annoncé des preuves matérielles acquises contre les accusés, aucun d'eux ne pouvait échapper à la peine capitale et cependant il ne fut pas prononcé un seul jugement à mort. Néanmoins il fallait bien infliger quelques peines pour l'honneur de l'inventeur, et elles se réduisirent à des exils, à temps déterminé, pour quelques uns et même certains pouvaient en abrégier la durée, au moyen d'une somme pécuniaire, chose étrange en pareil cas. Tout le reste fut mis en liberté et Lord William, qui avait annoncé que la procédure serait rendue publique par la voie de l'impression, ne tint pas sa parole, par des raisons, sans doute, qui sont aisées à deviner. A la fin de la procédure, l'officier anglais qui en était le fiscal, presenta une longue liste qu'il dit contenir les noms de tous les individus dénoncés par les coupables comme ayant été leurs complices ; et il requît la Cour Martiale d'ordonner qu'Elle fût brulée séance tenante, ajoutant que cette mesure devenait nécessaire pour faire cesser les allarmes des citoyens de Messine et, en effet, elle fut livrée aux flammes en présence de l'auditoire, manière sans doute singulière de procéder dans une affaire à laquelle Lord William feignait de donner tant d'importance. D'ailleurs, il s'agissait de sujets du Roi, et s'ils avaient réellement conspiré contre S. M. elle seule pouvait leur faire grace ou empêcher qu'on procédât contre eux en accordant un pardon général ; mais, si le crime existait, les juges chargés d'En connaitre n'avaient nul droit d'user d'une pareille indulgence : il est donc bien clair qu'on ne voulait que donner consistance à une chimère en y intéressant le public et il faut convenir que, pour remplir ce but, l'invention n'était pas heureuse ; aussi cette farce, tres ridicule en elle même, ne trouva pas crédit et on n'y attacha que l'importance qu'Elle méritait.

"It was much my wish to have refrained from the arrests until your arrival, but it became so critical that I could not. . . . The trial of Capt. Rossaroll is proceeding. . . ." 10 Déc.

"General Manhès has made every possible effort to seduce our Calabrese corps, but I am happy to say that I am convinced without effect." 11 Déc.

"The Queen has ordered all her correspondents at Messina to cease writing to her." 16 Déc. WELB.

[59] Vers la même époque, un Capitaine d'infanterie employé comme subalterne dans la police militaire de Messine, fut également arrêté ; il était fils d'un Suisse et son père, comme son frère, étaient au service de Murat.¹ Il recevait apparemment de leurs nouvelles et leur donnait des siennes, puis qu'on intercepta une de ses lettres on saisit ses papiers,² et j'ai ouï dire, dans le tems, qu'on y avait trouvé un brevet de Colonel, expédié par l'usurpateur, qui aurait fait, dans la personne de cet officier, une pauvre acquisition ; car outre qu'il était estropié, c'était bien l'homme le plus nul et le plus inepte qui ait jamais été revêtu d'un uniforme.³ Quoiqu'il en soit, le Conseil de Guerre Sicilien dut le trouver coupable, puis qu'il le condamna à être pendu ; mais, comme la sentence devait être approuvée par la Cour, avant d'avoir son exécution, dans l'intervalle des agens de Lord William lui firent proposer sa grace, s'il pouvait compromettre la Reine en fournissant des preuves contre elle, et comme cela était impossible quand même il l'aurait voulu, faute d'avoir rempli cette condition, il subit la peine prononcée contre lui ; ce fut la seule victime de l'acharnement de Lord William contre S. M.

Un Anglais, qui avait eu quelque tems la confiance de Mylord et s'en était éloigné, dès qu'il avait connu ses véritables projets, m'a confié depuis, que cet acharnement venait principalement de ce que Lord William s'était trompé dans ses calculs. On lui avait dépeint la Reine comme une Princesse active, à la quelle il était facile d'échauffer la tête ; on lui avait dit d'ailleurs, qu'elle n'aimait pas les Siciliens, ce qui était certainement très faux ; mais on avait porté ce jugement d'après quelques préférences, peut être impolitiques, que S. M., dans son intérieur, accordait aux Napolitains, avec les quels elle était plus ac-

¹ Ici nous touchons plus près à la reine. Il est assez probable que Giuffré n'avait pas été mis en relations avec Rosaroll par Manhès ; les deux trames marchaient chacune de son côté. Sur la première, ce que dit la reine est, somme toute, assez véridique ; les Anglais manquèrent un coup d'espionnage qui avait pour but de dévoiler l'action de Marie Caroline. Rosaroll, selon les auteurs Siciliens, était chef de la police secrète de la reine à Palerme, et entretenait une correspondance avec Manhès depuis longtemps.

² Avec Rosaroll il s'en fallut de bien peu que la correspondance de la reine fut saisie. La Cour fut présidée par le général Sicilien Danero, et voici ce que Belmonte fit savoir sur son compte à Bentinck deux mois plus tard :

"Danero obtained her correspondence with Rossaroll while General Campbell and Donkin were making an examination of the handwriting of Rossaroll. The Queen was overjoyed at this circumstance." BENT. 4 Fév. 1812.

³ C'est à dire que puisqu'il s'est laissé attraper c'est un imbécile ! Selon Radusa, cité par Bianco, 106, la reine fit des efforts pour le sauver de l'échafaud.

coutumée à vivre. Mylord donc, s'était flatté d'amener facilement cette souveraine à s'unir à lui, pour renverser l'ordre établi et y en substituer un autre [60] à sa manière ; mais bientôt il s'aperçut que la Reine avait trop d'esprit, pour adopter de pareilles idées et il en fut déconcerté au point, qu'un jour ne sachant qu'opposer aux sages raisonnements de S. M., il lui échappa de lui dire : *Madame, Votre Majesté en sait long ;* manière de s'expliquer, aussi indécente qu'ignoble et digne seulement de celui qui l'employait. L'Anglais m'ajouta, que Mylord avait encore un autre grief contre la Reine ; c'était d'avoir dit, en parlant de lui, *qu'il n'était qu'un grossier Caporal.* Le propos était vrai et, plus il était juste, plus aussi il était piquant pour le personnage qui en était l'objet. Tels sont donc les graves motifs, qui ont porté Lord William à persécuter, comme il l'a fait, l'auguste fille de Marie Thérèse.¹

Ce Ministre Britannique, à peine débarqué,² n'avait eu rien de plus pressé que d'aller notifier à M^r de Circello, qu'à dater du premier Octobre, le subside qui de trois cents Mille Livres Sterlings était porté à quatre cents par un second traité, avait été suspendu. Si on se fût borné à lui répondre, qu'en ce cas l'alliance étant rompue, on n'avait plus rien à lui dire, on l'aurait probablement fort embarrassé ; mais on prit le parti faible de négocier, ainsi qu'il l'avait prévu et c'était tout ce qu'il désirait.

Tous les Ministres Anglais, et notamment Lord Amherst prédécesseur de Lord William, s'étaient souvent plaint de ce que le Roi n'augmentait pas ses forces militaires et en effet il en était ainsi ;³ mais cela tenait à l'antipathie naturelle des Siciliens pour le métier des armes ; Elle est telle que cent officiers recruteurs, distribués dans tout le Royaume, ne parviendraient pas, dans un an, à engager dix hommes, à l'exception de quelques bandits, qui se font soldats pour se soustraire aux poursuites de la justice, et outre que le nombre en est toujours très circonscrit, ce sont de mauvaises acquisitions.

[61] Le Roi donc profita de la guerre d'Espagne, pour y faire recruter, avec la permission du gouvernement, des Italiens prisonniers ou

¹ Le Journal très détaillé de Bentinck,—il y a plus de mille pages pour les dix huit mois de sa lutte avec la Reine,—prouve absolument le contraire. Il est toujours très retenu, très simple, large de vues, et sans impatience.

² Le 7 Décembre 1811.

³ La plainte était plutôt que les subsides anglais pour le maintien des troupes n'étaient pas dépensés pour cet objet. On ne payait pas la solde et, naturellement, le soldat désertait. La Grande Bretagne avait commencé ses subsides en 1803 et dès le premier moment ce fut un sujet de querelles diplomatiques.

déserteurs de l'armée Française et S. M. parvint, à de très grands frais, à s'en procurer environ six mille. On verra dans la suite, que Lord William, après avoir exigé leur licenciement, sous prétexte que de tels soldats étaient suspects, sans rembourser la Cour des dépenses énormes qu'elle avait faites pour se les procurer, il les réunit et en forma deux légions pour le service d'Angleterre.¹

J'ai déjà dit qu'on avait eu la mal adresse d'ouvrir une négociation avec Lord William et dans les conférences aux quelles elle donna lieu, ses prétentions allèrent toujours en augmentant. Il exigea qu'on réunit dans sa personne le Commandement de l'armée du Roi, dont il présenta un plan de réforme et de nouvelle organisation à celui de l'armée Anglais et il demanda de composer un nouveau Ministère à son choix.²

Lord William sentait bien qu'il était nécessaire de placer d'abord à la tête du nouveau gouvernement un homme accredité dans l'opinion publique, sauf à s'en défaire bientôt, s'il n'en était pas content. Le Prince de Cassaro en était en pleine jouissance, et comme Mylord n'ignorait pas que ce Conseiller d'Etat avait éprouvé des dégoûts, qu'il avait même blâmé quelques unes des dernières mesures prises par la Cour, il le crut mécontent et se flatta d'en faire un chef de parti.³ Il le proposa donc pour Ministre principal, ayant sous lui, en qualité de Directeurs pour les différens departemens, savoir : pour les Finances, le Duc de la Ferla ; pour la Guerre et la Marine, le Chevalier Settimo, qui a été depuis secrétaire d'Etat pendant quelques mois et pour la Justice, un M^r César Ajroldi Milanais, qui (malgré cette qualité et au mépris de la nouvelle constitution, où tout état civil est refusé, non seulement [62] aux étrangers, mais encore à leurs enfans quand le père n'a pas été naturalisé), figure cependant dans le Parlement actuel, comme il avait figuré dans le précédent ; mais c'est, sans doute, en vertu d'une dispense de Lord William, Pape politique des Révolutionnaires Siciliens, comme en matière religieuse, Pie VII est celui des Catholique Romains.

Dès que le Prince de Cassaro eut connaissance des vûes de Lord William sur lui, il courut chez ce représentant Britannique, pour l'assurer

¹ L'opinion anglaise était que ces deux regiments, formés par la Cour à Palerme en 1811, devaient servir à la protéger lors du débarquement des troupes françaises.

² Il se couvrait néanmoins de formes courtoises et diplomatiques, préférant de beaucoup la persuasion à la force. BENT. *passim*.

³ La proposition de Bentinck était, en somme, assez modérée, quoiqu'il faut y ajouter une demande pour la relâche des cinq Barons emprisonnés. Cassaro faisait déjà partie du ministère, et Bentinck ne demandait qu'un remaniement au lieu de mettre en avant le parti Belmonte Orléans.

qu'il n'accepterait jamais une pareille place, surtout quand elle ne lui serait pas offerte par la volonté spontanée du Roi son maître et Lord William piqué lui répondit : " Vous avez tort de la refuser, car j'ai d'autres sujets en vûe, qui seront moins difficiles et vous remplaceront dignement ".¹

Il n'en resulta pas moins, que la Cour seut que le Prince de Cassaro avait intrigué auprès de Lord William et cela lui valut des désagrémens assez marqués, tant de la part de la Reine, que de celle du Prince Royal.

Aux approches de la Noël, les freres Madalena, misérables intriguans, dont l'un Chanoine de Castrogiovanni sa patrie et, en outre, directeur des écoles normales à Palerme ce qui lui a valu une Abbaye Parlementaire ; et l'autre est Medecin, qualité qui, jointe à la protection du Duc D'Ascoli, dont il avait jadis été la créature, lui procurait quelques accès auprès de S. M. : ces deux coquins apostés pour la tromper lui persuadèrent qu'un mauvais peintre Anglais nommé Fagan, devenu Consul de sa nation en Sicile, jouissait d'une grande influence sur l'esprit de Lord William et que si Elle voulait prendre confiance en lui, il pourrait lui rendre les services les plus importans. Malheureusement, S. M. ne s'aperçut pas que Lord William introduisait auprès d'elle un éspion.

[63] Elle donna donc dans le piège et ce barbouilleur lui a fait un mal incalculable.²

¹ Selon les rapports de Bentinck à Wellesley, Cassaro ne fit pas tant de difficultés. Il ne disait pas tout-à-fait la même chose à la Reine et à Bentinck.

² Le nom de Fagan est irlandais et assez répandu. Nous notons cependant un curieux rapprochement dans la Correspondance de Napoléon, no 16567 :

" Je vous prie de m'envoyer la note que vous a communiqué le sieur Fagan, que vous avez envoyé à Londres pour sonder lord Wellesley, et qui vous a rapporté une réponse de ce lord, que je n'ai jamais connue."

Le Robert Fagan dont il est question ici était un peintre anglais qui s'établit à Rome vers 1780. Pendant les événements de 1798-99 il agit officieusement pour le gouvernement britannique. Il dut quitter Rome en 1808, et se réfugia à Palerme. Il fut tout de suite employé avec une expédition de la Cour qui avait pour but de soustraire le Pape du joug français. L'expédition échoua, et à son retour Fagan fut assez mal reçu par le ministre anglais à Palerme, Drummond. F. O. Sicily 35, Memorial of Fagan, et 32, Drummond to Canning 29 Aout 1808. Cependant Fagan avait de bonnes relations à Londres, et il réussit à se faire nommer Consul à Palerme en 1809. Ses relations avec la reine devinrent assez suivies. Il fut admis à peindre son portrait, et plus tard elle consentit même à être la marraine d'une de ses filles. Mais il eut un moment de disgrâce vers le commencement de 1811 qui dura jusqu'à la fin de l'année. Le 23 Décembre, cependant, la reine l'envoya chercher, et voici quelques notes sur la conversation qui s'ensuivit :

Après beaucoup de pourparlers qui n'aboutissaient à rien, par ce qu'il était impossible de contenter Lord William,¹ il crut en imposer au Roi

“ I found Her Majesty standing and her countenance much agitated. . . . ‘ What do you think, Fagan, of their depriving me of the subsidy, and reducing all my pensioners to absolute want ? . . . By this vile step England will acquire great honor in the face of Europe. . . . Sooner than submit I am determined to live on bread and water. . . . Good God ! only think of their wishing to deprive my husband of his power and authority in the decline of life, after he had reigned fifty-four years ! Believe me he is so disgusted with their infamous conduct that he will not come to town again ; he is determined to answer no letter, and says, let King Bentinck do what he pleases, I am no longer King. . . . Do you think me a child that I do not recollect the advice given by General Moore to dethrone me ? . . . and at present you have your ships before Palermo with three thousand men hid on board ; so I presume the generous English nation mean to force me either to accept the bonds they choose to impose on me, or I am to abdicate the throne ; but if they take such measures I declare that I will place myself at the head of the army and make every possible effort of resistance. . . .’ I here attempted to tranquilize her, but it was impossible. . . . ‘ Tell Bentinck that if only 50 armed troops are landed from the vessels it will be a most fatal day, and that blood will probably flow in torrents. . . . Fagan, if your Government wish to get rid of me, why do not they give me poison, or have me stabbed ? ’ ” F. O. Sicily 44, Fagan à Bentinck, 23 Déc., 1811.

Quelques vaisseaux anglais étaient en rade, mais il n'y avait pas de troupes à bord.

Ajoutons une appréciation de Bentinck sur Fagan :

“ Fagan, like Butera, took great credit to himself for having persuaded her (the Queen) to consent to the English constitution ! I believe, he said, I have been of some service there. He said he was somewhat vain of the part he had acted ! ! ! ” BENT. 21 Juin 1812.

¹ Nous allons citer quelques documents maintenant, pour ce qui se passa du 23 Déc. au 5 Janvier, qui éclaireront la politique de Bentinck. Tout d'abord il faut remarquer qu'un conflit paraissait presque inévitable. Un rapport secret de Badge le 24 à 5 heures du soir annonçait la distribution de cartouches aux troupes Siciliennes à Palerme. WELB. Badge à Bentinck, 24 Déc. 1811.

Le 26 Bentinck écrivait une longue dépêche à Wellesley, dans laquelle il l'informait que le 8 il avait suspendu les subsides anglais, et que le 10 il avait eu une conversation avec la reine :

“ I determined to communicate to Her Majesty in the first instance, if she would allow me, the purport of my instructions. If the Queen was at all disposed to concession I knew that my first addressing myself to her would be considered as a mark both of confidence and respect. If, on the contrary, she should be ill disposed to my official representations, yet it might be of subsequent advantage that the mode of making them should be as little displeasing as possible. I was determined to avoid adding to her irritation, and I hoped at last to impress her with the belief that . . . my wish was to execute my orders with every degree of conciliation and respect. . . . A change of ministers and the command of the army were the principal points to be required. The recall of the Barons and the removal of such persons as are adverse to the British alliance . . . were described by your Lordship as

en allant le 5 Janvier 1812 le surprendre à la Ficuzza, où il arriva dans desirable to be obtained. . . . It would no doubt have been better if these last objects could have had the appearance rather of a voluntary act of grace of the Sovereign than of a forced submission to foreign interference. But I found unfortunately that in the interval of my absence no change had taken place in the conduct of the Court. The same unhappy spirit seemed to prevail, and both at Messina and Palermo facts had transpired which had left no doubt of the existence of an active correspondence with the enemy and of a conspiracy to effect the destruction of the British army. . . . I therefore determined to include the Barons in my first representation.

“On the 13th I was introduced to the Queen. I began by stating that . . . I judged it a becoming mark of respect to open first to Her Majesty the communications I had to make. . . . I thought it right to preface that the Prince Regent was actuated solely by motives of friendship and regard, and had never any other objects in view but the honor and independence of His Sicilian Majesty and his family. Here the Queen stopped me and asked if I was an honest man and could make such a remark. . . . The Queen repeated what she had said in her former conversation that for six years it had been our settled plan to take the country. That *spirituel* Fox had said so; Moore who was a Jacobin enraged did not deny it. Drummond, *qui parlait comme un fou*, Stuart and myself were all working to the same end. That she always said so to her Ministers who thought she was *folle*, and that she did not see things in their right point of view—now they saw the truth of her opinions. I asked Her Majesty if the having refrained for six years from having done that which was always easy to us was not a proof of the injustice of that accusation? She answered: ‘No, that would have been too like Bonaparte—your object has been to do this under the cover of forms, to save your reputation if possible. . . .’ When I mentioned to the Queen that the object of the alliance could not be attained unless a greater influence in the Councils were given to Sicilians, she began by enumerating the present members . . . Circello, *qui est une bête—Medici*, who was an able man. Arriolo, minister of war, *pour celui-là c'est une bête, vous pouvez le faire bouillir, cuire et rotir si vous le voulez*. . . . Who then would you propose for this Council? Cassaro, a very honest man, adding ironically, *un grand esprit, il a une sublime idée de la géographie, il le trouverait fort naturel si vous lui disiez que l'escadre anglaise avait mouillé dans le port de Vienne*. . . . She mentioned other names in terms of equal praise. . . . Respecting the army the Queen said that the command never could be given to me. She declared it also to be impossible to bring back the Barons. . . . Upon both these points she was very violent and would listen to no reasoning upon the subject. . . . She expressed her determination to leave the country, not to beg her bread in England or in Italy, but to go to Germany, and hoped a frigate would not be refused her to take her to Durazzo or Constantinople. The King might do as he pleased. . . . The impression created by the two conversations I have had with Her Majesty is that with exceeding good abilities she probably never had any common sense.” F. O. Sicily 44.

Mais la reine ne pouvait pas se décider. Le 29 Déc. Fagan écrit à Bentinck : “H. My . . . told a person I am acquainted with that the Prince of Gange had advised her to oppose the English and request the assistance of her nephew: that her answer was, ‘*Never : the English may treat me with perfidy. But Bona-*

l'après midi, pendant que S. M. était à la Chasse, mais il parut qu'il n'osa pas, cette fois, l'attaquer directement sur les affaires et qu'il se rabattit sur le Duc D'Ascoli, se flattant de tirer parti de cet ambitieux courtisan. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il eut une longue conférence avec lui, qu'il lui parla de l'abdication du Roi et qu'il lui promit sûreté s'il portait son maître à cette éclatante autant que désastreuse démarche.¹ Le Duc, sans doute, promit sa médiation, car Mylord de retour le six, se montra très satisfait de son voyage, ainsi que M^r Lamb,² son Secrétaire et son souffleur, dont il s'était fait accompagner, mais le Roi s'étant toujours montré invincible sur ce point, il est douteux que M^r D'Ascoli ait osé lui faire la proposition directe et tout au plus, pour tâter le terrain, il l'aura lachée comme une des idées extravagantes de Lord William.

Cependant il fallait prendre un parti et on ne s'attacha pas au meilleur. Le Duc D'Ascoli arriva le huit à Palerme porteur d'une promotion dont suit le détail.³

parte will treat me,—she then put her head between two chairs and said 'finish me as they did my sister'. WELB.

Ajoutons quelques citations dont le lecteur verra facilement la portée :

"I am of opinion that the state of the King, Queen, and Government warrant your most active and immediate interference." F. O. Sicily 51, Freemantle à Bentinck, 30 Déc. 1811.

"On the day following my conference with the Queen I waited upon the Marquis de Circello. . . . I told him generally that if I found a sincere disposition to come to a satisfactory arrangement that . . . I would endeavour to remove all difficulties. . . ." F. O. Sicily 44, Bentinck à Wellesley, 31 Déc. 1811.

"Although the subject is involved in much mystery, it is . . . my decided opinion, that a treacherous correspondence has been carrying on with the enemy; that some of the principal ministers of the King have been parties to it." F. O. Sicily 51, Bentinck à Wellesley, 1 Janv. 1812.

"I went to the Queen at $\frac{1}{2}$ p. 11—found her all smiling and couleur de rose,—she began by saying let us leave aside all political discourse and have one of friendship." BENT. 2 Janv. 1812.

Le 5 Janvier (au matin ?) un rapport secret de Badge annonçait que la reine préparait une nouvelle conspiration. WELB. Bentinck se décida à avoir recours au roi.

¹ Selon le rapport de Bentinck à Wellesley (cité par Browning, *Eng. Hist Rev.*, ii., 494) il se rendit à la Ficuzza sur l'invitation de Ferdinand. Le roi le remit pour la discussion au duc d'Ascoli qui se plaignit amèrement de la conduite de la reine; sa mort seule pouvait éclaircir la situation. Il fit objection, cependant, tout comme Marie Caroline à ce que Cassaro dirigeât le nouveau ministère. BENT.

² Fred. James Lamb, 1782-1853, frère du second Lord Melbourne.

³ De retour à Palerme le 6, Bentinck accorda un délai d'une semaine pour le remaniement ministériel. Si le remaniement ne se faisait pas, il partait pour Messine, c'est à dire il se mettait à la tête des troupes anglaises.

On ôta le département de la Guerre à M^r Arriola et on le donna au Marquis de Castellintini Sicilien ; mais personnage généralement peu estimé dans tous les partis.

M^r Tommasi fut créé Secrétaire d'Etat pour celui des Finances, en place du Prince de Trabbia qui était mort quelque tems auparavant.

On nomma en outre Conseillers d'Etat le Prince de Pantelleria [64] qui en avait déjà les honneurs, homme de beaucoup de talent, mais connu par sa profonde immoralité.

Le Prince de Partana, qui ne manquait pas de moyens, mais dont les affaires étaient dérangées à un point extraordinaire.

Le Prince Cattolica, qui se trouvait dans le même cas pour l'état de sa fortune et n'avait, d'ailleurs, que de mauvaises qualités, comme il l'a bien prouvé depuis.¹

Enfin, le Prince de Cutó, fils de celui qui avait gouverné la Sicile avant l'arrivée de la Cour et était mort depuis ; celui ci est un parfait honnête homme et on n'avait rien à lui reprocher.

Lord William jeta les hauts cris et à l'instant il fit demander audience au Prince Royal² qui, avant de l'accorder, jugea convenable d'en obtenir la permission du Roi. S. M. l'autorisa à écouter Mylord, ne prenant cependant ses propositions que ad referendum et elle ordonna à S. A. R. de lui rendre par écrit un compte détaillé de sa conversation avec ce Ministre Britannique, aussitôt qu'elle aurait eu lieu.

Le 10 le Prince fit appeller Mylord ; la conférence fut très longue³

Le nouveau ministère n'était que pour la forme. Fagan écrit à Bentinck :

"The great Lady is more enraged than ever, and a few days past cried out to her Guards: *Amazzate questi Birbanti di Inglesi!* Permit me to beg your Lordship not to have any reliance on their fair promises, every evil . . . is to be expected from a furious mad woman. . . ." (Sans date, mais du 7 ou 8 Janvier probablement.)
WELB.

¹ La reine fit venir Cattolica le 8 et lui demanda de quels moyens on pouvait disposer pour combattre les Anglais. WELB. Fagan à Bentinck, 8 Janv. 1812.

² "On the 9th the question of . . . the ministry was brought to an issue by the publication of the exact arrangement to which I had objected. . . . Being convinced of the necessity . . . of decisive measures I immediately gave orders for the garrison at Melazzo to embark and sail for Palermo." F. O. Sicily 51, Bentinck à Wellesley, 10 Janv. 1812.

³ Nous donnons les deux versions de cette conversation, d'abord celle du Prince Héréditaire, puis celle de Bentinck.

"COMPTE RENDU AU ROI, PAR LE PRINCE ROYAL, DE SA CONVERSATION AVEC LORD WILLIAM.

"Relation de la conversation qui a eu lieu le 10 Janvier 1812, entre moi et Lord W^m Bentinck ; d'après la permission de S. M. le Roi ; la quelle relation pour plus

et je ne sais ce qui doit le plus étonner, ou de l'audace avec laquelle il grande facilité, je mettrai par demands et par réponses, marquant de la lettre F mes propositions, et de la lettre B les réponses de Bentinck.

“ Je commençai mon discours après les politesses ordinaires par lui dire : que m'ayant fait savoir qu'il désirait me parler, je lui avais fait répondre : que j'en aurais demandé au Roi la permission, et que l'ayant obtenue, j'étais prêt à l'entendre, et à prendre ad referendum, ce qu'il aurait à me proposer ; ne me considérant que comme un fils, dont l'unique désir était, de voir regner la paix et la bonne harmonie entre les des cours, dont les interêts et l'ennemi commun, sont les mêmes.

“ Bentinck debuta par m'assurer : que toutes ses demandes pour mettre à la tête du ministère le Prince de Cassaro, n'avaient eu pour but que l'amour du bien, et non la cabale de ce gentilhomme Sicilien, qui le lui avait fait proposer ; ne l'ayant vû que deux fois, l'une chez lui, en lui rendant visite, et l'autre à l'occasion du diner ministériel que (lui Mylord) avait donné.

“ F. Que je le priais de s'expliquer clairement avec moi, en tout ; étant autorisé à l'écouter bien que ad referendum, et que je lui aurait aussi parlé clairement. Qu'effectivement j'avais cru que Cassaro avait pu intriguer dans cette affaire : et que je ne pouvais pas comprendre comment (lui Bentinck) supposait que les trois directeurs qu'il proposait, jouissaient de l'opinion publique. Lui fesant ensuite relever les qualités individuelles de chacun c'est-à-dire de Ferla, de Caezar Ayroldi et de Settimo.(1)

“ B. Qu'il ne croyait pas ces trois sujets les meilleurs et les plus agréables à la nation ; qu'il pensait au contraire, que les meilleurs étaient : Cassaro, Belmonte et Villaerrosa : mais que redoutant la trop grande répugnance du Roi, il avait proposé ce terme moyen.

“ F. Que je ne croyais pas qu'ils jouissent de l'opinion de la nation : puisque, malgré quelques talents dont Belmonte n'est pas dépourvu, on avait été obligé de lui ôter l'administration des chemins, à cause du despotisme dont il usait : et que quant à Villaerrosa, je ne le connaissais pas.

“ B. Que ceux ci étaient regardés comme les victimes innocentes d'une respectueuse remontrance contre l'infraction qu'on avait faite à la constitution, en imposant arbitrairement l'un pour cent. Qu'ainsi ils avaient intéressé l'Angleterre, qui croyait qu'ils avaient le droit de faire des remontrances au souverain. Que si cependant, on pouvait prouver contr'eux un crime d'état, il serait le premier à dire qu'on les punit ; mais qu'on n'avait pas le droit d'imposer l'un pour cent.(2)

“ F. Je lui citai les quatre chapitres du Roi Jacques.

“ B. Il me dit qu'il les connaissait, mais qu'ils n'étaient pas applicables au cas. Primò : par ce que l'imposition ne fut pas mise au moment de l'invasion, qui avait eu lieu plusieurs mois auparavant : Secondò : parce que les promptuaires doivent se calculer à l'instant même, comme les contributions que lève une armée en marche ; mais que quand on avait du tems devant soi, on ne devait le faire qu'avec le Parlement : puisque dans un pays où il en existe un, il faut s'en prévaloir, ou casser la constitution.

“ F. Je lui demandai s'il savait ce qui s'était passé dans les anciens Parlements, c'est à dire que les Barons s'y étaient toujours déchargés de l'impôt, et en avaient grévés les deux autres ordres.

parla, ou de la faiblesse des réponses de S. A. R. ; cependant, elles ne

“ B. Qu'il connaissait cette vérité ; que la répartition devait être juste, et non arbitraire, mais que tout ce qui s'était fait pour soutenir l'imposition de l'un pour cent, et pour punir ceux qui avaient recouru contre, se reputait comme une opération tyrannique.

“ F. Je lui dis, qu'encore qu'elle fut telle, je désirais savoir : quel droit L'Angleterre avait de s'en mêler ?

“ B. Que c'était, parceque pour toutes ses vûes, il lui convenait que la Sicile existât ; et que le Gouvernement continuant à se conduire comme il l'avait fait depuis cinq ans, sans aucun intérêt pour le pays, c'était le vrai moyen de la faire perdre. Que les anglais ne s'y trouvant pas en sureté, ils se croyaient autorisés à faire changer le système de ce Gouvernement, même contre son gré.

“ F. Que je ne comprenais pas comment ; voulant ainsi qu'il le disait, rendre le Roi plus glorieux et son trône plus stable, il en agissait de cette manière.

“ B. Que le trône ne pouvait être stable qu'avec l'amour des sujets ; et qu'agir comme on l'avait fait, n'en était pas le moyen.

“ F. Qu'il me dit ouvertement : quels inconvénients il trouvait dans le gouvernement ?

“ B. Une grande indifférence envers les anglais ; que la Reine, malgré ses grands talents, ne se souciait que de reconquérir le Royaume de Naples, négligeant tout ce qui regardait la Sicile ; et qu'on croyait, que pour ravoir l'autre état, elle aurait volontiers laissé perdre celui ci : c'est à dire la Sicile. Que tous ceux qui s'étaient opposés à ses idées sur ce point, lui étaient devenus suspects. Qu'elle avait dit que les Anglais depuis six ans, travaillaient à perdre l'île ; mais qu'ils voulaient le faire méthodiquement, différants en cela de Bonaparte.(3) Que quand les français menaçaient l'île on n'avait jamais voulu envoyer au Général Stuart les troupes qu'il demandait ; chose qui avait fait naître en lui des soupçons contre nous. Que tous les employés à Messine étaient mauvais, à l'exception du Général Danero.(4) Que tous étaient en correspondance avec la Reine, comme il était prouvé que de Filippis et Infante en recevaient des lettres (5) et que c'était eux qui entretenaient correspondance avec l'ennemi ; et que pour faire soupçonner que les Siciliens avaient trahi, ou avait interprété l'ordre donné, de planter des colonnes chargées d'inscriptions, tant à Mili, Galati et San Stefano, comme une marque pour dévouer ces villages, à la vengeance des français.(6)

“ F. Je lui répondis qu'il devait bien comprendre, que comme fils je ne pouvais entrer en une semblable discussion ; mais que je lui demandais : si (lui Bentinck) croyait que la Reine fut en correspondance avec les français ?

“ B. Qu'il ne le croyait pas. Mais comment le persuader à la Sicile et à l'Angleterre, quand toutes les apparences étaient telles ; et que la suspicion s'accroissait par les correspondances qu'elle entretenait avec Naples, quoique persuadé qu'elles n'avaient d'autre fin que celle de se procurer des nouvelles de ces affaires et de ses fidèles sujets ? Mais pourquoi tant de circonspection envers les anglais ? (7)

“ F. Que la Reine l'avait assuré qu'elle lui donnerait connaissance, de toutes les barques qu'elle expédierait.

“ B. Que tout cela était bien ; mais comment pouvait-on rémédier a tout ce qui s'était fait depuis six ans ?

“ F. Je lui demandai : de quelle manière on pouvait réparer tout cela ?

satisfèrent pas encore l'impérieux Bentinck, qui n'avait sollicité cette

“ B. Qu'il fallait un entier changement de système.

“ F. Qu'il me dit clairement toutes ses idées bien que je ne pusse les prendre que ad referendum.

“ B. Qu'il croyait qu'on devait composer le ministère : de Cassaro, Belmonte et Villaerrosa ; comme étant les hommes les plus agréables à la nation, et qui réunissaient le plus de talents.

“ F. S'il croyait que les deux derniers mis en liberté, comme le Roi l'avait fait espérer, ne seraient pas capables de vengeance ?

“ B. Qu'il ne les connaissait pas ; mais qu'il ne les en croyait pas capables.

“ F. Que si malgré son opinion ils tournaient mal, s'il les soutiendrait ou laisserait à la justice du Roi de les punir ?

“ B. Que pour lui il les pendrait, et qu'il serait toujours prêt à soutenir le Roi.

“ F. Qu'il devait bien concevoir, d'après tout ce qu'il avait entendu dire de semblables sujets, que je ne pouvais avoir en eux une pleine confiance ; qu'à la vérité elle pourrait naître, s'ils prouvaient par leur conduite, que le Roi s'était trompé. Qu'il m'était impossible en un moment de renverser toutes mes idées ; mais que peu à peu cette confiance pourrait venir.

“ B. Que son projet était, dès que ces Ministres seraient nommés, de dire à chacun d'eux de proposer les réformes qu'il croirait utiles à son propre département, pour soulager la nation, en accroissant ses ressources. Persuadé qu'il était que de ce pays ci on peut faire une grande nation, capable d'exister et de se défendre d'elle même, cette nation aujourd'hui étant avilie et opprimée.(8)

“ F. Je lui dis : qu'une grande partie de l'état actuel des choses, et de l'avisement de la nation, naissait selon moi de la mauvaise administration interne, et de l'oppression des Barons.

“ B. Qu'il le comprenait fort bien ; mais que c'était une des choses à rectifier.

“ F. Que le moyen le plus sur de contenter le peuple et la nation était celui de les décharger du poids des taxes.

“ B. Que ce pouvait être une idée du peuple ; mais qu'il fallait bien que tout pays payât. Qu'en Angleterre, l'impôt direct sur les terres était de dix pour cent outre une grande quantité d'autres indirects.

“ F. Comment il supposait que le Roi, pût avec honneur, renvoyer tout son ministère et en composer un autre.

“ B. Que cela arrivait continuellement en Angleterre ; que quand les opérations n'étaient pas agréables à la nation, on changeait le ministère, et qu'il en emportait avec lui le blâme : qu'ainsi il était préférable que la haine tombât sur lui, au lieu de tomber sur le souverain.

“ F. S. M. croyait véritablement que les ministres actuels fussent mauvais ou incapables, et particulièrement Tommasi ?

“ B. Qu'il ne les croyait pas tels, particulièrement Tommasi, mais qu'ils étaient mal vus de la nation.

“ F. S'il ne croyait pas avantageux de recouvrer le Royaume de Naples ?

“ B. Certainement, quand on pourra le faire utilement et stablement, étant toujours avantageux pour un Souverain d'être plus puissant. Mais qu'auparavant il fallait montrer ici que ce Souverain rendait la nation heureuse, qu'autrement les Napolitains préféreraient toujours Murat ; que l'Italie ne désirait que d'être libre ;

audience que pour insinuer, d'un coté à l'hériter présomptif du trône qu'avec un bon réglemeut qui lui ôtât la conscription et lui donnât une bonne constitution, on l'amenerait à secouer le joug de Bonaparte.(9)

" F. S'il croyait à l'existence en Italie, d'un parti qu'on pût animer ?

" B. Que oui ; et que la guerre éclatant dans le Nord, on devrait en profiter.(10)

" F. Quelle était la manière dont il voulait régler le militaire (?), militaire puisque ses notes semblaient plutôt dirigées vers le but de le détruire, que vers celui de l'organiser et de le conserver ?

" B. Qu'il croyait nécessaire de former une armée Sicilienne, vû que toute nation doit avoir sa propre force.

" F. Mais comment levez vous, et formerez vous cette armée ?

" B. Je ne le comprends pas bien encore, mais de quelque manière que ce soit, et même avec la force, si elle est nécessaire.(11)

" F. Entendez vous réunir cinq à six mille volontaires, ce qui serait le plus facile, mais deviendrait très conteux ?

" B. Non, ce doit être des troupes de ligne, les milices ne pouvant être bonnes qu'à repousser une attaque du moment, et à garder l'île quand la troupe réglée est absente pour quelque expédition.

" F. Et pour les Napolitains que vous prétendez laisser partir : Comment l'entendez vous ?

" B. L'armée étant pour la plus grande partie composée des déserteurs des Français, qui en cas d'attaque tourneraient leurs armes contre nous, il est plus utile de laisser partir quiconque n'est pas bien décidé en notre faveur.

" F. Mais de cette manière, vous enverrez des forces à Murat ?

" B. Peu m'importe de lui envoyer cinq à six mille hommes qui me deviendraient un grand embarras les ayant pour ennemies ; mais je crois d'ailleurs que quand ils seront bien vetûs et bien fournis de tout ils ne s'en iront pas si volontiers. En vérité il me déplairait de les perdre, car la troupe Napolitaine est bonne ; comme elle l'a prouvé à Toulon où elle se distingua.(12)

" F. Ce qu'il entendait faire en méttant nos troupes dans les garnisons, et les remplaçant par un grand nombre des siennes ?

" B. Qu'il voulait les amalgamer, comme cela s'était fait très utilement en Portugal, où actuellement tout va extrêmement bien. Que son intention n'était pas de mettre des anglais à Palerme ; mais bien dans les environs ; comme à la Bagaria, à Carini et ailleurs : par ce que comme ils sont sujets à s'ennivrer, il pourrait en naître du désordre dans la capitale. Qu'il faisait cela, par ce qu'en cas d'attaque de l'ennemi, il avait plus de confiance dans le militaire Britannique, qu'il connaissait déjà, et que se trouvant capitaine Général de S. M. il se regarderait plus qu'aucun autre comme son serviteur.(13)

" F. Que l'intention du Roi était de le nommer tel.

" B. Qu'il avait oui dire que le Roi voulait abdiquer, et qu'il s'en était réjoui, croyant que c'était le meilleur moyen, de combiner toutes choses, ainsi qu'il l'avait dit au Duc D'Ascoli ; d'autant plus qu'il concevait très bien que beaucoup de choses indispensables à faire devaient blesser l'amour propre de S. M. et lui paraîtraient plus dures qu'à un nouveau souverain.(14)

" F. Qu'il devait sentir que sur ce point je ne pouvais lui répondre en aucune manière, me regardant toujours comme un fils obeissant et respectueux.

l'idée criminelle de pousser le Roi son père à l'abdication, et de l'autre

“ B. Qu'il était bien fâché de n'avoir pas été écouté la première fois qu'il vint ici ; puisque ses instructions d'alors n'étaient que conciliantes, et l'autorisaient à garantir et à soutenir le Roi, même contre tous les troubles intérieurs, si l'on eût fait ce qu'il conseillait ; et il m'offrit de me les faire lire, si j'entendais l'anglais, comme il l'avait fait au Duc D'Orléans, qui pouvait m'en faire connaître le contenu.(15) Il m'ajouta ; qu'il avait été fort imprudent de le laisser partir pour Londres, rompant ainsi, en quelque sorte, la correspondance ; et qu'on avait fait une autre faute en nommant dernièrement deux nouveaux ministres.

“ F. Je lui observai que quand il vint la première fois aux demandes réitérées que lui fit Circello, pour savoir sur quoi portaient ses communications vagues, il s'était toujours borné à répondre : qu'on devait l'entendre ; et je lui demandai en outre si ses instructions étaient changées ? (16)

“ B. Que ses instructions actuelles étaient d'obliger absolument à faire le bien de la nation, et que si on ne voulait pas consentir à ce qu'il proposait, il était autorisé à y contraindre par la force.(17)

“ F. Qu'en employant la force, il pouvait en naître des événements également fâcheux pour tous ; et ainsi favorables à l'ennemi commun, que même quelques uns pourraient tourner pour nous.

“ B. Qu'il ne croyait pas que nous eussions trouvé un homme sur vingt en notre faveur ; qu'une grande partie de la nation désirait voir flôter le pavillon anglais sur l'île ; mais qu'il avait contenu ce désir.(18)

“ F. Je lui dis : que quand il voulait user de la force, ce n'était pas soutenir sa famille, mais la persecuter.

“ B. Qu'il était fâché de voir que je soupçonnasse que les Anglais en voulaient à la famille ; qu'au contraire, quand il l'aurait vaincue, même l'épée à la main, il la remettrait sur le trône. Puisque mettant le Roi de côté, il m'offrirait la Couronne, et que s'il ne me convenait pas de l'accepter aux conditions qu'il m'imposerait il la donnerait à mon fils, sous une régence Sicilienne ; attendu que cela lui convenait, et qu'il fallait que la Sicile fut Sicilienne.(19)

“ F. Qu'il devait bien concevoir que je prenais notre conversation ad referendum ; ne me considérant que comme fils respectueux et obéissant ; qu'enfin voulant conserver ces sentiments jusqu'à la mort, je suivrais toujours la volonté des auteurs de mes jours, et que je courrais leur sort.

“ Ainsi nous nous séparâmes.”

“ NOTES.

“(1) Le Prince de Cassaro avait en effet refusé le ministère, et le choix des directeurs qu'on lui proposait n'était pas propre à vaincre la répugnance qu'il avait de s'en charger. D'ailleurs sa conduite ultérieure a prouvé combien peu il méritait d'être accusé d'une intrigue avec Lord William pour se le procurer. Je suis même convaincu, que si la cour loin de le dégouter, comme elle le fit alors, l'eût au contraire engagée à se charger du fardeau qu'on lui proposait, les choses n'en seraient pas venues au point où elles sont aujourd'hui.

“(2) Lord William, ne s'aperçut pas que cette réponse était une véritable accusation contre ceux dont il prenait si chaudement la défense ; puisqu'il avouait

pour lui faire craindre l'exclusion à la Couronne s'il ne se prêtait aveuglément à tout ce qu'on exigerait de lui.

qu'ils avaient intéressé l'Angleterre; comme si ce n'était pas un crime capital dans un sujet, d'invoquer, contre son maître, la protection d'une puissance étrangère. Qu'attendait il donc pour les faire punir?

“(3) Ainsi, aux yeux de Lord William, le désir que montrait la Reine de recouvrer le Royaume de Naples était un crime! et il faut convenir qu'il est d'un genre tout nouveau. Quant au propos que Mylord reproche à S. M. elle ne peut l'avoir tenu; car elle a trop bonne opinion tant du Gouvernement Britannique, que de la nation entière, pour s'être jamais permise de supposer un moment, que l'un et l'autre fussent capable de porter l'immoralité jusqu'à vouloir abuser de la bonne foi d'un souverain, le plus fidelle allié de L'Angleterre, pour le dépouiller de ses états, eu tournant contre lui cette même force militaire qui ne s'y trouve, que par ce qu'il l'y a librement admise d'après les traités les plus solennels; et la Reine n'a jamais pris à partie que le personnel de Mylord, qu'elle accuse, avec justice, d'avoir scandalusement trompé le Ministère Britannique, et de s'être porté à des excès, aux quels il est impossible de supposer qu'il ait été autorisé. Cependant, il n'en est pas moins vrais que l'opinion générale en Sicile est, qu'en effet, les Anglais veulent s'emparer de l'Ile, et eux même l'ont accréditée par leurs propos indiscrets: entre mille que je pourrais citer, je me contenterai d'en rapporter un: Monsieur Arkwater intime ami de Mr Lamb, disait dans le tems, à qui voulait l'entendre: ‘Quand nos ministres ont eu resolu de rendre L'Angleterre maîtresse de la Sicile, sans commettre d'hostilités, et en la faisant tomber dans nos mains par des troubles habilement excités, ils ont jugé que Lord William était seul capable de remplir le but, et c'est pourquoi il l'ont choisi’. J'ignore si Lord William autorisait ou non de pareils bruits; mais il est certain qu'ils ont produit un effet tout contraire à celui qu'il pouvait s'en promettre; car les Siciliens ne voulant pas plus du joug de L'Albion, que de celui de la Gaule; surtout d'après la conduit que tient Mylord. Un tel projet n'est pas susceptible de réussite.

“(4) Lord William qualifie ainsi de mauvais sujets tous ceux qui ne reconnaissent pas en lui le souverain de la Sicile; et il ne distingue que le Général Danero, par ce que c'est un vieillard de quatre vingt dix ans, radoteur, mal entouré, dont le Commandant Britannique à Messine, faisait ce qu'il voulait.

“(5) Ce de Filippis, était un colonel qui avait longtems commandé une des provinces du Royaume de Naples, eu qualité de Préside, et l'avait gouvernée à la satisfaction du Roi.

“Mr Infante était un capitaine de frégate, d'une mérite très distingué, et dont dans aucun tems la fidélité n'a pu être suspectée. Il est possible que la Reine leur ait écrit quelque fois mais où sont les lettres? Où elles n'existent pas, où si elles existent, on n'y a rien trouvé qui put compromettre S. M. car dans le cas contraire Lord William se serait certainement empressé de les produire.

“(6) On ne conçoit rien à une semblable imputation. En Septembre 1810 les français tentèrent un débarquement près de Messine, dans les villages dont il est question ici. Les paysans et les volontaires les surprirent, les repoussèrent et leur firent douze cents prisonniers, dont les Anglais qui n'arrivèrent qu'après l'action s'emparèrent, et qu'ils amenèrent en triomphe dans la ville. La cour accorda des

Dès le lendemain 11, Mylord menaça de quitter Palerme, pour y récompenses à ceux de ces braves gens qui s'étaient le plus distingués, et pensionna les familles de certains autres qui avaient péri dans l'action. La Reine broda elle même un drapéau, qu'elle donna au bataillon de volontaires qui s'était bien montré dans cette occasion, et le Roi ordonna qu'il serait élevé dans les lieux où s'était passé l'affaire, des colonnes chargées d'inscriptions pour en perpétuer la mémoire. Ce sont ces colonnes qui, selon Mylord, n'étaient destinées qu'à désigner à l'ennemi les victimes qu'il devait immoler ; comme si les français avaient besoin qu'on leur indiquât le lieu où ils ont été défaits. Sans doute le privilège de raisonner d'une manière aussi absurde est exclusivement réservé à Lord William ; et certainement personne le lui enviera.

“(7) Cet aveu de la part de Lord William est très précieux, surtout après qu'il a cité les prétendues lettres de la Reine à Messieurs de Filippis et Infante. À l'égard de la difficulté que trouve Mylord, de persuader à la Sicile et à L'Angleterre que S. M. n'a jamais entretenue de correspondance avec l'ennemi, il est facile de la lever en l'assurant, que jamais la première n'a cru à l'existence de cette prétendue correspondance, malgré tous les efforts qu'à fait Mylord pour en accréditer le bruit, au quel éme les Anglais, à commencer par son ame damnée Mackferland (Macfarlane), n'ont pas ajouté foi : Et que quant à la seconde, comme c'est lui qui y a ourdi la calomnie, c'est aussi à lui qu'il appartient de l'y détruire.

“(8) J'ignore si quand Lord William eût installé le nouveau ministerè, il consulta ses trois creatures sur cet objet important ; mais je sais qu'au moins il ne consulta pas le Prince de Cassaro, qui fidelle sujet du Roi ne s'est jamais soumis au despotisme de ce représentant Britannique.

“(9) Lord William passait sa vie à débiter dans son jargon Anglo-siculo-français que : ' Puisqu'on ne pouvait vaincre Bonaparte par les armes, il fallait le vaincre avec des constitutions, dont celle de Sicile devait être le modèle. De tels auxiliaires n'étaient sans doute connus jusqu'à présent ; et à propos de cela, je me permis un jour de dire à un ami de ce ministre : que Mylord ferait bien d'attirer L'Abbé Sièyes au service D'Angleterre, puisque tout le monde savait que ce factieux français avait toujours ses poches remplies de constitutions de toutes les espèces, et qu'ainsi il deviendrait fort utile à sa seigneurie.

“(10) La guerre est allumée dans le Nord, depuis près de deux ans, et cependant le parti dont parle Lord William ne s'est pas montré jusqu'à présent : mais il attend sans doute, pour éclater, la constitution que Mylord lui forge dans son atelier révolutionnaire, et il serait urgent dans le moment actuel de la faire paraître.

“(11) Rien ne prouve mieux la vérité de ce que j'ai avancé, quand j'ai dit que Lord William était satisfait, pourvu qu'il renversât l'ordre existant, sans s'embarasser de savoir ce qu'on mettrait à la place, puis qu'il avoue ici : qu'il ne sait pas encore comment il pourra s'y prendre pour former une nouvelle armée, qui tienne lieu de celle qu'il veut détruire à l'instant même ; et en jettant au moule sa nouvelle constitution il ne s'est pas rappelé, qu'un des moyens qu'il se proposait, était d'employer la force, puis qu'il a permis qu'on y insérât : qu'aucun Sicilien ne pourra être contraint à servir, sois dans les troupes de terre, soit dans la marine.

“(12) Lord William ne se rappelle pas des doutes qu'il avait élevés dans sa lettres du 20 août, sur la confiance qu'on pouvait mettre dans les Napolitains ; et apparemment qu'alors il ne connaissait pas la manière dont ils s'étaient conduits à

rentrer incessamment à la tête de son armée, et pour accréditer cette Toulon. Quoiqu'il en soit, il est certain que Mylord à force de persécuter les étrangers, a mis nombre des meilleurs officiers de terre, ainsi que d'excellents marins, dans la dure nécessité de quitter le service, malgré leur attachement bien connu pour la cause du Roi ; qu'ils sont partis pour Naples, où regardant (mal à propos, sans doute), les anglais comme les ennemis de leur ancien maître, ils ont pris service chez Murat ; qu'ils sont aujourd'hui employés en Calabre, ou sur les Bâtimens de guerre de cet usurpateur ; et qu'en vérité, après la manière dont ils ont été traités, on ne peut pas trop leur faire un crime de leur conduite.

“(13) Si Lord William avait été de bonne foi, il aurait franchement répondu à S. A. R. : Je veux chasser vos troupes de la capitale, par ce que fidelles au Roi comme elles les sont, elles m'en imposent, et je veux y substituer les miennes, pour ôter à S. M. tout moyen de défense. En effet, il ne se passa pas deux mois, qu'il y introduisit près de six mille anglais ; malgré la parole qu'il donne ici de se borner à la cantonner dans les environs. Quant à l'excuse de la crainte d'une attaque de l'ennemi sur Palerme, elle est denuée de toute espèce de sens commun, puisque outre la difficulté d'y arriver par mer, malgré les forces maritimes anglaises, ce serait vouloir attaquer le taureau par les cornes.

“(14) Ainsi, Lord William porte l'excès de l'oubli de tous les principes, jusqu'à insinuer à l'héritier présomptif du trône qu'il lui convient de faire abdiquer le Roi son père ; et une telle horreur est à peine croyable !

“(15) Ici, la vérité perce, malgré Mylord ; puisqu'il avoue clairement ses liaisons avec le Duc D'Orleans, auquel il dit avoir montré ses instructions.

“(16) Il est certain, que jamais Lord William n'a voulu s'expliquer cathégoriquement avec Mr de Circello savu qu'il désirait du Gouvernement ; et en ayant fait la remarque à un ami de ce ministre Britannique, il me répondit : que Mylord ne voulait pas avoir l'air de donner sa loi, et qu'il aurait dû s'attendre à ce que sa cour eût prévenu ses désirs, qu'il avait suffisamment manifestés ; qu'enfin on aurait dû s'eu rapporter avenglement à ses lumières et à sa bonne foi.

“(17) Il n'y a certainement pas d'exemple, que le ministre d'un souverain soit venu dire à celui auprès du quel il est accrédité : changez votre constitution, ou je vous y contraindrai par la force ; et un tel procédé n'est digne que des siècles de la Barbarie ; aussi n'est il pas croyable, que le gouvernement Britannique ait jamais donné de pareils ordres ; car assurément il est trop jaloux de conserver la réputation dont il jouit et il n'aurait pû trouver un plus sûr moyen de la perdre ; mais quand il serait vrai que les nouvelles instructions de Lord William fussent plus sévères de ce que l'étaient les précédentes, à quoi pourrait on attribuer ce changement, si non au tissu de mensonges qu'il est empresser d'aller vomir à Londres contre LL. MM., comme à la peinture aussi gratuite que fausse qu'il a faite à son Gouvernement de l'état prétendu déplorable où était la Sicile, et des risques imminents qu'y causaient les Anglais ? Calomnies atroces, et dignes seulement d'un vandale tel que Lord William dont la conduite déshonore à la face de L'Europe le nom anglais. Et si l'on peut s'étonner de quelque chose, c'est de voir que Lord Welsley, qui est si généralement estimé, ait été dupe des rapports si méchamment fabuleux d'un tel forcéné, jusqu'à leur accorder confiance.

“(18) Lord William, à son ordinaire, n'était pas de bonne foi ; car il savait très bien que les troupes du Roi étaient excellents, et que la plus grande partie de la nation

prétendue résolution il fit embarquer, avec apparât, sur un Vaisseau

tenait pour S. M. Il n'était pas assez stupide pour croire devoir juger de l'opinion nationale, par celle que lui manifestaient quelques centaines de scélérats, qui s'étaient inscrits sur un grand livre toujours ouvert chez Mylord à quiconque voulait aller y mettre son nom (moyen révolutionnaire que ce ministre avait employé par ce qu'il n'en négligeait aucun) et comme il n'était pas tranquille sur la suite de ses projets factieux, il n'avait sollicité audience de S. A. R. que pour l'effrayer, comme en effet, il y réussit très malheureusement. Quant à l'impudence avec la quelle Lord William affirme qu'une grande partie de la nation désirait voir flotter sur l'île le pavillon anglais, il se mentait à lui même ; car il ne pouvait se dissimuler, qu'à l'exception de quelques uns de ses coopérateurs, il n'est pas un Sicilien qui ne s'empressât d'aller l'arracher si l'on osait l'arborer quelque part. Enfin je ne me lasserai pas de répéter : que la saine, comme la plus nombreuse partie des Siciliens, l'abhorre, et ne veut pas de sa domination tyrannique.

“(19) Ceci passe toutes les bornes de l'audace et le Prince n'avait d'autre manière digne de lui de répondre à Lord William qu'en le faisant arrêter à l'instant et en lui déclarant que sa tête, celles de M^r Le Duc D'Orléans et des cinq Barons leurs complices, qui n'étaient pas encore en liberté, lui répondraient du moindre mouvement que pourraient faire les Anglais. Il est à croire qu'encore que celle de sa seigneurie soit une des plus mauvaises de L'Europe, elle y attache néanmoins assez de prix pour qu'une telle menace fermement articulée en eût imposé à sa fureur bouleversatrice. Il eût fallu ensuite se hâter de publier la conversation qui donnait lieu à cette arrestation, ainsi que les officier de Mylord qui l'avaient précédée, en appeler à la nation, à L'Europe et particulièrement à L'Angleterre elle même, qui aurait été d'autant moins fondée à refuser à S. M. la satisfaction qu'elle avait droit de prétendre que jamais le ministère anglais n'est convenu que son intention fut de détrôner S. M. La preuve en est dans la manière dont s'expliqua Mylord Castelreagh dans un comité de subsides qui eût lieu le 25 Mars de la même année, lorsque sir John Newport lui reprocha que Lord William avait forcé S. M. Sicilienne d'abdiquer. Mylord lui répondit : ‘ Je suis bien aise de pouvoir assurer le comité qu'il n'y a pas le moindre fondement à un tel reproche ; que bien loin que ce soit à la demande, ce n'est pas même aux suggestions du ministre Britannique que le Roi des deux Siciles s'est déterminé à abdiquer en faveur de son fils ; d'ailleurs comment cela peut-il s'appeler une abdication ? Je ne puis m'en rendre raison, puisque ce n'est qu'une délégation à tems du pouvoir, auquel S. M. peut toujours revenir, quand elle le voudra.’

“Telle fut la manière claire et précise avec laquelle le secrétaire d'Etat s'expliqua, et elle ne laisse aucun doute sur les intentions du gouvernement Britannique, qui ignore surement moins qu'un autre, que toutes les fois qu'un Ministre étranger se permet de conspirer contre le Souverain auprès duquel il est en résidence, il cesse, par le fait même, de jouir de la protection du droit des gens ; et Lord William, par sa conduite, ne devait plus depuis longtems être considéré comme le représentant de S. M. Britannique, mais comme un factieux digne du plus grand des supplices. Au reste, Mylord ne se porta à un tel excès d'audace envers le Prince, que parcequ'il comptait assez sur la faiblesse de S. A. R., pour se tenir assuré qu'il n'avait rien à en redouter : et l'événement à prouvé qu'il ne s'était pas trompé. En effet l'extrême

[65] qui se trouvait en rade, tout ce qu'il avait d'effets précieux. La douceuse Lady William disait, le soir, dans son assemblée : je suis au désespoir, je prévois tous les malheurs qui vont fondre sur cette belle ville ; mais c'est la Cour qui les lui attire et Mylord a tout fait pour les lui éviter.¹

Il eut sans doute été très sage de ne pas prendre connaissance de cette menace, que certainement Lord William n'aurait pas mise à exécution, car il connaissait l'attachement des troupes pour le Roi et quoiqu'il en eut dit au Prince, il n'ignorait pas même qu'une grande partie du peuple, en cas d'attaque, se serait jointé à elles et il se serait bien gardé

modération des réponses de ce Prince, sont une preuve non équivoque, qu'il était loin d'avoir des intentions hostiles contre son interlocuteur." M. C. 28.

Voici maintenant la version de Bentinck :

"On the 10th, I waited on the Hereditary Prince by his desire. . . . He had asked the King's leave to see me, and having obtained it he was anxious that we should enter into the fullest and most unreserved explanation. He said that . . . I should find him a man of his word. . . . Encouraged by his extreme frankness I stated without any concealment all the causes which had led to the present unfortunate situation. . . . I had to remark that it was impossible for us to let Sicily become French . . . and if the King, from whatever cause, chose to adopt measures incompatible with the real interests of both parties, it became our duty to interfere for the general benefit. . . . I concluded a very long conversation by saying that I should use force if my representations were not attended to. . . . I must confess that I never spoke with a person more dispassionate, honest, and apparently well meaning. He appeared to have deeply at heart the good of his country. . . .

"I therefore told the Duke of Orléans and the Marquis de Circello of the extreme satisfaction I had derived from my conference with the Hereditary Prince. . . ." F. O. Sicily 51, Bentinck à Wellesley, 11 Janv. 1812. L'opinion favorable de Bentinck fut beaucoup modifiée plus tard.

¹ Le 11, comme la Cour ne donnait pas de suites à la conversation du 10, Bentinck prit ses mesures. Il fit embarquer ses baggages, et expédia ses ordres aux troupes anglaises à Milazzo et à Messine. Mais le soir du même jour la Cour céda. Sur un message du Prince de Circello, Bentinck donna contre ordre. Une lettre du Prince Héritaire vint annoncer qu'il allait donner suite à toutes les demandes anglaises. Bentinck répondit :

"Monseigneur, je viens de recevoir la lettre dont V. A. R. m'a honoré, et par laquelle elle me demande de suspendre mon départ, et je m'empresse d'avoir l'honneur de l'assurer que mon départ est suspendu—le noble caractère de V. A. R, m'étant également garants que je n'aurais point à me repentir de lui avoir obéi. Dans une affaire aussi importante je la supplie de me permettre de lui exprimer la vive satisfaction que j'éprouve d'avoir ainsi l'occasion de lui témoigner mon désir de lui être agréable, et le très profond respect avec lequel, j'ai l'honneur d'être, etc.

"W. C. BENTINCK."

F. O. Sicily 51, Bentinck au Prince Héritaire 12 Janv. 1812.

de compromettre les siennes ; mais cette nouvelle jonglerie produisit l'effet que son auteur s'en était promis et on prit le parti de céder encore une fois.

Je ne sais qui donna au Roi, comme un terme moyen à prendre, le malheureux conseil de se démettre de son autorité et de nommer le Prince Royal son Vicaire-Général pour le Royaume de Sicile ;¹ mais il est sûr que Le Duc D'Ascoli l'appuya, puisqu'il aurait pû le faire rejeter, s'il l'eût voulu, d'autant qu'il avait d'excellentes raisons à donner à S. M. pour la détourner d'une aussi fatale résolution ; mais probablement il veut par la satisfaire en partie à la parole donnée à Lord William, peu de jours auparavant, et faire ainsi sa paix avec lui. D'ailleurs, dans le cas où il n'y réussirait pas il se procurait au moins la satisfaction d'entraîner son maître dans sa chute et s'éloit pour lui une fiche de consolation.

Le Roi se rendit le 16 à Palerme, y signa l'acte du Vicariat et repartit

1 "DIPLÔME DU VICARIAT.

"Ferdinand etc. Mon très cher et bien aimé fils François, prince héréditaire des deux Siciles. Pour raison de l'indisposition de ma santé, me trouvant obligé, d'après le conseil des médecins, de m'abstenir de toute application et de respirer l'air de la campagne ; je croirais être coupable devant dieu, si dans ces tems difficiles, je ne pourvois au Gouvernement de ce Royaume, de manière à ce que les affaires les plus importantes puissent avoir leur cours, et que la chose politique ne souffre eu rien de mon indisposition.

"Voulant donc me décharger du poids du Gouvernement, jusqu'à ce qu'il plaise à dieu de me rétablir dans un état de santé propre à me permettre de le supporter, je ne puis le confier dignement qu'à vous mon très cher fils ; soit parceque vous êtes mon legitime successeur, soit par l'espérance que j'ai faite de votre droiture et de votre capacité.

"Donc, de ma pleine volonté, je vous crée et constitue mon Vicaire Général dans mon présent Royaume, comme vous l'avez déjà été deux fois dans celui de Naples ; et je vous accorde et vous transfère dans toute la plénitude de la clause *alter ego*, l'exercice de toutes choses prérogatives, prééminences et facultés que je pourrais excercer moi même. Et à fin que ma présente volonté soit à tous notoire, et qu'elle ait son execution, j'ordonne que le présent acte signé de ma main et muni de mon sceau royal, soit conservé dans les actes du protonotaire de ce Royaume, et qu'il soit notifié à tout les conseillers et secrétaires d'état, tant pour qu'ils en aient connaissance, que pour qu'ils en donnent communication à qui de droit.

"Donné à Palerme le 16 Janvier 1813.

"(signé) FERDINAND ROI.

"*Nota.*—Par une convention particulière, le Roi se reserva les affaires étrangères, et la maison Royale, confiant ce dernier département à M^r Cappelli, auquel S. M. n'accorda que le titre de directeur." M. C. 44.

La date 16 Janvier 1813 est une erreur évidente pour 1812.

le lendemain pour la Ficuzza, où S. M. se flattait qu'après ce sacrifice, on le laisserait jouir paisiblement de la tranquillité, comme des droits qu'elle s'était réservée et Elle eut bientôt lieu de s'apercevoir qu'il n'en serait pas ainsi.¹

Le triomphe de Lord William n'était pas complet et il s'en vengea [66] sur le Duc D'Ascoli, en lui faisant expédier sa démission le 18 et on l'obligea même d'aller attendre, à Termini, un embarquement, pour s'éloigner de la Sicile. Le régiment des gardes qu'il laissait vacant, fut donné au Prince Cattolica qui en avait été le premier Colonel et l'avait perdu pour cause de mauvaise conduite, de sorte que le choix ne fut pas heureux. Enfin quelques jours après, le Duc eut ordre de se rendre à Palerme, pour y profiter d'une Fregatte Anglaise prête à faire voile pour la Sardaigne et il partit en effet, chargé de la malédiction, non seulement de tous les Siciliens, mais encore de la saine partie des Napolitains ses compatriotes. Ainsi se termina la carrière politique d'un

¹ Il faut rectifier et compléter quelques détails. Ce fut le 14 et non le 16 que le roi se rendit à Palerme. Le 12 Bentinck note dans son *Journal* qu'il s'est présenté à la Cour le soir, et a été bien reçu par la reine (BENT.). Le 13, Circello envoyait à Bentinck copie d'un ordre par lequel il était nommé capitaine général de l'armée Sicilienne (F. O. Sicily 51, Circello à Bentinck, 13 Janv. 1812). Le même jour fut marqué par deux autres conversations importantes, une avec la reine, l'autre avec le Prince Héritaire. Nous donnons les paroles mêmes de Bentinck :

“ Her Majesty was highly incensed against the Hereditary Prince whom she reproached in the sharpest terms. She spread about the town the falsest reports. . . . On the 13th both the Prince and the Queen sent for me. I saw the Prince first. He was much affected . . . with the violent manner in which the Queen had treated him.

“ He was pleased to say to me that in the execution of my orders I had put *toute la complaisance possible*. . . . I went to the Queen, and I repeated to her what the Prince had just said, that she was the kindest of mothers. . . . She praised him very much. . . . In the latter part of the interview she was so wild that I begg'd to put an end to it. . . .

“ The Queen not being well the King came to Palermo on the 14th. The Queen made a last great effort to dissuade the King through the means of his Confessor from transferring his authority to the Hereditary Prince.” F. O. Sicily 51, Bentinck à Wellesley, 11-14 Janvier, 1812. Le *Journal* nous fournit encore quelques renseignements sur cette conversation avec la reine :

“ Je n'ai jamais demandé, ni directement ni indirectement, l'abdication du roi— je n'y ai jamais même pensé. Je n'ai jamais demandé le renvoi des Napolitains. . . . The Queen's object was to discover how far my instructions went to demand the abdication.” BENT.

Remarquons que l'acte du Vicariat n'est pas un acte d'abdication mais simplement de régence pendant l'indisposition du Roi.

homme qui avait sù masquer par une impudence sans exemple, le manque absolu de toute espèce de talens, et qui, à beaucoup de vices, réunissait, à peu près, tous les défauts, sans qu'il les compensât par la moindre qualité estimable.

M^r de Medici fut également obligé de sortir du Royaume ; mais il obtint de Lord William la permission d'y séjourner encore quelque tems, pour attendre une occasion de passer en Angleterre.

M^r Migliorino était mort depuis quatre mois, de sorte qu'il ne pouvait plus être question de lui.

Restait Castroni¹ qu'on voulait aussi chasser, mais quand il eut perdu sa place, il prétendit être né en Sicile et qu'ainsi, il ne pouvait être exilé. Alors le conciliant Lord William, pour tout arranger à l'aimable, le fit mettre dans un château d'où j'ignore s'il est sorti, puisqu'en Juin dernier il y était encore.

Ce Castroni est fils d'un Chirurgien de Régiment ; il avait servi dans les Gardes du Corps et il contribua beaucoup à la suppression de cette Compagnie en 1795, par des délations calomnieuses contre ses camarades. Il devint alors un des suppôts de la Police sous le Général Pignatelli qui en était alors chargé et comme il se fit détester dans ce nouvel [67] emploi, où il commit toutes les vexations imaginables, et se vit forcé, en 1798, de suivre la Cour en Sicile, d'où il n'a jamais osé reparaitre à Naples, tant sa conduite y avait été odieuse.

Le Roi en arrivant à Palerme crut nécessaire d'établir un bureau, où les étrangers devaient s'annoncer et prendre des cartes de résidence. Castroni en fut nommé membre par la considération très juste que l'emploi qu'il avait exercé à Naples le mettait à portée de connaître les Napolitains qui arrivaient successivement sous prétexte d'émigration ; mais bientôt il se débarrassa des deux collègues qu'on lui avait donnés et il resta seul à la tête de ce petit département, dont il étendit tellement les bornes, qu'il devint très important, surtout depuis le second séjour de la Cour en Sicile, par ce qu'on y ajouta l'administration des subsides. Délateur impitoyable sans distinction et sans choix, il avait monté un espionnage qui coutait fort cher et n'aboutissait à rien ; car, comme il n'existe peut être pas un individu à Palerme qui n'ait été dénoncé par lui, si le gouvernement eût voulu donner cours à ses délations, il eût fallu réduire la Ville entière en une prison d'état. Il s'était d'ailleurs prodigieusement enrichi et il étalait un luxe véritablement

¹ Laissons parler d'abord Marie Caroline. Lorsqu'elle aura dit son compte sur Castrone nous reviendrons sur les circonstances de sa chute.

scandaleux. Donc, les vexations de ce polisson, dont personne n'était à l'abri, jointes à son insolence, n'ont pas laissé d'exciter le mécontentement public et de faire des ennemis à la Cour. Il était également détesté des Siciliens, et des Napolitains qu'il traitait avec une dureté incroyable, en les volant impunément sur le subside qui leur revenait, de sorte que, quand sa disgrâce arriva, tout le monde s'en réjouit et qui que ce soit ne le plaignit.

Je regrette d'avoir été obligé de parler si longuement d'un homme aussi méprisable que l'est celui là ; mais comme il a long tems figuré sur la scène et qu'il a fait beaucoup de mal, il était indispensable [68] pour la vérité de l'histoire, de le faire connaître.¹

¹ Pendant la crise de Janvier il y eut beaucoup de mouvement dans l'entourage de la reine ; elle conférait continuellement avec les exilés napolitains, tels que Castrone, Moliterno, Pasqualino, et avec les officiers des régiments des Gardes, surtout d'un des régiments qui était largement composé de Français. Ceci était bien connu à Palerme, et donnait beaucoup d'inquiétude. Tout dépendait, à ce que l'on disait, du retour d'un émissaire de Castrone, Raimondi, du quartier général du Général Manhès en Calabre (WELB. Rapport de Badge, Janv. 1812). Ce Raimondi était le plus habile des espions de Castrone, et déjà en Septembre 1810, on le retrouve faisant une tentative pour passer en Calabre avec le Napolitain Magnocolo ou Majorca (F. O. 39, Amherst à Wellesley et Déposition de Cortis, Sept. 25, 29, 1810). Le 17 Janvier 1812 un rapport secret de Badge annonce à Bentinck qu'on attend Raimondi d'un moment à l'autre, et que la Cour décidera selon son rapport sur la conduite à tenir envers les Anglais (WELB.). En même temps Fagan fait parvenir à Bentinck les rumeurs publiques, que l'action française se prépare en Calabre et que l'escadre de Toulon doit agir. Il ajoute que la Cour compte sur 12,000 hommes de troupes à Palerme, et sur une levée populaire (WELB. Fagan à Bentinck, sans date, mais de Janvier 1812). Le 18 Janvier Bentinck se décide à attaquer Castrone, et se présente au Prince Héréditaire :

" I spoke to him of Castrone and told him I believed he was in correspondence with the enemy. Did I believe, he said, that the Queen knew of it ? I could not say, but under her sanction I was quite certain a treasonable correspondence was kept up." BENT. 18 Janv. 1812.

Il faut remarquer que Bentinck ne peut pas déclarer positivement que la reine négociait avec la France. L'expression " I was quite certain " n'exprime pas une opinion positive dans le sens officiel. Il faut se rappeler qu'à ce moment Casseti est prisonnier, mais à peu près oublié. Six semaines plus tard, quand il aura parlé, Bentinck sera fixé.

Dans la première semaine de Février, Raimondi fut pris à son retour de Calabre. La reine montra la plus grande inquiétude. " Per l'amor di Dio " elle écrivait à Castrone, " sauvez le en l'envoyant en Italie " (WELB. Rapport de Badge, 22 Fév. 1812). Le 24 Février, Bentinck présenta une note à Circello demandant l'exil de Castrone et du duc d'Ascoli (BENT.). Le 29 il revenait à la charge dans une conversation avec le Prince Héréditaire (BENT.). Castrone se débattit beaucoup, témoin ce qu'en dit Fagan :

Dès que le Roi eut créé le Vicariat la Reine prit le sage parti de quitter le Palais et d'aller occuper, avec Monseigneur le Prince Leopold son second fils, celui de Santa Croce, qu'elle avait prêté à M^r Le Duc D'Orléans.

Ce Prince, obligé d'en sortir ; prit enfin possession de celui qui lui avait été destiné à l'époque de son mariage et dont, pour cause d'économie, il n'avait pas pressé les réparations.

Lord William ne perdit pas un moment pour se faire nommer Capitaine-Général et Commandant en chef de l'armée du Roi ; ainsi, dès le 19, il s'en fit expédier le brevet, il voulut avoir sous lui le Général Mackferlune,¹ autre officier Anglais et S. A. R. créa celui ci Maréchal de Camp.

Enfin l'impôt de l'un pour Cent fut supprimé et le 20 on expédia l'ordre pour la liberté des Cinq Barons.²

“The Cave Castrone has begged to see me this evening, if I understand right, to make some discovery. I expect a curious scene and have begged Dr. Armstrong to be closeted in a small room next to that where I receive Castrone. If I was in good spirits I confess I should be much diverted with such scenes.” WELB. Fagan à Bentinck, 2 Mars 1812.

Enfin le 6 Mars Castrone fut destitué. C'était juste le moment ou Cassetti se retournait vers les Anglais, et se préparait à livrer le secret de la reine.

¹ Macfarlane.

² Le Prince Héréditaire agréa le 18 Janvier à la demande de Bentinck pour la relâche des cinq Barons. BENT. 18 Janv. 1812. Leur emprisonnement avait été marqué par beaucoup de sévérités, surtout dans le cas de Belmonte. “Prince Belmonte is likely to lose his life by the studied severity of his imprisonment.” F. O. Sicily 45, Maitland à Wellesley, 19 Oct. 1811. Il serait facile d'ajouter d'autres témoignages. Le Prince d'Acì aussi fut traité assez rigoureusement, mais reçut néanmoins une visite de sa femme.

“Princess di Acì, who had been with her husband in Ustica, waited on her return upon the Queen. Her Majesty assured her that the banishment of her husband was not the act either of the King or of herself but of the Hereditary Prince. The assertion is notoriously unfounded, but it is like many others of the same nature dictated by the passion of the moment, and perhaps not coming exactly within the description of known untruth. . . . This can only be owing to temporary failure of the senses. The same misrepresentation respecting myself has occurred in conversation between the Queen and the Duke of Orléans.” F. O. Sicily 51, Bentinck à Wellesley, 25 Jan. 1812.

La reine fut très abattue par cette nouvelle défaite. Le jour après, le 21, Bentinck raconte :

“Went with Lady William and the Admiral to leave our names with the Queen. She desired we should be admitted. She looked ill and angry. She said little and seemed very much affected. . . .” BENT.

Les premiers jours du Vicariat furent signalés par la licence de quelques misérables écrivailleurs, qui, sous l'égide de Lord William, inondèrent Palerme des Satyres les plus grossières comme les plus infâmes, tant contre LL. MM. que contre les personnes qui témoignaient pour elles le moindre attachement et elles paraissaient par centaines. Le Style n'était digne de celui des Dames de la Halle et elles portaient si loin la calomnie, qu'elles n'inspirèrent que le mépris, même celui de nombre de personnes attachées au parti qu'on voulait servir et elles produisirent d'autant moins d'effet, que la boutique où on les fabriquait était connue. On finit donc par ne plus les lire et loin d'augmenter les partisans des prétendus Aristides dont elles chantaient les vertus et le patriotisme, elles ne servirent qu'à les décréditer. Tant l'encens qu'on leur y prodiguait était fade et dégoûtant, de sorte que bientôt elles cessèrent faute de débit ; mais les auteurs n'en [69] furent pas recherchés, comme ils auraient dû l'être.

Un Avocat nommé Pasqualino avait été un des plus ardens approbateurs du plan de finances présenté au Parlement de 1810 par M^r de Medici ; il y avait même travaillé. Il était membre de la Chambre du Domaine et il contribua, plus qu'aucun autre, au succès que ce plan y obtint. Le Ministre donc, devenu son Mécène, crut devoir récompenser des services qui n'étaient au fond que l'effet d'une ambition démesurée que Pasqualino voulait satisfaire à tout prix. La place d'Avocat fiscal du tribunal du Patrimoine ayant vaqué, M^r de Medici la lui fit donner au préjudice de nombre d'Avocats ses anciens et dont le mérite était beaucoup plus distingué que le sien ; peu de jours après, il la quitta pour celle d'Avocat Fiscal de la Grand Cour, premier tribunal de la Sicile et il se trouva ainsi à la tête de la haute police du Royaume.

Ces deux promotions, qui eurent lieu en moins d'un mois, excitèrent le cri général de la Magistrature et on ne pouvait se dissimuler qu'il était fondé, mais l'être vil pour acquérir, l'est aussi pour conserver et à peine Pasqualino eût vu que la chance tournait, il tourna avec elle, comme tout le monde l'avait prévu, d'après l'idée qu'on avait de sa morale. Il offrit donc ses services au parti qui triomphait et pour première preuve de zèle, il dénonça et calomnia nombre d'individus, jadis employés par la Reine, ou qui avaient eu des relations avec Elle. Ils furent arrêtés avec éclat et arbitrairement emprisonnés. On tenta d'abord de les corrompre pour les engager à dénoncer S. M., leur promettant qu'à ce prix, on leur donnerait la liberté, mais voyant qu'on ne pouvait rien tirer d'eux, on les exila, savoir : les Siciliens, dans l'intérieur du Royaume

et les étrangers en terre ferme et comme on ne voulut pas les recevoir à Naples, lorsque le Parlementaire, qui les transportait, s'y présenta, on les conduisit à Tunis, d'où, ayant encore été refusés, on poussa la barbarie au point d'aller les jeter aux plages de la Calabre, comme on avait fait, peu auparavant, pour une foule de scélérats tirés des galères et dont on voulait (disait-on) se débarrasser par économie, procédé dont Murat se plaignit avec raison.¹ [70] Lord William, qui avait tant crié contre les correspondances que la Reine entretenait à Naples, voulant y en ouvrir une lui même, pour son propre compte, crut devoir se servir des mêmes agens que S. M. y avait employés et qu'il tenait dans les fers.² Il leur fit donc faire des propositions et plusieurs ne se laissèrent ni gagner par les avantages qu'on leur offrait, ni intimider par les menaces qu'on leur prodiguait ; mais en fin Mylord parvint à en recruter une douzaine. Je ne sais quelle trame il voulait ourdir contre Murat ; mais il est certain qu'il fit partir ces malheureux, munis d'instructions par écrit, ce qui,—sans doute, était fort imprudent. Le Batiment qui les portait fut pris près des Iles de Pouza ; les instructions furent saisies par le capteur et de douze qu'ils étaient, onze furent pendus, en arrivant à Naples, juste récompense de leur trahison.

On a déjà vu que l'ordre pour la liberté des Barons était donné depuis le 20. Le Prince de Belmonte et Le Prince de Villaerrosa détenus dans l'Ile de Favignana avaient la mer à passer pour se rendre à Trapani et le mauvais tems retarda un peu leur arrivée à Palerme ; mais quand le jour en fut fixé, comme ils devaient passer sous les fenêtres de la Reine, Lord William, dans la vue d'insulter S. M., engagea tous les partisans d'aller au devant de ces Messieurs, pour leur faire cortège et augmenter ainsi leur triomphe. La Chanoinesse Montjoyé attachée à Mademoiselle D'Orléans et que j'ai déjà désignée comme la confidente du Duc, poussa l'indécence, jusqu'à courir à leur rencontre jusqu'à dix lieues de la Capitale et S. A. S., de son coté, ne rougit pas de permettre une démarche aussi scandaleuse sous tous les rapports.

Cependant malgré tout cet apparat dont la Reine ne fit que rire, le

¹ C'était le triomphe d'une faction sicilienne contre une faction napolitaine. Pour les relations de la reine avec les réfugiés napolitains voir sa correspondance avec Manzi, cité par Bianco, *Sicilia*, 338-342.

² Les Anglais dépensèrent d'assez grosses sommes pour l'espionnage. Nous n'avons pas pu retrouver les comptes complets, mais on pourra se former une idée relative par le fait que pendant l'année 1812 il fut déboursé £39,149 jusqu'à la fin d'Avril, et £58,886 au total. F. O. Sicily 58, 20 Mai, 1813. Badge était l'Anglais chargé de ce service, et nous avons déjà cité de ses rapports tirés des Mss. de Welbeck.

retour de ces soi-disantes victimes du despotisme, ne produisit pas l'effet auquel on s'était attendu ; et à l'exception du parti qui s'était dévoué à Lord William, personne n'eut l'air d'y prendre part. Mais comme ces Aristides étaient désignés pour le Ministère, on s'attendait à leur en voir prendre possession à l'instant même de leur arrivée et le public fut étonné du peu d'empressement qu'on mettait à les installer.

[71] Il est apparent que malgré l'étalage qui faisait Lord William des pouvoirs illimités dont il se prétendait revêtu, Lord Welsley alors Secrétaire d'Etat des affaires Etrangères ne l'avait pas autorisé de pousser l'avilissement de l'autorité Royale, jusqu'à forcer S. M. de donner sa confiance à des hommes qu'elle regardait comme rebelles et que n'osant prendre sur lui de frapper un pareil coup d'éclat, il avait cru prudent de demander de nouvelles instructions, qu'il ne se flattait peut être pas d'obtenir. Je suis d'autant plus fondé à le croire ainsi, que le 21 Decembre précédent, le hazard m'ayant procuré une conférence avec Mylord chez l'Amiral Freemantle, homme estimable sous tous les rapports, Mylord était convenu avec moi, que les employer serait combler la mesure des mauvais procédés envers le Roi et il ne paraissait pas alors en avoir l'intention.¹ A l'appui de cette opinion, on peut encore citer la joie qui éclata chez Lord William, à l'arrivée d'un Brik qui lui apporta la nouvelle de la retraite de Lord Welsley et du choix de Lord Castelreagh pour le remplacer² comme aussi l'empressement qu'il mit à la répandre, ajoutant que ce dernier était le meilleur de ses amis.

¹ La reine s'illusionna sur la portée des pouvoirs de Bentinck ; elle espéra toujours qu'il n'oserait pas aller jusqu'au bout, ou que le Ministère britannique le désavouerait.

² Ce fut le 23 Mars que le *Pylades* arriva à Palerme après une traversée remarquable en quatorze jours. Le nouveau Secrétaire d'Etat écrivait à Bentinck qu'il regrettait beaucoup que les représentations faites par Bentinck à la Cour de Palerme restaient sans résultat :

"It is with great additional pain H.R.H. has had the mortification to learn that the dangers arising . . . were found to be so deeply connected and interwoven with the perfidious intercourse with the enemy that Y. L. considered it to be your indispensable duty . . . to have recourse to those powers that were entrusted to Y. L. . . . placing the two states in hostile relations to each other. . . . I have received the Prince Regent's commands to signify to Y. L. H.R.H. approbation of the measures you have pursued under the very delicate and arduous circumstances in which you have been placed."

Dans une lettre particulière il ajoutait :

"Your Lordship will have the goodness to collect all the information necessary to establish in the most necessary manner the case of treachery against the late Councils of His Sicilian Majesty on the establishment of which fact our justification

Quoiqu'il en soit, il est certain que les anciens Ministres n'eurent leur démission que le 27 Mars. Ils furent remplacés, savoir : pour le Département de la justice par le Prince de Cassaro, qui ne l'accepta que sur les instances que lui en fit faire le Roi, S. M. voulant avoir au moins, dans le Conseil, un homme honnête sur la fidélité du quel elle pût compter.

Le Prince de Belmonte eut les affaires Etrangères; on donna les Finances au Prince de Castelnovo, plus généralement connu sous le titre de Villaermosa qu'il a longtems porté, et la Guerre avec la Marine au Prince d'Acj.¹

Les Princes de Villafranca et de Petruzzo compagnons de disgrâce des [72] trois derniers, ne furent pas employés, par ce que l'un est si nul et l'autre si mauvais sujet, qu'on ne pouvait rien faire d'eux et pour mettre mes lecteurs à portée de juger du mérite de ces dit personnages, je vais entrer dans quelques détails sur ce qui les concerne.

Le Prince de Cassaro² avait alors environ 53 ans. Il a, dans le maintien, la dignité qui convient à un homme de qualité et il sait l'allier avec une grande affabilité. Il est doué suffisamment d'esprit et il supplée à l'in-

of the course taken, if the measure should be questioned in Parliament, must rest." F. O. Sicily 50, Castlereagh à Bentinck, 6 Mars, 1812.

Ce fut une désillusion pour la reine :

"Fagan told me that when he said to the Queen that I had received letters approving my conduct, she put out her tongue and said, then all my hopes are gone." BENT. 25 Mars, 1812.

¹ Le Ministère comprenait donc trois des cinq Barons emprisonnés, et Cassaro; Belmonte était le ministre le plus influent, et communiquait constamment avec Bentinck et le duc d'Orléans. Il se lia avec Bentinck dès son retour à Palerme.

"Belmonte came by appointment. . . . I told him my plan for Sicily—Parliament—contributions, and national force to protect it. The Finances would produce the first—the great object was to remove the distrust. I wish to go on gently and to accomplish by degrees and by fair means rather than by force. . . ." BENT. 31 Janv. 1812.

Il se fit prier avant d'accepter un portefeuille :

"Prince Belmonte was very much prejudiced against the Hereditary Prince. He doubted his sincerity and good intentions. . . . He was most unwilling to take any share in a Government having views so different from his own. . . ." F. O. Sicily 51, Bentinck à Wellesley, 25 Fév. 1812.

² Cassaro était adroit courtisan et ne manquait pas d'intelligence. La reine essaya de le prendre par la vanité, et réussit à moitié. Il louvoya longtems entre les deux partis, et finit par se ranger du côté de la Cour. Lors de la remontrance des Barons contre les édits du 14 Février 1811, il écrivit à Belmonte qu'il était de cœur avec les Barons mais, comme conseiller d'Etat, il ne pouvait pas signer.

struction qui lui manque, par un sens droit, qui le met à portée de saisir avec une incroyable facilité le point de la difficulté qu'on lui présente. Il n'a pas la prétention de tout savoir et quand il ignore une chose, il ne rougit pas de questionner ceux qui peuvent lui fournir les lumières dont il a besoin. Il souffre la discussion et renonce même volontiers à son opinion quand on lui démontre qu'elle n'est pas fondée.

Le Prince de Cassaro, dans l'exercice des places municipales de son pays, qu'il a toutes remplies avec une distinction, dont on se rappelle encore, s'est acquis une profonde connaissance des loix Siciliennes et personne n'en est mieux informé que lui. Grand travailleur, il a montré dans le cours de ces trois ministères, qu'on peut concilier la sévérité avec la justice ; accessible à toutes les heures du jour, sa porte n'était jamais fermée à quiconque avait à lui parler d'affaires et, contre l'ordinaire des Ministres, il ne leurrait personne d'espérances frivoles, disant, au contraire, franchement son opinion sur l'objet dont on l'entretenait. Chargé, comme on l'a déjà vû de gouverner le Royaume de Naples dans les tems le plus orageux, il s'en acquitta à la satisfaction du Roi et s'attira l'estime des Napolitains qui l'ont regretté.

Avec une fortune modérée, il tient un grand état de maison et cependant ses affaires sont dans le meilleur ordre, en quoi il diffère du plus grand [73] nombre des Siciliens ; c'est en outre un excellent père de famille.

Très attaché aux privilèges de sa patrie et les ayant toujours courageusement soutenus il ne s'est jamais prêté à ce qu'on les étendit aux dépens de l'autorité Royale et j'ai oui dire même à des ministres Napolitains, que dès qu'on proposait au Conseil quelque chose qui, de près ou de loin, pouvait tendre à ce but, il était le premier à s'en appercevoir et à s'y opposer.

Tel est le Prince de Cassaro et je ne crains pas que ceux qui le connaissent personnellement, osent démentir, de bonne foi, le portrait que je fais de lui.

Le Prince de Belmonte est plus jeune, de quelques années, que le Prince de Cassaro. En sortant de son éducation, sa conduite lui procura quelques désagréments de la part du Vice-Roi Caracciolo, dont la sévérité était connue. Il prit donc le sage parti d'aller voyager et après avoir parcouru une partie du Nord de L'Europe, il se rendit à Paris, où il épousa une héritière du nom de Vintimille qui est le sien ; il comptait même se fixer en France, mais la Révolution l'ayant forcé de quitter ce beau pays, il rentra dans le sien, où il eut avec sa femme de

sérieux démêlés, qui occasionnerent une séparation de quelques années ; cependant ils se réunirent en 1800 et il la perdit en 1806.

Le Prince de Belmonte avait rapporté en Italie toutes les formes agréables qu'il avait puisées à la Cour de Versailles, et il s'en prévalait, pour se faire valoir à celle des deux Siciles. Excessivement ambitieux, il tourna ses vûtes vers la diplomatie et cependant, il refusa plusieurs missions qui lui furent offertes, par ce qu'il voulait l'ambassade de France, dans l'espoir de s'y faire restituer la fortune de sa femme, confisquée à titre d'émigration ; mais ce fut précisément la raison pour la quelle on la lui refusa. [74] Malgré cela, il ne cessa jamais de faire sa cour au Général Acton, dans l'espoir d'arriver tôt ou tard, par le crédit de ce Ministre, au but qu'il se proposait.

En 1803 le Roi le nomma Capitaine de justice à Palerme, place considérable par l'autorité qu'elle donne, mais très onéreuse et que néanmoins aucun noble Palermitain ne pouvait se refuser d'occuper pour deux ans.

La Clef de Gentilhomme de la Chambre, ou le cordon de St Janvier étaient les seules récompenses auxquelles pût prétendre un Capitaine de justice, quand on avait été content de sa conduite. Le Prince de Belmonte avait l'une et l'autre ; ainsi, quoiqu'il eût aimé à se donner de l'importance par l'exercice du pouvoir que donnait une telle charge, la dépense l'effraya et il voulut l'éviter à quelque prix que ce fut. Il s'adressa donc au General Acton et lui exposa, qu'ayant toujours vécu dans l'étranger, il ignorait absolument les loix de la Sicile et que dès lors il lui était impossible d'exercer une place, dont les principales fonctions étaient de les faire observer. Cette singulière excuse, appuyée du crédit de la Reine, que la Princesse de Belmonte alla réclamer à Naples,—fut admise et on vit, pour la première fois, révoquer une nomination de ce genre. Mais cet exemple a eu des suites, en ce que d'autres Siciliens s'en sont prévalus et qu'on n'a plus trouvé depuis, qu'avec difficulté, un noble qui voulût être Capitaine, chacun ayant toujours présenté de bonnes raisons pour s'en dispenser.

M^r de Belmonte, qui, en réalité, n'a qu'un esprit très superficiel, voulant néanmoins passer pour un homme de lettres, s'entoura de savants et au moyen d'une bonne table, il réunit facilement un certain nombre de professeurs, qui, au moins, sa donnaient pour tels, [75] mais ceux avec lesquels il se lia le plus intimement, furent : le Père Piazzzi¹ célèbre

¹ Piazzzi, directeur de l'observatoire de Palerme, découvrit la planète Cérés ; il prépara un projet pour une répartition de la Sicile en vingt-trois districts qui fut adopté par le Parlement de 1813.

Astronome, le Père Monti, Le Père le Donne et l'abbé Balsamo,¹ proche parent du fameux Cagliostro, tous enthousiastes de la Philosophie moderne. Cela donna occasion à une satire en langue Italienne, qui parut contre lui, au moment de son élévation au Ministère et commence par les quatres vers suivans :—

Quattro Abbati adulatori,
Due Contesse eccitatrici,
Son li mantici felici,
Dell'Eroe di nostra età :

Les Deux Comtesses etaient Madame de Verac, belle-soeur du Prince, et Madame de Montjoye, qui, ainsi que lui, furent très piquées qu'on osât ainsi les mettre en ridicule.

A l'arrivée de LL. MM. en Sicile en 1806, le Prince de Belmonte fit assidûment sa cour au Roi et obtint du crédit auprès de S. M. Six mois après, on assembla le Parlement et ce même homme, qui, trois ans auparavant, avait déclaré, pour éviter la place de Capitaine, qu'il était absolument ignorant des loix et des coutumes de la Sicile, n'en brigua pas moins la place de Député du Royaume et elle lui fut conférée ; c'était, sans doute, dans la vûe très louable de les apprendre. La distribution des différentes branches de l'administration, entre les douze membres de cette Députation, dépendait du Roi et M^r de Belmonte se fit donner celle de la construction des grandes routes. Il est à supposer qu'alors il n'était pas aussi attaché aux privilèges de la nation qu'il a paru l'être depuis, car non seulement sans l'autorité du Parlement, mais encore sans la permission de S. M. il se permit d'imposer arbitrairement, de son autorité privée, des taxes très onéreuses sur toutes les propriétés mobilières [76] et immobilières, voisines des lieux où ces routes devaient passer et cela sous le spécieux prétexte, que leurs possesseurs étaient les premiers intéressés à l'ouverture des communications faciles pour le transport de leurs denrées. Il employait à les lever une rigueur inflexible, recevait les plaignans avec la hauteur d'un satrappe et quand on lui représentait qu'il n'avait pas encore entrepris cet important ouvrage, il répondait qu'avant de la commencer, il voulait rassembler les fonds nécessaires pour le terminer en un an. De telle vexations, dont on trouve les preuves incontestables dans l'archive de la Députation et qui furent constatées depuis dans le compte rendu et imprimé de son successeur le Comte Priola, compte que M^r de Belmonte n'a jamais

¹ Paolo Balsamo, neveu de Cagliostro, économiste et écrivain distingué, alors professeur d'économie politique à l'Académie de Palerme. Il fut le rédacteur de la constitution Sicilienne de 1812.

démenti, excitèrent contre lui des plaintes si fortes de la part des particuliers, que le Roi se vit forcé de lui ôter cette administration ; mais S. M. voulant encore ménager son amour-propre, lui fit dire de s'en démettre, ce qu'il exécuta, non sans beaucoup d'humeur.

M^r de Belmonte eut depuis deux autres affaires, qui prouvent, jusqu'à l'évidence, son respect pour les loix. Il prétendait, avoir droit de passage sur un territoire appartenant à un autre Gentilhomme Sicilien, qui le ferma d'une barrière. M^r de Belmonte le fit enlever, la nuit, à main armée et il en usa de même à l'occasion d'un mur construit par le Chevalier Branciforte, sous prétexte qu'il gênait la vûe de sa maison de campagne, qui en était pourtant fort éloignée ; mais la justice à laquelle les parties lezées s'adressèrent, l'obligea de remettre à ses dépens les choses dans leur *statu quo*.

Ce fut après des procédés aussi benins, que lors de l'exil de cet excellent patriote, le Prince de Cassaro me dit publiquement à table : Le Roi a eu grand tort de faire arrêter le Prince de Belmonte ; S. M. eût beaucoup mieux fait de le créer Ministre des Finances, car, au lieu d'imposer l'un pour cent, contre le quel il a tant crié, il aurait [77] certainement imposé le trente, et tout ceux qui se trouvèrent présents convinrent que le Prince avait raison.

Telle a été la conduite du personnage, qui depuis, a tant reproché à la Cour son prétendu despotisme. Ce soi disant Aristide (c'était le titre modeste que ces Messieurs se faisaient décerner) eut, à son retour de la Favignana, une conversation avec l'Amiral Freemantle, qui me dit le lendemain : je l'ai trouvé insupportable, ce n'est pas que de la crème fouettée ; il parle toujours et ne souffre pas une objection, par ce que sans doute, il connaît son insuffisance à soutenir la discussion, et ce respectable marin l'avait en effet bien jugé.

Le Prince de Villaerrosa ou de Castelnuovo, oncle maternel du Prince de Belmonte et dont le nom de famille est *Cottone*, descend de parents peu illustres ; on le regarde donc dans, la noblesse comme un homme nouveau. Il n'a jamais figuré dans les places et on ne les lui a pas offertes, à cause de son caractère connu. Entiché à l'excès de la Franc-maçonnerie Martiniste, il est plus illuminé que ne le fut jamais Cagliostro. En conséquence, il se montra publiquement tout Français, tant que ce Royaume¹ conserva le régime Républicain, que lui avait

¹ C'est à dire la France. Marie Caroline disait du Prince le 9 Mars 1812 à Fagan : " the best among them but a Frenchman in his heart, he belongs to the Lodge of the Illuminati and constantly corresponds with its members ". WELB.

donné la monstrueuse convention de 1792, et il n'a jamais changé à cet égard que depuis qu'il a vû qu'on y avait repris le Monarchique, contre lequel depuis, il n'a cessé de déclamer. Le gouvernement était instruit de sa conduite, mais, ne le croyant pas dangereux, il se contentait de le faire observer et le laissait tranquille, en quoi l'événement a prouvé qu'il avait mal fait.

M^r de Villaerrosa ne manque pas d'un certain esprit, mais il est extrêmement bilieux et atrabilaire et n'a jamais eu d'amis que dans le classe factieuse, aussi se montrait il fort peu et vivait constamment [78] dans son intérieur. Il se bornait à y tourmenter sa femme dont il a fait le malheur, quoiqu'elle lui eut apporté une assez grosse fortune, relativement à celle qu'il possédait.

Le Prince d'Acj n'est pas dénué de talens et il a même assez bien fait sa place, pendant le peu de tems qu'il l'a conservée. On lui a reproché quelques erreurs de jeunesse, mais n'en ayant pas la preuve, je m'abstiens de les rapporter. Je dirai seulement que, comblé comm'il l'était, des bienfaits du Roi, il ne pouvait, sans se donner la tache d'ingratitude, entrer dans une faction contraire aux intérêts de S. M. Je ne crois pas néanmoins, qu'il se soit rendu complice de ceux qui ont osé porter en Angleterre des plaintes contre leur Souverain et j'ai toujours pensé qu'il ne s'était trouvé enveloppé dans leur disgrâce, que par un effet de la haine que lui portait le vindicatif Duc D'Ascoli. Ce qui prouve d'ailleurs en faveur de M^r D'Acj, c'est la manière dont il s'est empressé de rentrer dans son devoir, puis que, dès le mois d'Août de l'année dernière, ayant ouvert les yeux sur les maux qui devaient nécessairement résulter du bouleversement qu'on operait sous la direction de Lord William, il écrivit au Roi les lettres les plus respectueuses et rendit toujours compte à S. M. de tout ce qui avait rapport aux affaires du Département dont il était chargé. On assure même qu'il se conduit très bien dans le Parlement actuel et qu'il répare ainsi, autant qu'il le peut, sa conduite passée.

Il est impossible de peindre le Prince de Villafranca et tout ce qu'on peut dire de lui se réduit à le présenter comme une machine organisée, que fait mouvoir, à son gré, une femme aussi ambitieuse que méchante, qui voulait se venger de ce que la Reine ne l'avait pas encore nommée Dame de Cour. Celui ci avait été envoyé en exil dans l'Ile de Pantelleria, où la Princesse était allée le joindre et [79] comme probablement ils s'y ennuyaient l'un et l'autre, M^r de Villafranca présenta un mémoire par le quel, après être convenu de ses tort, il demanda que son exil fût

changé, sous prétexte que l'air qu'il respirait à Pantelleria était contraire à sa santé ; le Roi, toujours plein de bonté, y eut égard et permit à ce Baron d'aller habiter la Ville de Termini, qui lui fut donnée pour prison, mais au retour de ses quatre compagnons d'infortune, ils l'accusèrent de bassesse et il ne put se réhabiliter auprès d'eux, qu'en donnant dans tous les excès révolutionnaires qu'ils lui prescrivirent en expiation de sa prétendue faute.

De tous les Nobles Siciliens, le plus diffamé sans doute est le Prince de la Petrullo et les preuves de sa conduite se trouvent dans les archives des tribunaux criminels, à coté de celles de sa probité. Aussi n'est il guères personnellement connu, que des Commandans des différens Châteaux, où il avait été détenu pendant une partie de sa vie, en vertu des sentences prononcées contre lui.

Il avait été d'abord décidé, que le Marquis de Circello, aussi ancien que fidèle serviteur du Roi, et qu'on regardait, avec raison, comme étant d'une probité à toute épreuve, garderait sa place, mais plusieurs raisons engagèrent Lord William à l'obliger, comme ses collègues, à donner sa démission. Ce respectable Ministre s'était fortement opposé au mariage de M^r Le Duc D'Orléans, dont il fallait bien assouvir la vengeance. D'Ailleurs Mylord projetait le scandaleux traité qui a eu lieu depuis et que je ferai connaitre dans la suite. Il prévoyait, avec raison, que M^r de Circello était trop honnête, pour se prêter à une pareille infamie ; Il était donc tout naturel qu'il lui préférât le Prince de Belmonte.

Lady William, qui ne manque ni d'esprit, ni de talens, qui a même de la finesse et un genre de politesse qui contraste singulièrement [80] avec la grossière rusticité de son mari, fut chargée de préparer le public à la retraite du Marquis et peu de jours avant la promotion Ministérielle elle lâcha, dans sa société, avec l'air mielleux qui lui est propre, que ce M^r de Circello était un bien digne homme, et qu'on n'avait rien à lui reprocher, mais qu'à son âge, on changeait difficilement de principes ; que, sans doute, il ne se prêterait pas volontiers au nouveau système de gouvernement qu'on allait établir pour le bonheur des Siciliens, qu'enfin, ce serait certainement lui rendre un service que de lui donner un successeur.

Du moment que les nouveaux Ministres furent installés, toute étiquette pour eux fut bannie du Palais et ces Messieurs s'y présentèrent, même pour le Conseil, en frac, bottes, chapeau rond, et le fouet à la main. Le Prince de Cassaro fut le seul qui ne profita pas de cette

licence et il continua, comme par le passé, à ne paraître chez S. A. R. qu'en grand costume, ce qui donna occasion à ses collègues de le tourner en ridicule.

Le premier usage que fit Lord William de l'autorité Militaire qu'on avait eu la faiblesse de lui accorder, fut celui de faire entrer, à Palerme, Cinq à Six mille Anglais, sous prétexte, (disait-il,) de maintenir la tranquillité, qu'en réalité personne ne pensait à troubler et c'était bien plutôt pour y protéger les factieux, qui craignaient pour leur sûreté. De ce moment, la maison de Mylord devint, plus que jamais, un club d'enragés si indécent, que les personnes qui conservaient encore quelque respect humain, se virent forcées d'abandonner une pareille société.

La Reine vivait dans la retraite à Santa Croce, où S. M. voyait d'autant moins de monde, que le redoutable despotisme usurpé par Lord William empêchait même les honnêtes [81] gens d'aller lui faire leur Cour, mais on la trouvait encore trop près du théâtre sur le quel on se proposait, de jouer incessamment les farces constitutionnelles qui ont eu lieu depuis. Donc, le 16 Mars, Lord William poussa l'audace jusqu'à insinuer par écrit ¹ à S. M. qu'il était convenable qu'elle quittât les

¹ " LETTRE DE LORD WILLIAM À LA REINE.

" MADAME,

" Dans toutes les remontrances que j'ai eu l'honneur de soumettre à V. M. je n'ai jamais approché d'elle sans sa satisfaction intérieure et la juste confiance, que dans l'esprit de la plus véritable amitié, je travaillais pour les avantages de sa famille Royal, et pour la prospérité du Royaume, choses inséparables en elles même.

" V. M. a cédé à ce genre de politique que les intérêts unis de la grande Bretagne et de la Sicile requéraient, et il est actuellement de mon pénible devoir de solliciter de la magnanimité de V. M., comme de l'affection qu'elle porte à sa famille les sacrifices additionnels que les circonstances critiques des tems semblent exiger.

" Ce serait une négligence criminelle de ma part, si je cachais à V. M. mon humble opinion, comme celle des amis de la prospérité de la couronne, que l'administration de son auguste fils ne pourra jamais obtenir ce degré de confiance essentiellement nécessaire dans le présent période, vû l'opinion fondée où l'on est, que l'influence de V. M. prévaut dans les conseils.

" Mais si au contraire, par des delations inutiles ou pour quelque autre cause, indiquant sa méfiance ou sa répugnance, il met son pays contre lui, je n'entreprendrai de répondre de sa famille et de sa couronne.

" C'est avec beaucoup de déplaisir [anglais, *concern* = regret] que je suis contraint de soumettre à V. M. la fâcheuse vérité que sa conduite, depuis la nomination de son auguste fils au poste de Vicaire Général, n'a pas été dirigée à diminuer les préjugés du public. On a vu nombre de personnes que le Roi a été induit à priver de leurs emplois, congédiés avec des honneurs et des récompenses; (1) on n'a vu aucun progrès dans les mesures si ardemment désirés. Le public est informé de l'affaire de Miliiti, généralement supposé comme un moyen employé (non sans la con-

environs de la Capitale, pour aller s'établir dans quelque lieu plus reculé

naissance de V. M.) pour faire naître des insurrections et du désordre. (2) Si à ces causes de dégouts, on devait ajouter une correspondance directe avec notre ennemi (fait, que j'espère ne transpirera pas, ou ne doit transpirer en aucune manière), je laisse à V. M. à décider, s'il ne serait pas prudent de se retirer à tems de Palerme, avant que ces circonstances puissent exciter des discussions et de l'irritation. (3)

"V. M. a souvent exprimé sa volonté, de se retirer dans une partie de la Sicile plus éloignée. Je lui conseille de suivre le plus promptement possible cette résolution, et prie V. M. de me permettre de l'assurer, qu'elle peut s'en rapporter à mon entier dévouement pour toutes les occasions, où je connaîtrai les convénances et les intérêts personnels de V. M.

"(signé) W. C. BENTINCK.

"PALERME le 16 mars 1812.

"NOTES.

"(1) Lorsqu'en 1804, Les français exigèrent le renvoi du Général Acton et du Comte de Damas, ils furent plus raisonnables que ne l'est Lord William, car ils ne se plainquirent jamais de ce qu'on avait accordé au premier une pension héréditaire de 10,000 onces par an; et au second le cordon de St Ferdinand; d'où il résulte que l'Ambassadeur Alquier se montra plus modéré que Mylord, dans ses vengeances.

"(2) L'affaire de Militi est la même que j'ai déjà refutée dans les notes qui se trouvent à la suite de la conversation de Lord William avec le Prince; et je n'ai rien à y ajouter.

"(3) On a vu : Primò : que dans la conversation dont il vient d'être question, Mylord était convenu qu'il ne croyait pas à cette correspondance; secondò : qu'à l'égard du secret, qu'il assure qu'on doit observer sur ce point, il n'était plus à tems de le promettre, puisqu'il avait eu soin de publier cette fable, sans avoir pu parvenir à l'accréditer, même parmi les anglais, qui n'ont jamais voulu y croire. Tertio enfin : La Reine n'a cessé de sommer Lord William d'en produire les preuves, et il ne les a jamais administrées; par ce qu'en effet il ne peut en avoir sur un fait absolument controuvé." M. C. 45.

Il s'agit maintenant d'expliquer quelles furent les circonstances qui amenèrent Bentinck à écrire la lettre que nous venons de donner. Marie Caroline se cramponnait toujours au pouvoir, et n'acceptait pas le Ministère Sicilien qui lui avait été imposé. Sa santé était fortement ébranlée, et sa conduite le démontrait.

"He said . . . that her health was bad—that every evening she was in a state of insensibility for two or three hours. Once she told him when in this state: "Vous me trouvez dans les bêtémens. . ." Conversation du Duc d'Orléans avec Bentinck. BENT. 5 Fév. 1812.

"I went to the Queen . . . at a little after 12, and remained till near 2. She frequently shed tears. . . . I endeavoured to tranquillize her." BENT. 11 Mars 1812.

Le 12 Mars Bentinck obtenait la confession de Casseti, et se décidait à agir. Le 13 il se présenta chez Circello, qui servait d'intermédiaire avec la Cour, et demanda l'éloignement de la reine de Palerme (BENT.). Jusqu'au 16 cette démarche resta sans résultat. Ce fut alors qu'il écrivit la lettre à la reine que nous avons donné.

de l'intérieur du Royaume, reprochant à cette Souveraine qu'on avait vu des personnes que le Roi avait été induit à priver de leurs emplois congédiées avec des honneurs et des récompenses et lui confiant, sous le secret, qu'il était à sa connaissance que S. M. avait entretenu des correspondances avec l'ennemi commun. Quant au premier point, tout se réduisait au Cordon de S^t Janvier dont M^r de Medici avait été décoré et si c'était un crime aux yeux de Mylord, c'était au Roi et non à la Reine qu'il devait s'en prendre.

S. M. jugeant, avec raison, qu'il n'était pas de sa dignité d'entretenir une aussi outrageante correspondance, se borna à faire répondre verbalement à Lord William que s'il avait des preuves de la prétendue correspondance dont il faisait mention, non seulement elle le dispensait du secret, mais qu'encore elle exigeait qu'il les rendit publiques.¹

Vers cette époque, la Cour commit une grande faute politique, celle de faire partir pour Londres M^r de Medici chargé d'une commission particulière, pour y deffendre la cause de LL. MM.² Il est bien reconnu que toute double négociation est vicieuse, en ce qu'elle dégoûte toujours le Ministre en résidence et refroidit nécessairement son zèle. D'ailleurs M^r de Medici était l'homme le moins propre à se concilier, de bonne foi, avec le Prince de Castelvicala,³ par ce qu'il y avait eu jadis entr'eux

Un billet de Fagan à Bentinck fait voir comment Marie Caroline recut le message du Ministre anglais.

"Her Majesty . . . shed a flood of tears; when she was a little recovered she said: 'Fagan, take this paper and read it. . . . The French Government, Fagan, murdered my sister, and yours will do so to me. . . . Yes, I am convinced your Government intend my end to be similar to that of my sister, and this, I suppose, is to take place in England. . . .'" WELB.

¹ La reine se débat, et ne cédera qu'après une longue lutte; dès le premier moment elle met tout en œuvre pour percer ce que Bentinck a pu obtenir de Cassetti, ou autrement. De son côté Bentinck refuse de montrer son jeu. Voici une conversation avec le Prince Héritaire le jour suivant, 17 Mars :

"He asked me for my proofs. I begged to be excused giving them. I did not accuse the Queen, I did not want to try her. He said, have you any written papers? I said, no. Then he said, you have only Cassetti's deposition. I said, that, with other circumstances amounting to proofs." BENT.

C'est à ce moment que Bentinck commence à revenir sur son opinion favorable du Prince. F. O. Sicily 51, Bentinck à Wellesley, 17 Mars, 1812. Voir aussi Brown-ing, *Eng. Hist. Rev.*, ii., 496, mais cet auteur n'a pas vu tous les documents que nous citons.

² La mission secrète de Medici, politique ou financière, eut peu de résultat. Tout ce qui reste de ses efforts est une lettre qu'il écrivit au *Times*.

³ Fabrizio Ruffo, Prince de Castelvicala, Ambassadeur à Londres.

des antécédents qui ne sont pas de mon sujet, mais qui rendaient leur conciliation impossible. En outre, la facilité avec laquelle Lord William se prêtait à le laisser entreprendre ce voyage, devait prouver qu'il n'en craignait pas l'effet. Il est donc résulté de cette mission mal calculée, que le [82] Prince de Castelcicala en a sans doute pris de l'humeur, comme on devait le prévoir ; qu'il n'a plus servi qu'avec négligence ; que ses dépêches sont devenues de longues Jérémiades ; qu'enfin, il n'a plus opposé que des argumens éphémères aux procédés inouïs de Mylord. Il est vrai qu'on a voulu attribuer sa froideur à d'autres causes ; mais celle que je cite ici, m'a toujours paru suffisante pour l'expliquer.

Les nouveaux Ministres s'occupèrent de préférence a tout, de l'assemblée d'un Parlement extraordinaire ;¹ Le Roi s'y opposa, tant qu'il le put, et la résistance de S. M. en retarda de quelques jours la convocation ; mais le Prince Vicaire devenu l'esclave des volontés de Lord William y céda, malgré la répugnance de son auguste père, et il ordonna l'expédition des lettres circulaires d'usage en pareil cas. La constitution prescrivait au Prince de Valdina, Proto-notaire du Royaume, de les adresser directement et sans intermédiaire, aux parties intéressées ; mais il eut la faiblesse de les confier toutes au Prince de Castelnuovo qui se chargea de les faire parvenir et se procura ainsi une prodigieuse facilité pour influencer, tant le choix des Députés, qui devaient composer la Chambre du Domaine, que celui des Procureurs, des Barons et des Prélats, que leur âge, leur infirmités, ou leurs affaires, empêchaient de se rendre en personne à cette assemblée de la nation, dont la composition a bien prouvé, que les intrigues du Ministre des Finances, avaient été couronnées d'un plein succès.

Le Roi, de tous les tems, a été très religieux, mais ce sentiment, si louable en lui, a pris encore beaucoup plus de forces depuis le commencement de ses malheurs, et S. M., malgré l'exemple de Louis XIV avec le Père le Tellier, n'a peut être pas assez senti le danger de permettre au Directeur de sa conscience d'entrer dans les affaires d'Etat. D'ailleurs celui de S. M. est d'une telle ignorance, qu'il n'est capable que d'une mauvaise intrigue, pour en tirer parti à son profit.

¹ Bentinck s'était mis d'accord avec les nouveaux ministres. Il avait exposé à Belmonte et à Castelnuovo la nécessité d'une politique vraiment libérale. En ceci il reproduisait non seulement les vues politiques *Whigs* de sa famille, mais des vues qui, fondées sur la révolte nationale de l'Espagne (Constitution espagnole), visaient des grands mouvements nationaux comme le meilleur moyen de renverser Napoléon. Bentinck, en général, agit en complète harmonie avec les meneurs Siciliens.

[83] Quoiqu'il en soit, le Roi ne voyant dans le Moine Caccamo, que l'homme qui peut lui applanir la route du Ciel, le laisse malheureusement se mêler de tout ; et Lord William instruit sans doute, de l'influence de ce confesseur sur l'esprit de son Auguste Pénitent ; peu délicat d'ailleurs, sur les moyens à employer pour arriver à son but ; il s'occupa efficacement de le gagner, ce qui ne dut pas être fort difficile. On prétend que Mylord lui promit l'Archevêché de Mont Reale ; et c'en était assez, pour engager ce mauvais sujet à trahir même *Jesus-Christ*. On a eu en outre la certitude, que sous prétexte d'aumônes à distribuer, il lui faisait passer tous les mois une assez grosse somme, et qu'il y avait entr'eux une correspondance très active.¹

La première lettre de Caccamo dont j'ai eu connaissance, est du premier Avril ;² elle prouve clairement sa connivence avec Lord

¹ Caccamo est souvent cité dans le *Journal* de Bentinck, et, somme toute, il paraît probable que c'était un honnête homme qui essayait d'applanir les difficultés, et de servir d'intermédiaire entre les Anglais et son maître en conciliant leurs différends. Nous n'avons rien trouvé qui confirme le témoignage de la reine, quoiqu'il soit tout à fait possible que Caccamo se ménageait des appuis.

² " LETTRE DU PÈRE CACCAMO AU ROI.

" SIRE,

" Au pied de son trône, humilié et prosterné, je lui baise les mains avant toutes choses ; et je lui dis, qu'hier j'ai reçu par le contrôleur la très précieuse lettre.

" Je parlai au ministre, et il me chargea de représenter sérieusement à V. M., que pour sa félicité et celle de la Reine elle même, il est nécessaire qu'elle parte pour où elle voudra, et c'est un grand embarras de la voir obstinée comme elle l'est, puisque une telle obstination produira un grand mal à tous. Le seigneur soit celui qui lui donne du jugement ! vive Dieu, à qui rien n'est impossible ! et pour moi de mon côté, je ne laisserai pas de faire et dire tout ce qui conviendra pour le bien de tous, et particulièrement pour celui de V. M.

" Hier puis, à vingt heures d'Italie, le certain officier anglais envoyé par le Ministre, vint chez moi, et il me dit en toute confiance : que par le respect et la vénération dûs à V. M. il convenait : que prenant le ton de Roi, V. M. obligeât la reine de partir sous le terme d'un mois ; ainsi je le penserais en conscience, et recommandant à V. M. de prendre un esprit supérieur pour une affaire aussi importante, ne réfléchissant à rien autre, qu'à la vraie gloire de Dieu. Il faut faire cet effort, et alors dieu sera avec nous, et avec elle.

" Sire, dans un tel état de choses, il ne convient à V. M. de s'occuper de rien autre chose, que du départ de la reine pour Catania, ou ailleurs comme je le pense en Jésus Christ.

" (signé) SALVATOR M. CACCAMO, AUGUSTIN.

" PALERME le 1^{er} avril 1813.

" NOTE.

" Une pareille lettre n'a pas besoin de commentaires, et il suffit de la lire pour être convaincu qu'elle est écrite par un scélérat qui abuse de tout ce qu'il y a de plus

William et celle que ce Ministre lui adressa directement le 19 du même mois, ajoute encore à cette preuve.¹ En effet, cet hypocrite a fait dans cette malheureuse affaire, un mal incalculable.

sacre pour tromper le souverain, qui lui a confié la direction de sa conscience; un tel prêtre est digne du dernier supplice." M. C. 47.

Une lettre de Fagan démontre que Caccamo, avant d'écrire cette lettre, avait fait une démarche directe auprès de la reine.

"Father Caccamo has acquainted the great lady that you insist on her leaving Palermo immediately; she has declared in the most violent manner possible . . . that she will not leave it alive. It is no longer tears but determined fury." WELB. Fagan à Bentinck, 27 Mars, 1812.

Si Caccamo s'adressait ainsi à la reine, il faut remarquer qu'il agissait bien dans le sens que Ferdinand lui-même désirait, comme le prouve une dépêche de Bentinck : "His Majesty, I had reason to suppose, would not see me or receive any letter from me. There appeared . . . no other channel of communication than through his confessor . . . Père Caccamo. . . . The Père told me of the King's entire conviction of the necessity of her absence not only from Palermo but from Sicily also. He informed me that the King during the last two months had been constantly writing to the Queen, *andate via, andate via*, that she had been tormenting him with courier after courier to resume the reins of government. . . . He added that the King observed that he had been married 44 years and that they had been so many years of *martyre*." F. O. Sicily 51, Bentinck à Castlereagh, 31 Mars, 1812.

¹ " LETTRE DE LORD WILLIAM AU PÈRE CACCAMO.

" PALERME 17 Avril 1812.

" MONSEIGNEUR,

" Le désir que j'ai de donner à S. M. le Roi de nouvelles preuves de mon respect, m'invite à user de votre confiance, dans les présentes impérieuses circonstances.

" Elles exigent indispensablement l'éloignement de S. M. la Reine; la présence de laquelle peut d'un moment à l'autre troubler l'ordre déjà établi, et empêcher les mesures qui devront assurer davantage le bien du gouvernement actuel, et l'avantage de la nation Sicilienne, unique objet de mes soins avec celui de la défense de l'Ile.

" Pour obtenir cela, après la lettre, qu'en vain j'ai eu l'honneur d'adresser à S. M. la Reine, ce serait chose plus convenable à la dignité souveraine, que le Roi de son autôrité, déclarât, qu'il veut promptement que mon conseil soit mis à exécution. Outre qu'une telle mesure parerait à tant d'inconvénients qui peuvent arriver, elle assurerait à la famille Royale la plus stable tranquillité.

" La juste estime que le Roi fait de votre digne personne, m'est un garant certain de la réussite d'une affaire de si grand importance; et je veux la confier totalement à votre zèle et à vos talents.

" Et en attendant une prompte réponse, avec des sentiments de vraie considération je suis De.

" (signé) W. C. BENTINCK.

" NOTE.

" Comment un homme public peut il se permettre d'écrire une pareille lettre, et avouer ainsi à la face de l'univers, que pour arriver à ses fins criminelles et assouvir

Pendant Lord William déconcerté de ce que son insolente missive du 16 Mars, n'avait pas produit l'effet qu'il s'en était promis, et voyant que même les démarches du Confesseur auprès du Roi, n'avaient pas plus de succès ; il résolut de faire une tentative directe auprès de S. M. Il forgea donc, dans son atelier révolutionnaire, une lettre pour ce Souverain ; mais avant de l'envoyer à la destination, il crut devoir la communiquer à la Reine, dans la vûe sans doute, de l'intimider.¹ S. M.

sa vengeance contre une Reine qui ne les favorise pas, il porte l'immoralité jusqu'à corrompre le confesseur du Roi ? mais cette pièce d'éloquence de Mylord date d'environ quatorze mois avant le départ de S. M. pour L'Allemagne, et nous n'avons pas eu connaissance des inconvénients qui devaient résulter de la continuation du séjour de S. M. en Sicile, où malgré sa présence il n'en a pas moins continué à bouleverser l'ordre social, et à traiter l'île en province anglaise ; y agissant en Dictateur, et y donnant des ordres à S. A. R. au lieu d'en recevoir d'elle, comme il eût été de son devoir, en sa qualité de Capitaine Général au service du Roi. Le seul crime de S. M. était donc, de ne pas applaudir à ce que le plus turbulent des anglais renversât tout chez elle, et détrônât le Roi, en assurant toujours qu'il voulait le soutenir. C'était en vérité trop exiger d'une souveraine qui sent, et ce qu'elle est, et ce qui lui est dû ; aussi n'y a t'il certainement jamais eu au monde qu'un forcené comme Lord William, qui ait pu exiger une pareille soumission." M. C. 48.

Cette lettre fut interceptée, c'est à dire communiquée à la reine par le Père Culotta, collègue de Caccamo (BENT. et F. O. Sicily 51, Bentinck à Castlereagh, 6 Mai, 1812). Fagan vit la reine le même soir et rapporte qu'elle lui dit : " If he spits blood, if he stops the subsidy, if he takes down the British arms, I will not go !" (WELB. Fagan Memo. 18 Avril, 1812). Au *Journal* de Bentinck nous trouvons :

"The Hereditary Prince came and spoke to his mother of this letter. . . . Bête qu'il est!—she cursed him in all languages. . . . Fagan came while B [Belmonte] was with me and told me the Queen had sent for me to say she had intercepted my letter, and desired him to say to me that she was resolved not to go and that she should return on account of her health to the palace. . . ." BENT. 18 Avril, 1812. C'est à dire de Santa Croce au Palais Royal.

La ligne de conduite que Bentinck s'était tracée est indiquée dans sa conversation avec Belmonte du même jour :

"A great deal of our conversation turned upon the mode of getting rid of the Queen. . . . I suggested that the King's authority was the best and perhaps the only way. . . ." BENT.

Le 22 la reine tenait toujours bon ; elle disait à Fagan :

"If he attempts to force me, not an Englishman will not (*sic*) remain alive at Palermo. . . . Bentinck's head will ultimately pay for it." WELB. Enfin le 25 Avril Bentinck écrivait directement au roi.

¹"LETTRE DE LORD WILLIAM AU ROI, ÉCRITE EN FRANÇAIS.

"SIRE,

"Je m'adresse à V. M. avec la plus grande peine, sur une affaire de la première importance pour la prospérité de l'état, et pour la dignité de V. M. Tout effort

en prit une copie, qu'elle transmit sur le champ au Roi et elle en ren- pour établir l'ordre a été malheureusement déjoué par l'esprit d'intrigue et les mauvaises intentions.

“ Il est de mon devoir de dire à V. M., que j'attribue ces facheuses circonstances à la présence de la Reine. Sous la sanction de S. M. on fait circuler les plus facheuses rapports, pour représenter faussement les causes des calamités présentes, pour faire naître l'allarme et pour troubler la tranquillité publique.

“ Le Parlement va s'assembler sous des circonstances qui rendront impossible de réprimer la voix populaire. La nation Sicilienne attribue à S. M. le Prince nombre des maus dont elle se plaint. (1) Serait-il prudent d'exposer la dignité de la famille royale à une clameur populaire, dont on ne pourrait prévoir les effets? Ne serait-il pas plus sûr, par une absence à tems, et une condescendance apparente à des mesures qu'on ne peut empêcher, de désarmer toute disposition a la violence, et aux récriminations? Quand de plus on demande au parlement, de pourvoir à l'entretien de chaque branche de la famille royale, le propre intérêt, autant que la propre conservation demandent ce sacrifice. (2)

“ J'ai hasardé de donner ce conseil à la Reine, je puis reclamer de V. M. de le confirmer avec son autorité. Si votre Majesté n'est pas satisfaite de cette raison, je puis humblement prier V. M. d'une audience, et alors je pourrai communiquer à V. M. des faits, que tout sentiment de délicatesse et de respect, me rendent désireux de cacher. (3)

“ J'ai l'honneur d'être,

“ (signé) W. C. BENTINCK.

“ PALERME le 25 avril 1812.

“ NOTES..

“(1) Ces prétendus maux n'ont jamais existé, que dans la tête desorganisée de Lord William. On se plaignait véritablement du prix excessif du blé, de la viande de boucherie et de toutes les autres denrées de première nécessité; mais on ne s'en prenait pas à la Reine, et tout le monde savait que la pénurie provenait des anglais, qui embarquaient publiquement en contrebande tous ces différents objets, et les envoyaient à Malte, à Mahon, en Espagne et ailleurs. S. M. s'est montrée plusieurs fois à Palerme, pendant la tenue du Parlement, si l'on peut caractériser de ce nom une assemblée plus factieuse (graces à la protection de Lord William), que ne le fut en France celle de 1789, que Mylord, ne sachant rien inventer, avait prise pour modèle; et S. M. y a été constamment bien accueillie par le public, malgré tous les efforts qu'on faisait pour l'exciter contr'elle. Jamais on n'a osé prononcer son nom dans le Parlement; et je défie Lord William de nier ces vérités, car la grande majorité des Palermitains déposeraient en ma faveur.

“(2) Le Parlement n'était pas encore convoqué, et Lord William parlait déjà de liste civile; c'était avouer d'une manière bien claire que c'était lui et non les Siciliens, qui avait conçu le plan d'une révolution, et qu'il était sûr à l'avance de la réussite de ses projets subversifs.

“(3) Le Roi ne voulut pas écouter Lord William, mais il lui fit savoir qu'il pouvait communiquer au Prince Vicaire tout ce qu'il avait à dire à S. M. Mylord s'y refusa sous prétexte, que les choses dont il s'agissait, ne pouvaient être portées à la connaissance d'un fils—plaisant scrupule de la part du plus immoral de tous les

voya l'original à Mylord, accompagné d'une note très énergique,¹ qui, hommes. Cependant s'il ne s'agissait que de correspondances avec l'ennemi, il n'y avait pas là de quoi allарmer sa conscience timorée. On verra d'ailleurs par la pièce suivante que la Reine n'eût pas même l'idée que Lord William entendit parler de ce fait purement controuvé. Au reste on a dit depuis à ce délateur qu'on était prêt à l'entendre, et il n'a pas profité de cette ouverture pour s'expliquer." M. C. 49.

¹ "NOTE DE LA REINE À LORD WILLIAM.

"J'ai lu la lettre que Lord Bentinck dit avoir l'intention d'écrire au Roi mon mari, pour l'induire à interposer son autorité, à l'effet de m'éloigner de Palerme. Je me tais absolument sur le stile de cette lettre, écrite dans une langue que Lord William n'entend sûrement que très peu ; mais je répondrai aux faits sur lesquels il appuie sa demande.

"¹⁰ Il attribue, dit-il, à la présence de la Reine auprès de Palerme, les difficultés qu'il éprouve à établir l'ordre, ses efforts ayant été paralysés par l'esprit d'intrigue et de mauvaise intention. Mais comment Lord Bentinck peut-il ignorer, que changer la forme d'un Gouvernement établi depuis plusieurs siècles, n'est autre chose, que faire une révolution ; et que l'opérer, en l'appuyant sur la soi disante volonté de la nation, c'est donner un double aliment à l'intrigue, et conséquemment faire naître des partis opposés de sentiments et de volontés ? Il ne doit pas pour cela attribuer à la Reine les difficultés qu'il doit indispensablement s'attendre à rencontrer dans ses projets que la Reine soit, ou non, à Palerme. Si Lord Bentinck veut réfléchir sans partialité sur les circonstances dans les quelles il met ainsi la Sicile, il ne confondra certainement pas la nation, avec une faction qui n'appuie et ne fonde ses prétentions au changement, que sur la protection qu'elle compte que lui accordera Lord Bentinck ; par ce qu'elle se croit assurée de sa partialité, et par conséquent, de celle du gouvernement qu'il représente, mais ne confondant plus nation et faction, peut être, alors il reconnaîtra que les prétendues difficultés qu'il éprouve, ne naissent en aucune manière de l'opinion de la Reine, mais bien de l'opinion publique.

"²⁰ Sous la sanction de la Reine (dit Lord William), on fait circuler les rapports les plus mensongers, pour représenter faussement les causes de la présente calamité, pour semer l'alliance, et troubler la tranquillité publique. Ici Lord William pose et dénonce au Roi rien moins qu'une accusation formelle contre la Reine.

"Mais est-il effectivement convaincu du fondement de cette accusation, et en a-t-il des preuves ? puisque le représentant d'une nation aussi respectable que l'est la Grande Bretagne, s'agissant d'un objet aussi délicat, et dans lequel il va de son honneur personnel, ne doit pas s'en rapporter aux seules et simples assurances qui lui donnent les meneurs d'une faction, qui s'annonce à lui, sous le nom de la nation entière, et ne peut soutenir ses calomnies qu'en s'opposant à tout accommodement entre Lord Bentinck et la Reine, sur laquelle ils rejettent sans réserve la cause de leur insuffisance à produire ce changement, qu'ils se trouvent avoir assuré Mylord de pouvoir exécuter facilement, et même avec l'approbation générale de la nation de laquelle ils feignent d'être les organes. Mais ces assurances qui ne lui sont données que par les ennemis personnels de la Reine, et qu'il offre, ainsi qu'il le dit, de répéter au Roi, ne sont pas regardées comme de nature à ne pouvoir être contredites par cette même Reine ; et c'est pour cela qu'on les tient si scrupuleusement secrètes,

le 26 fut suivée d'une autre, dressée par le Roi lui même, et que outre qu'on craint qu'un éclaircissement pût sans doute ouvrir les yeux à Lord Bentinck, et renverser l'édifice sur lequel se sont élevés l'ambition, l'injustice, la haine et la vengeance.

" 3^o Lord Bentinck dit : que le Parlement est prêt à s'assembler dans des circonstances qui rendront impossible de réprimer la voix populaire ; et que la nation Sicilienne attribue à la Reine un grand nombre des maux dont elle se plaint et c'est précisément par l'union du Parlement, et par la véritable représentation nationale, que la Reine est persuadée que Lord Bentinck sera détrompé, et sur tout (si comme la Reine n'en doute pas) mettant à part toute partialité, il ne se fait pas entraîner jusqu'à laisser influencer exclusivement la faction contraire à la cour, sur les vrais sentiments du Parlement. La Reine se croirait injuste envers la nation sicilienne en général, si elle ne se flattait que dans sa réunion elle rendra la justice qu'elle doit à des Souverains, qui pendant un aussi long règne que le leur, n'ont jamais eu d'autre vûe que celle de la félicité de leurs sujets, et ne se sont jamais éloignés des sentiments d'honneur et de loyauté, qui ont jusqu'à présent sauvé la Sicile de l'invasion, à la quelle le continent a été sujet, ont conservé ce point à leur fidelle allié le Roi de la Grande Bretagne ; enfin à des Souverains qui ont toujours professé les intentions les plus droites, avec le plus grand désintéressement. (1)

" 4^o Lord Bentinck dit : qu'il serait plus sûr par une absence à tems et par une condescendance apparente aux mesures qu'on ne peut empêcher, de désarmer toute disposition à la violence, et à la récrimination ; d'autant qu'on demande au Parlement de pourvoir à l'entretien de toutes les branches de la famille Royale, et qu'ainsi le propre intérêt et celui de la propre conservation demandent ce sacrifice. Lord Bentinck peut-il jamais s'imaginer, que quand il met, pour base de ses conseils, une accusation contre la Reine, elle mettra en parallèle le sentiment d'un vil intérêt, avec celui de son honneur, comme de sa dignité, de son rang et de sa naissance ? . . . Sûre d'elle même, de sa loyauté, sincérité et désintéressement, elle ne craint point la récrimination, et elle saura souffrir la violence, si même une faction pleine d'audace, osait contre les vœux et les sentiments de la nation, se rendre criminelle, en renouvelant les scènes de Robespierre et de la révolution française, sous les yeux du représentant de la Grande Bretagne.

" Que Lord Bentinck se persuade enfin, que la fille de Marie Thérèse peut être opprimée et calomnié ; mais point deshonoré !

" Quel est donc le résultat que se propose d'obtenir Lord William Bentinck avec la lettre qu'il dit être destinée pour le Roi ? Serait ce d'en imposer à la Reine par la menace d'une accusation auprès de S. M. et de l'induire ainsi à s'éloigner, pour assouvir par là la haine et la vengeance de ses ennemis personnels, dont Lord Bentinck est exclusivement entouré et devient l'instrument ? Cette idée qu'on lui donne de réüssir par un tel moyen, est du nombre de toutes celles qu'on imprime dans son esprit pour nuire à la Reine, attendu que pour ce qui lui est personnel, elle ne croit ni aux menaces, ni aux mauvais procédés.

" La Reine méprise les calomnies, et elle a assez de courage pour supporter la violence et confondre ses ennemis.

" Que Mylord adresse donc cette lettre au Roi, s'il le croit de sa délicatesse, et si son honneur lui dicte une telle démarche : c'est à dire, de se rendre accusateur pour devenir ainsi l'instrument des passions de sujets égarés et aveuglés.

S. M. adressa au Prince Vicaire avec ordre de la faire lire à Lord William.¹

“ La Reine, sûre de son innocence, comme de l'estime, de la vénération et de la justice de son mari, ne redoute nullement un tribunal aussi respectable : elle désire même y être soumise, si par là on peut réussir à dessiller les yeux à Lord Bentinck, et à le rendre une bonne fois à lui même, et à la délicatesse qu'exige la place distinguée qu'il occupe, celle de représentant d'une grand nation, loyale, amie, soutien des souverains ses alliés, et non leur destructrice.

“ (signé) CAROLINE.

“ STA CROCE le 25 avril, 1812.

“ NOTE.

(1) “ Il n'est pas douteux que si le Parlement eût été composé, comme il l'avait toujours été par le passé, ce que prévoit ici la Reine serait arrivé ; mais on verra dans la suite quels furent les moyens qu'on employa, tant pour influencer les élections, que pour en imposer aux votants les mieux intentionnés. D'ailleurs S. M. ne pouvait prévoir que même dans le discours d'ouverture, on inviterait cette assemblée à bouleverser les loix nationales pour y substituer celles que Lord William lui dicterait. Mylord, dans toutes ses criminelles manœuvres, a pris pour modèle le scélérat Necker, à la différence près, que celui ci agissait au moins d'après le plan qu'il s'était formé, et que Mylord n'a été, comme le remarque très bien la Reine, que le vil instrument d'une horde de factieux. Au reste les observations de S. M. sont trop sages et trop bien raisonnées, pour qu'elle pût se flatter de quelques succès auprès du Vandale à qui elle les adressait, et parler à Lord William d'honneur et de délicatesse, c'est lui parler hébreu, car il n'entend pas plus un langage que l'autre.”
M. C. 51.

1 “ NOTE DU ROI AU PRINCE VICAIRES POUR ÊTRE COMMUNIQUÉ À LORD WILLIAM, ET QUE S. M. FIT REMETTRE À S. A. R. PAR LE PÈRE CACCAMO.

“ Je ne veux pas croire à ce qui me revient, de l'instance qu'on met à l'éloignement de ma femme, non plus qu'aux menaces d'user de la force et de la violence pour l'y contraindre, dans le cas où elle ne voudrait pas y consentir. Dans celui, cependant, où cela serait vrai, je veux que mon fils sache que je n'entends pas plaisanterie sur cet article, qu'il me répondra du moindre outrage qu'on pourrait lui faire, et devra m'en rendre un compte rigoureux. C'est Dieu qui nous a unis, et nul autre que lui, ne pourra nous séparer. Elle est mère et souveraine ; que chacun la révère et la défende, en quelque événement que ce soit, comme il est de son devoir.

“ J'entends dire en outre, qu'on va convoquer incessamment le Parlement ; chose qu'on ne peut faire sans mon ordre positif. Je ne crois pas le tems présent opportun pour le faire ; mais quand d'autres personnes de bon sens le croient nécessaire, j'exige qu'on n'y admette aucun procureur ; mais que tous les parlementaires ayant voix, y interviennent en personne. (1) La conclusion en outre, devra se faire dans la même forme qui eut lieu dans le dernier, lorsque j'étais malade ne pouvant être sanctionné que par moi. Vous ferez en outre voir à mon fils la feuille que je reçois en ce moment, et qui doit déjà lui être connu : (c'était la copie de la lettre de Lord William que la Reine lui avait envoyé) le prévenant de dire à Bentinck de se dispenser d'écrire à l'avenir de semblables impertinences, et plus encore de paraître chez

[84] Si ce Ministre Britannique, eût encore conservé quelques restes d'honneur ou de délicatesse, il aurait profité de l'invitation indirecte que lui faisait S. M. d'en venir à une explication avec elle ; mais s'il n'a jamais possédé l'un ou l'autre, le souvenir en est perdu chez lui, et enfoncé dans le crime jusques par dessus la tête, les remords ne peuvent plus trouver d'accès dans son coeur corrompu. Il ne fit donc nulle attention aux sages raisonnements de cette Souveraine et crut en imposer au Roi, en donnant cours à la lettre destinée pour S. M. qui ne la reçut que le 28 par M^r Lamb, secrétaire de la Légation Anglaise, que Milord dépêcha pour la porter à la Ficuzza. Le Roi le reçut froidement et se contenta de lui dire, que Lord William en recevrait la réponse par le Prince Vicaire à qui, en effet, S. M. la fit passer en original avec un billet de sa main.¹

moi. Ma femme est incapable d'être ce qu'il croit, et il la dépeint très malhonnêtement.

" Le Parlement je ne l'ai point ordonné, et je connais la nation Sicilienne. C'est moi, et non lui, qui serai responsable à dieu, au Gouvernement Britannique, et à toute L'Europe, du moindre trouble, ou sinistre événement qui pourrait arriver. Comme Ministre de la Grande Bretagne, qu'il nous respecte comm'il le doit ; et comme Général, commandant nos forces combinées, qu'il pense seulement, comme il est de son devoir, à nous défendre nous et ce Royaume, et à nous faire recouvrer celui que nous avons perdu ; parceque j'ai toujours été loyal et fidèle, comme je le suis et le serai, malgré tout ce que pourraient lui suggérer un petit nombre de turbulents, mes indignes sujets. Qu'il sache en outre, que j'écrirai ponctuellement tout cela en Angleterre, et quand j'en aurai, comme je l'espère la réponse, (2) avec la satisfaction qui m'est dûe, je lui ferai connaître mes sentiments.

" (signé) FERDINAND.

" À STE MARIE DEL BOSCO le 26 avril 1812.

" NOTES.

" (1) Si l'on eût suivi cet ordre comme on le devait, certainement le Parlement aurait été aussi paisible, qu'il a été factieux ; mais on y substitua dans les lettres de convocation, une faible invitation qui n'en imposa à personne ; de sorte qu'il se trouva dans cette assemblée de la nation, plus de procureurs qu'il n'y en avait eu dans les précédentes.

" (2) Il est certain que si le Roi avait été bien servi en Angleterre, S. M. y aurait obtenue la juste satisfaction qu'elle demandait, car personne ne se persuadera qu'un ministère aussi jaloux de sa réputation que l'est le ministère britannique ait tout à coup perdu le respect humain, au point d'autoriser une conduite aussi criminelle que l'était celle de Lord William ; mais quand une cause n'est pas défendue, ou ne l'est que faiblement, il est difficile de la gagner ; et c'est le cas où s'est trouvée celle de S. M." M. C. 55.

¹ " BILLET DU ROI AU PRINCE VICAIRE.

" FICUZZA le 28 avril 1812.

" Lamb est arrivé ici à l'improviste vers les onze avec cette infâme lettre de Ben-

Lord William voulant faire sa cour au peuple Sicilien et accréditer auprès de lui le nouveau ministère, avait proposé de faire traiter la paix avec la Régence de Tunis, et l'Amiral Freemantle, toujours prêt à servir l'humanité, s'était chargé de la commission. Il la remplit avec succès ; car à son retour, il ramena environ Quatre Cens Esclaves, rachetés à bas prix, après avoir conclu une trêve avec le Bey ; mais Lady William avait voulu être du voyage, pour s'attribuer l'honneur de la négociation et comme on croyait d'abord que ce bienfait était une acte de la générosité Anglaise, il en résulta un moment d'enthousiasme, qui, cependant, cessa bientôt, quand on sut que Mylord avait pris des mesures pour assurer le remboursement de ses avances sur les fonds des établissemens pieux destinés au rachat des malheureux qui tombaient en esclavage ; et quant à la trêve, elle ne produisit pas un grand effet, par ce que la guerre continuant avec les Algeriens, la paix avec [85] Tunis n'était d'aucun avantage. Lord William qui ne pouvait se le dissimuler, conçut l'idée de faire négocier aussi avec cette dernière Régence ; mais l'Amiral ayant eu quelques démêlés avec lui dont je n'ai pas connu les détails, refusa de s'en charger ; il quitta même Palerme quelques jours après, fort mécontent de tout ce qui s'y passait par ce qu'il en prévoyait les suites et il n'y est plus revenu. Je l'ai entendu s'expliquer quelques fois, sur le compte des révolutionnaires Siciliens qu'il voyait tous les jours chez Mylord ; et il leur rendait pleine justice. Avant de partir pour Tunis, il avait cru ne pouvoir se dispenser d'aller faire sa cour à la Reine, et Mylord lui en sut mauvais gré.

Dans les derniers jours du mois, la Reine quitta S^{ta} Croce pour aller joindre le Roi à la Ficuzza, d'où LL. MM. revinrent ensemble le 5 ou le 6 de Mai pour s'établir, Le Roi à Salanto où il devait prendre le plaisir de la pêche du Thon et la Reine à la Bagaria, village qui n'est situé qu'à un quart de lieue de l'autre, où S. M. ne pouvait habiter faute de logement. Le Roi manda auprès de lui le Prince Vicaire et eut avec S. A. R. un entretien dont S. M. n'eut pas lieu d'être satisfaite. On avait fait entendre à S. A. R., que si elle ne se prêtait à tout ce qu'on exigeait d'elle, on la déclarerait incapable de gouverner et qu'on lui substituerait le Prince son fils, sous une Régence à la tête de laquelle serait placé M^r le Duc D'Orleans. Cela se rapportait à quelques égards,

tinck. Mes sentiments dont je ne suis pas capable sont déjà connus, et je me figure que dans ce moment ils doivent l'être également de lui. Je n'ai point de réponse à lui faire, jusqu'à ce que celle de Londres, où j'envoie tout, me parvienne." M. C. 57.

à la menace qui lui avait été faite par Lord William lui même, dans la conférence du dix Janvier précédent dont on a vu le détail. Il est certain, que ce projet avait été conçu et que peut être M^r Le Duc D'Orleans n'a pas encore perdu l'espoir de le voir se réaliser. C'est pour quoi S. A. R. ne faisait plus le cas qu'elle aurait du faire, des conseils de son Auguste Père.¹

[86] Enfin le 10 Juin, le Roi fatigué des dégoûts dont l'abreuvait sans cesse le représentant de son allié et ne pouvant prévoir quel en serait le terme, prit le parti de faire présenter à Lord William une serie de questions, sur le véritable objet auquel il prétendait arriver ;² et S. M.

¹ Le Mémoire passe assez rapidement jusqu'au 10 Juin. Pendant la période 28 Avril-10 Juin, la lutte tourne toujours sur les preuves que Bentinck peut fournir de la correspondance de Marie Caroline avec l'ennemi. En même temps le ministère agit, et le nouveau régime parlementaire est en train de se fortifier. Bentinck offre toujours de livrer la déposition de Cassetti au roi (F. O. Sicily 51, 2 Mai, 1812). Il s'efforce de persuader Marie Caroline qu'il est en mesure :

"I told him [Fagan] to say that I knew she had committed herself by writing to the enemy, although I did not believe that she had any serious intention of giving up the island. She had been instigated by her love, even to madness, of intrigue. She said I had no letters, and she supposed Cassetti and other men were detained for her accusation." BENT. 4 Mai, 1812.

² "Points des questions à faire en mon nom par mon confesseur le Père Caccamo, en présence du Prince Cassaro, à Lord Bentinck Ministre de la Grande Bretagne.

I^{ere}

"Si tout ce qu'il a fait et continue de faire, ou d'exiger de mon fils, est conforme à la lettre des instructions qu'il a de son Gouvernement ?

II^{me}

"Si les vûes principales de celui-ci, tendent à subvertir l'ordre des choses dans cette Île; de la révolutionner, de mettre la dissension dans la famille, qui jusqu'ici avait vécu dans la paix de Dieu, et la meilleure harmonie; de détrôner enfin le doyen des Rois, et le plus fidèle allié qu'ait eu L'Angleterre ?

III^{me}

"Si ma conduite mérite qu'on me traite de cette manière? Si je puis et dois devant Dieu et devant les hommes, tolérer ce qu'il fait impunément sans aucun égard (selon ce que me dit mon fils); ou si je dois reprendre les rênes du Gouvernement; Mylord devant se rappeler que je n'ai jamais abdiqué, et que lui même a déclaré qu'il ne l'avait jamais désiré, ni même pensé ?

IV^{me}

"Dans le cas où je reprendrai les rênes du Gouvernement, comment je devrai me conduire, protestant que je veux le faire, comme je l'ai toujours fait, me servant de sujets en qui je puisse avoir confiance et que je crois capables de coopérer avec moi au bien et à la félicité de l'état, comme à celle de mes sujets bien aimés ?

V^{me}

"Je désire vivre dans la meilleure harmonie, tant avec le Gouvernement anglais, qu'avec son ministre commandant nos forces alliées, m'occuper de la défense de

n'y reçut que des réponses dures et mal honnêtes. Il est vrai qu'en chargeant de cette commission le Prince de Cassaro, elle lui adjoignit le Père Caccamo qui, sans doute, se concerta d'avance avec Mylord qui ainsi ne fut pas pris au dépourvu.

Lord William avait pris l'usage, de faire appeler les nobles ou autres particuliers, qu'il savait n'être pas de son parti, et souvent, il leur faisait laver la tête par M^r Lamb, ou par Le Général Mackferlane, ne daignant pas en prendre la peine lui même. Un jour, il envoya ainsi chercher le Comte de S^t Marco,¹ alors Prêteur de Palerme, homme à caractère et qui bravait Lord William. Ce Gentilhomme lui fit répondre, qu'occupé des affaires de son administration, il n'avait rien à démêler avec le Ministre d'Angleterre et que, si Mylord désirait lui parler, il pouvait prendre la peine de venir le trouver. Mais ce manque de subordination fut bientôt puni ; car on excita tant de tracasseries au Comte de S^t Marco, qu'il fut obligé de donner sa démission. On lui choisit pour successeur le Duc de Parme, vieillard aussi honnête qu'il était faible ; celui ci ayant bientôt succombé sous le poids des désagréments qu'il eut à éprouver, personne après lui ne voulut de la place et elle resta vacante. Le Prêteur était Président né de la Chambre du Domaine, et il importait à Lord William d'avoir sous un pareil poste, un sujet plus souple que n'était M^r de S^t Marco.

Le Parlement s'ouvrit, par la cérémonie ordinaire² et le Prince Vicair y fit prononcer par le Proto-Notaire un discours bien révolutionnaire composé par le Prince Castelnovo. [87] L'Archevêque Président né de ce corps national, y répondit avec autant de sagesse, que de fermeté ;

l'île, et chercher tous les moyens possibles pour reconquérir le Royaume de Naples, comme pour contribuer énergiquement à la liberté de l'Italie.

VIme

“ Si par des principes qu'il ne me convient pas de supposer, le Gouvernement anglais a décidé de m'anéantir, ni pouvant m'y opposer par la force, comme en justice, en conscience, je devrais le faire, je veux qu'on m'assure pour le reste de vie que Dieu voudra me conserver, ma tranquillité dans ce Royaume ou ailleurs, avec un traitement certain et indélébile pour moi, ma femme et mon fils Léopold. De tout cela j'exige de Mylord une réponse qui ne donne lieu à aucune interprétation.

“ (signé) FERDINAND.”

M. C. 57.

¹ Un des quelques Barons qui avaient refusé de signer la protestation contre les édits de Février.

² Le 18 Juin 1812. Bentinck fut retenu chez lui a cause d'un pied estropié par une chute de cheval, “ not able to attend my boot being still lead ”. BENT.

mais il s'attira par là, les menaces les plus terribles de la part de Lord William, qui ne permettait pas qu'on opposât la moindre résistance à l'exécution du plan subversif qu'il avait conçu. Le Roi désirait qu'au moins on retardât les délibérations et S. M. en déduisait de si bonnes raisons, que le Prince de Cassaro en ayant parlé à Mylord, il parut les approuver et se réserva seulement la faculté d'y penser vingt quatre heures, avant de donner une réponse positive ; mais le Prince étant allé la prendre le lendemain, trouva ce Ministre monté au point qu'il parla un langage diamétralement opposé à celui qu'il avait tenu la veille. Circonstance que je ne rapporte qu'autant qu'elle est une preuve indubitable que Lord William n'avait pas d'opinion à lui et n'agissait que par l'impulsion d'autrui.

J'ai indiqué le moyen dont s'était servi le Prince de Castelnuovo, pour composer la Chambre du Domaine de tout ce qu'il y avait de plus turbulent dans la nation. On en chassa même ignominieusement quelques honnetes gens qui s'y étaient introduits malgré les menées du Ministre et dont on attaqua, sans motif raisonnable, la validité des élections.

La même intrigue fit encore tomber dans les mains du Prince de Castelnuovo et du Prince de Belmonte la presque totalité des procurations, tant des Barons, que des Prélats absens ; et il se les firent envoyer en blanc à fin de pouvoir les distribuer, les unes aux nobles de leur parti et les autres a des Ecclesiastiques, regardés comme le rebut fangeux du Clergé. Il en fut donné une entr'autres, à un Abbé Pasquali, espèce d'étudiant en médecine, qui, montant l'escalier pour se rendre à la Salle où il allait entrer pour la première fois, dit à haute voix : *pour moi je viens ici pour être récompensé* [88] *ou pendu*, et il s'est en effet conduit de manière à mériter la corde. C'était à peu près la même méthode qu'avait suivie M^r Necker pour composer les Etats Généraux comme ils le furent.

Quel résultat pouvait on attendre du travail d'une pareille réunion d'hommes pervers, conduits par un furieux de l'espèce de Lord William ? la confusion, et le désordre. Ce fut en effet ce qu'elle produisit.

J'ai déjà eu occasion de faire remarquer que le Prince de Butera présidait la Chambre de la Noblesse en sa qualité de premier feudataire et je l'ai dépeint, avec raison, comme le plus insatiable de tous les ambitieux ; son orgueil était humilié de ce que le Prince de Cassaro se trouvait le seul Sicilien décoré du grand cordon de S^t Ferdinand ; et pour l'obtenir, il n'était sorte de bassesses qu'il ne prodiguât à la Cour.

Enfin le Roi en quittant les rênes du gouvernement, le lui accorda ; et dès ce moment n'ayant plus rien à attendre de LL. MM. il s'éloigna peu à peu d'Elles. Cependant, deux jours avant l'ouverture des délibérations, on conseilla à la Reine de le faire appeler, pour flatter son amour-propre en lui recommandant les intérêts du Roi. Ce n'était pas à cause de l'influence qu'il pouvait avoir dans son ordre, car on savait qu'elle était absolument nulle ; mais comme il était le premier à voter dans la Chambre, il paraissait important qu'il y ouvrît un avis favorable, par ce qu'en général, dans les assemblées de ce genre, on trouve nombre de gens qui préférèrent le parti de se ranger à l'opinion du préopinant, à celui de s'exposer au danger d'en ouvrir un autre que souvent ils ne seraient pas en état de soutenir, s'il fallait la discuter. La Reine suivit ce conseil, et fit inviter le Prince de Butera de venir lui parler. Il s'y refusa, se bornant à répondre, *qu'il était honnête homme et ferait son devoir*. Une telle conduite de sa part fut regardée [89] comme d'un mauvais augure. Et on ne se trompa point, car il s'est présenté peu d'occasions et peut être même aucune, où il n'ait opiné contre cette même Cour devant laquelle il avait tant rampé jadis.

Le 20 Juillet était le jour anniversaire de l'arrestation des Cinq Barons et, pour le célébrer, le Prince de Belmonte donna la veille un grand repas, où assistèrent comme convives M^r Le Duc D'Orléans, Lord et Lady William, M^r Lamb et tous les autres principaux membres de la faction révolutionnaire.

D'après une telle conduite et tout ce qui l'avait précédée, quelques personnes pensèrent qu'il serait utile de faire quitter à Mr. le Duc D'Orléans la Sicile, où il n'avait rien à faire, d'autant que pensionné par l'Angleterre, c'était la où il devait naturellement aller vivre et cette mesure aurait déconcerté les factieux qui s'en étaient fait un appui. La Reine n'était pas éloignée de l'adopter ; mais la tendresse pour une fille chérie l'emporta sur la saine politique et LL. MM. ne sentirent pas assez qu'il est des cas où il faut savoir faire taire le cœur pour n'écouter que la tête.

Le 20, le Parlement tint sa première séance et le Prince de Cassaro était convenu d'avance avec le Prince Régent, que pour éviter toutes les surprises qu'on pourrait tenter de lui faire, quelque chose qu'on vînt lui proposer, S. A. R. ne déciderait rien sans prendre son avis.

Le Roi possédait des fiefs Parlementaires à titre de sequestre et comme Baron il nommait les procureurs qui devaient les représenter au Parlement. Ce droit ne lui avait jamais été contesté. S. M. en avait

un assez grand nombre dans la Chambre de la Noblesse, pour qu'à l'aide de leurs voix, le Prince de Cassaro se crût assuré d'y obtenir la majorité. Les factieux le sentirent, et ils résolurent de se débarrasser de ces importuns ; mais ils ne voulurent pas [90] en faire eux mêmes la motion dans la crainte d'y échouer, ce qui eût été pour eux un fâcheux début ; il leur fallait donc un mannequin et ils jetèrent les yeux sur le Prince de Paterno. Celui-ci est de la très ancienne maison Espagnole de Moncada dont il ternirait l'éclat, s'il s'en trouvait le dernier rejetton. Il n'est connu en Sicile que par sa richesse, son extravagance, sa mauvaise foi et par dessus tout cela, son ineptie. Il s'est donné les airs de voyager et partout où il s'est montré, sur tout à Paris, on l'a couvert de ridicule. Mais de retour dans sa patrie, il s'y est rendu célèbre par la manière de s'habiller, qui se rapproche beaucoup de celle de M^r de Pourceaugnac. Sa femme lui avait dit qu'il était du bon ton de se mettre dans l'opposition à la Cour, et il s'y jeta à corps perdu. Pour donner une idée de l'à-propos du Prince de Paterno il suffira de rapporter un trait qui en fournit la mesure.

Lord William, donnait une grande fête à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Roi d'Angleterre, et M^r de Paterno y parut, avec un habit de la plus grande richesse. Milady lui en fit compliment, attendu que paraissant neuf, elle prit ce grand gala pour une politesse recherchée ; mais le Prince de Paterno la tira de son erreur en lui disant qu'il avait fait faire cet habit à Milan, pour assister au couronnement de Bonaparte. Cependant les nouveaux commettans de ce champion révolutionnaire, ne se rapportant pas à son éloquence, le munirent d'un papier qu'il promena pendant une heure dans la Chambre, et qu'il fit lire à tous les membres qui la composaient. Il y eut de violent débats malgré lesquels il fut décrété, qu'à l'instant même il serait envoyé une députation au Prince Vicaire pour lui demander l'exclusion des procureurs de S. M. Le Prince de Cassaro attendait son retour avec d'autant moins d'inquiétude, qu'il se flattait que S. A. R. ne déciderait pas une question aussi importante que l'était celle là, sans le [91] faire appeler pour le consulter. Il ne fut donc pas peu surpris, lors qu'il vit revenir cette députation munie, non seulement de l'approbation du Vicaire au décret qui venait d'être rendu, mais encore avec ordre de l'appliquer à la Chambre du Clergé, de laquelle, en conséquence, on chassa deux individus chargés de représenter des Abbayes Royales vacantes. Dès ce moment, le Prince de Cassaro jugea que tout était perdu, puis que S. A. R. elle même, travaillait ainsi à sa

propre ruine, en assurant la majorité au parti qui l'avait jurée. Il résulta, en outre, de cette étrange innovation, que plusieurs Communes féodales ne furent pas représentées, les Barons n'ayant séance au Parlement que comme procureurs nés de leurs vassaux, et celà seul devait suffire pour le rendre nul.

Le Roi, qui ne désirait que le bien, n'ayant pû s'opposer efficacement à la convocation du Parlement, voulait, qu'on y proposât deux choses : ou de conserver la constitution sous laquelle la Sicile vivait depuis plusieurs siècles, constitution à laquelle la saine partie de la nation était très attachée et dont on aurait réformé les abus que le tems avait pu y introduire ; ou, si on voulait la changer, d'adopter celle D'Angleterre dans toute son étendue, à l'exception seulement, de l'article *Réligion*. Rien n'était sans doute plus raisonnable, mais par celà même ne convenait pas aux factieux.¹

Dans cette première séance² donc la majorité du Parlement décréta

¹ Browning (*Eng. Hist. Rev.*, ii., 497) a l'air de croire que Bentinck se trompe ; mais il n'en est rien. La reine crut, et avec raison, que la constitution anglaise ne pourrait jamais convenir à la Sicile, et qu'il valait donc mieux laisser faire le parti sicilien qui voulait l'imposer. De son côté Bentinck perçait bien le jeu de la reine et essayait de se défendre ; en plus il ne croyait guère plus au fonctionnement de cette constitution en Sicile que la reine elle-même. Voici, du reste, quelques citations :

“ Cassaro told the King that the Queen had written to me to say she would consent to a Constitution. The King lifted up his hands.” BENT. 4 Juin, 1812.

“ I told Belmonte that I was very sorry that they had adopted the English Constitution which no one understood or could define.” BENT. 8 Juin, 1812.

“ Your Royal Highness knows that I have had no part either in the recommendation or selection of the British Constitution. Your Royal Highness has the sole merit of deciding upon a Constitution.” F. O. Sicily 51, Bentinck au Prince Héréditaire, 18 Juin, 1812. Voir aussi, F. O. Sicily 51, Bentinck à Castlereagh, 30 Juin, 1812.

La concession que la reine avait l'air de faire sur la constitution était en partie dictée par un autre ordre d'idées. Les difficultés d'argent que lui causaient ses dépenses extraordinaires s'étaient tellement accrues qu'elle ne savait plus où se tourner, et entrevoyait le moment où il lui faudrait avoir recours au gouvernement anglais.

² Le Mémoire ici, comme en bien d'autres endroits, brouille les événements. La séance d'ouverture du Parlement eut lieu le 18 Juin ; la première séance proprement dite le 20 Juillet ; et entre ces deux dates il y eut un conflit orageux pour forcer la Cour à accorder la constitution. Dans cette crise nous ne relevons qu'un fait, que le 4 Juillet fut le jour critique. Le 2, Bentinck note dans son *Journal* que :

“ Belmonte advised me strongly to interfere either by a letter to the Hereditary Prince, by conversation, or by an official dispatch through him.” BENT.

en peu d'heures quinze articles, comme bases de la nouvelle constitution,¹ et ils semblaient, en quelque sorte, conformes à la seconde des

Le 4, pour la seconde fois, il annonça que les subsides anglais étaient suspendus. Pendant quelques heures on put croire que la reine ferait enfin éclater le conflit :

“The Duke of Orléans arrived, and he told us of the Queen's flattering herself that there were only 1400 British troops left at Palermo. This put her in the greatest spirits.” BENT. 4 Juil. 1812.

Mais les mesures de Bentinck étaient trop bien prises, et il déploya ses moyens militaires si à propos, qu'encore une fois la reine n'osa pas en venir aux mains. Le 8, Bentinck eut une conversation avec Cassaro :

“I told him that the Constitution must be carried, that was my business. It must be done either by the Parliament or by force.” BENT.

Et le jour suivant il écrivait à Castlereagh :

“I have done violence to my own judgment and feelings in endeavouring to attain the objects of my instructions by the means of conciliation only. I regret the sacrifices of great advantage to the common cause which have arisen from this undeserved delicacy. I am not ashamed to confess I have been deceived because . . . I should have been sorry that from any illiberal construction of the motives of this Court I had for a moment abused the power committed to my charge. . . . It has been all in vain, and I am now in decided conviction that fear, and nothing but fear, can direct a mind which many believe to be as false and cunning as it is certainly weak.” F. O. Sicily 52, Bentinck à Castlereagh, 9 Juil. 1812.

En même temps la question financière devenait de plus en plus importante, et influait sur Ferdinand et Marie Caroline. Le premier désirait une grosse liste civile si il octroyait la constitution. Donnons encore quelques détails sur ce côté de l'affaire. La reine, au 25 Juin, avait écrit à Fagan demandant un secours de £100,000 tout en admettant qu'elle était endettée d'à peu près 150,000 onces. F. O. Sicily 52, Marie Caroline à Fagan, 25 Juin, 1812. Le 9 Juillet Fagan écrit à Bentinck que la reine “is greatly pushed for money, at least those who attend her tell me that they have not been paid for four months”. WELB. A cette date Ferdinand avait accepté sa défaite sur la question constitutionnelle et ne négociait guère plus que sur la question d'argent. Bentinck fut dégoûté pas son avarice.

“The assignment desired for the Royal Family considerably exceeds the half of the revenues of Sicily. The latter is a disgusting instance of meanness, of selfish extravagance and of complete indifference to the interests of the nation.” F. O. Sicily 52, Bentinck à Castlereagh, 9 Juil. 1812.

Enfin le 20 Juillet on fut à peu près d'accord, le Parlement se rassembla, et après une session orageuse qui dura toute la nuit on posa les bases de la Constitution.

¹“ARTICLES DÉCRÉTÉS DANS LA SÉANCE DU PARLEMENT LE 20 JUILLET 1812 POUR SERVIR DE BASES À LA NOUVELLE CONSTITUTION.

I.

“La religion devra être uniquement et à l'exclusion de tout autre la Catholique apostolique Romaine. Le Roi sera obligé de la professer, et s'il voulait en prendre une autre, il sera ipso facto déchu du Trône (1).

“Placet Regiae Majestati.”

propositions de S. M., mais le dernier était redigé avec tant d'art, qu'il

“(1) Lord William sans doute par respect pour ce décret du Parlement a fait convertir un grand magasin appartenant à la Ville, en Eglise du rite Anglican et en a rendu le culte public.)

II.

“ Le pouvoir législatif residra par ce décret durativement dans le seul Parlement. Les loix auront vigueur quand elles seront sanctionnées par S. M. Les impositions, de quelque nature qu'elles soyent, ne pourront être établies que par le seul Parlement, et devront avoir aussi la sanction Royale. La forme en sera, Veto ou Placet, devant être acceptées ou refusées par le Roi sans modification.

“ ‘ Placet Regiae Majestati.’

III.

“ Le pouvoir exécutif résidra dans la personne du Roi.

“ ‘ Placet Regiae Majestati.’

IV.

“ Le pouvoir judiciaire sera distinct et indépendant du pouvoir exécutif et du législatif; et il s'exercera par un corps de juges et magistrats. Ceux ci seront jugés, et privés d'emploi par la chambre des Pairs d'après l'instance de la chambre des communes, comme on le relève mieux de la constitution D'Angleterre, et on en parlera plus amplement à l'article Magistrature.

“ ‘ Placet Regiae Majestati.’

V.

“ La personne du Roi est sacrée et inviolable.

“ ‘ Placet Regiae Majestati.’

VI.

“ Les ministres du Roi et autres employés seront sujets à l'examen, et à la sindicature du Parlement; ils seront de même accusés, processés et condamnés toutes les fois qu'ils seront coupables contre la constitution, et l'observance des loix, ou pour toute autre faute grave dans l'exercice de leurs charges.

“ ‘ Placet Regiae Majestati.’

VII.

“ Le Parlement sera composé de deux chambres: une dite des communes, ou des representants des populations, tant domaniales, que Baronales; sous les conditions que le Parlement établira dans ses détails postérieurs sur cet article. L'autre appellée des Pairs, laquelle sera composée de tous les ecclesiastiques et leurs successeurs, et de tous les Barons et leurs successeurs, et possesseurs des actuelles Pairies qui ont droit de siéger et de voter dans les deux chambres, Ecclésiastique et Militaire, et de ceux qui dans la suite pourront être élus par S. M., d'après les conditions et limitations que le Parlement fixera par l'article des détails sur cette matière.

“ ‘ Placet Regiae Majestati.’

VIII.

“ Les Barons auront, comme Pairs, une seule voix par tête, en en supprimant la multiplicité actuellement existante, relativement au nombre de leurs populations. Le Proto-Notaire du Royaume présentera une note des Barons et ecclésiastiques actuels, et elle sera insérée dans les actes parlementaires.

“ ‘ Placet Regiae Majestati.’

laissait aux révolutionnaires une grande latitude pour donner aux autres, telle interprétation qui conviendrait à leurs dessins pervers.

IX.

“ Le Roi aura seul le droit de convoquer, de proroger, et de déssoudre le Parlement selon la forme et institution qui s'établiront dans la suite, cependant S. M. sera tenue de le convoquer toutes les années.

“ ‘ Placet Regiae Majestati.’

X.

“ La nation devant fixer les subsides nécessaires à l'état, se fera un devoir de pourvoir par la liste civile aux sommes convenables à la splendeur à l'indépendance et à l'entretien de son auguste Monarque, comme de la famille Royale dans l'exstension la plus généreuse que le permet la situation actuelle des finances du Royaume. Ainsi la nation prendra pour son compte l'administration et la revenu de tous les fonds et biens nationaux, y compris ceux regardés jusqu'ici comme fiscaux et Domaniaux. Le produit en passera dans les mains du ministre des finances pour en faire l'usage. Quant aux personnes, sistème et moyens par lesquels ces fonds devront être administrés, et les revenus exigés, le Parlement se reserve de les fixer dans le détail ultérieur de cet article.

“ ‘ Vetat Regia Majestas ’. (1)

XI.

“ Aucun sicilien ne pourra être arrêté, exilé, ou puni de quelque manière que ce soit, ni troublé dans la possession ou jouissance de ses biens, qu'en vertu des loix d'un nouveau code qui sera établi par le présent Parlement, et en vertu d'ordres ou de sentences de Magistrats ordinaires, et dans la forme et disposition de sureté publique que determinera le présent Parlement. Les Pairs jouiront de la forme du jugement dont jouissent ceux d'Angleterre, comme cela sera plus amplement détaillé dans la suite.

“ ‘ Placet Regiae Majestati.’

XII.

“ Avec le même désintéressement que l'ordre de la noblesse a toujours manifesté dans ses propositions, il a vôté, conclu, et le Parlement a établi qu'il n'y aura plus de fiefs, que toutes les terres en Sicile se posséderont à titre de biens allodiaux, conservant néanmoins aux familles respectives l'ordre de succession dont elles jouissent actuellement. Les juridictions Baronales cesseront également; et en conséquence, les Barons seront exempts de toutes les charges auxquelles ils ont été assujettés jusqu'à présent pour les droits féodaux. Les investitures, les reliefs, dévolutions au fisc, et toutes autres charges inhérentes aux fiefs seront abolies, conservant cependant à chaque famille les titres et les honneurs.

“ ‘ Placet Regiae Majestati.’

XIII.

“ Le Parlement adhère en outre, à l'abolition des droits angarici (c'est à dire onéreux) et privés, aussitôt néanmoins que les Communes ou les particuliers qui en sont grévés, auront indemnisé le propriétaire actuel par un capital proportionné à leur valeur à raison de cinq pour cent du produit de la gabelle qui se trouvera existante à l'époque du rachat, ou au défaut de cela, sur les registres des percepteurs respectifs; bien entendu cependant que les possesseurs des terres, de quelque nature

[92] On s'était attendu à une grande résistance de la part du Clergé, qui, par sa réunion à la future Chambre des Pairs, perdait absolument toute son influence, Lord William la redoutait, et comme il prévoyait que les opposans s'appuyeraient du Prince de Cassaro, il fit l'impossible pour gagner ce Ministre, qui lui répondit avec sa franchise ordinaire : *Si les Prêtres font la sottise de sacrifier leur existence politique, je ne me mêlerai pas de leurs affaires ; mais s'ils ont la sagesse de s'y refuser, comme je le crois, je les soutiendrai de tout mon pouvoir.*

Alors (reprit Mylord) j'en userai avec L'Archevêque, comme j'en ai usé avec le Duc D'Ascoli et je le ferai exiler.

qu'elles soient, conserveront la même autorité et les mêmes droits pour l'exigence facile de leurs créances, et de leurs cens, dont ils ont joui jusqu'à présent.

“ Sa Majesté se réserve d'accorder sa sanction, quand elle recevra les éclaircissements nécessaires sur cet objet.”

XIV.

“ L'ordre de la noblesse adhère à la demande des Communes : que toute proposition relative aux subsides, doive émaner primitivement, et se conclure dans la dite chambre des communes ; et être ensuite transmise à celle des Pairs, qui ne pourra que la consentir ou la rejeter sans l'altérer de quelque manière que ce soit. Il a également été décidé, que quant à la proposition des articles de législation, ou de toute autre matière, qui seront respectivement faites par l'une des deux chambres, l'autre aura le droit de la rejeter.

“ ‘ Placet Regiæ Majestati.’ ”

XV.

“ A l'égard ensuite des autres principaux établissemens de la susdite constitution Britannique ; Le Parlement déclarera dans la suite, ceux qu'il conviendra d'accepter, de modifier, ou de rejeter, à cause de la différence de l'état, et des circonstances des deux nations : faisant savoir à cet effet qu'il recevra volontiers les projets qui pourront être faits par ses membres pour l'application convenable de la constitution anglaise au Royaume de Sicile, à fin de pouvoir choisir celui qu'il jugera le plus convenable à la gloire de S. M. et à la félicité du peuple Sicilien.

“ A mesure qu'on présentera les articles à S. M. elle décidera de ceux qui méritent la sanction Royale.”

“ NOTE.

“ (1) Dans la séance du 15 avril, et au mépris de ce Veto, le Parlement a décrété que tous les biens et autres revenus de la Couronne seraient désormais regardés comme propriété nationale ; et dans celle du 2 novembre, il fixa la liste civile à une somme tellement modique, qu'elle a très mal répondu à la générosité qu'il annonçait par cet article.” M. C. 59. Ajoutons que le *placet* ou *non placet* de Ferdinand ne date pas du 20 Juillet. Il fallut traverser encore une crise avant que le Roi acceptasse les demandes de Bentinck et du Parlement sicilien. Remarquons que les articles 10, 13 et 15 furent seuls mis en question par Ferdinand. Ce fut le 10 Août seulement que le Prince Héréditaire sanctionna les 12 articles pour son père.

Le Prince de Cassaro lui observa que cela était impossible, vû que l'Archevêque, et comme Prélat, et comme Chef du Parlement, se trouvait doublement à son poste ; qu'ainsi personne n'avait le droit de l'en éloigner, à moins qu'il ne se rendit coupable d'un crime, et que soutenir les droits de son ordre n'en était pas un.¹

Cependant Lord William ne perdit pas courage ; il ameuta les uns et intimida les autres par les menaces les plus violents. L'Archevêque, dans les débats, fut outrageusement insulté par des prêtres corrompus, entr'autres par cet Abbé Pasquali dont j'ai déjà fait mention. Quelques membres des moins courageux sortirent de la Chambre pour n'être pas obligés de voter, et quinze seulement, osèrent soutenir l'opposition de leur chef. Ainsi la réunion des deux ordres fut prononcée au grand étonnement même des révolutionnaires, qui ne se croyaient pas sûrs de leur fait.

Dès que Lord William eut remporté cette première victoire, il fit un office très pressant au Prince Vicaire pour demander à S. A. R., de pourvoir de deux gros bénéfices vacans, L'Abbé Balsamo et le Père Chiavetta moine Basilien et redacteur de la Gazette Britannique, pour [93] les récompenser (disait-il) de leurs services, c'est-à-dire, de ceux qu'ils avaient rendus à la faction révolutionnaire en entraînant par la violence les suffrages de la Chambre du Clergé ; et il faut convenir qu'une telle démarche de la part du Ministre, était le comble de l'insulte envers S. M.

J'avais prévu et annoncé à la Reine, que le Chanoine Madalena, duquel j'ai eu occasion de parler, voterait pour le mauvais parti et s'en excuserait auprès de S. M. en lui disant, qu'une voix de plus ou de moins n'était rien dans la balance ; que s'il eût donné la sienne à L'Archeveque, il serait devenu suspect aux Anglais et n'aurait pas eu le moyen de servir cette Souveraine auprès de Lord William, chez lequel il était introduit par le moyen du Consul Fagan. Ma prophétie se vérifia et la chose arriva comme je l'avais imaginée. En effet il ne pouvait en être autrement.

La manière dont en agit Lord William eu cette occasion, ressemble beaucoup à celle qui fut employée à Versailles en 1789 pour forcer les deux premiers ordres de la Monarchie à se réunir au Tiers-Etat. Il est vrai que Mylord avait pour ce genre de tactique, un excellent maître

¹ Les écrivains libéraux déclarent que la grande majorité de la chambre du Clergé était contre la Cour. Selon Bentinck les quinze articles passèrent presque à l'unanimité. BENT.

dans la personne de M^r le Duc D'Orléans ; aussi c'était chez ce Prince que se tenaient plusieurs fois par jour des conciliabùles, auxquels assistaient régulièrement tant Lord William que le Prince de Belmonte, et ils n'ont pas discontinué pendant tout le tems de la durée du Parlement, et on verra par la suite, que la marche de l'assemblée nationale Française a été constamment suivie par les révolutionnaires Siciliens.

On commença par faire présenter à la sanction du Roi¹ les quinze articles décrétés et S. M. répondit que l'usage étant de ne sanctionner le Parlement que quand il avait terminé ses travaux, elle ne voulait pas y déroger ; qu'ainsi, elle attendait cette époque, pour [94] accepter, ou refuser les différentes décisions qu'on lui mettrait alors sous les yeux, suivant qu'elle en avait le droit.

Cette réponse très sage ne servit qu'à exalter les têtes. On ne donna au Roi que huit jours pour se décider, et on le menaça de prononcer sa déchéance s'il persistait dans son refus. Le Prince Vicaire se permit même le 30 d'écrire à son Auguste Père une lettre, dont, pour l'honneur de S. A. R. je crois ne pas devoir faire connaître le contenu et à laquelle S. M. fit une réplique, dont on admira dans le tems la modération.

Le Roi avait quitté Solanto, les premiers jours du mois, et la Reine, qui était retenue à la Bagaria par une indisposition de Monséigneur le Prince Léopold n'avait pû aller le rejoindre à la Ficuzza que le 21. Dans l'intervalle, Lady William donna une fête, je ne sais à quelle occasion ; et elle poussa l'impudence jusqu'à y inviter la Reine qui, comme on peut le juger, se refusa aux instances réitérées qui lui furent faites à cet egard.

Cependant, la menace de sa déchéance épouvanta cette Souveraine, qui se crut perdue, s'on la prononçait. S. M. isolée au milieu du bois n'avait personne auprès d'elle qui pût la rassurer et montrant de la faiblesse pour la première fois, elle se hâta, dans un premier mouvement, de demander l'armement d'une Frégate pour la transporter dans un port d'où elle pût gagner Vienne, où elle disait être résolue de se retirer. Les vrais amis de S. M. sentirent les conséquences d'une telle démarche et les lui représenterent ; mais elle était faite et il n'y avait plus de remède. En effet, elle est devenue la base de toutes les persécutions que S. M. à éprouvées depuis ; car jusques là, Lord William n'avait pas poussé l'audace jusqu'à exiger que S. M. sortit du [95]

¹ Ce fut le Parlement même qui crut qu'il fallait s'en rapporter non au Régent mais à Ferdinand lui-même pour la Constitution.

Royaume et il n'avait été question que de la forcer à s'éloigner de Palerme, pour aller se fixer dans quelque ville de l'intérieur de la Sicile.

La nation ne semblait prendre aucune part à ce qui se passait dans le Parlement. Le Prince de Belmonte avait même fait, six semaines au paravant, une triste épreuve de sa popularité ; car, dans une petite émeute qui eut lieu le 15 Juin, à l'occasion du prix excessif des denrées,¹ son amour-propre lui fit croire, que sa présence la calmerait ; mais s'étant présenté dans sa voiture pour pérorer les insurgés, il en fut si complètement hué, qu'il se vit obligé de rentrer chez lui en courant à toute bride, et plus pâle que ne l'est un mort.

Lord William, le même jour n'eut pas un succès plus heureux ; on l'avertit qu'à côté de son Palais, on pillait la boutique d'un marchand de fromage. Il parut à la fenêtre, parla au peuple et fit descendre le Général Mackferlane pour remédier à ce désordre ; mais les soins bien-faisans de ces MM. n'ayant été accueillis que par un torrent d'injures, ils s'éclipserent prudemment l'un de l'autre.

Mylord s'étant convaincu par là, qu'il n'était pas comme on l'en avait flatté, l'idole des Palermitains, jugea qu'il était sage de quitter la ville, dans un moment où elle n'était pas tranquille ; d'autant qu'il n'ignorait pas, qu'on attribuait la pénurie à la continuelle extraction que faisaient les Anglais de toutes les denrées de première nécessité. Il prit donc le prétexte de la chaleur pour aller à la campagne, et mal-adroitement il se fit prêter par le Prince de Paterno, une maison située dans une position où l'été est mille fois plus insupportable qu'à la Capitale. Il y établit une garde de ses troupes, qui [96] faisaient, dans la nuit, les patrouilles les plus exactes autour de son habitation ; et c'est sans doute une anecdote dont il a oublié de se vanter en Angleterre, mais qui pour cela n'en est pas moins vraie.

Le Roi était même, comme en effet il mérite de l'être, et la manière dont on agissait avec lui, commençait à déplaire, d'autant que le Vicariat n'avait remédié à aucun des inconveniens dont on s'était plaint. La garnison Anglaise d'ailleurs, s'était faite détester tant de l'habitant, que des troupes du Roi, dont l'esprit était très bon et qui montraient un grand dévouement à S. M. Il passa même dans le tems pour très constant, que les prétendus Aristides, craignant pour leur sureté, avaient déjà fait embarquer leurs effets les plus précieux sur un vaisseau qui était en rade.

D'après un tel état de choses, il est certain que si le Roi fût monté à

¹ "A trifling disturbance in the town about bread." BENT. 15 Juin, 1812.

cheval et se fût montré, tout était fini et il est même très douteux que les troupes Britanniques eussent osé se présenter pour soutenir les factieux, car déjà le Général Oswald, commandant un corps Hannovrien assez considérable, avait déclaré publiquement, n'avoir été envoyé en Sicile que pour défendre l'Île contre les ennemis et non pour y faire la guerre au Souverain; qu'en conséquence, s'il était commandé pour marcher contre S. M. il n'obéirait pas. Aussi Lord William ne tardat-il pas à se débarasser d'un pareil censeur.

Le Roi, de son côté ne se dissimulait pas que ce moyen était le seul qui pût le tirer d'embarras; mais cet excellent Prince répugnait à faire répandre le sang pour le soutien de sa cause et son Tartuffe de Confesseur lui en faisait un cas de conscience. S. M. donc, préféra d'avoir une conférence avec le [97] perfide Lord William et l'y invita, malgré la répugnance qu'avait S. M. de traiter directement avec lui.¹ Mylord se rendit à la Ficuzza le premier d'Août accompagné de son Mentor M^r Lamb. Le Roi lui parla près de deux heures, avec autant de dignité, que de sagesse et n'en obtint que des réponses aussi déplaisantes qu'extravagantes.² Le matin du même jour, S. M. avait reçu une lettre du Prince Vicaire contenant des propositions analogues à la volonté qu'elle avait manifestée, mais subordonnées à de certaines conditions. Le Roi en la renvoyant, avait écrit au bas; telle étant mon intention, je l'autorise à le faire. Une de ces conditions était, entr'autres, que Lord William garantirait la sûreté de toute la Famille Royale; mais sur la demande qu'en fit le Roi à ce Ministre, il répondit, qu'il ne pouvait se rendre garant que de celle de la personne de S. M.³

¹ Ce qui veut dire qu'enfin, le 1^{er} Août, Ferdinand cèda.

² Bentinck parla au Roi très franchement, et leur conversation fut orageuse :

“He (the King) asked if I would support him? I said I hoped he would not place me in the disagreeable predicament, but certainly if his refusal to comply with the wish, almost unanimous, of the nation should produce disorder, I could not support him. He appeared annoyed at this. He said, ‘I shall write down your answer and send it to England’.” BENT. I Août, 1812.

³ “LETTRE DU PRINCE VICAIRE AU ROI.

“PALERME le 1^{er} Août 1812.

“MON TRÈS CHER PÈRE ET SOUVERAIN,—Il me semble qu'ayant déclaré, plusieurs fois, que dans le cas où la Sicile voudrait changer son ancienne constitution, vous prescriviez qu'elle adoptât celle d'Angleterre connue par sa sagesse, et qui rend cette brillante et puissante nation heureuse; Je croirais que vous pourriez donner une preuve de la constance de cette résolution en m'autorisant à sanctionner tous les articles qui seront conformes à cette constitution, et à déclarer au Ministre de la Grande Bretagne que telle est votre volonté, à condition qu'il garantira votre sûreté

Le lendemain le Roi fit appeler le Prince Régent qui assura S. M. avoir trouvé Lord William rempli d'humeur à son retour à Palerme ; ajoutant que même il s'était exhalé en menaces les plus terribles ; mais S. M. ne s'en montra pas effrayée et répondit qu'elle n'avait rien à changer à sa résolution de la veille.¹

Lord William avait aussi vû la Reine en particulier et il a prétendu depuis, que dans cette occasion, S. M. lui avait confirmé la résolution où elle était, de partir pour l'Allemagne ;² Mais ce qui est certain, c'est personnelle comme celle de votre famille, et qu'il soutiendra toutes les négatives du Veto qu'on donnera à tous les articles qui pourront être proposés par le Parlement, et qui seraient contraires à la constitution Britannique que vous voulez accepter dans son intégrité, à l'exception de la religion Catholique Romaine, qui doit être la seule dominante, et sans les modifications qu'il sera nécessaire d'y apporter relativement aux tribunaux et aux loix, tant civiles que criminelles, pour les adopter à nos usages ; et vous baisant les mains je suis etc.

“(signé) FRANÇOIS.

“ NOTE.

“ Le Roi en renvoyant à S. A. R. l'original de cette lettre, écrivit au pied : telle etant mon intention, je l'autorise à le faire.

“(signé) FERDINAND.”

M. C. 63.

¹ La mauvaise humeur de Bentinck se comprend. Plaçons ici, d'abord, ses griefs contre le Prince Héréditaire, que deux citations, tirées des documents pour le mois de Juillet, feront comprendre. Le 9, Bentinck écrit à Castlereagh sur le compte du Prince :

“ The leading feature of his character is distrust . . . dullness of comprehension, great timidity, a littleness of mind in all things, a superstitious awe of his parents.”
F. O. Sicily 52.

Le 16, le Prince avait esquivé une demande de Bentinck relative au commandement de l'armée, commandement qui lui échappait sous certains égards. C'était l'affaire des régiments étrangers à Palerme.

Pour ce qui tient à l'entrevue du 2 Août, il est assez évident que la lettre du 1er, que Ferdinand avait acceptée, représentait à peine une demi-concession.

² La conversation, en effet, fut amenée par Bentinck sur le sujet qui lui tenait à coeur, celui de l'éloignement de la reine. Justement elle avait reçu quelques semaines auparavant une lettre de l'Empereur François qui lui accordait un asile à Vienne. Le général autrichien Nugent, qui passait par Palerme sur son retour d'une mission secrète en Espagne, donne une idée assez juste de cette question dans une conversation avec Bentinck :

“ Genl. Nugent told me that the Emperor approved very much what had been done in Sicily. . . . He approved of the Queen being sent away from Sicily. He was embarrassed by the Queen's letter asking for permission to go to Vienna. Metternich was very much against her coming, saying she was an intriguing woman and might do mischief. The Emperor thought he could not refuse.” BENT. 29
Juin, 1812 ; voir aussi, 6 Mai, 1812.

que S. M. lui parlant des factieux, qui avaient invoqué la protection de la grande Bretagne, demanda à Mylord ce que ferait L'Angleterre aux mécontents d'Irlande s'ils avaient recours à celle d'une puissance étrangère. Question à laquelle il répondit sans hésiter : *Madame nous les ferions pendre.* Et il semble que c'était prononcer, d'un manière positive, l'arrêt [98] de mort de tous ceux dont il épousait la cause en Sicile avec tant de chaleur, car on peut encore ajouter que les réclamations des Irlandais sont bien plus fondées que ne l'ont jamais été celles des brouillons protégés par Lord William, puisque les premiers ont, non seulement dans la nation, mais encore dans le Parlement Britannique, un parti très considérable, dont l'un des chefs entr'autres est ce même Lord Welsley, sur les prétendues instructions duquel Mylord a fondé, dans les premiers tems, ses prétentions exorbitantes.

Le Prince de retour en ville envoya chercher Lord William et en présence du Prince de Cassaro, S. A. R. lui renouvela la proposition de garantir la sûreté de tous les membres de la Famille Royale. Il est à remarquer que Mylord dans un moment de réminiscence qui sans doute ne dura pas longtems répondit : *Je ne puis garantir celle de la Reine, sans me compromettre en Angleterre, où j'avoue qu'on m'a trop fait écrire contr'Elle ; mais si S. M. se conduit bien, je la laisserai tranquille ; à moins qu'il me parvienne de nouveaux ordres de ma Cour, comme j'ai lieu de le craindre.*¹

Malgré ce que cette réponse contenait d'équivoque, le Prince, interprétant à sa manière, la faculté que lui avait accordée son Auguste Père au pied de la lettre du premier, sanctionna le 10, douze des quinze articles, apposa le veto au dixieme ; il ne reserva que le treizième à plus ample application et mit aussi au dernier une condition assez sage S. A. R. se laissa d'autant plus facilement entraîner à une aussi éclatante démarche, qu'à en juger par ce qu'elle avait écrit le 8 au traître Cacamo, il parait que, forçant le sens de quelques expressions dont le Roi avait pû se servir, S. A. R. les avait prises pour une déclaration spontanée que faisait [99] S. M. de ne vouloir plus se mêler à l'avenir des affaires politiques. Cependant le Roi a protesté depuis, qu'il n'avait jamais pensé à prendre un tel engagement.

Lord William qui, lors de la nomination du Vicariat, avait momentanément rendu les subsides, ne tarda pas à les suspendre de nouveau, par des motifs que je ferai connaitre dans la suite. En même tems, comme il voulait se débarasser des troupes étrangères qui lui en im-

¹ Il faut évidemment se défier de cette version de ce que dit Bentinck.

posaient, il fit publier un ordre par lequel on autorisait tout militaire non Sicilien, de quelque rang qu'il fût, à quitter le service, enjoignant aux Chefs des Corps d'expédier le congé aux Soldats nés hors du Royaume qui le demanderaient.¹

Lord William dont l'esprit inquiet ne se fixe jamais, tout occupé qu'il était d'organiser la révolution en Sicile, ne ressentait pas moins une excessive jalousie de la gloire que Lord Wellington acquérait en Espagne et prétendait devenir son rival. Il avait donc proposé à L'Angleterre de conduire à Alicante un nombreux renfort en troupes Siciliennes, pourvû qu'on lui permit de se mettre à leur tête ; et cette proposition avait été agréée. Le Ministre Britannique s'était même hâté d'expédier à M^r Lamb des lettres de créance à l'effet de remplacer Mylord pendant son absence ; mais le Roi s'étant opposé à ce qu'on secondât ainsi les démangeaisons ambitieuses de Lord William, cette expédition n'avait pû avoir lieu, et ce despote en éprouvait une rage qui ressemblait au délire.² Cependant le Prince Vicaire ne cessait de tourmenter son Auguste Père pour qu'il y donnât son consentement et S. A. R. le 17 Août mandait entr'autres choses à S. M. "*Ce n'est plus le tems de se prévaloir des traités et dire, je veux ceci et non cela*" manière de s'exprimer au moins extraordinaire de la part d'un Prince fait pour porter la couronne [100] et on ne pouvait l'attribuer qu'à ce que S. A. R. était absolument subjuguée.³ S. M. donc se résolut à faire venir à la Ficuzza le Prince de Cassaro et l'intriguant Caccamo pour les consulter sur le parti qu'elle avait à prendre. Le premier fut très peu flatté de se voir associer un pareil personnage et ne pouvant parler à S. M. qu'en présence de ce mauvais sujet qu'il regardait, avec raison, comme vendu à Lord William, il lui fut impossible de s'expliquer

¹ On avait recruté beaucoup de soldats napolitains, déserteurs des régiments napolitains qui servaient sous les généraux français dans le nord-est de l'Espagne. La garde royale, les *Reali Paladini*, comme on disait à Palerme, avec beaucoup d'officiers et de soldats étrangers, était dévouée à la reine, et il s'agissait de réduire ce corps. A ce moment la reine excitait la garde sous main. Le colonel von Tschudy était un des principaux agents de la reine.

² L'intention du Gouvernement Anglais et de Wellington, était de faire une diversion sur la Catalogne dès 1810 ; les instructions de Bentinck prévoyaient qu'il ferait cette opération aussitôt qu'il aurait réglé les affaires de Sicile, c'est à dire vers la fin de 1811, ou au plus tard au printemps de 1812. La reine a raison de dire que Bentinck était désolé de voir l'occasion constamment retardée.

³ Le Prince Héréditaire était à bout et ne pouvait plus supporter la situation ou il se trouvait. Il voulait finir à tout prix, d'une façon ou d'une autre. WELB. 19 Août, 1812.

comme il l'aurait fait, s'il se fût trouvé seul avec le Roi, ou en compagnie d'un homme sur lequel il eût pû compter. Cette conférence eut lieu le 19 et S. M. se détermina à signer six articles qui étendaient les facultés du Prince Vicaire.¹ Ils furent communiqués à Mylord qui se montra très mécontent du second par ce qu'il n'autorisait S. A. R. qu'à sanctionner les actes Parlementaires absolument conformes à la constitution Anglaise, et du Cinqueme par ce que S. M. y déclarait positivement que les corps de la maison Royale ne devaient subir aucune variation, car c'était précisément ceux là que Mylord avait le plus d'intérêt à désorganiser comme on le verra dans la suite.²

Jusques là Lord William avait présenté la constitution Anglaise comme le Chef d'œuvre de l'esprit humain, mais dès qu'il vit que le

¹ "AUGMENTATION AUX POUVOIRS DU VICARIAT ACCORDÉS PAR LE ROI À S. A. R.
ARTICLE Ier.

"S. M. confirme à S. A. R. la faculté de gouverner librement, conformément aux facultés qui lui ont été accordées par la cédula du 16 janvier dernier.

ARTE II.

"Pour le Parlement, le Roi consent que S. A. R. puisse sanctionner tout ce qui est exactement et généralement conforme à la constitution anglaise, à l'exception de la religion Catholique, Apostolique et Romaine qui doit être l'unique dans le Royaume.

ARTE III.

"Pour la troupe que demande le Ministre d'Angleterre, S. M. autorise S. A. R. à conclure le traité, pourvû qu'il n'y soit accordé que la moitié de celle qui est en état d'agir, l'autre moitié devant rester en Sicile, comprenant dans celle ci, les corps de la maison Royale, qui ne doivent souffrir aucune variation.

ARTE IV.

"La moitié de la troupe qu'on réunira aux Anglais, sous le commandement du Capitaine Général Bentinck, devra être rendue à S. M. dès que les opérations contre l'ennemi seront terminées.

ARTE V.

"Pour le commandement général que veut Bentinck, S. M. s'en rapporte à S. A. R. pour décider à cet égard ce qui sera le plus utile et le plus avantageux.

ARTE VI.

"Pour les affaires étrangères et la maison Royale, il n'yaura rien d'innové, et les choses resteront sur le pied, où elles ont été jusqu'à présent.

"(signé) FERDINAND.

"FICUZZA le 19 Août 1812."

M. C. 64.

² Derrière les actes du roi il faut toujours chercher l'influence de la reine. Quant au dévouement de Ferdinand à la constitution anglaise il est évident que ceci n'est qu'un moyen de susciter des embarras pour la constitution sicilienne. La reine tient absolument à soustraire la Garde au commandement de Bentinck.

Roi voulait l'adopter dans toute sa pureté, elle cessa d'être telle aux yeux de sa Seigneurie. Mylord dit au Prince de Cassaro qu'il ne concevait pas pourquoi S. M. s'obstinait à la prendre servilement pour modèle, qu'elle est remplie de défauts, contre lesquels les trois quarts de la nation ne cessent de réclamer. Ce qui peut être vrai ; mais Mylord jusques là n'en était pas convenu, puisque au contraire, il ne souffrait pas qu'on se permit, devant lui, la moindre objection contre [101] cette constitution. Le Prince de Cassaro lui en fit l'observation et n'ayant rien à répondre à ce Ministre de S. M. il changea de conversation, ce qui lui est ordinaire toutes les fois qu'il se trouve embarrassé.

Le 20 il arriva des dépêches du Prince de Casteliccala qui comme je l'ai déjà fait connaître ne servait plus avec autant de zèle qu'il l'avait fait par le passé ; quoi qu'il en soit, il y rendait compte d'une longue conférence avec Castelreagh, dans la quelle il avouait d'avoir pu¹ détruire dans l'esprit de ce Secrétaire d'état les préventions que Lord William lui avait données contre la reine, sur tout relativement à la prétendue correspondance de S. M. avec l'ennemi ; il ajoutait cependant qu'ayant insisté sur le desir qu'il ne cessait de manifester d'obtenir une audience du Prince de Galles, Mylord lui avait répondu : *Il ne faut pas pousser les choses à l'extrémité, vous faites voir par là qu'on suppose à Palerme la possibilité que les Anglais fissent violence à la reine, idée de laquelle j'ai horreur.*

Mr. de Casteciccala aurait dû sans doute exiger que Lord Castelreagh lui communiquât les preuves de la prétendue correspondance éternellement reprochée à S. M. sans qu'on ait jamais voulu les administrer, mais il se contenta d'en nier l'existence ce qui, ce me semble, ne suffisait pas pour mettre le ministre au pied du mur. La dépêche finissait à l'ordinaire par des capucinades et des exhortations de souffrir avec patience les insolens procédés de Lord William, ce qui n'était pas consolant.

La reine toujours inquiète de ce qui se tramait contre sa personne, avait écrit deux lettres au Prince Vicaire, pour lui recommander de l'avertir, dans le cas ou l'audacieux Lord William méditerait quelque attentat qui pût la regarder, et S. A. R. n'en avait pas pris connaissance ; S. M. en écrivit une troisième, [102] dont le 23 elle reçut enfin une réponse, portant en substance, que "le Ministre Britannique ayant reçu de nouveaux ordres de sa Cour, avait résolu d'envoyer des Régimens à

¹ Le sens est "de n'avoir pas pu". Une autre dépêche dans le même sens arriva le 4 Septembre. BENT. 5 Sept. 1812.

la Ficuzza pour obliger S. M. de faire par la force ce à quoi elle ne voulait pas se prêter de bonne volonté". Mais cette menace sans doute concertée avec Lord William était en opposition avec ce qu'avait dit Lord Castelreagh au Prince de Castelvicala, de l'horreur que lui inspirait l'idée qu'on pût user de violence envers S. M. et des lors elle n'eut pas de succès.

J'ai dit que le furibond Bentinck, n'avait pas été content des articles signés par le Roi le 19 ; entr'autres de la restriction que S. M. mettait par rapport aux corps de la maison Royale. Effectivement, il débuta par une note au Prince de Belmonte son complice, dans laquelle il disait formellement ; *qu'il était de son devoir de représenter dans les termes les plus forts contre la constitution et l'existence du Régiment des Gardes tel qu'il était formé à cause de l'esprit qui y régnait.* C'est-à-dire, sans doute, par ce qu'il le regardait comme dévoué au Roi et, après nombre d'autres reproches contre ce Corps respectable, il concluait par en exiger la destruction.

Le Roi eut communication de cette note le 26 et en fut justement irrité ; mais, pour couronner l'oeuvre, le Prince transmit le 28 à S. M. deux plans présentés par Lord William l'un pour la composition de l'armée mobile, qu'il prétendait conduire en Espagne, et l'autre pour celle de l'armée stable. Il formait la première de 7304 hommes d'élite, choisis par lui dans tous les corps ; et la seconde de 7759 autres, comprenant dans ce nombre les invalide, les estropiés, enfin tout ce qui n'était qu'à charge et hors d'état de prêter le moindre service actif. Il est [103] vrai pourtant, qu'il avait l'extrême bonté de laisser au Roi l'ombre du Régiment des Gardes, en le réduisant à 600 têtes, au lieu de 1808 qui étaient son pied ordinaire au complèt.

Le Prince exhortait chaudement S. M. de se soumettre à cette décision souveraine de Lord William, assurant, qu'à cette condition, ce bienfaisant Ministre payerait enfin les quatre mois de subsides arriérés. S. A. R. renouvela ce conseil par deux lettres consecutives qui certainement lui avaient été dictées comme les précédentes, tant le style en était déplacé, en écrivant au Roi son père et j'ai même lieu de me flatter que S. A. R. me saura gré de ne pas les rendre publiques, mais le Roi ne voulut pas y adérer.

Pendant, d'un coté, les fonds d'Angleterre ne venaient plus ; tandis que de l'autre, le Ministre des Finances,¹ d'accord avec Lord William, ne fournissait pas un écu au département de la guerre, malgré les cris

¹ Castelnovo.

que ne cessait de faire le Prince d'Acì qui en était chargé. Il résultait donc, de cette étroite coalition entre Mylord et le Prince de Castelnovo que les officiers mourraient de faim, mais comme ils savaient que ce n'était pas la faute du Roi, ils supportaient cet état de misère avec une patience exemplaire. Nombre d'émissaires de Lord William feignaient de les plaindre, en leur faisant entrevoir que s'ils avaient recours au généreux Ministre Britannique, il viendrait à leur secours et il faut convenir à la louange de ces militaires, que si quelques uns profitèrent de cet avis charitable, le nombre en fut si petit, qu'il ne fit nulle sensation. Je dois dire aussi pour l'honneur de la vérité, que le Prince d'Acì quoique tres peu riche, secourut de sa bourse plusieurs de ces infortunés.

[104] Ce fut dans une telle position de choses, qu'au grand scandale de la nation, on vit paraître le 2 Septembre, un office de Lord William, au Ministre de la Guerre,¹ par lequel il témoignait son étonnement de ce que le prêt du soldat n'était assuré que pour cinq jours et c'était assurément de sa part, non seulement une véritable moquerie, mais encore une scélératesse ajoutée à tant d'autres; puisque, par ce meme office, il tentait d'allarmer les habitans de la ville en leur annonçant que, si la nécessité ou se trouvaient les troupes de se procurer la subsistance, faisait naître quelque tumulte, celles de S. M. Britannique ne se présenteraient pas pour y mettre ordre.

Le Roi desespéré d'un tel désordre auquel il ne pouvait remédier, se détermina le 3 à faire venir auprès de lui le Prince de Cassaro pour le charger de porter à Lord William une note conciliante que S. M. avait redigée elle même.²

¹ "LETTRE DE LORD WILLIAM AU PRINCE D'ACI MINISTRE DE LA GUERRE.

"PALERME 2 Septembre 1812.

"Etant parvenu à ma connaissance, que la troupe n'a reçu le prêt que pour cinq jours seulement et que le pain ne suffit pas pour plus longtems, Informé en outre de la malheureuse situation des officiers dont une grand partie sont réduits à la nécessité de demander la charité, je me vois dans l'indispensable devoir, en ma qualité de Capitaine Général des armées de S. M. de solliciter les dispositions les plus énergiques, afin que le Gouvernement s'occupe de remédier à tems à tous les inconvénients qui pourront naître après le 5. Je ne permettrai jamais que la vie des soldats Britanniques soit compromise pour arrêter le tumulte qui devra avoir lieu quand les troupes se débanderont pour trouver leur subsistance, et je ne puis non plus voir avec indifférence que les citoyens Palermitains soient exposés au pillage de cette troupe de S. M. en présence de celle de S. M. Britannique, que j'ai l'honneur de commander.

"(signé) W. C. BENTINCK."

M. C. 65.

² Note d'instructions données par le roi au Prince de Cassaro pour traiter avec Lord William.

Le Prince de Cassaro connaissant l'inflexibilité de Lord William n'accepta qu'avec répugnance une pareille commission ; cependant il tenta le 4 de s'en acquitter, mais elle n'eut que le succès qu'il en avait prévu et après beaucoup de discussions tres désagréables l'ultimatum de Lord William se réduisit à ce que :

Les Chasseurs et les Pioniers formant environ deux Cens hommes ne subiraient aucun changement conformément aux désirs du Roi.

Qu'il resterait en Sicile un Régiment de Cavalerie comme le demandait S. M.

“ ARTICLE I^{er}.

“ On complètera sur le champ tant le regiment des gardes que les voltigeurs qui en dépendent et on portera le tout au nombre prescrit par le règlement que j'ai fait pour ce corps en 1808.

“ Complèté qu'il sera, en conséquence de ce que est dit dans ce règlement, le second bataillon et sa compagnie de voltigeurs marcheront avec le corps d'armée destiné à agir en union des alliés contre l'ennemi commun, le premier restant ici pour le service et la garde des personnes Royales.

“ ARTE II.

“ Les deux compagnies de chasseurs et pionniers Royaux resteront sur le pied où je les ai établies, attendu qu'elles sont uniquement destinées à mon service particulier et à ma garde.

“ ARTE III.

“ Au lieu de trois escadrons, il restera un Régiment entier de cavalerie qui est nécessaire, tant pour la police, que pour suppléer aux gardes du Corps de la Famille Royale dans les occasions d'usage.

“ ARTE IV.

“ Qu'on prenne des arrangements pour que notre traitement et celui de la maison Royale soient exactement payés avec l'augmentation, trouvé par mon fils lui même raisonnable et juste. Qu'on ne nous donne à l'avenir aucune nouvelle, ou plus grandes inquiétudes et déplaisirs, particulièrement à ma femme, et qu'on la laisse tranquillement demeurer ou aller, on bon lui semblera.

“ ARTE V.

“ Parler de tout ce qui se fait d'irrégulier dans le Parlement, m'étant expliqué à cet égard, et regardant comme nul tout ce que serait sanctionné de non conforme à la constitution anglaise.

“ ARTE VI.

“ Prévenir Bentinck que s'il persiste à vouloir tout renverser, et à révolutionner la Sicile pour soutenir quelques factieux, et me faire descendre du Trône, après cinquante trois ans de règne ; je cederai à la violence de l'oppression, mais que je publierai un manifeste avec toutes les pièces justificatives, et que j'appellerai de ses procédés à toute L'Europe.

FICUZZA 3 Sbre 1812.”
 “ (signé) FERDINAND.

Enfin, que le Régiment des Gardes serait réduit à 700 hommes y compris les officiers, et qu'il en serait formé deux Bataillons, dont l'un Sicilien et l'autre Napolitain ; Que le surplus serait [105] converti en un Corps de Grenadiers faisant partie de l'armée mobile et partirait sur le champ pour L'Espagne ; mais quant à l'article du Parlement, Lord William refusa d'entrer en explication, alléguant que ses intentions étaient connus du Prince Vicaire. Il exigea, en outre, que le Roi, dans les 24 heures, lui fit parvenir une réponse cathégorique et S. M. ne pouvant résister à la violence, se vit encore obligé d'y céder.

Ce fut à cette époque que Lord William fit licencier tous les étrangers dont le recrutement et le transport avaient couté si cher à la Cour, et qu'il en forma deux légions au service D'Angleterre. A celui du Roi, de tels hommes, ainsi ramassés, n'étaient considerés par Lord William que comme des transfuges auxquels on ne pouvait accorder nulle confiance ; mais en prenant la cocarde Anglaise elle avait sans doute le pouvoir de les faire changer de nature, car il n'y a point d'autre moyen d'expliquer le disparate qui se trouve à leur égard dans la conduite de Mylord, qui d'ailleurs avait eu l'art de se faire tellement détester même du Militaire de sa nation, que d'après la réputation qu'il s'était acquise, il ne trouva que très peu d'officiers Napolitains et Siciliens qui voulussent aller servir en Espagne sous ses ordres et le plus grand nombre des meilleurs prefera de donner sa démission.

Lord William alarmé de cette defection à laquelle il ne s'attendait pas, détacha plusieurs de ses affidés pour en arretêr le cours. L'un d'eux s'adressa a un officier d'un grade supérieur, qu'il savait être décidé à quitter le service et il lui dit, qu'en Angleterre quand un Militaire donnait sa démission au moment ou il était comandé pour marcher à la guerre, il autorisait tout le mond à le traiter de poltron ; son interlocuteur lui répondit : [106] *Il en serait de meme ca en Sicile, s'il s'agissait du service du Roi mon maître ; mais le cas où nous sommes est très différent et si quand j'aurai donné la mienne, quelqu'un s'avisait de me traiter de la sorte, je lui repondrais par un soufflet ; en suite duquel, nous irions sans doute nous battre, et en lui brulant la cervelle d'un coup de pistolet, je l'obligerais d'aller avouer dans l'autre monde, qu'il s'était trompé dans celui-ci sur ma bravure.* L'affidé de Mylord ne voulant probablement pas se compromettre, feignit de ne pas entendre cette réponse et ne poussa pas plus loin ses charitables observations.

Il était arrivé le 4 des dépêches du Prince de Castelcicala ; il informait S. M. du résultat de l'audience qu'il avait enfin obtenu du

Prince de Galles et il disait avoir trouvé chez S. A. R. les mêmes préventions contre la Reine, que lui avait manifestées précédemment Lord Castelreagh, d'après les calomnies de Lord William. Il disait cependant que le Prince Régent s'était borné à faire donner par son canal à S. M. le conseil (et non l'ordre) de fixer temporairement sa résidence à quelque distance de Palerme; bien entendu, qu'elle serait toujours la maîtresse d'y venir de tems en tems faire des visites à sa famille et il y a sans doute loin de la aux procédés hostiles de Lord William contre S. M. C'est même une nouvelle preuve que ce furieux n'a jamais été autorisé par son gouvernement à en agir comme il l'a fait.

La Reine donc, désirant faire ses dévotions et son confesseur se trouvant dans un état de santé qui ne lui permettait pas de se transporter à la Ficuzza avait résolu de se rendre en ville le 14, et son arrivée y était annoncée.¹ Il est probable que Lord William prit ombrage de ce voyage, car il voulut y mettre [107] obstacle, en effet pour préparer S. M. au coup qu'il voulait lui porter, il lui fit écrire le 12, par ce Fagan que j'ai déjà fait connaître, une lettre des plus indécentes, et dont S. M. ne fit que le cas qu'elle méritait.² Cependant elle est remarquable en

¹ "The King and Queen are coming to Palermo. They may do something desperate." Fagan à Bentinck, 12 Sept. 1812. WELB. Ce même jour Bentinck s'était mis d'accord avec le Ministère sur un nouveau traité d'alliance militaire contre la France. Ce traité réaffirmait les subsides arrêtés par les traités de 1808 et de 1809; plaçait une division sicilienne de 7,000 hommes à la disposition du gouvernement anglais; donnait le choix des généraux-de-brigade au général-en chef anglais; garantissait la Sicile à Ferdinand avec une promesse de tout tenter pour le rétablir à Naples à la paix générale. F. O. Sicily 52, 12 Sept. 1812.

² "LETTRE À LA REINE DU CONSUL ANGLAIS ROBERT DE FAGAN.

"MAJESTE,

"La conférence que j'ai eue dernièrement avec Mylord Bentinck sur différents objets regardant la personne auguste de V. M., m'a causé la plus grande peine. Son esprit est tellement prévenu contre tout ce que je puis lui dire, ni rien ne m'afflige plus que lors qu'il m'oppose des raisons telles qu'elles demandent des faits pour les détruire. Il y a certainement quelqu'un qui lui fait des rapports et l'informe des circonstances qui renforcent l'opinion où il est que toutes les difficultés qu'il rencontre dans ses opérations, sont excitées par V. M.; et il croit fermement que ni le Roi, ni le Vicaire général du Royaume, ne lui auraient jamais opposé tant de résistance. Si V. M. dépouillé de toute prévention eût examiné avec plus de tranquillité d'esprit les vicissitudes passées, et eût mieux connu la véritables position des choses, elle aurait au contraire aidé à y apporter ces remèdes, qui deviennent amers et dégoutants, quand on est obligé d'en user par la force irrésistible des circonstances. Je me suis toujours honnêtement employé pour retenir Mylord, et j'éprouve le plus grand déplaisir en voyant que je n'y ai pas réussi. Je n'ai plus aucun moyen de vaincre

ce qu'elle démontre clairement l'embaras dans le quel se trouvait Mylord, qui sentant bien l'impossibilité où il était de forcer la Reine à quitter la Sicile en employant contre elle des moyens violens, cherchait à lui faire persuader qu'il convenait aux intérêts de S. M. de prendre ce parti d'elle même. Cette pièce d'ailleurs est un monstrueux assemblage de platitudes et d'impertinences, dignes seulement de celui qui les avait sa résolution, il a décidé que V. M. doit s'éloigner, et il exige qu'elle sorte de la Sicile. Je lui ai représenté que si on payait les dettes de V. M., et qu'on lui fixât untraitement convenable elle était disposée à le faire : et il m'a répondu que quant au paiement des dettes de V. M. la nation s'en chargerait quand elle serait partie, puisque les principaux membres du Parlement opinèrent favorablement pour cette mesure, comme pour un traitement convenable que cette même nation croyait honorable de fixer relativement au rang auguste de V. M. comme de sa haute naissance, que lui même aurait parlé en faveur de tout cela. On a vu depuis par la conduite de Mylord, comme par la manière dont S. M. a été traitée, comment il a tenu cet engagement, mais qu'en attendant, il était nécessaire que V. M. choisit un autre séjour loin de la Capitale, dans une ville de l'intérieur ; et qu'autrement il se verrait obligé de prendre des mesures sévères, dont il n'a pas voulu user jusqu'à présent. J'ajoutai à ce discours, et je fis des réflexions qui m'étaient suggérées par le sentiment dont j'ai toujours été animé pour V. M. comme pour sa gloire et pour empêcher les mesures violentes, auxquelles Mylord me fit entendre qu'il serait forcé de recourir, si V. M. ne se persuadait pas de ses raisons, et des ordres précis qu'il a de son Gouvernement. Une telle résolution, une telle persévérance ne m'ont vraiment pas peu désanimé ; et je serais d'autant plus affligé, si V. M. ne faisait pas de nécessité vertu, et ne voulait pas donner à Mylord une preuve convaincante que ce ne sont que des mensonges et des calomnies fabriquées par ses ennemis, que V. M. soit la seule source de tant d'embaras, qui ne sont suscités que par elle. En montrant d'elle même en ce moment le désir de s'éloigner de tout rapport public et privé, elle tranquilliserait certainement l'esprit de Mylord, et ôterait à ses ennemis tout motif de répondre des faussetés et de faire croire à notre Ministre que de telles mesures sont nécessaires. Je pense que V. M. doit tout faire, tant pour son propre honneur et sa réputation, que pour les vues politiques que V. M. doit porter sur l'avenir. Je veux bien espérer qu'elle sera pénétrée de ces ingrates circonstances, et qu'elle écoutera l'ingénuité de mes sentiments, qui ne se séparent jamais du respect que j'aurai toujours pour une aussi auguste souveraine, et qu'elle voudra condescendre au désir de Mylord en ce moment. C'est le seul moyen de l'intéresser à sa position, et de se faire de lui un appui ; le tems ensuite conciliera le reste, j'en suis certain. D'un autre côté V. M. qui est douée d'un esprit si pénétrant, doit voir comme il se prépare sur le continent de L'Europe les événements les plus propres à donner des espérances, et que ne promet pas la situation présente des affaires aux parties intéressées à la cause contre l'ennemi commun. Une nouvelle carrière est déjà ouverte aux plus glorieux triomphes, et les succès continuels en Espagne promettent à L'Italie d'heureux destins très prochains.

“ Je suis &c

“ (signé) ROBERT FAGAN.”

M. C. 66. La lettre est du 12 Septembre, 1812.

dictées, comme du sot que les avait écrites ; mais il n'est pas inutile d'observer, qu'on n'y trouve rien de relatif aux prétendues correspondances de la Reine avec l'ennemi, et que le seul grief allégué contre S. M. se réduit à l'opposition que Lord William rencontre dans l'exécution de ses vastes projets, opposition, qu'il attribue à S. M. Cependant le même jour, il était parvenu à faire signer au Prince Vicairé un traité dont j'aurai bientôt occasion de parler et qui semblait de nature à ne plus rien lui laisser à désirer.

Cette lettre de Fagan, n'était que le prélude de la nouvelle tentative que devait faire Mylord. En effet, le lendemain 13, un Aide-de-Camp Anglais nommé Mirles,¹ parut dans la résidence Royale, porteur d'un autre que le Vandale Britannique adressait directement au Roi² et ce

¹ Le capitaine Milner. "The King was at dinner, received him very ill—appeared angry—and only said that he would return an answer by his son." BENT. 13 Sept. 1812.

² "LETTRE DE LORD WILLIAM AU ROI, ECRITE EN FRANÇAIS.

"PALERME, le 13 *Septembre*, 1812.

"SIRE,

"C'est avec la plus grande répugnance que je me trouve encore forcé de m'adresser à V. M. sur une affaire qui ne puisse lui être que très pénible.

"Je regrette infiniment la nécessité qui m'y oblige ; mais en m'adressant directement à V. M. j'ai cru me décider à la manière la moins désagréable. Je l'ai adopté dans le désir très sincère de ne pas manquer au respect et à la considération qui est due à la personne, et à la dignité de V. M.

"A la dernière conférence que S. M. la Reine m'a fait l'honneur de m'accorder, elle m'a communiqué son intention de quitter la Sicile. Après cette communication, je n'ai plus jugé nécessaire de m'adresser à V. M. ; mais les ordres positifs que je viens de recevoir de ma cour m'obligent de renouveler ce sujet. C'est de V. M. seule que je puis attendre quelques renseignements sur ce point, et j'ose espérer que S. M. me pardonnera, en la priant de vouloir bien daigner me l'accorder.

"J'ai l'honneur d'être De

"(signé) W. C. BENTINCK."

M. C. 68.

Nous ajoutons le rapport de Bentinck à Castlereagh.

"Her Majesty has, I understand, construed the 'positive orders' adverted to, to mean her departure from Sicily, and most fortunate will it be for herself, her family and for Sicily, if . . . she takes that resolution. . . . That the successful administration of the Government . . . can only be accomplished by her absence from Sicily is I may say the unanimous opinion of the public as well as of all the ministers, and of the Prince himself. But desirable as this event would be, I do feel very great reluctance to enforce it, at the Queen's time of life, in the state of her health and at this advanced season,—such an act might appear cruel." F. O. Sicily 52, 15 Sept. 1812.

fut le premier effet de la demande irréfléchie qu'avait faite la reine, quelque tems auparavant, de l'armement d'une Frégate pour la transporter dans l'étranger. Le Roi congédia séchement Monsieur Mirles, en lui disant que le Prince Vicairé serait chargé de faire la réponse. Mais la santé de la Reine souffrit d'une telle serie de persécutions [108] qu'elle était si loin de mériter, et S. M. eut, le soir même, une si violente attaque de convulsion, que ses jours précieux en furent menacés.¹ Le publique ignora ni l'accident, ni la cause qui l'avait produit, et il en murmura assez haut.

Le lendemain 14, le Prince Vicairé ne put se dispenser d'aller par décence, savoir en personne des nouvelles de l'état de son auguste Mère. Le Roi lui remit l'insolente lettre de Lord William et lui prescrivit ce qu'il devait y répondre ; S. A. R. en quittant S. M. lui demanda si elle trouverait bon qu'on exigeât de Mylord les preuves de la soi-disante correspondance de la Reine avec l'ennemi et le Roi l'y autorisa formellement. J'ignore si le Prince fit usage ou non de cette faculté ; mais il est certain, que jamais ces preuves ont été adminis trées ; et je défie Lord William de me démentir à cet égard.²

Le 15, le Prince prévint le Roi qu'il allait être expédié un courrier pour Londres ; et S. M. qui avait déjà préparé ses dépêches, se hâta de les envoyer à Trapani, port d'où le Paquebot fait voile ; mais le courrier de S. M. trouva en arrivant que ce Batiment était déjà parti.

Depuis long tems, Lord William proposait un nouveau traité, mais le Roi, avec grande raison, ne voulant rien changer à ceux déjà existans avec l'Angleterre, surtout par le canal d'un tel agent, refusait constamment d'en entendre parler et Mylord avait pris occasion de ce refus, pour suspendre une seconde fois les subsides, ainsi que je l'ai déjà indiqué. Il voulait prendre la Cour par famine et c'en était le véritable moyen. Le Militaire, comme le Civil n'étaient pas payés, graces à la complicité du Ministre des Finances, et cette puissante raison contribua, plus qu'aucune autre, à déterminer S. M. de signer le 19 Août les six articles [109] que j'ai rapportés. On a vu que par le troisieme, le Roi autorisait le Prince Vicairé à entrer en négociation pour les troupes,

¹ "The Queen had a fit . . . and was very ill. She had written to the Duchess of Orléans before the fit and spoke of the receipt of my letter, was very much enraged and declared she would not go away." 14 Sept. BENT.

"She was talking to St. Clair, and fell off her chair. . . . She was then put in her bed and did not return to herself for half an hour." 15 Sept. BENT.

²Cette question reparaitra quelques jours plus tard.

mais S. M. était loin de supposer que S. A. R. étendrait cette faculté jusqu'à sacrifier les quatre cents mille livres Sterlings annuelles que le Roi de la grande Bretagne s'était engagé à lui faire compter pour être employées à la deffense de la Sicile, ou à des expéditions sur le continent de L'Italie ; que le Prince les céderait à Mylord pour payer les troupes dont il prétendait disposer à son gré et avec lesquelles il voulait aller en Espagne rivaliser avec Lord Wilington. S. M. trouvait que c'était déjà bien assez de se priver de la meilleure partie de son armée pour satisfaire à un pareil caprice et dès qu'elle eut connaissance des prétentions de Lord William sur les subsides, elle les rejetta avec l'indignation qu'elles méritaient. Cette opposition de la part du Roi n'empêcha pas néanmoins S. A. R. de signer le 12 Septembre le monstrueux traité qui lui fut souverainement dicté par son tyran Bentinck et que je crois superflu de commenter puisque la seule lecture suffit pour en montrer l'absurdité.¹ Le Prince dans sa visite du 14 n'en dit rien à

¹ C'est le même traité que nous avons indiqué sous la date du 12 Septembre.

“ TRAITÉ ENTRE LA SICILE ET L'ANGLETERRE CONCLU MALGRÉ LE ROI.

“ S. M. le Roi des deux Siciles, et S. M. le Roi du Royaume uni de la Grande Bretagne et de L'Irlande, ayant considéré que dans l'état actuel des affaires sur le continent, un système plus énergique de politique militaire dans la Méditerranée contre les entreprises et les efforts de l'ennemi commun, non seulement pourrait produire des résultats très avantageux pour la présente guerre contre la France, mais surtout assurerait plus efficacement la défense du Royaume de Sicile, laquelle forme précisément l'objet de deux traités d'alliance et de subsides, qui ont été stipulés entre LL. dites MM. Sicilienne et Britannique, en date du 30 mars 1808, et du 13 mai 1809, et qui sont actuellement dans leur pleine vigueur, ont jugé à propos de faire quelques modifications aux traités susdits, et d'en stipuler un autre pour servir de supplément aux deux précédents, afin qu'on ne puisse jamais supposer qu'on y ait en aucune partie dérogé. A cet effet LL. MM. ont nommé leurs Plénipotentiaires respectifs, savoir : S. M. Le Roi des deux Siciles, le très illustre, et très excellent seigneur don Joseph de Ventimiglia, Prince de Belmonte, son Gentilhomme de la Chambre en fonction, Chevalier de l'ordre Royal de St Janvier, et son Conseiller d'Etat, et secrétaire d'état, ayant le département des affaires étrangères, et S. M. le Roi du Royaume uni de la Grande Bretagne, et de l'Irlande, le très illustre et très excellent seigneur, Lord Guillaume Cavendish Bentinck Lieutenant Général de ses armées, Commandant en chef les forces anglaises en Sicile, et son Envoyé extraordinaire, et Ministre Plénipotentiaires près de S. M. le Roi des deux Siciles, lesquels après s'être communiqués leurs pleins pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivants :

“ ARTICLE I.

“ Les deux traités d alliance et de subsides signés à Palerme le 30 Mars 1808, et le 13 Mai 1809 ; sont ici renouvelés et confirmés. Ils doivent être censés d'avoir la

S. M. qui quoiqu'en étant déjà informée, garda également le silence à même forme et valeur comme s'ils étaient insérés mot à mot dans ce traité, à l'exception de l'article 3, 4, et 5, en tout ce qui ne s'accorde pas avec le présent traité.

“ ARTE II.

“ S. M. le Roi des deux Siciles, consent à mettre à la disposition de S. M. Britannique, et sous les ordres d'un Général Britannique, une division de son armée pour être employée contre l'ennemi commun, entre, et sur les côtes de la Méditerranée.

“ ARTE III.

“ Cette division sera forte de sept mille trois cents et quatorze hommes, y compris les officiers des corps respectifs, elle sera composée de la manière suivante : 1^o une division d'artillerie avec son train, et vingt un officiers, trois cents et dix huit hommes, et cent cinquante trois chevaux. 2^o une autre d'artillerie à cheval de cinq officiers, cent et sept hommes, et cent et onze chevaux. 3^o un Bataillon de grenadiers de vingt trois officiers, et de sept cents quatre vingt et sept hommes.

“ 4^o Trois Régiments d'infanterie, c'est à dire un de Siciliens et deux de Napolitains, chacun de quarante cinq officiers, et mille trois cents quarante et un hommes.

“ 5^o Un quatrième Régiment d'Infanterie qui est à former, et sera composé de Siciliens seulement, de quarante cinq officiers, et de mille trois cents quarante et un hommes.

“ 6^o Un Régiment de Cavalerie de vingt six officiers, quatre cents et vingt trois hommes, et quatre cents et dix sept chevaux.

“ ARTE IV.

“ À fin que l'entretien et la conservation de cette division pour tout ce qui regarde la solde des officiers, le prêt des soldats, les rations des vivres et des fourrages, et les fonds pour l'habillement, aussi bien, que pour la remonte des chevaux, soient garantis de tout arriérage, S. M. Sicilienne consent à ce que le montant des dits objets, qu'on a fixé à onces Trente mille huit cents trente neuf, et neuf tarins pour un mois de trente jours, et à onces trois cents soixante et quatorze mille, et soixante et treize, trois tarins et dix grains pour une année, soit prélevé sur les subsides de quatre cents mille livres sterlings par an ; de manière que toute dépense nécessaire pour les objets susmentionnés, soit à la charge du Gouvernement Britannique.

“ À cet effet seront nommés deux officiers comme commissaires, l'un par S. M. Sicilienne, l'autre par S. M. Britannique, lesquels seront chargés sous les ordres respectifs de la surintendance des affaires pécuniaires de cette division. Leurs reçus seront suffisants pour répondre des sommes qui lui seront destinées.

“ ARTE V.

“ Une somme de deux mille onces par mois sera appropriée, en outre, par S. M. Sicilienne, pour réparer les armes et l'artillerie, pour l'attirail de campagne, pour les hôpitaux, les tentes &^a ainsi que pour toute dépense extraordinaire d'un genre quelconque nécessaire à la division susdite, laquelle somme sera également prélevée sur les subsides de la Grande Bretagne.

“ ARTE VI.

“ S. M. Sicilienne fera enseigner cette division, armée et pourvue de chevaux, conformément au contenu de l'article 3^{me} excepté seulement quatrième Régiment qui devra être composé de Siciliens. Comme la somme appropriée à ce Régiment

cet égard, pour éviter une scène avec son fils, toujours désagréable, surdevra commencer à être payée par le Roi des deux Siciles, depuis le premier de septembre courant, tout comme s'il existait déjà, les dépenses qu'exigera l'habillement, l'armement, le recrutement, et toute autre objet nécessaire seront fournis par le Gouvernement Britannique.

“ ARTE VII.

“ S. M. Sicilienne employera tous les moyens en son pouvoir, pour maintenir cette division toujours au complet ; et dans le cas qu'il s'élève des difficultés insurmontables, les deux Gouvernements se mettront d'accord pour aviser aux moyens de remplir cet objet.

“ ARTE VIII.

“ Il est convenu entre les hautes parties contractantes, que de tems en tems, l'on fera rentrer en Sicile une partie des corps de cette division, qui sera remplacée par un nombre pareil tiré des autres corps de l'armée destinés à la défense de la Sicile. Toute l'armée partagera par là le double avantage, d'être considérée et de s'accoutumer à la guerre. S. M. Britannique promet de sa part, que lorsque la division, ou quelqu'un de ces corps rentrera en Sicile, ses individus seront pourvus de tous les articles d'équipement qui leur appartiennent ; et la cavalerie du même nombre de chevaux, qu'elle aura emporté. Tout degât ou perte en armes, habillements, chevaux &^a sera remplacé aux dépens du Gouvernement Britannique.

“ ARTE IX.

“ Quant à la promotion des officiers aux postes qui vaqueront, quelle qu'en soit la cause, le commandant Britannique de cette division en fera la proposition au Gouvernement du Roi des deux Siciles, et recevra ses ordres en conséquence, mais dans le cas de vacance sur le champ de bataille, S. M. accorde au dit commandant Britannique la permission de faire telle promotion qu'il croira convenable.

“ ARTE X.

“ Le choix des Brigadiers pour servir dans la division, sera confié aux soins du commandant en chef des forces Britanniques en Sicile, et S. M. Sicilienne déclare que ces brigadiers seront toujours sous les ordres du général Britannique qui commandera la division.

“ ARTE XI.

“ Il est déclaré et convenu que déduction faite des sommes ci dessus spécifiées par les articles 4 et 5 montant ensemble à trois cents quatre vingt dix huit mille et soixante et treize onces, trois tarins et dix grains ; aussi bien que de l'autre somme convenue pour le service de la flotille Royale de Messine, montant à sept mille onces par mois ; quatre vingt quatre mille onces par an. Le surplus restant du subside, selon le change qui résultera des changes qui ont été en cours à Palerme le mois précédent, sera payé à Palerme mois par mois, et toujours anticipé d'un mois, suivant la teneur des traités, au secrétaire d'Etat de S. M. Sicilienne pour les affaires étrangères, dont les reçus seront regardés comme une quittance suffisante pour chaque payement.

“ ARTE XII.

“ Un compte des dépenses de la division susdite sera donné, chaque trois mois, au Gouvernement de S. M. Sicilienne par les deux officiers agissant en commissaires ;

tout dans l'état où était la Reine ; mais elle se reservait d'ordonner au Prince de Castelcicala de travailler à Londres pour le faire réformer et elle était bien résolue à refuser sa ratification, dont elle était fondée à croire qu'on ne pourrait se passer.

Par le cinquieme de ces mêmes articles du 19 Août, le Roi avait aussi donné à S. A. R. le pouvoir de régler le commandement des troupes, *de la maniere qui serait la plus utile, ou la plus avantageuse*, et S. M. ne pouvait prévoir que pour tout résultat, S. A. R. donnerait à Lord William une telle autorité sur la totalité des forces Siciliennes [110] qu'elle l'en rendrait en quelque sorte le souverain ; qu'enfin elle le créerait dictateur absolu dans la partie militaire, comme il s'était déjà créé lui même dans toutes les autres. Ce fut cependant ce qui arriva par une depeche du 14, sur laquelle le Prince garda le même silence qu'il avait observé sur le traité ; de sorte que le Roi ne la connut que par l'ordre du jour qui se publia le lendemain et S. M. en fut justement outragé.¹

et il en sera de même à l'égard de la flottille de Messine, et dans le cas qu'il y aurait quelque surplus restant du subside approprié à ces deux service, ce surplus sera appliqué par le commandant en chef les forces Britanniques en Sicile, à la réparation ou à la construction des fortifications, ou à tels autres objets qui lui paraîtront les plus nécessaires à la défense de la Sicile. L'on donnera de même au gouvernement de S. M. Sicilienne un compte réglé de l'emploi de ce surplus.

“ ARTÉ XIII.

“ S. M. le Roi du Royaume uni de la Grande Bretagne et de L'Irlande, s'engage en retour solennellement à garantir à S. M. le Roi des deux Siciles et à sa famille Royale, la pleine souveraineté, domaine et possession de son Royaume de Sicile, dans un traité quelconque de paix qu'elle pourrait faire avec la France.

“ ARTÉ XIV.

“ En considération des stipulations ci dessus, S. M. Britannique promet aussi bien de renoncer à toute demande des sommes qui pourront avoir été employées au delà du montant du subside pour la défense de la Sicile.

“ ARTÉ XV.

“ Le present traité additionnel aux traités d'alliance et de subsides du 30 Mars 1808 et du 13 Mai 1809 sera ratifié par les deux hautes parties contractantes, et les ratifications en seront échangées en due forme, dans quatre mois, ou plutôt si faire se peut.

“ En foi de quoi nous soussignés, en vertu de l'autorisation de nos souverains respectifs, avons signé le présent traité, et y avons apposé le cachet de nos armes— fait à Palerme, aujourd'hui douze du mois de septembre 1812.

“ (L S) signé : JOSEPH DE VENTIMIGLIA.

“ (L S) signé : BENTINCK.”

M. C. 69.

¹ “ ORDRE DU JOUR DU 15 SEPTEMBRE, 1812.

“ Le Roi voulant étendre les facultés de V. E. afin qu'elle puisse avec plus de facilité et de promptitude, organiser les troupes de l'armée de terre de ce Royaume,

Il est en effet inconcevable que S. A. R. se soit laissée entraîner à com-
 et les rendre ainsi plus propres à exécuter leurs mouvements, à défendre l'île,
 comme plus en état d'entreprendre une guerre offensive ; il a par une dépêche du
 14 de ce mois, résolu ce qui suit.

“ 1^{mo} S. M. accorde à V. E. comme son Capitaine général, toutes les plus amples
 facultés qu'on ait coutume d'accorder à un commandant Général qui a sous ses
 ordres une armée en Campagne ; laissant à son plein arbitre les récompenses et
 les peines, à donner ou à infliger, aux individus de la troupe qui dépend d'elle,
 conformément néanmoins à ce que prescrivent les ordonnances.

“ 2^o Pour tout le tems que V. E. conservera le commandement actuel de l'armée
 de S. M. Sicilienne, soit dans le Royaume, soit partout où seront employées les
 troupes de sa dite Majesté, S. M. veut qu'elle ait le commandement sur les troupes
 de ligne, sur les gardes Royales, et sur l'armée des volontaires Siciliens, et qu'en
 cas d'absence de sa part, tant qu'elle sera son Capitaine général, elle ait la faculté
 de proposer un officier pour la remplacer dans ce commandement.

“ 3^o Les mouvements, l'économie de tous les corps, la discipline, et tout ce qui
 sera relatif à des objets particuliers, dépendront de V. E.

“ 4^o V. E. pourra faire des rapports directs au Roi, toutes les fois qu'elle le croira
 nécessaire sur les susdites facultés qui lui sont accordées ; mais elle sera tenue
 d'informer le ministre de la guerre de ses dispositions relatives aux mouvements des
 plans de quelque nature qu'ils soient ; enfin de tout ce qui a rapport au politique et
 à l'économie de l'armée, objets qui dépendent directement du dit ministre de la guerre.

“ 5^o S. M. laisse à l'autorité de V. E. d'accorder des congés ou permissions de
 s'éloigner des drapeaux, des permissions de mariage aux individus des troupes
 Royales ; et toutes les spéculations de détail pour le meilleur ordre, et l'économie
 militaire de chaque corps en particulier.

“ 6^o V. E. communiquera au ministre de la guerre, les noms de tous les individus
 de l'armée Royale qui devront être congédiés du service, de ceux qui méritent les
 invalides ; enfin de ceux qui seront approuvés par elle pour succéder et remplir des
 emplois vauquants, afin qu'il puisse expédier les dépêches et les brevets nécessaires,
 comme aussi transmettre leurs noms aux bureaux de sa dépendance.

“ 7^o Pour le remplacement des hommes qui periront en campagne V. E. en fera
 la demande dans les rapports du mois, ou par un rapport extraordinaire qu'elle ad-
 dressera au Ministre de la guerre.

“ 8^o Quatre cents onces par mois seront mises à la disposition de V. E. pour être
 employées par le canal régulier, aux fortifications qu'elle jugera les plus utiles.

“ 9^o Tant que V. E. sera en Sicile, elle pourra encore employer des officiers du
 génie de S. M. Britannique, pour les fortifications dans le Royaume, et se prévaloir
 de même des services de tous les autres officiers de l'armée anglaise, quand cela sera
 nécessaire pour l'avantage de celui du Roi ; mais elle aura égard aux services, et
 récompensera le mérite des officiers de S. M.

“ 10^o V. E. voulant créer un nouveau système de tactique, le proposera elle même à
 S. M. ; devant ensuite le communiquer au ministre de la guerre pour qu'il le fasse
 enrégistrer, ce qui aura lieu de même à l'égard de toutes les autres dispositions que
 pourra donner V. E. pour l'armée Royale. Elle aura aussi l'autorité de former un
 nouveau code militaire, pour être pris en considération et approuvé, tant par le Par-
 ement que par le Roi.

mettre deux fautes aussi majeures et aussi préjudiciables à ses propres intérêts que le sont celles là ; mais subjuguée comme elle l'était par Lord William, à qui tous les ministres étaient vendus, elle était réduite à n'avoir plus de volonté, et à ne savoir qu'obéir passivement, tant les menaces qu'on lui avait faites, et qui se renouvelaient souvent, lui en imposaient : On dut au moins en juger ainsi, par respect pour S. A. R., sans quoi, on serait obligé d'interpréter sa conduite envers son père et son Roi, d'une manière beaucoup plus sévère et infiniment plus défavorable à sa gloire.

Lord William avait donc un grand intérêt d'escamoter au Roi le départ du Paquebot, afin d'ôter à S. M. tout moyen de faire parvenir en Angleterre ses réclamations tant contre le traité que contre la nouvelle insulte faite à la Reine et il y réussit, en trompant sans doute le Prince lui même, car je ne veux pas me permettre de supposer que S. A. R. ait été capable d'entrer dans un pareil complot et c'est ainsi, ce me semble, qu'on doit expliquer la nouvelle escobarderie de Mylord, dont j'ai lieu de croire que le Roi ne fut pas dupe.

Cependant la Reine rétablie de la secousse qu'elle avait éprouvée le 14, se rendit en ville le 21¹ et en y arrivant elle eut une scène très vive

“ 110 Le Ministre de la guerre fera passer, à chaque corps, les sommes qui seront fixées par le nouvel établissement, à l'exception de celle relative à la subministration des fourrages pour les chevaux, et du pain pour la troupe, tant que l'armée restera en Sicile ; et il sera au pouvoir de V. E. de faire sur ces objets toutes les économies et changements qu'elle croira les plus avantageux aux individus de la dite armée.

“ 120 Les plans tant généraux que particuliers pour l'armée et pour les expéditions qui devront avoir lieu, ne pourront s'exécuter par V. E. quant aux premiers, qu'avec le consentement du Ministre de la guerre, puis qu'il en est directement responsable envers la nation.

“ (signé) LE PRINCE D'ACI.

“ Par ordre de S. E. Le Capitaine Général Lord Bentinck, on rend publique cette resolution souveraine.

“ (signé) EDMUNDO FARIS,

“ *Lieutenant Colonel, Sous quartier maître général.*”

M. C. 74.

¹ Remplissons un peu les dates entre le 14 et le 21 :

Le 17 Bentinck présentait une note à Belmonte réclamant Castrone, Milano, Cassetti et Raimondi. Le Prince Héréditaire déclarait à Belmonte le jour suivant qu'il ne pouvait pas les livrer aux Anglais. Le 19, Bentinck écrit :

“ The Duke of Orléans . . . told me that Prince Leopold had written that the Queen was to come on Monday and was to reside at the Palace.” 19 Sept. BENT.

“ The Queen came to town. . . . Saw a letter in lemon juice from the Queen in which she states her anxiety and uncertainty about her own intentions—seemed to wish to go, but feared violence from the English on the voyage.” 21 Sept. BENT.

avec le Prince Vicaire,¹ qui voulait la forcer de quitter la Sicile pour éviter (disait-il) quelque grave inconvénient ; mais Lord William [111] apprenant le non succès de cette nouvelle tentative, envoya chercher un Gentilhomme attaché à cette Souveraine, le traita de la manière la plus dure et le chargea de signifier à S. M. que si elle ne se hâtait d'obéir à ses ordres suprêmes, il l'y contraindrait par la force.

La Reine ayant prévenu le Roi que, sans doute, Lord William allait renouveler ses démarches directes auprès de lui et S. M. voulant en éviter le dégoût, instruite d'ailleurs, que le Prince Regent qu'elle avait chargé de faire à Mylord une réponse verbale à sa lettre du 13, ne s'était pas acquitté de cette commission, S. M. écrivit au Prince de Cassaro et lui ordonna de signifier de sa part à Lord William qu'il eût à laisser la Reine tranquille.² Le Prince de Cassaro obéit ; mais il ne reçut de ce grossier personnage, que des réponses insultantes.³

En vérité le Roi et la Reine étaient presque à bout.

"I have just seen a person who was with the King and Queen yesterday. He told me that he never saw them in such a state of affliction, that His Majesty declared that he had not heart or courage to oblige his wife to go out of the island. . . . She was a good deal struck at the determined style of Your Lordship's letter." Fagan à Bentinck, 21 Sept. 1812. WELB.

¹ C'est à ce moment que Marie Caroline approche le plus près au délire, et on verra jusqu'ou sa violence l'emportera contre son fils même.

"Fagan came, had been with the Queen for an hour and a half—very violent—he had never seen her so much so. . . . The Queen said that Bonaparte was *a joli enfant doux* in comparison of Bentinck." BENT. 25 Sept. 1812.

² "Cassaro came afterwards and said that he had received a letter from the King in which he informed him that . . . he did not wish to receive any more impertinent letters from me. He desired . . . that I should shew to him, Prince Cassaro, the proofs I had against the Queen whom the King desired that I would leave quiet." BENT. 24 Sept. 1812.

Bentinck refusa, comme toujours, à montrer ses preuves à aucune autre personne que le roi lui-même. Voici maintenant la lettre du roi à Cassaro :

"LETTRE DU ROI AU PRINCE DE CASSARO.

"MARINCO le 24 septembre 1812.

"MON CHER CASSARO, avec votre lettre qui m'a été très agréable, j'ai reçu hier les papiers que vous m'avez envoyés. J'apprends en ce moment avec le plus grand déplaisir que mon fils n'ayant pas donné à Bentinck la réponse que je lui avais prescrite de faire, à l'impudente lettre qu'il m'écrivit pour m'intimer de nouveau l'exil de ma femme. Il veut répliquer ses instances, en m'en écrivant une autre probablement plus impertinente. Faites moi donc le plaisir d'aller chez lui, et si jamais il a cette idée, faites-la lui passer, en lui disant de se rappeler avec qui il traite, que son devoir est de me respecter ; qu'ainsi il n'abuse ni de ma prudence ni de ma patience.

M. C. 77.

"(signé) FERDINAND."

³ "Cassaro told her that . . . it appeared that the British Government was

Le Prince Vicairé étant tombé malade, il lui survint des vomissemens auxquels les medecins ne comprenaient rien et Lord William s'empressa de faire répandre que la Reine avait fait empoisonner S. A. R. car il n'est aucun excès auquel ce féroce ennemi de S. M. ne se soit porté.¹ Le Roi instruit de l'état de son fils se transféra le 27 à Palerme où il eut la satisfaction de le trouver hors de danger, mais la Reine lui parut fort agitée des nouvelles menaces que Lord William lui avait fait faire par son espion Fagan, sur le compte duquel S. M. persistait encore à ne pas vouloir ouvrir les yeux.

perfectly satisfied with the proofs, and had given me unlimited powers. . . . The Queen was very angry and told him that he was *un de la généralité*, which piqued Cassaro's pride excessively. . . . She said to him, 'And what do these English mean to do with me?' He answered, 'To take you away with the troops'. She said, 'Have they the power to do so?' He said, 'What prevents them from sending some regiments?' She said, 'The *popolare* will rise in my favor'. 'Madam, why will you deceive yourself upon this subject. You are surrounded by the worst people. Your ante-chamber . . . represents the galleys rather than the room of a Palace. . . .' The Queen was very much enraged with Cassaro for having written so strongly to the King . . . perhaps her anger arose from the freedom with which he had spoken to her. . . . The king proposed she should go into Cacamo's convent at Sta Maria di Bosco . . . he had gone two or three hours before the violent convulsions of the Hereditary Prince. The Queen then sent for the King. . . . The Queen said she had a manifesto ready to be published to all Europe." BENT. 26 Sept. 1812.

¹ Tout le monde accusa la reine, Bentinck plutôt moins que les autres. Ce fut le 26 après diner que le Prince fut subitement saisi de convulsions.

"Hereditary Prince dangerously ill. Fagan sent me word that the Queen had sent a person to him to say the Hereditary Prince was too unwell to hold the reins of government." BENT. 26 Sept. 1812. Le même jour Fagan écrit à Bentinck pour lui annoncer que les médecins déclarent "his illness will not allow him in future to hold the reins of government". WELB.

"The Hereditary Prince has been attacked by a severe illness . . . it began by spasms in the stomach. . . . The Queen came to the Palace and the day after the violence of the attacks was so much increased that the greatest apprehensions were entertained as to the result. . . . The symptoms were of a nature so like poison that it was generally believed that arsenic had been administered and . . . general suspicion was fixed upon the Queen. . . . The result of the illness has destroyed every suspicion of its having been caused by poison, but it is certain that the impression was very strong upon the mind of the Prince himself." F. O. Sicily 42, Bentinck à Castlereagh, 4 oct. 1812.

Faut-il s'en tenir à cet opinion? Ou faut-il croire que ce fut là une opinion passagère? La citation suivante, qui s'accorde avec le témoignage unanime des contemporains, ferait croire que peut-être bien Bentinck changea d'avis.

"I went in the evening to ask after the Prince. I saw his physician . . . who said he was very unwell. Upon my asking the cause and suggesting it might be the great heat—he cried out shaking with palsy all over: *ce n'est pas la chaleur, c'est sa mère, sa mère!*" BENT. 4 oct. 1812.

Le 28 le Roi retourna à la Ficuzza et la Reine alla l'y rejoindre le lendemain.

En conséquence de nouveaux ordres du Roi, le Prince de Cassaro avait eu un second entretien avec Lord William, dans lequel il lui témoigna toute l'indignation de S. M. sur la manière dont il agissait avec la Reine et Mylord loin de se calmer comme il l'aurait dû, se montra plus furieux qu'auparavant, tant la moindre résistance à son extravagant despotisme l'aigrissait. Le Prince de Cassaro lui observa que d'après ce que Lord Castlereagh, et même le Prince de Galles [112] avaient dit à M^r de Castelcicala, il était impossible que lui Mylord eût les instructions sur lesquelles il fondait la scandaleuse persécution qu'il faisait éprouver à S. M. la réponse de Lord William à cet argument, auquel il ne s'attendait pas, est remarquable : *que j'en aye, ou non, cela est fort indifférent ; car, dans le dernier cas, je suis sûr d'en recevoir d'ici à deux mois ;* preuve indubitable qu'en effet, il n'en était pas muni et qu'il en avait demandé par le Paquebot dont il avait masqué le départ.

Le Prince de Cassaro somma Mylord d'exhiber au Roi les preuves qu'il disait avoir de la correspondance de la Reine avec l'ennemi. Il répondit, *qu'il les avait envoyés à Londres.* En ce cas, lui dit le Prince, *produisez les copies, je n'en ai pas conservé,* repliqua Mylord et d'après cela il n'est personne, quelque prévenu qu'il puisse être, qui ne soit obligé de convenir que l'imposture est démontrée jusqu'à l'évidence.

Le 1^{er} Octobre la Reine reçut encore une lettre du Consul Fagan par laquelle ce mauvais sujet exhortait de nouveau S. M. de fixer le jour de son départ avant l'expédition du Paquebot pour L'Angleterre, demandant à cette Princesse une réponse, d'après laquelle il pût calmer la bile du terrible Lord William, qui le 3 écrivit lui même au Prince de Cassaro sur le même objet¹ mais je ne sais par quelle raison Mylord

¹ " LETTRE DE LORD WILLIAM AU PRINCE DE CASSARO.

" PALERME le 3 Octobre 1812.

" J'ai attendu avec grande impatience la décision de S. M. la Reine, sur la dernière communication faite par V. E. à S. M. Il me déplait d'être forcé de solliciter V. E. de représenter à S. M. l'impossibilité d'un plus long délai. Je désirerais que V. E. fit connaître en même tems l'extrême répugnance que j'éprouverais, me trouvant obligé d'avoir recours à des moyens plus désagréables pour porter cette question à sa fin. Je m'abstiendrai de toute observation ultérieure, persuadé que V. E. aura rendu justice à mon désir de consulter, autant qu'il dépendait de moi, les convenances de S. M. dans l'exécution des devoirs qui me sont imposés.

" (signé) W. C. BENTINCK."

rétarda jusqu'au 5 l'envoi de son épître et je juge seulement qu'il avait voulu attendre l'effet de celle de Fagan. Il résulta de ce retard quelle qu'en fut la cause, que le Prince de Cassaro ne put la transmettre au Roi que le 6 et S. M. lui en accusa le même jour la réception.² Ce digne ministre du Roi fit encore des nouvelles tentatives auprès du furibond Lord William et j'en supprime le détail, par ce qu'elles ne furent pas plus heureuses que les précédentes ; mais le 9, au soir, un autre Aide-de-Camp de Mylord se présenta chez le Roi avec une nouvelle lettre de son Chef, [113] dont il prétendait avoir ordre de rapporter la réponse et sur ce que S. M. lui fit dire qu'elle parviendrait par une autre voye, il ne voulait pas s'en aller et on eut même beaucoup de peine à se débarrasser de lui ; il eut encore l'insolence de revenir le lendemain élever la même prétention, disant qu'il avait couché en route et on eut la bonté de ne pas le faire jeter par la fenêtre, comme on l'aurait dû, pour lui apprendre à vivre.

Le Roi excédé d'une pareille correspondance, ne voulut pas ouvrir la lettre et l'envoya telle quelle au Prince Vicaire.¹ S. M. écrivit aussi tant à son hypocrite confesseur, qu'au Prince de Cassaro, les chargeant l'un et l'autre, d'aller conférer avec S. A. R. pour l'engager de tenir une

²“ LETTRE DU ROI AU PRINCE DE CASSARO.

“ FICUZZA le 6 *Octobre* 1812.

“ Autant j'ai agréé votre lettre, autant la lecture de celle que vous y avez jointe m'a fait de la peine.

“ Depuis tout ce que je vous ai dit dans la soirée du 27 du mois dernier, je n'ai plus rien à vous ajouter, vous assurant que je suis véritablement las de l'indécente insistance de Bentinck.

“(signé) FERDINAND.”

M. C. 78.

¹“ LETTRE DU ROI AU PRINCE VICAIRE.

“ FICUZZA le 10 *Octobre* 1812.

“ Ces lettres ne me tranquillisent pas sur ta santé à cause du vomissement qui te revient de tems en tems. Il y a deux jours que je ne suis pas bien moi même, et j'ai passé une très mauvaise nuit, encore plus facheuse par la bonté qu'a eue Bentinck de m'expédier une nouvelle lettre, tandis qu'il savait que je n'en désirais pas, et que même je ne l'aurais pas reçue ; par cette raison je te l'envoie telle qu'elle, attendu que si ce sont des compliments je n'en mérite pas, et si ce sont des impertinences, je ne les souffre pas, toutes celles qui se font à la Reine, de quelque part qu'elles viennent, étant faites à moi. J'en ai jus que par dessus la tête, et je prie Dieu qu'il ne me mette pas au pied de la muraille. Coi ayant devaut les yeux, et Dieu et le devoir de fils ; je suis sûr que pour cette fois, tu lui donnera la réponse qu'il mérite.

“(signé) FERDINAND.”

M. C. 78.

conduite digne d'un fils envers le persécuteur de son Auguste Mère. Autant le dernier était digne de la confiance du Roi, autant l'autre la méritait peu, mais malheureusement S. M. ne voulut jamais s'apercevoir qu'elle était trahie par ce directeur de sa conscience. Ces deux personnages donc, quoiqu'avec des principes si différens, obéirent au Roi et s'étant présentés chez le Prince, il leur apprit qu'à l'exemple de S. M. il avait renvoyé la lettre à Mylord, sans la décacheter.¹

Le 13, Lord William qui ne savait plus où donner de la tête fit une autre tentative et il écrivit au Marquis de Circello dont il reçut une réponse telle que devait la faire un homme d'honneur comme lui.²

¹ Voici maintenant la version de Bentinck, tirée du *Journal* :

"I called upon Prince Cassaro for the King's answer. He had just received it, and read it to me. It was in pencil. It began: 'Caro Cassaro—I am as much pleased with your letter as I am displeased with its enclosure (mine to Cassaro). I can add nothing to what I have already said to you on the 27th. Sono stuffo delle indicente insistenze di Bentinck, Ferdinando.'—I asked Cassaro what he advised me to do. . . . He suggested that I should remain quiet. I said that was impossible, I could not retreat." 8 Oct.

"I wrote to the King and sent Milner with the letter directing him to say he was desired to wait for an answer and to wait for it a certain time. Belmonte brought me a form of abdication." 9 Oct.

"Milner returned at 12 without an answer." 10 Oct.

"A letter from the Hereditary Prince containing my letter to the King returned to me unopened." 12 Oct. BENT.

Le 13 Bentinck toujours résolu à ne pas démordre, essayait un autre moyen :

"I wrote to Circello begging his interference with the King, received his answer declining my request. . . . Draft of a letter for the King to sign promising that the Queen shall reside at Castel Vetrano. I am determined to require either this, or the abdication, or the removal of the Queen by force. . . . Another question . . . whether previously to send a battalion and some cavalry to the Ficuzza by way of intimidation." 13 Oct. 1812.

² "LETTRE DE LORD WILLIAM AU MARQUIS DE CIRCELLO.

"PALERME le 13 Octobre 1812.

"J'écrivis, il y a quelques jours à S. M. le Roi, pour un objet qui regarde de très près la personne et la dignité de S. M. Je dis avec un extrême déplaisir que ce matin ma lettre m'a été rendue par le Prince héréditaire, sans avoir été ouverte. Nonobstant ce renvoi, je ne veux pas encore cesser d'espérer, ni mettre en usage mes plus sûres tentatives, pour qu'un arrangement conciliant puisse avoir effet. Ce ne sera pas ma faute, comme ce ne l'a jamais été, si la voix des avertissements n'est pas écouté; mais je suis presque sans ressources. Dans l'exclusion absolu de tout autre moyen de communication, je ne puis que m'adresser à V. E., et j'en lui demander instamment son interposition auprès de S. M. J'ai la confiance que S. M. recon-

M^r de Circello envoya au Roi l'une et l'autre et S. M. approuva la sagesse de la dernière.¹

naîtra dans cette tentative une preuve additionnelle de votre attachement, et ne la considérera pas comme le moins important de vos longs et fidèles services.

“ J'ai l'honneur d'être &c (*votre serviteur ?*)

“(signé) W. G. BENTINCK.”

“ RÉPONSE DU MARQUIS DE CIRCELLO À LORD WILLIAM ÉCRITE EN FRANÇAIS.

“ PALERME le 13 *Octobre* 1812.

“ MYLORD,

“ Je me suis vu honoré d'une lettre de la part de V. E. sous la date d'aujourd'hui, qui a excité en moi autant de sensibilité que de surprise, car sensible comme je dois l'être, de la confiance dont vous m'honorez, et aux témoignages que vous rendez de mon dévouement au Roi mon auguste maître ; je ne puis qu'être infiniment surpris de la demande que vous me faites, d'interposer mon zèle auprès de S. M. sur un objet (qui intéresse sa dignité, pour laquelle assurément je donnerai ma vie) dont je n'ai pas cependant la plus petite connaissance, mais que vous me dites simplement que vous en partiez au Roi dans une lettre écrite il y a quelques jours, et que S. M. vous a renvoyée cachetée par la main de S. A. R. le Prince.

“ Vous savez Mylord que je suis éloigné des affaires, mais vous ignorez peut-être que du jour où il a plu au Roi mon maître de me faire la grace de m'accorder un repos tant désiré, et si nécessaire à ma santé et à mon âge, il ne m'a pas même passé par l'idée de m'ingérer dans aucune affaire quelconque, au moyen de quoi ce serait une inconséquence, si je me départais d'un système qui convient également à ma position actuelle et à mes principes. Après cet aveu que j'ai cru vous devoir au retour de la confiance que vous voulez bien me témoigner, il ne me reste, Mylord qu'à vous en exprimer toute ma reconnaissance, et à vous offrir l'hommage des sentiments invariables d'estime et de haute considération, avec lesquels j'ai l'honneur d'être.

“(signé) LE MARQUIS DE CIRCELLO.”

M. C. 79.

¹“ LETTRE DU ROI AU MARQUIS DE CIRCELLO QUI AVAIT COMMUNIQUÉ À S. M. LES DEUX PRÉCÉDENTES.

“ FICUZZA le 14 *Octobre* 1812.

“ En répondant à votre lettre d'hier j'accuse encore la réception des deux autres du 2 et du 10, qui comme toujours m'ont été très agréables. Quand on traite avec des fous furieux et déraisonnables, il n'y a rien à faire. Je vous renvoie la lettre originale de Bentinck, dont j'ai gardé copie, ainsi que la réponse que vous lui avez faite ; et que je ne puis qu'approuver, s'il s'agit d'un arrangement conciliant ; vouloir prétendre d'un souverain et d'un mari qu'il chasse sa femme, comme il chasserait une coquine, et cela parcequ'elle est attachée aux intérêts, à l'honneur, comme à la personne de son mari, je vous le laisse à décider. Vous savez si j'ai aimé et estimé ma femme ; actuellement je l'aime et je l'estime plus que jamais parcequ'elle est injustement persécutée, je la soutiendrai à tout prix.

“ Je vous remercie pour tout ce que vous me dites ; cependant je n'attends notre salut que de Dieu, et j'ai eu lui une ferme confiance.

“(signé) FERDINAND.”

M. C. 80.

L'indomptable Bentinck ayant épuisé toutes les ressources de son génie, pour réussir dans le plan criminel qu'il avait conçu et dont il ne voulait pas démordre, prit enfin le 15 le parti désespéré de courir à la Ficuzza dans l'espoir sans doute d'intimider le Roi par son audacieuse insolence.¹ Il y arriva vers les trois heures de l'après midi et S. M. refusa de le voir. Peut être que si le Roi s'était déterminé [114] à lui donner audience et l'eut traité comme il méritait de l'être, d'après le caractère de Capitaine Général de S. M., titre qui le rendait son subordonné, Mylord aurait pû faire de sérieux réflexions, mais le Roi préféra de lui faire dire qu'il était incommodé. La Reine, au contraire, chargea quelqu'un d'inviter Mylord à se rendre auprès d'elle dans le cas où il aurait quelque chose à lui communiquer et il répondit brusquement, *je n'ai rien à lui dire* ; il courut vers l'écurie, prit lui même la jument sur laquelle il était venu et disparut machant entre ses dents les imprécations et les menaces les plus terribles. Cependant comme à la Ficuzza on ne lui avait pas offert un verre d'eau, il fut obligé de s'arrêter à moitié chemin dans une mauvaise taverne de village où, il mangea un morceau de pain noir et but quelques verres de vin, mais à son retour à Palerme en entrant dans la cour de son palais, sa jument tomba morte tant il l'avait forcée dans la rage où il était.

Le soir même, le Roi manda auprès de lui pour le lendemain, le Marquis de Circello et le Prince de Cassaro qui se rendèrent aux ordres de S. M. ces MM. pensèrent que Lord William s'étant trop avancé, ne

¹ Dans une longue dépêche à Castlereagh le 24 Octobre Bentinck écrit :

“The Queen . . . meant to take up her residence at the Palace. On the 22^d [September] I begged the Marquis de St. Clair to call upon me. I stated . . . that . . . I had received orders which must be executed. I regretted that the Queen should continue always in the delusion that I was exceeding my powers and should be recalled. . . . I confined myself simply to the necessity of the Queen's absence—without saying where.” Après avoir détaillé d'autres efforts infructueux, il continue :

“I had now no other resource but to solicit a personal interview with the King, and I hoped by appearing unexpectedly at the Ficuzza that the King's mind, being unprepared by the Queen, might not refuse me this request. I in consequence rode down to the Ficuzza on the 15th October. . . . I had not been ten minutes in the ante chamber before I saw the Queen going into the King's room. . . .” F. O. Sicily 42.

Caccamo se présente comme intermédiaire. Bentinck insiste que si le roi ne lui accorde pas une audience il sera forcé à prendre des mesures moins amicales. Cependant il échoue ; il trouve un logis pour la nuit ; revient à la charge le matin. C'est alors que Circello et Cassaro lui montrent le texte d'un engagement du roi que Marie Caroline se retirera à Sta Margarita. F. O. Sicily 52. Ce ne fut que le 26 cependant, que le roi approuva cet engagement.

cherchait qu'un moyen, quelque'il fût, de sortir de l'embarras dans lequel il s'était imprudemment jetté ; ils jugèrent donc que si la Reine voulait écrire à l'un d'eux, que son intention était de suivre son auguste époux à S^{te} Marguerite, où il avait résolu, d'aller faire les chasses d'hiver et qu'au printemps S. M. se proposait toujours de faire un voyage en Allemagne pour y rétablir sa santé, en montrant cette lettre à Mylord, il s'en contenterait et qu'une telle communication ne compromettrait en rien LL. MM. Le Roi goûta cette idée à laquelle la Reine se conforma, quoiqu'avec répugnance et par pure complaisance. Cependant le lendemain, les deux ministres s'étant présentés chez Lord William, malgré leur espoir, cette communication verbale ne le satisfit pas. Il exigea qu'elle lui fût notifiée par [115] écrit et il dicta lui même la teneur du billet qu'on devait lui adresser à cet égard, mais ayant été communiqué au Roi, il le desaprouva comme il le devait.

Mylord avait, dans le Moine Caccamo, un puissant auxiliaire et il s'en prévalut : le pieux confesseur fit plusieurs voyages à la Ficuzza, écrivit au Roi nombre de lettres que je néglige de rapporter pour ne pas accroître le nombre déjà si grand des pièces justificatives que je suis obligé de produire ; il promit à S. M. les plus belles choses, en obtint la permission de traiter seul avec Mylord et arracha à S. M. à l'insu de la Reine, un ordre par lequel elle enjoignait à MM. de Circello et de Cassaro de souscrire à tout ce que leur présenterait son confesseur. Caccamo donc leur proposa de signer le billet demandé par Mylord et ils ne voulurent s'y prêter, qu'en exigeant du moins qu'il écrivait au bas de la copie qu'ils en gardaient que telle était la volonté du Roi, comme il fut obligé d'en convenir lui même en rendant compte à S. M. de sa glorieuse négociation avec Mylord et ce billet très insignifiant par lui même n'en a pas moins été caractérisé depuis de traité, dans les offices de Lord William.¹

¹ " BILLET ÉCRIT À LORD WILLIAM PAR M.M. DE CIRCELLO ET DE CASSARO.

" PALERME le 26 Octobre 1812.

" Nous avons été chargés par le Roi notre auguste maître de manifester à V. E. que S. M. la Reine est déterminée à passer tout l'hiver à S^{te} Marguerite, en attendant le printemps ; époque à laquelle S. M. compte se mettre en voyage pour Vienne, où elle est décidé de se transporter pour tout le temps que l'état de sa santé détériorée l'exigera. Le Roi veut que V. E. en reste pleinement informée et assurée par notre canal.

" (signés) { LE MARQUIS DE CIRCELLO.
 { LE PRINCE DE CASSARO."

Le 30 Octobre, Mylord adressa au béat Caccamo une lettre qui mérite d'autant plus d'attention, qu'elle prouve jusqu'où Lord William s'abaissait sans en rougir, en rompant, comme il le faisait, devant un hypocrite qu'il avait corrompu ; d'ailleurs elle est déjà en contradiction avec le contenu du billet qu'il venait d'exiger avec tant de hauteur et de décri, puisqu'il y témoigne le désir de voir le Roi venir se fixer à la Favorite et que S. M. n'allant pas à S^{te} Marguerite, Mylord n'était pas en droit de prétendre que la Reine s'y retirât seule, puisqu'il n'ignorait pas que la résolution prise par S. M. était fondée sur l'intention où avait d'abord été le Roi de se fixer [116] dans ce lieu jusqu'au mois d'Avril, comme se trouvant au centre de ses chasses.¹

“ LETTRE DU PÈRE CACCAMO AU ROI.

“ PALERME le 26 Octobre 1812.

“ SIRE,

“ Arrivé ici hier à vingt heures, d'Italie, je suis allé chez le Ministre, avec lequel j'ai conféré seul sur l'affaire en question, et il m'a dit qu'il serait très content, si on lui écrivait le billet proposé d'abord à Circello et à Cassaro. Il m'a de plus chargé de saluer profondément V. M. de sa part.

“ Je me suis rendu ensuite chez Circello et Cassaro, mais ils ont exigé que je garantisse la copie qui leur reste du dit billet que V. M. voulait qu'ils le signassent ; et j'ai été obligé d'écrire au bas : ‘ S. M. fait savoir au Marquis de Circello, et au Prince de Cassaro, qu'ils doivent signer le présent Billet pour l'amour de la paix ’ signé Caccamo. Ainsi les deux Ministres se tranquillisèrent. Que tout ceci soit pour l'intelligence de V. M. et j'espère en Dieu que pour cette affaire, il n'y aura plus d'ultérieures inquiétudes.

“ Je suis allé aussi chez le Prince Vicairé ; je lui ai dit que tout était conclu, et il s'en est trouvé fort tranquillisé, pour se voir ainsi débarrassé des vexations dont Bentinck le menaçait d'user très prochainement contre la Reine pour le départ qu'il exigeait ; ce qui aurait été véritablement trop honteux.

“ J'ai parlé à Bentinck de ce que me dit S. M. la Reine, relativement à sa venue dans cette Capitale pour deux ou trois jours, et il m'a dit qu'elle en était la maîtresse. J'ai parlé aussi du projet de se transporter à Castelvitrano, et il m'a dit la même chose, m'ajoutant ; qu'en quelque endroit qu'elle veuille aller, il assurerait sa tranquillité pourvu qu'il le sache d'avance, pour la garantir.

“ Le Ministre me demanda comment V. M. se trouvait en santé, je lui dis qu'elle souffrait des déplaisirs ; et il me répondit que pour la tranquilliser, il était prêt de tout écrire. Que si elle veut un tel écrit, elle l'avertisse des points sur lesquels elle le désire, qu'il le signera, et la tranquillisera.

“ (signé) SALVATOR CACCAMO, AUGUSTIN.”

M. C. 80.

“ LETTRE DE LORD WILLIAM AU PÈRE CACCAMO.

“ PALERME 30 Octobre 1812.

“ TRÈS REVÉREND PÈRE,

“ Vous êtes sur le point de retourner à la Ficuzza. Vous avez été le Ministre bien venu de la paix, à l'humble imitation de notre St Redempteur, qui donna la paix et

A la dévotion du Régiment des gardes, le Comte Statella second fils du Prince de Cassaro avait été nommé Commandant du Bataillon Sicilien. Lord William s'était hâte de faire partir pour Alicante la première dévotion de l'armée mobile, annonçant qu'il suivrait incessamment et Mylord voulait se faire du Comte Statella un otage contre le Prince son père, auquel il ne se fiait pas, prenant texte du courage qu'avait montré ce jeune homme à la défense de Gaeta en 1806, prétendit l'avoir pour son aide-de-Camp. Le Prince de Cassaro s'y refusa autant que cela dépendait de lui, mais le zèle inconsidéré du Comte l'emporta sur toute autre considération et il s'embarqua avec la troupe.

Dans la dévotion que fit alors Lord William des individus Siciliens et Napolitains qui composaient l'armée, il voulut en former six Régiments dont trois sous la dénomination de nationaux et les trois autres sous celle d'étrangers ; mais autant il lui fut aisé de compléter les derniers, autant il rencontra de difficultés pour les premiers, puis qu'il ne se trouva en tout qu'environ 1800 Soldats Siciliens et en Mars 1813 un de

la concorde au genre humain. Je vous supplie de continuer cette œuvre de bienfaisance ; je vous supplie de calmer et de tranquilliser l'esprit du bon Roi. Quelques personnes par des motifs d'intérêts ou de passions, ont faussement représenté mes paroles et mes actions ; mais votre parole est la parole de sainteté et de vérité. Vous m'avez vu souvent, vous savez que je ne me trompe pas, et que je suis exempt de craintes. Ce que je pense, je le dis, et je fais ce que je dis. Vous pouvez assurer le Roi que je n'ai jamais parlé de S. M. qu'avec respect et vénération. Je suis sincèrement affligé des inquiétudes que le Roi a souffertes ; mais à présent je désire ardemment que le passé soit oublié, que tous les dégoûts soient finis, et que pour l'avenir son esprit soit tranquille, sa personne honorée, sa dignité préservée, et son trône respecté. Ce serait une grande félicité pour la Sicile, si le Roi pouvait se persuader, de revenir encore une fois au milieu de ses sujets. Ce serait un jour bien heureux que celui où S. M. reprendrait les plaisirs de la Chasse à la Favorite. Le Gouvernement de son excellent fils, demande la sanction du père. Quelques hommes révolutionnaires se prévalent de la dissension supposée entre le Roi et son fils, à l'objet, non de rétablir l'ancien ordre de choses ; mais de renverser le trône lui-même. Dans l'armée Britannique, le Roi trouvera un ferme défenseur, tant pour lui, que pour la famille contre les ennemis intérieurs et extérieurs ; mais il vaut mieux empêcher la révolution avec un Gouvernement ferme et uni, que de s'y opposer par la force militaire, quand elle aura éclaté. Ainsi on évite de faire couler le sang, et l'ordre futur s'établit. Je vous soumets ces réflexions, ne doutant pas que d'après votre attachement pour votre souverain, pour sa famille et pour votre patrie comme aussi de votre amour pour la paix, vous les imprimiez dans l'esprit de S. M.

“(signé) W. C. BENTINCK.”

ces Regiments, faisant partie de la garnison de Palerme, ne consistait encore qu'en 120 têtes. Il en était sans doute de même des deux autres et certainement ils n'ont pas été complétés depuis.

Je reviens aux affaires du Parlement dont j'ai négligé de parler pour ne pas interrompre le récit des infernales manœuvres de Lord William. Je ne me propose cependant pas de commenter la nouvelle constitution qu'il a donnée à la Sicile et je me bornerai à parler des décisions de ce grave Aréopage aux quels Lord William a eu le plus de part.

[117] Dans la séance du 16 Août, on y décréta que dorénavant la nation serait propriétaire de tous les biens fonds quelconques et autres revenus, appartenants à la couronne et que le Parlement pourrait en disposer en pleine liberté, mais on ne daigna pas encore les remplacer par une liste civile décente. Les gens raisonnables observèrent qu'il était absurde autant qu'injuste de dépouiller le Roi de ses propriétés, sans les compenser par un équivalent ; mais ils ne furent pas écoutés et on se contenta de leur répondre qu'il convenait de laisser cet objet indécis, par ce qu'une fois le traitement assuré, S. M. se refuserait aux sanctions qui lui seraient demandées et que le seul moyen de la forcer à les accorder était celui là. Il n'est pas inutile de faire observer que le Prince Vicaire en sanctionnant le 10 Août les quinze articles des bases constitutionnelles, avait opposé le *veto* à celui ci, mais cette considération n'arrêta pas les factieux, auxquels, sans doute, Lord William accorda par sa toute puissance une ample despense, comme il l'a souvent fait depuis dans d'autres occasions.

Le même jour on donna à S. M. la faculté de créer des Paires, mais on la rendit illusoire, en exigeant que le promû à cette dignité jouit de 6000 onces de revenu en fonds de terre, ce qui en Sicile est énorme, quoiqu'il y ait un très petit nombre de fortunes très considerables ; mais il n'en est pas de même de la généraleté des Siciliens.

Dans celle du 22 il y eut de grands débats pour decider du nombre de gradins sur lesquels serait élevé désormais le Trône du Roi. Jusqu'alors ce nombre avait été de sept et on le réduisit à trois, sans doute pour le rapprocher, un peu plus du système d'égalité si généralement cheri des factieuz de quelque pays qu'ils soyent.

Le 4, on décréta la création de quatre membres du conseil des finances sous le titre de *Grand Camerarj* et on fixa leur traitement à 1000 Onces par an. Lord William se hâta de proposer une de ces places [118] au Marquis de Spaccaforno fils aîné du Prince de Cassaro, croyant ainsi gagner le Père, mais le Marquis eut la noble générosité de

la refuser et Mylord lui dit a cette occasion *je vois bien que vous êtes trop riche pour qu'on puisse vous corrompre*, Propos qui suffirait pour donner la mesure de la morale de celui qui se la permis, si on ne l'avait déjà depuis longtems.

Un décrêt du 6 Septembre port que "S. M. ne pourra obliger aucun Sicilien à servir soit par terre, soit par mène," et par un autre du 11, les étrangers furent exclus du service militaire, d'où il résulte que, d'après ce que j'ai plusieurs fois exposé de la répugnance de cette nation pour le métier de la guerre, il deviendrait impossible que la Sicile eût jamais une armée. Le Parlement ainsi se trouvait en contradiction avec lui même, ma Lord William, qui pour son compte, y est également presque toujours, n'y fit nulle attention. Cependant les législateurs voulurent bien ne pas exiger pour le moment le renvoi des troupes Napolitaines actuellement regardés comme étrangères, ainsi que je l'ai dit ils décidèrent même qu'il n'aurait lieu qu'à l'époque où l'armée Sicilienne serait formée et à la faveur de cette résolution, elles peuvent se flatter de rester longtems a ce service.

Dans la même séance, un autre décrêt fut rendu, et celui ci passe les bornes de l'extravagances, il est de la teneur suivante "Si le Roi de Sicile recouvre le Royaume de Naples il sera obligé d'y envoyer son fils aîné, ou de le laisser en Sicile, en lui cédant celui-ci qui est déclaré devoir être dorénavant indépendant de celui de Naples ou de tout autre Royaume ou Province de L'Europe".

On trouva donc enfin dans ce décrêt le mot d'une enigme que personne jusques la m'avait pû deviner, car on ne concevait pas comment Lord William soutenait toujours, soit verbalement soit par écrit, que la Sicile pouvait aisément devenir une grande nation et se deffendre elle même [119] par ses propres moyens, contre toute attaque extérieure ; c'était sans doute à cette dévision qu'il en voulait venir ; mais si l'histoire nous apprend que, depuis nombre de Siècles, [la Sicile] a constamment dépendu d'une puissance continentale et qu'elle a presque toujours suivi le sort du Royaume de Naples, auquel sa position géographique semble la soumettre nécessairement, comment pousse-t-on la démence jusqu'à pretendre dans les tems actuels, en faire un Royaume indépendant, dont le Roi serait avec les autres têtes couronnées à peu près dans la proportion ou était la Republique de S Marin avec celle de Gênes ? Est-il possible de raisonner de la sorte ? Les Anglais se sont ils donc eternellement chargés de la deffense de cette Isle ? Car qu'ils l'évacuent ; qu'on en retire aussi les troupes Napolitaines, qui certainement n'y resteraient

pas si leur patrie rentrait sous l'obéissance du Roi et je réponds que dans peu de tems les seuls Barbaresques qui y font souvent de petites incursions, malgré les précautions qu'on prend pour les en empêcher, en auront enlevé une partie des habitans. Il est vrai qu'aussitôt que le Parlement eût enfanté ce chef d'oeuvre de politique, Lord William, feignant de le désapprouver, s'empressa d'assurer le Prince de Cassaro qu'il ne serait pas sanctionné, et que Lord Castlereagh répéta quelque tems après la même chose au Prince de Castelcicala ; mais il ne l'a pas moins été sur les instances de ce même Lord William, qui, comme j'aurai bientôt occasion de le rapporter, voulut assister au Conseil de sanction et M^r de Cassaro lui ayant reproché son inconséquence en présence de S. A. R. il répondit : puis que la nation le veut, je ne dois pas m'y opposer. Néanmoins dans cette première occasion, le Placet ne fut pas apposé au décret et Mylord ne l'emporta que plusieurs mois après, le Prince de Cassaro étant sorti des affaires, comme je serais dans le cas de le faire connaître. J'ai oui dire à une personne beaucoup d'esprit que l'actuel Parlement de Sicile prétendant [120] singer celui d'Angleterre ne rassemble à son modèle qu'autant qu'un Lilliputien peut ressembler à Micromigas et en vérité la comparaison est assez juste.

Pendant les bouleversements qui s'opéraient journellement, excitèrent le mécontentement de plusieurs villes et autres Communes, qui adressèrent au Proto-Notaire des réclamations très énergiques contre d'aussi dangereuses innovations ; mais elles restèrent dans son archive et il n'osa jamais les faire paraître contre la volonté de Lord William, qu'il avait un grand intérêt de ménager. D'ailleurs, ce Gentilhomme Sicilien est d'une si grande médiocrité de talens, qu'il est obligé de s'en rapporter aveuglément à un certain Ruté son premier subalterne et celui s'était si scandaleusement vendu au parti factieux, qu'il n'a pas peu contribué par ses trahisons dans les devoirs de son office, à faciliter toutes les opérations, aussi son chef et lui ont ils été récompensés.

Dans la séance du 13 il devait être question de la liberté de la presse et Lord William alla tout exprès chez le Prince de Cassaro pour l'engager à s'y opposer de tout son pouvoir, alléguant, qu'à la vérité elle existait en Angleterre, mais qu'il n'était pas un bon Anglais qui ne la maudit, qu'elle faisait la désolation des familles et qu'enfin elle entraînait les plus grands inconvéniens.

Le Prince de Cassaro qui pensait de même, employa tout son crédit pour en faire rejeter la motion ; mais comme son parti avait la minorité, elle passa malgré lui, sans quelque modifications.

Il se flattait néanmoins d'y faire apposer le veto et il comptait à cet égard sur l'appui de Mylord, qui au contraire, dans le conseil opina pour la sanction, comme il l'avait fait quelques jours auparavant pour la division des deux Royaumes, alléguant toujours que puisque la nation le voulait, il ne devait pas s'y opposer ; il paraît qu'on [121] lui avait si bien appris cette phrase qu'il s'en servait à toute occasion.

Les nouveaux Solons s'aperçurent néanmoins de la contradiction dans la quelle ils étaient tombés dans leurs séances du 6 et 11 Septembre, par rapport à l'armée et pour y remédier, ils décrétèrent, le 17 Octobre, que tout Sicilien quelque fut son rang, était réputé Soldat et serait tenu de prendre les armes pour la deffense de la patrie toutes les fois que le Parlement le croirait nécessaire. Disposition certainement peu effrayante pour un ennemi qui n'aurait à craindre qu'une pareille résistance.

Voulant sans doute donner à la Sicile l'air d'un grand état, comme pour se rapprocher toujours plus du système Français, on divisa ce vaste Royaume en 23 Départements et on y établit tant de tribunaux, qu'il ne se trouva pas assez de plaideurs pour en occuper la moitié ; De sorte que les juges seront réduits où à mourir de faim ou à échorcher vifs les habitans soumis à leur jurisdiction respective.

Un autre décret de bienfaisance supprima les pensions de quelque nature qu'elles fussent, même celles assignées sur les bénéfices Ecclésiastiques, qui ne dépendent en rien du Parlement et par la nombre d'anciens serviteurs du Roi qui les avaient obtenues à titre de récompense et dont elles faisaient l'unique ressource, se trouvèrent réduits à la plus extrême misère. Il en fut de même des subsides dont jouissaient les Napolitains et on les abolit entièrement. Les Siciliens, malgré leur antipathie pour ces derniers, crièrent à la barbarie d'un tel procédé, qui excita la compassion générale en faveur de ces malheureuses victimes de l'acharnement des factieux. Ainsi le grand Aréopage qui prétendait trancher du Parlement Britanique, s'écartait encore sur ce point de son modèle puis qu'on sait que L'Angleterre a destiné de grosses sommes à pensionner même les [122] émigrés Français qui ne lui appartiennent à aucun titre.

Enfin la dissolution du Parlement ayant été fixée au 6 Novembre, on s'occupa le 2 du plan de Finances et par consequent de la liste civile, pour laquelle on ne put obtenir que deux Cents quarante mille Onces au lieu de Trois cens mille, somme à la quelle nombre de gens raisonnables voulaient la porter et dont le Roi, toujours modeste dans ses

prétentions, avait déclaré qu'il se contentait. On ne daigna pas même eu laisser la répartition à S. M. On ne lui en assigna au contraire que six mille cinq cens par mois pour lui, la Reine et leur maison ; on y en ajouta cependant quatre mille autre à titre de subsides amovibles ; mais pour couronner l'oeuvre, le Parlement commit à cette occasion deux injustices des plus criantes, celles de ne rien donner à Monseigneur le Prince Leopold et d'assigner vingt quatre mille onces par an a Madame la Duchesse d'Orléans, qui n'y avait aucun droit, ainsi que je vais le démontrer.

La dot de Madame la Duchesse de Genevois mariée en 1807 et celle de Madame Amélie étaient chacune de Cent vingt mille Ducats Napolitains ou Quarant Mille Onces la première avait été payée et celle ci ne l'était pas, attendu que par un article séparé du contrat de mariage de S. A. R. M^r le Duc D'Orléans s'était contenté de recevoir l'intérêt du capital à raison de cinq pour cent.¹ Mais depuis que les Epoux tenaient maison à part, le Roi qui aime tendrement la Princesse sa fille, était dans l'usage de lui donner, tous les mois, une gratification de Mille onces, dont le payement se faisait sans cause motivée. Il est si vrai que ce n'était pas un engagement pris par S. M. que ce payement n'était pas ordonné par une dépêche qui autorisait le trésorier à le renouveler de mois en mois, comme il en est de celui de toutes les pensions ou autres [123] traitement établis une fois pour toutes et qu'à moins que le Directeur du département de la Maison Royale n'en expédiât une *ad hoc* pour chaque époque, S. A. R. ne pouvait rien exiger.² C'était donc un

¹ "ARTICLE SÉPARÉ DU CONTRAT DE MARIAGE DE MR LE DUC D'ORLEANS, AVEC S. A. R. MADAME LA PRINCESSE AMÉLIE.

" Quoique par l'article quatre des conventions matrimoniales, le Roi des deux Siciles promette le payement de la dot de Cent vingt mille Ducats, avant la célébrations du mariage ; néanmoins le sérénissime Duc D'Orléans, en considération des circonstances actuelles où se trouve S. M., déclare qu'il consent à ce que le payement de la dite somme de cent vingt mille ducats, constitués en dot, n'ait lieu qu'après le recouvrement du Royaume de Naples, actuellement usurpé sur la couronne de S. M. et que dans le cas où malheureusement le recouvrement n'aurait pas lieu le payement de la dit somme ne s'effectue que dans le cours de dix années, à la charge par S. M. de lui payer l'intérêt de ce capital, à raison de cinq pour cent." M. C. 83.

² " DÉPÊCHE POUR LE PAYEMENT D'UNE SOMME DE MILLE ONCES, À S. A. R. LA DUCHESSE D'ORLÈANS.

" Le secrétaire d'Etat et maison Royale par dépêche du 29 du courant, me prévient de ce qui suit :

objet qui ne dépendait que de la pure générosité du Roi, comme il est aisé de s'en convaincre par le contenu de la dernière dépêche transmise au tribunal du patrimoine par le Ministre des Finances lui même et que je viens de rapporter, il ne pouvait donc en prétendre cause d'ignorance. On y voit en outre, qu'il n'est question que de la Princesse, que même il s'agit de Mille onces et non de deux Mille. Malgré cela, le Prince de Castelnuovo poussa l'oubli de tous ses devoirs, jusqu'à se servir du nom de S. M. pour faire notifier au Parlement, avec lequel, sans doute, il était d'accord, que S. A. S. n'ayant pas touché le capital de la dot de la Princesse, jouissait d'un traitement de deux mille onces par mois ¹ (c'est-à-dire d'un intérêt à raison de soixant pour cent) et il eut la mal adresse de convenir dans sa dépêche, que cette circonstance ne pouvait se relever du compte produit par le Contrôleur de la maison du Roi pour servir de base à la fixation de la liste civile. Circonstance qui démontre clairement que S. M. n'avait pas pareille intention, d'ailleurs s'il en eût été autrement le département des Finances aurait dû en recevoir l'avis par celui de la maison du Roi, comme cela s'était toujours pratiqué à l'égard des mille onces ; c'était donc un faux matériel commi par M^r de Castelnuovo.² D'ailleurs quelle raison y avait il de

“ Très illustre seigneur, le Roi a commandé qu'il soit payé mille onces à don Joseph Contarini, officer Major de la trésorerie politique, pour les passer aux mains de S. A. R. la Princesse Amelie, Duchesse D'Orléans ; et la secrétaire D'Etat et maison Royale en prévient V. S. illustrissime, pour qu'il lui plaise en disposer l'exécution. Au Palais le 29 Septembre 1812—Horace Antoine Cappelli. Ce qu'au nom du Roi je participe à ce tribunal pour l'accomplissement.

“ Au Palais le 30 Septembre 1812.

“ (signé) PRINCE DE CASTELNUOVO.

“ Au Tribunal du patrimoine Royal.” M. C. 84.

¹ Malheureusement cette pension ne se payait presque jamais, et le duc n'avait ni pension, ni dot. Ce fut justement pourquoi les Barons crurent devoir passer ce vote en faveur de la Princesse Marie Amélie.

² “ DÉPÊCHE DU PRINCE DE CASTELNUOVO AU PROTO NOTAIRE DU ROYAUME.

“ TRÈS EXCELLENT SEIGNEUR,

“ Le Roi étant certain que le Parlement est particulièrement occupé du plan des finances, et par conséquent aussi de fixer la liste civile ; comme il n'est pas possible de relever entièrement du compte présenté au dit Parlement par le contrôleur, et transmis par le canal des trois chefs des chambres, en vertu d'un Billet du 22 Juillet dernier, ce qui fut promis à leurs AA. RR. le Duc et la Duchesse D'Orléans au moment de leur mariage ; le Roi veut que le Parlement sache que les dits époux n'ayant par reçu la dot, il leur fut assigné un traitement de deux mille onces par mois, qu'ils ont reçu jusqu'à présent, outre une maison convenable et bien meublée

traiter Madame Amelie plus favorablement de ce que l'avait été sa Soeur ainé cinq ans auparavant ? aucune certainement ; mais cette dernière était venue avec Le Duc de Genevois son époux faire une visite à LL. MM. et LL. AA. RR. n'avaient quitté Palerme qu'en Septembre de l'année précédente ; elles s'y trouvèrent donc au commencement des troubles excités par Lord William et le Duc ne [124] prît pas parti comme le fit M^r D'Orleans, voila son crime.

Malgré ce faux bien établi dont on se faisait un titre, on s'attendait encore à de grandes difficultés, mais pour les prévenir, le jour de la séance dans laquelle cet objet devait être discuté, Lord et Lady William coururent chez tous le Parlementaires, pour leur recommander deux choses, savoir : de ne pas insister sur l'augmentation de la somme à laquelle on voulait réduire l'entretien du Roi, comme beaucoup de Barons en avaient le projet connu ; *par ce que* (disaient hautement Leurs Seigneuries) *il ne faut pas mettre dans la main de S. M. des moyens de corruptions*, et de ne pas s'opposer à la faveur qu'on sollicitait pour l'excellent Duc D'Orléans à qui la révolution avait tant d'obligations. Suivant leur usage ordinaire, ils menacèrent les faibles, caraissèrent ceux qu'ils redoutaient : Myladi surtout était comme une furie. S. A. S. de son coté ne dédaigna pas d'aller en personne solliciter sa cause, comme un plaideur va chez ses juges. Ces deux articles excitèrent néanmoins de tels débats dans la Chambre de la Noblesse, où même quelques membres du mauvais parti se rangèrent à celui du Roi, que le plan de la liste civile propose par les factieux du Domaine ne passa qu'à une très petite majoreté.

Ainsi, tandis qu'on accordait a M^r le Duc D'Orléans qui n'était qu'intrus dans la famille Royale, un traitement de deux mille onces, par mois, on ne fixa celui du Roi et de la Reine qu'à dix mille cinq cens ; encore, ainsi que je l'ai dit, n'y en a-t-il que six mille d'assurées, puisque chaque année, il dépendra du Parlement de confirmer ou de supprimer les quatre mille autres qui ne se payent qu'à titre de subsides.

Il résulte de là qu'il existe en Sicile un ou deux particuliers qui [125] seraient plus riches que le Souverain, si leurs affaires étaient bien réglées, entr'autres le Prince de Butera, dont le revenu annuel est évalué à pour leur résidence, affranchie de toute dépense, ce que d'ordre Royal je participe à V. E. pour qu'elle en informe le Parlement—au Palais le 23 octobre 1812.

“ (signé) LE PRINCE DE CASTELNUOVO.

“ S. E. le Prince de Valdina Proto Notaire du Royaume.” M. C. 84.

près de Cent mille Onces et c'est le comble de l'absurdité, car un tel ordre de choses n'existe certainement nulle part.

A coté de cela, on ne vote rien pour Monseigneur le Prince Leopold et on se borna à lui donner l'option entre la continuité de la jouissance des commenderies dont S. A. R. est pourvûe, tant dans l'ordre de Malthe, que dans celui de Constantin; ou une liste civile égale à celle du Duc D'Orleans, comme si la possession de Bénéfices pouvait exclure un fils de sa légitime, comme si ces Bénéfices appartenaient à la nation et qu'elle pût en disposer; tandis qu'au contraire, même la nouvelle constitution en laisse la collection au Roi ou à l'ordre de Malthe, pour la partie qui le concerne, et que si S. A. R. y eût renoncé, tant S. M. que le Grand Maître pouvaient les donner à qui bon leur semblait, pourvû que ce fut à des Siciliens. Donc S. A. R. a été beaucoup plus mal traitée que son factieux beau-frère. Il est vrai que se Prince s'y est exposé en n'écoutant pas les sages avis de M^r le Duc D'Orleans, qui a fait l'impossible pour engager ce vertueux fils à se séparer de son Auguste Mère, lui promettant qu'à ce prix, il lui ferait obtenir tout qu'il voudrait, et je dois dire à la louange de S. A. R. qu'une telle proposition lui fit horreur, mais elle n'en contient pas moins la preuve des nobles sentiments de M^r le Duc D'Orleans.

Quand on voit, d'un coté, le Parlement pousser l'indécente parcimonie jusqu'à traiter la Famille Royale comme il l'a fait et supprimer indistinctement les pensions méritées ou non, tandis que de l'autre, il prodigue à M^r le Duc D'Orleans une aussi grosse somme qui ne lui est dûe à aucun titre; si on avait besoin d'une preuve des services que ce Prince a rendus à la révolution, ou la trouverait [126] dans ce décrêt.

C'était déjà bien assez, sans doute, d'avoir traité LL. MM. aussi mesquinement qu'on venait de le faire, mais le Ministre des Finances n'en fut pas encore satisfait et il voulut rencherir sur la dureté du décrêt. On a vû qu'il avait été rendu le 2 Novembre et le Prince de Castelnovo lui donna un effet rétroactif. La Famille Royale avait perçu pendant le tems qui s'était écoulé depuis, la même somme qu'elle touchait par le passé pour son entretien, et elle excédait de douze mille cinq cens onces celle qui lui était fixé par la liste civile. Le Ministre donc, pour rembourser le trésor public de cet excédent, a eu l'impudence de retenir au Roi deux mille onces par mois.¹ S. M. s'en est plainte et n'en a pas eu satisfaction, malgré que Lord William aît déclaré lui-même

¹ Castelnovo était extrêmement méthodique en affaires de finance; il fit sans doute exactement ce que la loi prescrivait.

cette retenue injuste ; mais il en est probablement de lui comme de tous les chefs de parti, il n'ont ordinairement jamais de crédit que pour faire le mal.

J'ai dit ailleurs que le dernier des quinze articles dont on avait arraché au Roi la sanction, donnait aux factieux une grande latitude pour interpréter les autres selon leur bon plaisir et ce fut en effet ce qui arriva, puisque la plus grande partie de ceux qui ont été décrétés depuis, différent absolument de la constitution Britannique qu'on prétendait vouloir adopter conformément à l'agrément que S. M. s'était vû forcée de donner à cette innovation. Le Parlement le sentit et avant de se séparer, il fit une adresse au Prince Vicaire, dont suit la teneur.

“Le Parlement, avant de se dissoudre, ne peut se dispenser de représenter tres humblement à V. M. (sous le premier Vicariat tout se faisait au nom du Roi) les grands inconvéniens qui résulteraient du cas ou V. M. se déterminerait à sanctionner les susdits articles de la [127] nouvelle constitution avec la condition de devoir les conformer et les régler d'après la constitution Anglaise, puisque cela équivaldrait à laisser toutes les résolutions du Parlement dans un état précaire et incertain ne recevant ainsi ni l'approbation, ni la desapprobation de V. M. Le Parlement se flatte d'autant plus de cet acte de clémence, qu'il est conforme à ce qui fut sanctionné par V. M. Article 2 des bases constitutionnelles.”

Jamais interpretation n'a été plus forcée que l'est celle qu'on se permet ici de donner à cet article, surtout si on veut s'attacher, comme on le doit, à la lettre des termes de la sanction du quinzisième ; mais les révolutionnaires étaient sûrs qu'avec la protection de Lord William rien ne leur serait contesté.

On se tromperait beaucoup, si on imaginait que les révolutionnaires ayent dû la majorité dont ils ont constamment joui, tant dans la Chambre du Clergé, que dans celle de la Noblesse, aux Parlementaires présens, car elle ne leur a été acquise que par la foule des procureurs de leur choix, qu'il y avaient introduits. Dans la première il y avaient tres peu d'Evêques ou d'Abbés, et le plus grand nombre était représenté ; dans la seconde, entre le Prince de Butera intimidé par Lord William, le Prince de Paterno, le vil Prince de Cattolica, qui s'était mis si scandaleusement et avec tant d'acharnement dans l'opposition à la Cour, pour lui témoigner la reconnaissance de tous les bienfaits dont elle l'avait comblé ; le Prince de Villafranca et les soi-disants Aristides, les factieux réunissaient déjà plus de soixante et dix voix à cause de la multiplicité

des Fiefs que possédaient les quatre premiers ; ils avaient, en outre, un petit nombre d'aderens, aux quels ils distribuèrent les procurations des absens qui certainement à leur insu et contre leur volonté ont ainsi contribué à la révolution de leur patrie ; j'en connais même plusieurs qui [128] en sont incosolables et se repentent amèrement d'avoir été si confians. L'un des Barons les plus enragés fut le Duc de Sperlinga, qui n'en avait aucun motif et il déclamaient contre le Roi avec une telle indécence, que Lord William se crut obligé d'user de toute sa puissance pour lui défendre d'assister aux séances et pour l'exiler à quelque distance de Palerme, chose que S. M. n'aurait pû faire, attendu que la Constitution d'alors rendait la personne des Barons inviolable, non seulement pendant la tenue du Parlement, mais encore pour un tems fixé après sa clôture. Je me déspeuse de nommer ceux qui n'ont été qu'égarés, me flattant que déjà ils sont revenus de leur erreur, mais je me fais un devoir de faire connaître les principaux membres de cette Chambre, qui ont le plus courageusement soutenu le parti du Roi, en bravant les menaces de Lord William, ce sont : MM. les Princes de Cassaro, de Gauci, de Cutó, de Trabbia, de Campofranco, de Niscemi, de Sciarra. Les Ducs Luchesi, de Misterbianco et le Comte de S^{te} Marco ; un grand nombre d'autres ont suivi leur exemple. Ce serait donc calomnier la Noblesse Sicilienne, que de l'accuser en totalité d'avoir manqué de fidélité et je m'empresse de lui rendre à cet égard la justice qui lui est due ; je suis même persuadé, comme l'était le Prince de Cassaro, que si, dès la première séance, le Prince Vicaire n'avait eu la faiblesse de faire expulser les procureurs de S. M. son parti aurait triomphé de l'autre, par ce que les Ecclésiastiques qui votaient les derniers, se voyant soutenus par les Barons, se seraient réunis à eux, malgré l'intrigue et le despotisme de Lord William.

Quant à la Chambre des Communes ou du Domaine, d'après les mesures qu'on avait prises et dont j'ai rendu compte, elle était composée de sujets qui ne méritent pas qu'on s'occupe d'eux et quand [129] on voit qu'un Aceto et un Salvo y brillent, on peut juger de ce que devait être le reste.¹ Ce Salvo qui, de son autorité, s'est fait Marquis et a voulu changer son nom en celui de *Salvi* pour se donner

¹ Pour la première fois Messine, Catane, et d'autres villes encore, envoyèrent au Parlement des représentants qui n'étaient pas ceux qu'avait désigné le roi. Le système d'élection n'était pas uniforme. A Palerme, le Concile de la ville, composé principalement des *consuli* des *artieri* ou Métiers, désignaient par coutume le préteur de la ville et 6 sénateurs. Cette délégation déposait seulement un vote.

une origine noble, est bien sous tous les rapports, le personnage le plus ridicule existant en Sicile, et malgré les lettres de félicitation qu'il s'écrivait lui même d'Angleterre et que pour son argent, il faisait inserer dans l'Ambigu avec les éloges pompeux de ses talens et de son éloquence, le public qui ne faisait qu'en rire, ne l'a jamais apprécié qu'à sa juste valeur. Il existait aussi dans cette Chambre plusieurs cadets de familles Baronales ennemis de leurs aînés. Le Prince de Gauci y avait deux fils auxquels il avait rigoureusement deffendu d'accepter des procurations, et sur leur désobéissance il les chassa de la maison paternelle. Il eut même le courage de se refuser à leur ouvrir sa porte sur les insistance de Lord William; mais Mylord interessa le Prince Vicair, et le Prince de Gauci se vit forcé de céder contre son gré. Ce Baron est aussi père de la princesse de Villafranca à qui on dut la corruption de ses frères et cela prouve que les enfans s'écartent souvent des principes de leurs parens; au reste le Prince de Gauci est d'autant plus louable dans sa conduite, qu'il n'était pas du nombre des gentils hommes Siciliens que la Cour déstinguait le plus et dont plusieurs, malgré cela, ont abandonné ses interêts pour épouser ceux de la faction qui voulait la renverser.

On a vu dans toutes les lettres de Lord William, comme dans sa conversation du 10 Janvier avec le Prince, qu'il ne cessait de renouveler les assurances de la pureté de ses intentions, qui ne tendaient, (disait-il,) qu'à rendre le Roi plus glorieux et son trône plus stable, qu'enfin, il ne travaillait qu'au bonheur de la Famille Royale. C'est sans doute pour remplir de tels engagemens, qu'il a réduit l'autorité [130] du Roi en Sicile, à peu près à celle d'un ancien Doge de Venise ou d'un Grand Lama; qu'il lui a laissé un revenu à peine suffisant pour tenir l'état d'un riche gentilhomme; qu'enfin il lui a ôté un de ses deux Royaumes et par cette manière de tenir sa parole, Mylord s'est certainement acquis de grands droits à la reconnaissance de S. M. Cependant quoiqu'il eût été raisonnable de croire qu'après avoir opéré un pareil bouleversement, Lord William aurait laissé la Reine tranquille, puis qu'elle n'avait généré en rien ses sublimes operations et qu'on serait fondé à lui demander ce qu'il aurait fait de plus si S. M. eût été absente. On verra qu'il n'en fut pas ainsi et qu'il n'a cessé de la persécuter depuis avec plus d'acharnement qu'auparavant.

Dans les premiers jours de Novembre, la Reine était venue pour faire une courte apparition à Palerme et elle en repartit pour aller joindre le Roi à S. Margarita où'il s'était déjà rendu. Jusqu'au retour du Paque-

bot dont, en Septembre, on avait caché le départ à LL. MM. il ne se passa rien d'important, à l'exception des sanctions qui allaient leur train sous l'autorité dictatoriale de Lord William ; mais il arriva le 4 Décembre et apporta la nouvelle de l'acceptation par le prince de Galles du traité signé le 10 Août à l'inscu du Roi. Le 5 le Prince Vicaire écrivit à S. M. pour lui proposer de le ratifier. Elle s'y refusa et S. A. R. crut pouvoir le suppléer, quoique son Auguste Pere ne l'y eût pas autorisé.

Les ressources manquaient absolument et la machine du gouvernement ne pouvait plus se soutenir. La pénurie provenait particulièrement de l'étroite union du Ministre des Finances avec Lord William et celui ci voulait qu'on eût recours à lui pour tenir toujours plus le Prince Vicaire dans sa dépendance.¹

[131] En parlant de la première séance du Parlement dans laquelle la réunion des deux ordres fut décrétée, j'ai dit que Lord William immédiatement après ce premier succès, s'était permis de faire un office à S. A. R. pour lui demander de récompenser les services de l'Abbé Balsamo et du Moine Chiavetti par deux gros bénéfices qui se trouvaient vacquants ; mais quoiqu'il eût souvent renouvelé ses instances à cet égard, le Roi s'étant constamment refusé à une aussi monstrueuse promotion, le Prince n'avait osé jusques là satisfaire aux desirs de Milord. Le Prince de Castelnuovo, en outre, amoureux sans doute de tout ce qui tient au feu Cagliostro, dont il est un des plus ardens sectateurs, voulait faire de Balsamo, parent de ce charlatan dont l'histoire est si connue, un directeur des Finances et l'opposition de S. M. sur ce point, était la même que sur l'autre. Lors donc, qu'on s'adresse à Lord William, comme il s'y était attendu, pour obtenir de lui un emprunt de Cent cinquante mille Onces, il le promit en en faisant assurer le remboursement par son complice Castelnuovo ; il y mit néanmoins pour condition, qu'enfin on pourvoit ces deux mauvais sujets qu'il protégeait des Abbayes qui étaient à leur convenance, et il parait que le Prince eut la faiblesse d'en prendre l'engagement ; mais comme S. A. R. ne tenait pas sa parole aussi vite que Lord William le prétendait, le Ministre de la Guerre, qui attendait avec la plus grande impatience l'exécution de la promesse du Représentant Britannique, ne fut

¹ C'est-à-dire que Castelnuovo est en relations avec Bentinck sur les questions de finances, et ce dernier avec Belmonte sur les questions d'affaires étrangères ; et comme Bentinck est Capitaine-général de l'armée Sicilienne cela forme un triumvirat Anglo-Sicilien.

pas peu surpris le 18 de voir entrer chez lui un Anglais, M^r D'Arlymple¹ qui venait lui signifier que Lord William la retirait absolument et qu'il ne débourserait la somme demandée qu'autant que le Prince Vicaire, nommerait à l'instant même Balsamo directeur des Finances et Grand Camerarij les quatre sujets que lui proposerait le Prince de Castelnovo, sans faire contre [132] eux la moindre objection.

Le Prince d'Acì était déjà rentré dans son devoir et il courut chez le Prince de Cassaro pour l'informer de ce fâcheux contretems qui le jettait dans le plus grand embarras. Pendant qu'ils s'en entretenaient, le Prince de Cassaro ayant été appelé par le Prince Vicaire pour le consulter sur le parti qu'il y avait à prendre, ils montèrent l'un et l'autre au Palais.

Le Prince de Cassaro fut d'avis que S. A. R. devait à l'instant même faire déclarer à Lord William, que s'il ne tenait sa parole, et qu'il continuât à exiger les conditions que venait de notifier de sa part M^r D'Arlymple au Prince d'Acì, elle allait, dans le 24 heures, renvoyer M^r de Castelnovo et nommer au Ministère des Finances tel sujet quelconque (sans en excepter M^r Tommasi) qui s'engagerait à tirer le gouvernement de l'embarras ou on le réduisait ; qu'enfin, jusqu'à ce que ce point fut décidé, toute séance du Conseil pour les sanctions Parlementaires resterait suspendu.

S. A. R. montra d'abord une grande repugnance de parler à Lord William sur un ton aussi ferme ; cependant MM. de Cassaro et d'Acì lui montrèrent si mathématiquement qu'il n'était redoutable qu'en raison de la faiblesse qu'on lui opposait, qu'elle parut se rendre aux bonnes raisons qu'on lui donnait et elle écrivit sous la dictée du premier de ces Ministres ce qu'elle devait faire dire à Mylord par le Prince de Belmonte qu'elle promit de mander auprès d'elle le lendemain matin 19.

Le soir de ce jour là, il devait y avoir conseil de sanction, et la séance n'étant pas contremandée, le Prince de Cassaro s'y rendit, persuadé que son avis avait été suivi ; mais quel fut son étonnement, lorsqu'entrant chez S. A. R. elle lui apprit qu'elle avait changé [133] de résolution, dans la crainte, dit elle, d'aigrir davantage Lord William. Le Ministre employa toute son éloquence pour persuader au Prince qu'un tel degré de soumission perdrait tout, qu'il fallait enfin une bonne fois en finir, en mettant Mylord au pied du mur. S. A. R. promit donc pour la second fois d'exécuter ce qui avait été convenu la veille, et

¹ Dalrymple.

d'après cela, le Prince de Cassaro voulait qu'on ne tint pas le conseil, cependant le Prince en ayant décidé autrement, il eut lieu.¹

Le Prince d'Acì été tombé malade, de sorte que le Prince de Cassaro se trouva seul en opposition avec MM. de Belmonte et de Castelnovo réunis contre lui. Ils eurent de violents débats, en vinrent même aux duretés et le Prince les laissa se disputer sans prendre la moindre part à la querelle. M^r de Cassaro parvint néanmoins à faire ajourner la décision de quelques articles qui heurtaient de front l'autorité Royale et aux quels il s'efforça inutilement de faire opposer le *veto* ; ils ont été, en effet, sanctionnés depuis ; d'après cela, ce Ministre espéra peu de la nouvelle parole que venait de lui donner S. A. R. : il prévint qu'elle ne la tiendra pas et il eut raison ; mais Lord William s'apercevant que les sanctions éprouvaient des difficultés, par ce que l'opinion de ses deux amis était balancée par celles des Princes de Cassaro et d'Acì, il exigea d'entrer au conseil, prétention monstrueuse à laquelle pourtant le Prince n'eut pas la force de se refuser. Dès ce moment, le mot *veto* n'y fut plus connu, et si le Parlement eût prononcé contre l'existence d'un Dieu, un tel décrêt aurait certainement été sanctionné comme tous les autres.

Le Prince de Cassaro ne pouvait plus se dissimuler l'impossibilité où il était de faire le bien ; en conséquence, il se détermina le 27 à [134] donner sa démission et on voit, tant par sa lettre que par la réponse que lui fit le lendemain le Prince Vicaire, qu'il avait fait entendre à S. A. R. quels étaient les motifs de sa démarche.¹ Lord William aurait été fort

¹ Le Prince d'Acì faisait cause avec Cassaro contre les autres ministres, parcequ'il prenait ses fonctions de ministre de la guerre très sérieusement, et se trouvait fréquemment en conflit avec le Capitaine-général. BENT. *passim*.

1^o LETTRE DU PRINCE DE CASSARO AU PRINCE VICAIRE.

“ PALERME le 27 Décembre 1812.

“ MONSEIGNEUR,

“ A mon insuffisance, s'étant unies différentes incommodités, que ma santé détériorée me fait souffrir, je me trouve dans l'impossibilité de pouvoir remplir ultérieurement les devoirs du ministère qui m'a été confié par S. M. et par V. A. R. ; En conséquence, excité par une cause aussi imposante que l'est celle là, je présente à V. A. R. ma vive, autant que respectueuse requête, la suppliant de m'accorder le repos qui m'est nécessaire, et que je me flatte d'obtenir le plutôt possible de ses bontés.

“ Si mon peu d'aptitude m'a fait commettre des erreurs involontaires dans ces moments difficiles, j'espère de la clémence de V. A. R. qu'elle voudra bien les excuser ; c'est tout ce que je désire avec la continuation de sa protection, pour récom-

aise de se débarasser de ce contradicteur, mais il sentait que sa présence dans le Conseil était nécessaire, pour accrediter, auprès du public, les résolutions qu'on y prenait et sur lesquelles la retraite d'un Ministre aussi accredité que l'était M^r de Cassaro jetterait de la défaveur. Mylord courut donc chez lui et le conjura de ne pas persister dans sa résolution. Les vrais amis du Roi lui firent les mêmes instances par des raisons différentes et S. M. elle même exigea ce nouveau sacrifice du Prince de Cassaro qui ne put s'y refuser.

Lord William commit alors une faute impardonnable, soit qu'il eût effectivement besoin d'argent, soit qu'il voulût mesurer le degré de confiance que la nation Sicilienne mettait en lui. Il ouvrit, au nom de la Grande Bretagne, un emprunt indéfini, à l'interêt du sept pour cent et il le fit afficher dans tous les coins du Royaume ; mais quoiqu'il existe un assez grand nombre de capitalistes, non seulement Mylord ne trouva pas un écu ; mais encore cette tentative impolitique discredita l'Angleterre et fit considérablement tomber le change du papier sur Londres, pense des longs et fidelles services rendus au Roi mon maître ; et dans deux occasions sous les ordres immédiats de V. A. R.

“ Je suis, &c.

“(signé) FRANÇOIS STATELLA, PRINCE DE CASSARO.”

“ RÉPONSE DE S. A. R.

“ Mon cher Prince, hier au soir je fus surpris de vôtre lettre, que je ne sais à quoi attribuer ; m'étant bien douloureux, qu'un homme que j'ai toujours estimé et aimé comme vous, pense à laisser les affaires en ces moments, qui demandent activité et union dans le Gouvernement ; et beaucoup plus encore de me voir privé d'un sujet, sur la rectitude et l'attachement duquel je repose. Loin d'avoir à excuser votre conduite, je ne puis que m'en déclarer toujours content ; et si quelquefois nôtre opinion a pu être différente, cela ne peut que vous rendre plus estimable à mes yeux, voyant que vous exposiez et souteniez clairement la vôtre ; mais comme vous savez en même tems que j'aime à écouter les conseils de tous, et particulièrement les vôtres, je me crois obligé devant Dieu de suivre dans les tems critiques où nous sommes, ce que je crois le plus convenable pour sauver l'état, conserver le patrimoine du Roi, et de mes enfants, et faire que la machine publique ne péricisse pas, choisissant toujours entre les maux, le moindre.

“ Je veux me flatter, connaissant vôtre droiture, vôtre attachement pour le Roi, pour la famille, et pour moi en particulier, comme votre amour et votre zèle pour vôtre patrie, que cette idée momentanée d'hypocondrie vous soit passée, et que vous ne voudrez pas me priver de vos services actifs, au moins jusqu'à ce que les choses soient plus rassises, puis que je ne pourrais jamais me passer de vos conseils, et vous assurant de mon plus sincère attachement, comme de mon estime, je suis votre très affectionné ami.

“(signé) FRANÇOIS.”

comme cela devait être. Lord William dut cependant se convaincre par là, que les Siciliens ne lui étaient pas aussi dévoués qu'il se l'était persuadé et que leur reconnaissance pour le prétendu bienfait de la constitution qu'il venait de leur procurer, n'allait pas jusqu'à les porter à lui ouvrir leur bourse ; on a même assuré dans le tems, qu'il avait été un peu honteux de la manière dont sa demande avait été accueillie.

[135] J'ai dû nécessairement entrer dans ce minutieux détail de la conduite de Lord William, pour bien démontrer que toutes les fois qu'il s'agissait de protéger les factieux, il ne se faisait pas scrupule de confondre les intérêts de l'état avec les leurs ; d'ailleurs, un très habile écrivain a dit avec raison " qu'un trait suffit pour peindre les grands hommes mais qu'il en faut une infinité, pour peindre les petits " et jamais maxime ne fut mieux appliqué que dans le cas présent.

L'air de S^{te} Marguërite est froid et surtout extrêmement humide, la santé de la Reine en souffrait tellement, que vers la fin de Décembre les médecins jugèrent que S. M. ne pouvait, sans danger, y faire un plus long séjour. Le Roi en était parti le 26 et la Reine aurait désiré se rendre à Palerme, des la veille de Noël, pour y passer les fêtes et y faire ses dévotions ; mais S. M. s'en abstint pour ne pas donner motif à de nouvelles tracasseries de la part de Lord William ; elle préféra donc d'aller rejoindre à la Ficuzza son Auguste Epoux et son départ fut fixé au 5 Janvier 1813.¹

Le 2 M^r Le Duc D'Orléans était aller saluer le Roi et n'avait pu rien tirer de S. M. sur ce que la Reine se proposait de faire. Ce Prince s'était abstenu de paraître à S^{te} Marguerite, pendant tout le séjour que LL.

¹ Ce qui veut dire que la reine n'avait pas encore accepté l'exil et s'acheminait de nouveau vers Palerme.

" The Queen has already expressed her determination not to adhere to the promise given by the King with respect to her departure in the spring." F. O. Sicily 52, Bentinck à Castlereagh, 10 Déc. 1812.

" The Duke of Orléans told me that the King was to come to the Ficuzza on the 27th : . . . the Queen . . . said that the King wanted afterwards to go to Palermo, what *les souverains* or *le souverain* would do with her she did not know. It seemed as if the King was quite tired of her, was determined to come to the Colli but meant not to break his engagement." BENT. 23 Déc. 1812.

" The Queen expected at La Ficuzza on the 4th." Bent. 30 Déc.

" I talked with Belmonte and Lamb. It was my opinion, in which they agreed, that I should stick to the treaty and leave it to the option of the King to abdicate if he wanted, the Queen to return to Palermo." Bent. 31 Dec.

" The Duke told me that the Queen had arrived at La Ficuzza . . . that she was very sorry to leave San Margerita, but submission *à la volonté de Dieu* and obedience to the orders of her husband left her no choice (all a lie)." BENT. 6 Janv.

MM. y avaient fait et la Reine ne fut pas peu surprise de le voir arriver le 3 pendant qu'elle était à table, c'est-à-dire, l'avant veille de son départ ; il annonça qu'il venait pour savoir des nouvelles de la précieuse santé de S. M. et il faut convenir que le prétexte n'était pas adroit, aussi n'en fut-on pas dupe. En effet il n'était pas difficile de deviner que S. A. R. venait comme emissaire de Lord William, pour s'assurer des projets futurs de la Reine et elle eut la bonne foi d'en fournir [136] elle meme la preuve par les questions insidieuses qu'elle se permit de faire à la Reine et à Monseigneur le Prince Léopold, dont elle croyait plus facile de tirer quelque chose ; mais toute tentative fut inutile et M^r le Duc D'Orléans n'obtint de l'une et de l'autre que des réponses vagues, autant qu'insignifiantes ; cependant on ne put lui cacher les préparatifs matériels d'un prochain départ. Il se fit un plaisir (sans doute pour faire sa cour à S. M.) de l'informer que le séjour de Lord William à Palerme était assuré pour longtems et qu'à la vérité, il irait faire une course en Espagne ; mais qu'il en reviendrait pour reprendre ses fonctions.

À peine la Reine fut elle de retour à la Ficuzza que Lord William recommença ses persécutions contre S. M. et tous les efforts du Prince de Cassaro, dont je me dispense de raconter les détails, furent insuffisants pour remettre la tête dérangée de ce Ministre Britannique. Mylord ne négligea pas plus dans cette occasion que dans les précédentes, de se prévaloir de son fidèle Caccamo¹ et par son canal il poussa l'im-

¹ A ce moment la reine déteste Caccamo plus que jamais. F. O. Sicily 52, Bentinck à Castlereagh, 31 Oct. 1812. Deux jours après l'arrivée de la reine à La Ficuzza il fut pris d'un accès de maladie qui donne à penser au cas du Père Strasoldi et à celui du Prince Héréditaire.

"Caccamo has told . . . Chiavetta, speaking of the hatred of the Queen to him, that he never tasted a dish at the King's table of which he had not seen eat either the King or the Queen. . . ." 31 Janv.

"Caccamo . . . seemed very unwell. It is reported in the town and palace that he is mad. I see no signs of it. His illness said to arise from the death of one of the monks to whom he was very much attached and supposed to be his natural son." 10 Janv.

"We had a long conversation about the probable conduct of the King." 16 Janv. BENT.

Ce fut le roi qui persuada enfin la reine à retourner à Sta Margerita. Ce qu'il faut voir surtout à ce moment c'est le cramponnement de Marie Caroline au roi. Elle sent bien que si une séparation se fait il ne lui restera plus aucun moyen d'action. Ajoutons sur la situation générale un extrait de la dépêche de Bentinck à Castlereagh du 10 mars 1813 :

"In defiance of the engagement she returned to La Ficuzza with the King. His

puissance jusqu'à faire proposer au Roi de l'autoriser, en sa qualité de Capitaine Général, de forcer la Reine de s'éloigner et de retourner à S^{te} Marguerite.

Le 12 était le jour anniversaire de la naissance du Roi, et le bénin confesseur devait se rendre auprès de S. M. Le 10 au matin, il était allé chez Lord William sous prétexte de prendre congé de lui, ainsi qu'il le dit au Prince de Cassaro, et malgré que ce Ministre lui eût observé l'inutilité de cette démarche ils avaient eu ainsi tout le tems de conférer ensemble et il semblait qu'une lettre de Mylord à ce Moine écrite le soir du même jour,¹ n'était propre qu'à dévoiler leur coupable

Majesty asserted that she came without his knowledge and consent, but I have undoubted reason for knowing that the plan was concerted between their Majesties and that it was further intended that the Queen should come alone to Palermo to feel the pulse of the people respecting His Majesty's return to power. I was, however, at the time deceived. . . . I was led to believe that the King really desired the absence of the Queen. . . .

"About the 23rd of February it began to be generally rumoured that the King was about to retake the reins of government. . . ." F. O. Sicily 57.

¹ " LETTRE DE LORD WILLIAM AU PÈRE CACCAMO.

" PALERME le 10 Janvier 1813.

" MON TRÈS RÉVÉREND PÈRE,

" Le désir que j'ai de concilier autant qu'il m'est possible, l'accomplissement des intentions de S. M. le Roi, avec la tranquillité et la sûreté de la Sicile, m'induit à communiquer à V. S. Révérendissime quelques réflexions à l'objet que nous avons traités dans la dernière conversation que j'ai eu le plaisir d'avoir avec elle.

" L'état actuel des choses relativement au dit objet est que S. M. le Roi a bien voulu faire signer par deux de ses ministres un traité avec moi, en ma qualité de Ministre d'Angleterre,(1) dans lequel S. M. s'est engagée à ne pas permettre à la Reine, de s'approcher de Palerme à une moindre distance que celle de S^{te} Marguerite. (2) Le non accomplissement de ce traité serait aussi nuisible à l'honneur de S. M. qu'à la tranquillité de la Sicile ; mais la teneur du dit traité ne s'oppose pas à ce que S. M. retienne S. M. la Reine dans telle ville de la Sicile qui lui conviendra le plus, également distante de la capitale que l'est S^{te} Marguerite, et personne ne s'oppose au retour de S. M. le Roi à Palerme ; soit pour y faire simplement sa demeure, soit pour y reprendre l'exercice de son autorité, puisque ce n'est pas une dérogation au dit traité.(3) Mais tant que S. M. conservera le droit de reprendre selon son bon plaisir, l'autorité suprême, il est de mon devoir d'exiger l'exécution exacte du traité conclu avec cette même autorité, à l'effet de ne pas exposer ce Royaume à de nouveaux troubles.(4)

" Si cependant S. M. le Roi, dans le doute que ses principes de Gouvernement ne lui permettent pas de s'adapter au nouvel ordre de choses établi, jugeait à propos de renoncer à tout exercice ultérieur de son autorité, en abdiquant en faveur de S. A. R. le Prince héréditaire, alors l'état des choses actuelles se trouvant changé,

[137] connivence ; cependant, ils en étaient, sans doute, convenus puis

le susdit traité serait considéré comme annulé, et il n'y aurait point de difficulté au retour de S. M. la Reine à Palerme.(5)

“ Persuadé que V. S. Révérendissime lira ces réflexions avec un esprit de paix et de conciliation, je laisse à son arbitre d'en faire tel usage qu'elle jugera convenable. Je prends cette occasion pour rappeler à V. S. Révérendissime le profond respect qu'en toutes circonstances je lui ai manifesté pour S. M. le Roi. Demain la ville et tous nos vaisseaux célébreront le jour anniversaire de sa naissance,(6) et je désirerais apprendre par V. S. Révérendissime que S. M. me permit d'aller en personne à la Ficuzza pour lui présenter l'hommage de ma vénération, elle doit être certaine que dans une jour aussi solennel, je ne veux en aucun manière troubler la tranquillité de S. M. par des discours relatifs aux objets politiques. Et en attendant réponse de V. S. Révérendissime, j'ai l'honneur d'être &c.

“ (signé) W. C. BENTINCK.

“ NOTES DU ROI À LA SUSDITE LETTRE.

“ (1) Quel traité ai je fait avec lui par l'entremise de Circello et de Cassaro, en sa qualité de Ministre d'Angleterre ? J'ai seulement autorisé, malgré moi, ces deux Ministres à lui communiquer ce que la Reine avait alors décidé, et résolu d'exécuter.

“ (2) Ce serait une belle chose que par traité, on permit, ou on empêchât le mari et la femme de vivre ensemble ; mais je demande toujours de quel traité il entend parler.

“ (3) Tout cela dépend de ma volonté, et non de la sienne.

“ (4) Qu'on fasse la comparaison de l'état actuel de la Sicile, avant l'arrivée de Bentinck, avec l'actuel ; tout y étant dans la confusion et le désordre, non certainement par ma faute, ou par celle de la Reine.

“ (5) Qui lira cet article et aura le sens commun y remarquera facilement l'inconséquence, la malice et la perversité de celui qui l'a écrit.

“ (6) Belle manière de célébrer mon jour de naissance !

“ OBSERVATION.

“ Rien assurément de plus sensé que les observations du Roi, car non seulement il est absurde caractériser de traité le billet du 6 Octobre, mais encore d'y vouloir ajouter une clause que ne s'y trouve pas, c'est-à-dire le prétendu engagement pris par S. M. de ne pas permettre à la Reine de s'approcher de Palerme à une distance moindre que celle de Ste Marguerite.

“ En outre, l'expression *nouveaux troubles* indique nécessairement qu'il y en a eu d'antérieurs ; on est donc fondé de demander à Mylord dans quelle partie de la Sicile ils ont eu lieu ? Et il serait fort embarrassé de répondre à cette question. Au reste, quand deux mois après, le Roi reprit son autorité, conformément au droit que ce représentant Britannique avoue lui même ici qu'en avait S. M., Le fameux traité était accompli, puisque la Reine se trouvait à Castelvetro, lieu plus éloigné de Palerme d'environ douze milles, que ne l'est Ste Marguerite. Pourquoi donc Mylord tourmenta-t-il tant S. M., et l'obligea-t-il de renoncer une seconde fois au Gouvernement, à des conditions beaucoup plus onéreuses que la première ? C'est, par ce qu'ainsi que je l'ai souvent remarqué, Mylord n'est jamais d'accord avec lui même ;

qu'elle arriva à la Ficuzza le 12 pendant que le Roi entendait la messe. Cette lettre est digne d'attention en ce que, *Primo* : elle caractérise de traité fait avec Lord William, en sa qualité de Ministre de la Grande Bretagne, le billet du 26 Octobre rapporté sous les lettres, chose véritablement incroyable de la part d'un homme qui, par la place qu'il occupe, devait au moins connaître la valeur des mots ; qu'elle afferme que S. M. s'y est engagée à ne pas permettre que la Reine s'approchât de Palerme à une moindre distance que celle de S^{te} Marguërite, tandis que l'un est une absurdité, et que l'autre n'existe pas : *Secondò*, par ce que Mylord y convient que le Roi est toujours le maître de reprendre son autorité pourvu qu'au préalable il exécute ce traité : *Tertiò*, enfin, par ce qu'il y glisse la proposition de l'abdication que jusques là, il n'avait osé risquer par écrit, promettant qu'à cette condition, toute difficulté pour le retour de la Reine à Palerme, cessera.

Depuis le commencement des tracasseries qui ont amené l'extraordinaire autant que le malheureux état actuel des choses, on a pû s'apercevoir, que toutes les vûes de Lord William tendaient à l'abdication et on a vû qu'il convint lui même dans sa conversation du 10 Janvier 1812 avec le Prince Royal, d'en avoir fait quelques jours auparavant la proposition au Duc D'Ascoli ; c'était un préalable nécessaire et même indispensable à l'exécution du plan concerté entre Mylord et Le Duc D'Orleans. En effet, il a été paralysé par la résistance du Roi à cet égard. On attribuait cette résistance à la Reine et c'est, en réalité, le seul grief de la faction William Orleanique contre S. M. ; tous les reproches vagues et ridicules qu'on lui a prodigués depuis n'ayant été imaginés que pour colorer celui là, dont [138] on n'osait convenir. On était pressé, on voyait d'un autre coté, la difficulté d'éloigner S. M. ; on tenta donc de la faire tomber dans le piège, en lui présentant cette abdication comme l'unique moyen d'assurer sa tranquillité personnelle et on se flatta qu'elle en saisirait l'idée avec avidité ; mais on se trompa sous deux rapports : d'abord, on devait connaître assez la Reine, pour être bien assuré qu'elle ne sacrifierait pas à un pareil motif, fut il réel, les intérêts et la gloire du Roi ; à plus forte raison à une espérance frivole, dont elle avait trop d'esprit, pour ne pas appercevoir le peu de fondement ; car il lui était, au contraire, très aisé de se convaincre que du jour ou son Auguste Epoux se serait laissé entraîner à une démarche cependant sa lettre au Père Caccamo ne laisse aucun doute sur la connivence criminelle qui existait entre ce confesseur et lui."

aussi imprudente que l'eût été celle là, S. M. devait se regarder comme perdue sans ressources, puisque ses ennemis n'étant plus retenus par aucun obstacle, l'auraient indubitablement sacrifiée à leur fureur ; ensuite quand même la Reine aurait poussé l'aveuglement pour les astucieuses promesses de Lord William, jusqu'à se porter à faire une pareille tentative, le Roi était sur ce point d'une fermeté que rien n'est capable d'ébranler ; il se laissera détroner si on ose se porter à un pareil attentat, ce dont je doute d'après la manière dont la nation Sicilienne s'est prononcée, mais je crois le connaître assez pour m'assurer que jamais on ne le portera jusqu'à l'abdication volontaire ; la preuve en est, que depuis le départ de la Reine, malgré la dureté avec laquelle on a isolé cet excellent et malheureux Prince, rien n'a pû lui en imposer. Il résulte de tout cela que les factieux ont heureusement manqué leur objet, en ne profitant pas du premier moment pour frapper un coup décisif, dont j'avoue que les conséquences auraient pû devenir funestes et qu'ils ont beau faire aujourd'hui pour arriver [139] au but qu'ils s'étaient proposé, la circonstance favorable qu'ils ont manquée ne se présentera plus. On le doit sans doute à la providence, qui n'a pas voulu permettre le triomphe complet du crime. Il ne restera donc à Lord William et à ses complices, que la honte d'avoir inutilement tenté le plus grand des forfaits. Si lorsqu'en 1879 la faction d'Orléans conduisit Philippe Egalité jusqu'à la porte de l'appartement où Louis XVI tenait son Conseil, il l'eût enfoncée, comme on en était convenu, il n'est pas douteux qu'il montait sur le trône ; il en avait la volonté ; mais le courage lui manqua et n'ayant pas tiré parti de ce moment propice à ses vûes ambitieuses, il ne l'a plus retrouvé ; tout le monde connaît même le propos très énergique qui dans cette mémorable occasion échappa au scélérat Mirabeau l'un des auteurs de ce détestable projet.

Pour en revenir au billet cité sous les lettres (MM)¹ le porteur de cette missive était chargé d'une autre pour M^r Frilli Secrétaire privé du Roi et celle ci paraîtra certainement le comble de l'audace de la part de Lord William.² Ce M^r Frilli est un Lieutenant Colonel d'Infanterie, connu

¹ Voir la lettre déjà citée de Bentinck à Caccamo, du 10 Janvier, 1813.

² " LETTRE DE LORD WILLIAM AU LIEUTENANT COLONEL FRILLI SÉCRÉTAIRE PARTICULIER DU ROI.

" PALERME le 10 Janvier 1813.

" MONSIEUR,

" Vous vous trouvez à peu près dans la situation où était le Duc D'Ascoli et les conseils qui sont donnés à S. M. sont aussi à peu près les mêmes d'alors.

pour ne se mêler absolument que de copier les lettres de S. M. ou de les écrire sous sa dictée et c'est un homme parfaitement honnête ; il n'y a donc jamais eu qu'un maniaque comme Lord William qui ait pu se permettre une pareille insolence et si tous les ministres Anglais dans l'étranger lui ressemblaient on serait fondé à croire que S. M. Britannique les prend aux petites maison.

Le Roi montra à son directeur une telle indignation qu'il fut obligé de faire à Mylord une réponse peu satisfaisante.¹ Celui ci, désespéré du peu de succès de sa nouvelle intrigue, fit enfin le 15 un office à M^{rs} de Circello et de Cassaro² et le 18 le dernier de ces ministres [140] le porta

“ J'ai dans les mains des données certaines, que vous et un autre étranger êtes en grande partie l'occasion de l'état des choses, qui à la longue seraient également nuisibles au Roi et au Royaume. Je veux espérer que cet avis sera suivi d'une meilleure manière d'agir ; en cas contraire, je serai contraint de prendre des mesures plus décisives.

“(signé) W. C. BENTINCK.”

M. C. 89.

¹“ REPONSE DU PÈRE CACCAMO À LORD WILLIAM.

“ FICUZZA le 12 *Janvier* 1813.

“ MYLORD,

“ N'ayant jugé ni à propos, ni convenable de parler à mon auguste maître de tout ce que vous me dites dans votre lettre, surtout dans un jour aussi solennel que l'est celui de l'anniversaire de S. M. J'ai pensé de remettre la chose à demain, et à mon retour, s'il plaît à Dieu, j'irai moi même chez V. E., si l'affaire convient à mon caractère de ministre du Seigneur ; autrement je prierai le Roi de faire connaître sa respectable résolution, par le canal de ses Ministres.

“(signé) SALVATOR CACCAMO, AUGUSTIN.”

M. C. 89.

²“ OFFICE DE LORD WILLIAM AU MARQUIS DE CIRCELLO ET AU PRINCE DE CASSARO EN LANGUE FRANÇAISE.

“ PALERME le 15 *Janvier* 1813.

“ Lord William Bentinck à l'honneur de faire ses respects à LL. EE. le Prince de Cassaro et le Marquis de Circello.

“ LL. EE. ne pouvant (1) pas ignorer que S. M. la Reine a quitté S^{te} Marguerita, et qu'elle est actuellement à la Ficuzza, en contravention (2) de la convention signée par LL. EE. eu date du 26 octobre 1812, par l'ordre et dans le nom de S. M. Sicilienne, une démarche si inattendue, et si dérogoire à la foi du Roi, a pénétré le soussigné d'étonnement et de regret.(3)

“ Lord William Bentinck, n'ayant agi dans cette affaire, que conformément aux ordres de son Gouvernement, se trouve en conséquence obligé de demander que la Reine retourne sans délai, ou à S^{ta} Margarita, ou à quelque autre ville également éloignée de la capitale.

“ La parole sacrée du Roi (4) donnée par les seigneurs auxquels le soussigné à l'honneur de s'adresser est une garantie suffisante qu'aucune difficulté ne sera opposée

a S. M. qui se trouvait momentanément à Partenico, maison à six lieues de Palerme.¹ Le Roi y fit des notes de sa main et le rendit au Prince de Cassaro.

Le 19 le Prince de Cassaro tomba malade et Lord William étant allé le voir, le pressa de lui donner promptement réponse à l'office dont il vient d'être question ; mais ce Ministre lui répondit que dans l'état où il était, il ne pouvait s'occuper que de sa santé.

Lord William ne perdait pas de vûte l'affaire de Balsamo et de Chiavetta ; il écrivit le 21 une lettre en Français au Prince de Belmonte, d'un style très amical et peu ministeriel ; il y mettait toujours, pour condition de l'emprunt, la nomination de ces honnêtes Ecclésiastiques à deux gros bénéfices.² Le Prince Vicaire, à qui elle fut communiquée, en à une si juste et raisonnable demande, et dans cette confiance, il a l'honneur de renouveler à LL. EE. les assurances de la plus haute consideration.

“(signé) W. C. BENTINCK.”

M. C. 89.

“NOTES ÉCRITES EN MARGE DE LA MAIN DU ROI.

“(1) La Reine est revenue à la Ficuzza en raison de sa santé détériorée dans un lieu humide, comme l'est St^e Marguerite, ne pouvant la forcer de mourir pour le caprice d'autrui.

“(2) Je ne sais comment on peut appeler convention, cette certaine feuille qu'on cite, et qu'on appelle traité dans la lettre au Père Caccamo.

“(3) Cela est bien offensant pour moi qui suis très connu de tout le monde.

“(4) Il n'y a pas de doute que ma parole soit sacrée, mais je n'en donne aucune.”

M. C. 90.

¹ “A letter from the Queen had been received by the Duchess [of Orléans] written in great violence against the Duke . . . speaking with fear and uncertainty of the consequences of the King's journey to Partenico.” BENT. 21 Janv. 1813.

² “LETTRE ÉCRITE EN FRANÇAIS PAR LORD WILLIAM AU PRINCE DE BELMONTE.

“PALERME le 21 Janvier 1813.

“CHER PRINCE,

“Je viens de recevoir une lettre de Di Aci, me pressant de lui donner encore de l'argent. Nous avons des difficultés pour l'emprunt, sur lesquelles j'aurai à vous écrire une note officielle. Tout aide cependant que je peux donner à vos finances et à votre Gouvernement, je le ferai non seulement avec plaisir, mais avec empressement. Mais mon ami, où sont toutes vos promesses ? où est L'Abbaye pour Balsamo ? où est la Prélatrice pour Chiavetta ? Etes vous de bonne foi ? Comment voulez vous que je vous donne de l'argent, que je remplisse tous mes engagements, et encore beaucoup davantage, quand de vôtre côté vous ne faites rien ? Je vous fais toutes sortes d'avances, je suis le *quête* (1) même, et vous restez immobile et froid comme une statue. Mon ami, je ne vous donnerai pas le sou, jusqu'a ce que ces deux promesses soient exécutées, et je vous prie de le dir tout nettement au Prince.

“Dans le moment, je reçois votre Billet remettant le conseil pour la sanction, à

envoya copie au prince de Cassaro, en l'exhortant à se prêter de bonne grace à l'expédition des dépêches relatives à cet objet, qui était de son département et qu'il s'était toujours refusé à faire contre la volonté connue du Roi ; S. A. R. lui faisait même entendre qu'elle avait le droit de le lui commander et elle lui proposait, en outre, de donner son avis par écrit sur les matières de sanction puisque son inconvénient ne lui permettait pas d'assister au Conseil.¹

cause de la santé de Cassaro. Voici encore la même maladie, toujours délai, toujours excuse, rien de bonne grace ! Pourquoi ne pas avoir conseil, quand trois des quatre conseillers sont présents ? On pourrait toujours envoyer au conseiller qui sera absent les articles à être discutés, ou déjà discutés, pour son opinion. Je vous supplie de prier le Prince de mettre fin à ce délai, et afin d'empêcher le retardement pour la suite, de tenir conseil tous les jours, quand tous les Conseillers sont en bonne santé. Croyez moi toujours.

“ W. C. BENTINCK.

“ NOTE.

“ (1) Sans doute Mylord a voulu dire, que quand on était dans le besoin, on allait quêter chez lui, et quoique cette tournure de phrase, ne soit pas française, comme elle lui est propre, je n'ai pas voulu la changer.”

M. C. go.

¹ Dans la conduite du Prince Héritaire à ce moment nous croyons voir l'effet du nouveau plan de Bentinck, qui, désespérant de venir à bout de la résistance de la Cour par d'autres moyens, tendait évidemment à forcer l'abdication du roi, ce qui donnerait la couronne à François.

“ LETTRE DU PRINCE VICAIRE AU PRINCE DE CASSARO.

“ PALERME 25 Janvier 1813.

“ MON CHER PRINCE,

“ Je me suis flatté jusqu'à présent que votre inconvénient était peu de chose, et qu'elle se terminerait promptement ; mais je vois avec chagrin que vous n'êtes pas encore rétabli, et que peut être vous serez encore contraint de garder la chambre quelques jours ; je me vois donc forcé pour ne pas manquer à la bonne foi envers le public, de reprendre les séances pour la sanction, et de continuer avec assiduité, pour établir un système, puisqu'il n'y en a aucun aujourd' hui, l'ancien étant relâché, vû que tous ceux qui savent devoir terminer en tout ou partie leurs fonctions, n'agissent plus que de mauvaise grace, et avec timidité ; tandis que le nouveau bien loin d'être en vigueur, n'est pas même fixé, et la machine ne marche pas. J'attends donc votre réponse, afin que si vous n'êtes pas dans le cas de venir demain ou après demain, comme je le désirerais, vous me le fassiez savoir, pour que je puisse vous envoyer les papiers relatifs aux objets qu'on devra traiter, et sur lesquels vous me donnerez votre avis par écrit, puisque ne pouvant l'avoir de vive voix, je le désire de cette manière ; ne voulant pas qu'il manque dans les résolutions du conseil.

“ Je passe actuellement à un autre point également intéressant, duquel j'ai résolu

Le Prince de Cassaro répondit avec la dignité que lui convenait, que, S. A. R. aurait pû se dispenser de lui dire qu'elle avait le droit de le commander, par ce qu'il connaissait ses devoirs ; mais que quand il s'agissait d'obéir en faisant une chose contraire au bon ordre, il s'en abstenait ; que c'était pour obvier à une telle désobéissance, qu'il avait donné sa demission, et que S. A. R. lui ferait grand plaisir, si elle voulait bien la lui accorder et que ce serait même une chose d'autant plus convenable, qu'il était bien décidé à persister dans son refus de signer les dépêches en question.

[141] A l'égard des sanctions, il pria S. A. R. de ne pas se donner la peine de lui envoyer les décisions du Conseil pour qu'il y joignît son avis, vu qu'il n'était pas dans l'usage de la donner sans avoir entendu la discussion des matières, que quand il serait rétabli, il assisterait aux

de vous parler. C'est l'affaire de Balsamo et Chiavetta. Vous savez bien l'intérêt que Mylord prend à eux. Pour le second, il m'a fait même des offices qui vous sont connus ; et pour le premier, lorsqu'il fut convenu de l'anticipation de cent cinquante mille onces, il y eût un accord pour gratifier celui-ci, sans lui donner le caractère de directeur des finances. Mylord, sur ma parole que l'affaire se combinerait, délivra à Noël cinquante mille onces ; et depuis il n'a pas continué à faire les ultérieures délivrances, qui seraient si nécessaires, comme vous le connaissez d'après la séance qui eut lieu à cet égard ; et vous pouvez toujours vous assurer par Acì de l'urgence d'avoir les autres cent mille. Si vous connaissez un moyen plus facile de les trouver, vous n'avez qu'à me le proposer ; mais s'il faut avoir recours à l'emprunt de Mylord, comme c'est un acte gratuite, dépendant de sa pure volonté, un plaisir se paye par un autre. Je ne dois jamais permettre que Mylord, ayant déjà commencé à compter des sommes sur ma parole, elle vienne à manquer ; ne pouvant souffrir, que qui repose sur ma bonne foi en soit la dupe sur les instances que Acì m'a constamment faites pour l'argent. J'en ai nouvellement reparlé à Mylord qui m'a répondu avoir écrit ses sentiments sur cet objet ; en effet Belmonte m'a Apporté la lettre qu'il a reçue de lui, et dont je vous remets copie. Je pourrais vous ordonner, ce qu'attendu nos circonstances je jugerais à propos de faire ; mais je crois plus honorable pour vous, que voyant ce qu'écrit Mylord, vous me proposiez les abbayes, ou les pensions vacantes, afin même qu'il ne paraisse de votre part aucun ressentiment particulier, qu'il me déplairait qu'on pût vous supposer ; par ce que je vous crois uniquement animé du désir du bien, vous estimant et vous aimant de coeur. En outre (soit dit entre nous) en jettant les yeux en arrière sur le passé, comment pouvons nous avoir le courage de parler sur le choix des sujets pour remplir les emplois, ou les bénéfices ecclésiastiques ? car il n'a pas toujours été fait aussi scrupuleusement, quand on a voulu quelquefois récompenser certains services particuliers.

“ J'espère vous voir bientôt entièrement rétabli ; et en attendant, vous assurant de mes sentiments.

“ (signé) FRANÇOIS.”

séances et qu'en attendant on pouvait d'autant mieux se passer de lui, que son opinion jusques là n'avait été d'aucun poids. Cependant, on attendait son rétablissement par les raisons que j'ai déjà exposées ; mais Lord William fit le 29 un second office plus virulent encore que celui du 15 et toujours sur le même objet.¹ Dans celui ci, il pousse la

¹ "OFFICE FRANÇAIS DE LORD WILLIAM AU PRINCE DE CASSARO ET AU MARQUIS DE CIRCELLO.

"PALERME le 29 Janvier 1813.

"Depuis quatorze jours Lord William Bentinck a attendu la réponse de LL. EE. le Prince de Cassaro et le Marquis de Circello, à sa note du 15 Janvier, dans la quelle il avait l'honneur de leur demander quelles etaient les intentions du Roi à l'égard de l'exécution du traité du 26 Octobre 1812, que S. M. avait fait signer par LL. EE.

"Pendant toute la durée de ce long silence, la parole de S. M. a été violée par la résidence de la Reine à la Ficuzza ; mais nonobstant ce fait, il parait impossible au soussigné que le Roi puisse avoir l'intention de persister dans une telle violation de sa promesse. Jusqu'ici le gouvernement Britannique n'a considéré que la Reine comme ennemie des intérêts de L'Angleterre, comme cause de tous les désastres de la Sicile, et malgré cela, elle a toujours rendu justice à la droiture et à la loyauté du Roi. Ce n'est qu'aprèsent que la conduite de S. M. commencera à être regardée sous un aspect différent, conduite qui mettra le représentant de son alliée dans la dure nécessité de faire respecter la dignité de sa cour, et les intérêts de l'alliance. Le Roi manque à la parole qu'il a donné sur un point de la plus haute importance, et il confirme par là, cette attitude hostile, qu'à pris S. M. dans le cours des affaires.

"Cette position que S. M. parait choisir, n'est pas moins opposée aux intérêts de ce Royaume, qu'à ceux de L'Angleterre et de L'Europe, et peut attirer les plus grands malheurs sur lui, et sur toute sa famille. Lord William Bentinck est assuré que le Prince de Cassaro et le Marquis de Circello feront tous leurs efforts pour retirer S. M. d'une position, d'où il ne peut pas espérer le moindre avantage et qui le menace de tant de dangers, mais quelque soit la détermination de S. M., il prie LL. EE. de ne pas oublier que leur propre honneur est intéressé à lui donner une réponse prompte et cathégorique, si ce n'est pas l'intention de S. M., de remplir les conditions du traité qu'il a fait signer. Que cela soit notifier par LL. EE. qui en sont les garants ; c'est alors que leur responsabilité cessera, et il restera au gouvernement anglais de faire respecter sa propre dignité, et la foi des traités. Le soussigné profite de cette occasion pour renouveler à LL. EE. le Prince de Cassaro et Marquis de Circello, les assurances de sa plus haute considération.

"(signé) W. C. BENTINCK."

"LETTRE DU ROI AU PRINCE DE CASSARO EN LUI RENVOYANT CET OFFICE QU'IL AVAIT COMMUNIQUÉ À S. M.

"Avec la lettre signée de Circello et de vous, j'ai reçu la nouvelle note présentée par Bentinck, en date du 29 du mois dernier, relative à l'éloignement de la Reine, et je vous la renvoie. Si la lecture de cette note vous a affligé, vous pouvez vous figurer l'effet qu'elle a produit en moi ; son contenu est véritablement offensant

démence jusqu'à prétendre rendre le deux Ministres de S. M. garants de l'exécution de ce qu'il appelle le traité du 26 Octobre parce qu'ils l'ont signé. Le 2 Février, ce représentant Britannique envoya un Aide de Camp signifier au Prince d'Acì, qu'il eût à donner sa demission, mais celui ci fit une réponse tres noble qui n'empêcha pas néanmoins qu'on le renvoyât le même jour.

Ce fut aussi le 2 que Lord William craignant le retour du Roi, dont on parlait déjà, força le Prince Vicaire de pourvoir enfin Chiavetta et Balsamo des deux Abbayes qu'il sollicitait depuis si longtems en leur faveur et le Prince fit suppléer la signature du Prince de Cassaro par celle du directeur de son département, qui, malgré qu'il n'en eût pas le droit, se prêta à cette irregularité, persuadé sans doute que la volonté de Lord William légitimait tout.¹

On verra par le style ampoulé de ces dépêches dont je ne rapporte qu'une parce qu'elles sont à peu près semblables, que si les mauvais sujets qui en sont l'objet, avaient rendu les plus grands services à l'état,

pour vous, et particulièrement insultant pour moi, qui n'ai donné aucune parole, ni fait de traité, comme il a l'audace de le dire mais qui vous ai simplement autorisé d'assurer Mylord de ce qu'avait résolu la Reine.

“ Une note aussi impropre, mérite une réponse aussi raisonnée qu'énergique. Combinez là avec Circello, et envoyez m'en la minute; certain que: (formée par deux de mes anciens, fidelles et attachés serviteurs, tels que vous et lui, qui ont à coeur mon honneur et celui de ma femme) je ne pourrais que l'approuver, et sur de mes sentiments, croyez moi &c.

“ (signé) FERDINAND.”

M. C. 93.

¹ “ DÉPÊCHE POUR LA NOMINATION DU PÈRE CHIAVETTA À UNE ABBAYE.

“ En considération des talents et des excellents études qui distinguent V. S. entre les sujets les plus grandués de son ordre, comme de ses maximes décidées, et toujours soutenues au service de la cause commune, à la religion et à l'état, le Roi a daigné lui conférer l'Abbaye Royale de St Philippe D'Argiro, avec toutes les charges et pensions dont elle est actuellement grévée. La secrétairerie D'Etat et affaires Ecclésiastiques le communique à V. S. pour son intelligence &c.

“ AU PALAIS le 2 février 1813.

“ (signé) HORACE ANTOINE CAPPELLI.”

M. C. 95.

“ Padre Cannisi came from Caccamo twice. . . . The Queen who was quiet and contented . . . had consented in a few days, when the snow would allow her, to go to Castel Vetrano—the King would be in Palermo as soon as the weather would permit him. . . . (If this is true the King has probably promised the Queen to resume the reins of Government, and it is this which has composed her.) . . . The King arrived about 10 in the evening.” BENT. 6 Fév. 1813.

on n'aurait pû leur prodiguer plus d'éloges de ce qu'elles en contiennent. Balsamo, fiêr de son triomphe, poussa l'impudence jusqu'à se présenter le lendemain chez le Prince de Cassaro ; mais il [142] y fut reçu comme il le méritait ; au reste, il n'en a pas moins été créé depuis, directeur des Finances, comme l'exigeait depuis longtems le Prince de Castelnuovo.

Enfin tout le monde, à l'exception d'un petit nombre de factieux, était fatigué du Vicariât et désirait le retour du Roi aux affaires. S. M. repugnait beaucoup à les reprendre, cependant elle parut disposée à se rendre aux vœux de ses fidèles sujets et elle annonça son arrivée à Palerme pour le 4 Février, ajoutant qu'après avoir examiné les choses de plus près, elle se déciderait sur le parti qu'elle aurait à prendre. En conséquence, elle ordonna ses carosses pour le 3, sans en prévenir le Prince Vicaire, qui fut fort étonné de les voir partir : mais une neige abondante survenue dans la nuit les empêcha d'arriver et par conséquent le départ de la Ficuzza ne peut avoir lieu ni le jour fixé, ni le lendemain. Comme il n'en était pas tombé à Palerme le public ignorait ce retard. Malgré donc une pluie assez forte, plus de cent voitures allèrent à la rencontre du Roi jusqu'à trois milles de la ville et une foule innombrable de bourgeois et de peuple attendait S. M. tant sur la place de S^{te} Thérèse, située hors des murs, que sur celle du Palais. Le lendemain 5 ce fut la meme chose et enfin le 6 qu'arriva S. M. Pendant ces trois jours, les artisans ne travaillèrent pas, tant ils étaient empressés de donner à leur Souverain des marques de la joïe que leur causait son retour au milieu d'eux.

S. M. descendit au Palais, y vit sa famille, après quoi elle alla coucher à la Favorite, maison de plaisance qui n'est qu'à une lieue de la Capitale, et elle y fixa Son séjour.

Le soir, il y eut à l'ordinaire club chez M^r le Duc D'Orléans ; Lord William y dit parlant du Roi : *je n'aurais jamais cru qu'il eût osé venir*, et le Prince de Belmonte répondit : *ni moi non plus* [143] *mais nous avons gagné un grand point puisqu'il est parti sans s'expliquer.*

Ce fait est certain et si je ne nomme pas la personne digne de foi qui me le rapporta le lendemain, c'est uniquement pour ne pas la compromettre. Il est hors de doute que si le Roi à l'instant de son arrivée eût déclaré qu'il venait reprendre les rênes du gouvernement, la faction révolutionnaire était atterrée et ne se relevait plus, mais S. M. donna du tems et ce fut ce qui perdit tout.

Cependant le jour suivant, tous les partis allaient faire leur cour a

S. M. et non seulement les Aristides ne s'en dispensèrent pas, mais encore ils en sollicitèrent vivement la permission qui leur fut accordée. De toutes part on sollicitait S. M. de se remettre à la tête du gouvernement et même les chefs des nombreux corps d'arts et métiers allèrent lui exprimer leur vœux à cet égard. Lord Villiam, embarrassé de son rôle, n'était pas bien décidé sur ce qu'il avait à faire. Cependant le 8 il se détermina d'écrire au Prince de Cassaro, pour s'excuser de ce qu'il n'allait pas faire sa cour au Roi, en donnant pour motif le défaut de réponse à ses deux dernières notes, relatives à l'éloignement de la Reine elle lui parvint le 10 et il en fut fort mécontent.¹ Mylord, à son or-

¹ " LETTRE DE LORD WILLIAM AU PRINCE DE CASSARO.

" PALERME le 8 février 1813.

" EXCELLENCE !

" Malgré que S. M. le Roi ne m'ait pas accordé l'honneur de lui faire ma cour, lorsque je me transportai pour cet objet à la Ficuzza néanmoins dans l'occasion de l'heureux retour de S. M. à Palerme, tant en ma qualité de Ministre d'Angleterre, qu'en celle de Capitaine Général, je me serais fait un devoir précis d'aller en personne prendre ses ordres révévés ; mais malgré mon vif désir de manifester, en toute circonstance, mes sentiments de respect et de vénération pour S. M. le Roi, je me vois contraint de m'abstenir d'un tel acte, jusqu'à ce que le traité relatif à l'éloignement de S. M. la Reine soit exécuté. Les motifs de tranquillité et de sûreté publique qui rendirent le dit traité nécessaire, sont trop notoires à V. E. pour qu'il soit nécessaire que je les lui rappelle ; mais je ne puis négliger de lui faire observer que dès le 15 et 29 du mois dernier, je me suis adressé par écrit à V. E. pour en demander l'accomplissement, et que jusqu'à présent je suis sans réponse. Pour prévenir, autant qu'il est en moi, les grands maux qui doivent résulter de cet état de choses, je renouvelle formellement cette demande, priant V. E. de me donner une réponse cathégorique ; et dans l'espérance de l'obtenir promptement, comme l'exige le bien public et le texte du traité, bâse sur laquelle reposent uniquement la confiance et l'amitié mutuelle entre les deux Gouvernements. J'ai l'honneur d'être &c.

" (signé) W. C. BENTINCK."

" RÉPONSE DES MINISTRES DU ROI AUX DEUX OFFICES DE LORD WILLIAM DES
15 ET 29 JANVIER 1813.

" PALERME le 10 Février 1813.

" Les soussignés Conseillers d'Etat de S. M. Sicilienne en replique aux deux notes des 15 et 29 du mois de Fevrier dernier, à eux adressées par S. E. Lord William Bentinck Ministre plénipotentiaire, et Envoyé extraordinaire de S. M. le Roi de la Grande Bretagne, se font un devoir de lui dire, que les ayant mises sous les yeux de S. M. le Roi leur auguste maître, S. M. n'a pas conçu pourquoi S. E. qualifie de traité, une note particulière qui lui a été remise par les soussignés, sous la date du 26 Octobre dernier.

" La Reine, pour respirer un air plus pur, avait d'elle même déterminé de se transporter à S^{te} Marguerite, ou en effet, elle a demeuré assez longtems, et jusqu'à

dinaire, eut recours au Tartuffe Caccamo qui même fit au Roi un long étalage de la colère de sa Seigneurie.

Du 12 au 18 il y eut plusieurs conférences entre le Marquis de Circello réuni au Prince de Cassaro et Lord William qui prétendait que ces

ce que les incommodités qui lui sont survenues, l'ayant obligé de revenir à la Ficuzza, laissant S^{te} Marguerite à cause des très mauvais chemins, non susceptibles de roulage, qui y conduisent et auraient rendu impossible d'y avoir promptement les secours nécessaires au soulagement des maux que souffre S. M.; mais au reste elle est déjà déterminée, aussitôt qu'elle sera rétablie, de se transporter dans un pays de province, dès que les neiges extraordinaires qui sont tombées seront fondues, la saison radoucie, et les routes rendues praticables. Ils ne peuvent passer sous silence les expressions qui s'observent dans la note de Lord William Bentinck, qui qualifient S. M. la Reine d'ennemie des intérêts de L'Angleterre tandis que si l'on veut prétendre qu'elle ait eu de l'influence, elle l'a certainement employée à soutenir la dignité et les prérogatives de son auguste époux, comme à faire établir à tout prix et à conserver l'alliance avec le Gouvernement Britannique. En conséquence, les querelles de Lord William Bentinck contre S. M. la Reine sont regardées comme indues; la conduite de S. M. étant telle, qu'on ne pourra jamais rien produire de solide à S. M. Britannique à l'appui de ce qu'on avance.

“ Le Roi a lu avec autant de surprise que de déplaisir, les expressions de la note de S. E., où elle l'attaque d'avoir manqué à sa parole Royale, et à la foi des traités. Quel est, Mylord, le traité auquel le Roi a manqué? Les principes qui ont constamment guidé S. M., ont été dans tous les temps, ceux de la loyauté et de la plus rigide observance des engagements contractés avec son allié, le Roi de la Grande Bretagne. Le Roi rappelle à S. E. Lord Bentinck, que pour tous les plans formés par son allié pendant le cours de cette longue guerre, comme l'expédition de Toulon, celle de Corse, le blocus de Gênes, celui de Malte et autres opérations, le Roi a toujours concouru de tous ses moyens, et s'est prêté avec promptitude à y coopérer avec son fidèle allié; comptant pour rien la perte deux fois répétée du vaste Royaume de Naples, et y ayant plutôt préféré le ferme maintien de ses engagements envers S. M. Britannique. Ces faits sont notoires, non seulement à L'Angleterre; mais encore à L'Europe entière, et ils prouvent jusqu'à l'évidence, la loyauté du Roi, et sa constance dans ses principes.

“ (signés) LE MARQUIS DE CIRCELLO. LE PRINCE DE CASSARO.

“ *Observation.*—Pourquoi Lord William malgré son orgueil et son arrogance, après avoir demandé du tems pour y réfléchir s'est il soumis à retirer sa note du 29 Janvier, pourvu que les Ministres du Roi retirassent cette réponse? C'est par ce que toute modérée qu'elle était, il sentait l'impossibilité d'y répliquer; sans cela quel intérêt aurait-il eu de faire une telle reculade? On ne peut disconvenir qu'elle est même assez forte et vainement il tenterait de la nier, puisque dans sa lettre du 8 février au Prince de Cassaro rapportée sous les lettres (UU), il cite cette même note du 29, et qu'il n'en est fait aucune mention dans la réponse suivante qu'on substitua le 19 à celle qu'on vient de lire. Mylord feignit de se radoucir pour se tirer de l'embarras dans lequel il s'était si imprudemment jetté; et on crut mal à propos à son repentir. C'est ainsi qu'en traitant de bonne foi avec un homme, tel que lui, ou est toujours sa dupe.” M. C. 95.

MM. rétirassent leur réponse pour y en substituer une autre plus modérée, quoique celle dont il se plaignait le fut déjà beaucoup trop, relativement au contenu des deux notes. Il était surtout très en colère de ce qu'on osait lui nier que le billet du 26 Octobre précédent fut un traité et il s'en prétendait insulté ; cependant [144] dans celle du 13 M^r de Cassaro lui parla avec tant de fermeté, qu'il lui en imposa. Ce ministre du Roi finit néanmoins par dire à Mylord que s'il voulait retirer amicalement ses offices, il tacherait de son côté d'engager le Roi de permettre qu'on retirât aussi la réponse ; mais qu'en cas contraire, il serait le premier à conseiller à S. M. de ne pas souffrir qu'il y fut fait le moindre changement.¹ Il demanda modestement du tems pour réfléchir sur cette proposition ; c'est-à-dire pour consulter ses amis et le 17 il l'agréa pour le dernier, disant que celui du 15 ne pouvait être retiré parce qu'il en avait déjà envoyé la copie en Angleterre. Le Roi ayant approuvé cet arrangement, il eut lieu le 19 et les Ministres de S. M. en répondirent,² sous cette date, qu'à la première note, mais sous un

¹ Voici quelques éclaircissements tirés du *Journal* de Bentinck :

"Belmonte asked Cassaro about the King's future intentions,—Cassaro said that he spoke of it with uncertainty. If I resume the government I may do so and so. If I do not then so and so." 10 Fév. Le 13, Bentinck a une conversation avec Cassaro :

"I said I must always be prepared for my defence, that I was liable to be attacked in England, that I was threatened with the publication of everything in Russia and Germany, and therefore I could let nothing pass without its refutation." Le 16, autre conversation :

"Cassaro . . . came in the evening by appointment, having seen the King. It was agreed that my last note and the note of Cassaro and Circello should be withdrawn. . . . I then asked him if the King meant to resume—he said, speaking not officially, that he did." BENT.

² "NOTE SUBSTITUÉE À LA PRÉCÉDENTE QUI FUT RETIRÉE, AINSI QUE L'OFFICE DE LORD WILLIAM DU 29 JANVIER.

"PALERME le 19 Février 1813.

"Les soussignés Conseillers d'Etat de S. M. Sicilienne en réponse à la lettre de S. E. Lord William Bentinck du 15 du mois de Janvier dernier relative au retour de S. M. la Reine à la Ficuzza dans laquelle Mylord rappelle aux soussignés ce qui lui fut écrit par eux le 26 Octobre de l'année dernière par rapport à la résolution que la dite Majesté avait prise de passer tout l'hiver à Ste Marguerite se font un devoir de lui dire que ce retour de S. M. est dérivé des incommodités qui lui sont survenues et pour lesquelles en raison des chemins non roulants, souvent même impraticables en hiver, elle ne pouvait recevoir les secours qui, en pareil cas, lui ont été administrés à la Ficuzza avec sollicitude et opportunité, attendu que la route qui y conduit de la Capitale se fait facilement en voiture. Cependant à présent que S. M. est en quelque

style moins énergique que ne l'était celui qu'il avaient employé le 10 et ils crurent pouvoir regarder que de ce moment toute tracasserie était finie, en quoi ils se trompèrent. Rien ne prouve mieux l'impossibilité ou était Lord William de combattre cette réponse, toute modeste qu'elle était en comparaison de ses offices et peut-être fit-on une faute de consentir à la retirer, mais le Roi ne voulait que la paix et Mylord s'était montré plus traitable ; les Ministres crurent remplir leur but en lui donnant cette marque de déférence, comme de la modération de S. M., ne supposant pas qu'il en abuserait aussi étrangement qu'il l'a fait depuis.

Dans ces différentes conversations, le Prince de Cassaro n'avait pas caché à Lord William que le Roi paraissait disposé à reprendre son autorité, surtout d'après le desir général que lui en montrait la nation et Mylord n'avait pû se refuser à convenir, que d'après ses instructions, rien ne l'autorisait à s'y opposer. Il prétendait seulement exiger quelques conditions, auxquelles le Prince de Cassaro [145] l'assura que S. M. ne rencontrerait nulle difficulté, mais avant d'opérer ce changement de scene dans le gouvernement, on crut généralement que pour prévenir de nouvelles criailleries de la part du Satrape, il serait convenable que la Reine, comme de sa propre volonté, allât passer quelque tems à Castelvetro, lieu d'ailleurs qui, soit pour le site, soit à cause du climât, était infiniment plus convenable que la Ficuzza pour la sante de S. M. On lui en fit la proposition et comme elle ne voulut jamais être un obstacle au bien, Elle consentit au déplacement, qui ne put néanmoins avoir lieu sur le champ, à cause de la quantité de neige qui rendait les chemins impraticables. On croyait que cette complaisance

manière rétablie, elle est déjà résolue de se transporter en Province, dans un lieu plus éloigné de Palerme, où l'air sera jugé plus tempéré et plus salubre que celui de Se Marguerite. S. M. pour exécuter ce déplacement n'attend que la fonte des neiges extraordinaires qui sont tombées ces jours derniers, le radoucissement de la saison, et que les chemins soient devenus plus praticables, calculant qu'elle pourra le réaliser dans les premiers jours du mois prochain.

“ La bonne foi avec laquelle S. M. le Roi a toujours dirigé ses opérations étant connue de tout le monde, non moins que de son allié le Roi de la Grande Bretagne, elle ne peut être attaquée par qui que ce soit, et ses principes de loyauté toujours inséparables de son ame Royale seront constamment la base de l'heureuse alliance qui subsiste avec S. M. Britannique.

“ Les soussignés &^a

“ (signés) LE MARQUIS DE CIRCELLO. LE PRINCE DE CASSARO.”

M. C. 98.

mettrait enfin un terme aux procédés outrageants de Lord William et il était raisonnable de le supposer.

Le 23 Mylord écrivit au Prince de Cassaro et lui mandait qu'ayant oïi dire que le Roi se disposait à reprendre les rênes du gouvernement, il desirait savoir si le fait était vrai, vù qu'en ce cas, il était nécessaire qu'il eût auparavant une conversation avec S. M.¹

Le 24 le Prince de Cassaro informa Lord William que S. M. l'attendait pour le landemain et qu'elle le verrait avec plaisir.²

Il semblait donc que tous les obstacles s'applanissaient, mais ce n'était

¹ " LETTRE DE LORD WILLIAM AU PRINCE DE CASSARO.

" PALERME le 22 *Février* 1813.

" EXCELLENCE,

" Plusieurs personnes de rang m'ayant dit que S. M. le Roi était dans l'intention de reprendre les rênes du Gouvernement, je me trouve dans le devoir de demander à V. E. si telle est effectivement l'intention de S. M. et dans le cas de l'affirmative, je dois auparavant faire observer, qu'à l'époque où S. A. R. le Prince héréditaire fut installé dans le Vicariat, je me suis (en ma qualité de Ministre Plenipotentiaire et de commandant des forces de S. M. Britannique dans cette île) rendu personnellement garant auprès de l'auguste famille Régnaute, de la sureté et tranquillité de la Sicile. Il est donc nécessaire qu'avant la cessation du Vicariat, je confère avec S. M. le Roi, soit relativement aux changements qui ont eu lieu pendant sa durée, soit sur les moyens à employer pour maintenir cette tranquillité et sureté jusqu'ici si heureusement conservés.

" Persuadé que V. E. sera pénétrée des motifs qui me dictent la demande qui forme l'objet de cette lettre, je ne doute pas qu'elle m'honore d'une prompte réponse. Et en attendant, j'ai l'honneur d'être &c.

" (signé) W. C. BENTINCK."

M. C. 99.

² " RÉPONSE DU PRINCE DE CASSARO À LORD WILLIAM.

" PALERME 24 *février* 1813.

" MYLORD !

" Ayant passé à l'intelligence du Roi la lettre de V. E. qui me parvint hier au soir, S. M. m'a chargé de lui manifester qu'elle consent avec plaisir d'avoir avec elle l'entretien qu'elle m'a demandé, et de prévenir V. E. qu'elle l'attend demain à quatre heures après midi; S. M. même se flattait depuis plusieurs jours d'avoir le plaisir de la voir.

" En exécutant l'ordre de S. M. Je profite de cette occasion &c.

" (signé) LE PRINCE DE CASSARO."

M. C. 99.

" Received at night an answer from Cassaro in which he said the King would see me the next day at 4 P.M. . . . I . . . persist in my former declaration that I could not go to the King till the Queen went away from the Ficuzza." BENT. 24 Fév. 1813.

pas là ce que voulait le parti factieux, dont Mylord n'était que le mannequin. Il se rendit sur le Champ chez le Prince de Cassaro, lui tint les propos les plus extravagants par rapport à la continuation du séjour de la Reine à la Ficuzza, sur lequel il fut impossible de lui faire entendre raison, il finit par menacer de baisser les armes d'Angleterre, si le Roi reprenait les affaires avant le départ de cette Princesse et en quittant le ministre, il lui laissa la lettre ¹ à laquelle celui ci répondit longuement le lendemain, démontrant à Mylord dans les [146] termes les plus polis et par ses propres écrits qu'il poussait l'incoscquence au de la de toutes les bornes ;² en effet il en donnait une nouvelle preuve en voulant éloigner

¹ " LETTRE DE LORD WILLIAM AU PRINCE DE CASSARO.

" PALERME le 24 *Février* 1813.

" EXCELLENCE,

" Le vif désir que j'ai depuis longtems d'être admis à l'audience de S. M. le Roi s'est encore fort accru par la lettre de V. E. en date d'aujourd'hui, où elle m'annonce que S. M. était disposée à m'accorder cette faveur demain 25 du courant. C'est donc avec beaucoup de déplaisir que je dois rappeler à V. E. que déjà par mes précédentes j'ai du l'informer qu'il m'était impossible de profiter d'une telle faveur tant que S. M. la Reine serait à la Ficuzza. Comme dans ma dernière, j'exposai à V. E. les motifs que m'obligent à cette réserve, je crois inutile de les répéter aujourd'hui et dans l'espoir que me donnent les autres lettres de V. E. que cette difficulté ne tardera pas à être applanie, J'ai l'honneur d'être &c.

" (signé) W. C. BENTINCK."

M. C. 100.

² " RÉPONSE DU PRINCE DE CASSARO À LORD WILLIAM.

" PALERME le 25 *Février* 1813.

" MYLORD!

" Qu'il me soit permis de rappeler à V. E. ce qu'elle me fit l'honneur de m'annoncer par sa lettre du 8 du mois dernier, c'est-à-dire, qu'à l'occasion de l'heureux retour de S. M. dans cette Capitale, tant en qualité de Ministre de S. M. Britannique, qu'en celle de Capitaine Général, V. E. se serait fait un devoir empressé de se présenter au Roi pour recevoir ses ordres ; mais qu'elle se voyait contrainte de s'abstenir d'un tel acte, jusqu'à ce qu'on eût exécuté ce qui lui avait été assuré par rapport à l'éloignement de S. M. la Reine, raison pour laquelle elle sollicitait un prompt réponse aux notes qu'elle avait avancés. J'assurai verbalement V. E. qu'incessamment elle la recevrait, et V. E. consentit à l'attendre ; elle la reçut en effet par mes mains, en présence du Marquis de Circello, et elle s'en montra satisfaite, par ce qu'on y déduisait les motifs pour lesquels la Reine avait été obligée de revenir à la Ficuzza, et qu'on y disait en outre que dans les premiers jours de Mars, radoucie que serait la saison et les routes redevenant praticables, S. M. était déjà résolue de se transporter dans un lieu de Province plus éloigné. S. M. s'occupe en effet réellement d'exécuter cette résolution, et elle dispose tout pour son voyage, comptant être au plus tard pour le 9 à Castelvetrano.

" Successivement V. E. a paru tranquille sur cet objet, et par une autre lettre du 23

la Reine dont il redoutait, disait-il, l'influence et les intrigues, puisqu'il semble que le séjour de S. M. à la Ficuzza était plus propre qu'aucun autre à la tranquilliser sur ces deux points : le château est absolument isolé au milieu des bois ; il n'y existe pas même une Auberge, l'habitation la plus voisine en est distante de deux lieues au moins, et Palerme de neuf, de sorte donc que S. M. n'y voyait que des sangliers, animaux qui ne devaient pas être fort redoutables à Lord William. Il prétendait cependant tirer S. M. d'un pareil hermitage pour l'envoyer ou à Castelvetro, ville de quinze mille habitans, entourée de nombre

elle m'a mandé ; qu'ayant oui dire par des personnes de rang que S. M. le Roi avait intention de reprendre les rênes du Gouvernement, elle voulait être informée par moi, si effectivement telle était la résolution de S. M. ; auquel cas elle ferait primitivement observer, qu'à l'époque où S. A. R. avait été élevée au Vicariat, V. E. tant en qualité de Ministre Plenipotentiaire, qu'en celle de Commandant des forces de S. M. Britannique dans cette île, s'était rendue personnellement garante envers l'auguste famille régnante, de la sûreté et tranquillité de la Sicile ; qu'en conséquence elle croyait nécessaire d'avoir, avant la cessation du Vicariat une conférence avec S. M. le Roi relativement aux changements qui avaient eu lieu, et aux moyens à employer pour maintenir cette tranquillité et sûreté qui s'étaient jusqu'à présent si heureusement conservées. Je répondis à V. E. en date du 24, que le Roi sous les yeux duquel j'avais mis sa lettre, m'avait ordonné de lui participer qu'avec plaisir il consentait à cette conférence avec V. E., et de le prévenir que S. M. l'attendait pour le lendemain à quatre heures de l'après midi ; ajoutant encore, que depuis plusieurs jours le Roi avait espéré de la voir. Mais ce matin à onze heures il me parvient à ma grande surprise une autre lettre de V. E. en date d'hier par laquelle, me confirmant le désir qu'elle aurait de se présenter au Roi, il me dit qu'il lui est impossible de profiter d'une telle faveur tant que la Reine résiderait à la Ficuzza, qu'elle en agissait ainsi par les motifs déjà exposés dans ses précédentes lettres, mais qu'elle était dans la confiance qu'un tel obstacle ne tarderait pas d'être aplani. Mylord était déjà instruit que la Reine dans très peu de jours se serait transféré dans un lieu de Province plus éloigné ; et V. E. tranquille sur cette assurance avait demandé d'avoir le susdit entretien avec S. M. le Roi, qui l'avait accordé avec satisfaction. S. M. ne s'attendait donc pas que V. E. voulut le différer jusqu'après le départ de la Reine de la Ficuzza.

“ Le Roi pour seconder l'empressement public avait résolu de reprendre le 25 les rênes du Gouvernement, et pour mettre V. E. à portée de l'entretenir. Au grand déplaisir de ses sujets bien aimés, il a différé de le faire, ne convenant cependant pas qu'il retarde davantage une résolution si désirée, tant par le peuple, que par les personnes les plus sages et les plus qualifiées S. M. m'a ordonné de faire savoir à V. E. qu'elle l'attend demain à quatre heures de l'après midi.

“ Si cependant, V. E. persiste dans l'idée de ne se présenter qu'après le départ de la Reine de la Ficuzza, le Roi aura le déplaisir de n'entendre que postérieurement de V. E. ce qu'il aurait désiré savoir avant de reprendre le Gouvernement.

“ J'ai l'honneur d'être &c.

“ (signé) LE PRINCE DE CASSARO.”

d'autres, ou de villages considérables ; de sorte que, partant de ce point et tirant des rayons de trois lieues au plus, la population du total s'élève au de la de cent quarant mille ames ; enfin que l'éloignement de la capitale n'est que du double de celui de la Ficuzza ; c'est-à-dire de dix huit lieues, qui se font en un jour. C'était par consequent agir d'une manière diametralement opposée au but qu'il annonçait et cela prouvait que la Reine n'était que le prétexte des difficultés qu'il faisait au Roi, pour le dégouter de se mettre à la tête du gouvernement. Le Prince de Cassaro ne lui fit pas ces observations ; mais s'il eût été de bonne fois, elles auraient du se présenter naturellement à son esprit.

Quand un homme médiocre ne sait qu'opposer aux bonnes raisons qu'on lui allègue, il ne lui reste d'autre ressource que celle de s'en fâcher et ce fut le parti que prit Lord William.¹ Il se rendit encore le 26 chez le Prince de Cassaro, lui declara qu'il ne voulait plus traiter avec lui, que le lendemain il ferait présenter au Roi, par le Prince de Belmonte, une déclaration officielle sur les objets [147] actuellement en discussion et il se permit des personnalites telles, que M^r de Cassaro fut obligé de lui parler un langage propre à le faire rentrer dans les limites des égards qu'il lui devait et l'obligea de s'excuser sur la violence de son caractere,² qui ne lui permettait pas la modération. Le Ministre lui dit entr'autres qu'il n'avait jamais désiré traiter avec un homme tel que lui, qu'il ne s'y était même prêté qu'à regret sur les vives instances qu'il lui en avait faites, que sa Seigneurie n'était venue en Sicile que pour y tout renverser, il n'était pas étonnant qu'elle déclarât les mauvais sujets honnêtes gens et les honnetes gens factieux ; que cela était dans l'ordre et que quant à lui, il s'honorait de ne pas jouir de ses bonnes graces. Le grand point était d'ailleurs d'éloigner d'auprès du Roi le Prince de Cassaro et de lui substituer le Prince de Belmonte, dans l'espoir que ce caméléon gagnerait la confiance de S. M. et l'empêcherait de reprendre le gouvernement, en l'effrayant sur les terribles suites que pouvait entrainer une pareille démarche faite contre le gré de Lord William.

Dans cette conversation très animée, Mylord ne se rappelant pas qu'en celle du 24, il s'était borné à menacer de baissair les armes

¹ " Fearing that my note to Cassaro might not prevent the King from resuming the next day, I went to him and told him that if the King resumed I was determined to *enlever* the Queen." 26 Fév.

² " There can be no doubt now of the treachery of the King and of his view being to upset what has been done." 2 Mars. BENT.

d'Angleterre, si le Roi prenait le gouvernement avant le départ de la Reine, ne la renouvela pas, mais il y substitua celle de faire arrêter cette Souveraine, ajoutant qu'à cet effet, tout était déjà disposé et le Prince de Cassaro lui ayant répondu qu'il ne le croyait pas autorisé à un éclat aussi scandaleux, il repliqua : *Je vous donne ma parole d'honneur que si le Roi reprend le gouvernement avant que la Reine soit partie de la Ficuzza j'exécuterai ce que je vous ai dit, et ce ne sera que quand elle aura quitté ce Royaume qu'on y pourra vivre tranquille.* Mylord avait, sans doute, adopté l'usage de porter ses lettres, lui-même et pour ne pas y déroger [148] il en laissa une encore au Prince de Cassaro, en lui déclarant qu'il le rendait responsable de toutes résolutions que pourrait prendre S. M.¹

Les inconsequences et les contradictions qui regnent dans cette correspondance, suffiraient pour donner la preuve de la désorganisation de la tête de Lord William, si on ne l'eût déjà acquise par tout ce qu'on a vu de sa conduite précédente. Malgré cela le Roi voulant toujours prévenir des scènes désagréables, retarda l'exécution de son projet, jusqu'après le départ de la Reine pour Castelvetro, à fin d'ôter à Lord William tout prétexte de les renouveler.

Le 27, le Prince de Belmonte se présenta chez le Roi avec l'office que Lord William avait annoncé la veille au Prince de Cassaro, office dont probablement il avait été lui-même le rédacteur, car si on en compare le style avec celui des précédents, on se convaincra facilement qu'ils ne sont pas du même auteur. Dans celui-ci le billet du 26 cesse

¹“ REPLIQUE DE LORD WILLIAM AU PRINCE DE CASSARO.

“ PALERME le 26 Février 1813.

“ EXCELLENCE,

“ J'ai reçu la note que V. E. m'a fait l'honneur de m'écrire en date d'hier 25 du Courant ; mais comme les intentions qui y sont manifestées donnent au cas un aspect très sérieux, je me réserve comme Ministre Plenipotentiaire de S. M. Britannique de faire soumettre ce soir ou demain matin à S. M. le Roi par le canal de son Ministre des affaires étrangères S. E. Le Prince de Belmonte une déclaration officielle sur les objets actuellement en discussion.

“ Je me réserve pareillement de répondre à quelques uns des articles de la note de V. E., et en attendant j'ai l'honneur d'être &c.

“ (signé) W. C. BENTINCK.

“ NOTE.

“ Cette réserve de répondre à certains articles est restée sans effet, ce qui n'a rien d'étonnant, vu l'impossibilité où se serait trouvé Mylord de réfuter les arguments du Prince de Cassaro qui ne faisait que lui citer le contenu de ses propres lettres.”

M. C. 102.

d'être un traité et ce n'est plus qu'une promesse, enfin quoique soutenant une mauvaise cause, on y apperçoit une sorte de logique dont les autres sont absolument dénués.¹ S. M. le reçut, répondit qu'elle l'examinerait et donnerait ses ordres pour la réponse à y faire.

¹ "PREMIER OFFICE DE LORD WILLIAM AU PRINCE DE BELMONTE.

"PALERME le 26 *Février* 1813.

"Depuis l'arrivée de Lord William Bentinck en ce Royaume, ses efforts ont été constamment dirigés à créer et à conserver la meilleure intelligence entre les cours D'Angleterre & de Sicile. Ses propres inclinations, non moins que les ordres de son Gouvernement l'ont excité à faire tout ce qui était en son pouvoir pour consolider l'alliance qui existait entre les deux Couronnes, et pour la conservation de l'ordre et de la tranquillité intérieure. Les réformes qui étaient nécessaires ont été combinées avec l'attention due aux prérogatives et aux privilèges de la famille Royale, et soit la forme, soit la substance de chacune des mesures qu'il a adoptées, prouvent également une sérieuse attention aux intérêts du Roi, et à la dignité de sa personne.

"Le soussigné a toujours désiré d'apporter toute facilité à la reprise de l'autorité Royale de la part de S. M., et après le retour de sa dite Majesté dans les environs de Palerme, il a manifesté les dispositions les plus positives pour lever tous les obstacles à l'accomplissement de la volonté de S. M. autant qu'elle lui a été rendue notoire. Il espérait que S. M. aurait correspondu à cette manière d'agir par une conduite analogue ; et avec la plus grande surprise et déplaisir, il a reçu ce matin une note du Prince de Cassaro, par la quelle, sans même exprimer l'intention d'applanir les difficultés existantes, on lui annonce la résolution de S. M. de vouloir reprendre demain l'administration des affaires. Cette détermination prise, sans la communiquer à S. A. R. le Vicaire Général, à ses Ministres et au représentant de la Grande Bretagne, et l'attention avec laquelle on la leur a cachée jusqu'au moment de son exécution, ne fait que trop prévoir qu'elle a été dictée par des sentiments hostiles, soit contre l'alliance existante avec la Grande Bretagne, soit contre la nouvelle constitution, et la propre sureté des personnes qui ont le plus contribué à son établissement. L'honneur et les intérêts de L'Angleterre exigent qu'elle s'oppose à ce que la cause protégée par elle ait une aussi malheureuse fin, et c'est l'objet pour lequel le soussigné est obligé de protester au nom du Gouvernement Anglais contre la dite reprise de l'autorité par le Roi jusqu'à ce que S. M. ait authentiquement donné sa parole Royale pour l'exacte observation des articles suivants : 1^{mo} Le départ de S. M. la Reine de la Ficuzza, et l'entière reconnaissance de la promesse signée au nom du Roi, par le Marquis de Circello et le Prince de Cassaro. 2^o La garantie de la constitution, l'assemblée du Parlement, le plus promptement possible, et au plus tard le 1^{er} avril ; l'accomplissement des engagements pécuniaires contractés par le Ministre des Finances pour le paiement des sommes dues à la grande Bretagne, et la continuation d'une administration ministérielle composée de personnes dont les vues soient uniformément dirigées vers la conservation du système constitutionnel, dont les bases ont été déjà posées par le précédent Parlement.

"Le soussigné aurait été tres heureux de pouvoir profiter de la permission qui lui avait été accordée par S. M. pour lui soumettre les sus dites propositions dans une audience personnelle ; mais le départ de S. M. la Reine est un préliminaire duquel il ne lui est pas permis de se départir. Le présence de S. M. à la Ficuzza, et

Je crois, en vérité, qu'aucun langage ne fournit de termes assez énergiques, pour caractériser cet office comme il mérite de l'être et quelqu'en soit l'auteur, il est certain qu'il présente un assemblage monstrueux d'audace, d'incohérence, de contradictions et certainement tout lecteur impartial en sera frappé. Lord William, oubliant qu'il été convenu plusieurs fois, soit verbalement, soit par écrit, que ses instructions ne l'autorisaient pas à s'opposer à l'abolition du Vicaire, menace ici de rupture immédiate et d'hostilités, si le Roi reprend son autorité,

le refus du Roi de reconnaître la validité de la promesse signée par le Marquis de Circello et le Prince de Cassaro, jettant naturellement un caractère de doute sur tout engagement futur, qui ne peut être annullé que par le départ de S. M. la Reine. Ce serait en vain qu'on stipulerait pour l'avenir, tant qu'un engagement aussi solennellement contracté restera sans exécution.

“ Dans la rédaction de la note en question, relative au dit engagement, le soussigné fut induit par les respectueux égards qu'il a toujours eu pour S. M. le Roi, de se contenter de ces paroles qui lui parurent devoir être moins sensibles au cœur de sa dite Majesté. En conséquence il laissa à peu près à M. M. les soussignants le choix des expressions insérées dans la dite note, mais à cette époque ils considérèrent eux mêmes celles : *pleinement assurée*, comme tellement précises et decisives qu'ils refusèrent de les insérer sans une nouvelle autorisation de S. M. le Roi, laquelle après quelques jours leur vint accordée ; mais à la suite d'aussi mûres réflexions, S. M. à été induite à soutenir qu'elle n'est pas obligée de faire réaliser les assurances qui furent alors données en son nom au soussigné. La transaction entière a été interprétée comme une simple manifestation des intentions de S. M. la Reine qu'elle pouvait varier selon son plaisir, et c'est sur une telle manifestation de semblable intention, également sujette à variation, que le soussigné est invité de se transporter chez S. M., et d'en agir, comme si l'engagement contracté par elle, eut été réellement rempli, et la validité de la promesse reconnue. Il est impossible au soussigné de se présenter chez S. M. le Roi, comme de concourir à la reprise de l'autorité de la part de S. M., tant que cet état de choses ne sera pas changé. S. M. la Reine part de la Ficuzza, si S. M. le Roi veut reconnaître l'entière validité de la promesse faite sur cet objet. Les autres obstacles qui s'opposent au retour de la reprise du maniement des affaires par S. M. sont tous faciles à applanir ; puisque les conditions demandées sont d'une nature également avantageuse à S. M. le Roi et au Royaume ; elles sont telles enfin, que L'Angleterre a droit de les exiger ; elles sont telles qu'elle a décidé de les soutenir. Si par malheur ensuite, S. M. rejette les insinuations du soussigné, si S. M. persiste à tenir une conduite qui la mette dans un état d'hostilité directe contre le Gouvernement anglais, il restera au soussigné la consolation d'être certain d'avoir employé tous les moyens pour la conservation de la paix, comme de la bonne harmonie ; et quelques soient les mesures qu'il se verra contraint d'adopter ; quelques soient les conséquences qui pourront en naître, elles seront le résultat, non de son propre choix, mais bien des mesures de S. M. et de ses conseillers sur lesquels tombera la responsabilité de tous les maux futurs.

“ (signé) W. C. BENTINCK.”

sans au préalable avoir souscrit aux conditions qu'il prétend imposer à S. M., conditions telles que jamais Charles Quint n'en dicta de plus dures à la plus petite [149] ville impériale des Cercles Germaniques et il ajoute que l'Angleterre a droit de les exiger et qu'elle est décidée à les soutenir. Heureusement que pour l'honneur de la Grande Bretagne, personne ne croit de sa part à de pareilles prétentions vis-à-vis d'un Monarque indépendant, avec laquelle elle a conclu des traités ; car sans cela, on serait forcé de convenir que son alliance serait plus dangereuse que celle de Bonaparte ; en effet, dans aucune des Cours qui en ont contracté avec lui, sans en excepter celle d'Espagne, ses Ministres ne se sont portés à des exès semblables à ceux qu'on a vû comettre à Lord William depuis qu'il est en Sicile et aucun d'eux ne s'est permis de parler au Souverain auprès duquel il était accrédité un langage aussi despotique que l'est celui qu'a employé Lord William envers S. M. Sicilienne.

Les conséquences qu'on lui fait tirer des dernières expressions du fameux billet du 26 Octobre, ne sont pas plus justes que ne l'étaient les précédentes et ce billet n'est pas plus une promesse qu'un traité, car elles ne peuvent se rapporter qu'à son contenu, et de quoi Mylord y est-il pleinement assuré au nom du Roi d'une résolution volontaire prise de la Reine, motivée sur le délabrement de sa santé, qu'elle croit devoir tenter de rétablir à Vienne. Résolution alors amovible à la volonté de S. M. qui ne prend pas l'engagement solennel de la mettre en exécution ; d'ailleurs, comment le Roi pouvait-il obliger la Reine de quitter la Sicile et de se retirer en Allemagne, uniquement pour satisfaire aux caprices de Lord William.

Si (ce qu'on ne doit pas supposer) une Reine se rendait coupable d'un crime capital, il n'est pas douteux que le Roi, son époux, avait l'autorité suffisante pour l'en punir d'une manière quelconque ; mais dans aucun cas, il ne serait en droit de la renvoyer à la famille Souveraine dans la quelle il l'aurait choisie et même entre particuliers un tel procédé ne serait pas admissible. Où donc [150] Mylord a-t-il trouvé que S. M. Sicilienne put se croire fondée à forcer une compagne, avec laquelle il vivait depuis quarante cinq ans, sans avoir jamais eu à se plaindre d'elle, de sortir de ses Etats et d'aller chercher un asyle dans ceux de L'Empereur son neveu, par le seul motif que S. M. est supposée l'ennemie des interêts de l'Angleterre et si S. M. Imperiale ne voulait pas la recevoir, qui l'y contraindrait ? Lord William, sans doute, irait lui faire des injonctions amicalement officielles pour l'y obliger, car l'un

deviendrait nécessairement une conséquence de l'autre. On sent bien au reste que ce n'est ici qu'une hypothèse, puisqu'on connaît les dispositions de ce magnanime Souverain envers son Auguste Tante, si indignement persécutée ; mais elle était nécessaire pour démontrer jusqu'où Mylord ose pousser la criminelle extravagance.

Tout le monde sait combien Bonaparte est acharné contre la Reine qui, dans toutes les occasions, s'est montrée son ennemie et on connaît la manière dont il s'est plusieurs fois expliqué, très publiquement, sur le compte de S. M. Cependant jamais il n'a porté l'impudeur jusqu'à, je ne dirai pas exiger, mais seulement manifester le desir que le Roi éloignât S. M. de sa personne et une idée aussi révoltante n'a pû être enfantée que par une tête aussi insensée que l'est cette de Lord William dont la haine est, apparemment, encore plus implacable, que ne l'est celle de Bonaparte. Il faut pour tant remarquer que ce Ministre outrage son propre gouvernement, en se servant de son nom pour autoriser une conduite aussi répréhensible quel est la sienne.

Mais dans le cas où, contre toute probabilité, il existerait un Ministre assez immoral, pour donner des ordres de la nature de ceux qu'il prétend si faussement avoir reçus du sien quel serait l'homme doué de la moindre délicatesse, qui voudrait s'en rendre l'exécuteur ? J'ai trop bonne opinion de la nation Anglaise pour supposer [151] qu'on en trouvât beaucoup chez elle qui se prêtassent à devenir les instruments de pareilles infamies. Je suis même intimement convaincu que si le vertueux Prince de Portland pouvait revenir au monde, il y maudirait ce fils indigne de lui, comme le bon Noè maudit jadis le sien. Je suis d'autant plus porté à le croire, que de tous les nombreux Anglais que j'ai eu occasion de rencontrer, je n'en ai pas trouvé un seul qui n'ait rougi de la conduite de leur représentant auprès de S. M. Sicilienne.

Enfin, par l'article onze de la constitution dont Mylord a gratifié la Sicile, il est dit expressement, *qu'aucun Sicilien ne pourra être arrêté ou exilé, qu'en vertu des loix et par sentence des Magistrats.* Donc la Reine, suivant sa seigneurie, doit être le seul individu de son Royaume qui ne jouisse pas du bénéfice de ce privilège ; c'est, sans doute, une chose étrange et cependant elle est matériellement vraie d'après les procédés de Mylord, dont S. M. est victime. Je convien que l'audace de ce forcené ne s'est accrue qu'en raison de l'extrême modération qu'on y a opposé et ce qui s'est passé à l'occasion des notes réciproquement retirés, démontre clairement, que si on lui eût toujours répondu avec la fermeté convenable, il aurait baissé le ton ; aussi, dès qu'il s'aperçut

que le Prince de Cassaro commençait à prendre ce système, il ne perdit pas un moment pour se débarrasser d'un pareil importun.

Cependant le lendemain, S. M. envoya chercher M^r de Belmonte et lui remettant les articles qu'elle avait rédigés, pour servir de bases à ce qu'il devait répondre à Lord William,¹ elle lui dit : *c'est la première fois que nous traitons d'affaires ensemble et il va de votre honneur de faire terminer celle-ci d'une manière conforme au bien de mon service.* Ce Ministre qui, quand il veut, sait mieux que personne jouer le rôle de Târtuffe, fit au Roi les plus belles promesses [152] et voulut entreprendre la justification de sa conduite antérieure, mais S. M. l'interrompait en lui disant *le passé est passé, je jette un voile dessus et je ne m'occupe plus que du présent.* Si M^r de Belmonte eût encore conservé quelques sentiments d'honneur, cette réponse pleine de bonté aurait dû le faire rentrer dans le devoir, mais on ne devait plus s'en flatter et je crois que le Roi

¹ " BASES DE LA REPONSE À FAIRE À L'OFFICE DE LORD WILLIAM RÉDIGÉES PAR LE ROI, ET REMISES PAR S. M. AU PRINCE DE BELMONTE.

" La note de Bentinck roulant principalement sur quatre articles principaux. Voilà en abrégé pour chacun la réponse à lui donner.

" 1^{mo} L'éloignement de la Reine de la Ficuzza, et l'entière reconnaissance et validité de la promesse faite par Cassaro et Circello.

" Ma volonté est qu'on dise que la Reine fait tous ses préparatifs pour s'éloigner dans peu de jours de la Ficuzza, et se rendre dans un lieu plus éloigné. Que bien qu'il me paraisse peu convenable de ratifier ce que Bentinck appelle la promesse faite par Circello et Cassaro, je ne prétends pas néanmoins la retracter.

" 2^o La garantie de la constitution, et l'appel du Parlement pour le 1^{er} avril. Pour la première partie j'y consens, conformément aux facultés que j'ai donné au Vicaire Général, mon fils ; et de tous ce qui restera à sanctionner, je ne manquerai pas d'approuver ce qui sera conforme à la constitution anglaise.

" Relativement ensuite à la convocation du Parlement, je n'ai point de difficultés de l'ordonner pour le mois d'Avril, bien entendu, cependant, qu'il ne sera ouvert, qu'après que les sanctions de celui de l'année dernière seront terminées.

" 3^o L'accomplissement des engagements qu'a pris le Vicaire Général mon fils par le canal du Ministre des Finances pour le payement des sommes dues à la Grande Bretagne.

" Quant aux conventions faites par mon fils en qualité de mon Vicaire, et par le canal des Ministres d'Etat compétents, encore que j'en ignore la somme, j'y consens, pourvu que ce consentement ne puisse jamais retomber sur ma liste civile.

" 4^o La conservation d'une administration Ministérielle dirigée au maintien de la constitution.

" Mes vûes et ma loyauté ne me permettent aucun opposition, sans cependant que les prérogatives et facultés, qui dérivent de cette même constitution, soyent altérées."

commit une grande faute, en se soumettant à confier la défense de ses intérêts au plus ardent des complices de Lord William. Du moment où je l'appris, j'augurai mal de la suite ; je le dis sur le champ à une personne pour la quelle je n'avais pas de secrets, je le repetai le 4 Mars au Prince de Cassaro qui doit s'en rappeler et j'allai même jusqu'à lui dire que, d'après cela, je cessais de désirer le retour de S. M. au gouvernement ; malheureusement tout ce qui est arrivé depuis n'a que trop prouvé que mes pressentiments étaient fondés.

Le même jour vers midi, le Roi apprit par le Prince Vicaire que les Anglais, s'étaient emparés de L'Isle de Ponza. S. A. R. avoua même, que Lord William lui avait confié le secret de cette expédition. S. M. fut, avec raison, très piquée du secret qu'on lui en avait fait puis que cette Isle, étant une dépendance du Royaume de Naples, n'a rien de commun avec le vicariat établi pour celui de Sicile et elle en témoigna son mécontentement.

Le 3 Mars, le Prince de Belmonte alla le soir chez le Roi et, lui remettant un nouvel office de Lord William,¹ il offrit a S. M. d'y rédiger un

¹ " OFFICE DE LORD WILLIAM AU PRINCE DE BELMONTE.

" PALERME le 3 Mars 1813.

" Lord William Bentinck a lû avec un grand plaisir la manifestation des dispositions amicales de S. M. le Roi de Sicile, contenues dans la note de S. E. le Prince de Belmonte, secrétaire d'état des affaires étrangères, sous la date du 1^{er} Mars.

" Les intentions de S. M. seront pleinement appréciées par le Gouvernement anglais ; et c'est avec une grande satisfaction que le soussigné prévoit la longue continuation de l'alliance, comme de cette concorde qui ont été jusqu'à présent maintenues entre les deux couronnes et ne peuvent manquer de se fortifier par les conséquences de la sage et libérale politique adoptée par S. M. le Roi de Sicile.

" A l'objet d'éviter pour l'avenir les mésentendus qui pourraient naître, il paraît convenable au soussigné de soumettre, des a présent, à la considération de S. M. certaines observations qui lui paraissent nécessaires pour la parfaite intelligence de la réponse de S. M., transmise par le canal de S. E. le Prince de Belmonte, en réplique aux propositions contenues dans la Note du soussigné du 26 Février.

" S. M. daignant communiquer ses intentions sur les dites observations, obviara à toute possibilité de discussions désagréables, qui autrement pourraient survenir après la reprise de son autorité.

" La réponse donnée par le Prince de Belmonte au premier article, est pleinement satisfaisante ; elle donne l'assurance du prompt départ de S. M. la Reine de la Ficuzza, et confirme la promesse signée par le Marquis de Circello, et le Prince de Cassaro ; mais l'époque à la quelle la susdite promesse doit être mise à exécution, étant déjà presque arrivée, il reste seulement, que S. M. le Roi fixe le période précis, et le mode du départ de S. M. la reine pour Vienne, à fin que les mesures nécessaires dont on ne s'est pas occupé jusqu'à présent, soient prises, pour faciliter la route, et lever tous les obstacles quelconques au voyage.

projet de réponse feignant, en outre, d'être animé du zèle le plus pur

“ Les doutes qui sont survenus sur les intentions de la Reine, d'adhérer à l'engagement contracté par S. M. le Roi, rendent cette mesure absolument nécessaire ; et d'après l'expérience répétée des maux qui ont résulté de la demeure de S. M. dans cette île ; une politique rigide aurait semblé demander qu'elle fut actuellement partie de la Sicile, avant la reprise de l'autorité Royale par S. M. le Roi ; mais Lord William Bentinck toujours porté à donner quelque preuve de sa modération, s'est permis de s'éloigner de la ligne précise de son devoir, dans la confiance qu'il n'aura jamais à se repentir de toutes les marques de respect et de déférence qu'il pourra donner à S. M.

“ Le soussigné prie d'observer qu'une intimation de quarante jours étant nécessaire avant qu'on puisse procéder aux élections ; il faut que les ordres sur cet objet soient donnés sans le moindre retard, à fin que le Parlement puisse être réuni au commencement d'Avril.

“ La sanction peut s'accomplir sans difficulté avant cette époque ; et il est bien à désirer, que S. M. le Roi fixe un jour, au delà duquel la terminaison des sanctions ne puisse être différée, à fin qu'il ne naisse aucun doute sur l'époque à laquelle le Parlement devra se réunir pour prendre les affaires en considération. Quant'à la réponse au Troisième article, nulle observation n'est nécessaire, puisqu'elle est entièrement satisfaisante.

“ Finalement, sur celle du quatrième article ; le soussigné a la satisfaction d'exprimer le plaisir que lui a causé un tel témoignage de la sincérité avec laquelle S. M. Sicilienne a adopté les principes libéraux et constitutionnels qui ont dicté cette réplique. Rien, hors une administration ministérielle réunie entr'elle, et qui agisse selon les mêmes vûes comme avec les mêmes intentions, ne peut conduire à sa fin, et perfectionner sans désordre et sans danger le grand oeuvre qui a été commencé ; et c'est avec grand regret que Lord William Bentinck se trouve obligé de déclarer qu'un des individus de l'administration actuelle est dirigé par des opinions qui ne sont pas conformes aux principes de la constitution et à celles de ses collègues. Le dit Ministre est le Prince de Cassaro ; et le soussigné est dans le cas d'avancer cette assertion avec certitude, à la suite des observations qu'il a faites, lui même, des vûes politiques du dit Prince, depuis l'époque où le soussigné a eu l'honneur d'assister aux Conseils de S. A. R. le Prince héréditaire. (1)

“ Le soussigné n'hésite pas d'affirmer que le Prince de Cassaro est plutôt fait pour empêcher l'établissement de nouveau système, que pour y coopérer efficacement, et que sa présence dans le conseil produira inmanquablement dans l'opinion publique un certain doute et défiance du Gouvernement. Quelque soit le respect du soussigné pour les talents de ce seigneur, il n'est pas possible de cacher que cette différence d'opinion en lui le rend peu propre à la direction des affaires actuelles de ce Royaume ; et en conséquence de la réponse condescendant et favorable de S. M. le Roi au quatrième article, le soussigné est encouragé à demander à S. M. une assurance que le Prince de Cassaro ne sera employé, ni comme Ministre, ni comme Conseiller, dans cette administration Ministerielle qu'il plaira à S. M. de nommer.

“ Les susdites observations sont les seules que le soussigné se trouve obligé de faire en conséquence de la réponse à lui transmise par S. E. le Prince de Belmonte à sa note du 26 février.

“ Le motif qui les a dictées a été celui d'expliquer avec plus de clarté les inten-

il ajouta : *il faut prendre un parti décisif, car autrement ni V. M. ni ses Ministres n'auront aucun repos.* Le Roi répondit : *je prendrai l'office en consideration et je vous ferai connaître mes intentions.* Il est aisé d'apercevoir que cette soi-disante production Willelmine est sortie de la même plume que la précédente et las [153] . . .¹ de l'Aristide qui la colportait s'y reconnaît au premier coup d'oeil. Cela ne pouvait être autrement ; car, dès que ces M. M. devaient chanter en duo, il était indispensable que les partitions de la musique fussent du même compositeur, sans quoi le concert aurait échoué faute d'harmonie. D'ailleurs on savait que tout cela se fabriquait chez M^r le Duc D'Orléans, où on s'assemblait souvent jusqu'à trois fois par jour, au grand scandale du public qui en murmurait, et le Roi lui même ne l'ignorait pas. Cependant M^r de Belmonte, pour détourner l'idée de sa complicité avec Mylord, usa d'un moyen qui ne fait pas honneur à son génie inventeur, il produisit, avec l'office, un billet du Ministre dont voici la contenu :

tions évidentes, et les conséquences de la réponse contenue dans la dite note, pour lever tous les doutes et autres méseentendus. Ces articles étant ainsi interprétés, donneront une sureté suffisante à l'actuel système. La seule garantie ultérieure qu'on doit requérir, c'est l'éloignement de cette île de certains étrangers, lesquels en conséquence d'une indulgence non méritée n'en ont pas été renvoyés, et dont la conduite a mal recompensé une telle indulgence.

“ Le soussigné est prêt à donner leurs noms au Prince de Belmonte, si le Roi consent à leur éloignement et si S. M. adhère à l'explication des susdits trois articles ; elle donnera la preuve la plus convainçante de sa sincérité, en même tems qu'elle remplira les désirs, et s'assurera la reconnaissance de la nation Sicilienne. Elle consolidera, en outre, toujours davantage l'alliance avec la grande Bretagne, ainsi que les forts liens réciproquement avantageux de vues semblables et d'intérêts conformes.

“ (signé) W. C. BENTINCK.

“ NOTE.

“ (1) On a vû que l'une des demandes que faisait au Roi Lord William, par son office du 26 fevrier, était la continuation de l'administration ministérielle ; et l'expression *continuation*, annonce qu'il était content de celle qui existait alors. Le Prince de Cassaro en était membre, et il ne l'excluait cependant pas quoique c'eût été le cas de le faire. Comment donc six jours après, ce Ministre devient il tout-à-coup si pernicieux, qu'il faille lui ôter, non seulement ses départements, mais encore l'exclurre du conseil ? Et comment, Mylord, s'est il rappelé si tard des observations qu'il avait faites sur les vûes politiques de M^r de Cassaro ? Rien, sans doute, ne démontre mieux qu'en cette occasion, comme en toutes les autres, Lord William n'a été que le porte-voix de la faction révolutionnaire ; qu'il n'agissait que par l'impulsion d'autrui, et jamais d'après lui même. Voilà la véritable raison des contradictions journalières, dans lesquelles il tombe sans s'en appercevoir.” M. C. 106.

¹ Mot laissé en blanc.

“ Lord William Bentinck a l'honneur d'envoyer à S. E. M^r le Prince de Belmonte une note officielle, mais il a peur qu'elle ne soit pas très exacte”. Dans cette note bien longue et verbeuse, on voit que ses prétentions allaient toujours en augmentant et que ce même Prince de Cassaro, à la demission du quel Lord William s'opposait tant deux mois auparavant, était tout à coup devenu un homme pernicieux, qu'il fallait chasser tant du Ministère que du Conseil. En effet, son crime était connu, c'était celui d'engager le Roi, autant qu'il le pouvait, à remonter sur le Trône, comme toute la nation le désirait et il n'en fallait pas davantage pour le vouer à l'anathème de Lord William. Celui ci demandait aussi l'expulsion de certains étrangers envers lesquels il avait usé d'une indulgence que leur conduite avait mal récompensée. Tout cela au reste était pour la plus grande gloire du Roi, seul objet que Mylord eût à coeur de remplir ; mais comme la persécution de Lord William était un certificat de fidélité envers LL. MM. tandis que sa bienveillance portait le caractère de la réprobation aux yeux des honnetes gens, le Prince de Cassaro, comme les étrangers dont il est question, se trouverent honorés d'être l'objet des réclamations de ce Ministre législateur et ils n'hésiterent pas de préférer l'un à l'autre. [154] Le Roi renvoya la note au Prince de Belmonte et l'autorisa d'y faire un projet de réponse, ainsi qu'il s'y était offert, lui rappelant néanmoins ce qu'il lui avait dit sur la nécessité *de prendre un parti décisif*.¹ Comme tout était valeur entendue entre ces M. M. la réponse fut concertée et

¹ “ BILLET DU ROI AU PRINCE DE BELMONTE.

“ FAVORITE le 5 Mars 1813.

“ J'ai lu avec toute l'attention possible, la bien longue et ennuyeuse note de Bentinck du 3 du courant, en replique à la réponse que je fis donner à la précédente ; mais je la trouve bien forte, et peu convenable, pour ne pas me servir d'autres termes ; et elle correspond mal à la loyauté avec laquelle je lui ai fait connaitre la rectitude de mes intentions et sentiments. Il pense de faire aussi avec moi le directeur et le tuteur ; il n'en a aucun droit, je ne le mérite pas, je ne le souffrirai jamais. Comme vous vous êtes offert hier au soir, de combiner un projet de réponse à la dite note dont vous avez l'original, j'accepte avec plaisir cette offre : faites là, et envoyez la moi, en montrant ainsi votre zèle et votre attachement. Vous m'avez dit qu'il était nécessaire de prendre un parti décisif, puisque autrement, ni moi, ni mes Ministres n'auront jamais de repos. Je vous invite donc à me dire franchement votre opinion sur l'affaire, dans la persuasion que je ne désire autre chose que la félicité de ce Royaume, et que je ne manquerai pas d'être toujours reconnaissant envers ceux qui me servent et me serviront bien et fidèlement, et que je les soutiendrai. Pour l'autre note, comme j'ai établi pour règle indispensable que tout ce qui est analogue

quoiqu'elle ne fût pas conforme à ce qu'avait annoncé l'Aristide qu'elle devait être, S. M. s'en contenta. C'était ainsi qu'on trompait cet excellent Prince, qui, ne voulant que le bien, se prêtait à tous les moyens qu'on lui présentait comme étant propres à l'opérer. Il n'est pas inutile de remarquer que le Prince de Belmonte y fait convenir le Roi que le billet du 26 Octobre est une promesse; chose absurde, même s'il s'agissait d'une affaire entre particuliers, car il n'existe pas de juge assez corrompu pour oser se permettre de forcer les expressions de cet écrit, jusqu'à leur donner une pareille interprétation.¹ On verra qu'en

à la constitution anglaise doit être sanctionné, il est ainsi nécessaire de continuer les séances de sanctions, et elles continueront.

“(signé) FERDINAND.”

M. C. 110.

¹“RÉPONSE DU PRINCE DE BELMONTE À L'OFFICE DE LORD WILLIAM DU 3 MARS.

“PALERME le 6 Mars 1813.

“Le Prince de Belmonte a reçu l'office que Lord William Bentinck, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plenipotentiaire de S. M. Britannique lui a fait l'honneur de lui adresser en date du 3 de ce mois, et qui contient quelques observations aux communications qui lui ont été faites par le soussigné le 1^{er} du Courant, responsives aux quatre articles qui formaient l'objet du précédent office de S. E. en date du 26 février dernier. Le soussigné l'ayant soumis à S. M. le Roi son maître, S. M. y a relevé avec une particulière complaisance que les susdites communications ont été pleinement satisfaisantes, et que les observations en question ne sont dirigées à autre chose qu'à éloigner pour la suite quelques mécontentus. S. M. était fermement persuadée que les sincères déclarations faites étaient de nature à ne pas exiger d'ultérieures explications. Quoiqu'il en soit, elle ordonne au soussigné de faire à Lord William Bentinck, les répliques suivantes :

“Le départ de S. M. de la Ficuzza pour se transférer dans un lieu plus éloigné, aura lieu lundi prochain, s'il n'est pas empêché par le mauvais tems; S. M. l'ayant fixé pour le dit jour. Ce départ étant accompli, on pensera à tout ce qui pourra être nécessaire pour son voyage de Vienne, et aux moyens, comme à la manière de l'exécuter; l'époque n'en étant pas encore arrivée, et cela ne dérogeant par conséquent en rien à la promesse faite, S. M. espère que Lord William Bentinck, d'après les sentiments de respect et de déférence dont il est animé, saura évaluer cette déclaration.

“Quant à la convocation du nouveau Parlement, S. M. en confirmant ce qu'elle a précédemment déclaré sur cet objet, répète qu'elle n'a nulle difficulté de donner les ordres pour la dite convocation, bien que les sanctions du précédent ne soient pas encore terminées, puis qu'elle se flatte qu'elles pourront l'être dans peu de jours; mais s'ils n'en était pas ainsi (ce que S. M. ne suppose pas) alors fesant usage de ses facultés, elle ajournera le nouveau Parlement jusqu'à ce que l'ancien soit entièrement sanctionné.

“S. M. a lu avec une grande surprise ce que Lord William Bentinck expose sur

effet Lord William ne tarda pas à se prévaloir de cet aveu et à le comparer à la négative des Ministres, avec lesquels il avait traité auparavant, pour en tirer la conséquence que le gouvernement était toujours en contradiction avec lui même, reproche singulier de la part d'un homme, qui comme on l'a vû, ne raisonne jamais le matin comme il avait raisonné la veille : rien ne démontre mieux cette vérité que le contenu même de l'office où il est énoncé.

Il en fut concerté un autre le 7,¹ qui ne parvint à M^r de Belmonte que le 8.² Celui ci tendait à effrayer le Roi et à l'empêcher d'exécuter la

le compte du Prince de Cassaro, S. M., se rappelant que ce gentilhomme fut admis dans l'actuelle administration à la demande de Lord William Bentinck lui même, et observant de l'office de S. E. qu'elle a tous les égards pour le caractère et les talents de ce Ministre. Elle trouve donc convenable à l'honneur de l'un et de l'autre de ne faire aucun changement sur ce point. S. M. est dans la confiance que si Lord William Bentinck fait attention à l'opinion publique dont joint le Prince de Cassaro, opinion qu'il s'est acquise par l'exercice des charges les plus distinguées, et par sa longue intervention dans le conseil d'Etat, il conviendra que ce serait chose impolitique de prendre une mesure désagréable contre lui, particulièrement depuis que, ni S. A. R. dans le mois de Décembre dernier, ni S. M. dans celui di février, n'ont voulu déférer à la démission qu'il sollicitait.

“ Finalement pour ce qui regarde l'éloignement de cette île de certains étrangers que Lord William Bentinck propose comme un moyen d'assurer toujours plus le système actuel, le Prince de Belmonte est autorisé par S.^rM. à demander à S. E. la note de ces étrangers, afin que S. M. puisse prendre ses souveraines résolutions, d'après les recherches les plus minutieuses sur leur conduite et leurs principes.

“ Le Prince de Belmonte à l'honneur &c.

“ (signé) LE PRINCE DE BELMONTE.”

M. C. 110.

¹ Cette lettre est datée le 8.

² “ OFFICE DE LORD WILLIAM AU PRINCE DE BELMONTE.

“ PALERME le 8 Mars 1813.

“ Lord William Bentinck a reçu la réplique en date du 6 Mars, que S. E. M^r le Prince de Belmonte lui a fait l'honneur de lui adresser en réponse à son office du 3 du présent mois ; et il y a relevé avec douleur que les explications qu'elle contient sont peu faites pour conduire à la bonne intelligence sur les points en discussion et peu conformes aux promesse qui se trouvent dans le précédent office du Prince de Belmonte en date du 1^{er} du courant.

“ Le soussigné demanda dans sa note du 26 février certaines stipulations qui furent immédiatement accordées ; mais l'expérience du passé lui avait appris à redouter le danger d'une confiance implicite pendant que les circonstances présentes et non prévues rendaient nécessaire la demande d'ultérieures assurances, celles précisément contenues dans sa note du 3 Mars.

“ La réponse a suffisamment prouvé les intentions avec lesquelles on est entré dans les dits engagements : sans nier aucune proposition, on étudie et retarde l'exé-

résolution où on savait qu'il était de reprendre les rênes du gouvernement de chacune d'elles. Elle est conçue dans le même esprit de toutes les transactions passées, son objet est celui d'éviter l'exécution des engagements et de retarder des mesures qu'on n'est pas dans le cas de pouvoir faire évanouir. Cette fatale politique a déjà été assez nuisible aux intérêts Britanniques, à ceux de S. M. et de cette île; elle a divisé les forces et distrait l'attention de L'Angleterre, et a ainsi considérablement avantage l'ennemi commun; elle a soustrait à S. M. Sicilienne cette reconnaissance qu'elle aurait eu droit d'exiger pour les concessions qu'elle a faites, mais qui tardives, forcées, arrachées à la nécessité et non accordées de bonne volonté, ont été faites sans bonne grace, et par conséquent reçues sans remerciements. S. M. a différé l'établissement d'une meilleure forme de Gouvernement dans cette île, elle a enfanté des factions et des dissensions qui, dans toute autre circonstance auraient amené des désordres les plus graves. Cette malheureuse politique n'a jusqu'ici profité à personne, elle n'a empêché l'accomplissement d'aucune mesure, et elle a retardé le cours de toutes.

“ Il y a peu d'espoir que les remontrances du soussigné puissent faire changer un système si profondément enraciné et aussi longuement suivi.

“ Dans cet état de choses tout ce que demande de lui son devoir, c'est de renvoyer de nouveau S. E. à ses deux notes du 26 février et 3 Mars, et d'exiger au nom du gouvernement Britannique que les conditions que y sont énoncées soient remplies, avant que S. M. reprenne son autorité.

“ Mais en addition à cette démarche, il fait volontiers un autre effort de plus pour détourner le Gouvernement de S. M. Sicilienne de la politique évasive qu'il a suivie jusqu'à présent, pour démontrer les contradictions entre le langage et les intentions du gouvernement Sicilien, et pour le conduire s'il est possible à la cordiale adoption des principes, des mesures lesquelles, pesées sans passion, se considéreront également avantageuses que nécessaires et inévitables.

“ La réplique de Mr Le Prince de Belmonte sur le sujet du départ de S. M. la Reine pour Vienne, pendant qu'elle semblait admettre qu'on entendait la mettre à exécution, elle retarde la considération du mode et du tems pour l'effectuer, par la raison que l'époque n'est pas encore arrivée, et qu'un tel subterfuge ne déroge pas à la validité de la promesse. Si cette promesse eut été exactement observée, depuis l'instant où elle fut faite jusqu'à présent, le soussigné aurait été très content de reposer sur la foi d'un engagement auquel on n'aurait jamais contrevenu; mais quel est le cas en question? Le 26 Octobre 1812, on fit la promesse que S. M. la Reine dut passer tout l'hiver à S^{te} Marguérite, et ensuite au printemps partir pour Vienne. Dans les premiers jours de Janvier, S. M. violant cette promesse se rendit à la Ficuzza, et on donna à entendre au soussigné, qu'on ne lui avait fait une telle promesse, et qu'il n'en existait pas. Le *premier* Mars on confesse de nouveau dans la note officielle de V. E. de cette date, que c'est une promesse, et on s'engage à y donner une pleine exécution.

“ On a donc ainsi administré une preuve qu'on avait non seulement contrevenu à un engagement solennel et qu'on avait persisté pendant près de deux mois dans la violation de cet engagement; mais qu'encore on avait eu l'intention de lui donner une interprétation évasive, et en fin de s'en délivrer. Il répugnait au soussigné d'enoncer les sentiments, ou de s'arrêter sur les remarques qu'un tel procédé lui avait fait naître, et dans son office du 3 Mars, il demanda simplement que conformé-

ment après le départ de la Reine et on n'ignorait pas que ce départ à la promesse Royale, le Roi voulut fixer le tems précis, et le mode du départ de S. M. pour Vienne ; et la réponse reçue porte que le tems qui rend nécessaire de prendre cet objet en considération n'est pas encore arrivée, quand un engagement aussi solennel a produit de semblables résultats, quelle confiance peut-on mettre dans une réponse aussi indécise et évasive que celle là ?

“ Le soussigné croit que le tems est arrivé, qui rend pleinement nécessaire la considération réclamée. La promesse fut donnée en Octobre de l'année dernière, elle stipule le départ de S. M. la Reine pour Vienne au printems : le mois de Mars est arrivé, on ne fait point de préparatifs ; on ne fixe point de tems pour le départ, et aussitôt qu'on ne prend pas d'immédiates et actives mesures, non seulement le printems, mais l'année entière passera sans avancer le moins du monde l'exécution de la promesse sur laquelle on veut que le soussigné doive compter. Le simple fait du refus, énoncé le 6 Mars, de concerter les mesures pour l'exécution d'un engagement, qui cinq jours auparavant, avait été solennellement reconnu, et pour l'exécution duquel le tems est déjà arrivé, est une preuve suffisante de l'esprit et des intentions, avec lesquelles on considère la validité de l'engagement en question.

“ Tout l'historique de ce fait empêche qu'on puisse y prêter aucune foi. Il a été rompu, nié, ou disputé ; en suite, nouvellement reconnu, mais seulement a fin de s'en délivrer par un moyen plus assuré et plus silencieux, que celui de l'évasion et du subterfuge.

“ D'après donc ce témoignage répété des principes avec lesquels l'engagement fut contracté, et pour le point de vûe sous lequel il fut considéré ; le soussigné se trouve dans la nécessité de déclarer formellement : que dans la circonstance d'intentions aussi douteuses, les ordres de son gouvernement ne lui permettent pas de retirer sa protestation contre la reprise de l'autorité Royale dans la personne du Roi, jusqu'à ce que S. M. ait commencé les dispositions positives, et donné sureté suffisante pour le départ de l'île de S. M. la Reine ; et le soussigné représente en même tems a S. M. soit qu'elle ait, ou non, l'intention de reprendre la direction du Gouvernement qu'il est nécessaire qu'elle veuille également maintenir la foi qu'elle a engagée avec le Gouvernement Britannique, et concerter les mesures pour la ponctuelle exécution de la promesse du 26 Octobre 1812, et que cela soit exécuté avant que le tems stipulé soit passé.

“ Quant à la convocation du nouveau Parlement, le soussigné doit exprimer sa gratitude envers S. M. pour sa gracieuse complaisance, et il demande qu'on expédie les ordres, conformément aux assurances données par l'office de Mr le Prince de Belmonte.

“ Par rapport au Prince de Cassaro, il est vrai qu'il y a un an, Lord William Bentinck demanda que ce seigneur formât partie de l'administration ; mais si depuis lors l'expérience a démontré dans son caractère l'existence de préjugés insurmontables, un attachement obstiné aux anciens principes et instructions, et une répugnance ouverte, ou même une impossibilité de s'adopter au nouveau système, le sentiment même du bien public, qui dicta la préférence d'alors, exige aujourd'hui son exclusion du ministère.

“ C'est avec le plus sincère déplaisir que le soussigné a fait ces remarques d'inhabilité ; mais ce déplaisir ne fera pas qu'il ferme ses yeux sur son défaut d'aptitude à coopérer avec profit au Gouvernement de ce Royaume. Ce défaut est produit par

avait lieu le matin. Toutes les réflexions sur cette pièce sont inutiles et

la différence des vûes, des motifs, et des objets discordants avec les autres Ministres, et avec le peuple en général, comme des principes sur lesquels ce gouvernement peut uniquement être établi avec solidité, et dirigé vers d'heureux résultats.

“ La démission du Prince de Cassaro présentée deux fois, offre une preuve suffisante de la justice des sentiments sur lesquels le soussigné fonde la demande de la retraite de ce noble seigneur, et S. M. en donnant l'assurance que cette démission sera acceptée dans le cas où elle reprendrait son autorité, consultera également, et sa propre tranquillité, et le bien de ses sujets. S'il était possible que le Roi peut être induit à imaginer, qu'en conservant le Prince de Cassaro, ce seigneur pourrait trouver des moyens de renverser la constitution établie, et de mettre les Ministres actuels dans l'impossibilité de se maintenir dans leurs places, enfin de gouverner par des principes différents, une telle tentative pourrait conduire aux conséquences les plus fatales pour les intérêts de la famille Royale. S. M. se trouverait trop tard au milieu de l'enchaînement des fâcheuses circonstances qui en naîtraient et elle serait la première à en souffrir avec certitude.

“ Jusqu'à ce moment le gouvernement Britannique n'a considéré que la Reine comme ennemie de la Grande Brétagne, et comme la cause de tous les désordres de la Sicile.

“ Nonobstant les dangeureuses communications pratiquées pendant le gouvernement de S. M. le Roi ; nonobstant les conséquences de toutes ces communications suffisamment manifestées dans la conduite peu amicale et presque hostile du Gouvernement Sicilien, le gouvernement Britannique a désiré dans tous les tems de croire à la droiture des sentiments, et à la loyauté du Roi, comme de pouvoir supposer que S. M. n'était pas informée des susdictes infractions.

“ Depuis quelque tems la conduite de S. M. a laissé appercevoir une opposition toujours croissante aux vues de l'Angleterre ; mais nonobstant cette preuve des sentiments de S. M., Lord William Bentinck, s'est flatté jusqu'à présent que S. M. voudrait graduellement s'induire à abandonner cette attitude d'hostilité envers le présent système, laquelle a malheureusement paralysé les opérations du Vicariat, en même tems qu'elle a donné de l'appui et des espérances aux factieux et aux mécontents, et qu'elle a exclu de la présence de S. M. tous ceux qu'on supposait amis de L'Angleterre et de la nouvelle constitution, qui a enfin donné protection et faveur à ses ennemis ; mais ces espérances ont toujours été rendues vaines par le soussigné ; et la manière évasive avec laquelle le Prince de Belmonte, au nom du Roi, a répondu à ses demandes, prouve suffisamment que S. M. regarde encore les Anglais comme ses ennemis, qu'elle persiste toujours dans la résolution de s'opposer à leurs intérêts, et de heurter l'exécution des sage mesures dans lesquelles elle s'est engagée. Envain le Gouvernement Britannique a continué de donner les preuves les plus fortés de sa loyauté et bonne foi, envain il s'est abstenu de se prévaloir des occasions d'hostilités que la conduite du Gouvernement Sicilien a souvent offertes ; S. M. paraît être résolue d'oublier que c'est l'assistance de L'Angleterre qui l'a jusqu'ici maintenue sur le trône ; elle semble vouloir fermer les yeux sur le fait que l'ingérence mal représentée qu'a pris L'Angleterre dans les affaires de Sicile a eu lieu, non moins pour soutenir les droits et les privilèges de S. M., que pour faire le bien de la nation ; que le Parlement dont le trône craignait toutes sortes d'hostilités,

elles naitront naturellement de la lecture qu'on en fera. Il est ce-
 coss l'influence de la Grande Bretagne, n'a fait qu'accroître à la famille Royale les
 moyens de splendeur, respecter sa dignité, et confirmer ses droits.

“ Ces faits n'ont pas produit sur l'esprit de S. M. les impressions qu'on en atten-
 dait. S. M. persiste à regarder comme ses ennemis ceux de qui elle reçoit toutes
 sortes d'appuis et d'avantages, et comme ses amis ceux qui la conduisent de dif-
 ficulté en difficulté, de péril en péril. Chacun des actes de S. M. confirme la position
 hostile qu'elle a prise, et il est à craindre qu'à la fin cette conduite n'attire sur S. M.
 une opinion correspondante de la part du Gouvernement Britannique.

“ En conséquence d'un semblable changement dans ses sentiments, ne peut être
 que très préjudiciable aux intérêts de S. M. tandis qu'au contraire son adhésion aux
 vûes de L'Angleterre et l'adoption des vrais intérêts de l'alliance, ne manqueraient
 pas d'exciter par tout la prospérité de S. M.

“ Tout ce qui vient d'être exposé ci dessus, justifie suffisamment Lord William
 Bentinck à persister dans les demandes qu'il a faites, et il prie Mr le Prince de Bel-
 monte de réfléchir que, si par un refus, ou par de nouvelles évasions, on veut tenter
 d'empêcher ou de différer l'exécution de la promesse de S. M., le résultat ne sera
 pas celui de faire manquer celle de la mesure à la quelle S. M. s'est engagée ; mais
 bien et uniquement celui d'obscurcir le caractère de S. M. et d'imprimer une tâche
 indélébile sur sa bonne foi ; d'attirer sur S. M. les hostilités de la Grande Brétagne,
 et de lui faire perdre tous les grands avantage qu'elle a retirés de son alliance avec
 L'Angleterre, ainsi que tous les autres, que dans les tems futurs, elle pourrait encore
 attendre de cette alliance.

“ Lord William Bentinck a l'honneur d'être &c.

“(signé) W. C. BENTINCK.

“ OBSERVATION.

“ À la lecture de cet éternel office, on serait tenté de croire que c'est le Lord
 Lieutenant qui prétend dicter la loi aux Irlandais, car outre le ton impérieux qui y
 régne, il n'y est question que des intérêts de L'Angleterre auxquels apparemment,
 selon Lord William, S. M. Sicilienne est obligée de sacrifier passivement les siens.
 Il est donc inutile de l'analyser pour en faire sentir toute l'inconvenance, et je me
 bornerai à en refuter un seul article.

“ Il n'est pas vrai qu'on ait donné à entendre à Mylord, que le Billet du 26
 Octobre 1812, n'était pas une promesse, puisque jusqu'ici il ne l'avait pas donné pour
 tel ; qu'au contraire, à dater de sa lettre du 10 Janvier 1813 au Père Caccamo, il a
 toujours soutenu que c'était un traité solennel, et qu'il n'a renoncé à lui prêter ce
 caractère, pour y soubstituer celui de promesse, que dans sa note du 26 février, con-
 certée avec son complice le Prince de Belmonte, qui lui fit, sans doute, concevoir que
 cette première qualification était absurde. Ce ne peut être, en effet, que ce motif
 qui détermina Mylord à retirer son office du 29 Janvier, pourvû que les Ministres du
 Roi consentissent aussi à retirer leur réponse, dans laquelle ils refutaient si victori-
 eusement le titre *traité*, qu'il ne savait que leur repliquer ; sans cela, on n'expliquerait
 pas la raison qui aurait pu le déterminer à faire ce pas retrograde ; mais l'opinion du
 Roi sur ce point est consignée dans les notes que fit S. M. de sa main, tant à la
 lettre que je viens de citer, qu'à l'office du 15 Janvier. Quelques soient donc les
 expressions dont Mr de Belmonte, d'accord avec Lord William, se soit servi au nom

pendant bon d'observer, que la manière dont Lord William y parle du Roi forme un parfait contraste avec les éloges qu'il donnait à S. M. dans celui du 3 Mars, qu'il ne prend point a partie le Ministre qui a rédigé la réponse [155] dont il se plaint ; qu'enfin, soit dans cet office, soit dans les précédents, ses griefs contre la Reine se réduisaient à ce que, selon lui, S. M. est opposée aux intérêts de L'Angleterre. D'après cela donc, toute Souveraine qui ne sera pas dévouée au gouvernement Britannique, devra s'attendre à être chassée de ses Etats et une pareille maxime en droit public, paraîtra au moins nouvelle. Il faut pourtant convenir, que le lecteur le plus impartial, même le plus indifférent, ne pourra être qu'indigné du contenu de ce long et outrageant office, dans lequel Lord William semble avoir pris à tâche de réunir tous les genres d'insultes ; c'est un Pro-Consul qui parle à un de ces Rois Affricains, vassaux ou plutôt esclaves de la République Romaine : c'est Scipion qui ordonne à Massinissa de chasser Sophonisbe et quel est l'audacieux qui tient ce langage à un Roi independant ? Le Ministre de son allié. Cette idée seule fait horreur et il ne manque à la gloire de Mylord, que

du Roi, lesquelles se rapportent au contenu du Billet, les arguments qu'on prétend en faire tirer à ce représentant Britannique sont tout aussi faux que l'étaient les premiers, puis que S. M. ne pouvait ratifier que ce qui existait. Le Roi confirme tout au plus que la Reine s'est déterminée de passer tout l'hiver à Ste Marguerite, comme à partir pour Vienne au printemps ; et aux yeux du juge le plus rigoureux, cette détermination n'engage personne, pas même S. M. qui l'a prise, par conséquent bien moins encore le Roi ; car dans aucune langue les mots : *Je me suis déterminé*, ne signifient point, *je m'engage*, ou *je promets*.

“ Si les Ministres avaient dit : Le Roi obligera la Reine de passer tout l'hiver à Ste Marguerite, et de partir pour Vienne au printemps, S. M. en confirmant la teneur d'un pareil écrit, aurait, en effet, contracté un engagement, dont cependant à la rigueur, elle n'aurait pû remplir que la première partie, puis qu'il est aisé de démontrer qu'elle n'avait pas le droit de renvoyer la Reine dans sa famille. Il est donc inutile d'entasser des sophismes, pour établir la réalité d'un fait qui n'existe pas et cette manière de raisonner fait peu d'honneur à la logique de la cabale Willielmine, d'autant que celle qui regne dans le reste de la note n'est pas meilleure.

“ Quoiqu'il en soit, cette nouvelle intrigue n'est qu'une preuve de plus de la bonne foi de Lord William, comme de la loyauté si vantée avec laquelle il traite les affaires ; et elle était inutile, puisque depuis longtems, il a donné sa mesure à cet égard. On voit, au surplus, que ces deux personnages ne connaissent pas même les formes diplomatiques, car ils ne se qualifient dans aucun de leurs offices respectifs, qui n'ont que celle, d'une invitation à dîner : *Lord William Bentinck a l'honneur, Le Prince de Belmonte a l'honneur*. On se demande quel est l'un, et quel est l'autre ? Il faut pourtant espérer qu'avec le tems, ces Messieurs se formeront, et adopteront un style plus conforme à ce que leurs fonctions publiques exige d'eux.” M. C. 112.

d'avoir pû signaler ses fureurs dans la Convention Nationale de 1792 où, je répète avec confiance, qu'il aurait surpassé Robespierre.

M^r de Belmonte se croyait sûr que le retour du Roi à l'autorité avait été fixé au 10, malgré qu'on eût fait insinuer à S. M. que Lord William avait donné ses ordres, pour faire avancer, à marche forcée, un renfort de troupes Anglaises, au risque de dégarnir les points où l'ennemi pouvait tenter un débarquement. Il se contenta donc le 9 de prévenir par écrit S. M. qu'il venait de recevoir une autre note de ce Représentant Britannique, qu'on s'occupait à la traduire et qu'il se ferait un devoir de lui parler le soir (apparemment que cette fois, on ne voulut pas renouveler la force de la prétendue traduction envoyée par Mylord); le but était de commencer à mettre le Roi dans l'inquiétude et de le porter à hésiter sur le parti à prendre pour le lendemain: mais on se trompa. Le même jour 9 vers les deux heures de l'après midi, S. M., sans en prévenir personne, écrivit un billet à son fils, pour l'avertir qu'avant la nuit, elle serait au Palais, où elle [156] voulait trouver les secretaires d'Etat. Lord William en eut l'avis à l'instant même et ne pouvant croire à la nouvelle, il se revêtit d'une redingote et courrut à pied se poster dans la rue par laquelle S. M. devait arriver.¹ Il la vit passer, à son grand étonnement, et malgré la rage dont il était possédé, il n'osa se dispenser de la saluer dans la crainte d'être assommé par le peuple, qui à la vûe de son maître, montrait un enthousiasme dont on ne peut se faire une idée juste. Vainement Mylord nierait cette anecdote, car elle serait attesté par toute la ville et j'en fus moi même un des témoins oculaires. Cependant les ordres de S. M. avaient été exécutés et les ministres y avaient obéi. Le Roi leur declara sa volonté de reprendre les rênes du gouvernement; il remit en même tems, à M^r de Belmonte, la minute de la depêche par laquelle S. M. abolissait le Vicariat, lui ordonnant de la notifier sur le champ à toutes les autorités et de la communiquer à Lord William. S. M. chargea, en même tems, M^r de Castelnuovo de rédiger le projet de celle qu'il était nécessaire de publier sans délai pour la convocation du Parlement et de le lui rapporter au plutôt.²

¹ "To my great surprise I heard in the evening that the King was to arrive at 5 o'clock. . . . He said to all the Ministers assembled together: Figli miei, my health, by the blessing of God, has been restored, and I intend to resume the reins of government." BENT. 9 Mars 1813.

² "The King . . . was determined not to give way. He would not be at my feet as had been his son Francesco." BENT. 10 Mars 1813.

Le Roi après avoir reçu les hommages de toute la Cour, qui s'était empressée de venir les lui offrir, allait se retirer dans l'intérieur de son appartement, lorsque son douxereux Ministre des affaires étrangères lui remit l'office de Lord William qu'il avait annoncé à S. M. dans la lettre du matin.

Le 10 M^r de Belmonte alla, de bonne heure, rapporter au Roi que Mylord s'était présenté chez lui fort en colère de ce qu'on ne lui avait pas fait part de la cessation du Vicariat et dit que pour calmer ce Ministre, il l'avait assuré qu'en rentrant chez lui, il y trouverait certainement le billet de participation, qui n'avait pû être expédié la veille ; mais il ajouta, que tous ses efforts avaient été vains et que sa seigneurie n'avait pû entendre raison. S. M. lui rendit l'office de Mylord et lui ordonna d'y répondre, ce qu'il fit aussi lachement qu'à l'ordinaire.¹

¹ " RÉPONSE DU PRINCE DE BELMONTE À LORD WILLIAM.

" PALERME le 10 Mars 1813.

" Le Prince de Belmonte a mis sous les yeux de S. M. le Roi son maître le nouvel office que Lord William Bentinck, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique lui a fait l'honneur de lui adresser en date du 8 du Courant, relativement aux points contenus dans celui du soussigné du 6 du même mois. S. M. a ordonné au Prince de Belmonte de manifester à S. E. que, constamment et sincèrement attachée à S. M. Britannique, depuis une époque très reculée, elle continuera de mettre toute son étude à resserrer toujours davantage les liens d'amitié et d'alliance qui heureusement subsistent entre les deux cours Royales, et qu'elle ne négligera aucune occasion de concourir avec franchise et sincérité à toutes les mesures qui peuvent consolider ces liens, mais que, quant aux objets du susdit office de Lord William Bentinck, S. M. est vivement peinée de ne pouvoir que lui confirmer ce qui lui a été communiqué par le soussigné dans ses précédentes notes.

" Le Prince de Belmonte a l'honneur d'être.

" (signé) LE PRINCE DE BELMONTE."

M. C. 120.

" I determined to go personally to the King and see if I could not frighten him. I accordingly went at half-past three and was immediately received. . . . He spoke of the alliance. . . . I said that . . . it was my duty to warn him of the consequences that might ensue from his persisting in his previous refusal. What consequences, what consequences, he said. . . . I said, *Je suis un homme simple*. He answered, *Je suis plus simple que vous, et plus honnête que vous*. I made a bow, and he recollected himself, *Je suis honnête, vous pouvez l'être aussi*. . . . I said that the object of the King of England was to secure the Constitution . . . the King could never permit that it should be destroyed. The King took fire at the word Permit. Permit, permit, permit, he repeated, England has no right to interfere." BENT. 11 Mars 1813.

" The King made some objection to the right of the Prince Regent's interference,

[157] La Reine avait été surprise en route d'une violente attaque de convulsion, qui obligea S. M. de s'arrêter à S^{te} Marguérite, village situé à quatre lieues de Castelvetro et d'y passer quelques jours.

Vers les cinq heures de l'après midi, on chanta un *Te Deum* à la Cathédrale et la Cour y assista, selon l'usage. On ne devait pas prévoir que cette cérémonie religieuse deviendrait pour Lord William, un nouveau prétexte de tracasseries et qu'elle serait la source de tous les désagréments, que le Roi à éprouvé depuis.

L'Eglise est très vaste et malgré cela, elle était remplie à ce point que on s'y étouffait, il en était de même de la place qui la précède et des avenues des palais, on peut même assurer, que sans exagération, il s'était assemblé au déla de quarante mille âmes, pour jouir de la satisfaction de voir un maître qui leur était cher ; ce n'était pas des gens de la classe absolument populaire, mais des bourgeois bien vêtus, appartenants à celle qu'on désigne en Italie par le mot *Galantuomini*.

Les cris de vive le Roi se firent entendre dès que S. M. se montra ; la Cathédrale en retentit du moment ou elle y entra et ils ne cessèrent pas même pendant la bénédiction. Je ne rapporte pas ce fait d'après les autres, puisque j'y étais présent et je puis certifier que dans les acclamations populaires, il ne fut jamais question des Anglais, je ne crains pas même d'invoquer à cet egard le témoignage de ceux, qui assistèrent à cette cérémonie, à la quelle la curiosité en avait attirer un assés grand nombre.

Quand le Roi remonta en voiture, la foule se pressa autour de lui, voulait la dételé, pour la traîner a bras et S. M. eut beaucoup de peine à l'empêcher ; mais le cocher qui la conduisait fut obligé d'aller au plus petit pas, pour n'écraser personne. Enfin il est de toute vérité, que jamais souverain n'a été plus applaudi de ce que le fut S. M. en cette occasion et la scène était véritablement attendrissante.

S. M. étant rentrée chez elle, tout le monde se rassembla sous les fenêtres qui donnaient sur la grande place ; les cris de vive le Roi continuèrent [158] et S. M. temoigna le désir qu'on se retirat ; le Prince de Cassaro lui dit que sans doute on attendait qu'elle se montrât au balcon ;

which led to my stating that His Royal Highness would never permit the constitution to be destroyed. The word 'permit' made the King extremely angry. . . . When I returned to my own house I learned that the town was in great agitation. Amidst the acclamations of 'God save the King' it was said that cries of 'Out with the English' had also been mixed. Money was universally stated and believed to have been spread among the populace . . . considerable alarm was excited. . . ." F. O. Sicily 57, Bentinck à Castlereagh, 18 Mars 1813.

mais le Prince de Belmonte qui se trouvait là et dont le regard exprimait le dépit eut la mal-adresse de répondre : *Quoi Monsieur ? vous voulez que le Roi encourage et applaudisse ainsi une insurrection !* M^r de Cassaro lui répliqua : *l'observation est étrange, vous appelez insurrection les applaudissements que des sujets prodiguent à leur maître et s'ils le huiaient, comment donc caractériseriez vous leur conduite ?* L'Aristide se tut et malgré la docte réflexion qu'il venait de faire, le Roi se montra ; les chapeaux volèrent en l'air, après quoi, à l'instant même, la foule disparut, mais les factieux s'allarmèrent de cet événement, qui n'était pas d'un bon augure pour leurs projets futurs. Le soir, le Roi donna l'ordre aux secrétaires d'Etat, de continuer les conseils de sanction, dont elle n'exclut pas même Lord William, comme elle aurait pû le faire, puis qu'il n'était qu'intrus.

Le lendemain 11, un autre *Te Deum* devait être chanté à S^t François, Eglise à laquelle les Palermitains ont une dévotion particulière et la Cour se disposait à y aller, comme cela se pratiquait, même par les vice-Rois, en semblable occasion. Vers les onze heures du matin, Lord William se présenta chez le Roi, qui croyant d'abord qu'il ne venait que pour le saluer, s'avança au devant de lui. S. M. avec sa bonté ordinaire, lui demanda des nouvelles de sa santé ; mais Mylord, au lieu de répondre à cette politesse, comme il l'aurait dû, prit un ton du supériorité, à peine supportable envers un de ses subordonnés ; il accabla S. M. des reproches les plus durs, sur ce qu'elle n'avait jamais voulu suivre ses conseils, ajoutant qu'il ne pouvait prédire d'une telle conduite, que les plus funestes conséquences.

Le Roi répondit à cet insolent discours avec autant de sang froid que de dignité *qu'ayant toujours été le fidèle ami de L'Angleterre, il croyait n'avoir rien à en redouter et qu'au reste, il n'avait jamais voulu faire que le bien.*

[159] L'audacieux Lord William répliqua : *on le croyait ainsi jadis ; mais Votre Majesté m'a donné des preuves du contraire et je la regarde aujourd'hui comme étant nôtre ennemi, au moins autant que la Reine.*

Le Roi justement piqué, fit sentir à Mylord qu'il oubliait, sans doute, à qui il parlait, et ajouta que, *non seulement il n'avait jamais manqué à sa parole, mais qu'encore il en était incapable.* L'énergumène Bentinck perdant alors toute mesure ; *les paroles—dit il—sont une chose, les faits en sont une autre et V. M. se repentira de sa conduite.*

Le Roi, à bout de patience, finit par lui déclarer que s'il était venu pour l'intimider, il s'était trompé dans son calcul, parceque n'ayant rien

à se reprocher, il ne craignait que Dieu et qu'au surplus, il le pria de cesser ses propos insultants, auxquels S. M. n'était pas accoutumée. Le Roi le laissa seul, et rentra dans son cabinet. Peut être S. M. eût elle pû prendre un parti plus sévère, vis-à-vis d'un téméraire qui malgré sa qualité de Capitaine Général à son service, osait venir le braver de cette manière, jusques dans son appartement, mais elle préféra d'éviter tout éclat et on abusa de son extrême clémence, comme il arrive presque toujours en pareil cas.

Lord William, de son coté, sorti du Palais écumant de rage, il courut chez son fidèle Belmonte, où on delibera sur ce qu'il y avait à faire. Ils conclurent ensemble qu'il fallait semer l'alarme, en faisant prendre les armes aux Anglais,¹ sous prétexte de leur propre deffense et persuadant aux chefs des corps, qu'on avait acquis les preuves d'un complôt formé contre leur sureté, on résolut aussi de ne pas tenir le conseil de sanction, et Mylord laissa à M^r Belmonte un billet qu'il écrivit sur son bureau, pour s'excuser d'y assister.²

La conversation qui venait d'avoir lieu, avait naturellement échauffé la bile du Roi et S. M. s'était jettée sur un soffa, pour s'y reposer ; mais, on lui annonça bientôt le Général Bourcard Gouverneur de Palerme, qui disait [160] avoir à lui parler d'une affaire pressante. S. M. ordonna qu'on le fit entrer et elle apprit de lui, que le Général Mackferlane venait de le prévenir de la part de Lord William, que les troupes Anglaises, casernée hors des portes, avaient ordre de prendre les armes et de se tenir prêtes à entrer en ville au premier ordre qu'elles en recevraient.

¹ Les troupes anglaises furent assemblées pour prévenir une émeute à l'occasion du *Te Deum* à St. François. Le Roi le sut, et décida de rester au Palais.

² "OFFICE DE LORD WILLIAM AU PRINCE DE BELMONTE.

" PALERME le 11 Mars 1813.

" Lord William Bentinck a l'honneur d'accuser la réception de la note de S. E. le Prince de Belmonte lui a envoyée hier, relativement à l'assemblée aujourd'hui du conseil, pour la sanction au bureau des affaires étrangères. Après tout ce qui s'est passé, et se passe actuellement, il n'est pas possible au soussigné d'assister à des conseils dans les quels on doit discuter les actes du Parlement.

" Si ce gouvernement change l'allure malheureuse de ses affaires, c'est alors que le soussigné ne manquera pas de coopérer, comme il l'a fait, à tout ce qui peut regarder ce pays.

" Lord William Bentinck &c.

" (signé) W. C. BENTINCK."

Quelques moments après, parut le Capitaine de justice; celui ci rapporta à S. M. qui venait de se mettre au lit, qu'ayant été appelé par Lord William, ce Ministre Britannique lui avait répété la même chose dont venait de l'instruire M^r Bourcard, donnant, pour motif de cette précaution, ce qu'il appelait l'insurrection de la veille et copiant ainsi les expressions dont s'était servi le Prince de Belmonte, insurrection (disait-il) qu'il savait avoir été payée par le Prince de Cassaro, le Prince de Cutó, et le Comte S^{te} Marco, assurant que ces MM. y avaient employé chacun cent onces et les avaient fait distribuer au peuple, à raison de quatre Tarius Siciliens par tête (c'est à dire, trente deux sous monnaie de France) qu'il avait la certitude que la Cour allant à S^t Francois, on ferait crier : *Vive le Roi, chassons les Anglais*; qu'il y allait l'honneur de sa nation de l'empêcher; qu'en conséquence, ayant communiqué tout cela à son conseil de guerre, il y avait été décidé, qu'on s'emparât des places et de toutes les portes de la Ville; qu'on les garnirait de Canons et qu'ainsi on assurerait la tranquillité. Le Roi chargea le Capitaine d'aller dire à Lord William, qu'une telle idée était un rêve, que personne n'en voulait aux Anglais, qu'au surplus, il avait trouvé S. M. couchée et qu'assurément rien de sa part n'annonçait des projets hostiles.

Le Roi fit néanmoins appeler le Prince de Belmonte et lui ordonna de faire deux offices à Lord William, l'un pour lui demander les motifs du mouvement des troupes Britanniques, et l'autre pour lui notifier la volonté de S. M. que les Conseils de sanction continuassent sans interruption.¹ [161] L'accusation que faisait Lord William contre le Prince

¹ "OFFICE DU PRINCE DE BELMONTE A LORD WILLIAM.

" PALERME le 11 Mars 1813.

" S. M. le Roi des deux Siciles a été informée que S. E. avait fait avertir le Lieutenant Général Bourcard par le canal du Général Mackferlane, et avait prévenu directement le capitaine de justice, de l'ordre donné aux troupes anglaises de se réunir sur leurs places respectives, comme en effet, elles se sont réunies et qu'ils ne devaient pas être surpris, si elles étaient dans le cas d'entrer armées dans la capitale, ce qui n'a pas eu lieu. S. M. aurait regardé cela comme une formalité d'usage, si elle n'eût été assurée que c'était la première fois qu'on le pratiquait ainsi. Devant en conséquence supposer, que sans un objet très important on n'aurait pas fait de telles dispositions, elle a ordonné au soussigné Prince de Belmonte de prier S. E. Lord William Bentinck, de vouloir bien avoir la complaisance de lui communiquer les motifs qui ont déterminé la réunion des dites troupes anglaises, et quel cas aurait pu nécessiter leur entrée dans cette ville ?

" Le Prince de Belmonte &c.

" (signé) LE PRINCE DE BELMONTE.

de Cassaro et les deux autres gentilshommes Siciliens, était d'autant plus ridicule, que vû le nombre et l'état de ceux qui avaient composé la soi-disante insurrection, avec cinquante mille Onces on ne l'aurait pas mis en mouvement, qu'en supposant même, qu'on eût pû l'operer à quatre Tarius par tête, comme le prétendait Mylord, il en aurait conté au moins six mille onces, au lieu de trois Cents, et ces MM. n'employaient pas ainsi leur argent.

Dans la matinée du 12, le Prince de Belmonte vint faire part au Roi, de l'état de violence dans laquelle était Lord William, comme des menaces terribles qu'il lui avait faites.¹ S. M. le chargea de faire entendre raison à ce despote et elle lui fournit des arguments à l'évidence desquels il était impossible que l'homme le plus déraisonnable refusât de se rendre. Si on s'en fût servi pour le convaincre, M^r de Belmonte feignit de se charger de la commission et après avoir tenu chez le Prince de Castelnuovo un long conseil avec Mylord et le Chevalier Settimo, il revint dire au Roi que rien ne pouvait faire démordre le Ministre Britannique de ses prétentions, et que tout était perdu, si on n'y cédaît à l'instant.

Le Marquis de Spaccaforno, fils aîné du Prince de Cassaro, parle Anglais et Lord William le 11 au soir, lui avait écrit un billet pour le prier de passer chez lui le lendemain. Il s'y rendit et Mylord lui tint tous les violents propos qu'on trouva réunis dans son office du 13, qui sans doute, était déjà rédigé, il lui fit aussi l'étalage des menaces de rupture et d'hostilités qu'il renferme; il chargea le Marquis de tout rapporter à son père et de l'engager d'aller sur le champ en rendre compte au Roi. Le Prince de Cassaro lui fit répondre, qu'il y avait inconséquence de la part de Mylord de recourir encore à sa médiation, après lui avoir déclaré ne vouloir plus traiter avec lui et [162] avoir exigé qu'il sortît du Ministère comme du Conseil, qu'ainsi, il ne lui

“ NOTE.

“ Ici le Prince de Belmonte dissimule la moitié du fait, par ce que, quoiqu'il en dise, les troupes entrèrent dans la ville, en tout ou partie, et affectèrent de traîner du canon dans la rue de Tolède, la principale, comme la plus peuplée de cette capitale.”
M. C. 121.

¹“ I met Settimo by appointment. I went to say that it was my intention to carry by force the points I demanded even to the setting aside of the King, and that my idea was to take the government under my protection, appointing a Council to manage the affairs until a Parliament could be assembled. . . . Belmonte returned from the King who said that I was brutal—per i miei peccati Iddio mi a mandato quest'uomo. . . .” BENT. 12 Mars 1813.

convenait de se charger de rien, ne voulant désormais s'occuper d'autre chose que de solliciter sa démission, à la quelle il esperait que S. M. daignerait consentir incessamment. Cependant, il chargea son fils de dire au Satrape, que le peuple tranquille et attaché au Roi, avait vû, la veille, de très mauvais œil, l'entrée des troupes Anglaises dans la ville, qu'il en était même résulté des murmures, parce qu'on attribuait à cela l'absence de S. M. à la cérémonie de St Francois, où on s'était attendu qu'elle paraîtrait, et que des mesures aussi indiscretement prises pouvaient entrainer de grands inconvéniens. En effet, il est certain qu'au point où les têtes étaient montées, si le Roi eût dit un mot, les Anglais, malgré leur apparât d'artillerie, qu'ils avaient affecté de faire traîner dans les rues principales, seraient probablement mal trouvés de cette impolitiques levée de bouclier ; mais S. M. au contraire, fit recommander la tranquillité et elle ne fut pas troublée malgré cette provocation.

Une telle démarche de la part de Lord William vis-à-vis du Prince de Cassaro, dans les termes, où ils en étaient, prouvait jusqu'à l'évidence, que le parti factieux ne savait plus où donner de la tête et ce sage Ministre en en rendant compte à S. M. ne négligea pas de lui en faire la remarque.

Dan la matinée du 13, le Prince de Belmonte se présenta chez le Roi, sous prétexte de demander à S. M. si elle avait quelque chose à lui ordonner. On se doutait bien que le Prince de Cassaro n'avait pas laissé ignorer à S. M. ce qui s'était passé la veille entre son fils et Lord William, et on voulait s'assurer de l'effet qu'avait pû produire cette nouvelle tentative ; il dit au Roi, que sans son ordre, il avait vû Lord William et l'avait laissé indécis sur le parti qu'il avait à prendre. S. M. n'entra dans aucun détail à cet égard ; elle se borna [163] à demander a M^r de Belmonte, pourquoi on ne tenait pas les Conseils de Sanction, suivant l'ordre qu'elle en avait donné et pourquoi le Prince de Castelnovo ne lui présentait pas la minute de la dépêche relative à la convocation du Parlement, quoique dès le 9, S. M. l'eût chargé de le rédiger ? L'Aristide répondit, que tous les Secrétaires d'Etat se regardent comme paralysés, puisque le Ministre d'Angleterre menacait d'hostilités ; ils se voyaient dans l'impossibilité de rester en place. Le Roi repliqua, qu'il ne les renvoyait pas et qu'il voulait seulement que les affaires allassent leur train. S. M. ne s'aperçut pas, sans doute, que la réponse de M^r de Belmonte était une annonce indirecte de ce qui avait été concerté pour le lendemain.

Dans l'après midi du jour précédent, il s'était tenu un grand conseil chez M^r le Duc D'Orléans, et averti chez le Roi où il avait été diner, qu'on n'attendait que lui pour le commencer, il quitta brusquement S. M. pour s'y rendre. On y rédigea un office, qu'on convint de tenir prêt, pour le faire paraître dans le cas où la nouvelle intrigue, ourdie après du Prince de Cassaro, ne produirait rien. Lors donc que le Prince de Belmonte se fut assuré qu'il en était ainsi, il resolut de lâcher cet office. Il n'avait pas paru chez le Roi dans la soirée du 13 ; mais il s'y présenta le 14 au matin et le remit à S. M.¹

1^o OFFICE DE LORD WILLIAM AU PRINCE DE BELMONTE.

“ PALERME le 13 Mars 1813.

“ Le soussigné se voyant forcé de revenir sur ce qui concerne la conduite passées du gouvernement Sicilien, s'abstiendra d'entrer dans le détail des différents points, qui pour tant d'années ont donné occasion à de si fréquentes remontrances de la part du gouvernement Britannique. Ces remontrances portaient généralement sur le système peu judicieux tant civil, que politique et militaire, adopté pour la Sicile ; sur la méfiance, le peu d'égards, et l'équivoque amitié envers la Grande Bretagne. Les vûes principales de cette politique semblent avoir été d'insulter aux droits du peuple, de ne pas mettre à profit les ressources de l'île, d'accroître le mécontentements, quand tous devaient être unis pour la sureté commune, de laisser, au moment du plus grand danger, le soin de la propre sureté aux efforts uniques de l'allié, et ensuite de se refuser à se prêter aux demandes de ce même allié pour l'assister dans sa propre cause, en contrebalançant les forces anglaises et la bonne volonté des Siciliens par une force étrangère considérable à laquelle on avait eu soin d'insinuer des sentiments d'hostilité contre l'une et les autres : d'où il est résulté la diversion la plus effective en faveur de l'ennemi, de rejeter constamment tout conseil du gouvernement Britannique, mais de ne jamais cesser de faire des professions solennelles de loyauté, de fidélité et d'attachement.

“ Le soussigné fera ses observations de la date de la découverte de la correspondance secrète qui s'entretenait par des personnes en qui S. M. mettait tout sa confiance, et aux quelles elle abandonnait l'administration de ses affaires. On ne fera pas mention ici des communications entretenues avec l'ennemi par d'autres officiers inférieurs du gouvernement de Messine, qui étaient en même tems les agents confidentiels de S. M. la Reine, et du Duc d'Ascoli. La voix universelle de la nation Sicilienne et de toutes les autorités Britanniques, qui avaient fait résidence dans cette île, avaient porté à la connaissance du gouvernement anglais la possibilité de ce fait, lequel forma en conséquence un des points des instructions du soussigné. La correspondance fut découverte, l'examen des preuves et papiers fut exhibé à S. M. et sagement refusé ; ils furent transmis au gouvernement Britannique, qui déclara être parfaitement convaincu du fait. Ici il y avait une infraction directe aux obligations de l'alliance, ce qui pouvait justifier toute extrémité quelconque contre S. M. Sicilienne, par ce qu'on pouvait alléguer que quand bien même S. M. eût ignoré les dits faits elle n'en était pas moins responsable de la conduite de la Reine et de ses Ministres ; mais observez la modération et la magnanimité du gouvernement Britannique ! il ne

Pour entasser dans une note Ministerielle autant de mensonges, de se prévaut pas de cet acte de perfidie, la faiblesse du gouvernement Sicilien le sauva. La grande Bretagne n'avait ni vûes d'ambition, ni d'intérêt sur la Sicile, et elle n'avait point de désirs personnels à satisfaire. Le seul qu'elle avait constamment eu, était celui de soutenir la dynastie, et d'assurer l'indépendance de l'île du joug de la France ; de contribuer à la félicité et liberté du peuple, conformément à ces idées libérales, autant qu'éclairées. On donna à ces faits la plus indulgente interprétation ; on crut au caractère de loyauté et de bonne foi du Roi, et on maintint ardemment l'espérance, que ce n'avait été qu'un abus de la confiance de S. M. Les habitudes de sa vie fesaient supposer que S. M. avait ignoré les opérations de son gouvernement. Il était probable que l'ascendant de la Reine lui eût caché le véritable objet de ces communications, et leur eût donné un caractère d'innocence. D'après cela, l'unique satisfaction requise alors, se réduisit à une sureté pour le futur, à l'éloignement, et non même au châtement des auteurs de l'offense, à une simple précaution pour que les mêmes choses n'arrivassent plus, et à ce qu'on ne mit pas d'entraves au rétablissement des affaires du Royaume.

“ Ce serait un grand avantage pour la réputation de S. M. comme pour sa félicité et pour le bien de ses domaines, si elle avait suivi une conduite correspondante à cette modération ; mais S. M. continua de persister dans la même illusion, la Reine conserva le même pouvoir, et bien que le Duc D'Ascoli réside à Cagliari, son fidelle suivant fut retenu auprès de la personne du Roi, et au moyen d'un petit changement dans les agents, les mêmes motifs et probablement la même correspondance continua d'influer sur les sentiments de S. M. ; au lieu de se prêter aux désirs de la Grande Bretagne et de la Sicile, le Roi a maintenu l'attitude d'une constante hostilité ; sous la sanction et l'influence de son nom, on a fait avec succès tous les efforts pour retarder la continuation de la constitution, pour faire naître des désordres dans le Royaume, ou dans la capitale ; et pour discréditer le gouvernement du Vicaire général, qu'on représente au public, comme un ambitieux et comme un ingrat.

“ Malgré ces défavorables apparences, le soussigné ne désespéra jamais que S. M. voulût adopter des sentiments plus justes ; il vit les fatals effets que cette aliénation du Roi opérait sur le Gouvernement, et sur l'opinion publique ; il en connut et déplora la cause bien connue, et il fit tous ses efforts pour induire S. M. à venir à Palerme, y montrer ses dispositions favorables envers le Gouvernement existant, et pour contredire par sa conduite les sentiments de mauvaise volonté qu'on lui attribuait.

“ Malheureusement, depuis que ce conseil lui fut donné on n'a vû aucun changement dans les sentiments de S. M. ; au contraire, son hostilité semble avoir pris une tournure plus décisive, et avoir été guidée par des conseils également répugnans à sa dignité et à ses intérêts.

“ Les actes de ces derniers jours ont rendu les dispositions du Roi évidentes. La résolution de ne point exécuter une promesse de laquelle il ne pouvait plus se dédire, l'imprévûe et secrète manière avec laquelle on concerta la reprise de l'autorité Royale, la connaissance des individus que S. M. choisit pour ses Conseillers intimes, comme les mesures de commotion populaire auxquelles on ne s'est pas fait scrupule de recourir pour en imposer à ceux qu'on considérait comme amis des anglais et de la constitution, prouverait suffisamment le danger auquel ont été exposées l'alliance et l'île par la modération dont a usé le gouvernement Britannique dans ses mesures.

calomnies, d'impertinences et de contradictions qu'en contienne celle là, il fallait que Lord William comptât bien sur la complicité du Ministre auquel il s'adressait et sur l'extrême modération de la Cour qu'il insultait ; modération d'après laquelle il se croyait assuré qu'elle ne publierait pas les pièces d'une correspondance aussi extraordinaire ; mais il vient un tems où tout se dévoile, et ce tems est arrivé.

[164] Mylord débute par dire, qu'il "se dispense d'entrer dans le détail des points qui, pour tant d'années, ont donné occasion à de si

Ces faits répétés et puissants ne peuvent être refutés par les belles promesses et les professions de foi contenues dans les offices de V. E.

"Mais cette modération n'est plus bonne, quand L'Angleterre a différé de faire usage des droits qui lui sont acquis par la découverte de la correspondance secrète entre le gouvernement Sicilien et l'ennemi ; elle ne les a pas pour cela abandonnées ; c'était au gouvernement Sicilien de les laisser dormir pour toujours, en usant d'une conduite prudente et amicale ; mais l'objet de ce gouvernement semble avoir été l'opposé, et ses mesures ont fait que le soussigné se croit obligé de reprendre les droits que la conduite de ce gouvernement lui a donnés.

"Le soussigné est donc contraint de notifier à S. E. que la situation des choses n'admet plus de délai et qu'à moins qu'on ne lui donne une prompte et pleine satisfaction sur les points pour lesquels il a eu l'honneur de la demander et si on ne donne pas les dispositions effectives pour la sureté présente et future de la constitution et de l'alliance contre toute attaque de la mauvaise foi et de l'intrigue et à moins que les susdites dispositions ne soient observées comme sacrées, il regardera l'alliance comme rompue, et prendra les mesures qu'il croira nécessaires pour la tranquillité de la capitale, pour la sureté de l'armée Anglaise et pour maintenir l'ordre, et le bon gouvernement dans l'île.

"Le soussigne &c.

"(signé) W. C. BENTINCK."

M. C. 122.

"Sent my note to Belmonte declaring the alliance to be at an end if my views were not complied with." 13 Mars. "Belmonte called the note a chef d'œuvre." 14 Mars. BENT.

"AUTRE OFFICE DU PRINCE DE BELMONTE À LORD WILLIAM.

"PALERME le 13 Mars 1813.

"Le Prince de Belmonte accusant l'office de ce même jour à Lord William Bentinck, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique, relativement aux conseils à tenir pour la sanction des actes du dernier Parlement, a l'honneur de lui dire ; que S. M. ayant particulièrement à coeur que ces sanctions soient terminées le plus promptement possible, a ordonné qu'on tienne les dits conseils sans interruption, restant à l'arbitre de S. E. d'y intervenir quand bon lui semblera.

"Le Prince de Belmonte &c.

"(signé) LE PRINCE DE BELMONTE."

M. C. 122.

fréquentes remontrances de la part du gouvernement Britannique ; elles portaient généralement sur le système peu judicieux tant civil que politique et Militaire, adopté pour la Sicile, sur la méfiance, le peu d'égard et l'amitié équivoque envers la grande Brétagne”.

Pourquoi cette réticence et où sont ces remontrances ? On ne connaît, au contraire, que deux traités d'alliance et de subsides conclus en 1808 et 1809 entre LL. MM. Siciliennes et Britanniques et la réparation de ces prétendus griefs n'y est pas stipulée ; il n'existaient pas ; ou, ils ne pouvaient dater que de cette dernière époque ; cependant, il n'est à la connaissance de personne, qu'aucun événement ait pu y donner lieu. Cela suffit, ce me semble, pour repousser victorieusement une pareille calomnie ; j'ajouterai seulement, que ce fut, sans doute, par une suite de cette méfiance qu'en 1806 le Roi livra de bonne foi au Général Stuart les places fortes de son Royaume.

“ Les principales vûes de cette politique semblent avoir été d'insulter aux droits du peuple.”

On sent combien un pareil reproche est dépourvu de bon sens ; mais quand même il serait fondé, la providence aurait-elle donc établie Lord William juge entre le peuple et le Souverain auprès du quel il est accredité ? L'alliance, dont il ne cesse d'abuser si ridiculement pour colorer ses vexations journalières, ne l'autorise certainement pas à se mêler d'une pareille querelle.

“ On a contrebalancé les forces Anglaises et la bonne volonté des Siciliens, par une force étrangère considérable, à laquelle on avait eu soin d'insinuer des sentiments d'hostilité contre l'une et les autres.”

Mais quelle preuve a Lord William de ce qu'il avance ici ? et [165] qu'est il arrivé qui puisse non seulement la lui fournir, mais encore l'autoriser à la préjuger ? La vérité est que la fidélité de ces troupes envers le Roi, lui en imposait tellement, qu'après les avoir réformées et se les être appropriées, il n'est pas encore revenu de la frayeur qu'elles lui inspiraient.

“ Le soussigné fera ses observations de la date de la correspondance secrète, qui s'entretenait par des personnes en qui S. M. méttait toute sa confiance et auxquelles elle abandonnait l'administration des affaires ; on ne fera pas mention ici des communications entretenues avec l'ennemi par d'autres officiers inférieurs du gouvernement de Messine, qui étaient, en même temps, les agens confidentiels de S. M. la Reine et du Duc D'Ascoli.”

Voilà une assertion ; mais il serait du devoir de Mylord de la prouver

et c'est ce qu'il ne fait pas, d'ailleurs, quand même elle serait vraie ; si LL. MM. ont ignoré le fait de quoi seraient elles coupables ? On a vû, l'année dernière, un grand Souverain découvrir que son secrétaire de confiance, vendu à l'ennemi, lui communiquait tous les secrets d'Etat ; cependant le souverain n'a pas été accusé de complicité avec lui, et Lord William lui même est il bien sûr que dans le nombre de ses coopérateurs, il ne se trouve aucun ami des Français ? S'il est dans cette persuasion, il se trompe beaucoup, et la saine partie du public Sicilien, qui connaît leur principes, en juge bien autrement. Il n'est néanmoins pas inutile de remarquer, qu'ici, ce n'est plus la Reine qui entretenait les correspondances dont il est question.

“ La voix universelle de la nation Sicilienne et de toutes les autorités Britanniques, qui avaient résidé dans cette Ile, avaient porté à la connaissance du Gouvernement Anglais la possibilité de ce fait, lequel forma, en conséquence, un des points des instructions du soussigné.”

[166] Mylord ne perd pas une occasion de s'associer toujours les Siciliens ; quoiqu'il en soit, il est probable qu'il n'ignorent pas l'existence de quelque correspondance avec l'ennemi, puis que tout le monde avait connaissance de la procédure entamée à Messine par le Marquis Artale et de laquelle j'ai parlé avec détail ; si donc leur voix s'est faite entendre jusqu'en Angleterre ce n'a pû être que pour s'y plaindre que le Général Stuart avait paralysé cette procédure, malgré les efforts que fit alors la Reine pour soutenir le digne Magistrat qui la compilait et si ce qu'avance Lord William est vrai, son devoir exigeait qu'il confiât ses soupçons au gouvernement et qu'il agit d'accord avec lui pour arriver à la découverte des coupables. Pourquoi a-t-il préféré d'ourdir une trame indigne d'un homme d'honneur et créer une conjuration toute imaginaire ? C'était pour s'en prévaloir au besoin, comme il le fait dans ce moment.

“ La correspondance fut découverte ; l'examen des pièces est des papier fut exhibé à S. M. et sagement refusé ils furent transmis au gouvernement Britannique, qui a déclaré en être parfaitement convaincu.”

Cette prétendue découverte date, ainsi que je l'ai dit, des premiers jours de Décembre 1811. Ce ne fut cependant que le 25 avril 1813,¹ que Lord William écrivit au Roi pour engager S. M. d'éloigner la Reine,² sous des prétextes qui n'avaient nul rapport à la correspondance en question. Il est vrai, qu'il finissait sa lettre en disant, que si S. M. voulait

¹ 1813 en erreur pour 1812.

² Bentinck au roi, 25 Avril, 1812, déjà cité.

lui accorder une audience, il lui communiquerait des faits que *tout sentiment de délicatesse et de respect le rendent desireux de cacher*, mais ce n'est pas la même chose que ce qu'il avance ici. D'ailleurs, dans les termes où il en était avec le Roi, il ne devait pas s'attendre que S. M. voulut le recevoir.

[167] Elle lui fit dire néanmoins, de tout communiquer au Prince Vicaire et il s'y refusa. Dans cet état de choses, s'il était sûr de son fait, rien ne l'empêchait d'écrire à S. M. pour lui faire part un peu plus clairement de l'objet dont il s'agissait. Et s'il ne prit pas ce parti, ce ne peut être que puisqu'il ne sentit qu'autant il est possible de calomnier sans danger quand on ne le fait que verbalement, autant on court de risque en s'y laissant aller par écrit. Si donc le gouvernement Britannique croit à cette prétendue trahison, ce ne peut être que sûr les faux rapports de Lord William et d'après les lettres qu'il aura fabriquées et envoyées à Londres en effet, le Roi et même la Reine l'ont, en différentes occasions, sommé de les produire en original, ou même en copie et il n'en a rien fait, il n'en conclut pas moins que "*c'est une infraction à l'alliance*" et cette manière de juger qui lui est propre, est sans doute aussi très nouvelle. Au reste il faut convenir que jamais le mot alliance n'avait été profané jusqu'ici autant qu'il l'est par Mylord.

"Mais observez la modération et la magnanimité du Gouvernement Britannique ! Il ne se prévaut pas de cette perfidie ;" la faiblesse du Gouvernement Sicilien le sauva.

Je n'ai point d'intérêt à refuser au Gouvernement Anglais la modération et la magnanimité dont, au contraire, je le crois très susceptible et je ferai seulement remarquer à Lord William qu'il en fait une mauvaise application, puisque la perfidie dont il se plaint, n'existe que dans son imagination échauffée. J'ajouterai, que si l'exclamation *observés !* est admissible dans un sermon, elle est extrêmement ridicule dans un office Ministeriel et qu'elle prouve que le Sien a été composé par un Italien ; qu'enfin Mylord tombe dans une nouvelle contradiction, puisque si le gouvernement Sicilien n'a été sauvé que par sa faiblesse, il n'est pas redevable de son salut à la modération et à la magnanimité Anglaise.

"Les habitudes de la vie de S. M. faisaient supposer qu'elle avait ignoré les opérations de son gouvernement, il était croyable que l'ascendant [168] de la Reine lui ait caché le véritable motif de ses communications, et leur ait donné un caractère d'innocence."

La première partie de ce paragraphe est une insulte au Roi qu'ose se permettre un homme qui, comme Lord William, a perdu tout respect

humain et se croit sûr de l'impunité. La seconde tend à renouveler les soupçons contre la Reine et est en opposition avec ce que Mylord vient de dire sur la soi disante découverte de la correspondance avec l'ennemi. Quels étaient d'ailleurs les véritables motifs de ces communications, auxquels la Reine donnait un caractère d'innocence ? Ce serait, en les déduisant, qu'il pourrait espère d'être cru ; et le silence qu'il garde à cet égard est la preuve qu'en effet il n'a rien à dire de raisonnable.

“ D'après cela, l'unique satisfaction requise se réduit à une sureté pour le futur, à l'éloignement et non même au châtiment des auteurs de l'offense, à une simple précaution pour que les mêmes choses n'arrivasent plus et à ce qu'on ne mît pas obstacle au rétablissement des affaires du Royaume.”

Cette indulgence de Lord William, envers des criminels de haute trahison, si elle existait, serait très répréhensible, car il aurait manqué au plus sacré de ses devoirs et ce serait alors lui qui serait traître à l'alliance ; mais sont ces coupables qui ont été éloignés ? On ne connaît que le Duc D'Ascoli et le Chevalier Medici. Je ne suis pas leur deffenseur, cependant je crois qu'ils approuveront que je provoque Lord William à produire les preuves qu'il dit avoir contr'eux. Le premier, connaissant l'acharnement avec lequel Lord William le poursuivait, n'aurait pas mis tant de résistance à son départ, s'il eût craint que ce Ministre eût fait, sur son compte, des découvertes de ce genre, et personne même ne croira qu'en ce cas, sa Seigneurie eût poussé l'indulgence jusqu'à lui laisser la liberté de s'éloigner. [169] A l'égard du second Milord ne fit aucune difficulté de lui donner des passeports pour L'Angleterre, dont il profita dans le tems ; il était donc sûr, qu'on ne pouvait lui rien reprocher, sans quoi il n'aurait certainement pas été assez dupe, pour aller lui même se livrer à la vengeance du Gouvernement Britannique.

Le rétablissement des affaires du Royaume, que Lord William affecte de confondre avec les objets politiques de l'alliance, quoiqu'il y soit fort étranger, ne le regard nullement, surtout d'après l'aveu positif qu'il en fait lui même dans le septième paragraphe de son office du 2 Aout 1811, rapporté sous la lettre (B).¹ Ce sont là les véritables instruction de sa Cour et le reste de sa conduite n'est que l'effect de l'exaltation de sa tête, comme des principes subversifs de tout ordre social, dont il fait profession. Il est donc bien étrange de lui voir dicter, sur ce point, des loix aussi impérieuses que le sont celles qu'il se permet.

¹ Bentinck à Circello, 2 Aout 1811, déjà cité.

“Ce serait un grand avantage pour la réputation de S. M. comme pour la félicité et le bien de ses domaines, si elle avait suivi une conduite conforme à cette modération.”

On ne sait ce que cela veut dire et si Lord William, en parlant de modération, entend faire allusion à la sienne, on sera fondé à lui demander ce qui serait donc arrivé, s'il en avait moins montré? “La Reine conserve encore le même pouvoir, ainsi S. M. continue à persister dans la même illusion.” De quoi se plaint Lord William et en quoi consiste cette illusion? Ce n'est là qu'une vaine déclamation, à laquelle il est impossible de répondre puis qu'elle ne porte sur aucun fait.

“Bien que le Duc D'Ascoli reside à Cagliari, son fidèle suivant fut retenu auprès de la personne du Roi et au moyen d'un petit changement, les mêmes motifs et probablement la même correspondance continuent d'influer sur les intentions de S. M. ; au lieu de se prêter [170] aux désirs de la Grande Bretagne et de la Sicile, elle a soutenu l'attitude d'une constante hostilité.”

Mais si le Duc D'Ascoli était d'accord avec l'ennemi, comme se prétend Lord William, que ferait-il à Cagliari et pourquoi ne serait-il pas à Naples, où d'après cela, il aurait été reçu à bras ouverts et d'où malgré les Anglais, il pourrait entretenir des correspondances avec la Sicile très utiles au parti qu'on veut qu'il ait embrassé? Vu la manière dont je me suis expliqué sur le compte de ce courtisan, on ne me soupçonnera pas certainement d'être son ami, mais je suis juste et la calomnie me répugne, n'importe contre qui elle soit dirigée.

Le suivant retenu auprès du Roi est le Lieutenant-Colonel Frilli, dont j'ai déjà fait mention, et parceque cet officier a été sous les ordres du Duc D'Ascoli, il faut aussi le proscrire! ainsi, en suivant cette route de proche en proche, le terme en serait que, le Roi ne pourrait plus être servi. Qu'entend Mylord par, *se prêter aux desirs de la Grand Bretagne?* Quand'ils ont été raisonnables, le Roi ne s'y est jamais refusé et les Ministres de S. M. le lui ont démontré dans leur office du 10 Février, qu'il a fait retirer par ce qu'il ne savait qu'y répondre; mais par quel traité le Roi s'est-il engagé à descendre de son trône et de tout renverser chez lui pour assouvir la vengeance de quelques sujets rebelles, scandaleusement protégés par sa Seigneurie? Je ne sache pas que S. M. ait jamais promis pareille chose et il n'en est sûrement pas question dans l'alliance. Quant aux Siciliens, Lord William les a-t-il consultés pour connaître leurs desirs? Il devrait se persuader que la Sicile n'existe

pas dans le salon où il réunit journallement un club de factieux, qui ne respirent que confusion et désordre; au reste accuser le Roi de se *maintenir dans l'attitude d'une constante hostilité*, sans troupes, sans argent, sans moyens d'aucun genre, et retenu, en quelque [171] sorte comme prisonnier de Lord William. C'est l'excès de la dérision, s'est l'oubli de tous les devoirs les plus sacrés, envers une tête couronnée, que Mylord se permet d'opprimer aussi injustement, après avoir abusé de sa trop grande confiance, comme de sa bonne foi.

“Il fit tous ses efforts pour engager S. M. de venir à Palerme, pour y montrer sa disposition favorable envers le Gouvernement existant.”

On connaît, en effet, la lettre de Lord William à son complice Caccamo¹ et c'était là son principal objet, mais il est probable, que le Roi se rappella des tristes conséquences, qui résulterent d'un conseil à peu près semblable donné à l'infortuné Louis XVI, celui de déclarer qu'il se mettait à la tête de la révolution qui le détrônait et qu'avec raison S. M. ne crut pas l'exemple bon à suivre.

“Les actes de ces jours derniers ont rendu les dispositions du Roi évidentes.” Quels sont ces actes? Il est impossible de répéter ce qu'on ne connaît pas.

“La manière Secrète et imprévue, avec laquelle on a concerté la reprise de l'autorité Royal et la connaissance des individus que le Roi choisit pour ses conseils intimes, comme les mesures de commotion populaire, auxquelles on ne s'est pas fait scrupule de recourir pour en imposer à ceux qu'on considérait comme amis des Anglais et de la constitution prouveraient suffisamment les dangers auxquels ont été exposés l'alliance et l'Ile, par la modération dont a usé le Gouvernement Britannique dans ses mesures; ces faits répétés et puissants ne peuvent être répétés par ces belles promesses et les professions de foi contenues dans les offices de S. E.”

Quand il serait vrai que le Roi aurait concerté, dans le secret, son retour à l'autorité, je ne vois pas quel droit aurait Lord William de le trouver mauvais; mais le fait est absolument faux, puis que plus de 15 jours auparavant, le Prince de Cassaro lui avait dit que telle était l'intention de S. M. et qu'il avait répondu à ce Ministre que rien dans [172] ses instructions ne l'autorisait à s'y opposer.

A l'égard des prétendues mesures de commotion populaire, cela ne peut se rapporter qu'aux applaudissements que le Roi reçut le 10 lorsqu'il alla au *Te Deum* de la Cathédrale et je me suis assez étendu sur

¹ Bentinck à Caccamo, 30 Oct. 1812, déjà cité.

ce fait très innocent pour qu'il soit inutile d'y revenir. Je me bornerai donc à supposer que certainement Lord William n'a jamais entendu qu'avec répugnance, chanter en Angleterre le *God-save-the-King* et je me confirme toujours davantage dans cette idée.

Mylord dit pourtant une vérité en convenant que les faits qu'il avance, ne peuvent être répétés par le Prince de Belmonte ; en effet ce Secrétaire d'Etat aurait en mauvaise grace de l'entreprendre, parcequ'il avait assisté en tiers, chez M^r le Duc D'Orléans, à la rédaction de l'office et qu'on doit même supposer qu'il en avait écrit la minute. C'est ici l'occasion de le comparer au Prince de Castelnuovo et de établir la différence qui se trouve entr'eux. Ils sont tout deux incontestablement rebelles ; mais M^r de Belmonte n'a pas rougi d'ajouter à la felonie, la plus lâche trahison, à force de courbettes et de fausses marques d'intérêt, il avait séduit le Roi au point, que jusqu'au moment où il leva le masque en donnant sa démission, S. M. le crut revenu de ses erreurs et elle était persuadée qu'il la servait fidèlement. L'autre, au contraire, soutint toujours son caractère, et ne se montra pas chez le Roi et n'obéit pas même, comme on l'a vu, aux ordres que S. M. lui avait donnés, le jour où elle reprit les rênes du Gouvernement. Il n'a non plus jamais fréquenté M^r le Duc D'Orléans et a constamment dédaigné d'assister aux conférences journalières, qui se tenaient chez S. A. S. celui ci donc est, en quelque sorte, moins coupable que l'autre.

“ Mais cette modération n'est plus bonne quand l'Angleterre a différé de faire usage de ses droits, qui lui sont acquis par la découverte [173] de la correspondance secrète entre le Gouvernement Sicilien et l'ennemi, elle ne les a pas pour cela abandonnés.”

Voici de terribles variantes d'abord, Lord William n'accusait que la Reine et en écrivant à S. M. le 16 Mars 1812 il lui disait qu'il était à sa connaissance, qu'elle avait en une correspondance directe avec l'ennemi commun¹ dans le cours de la note actuelle, ce n'est plus sa Majesté, mais le Duc D'Ascoli et quelques officiers subalternes du gouvernement de Messine, qui étaient en même tems les agens confidentiels de cette Souveraine, à présent, c'est le gouvernement, et laquelle de ces trois versions, Mylord veut il qu'on croie ? A aucune sans doute, car se ne sont que d'heureuses inventions de son génie calomniateur, c'est la fable du loup et de l'agneau : *Si ce n'est toi, c'est donc ton frère.*

Tel est cependant le titre inattaquable, sur lequel Lord William,

¹ Bentinck à la reine, 16 Mars 1812.

forme le droit de confiscation de la Sicile, au profit de L'Angleterre, droit (disait-il) que cette puissance n'a pas abandonné et cela est aisé à croire, puisqu'elle ne l'a jamais possédé ; mais qu'il me soit permis de suivre Lord William dans les replis tortueux de sa conduite et de sa logique.

Je suis las de répéter, que la conjuration non découverte, mais ourdie par Lord William, date des premiers jours de Décembre 1811, qu'alors, tout les papiers des prétendus coupable furent saisis et qu'il ne s'y trouva rien contre la Reine, que Mylord n'accusa, dans le tems, ni le Duc D'Ascoli, ni le Gouvernement, d'entretenir des correspondances avec l'ennemi et qu'il fut encore moins question du droit que cette soi-disante découverte l'autorisatt d'exercer sur la Sicile, au nom de L'angleterre.

Dans la conference du 10 Janvier 1812 avec le Prince, parlant longuement à S. A. R. de cette terrible conjuration et lui citant entr'autres accusés le Colonel de Fillippis et le Capitaine de Fregatte Infante, [174] le Prince lui demanda s'il était persuadé que la Reine eût entretenue correspondance avec l'ennemi et il affirma, sans hesiter, qu'il ne le croyait pas.

Dans tout le courant de la conversation, il ne fut question que de son desir d'affermir le Roi sur son trône et quand S. A. R. voulut savoir de lui s'il jugeait que les Ministres d'alors fussent mauvais, il repondit, *je ne les crois pas tels ; mais ils sont mal vûs de la nation.*

Enfin, lorsque pour dernier argument, à propos des menaces qu'il faisait d'user de la force, le Prince lui observa, qu'en agir ainsi n'était pas soutenir sa famille, mais bien la persécuter ; il protesta que *quand même il l'aurait vaincue l'épée à la main, il la remettrait sur le trône.*¹

J'ai dit que le premier attaque de ce genre contre la Reine, ne parut que le 16 Mars suivant mais comme il vit qu'elle n'avait pas de succès et que S. M. le défiait d'en administrer la preuve, il n'osa plus la renouveler par écrit et dans ses offices postérieurs il n'accusa cette Souveraine que d'être opposée aux intérêts de l'Angleterre et à l'établissement de la bien faisante constitution dont il voulait gratifier la Sicile.

Dans toutes les pièces que j'ai produites, on a vu qu'il parle toujours de la pureté de ses intentions, qui ne tendaient (disait-il) qu'à rendre le Roi plus glorieux et sa couronne plus stable. Dans ses lettres à l'intrigant Caccamo, il prodigue à S. M. tous les éloges qui lui sont dûs ; il y est toujours question de son respect, de sa vénération pour la personne

¹ Voir la conversation du 10 Jan. 1812.

Royale de S. M. et on trouve à peu près le même langage dans sa réplique du 3 Mars à l'office du Prince de Belmonte.

Le 12 Septembre 1812, ce Ministre Britannique signa un traité avec le Prince Vicaire, traité qui porte, article 13, la garantie formelle du Royaume tant à S. M. qu'à sa famille. Il ne connaissait donc pas alors le droit acquis à l'Angleterre, dont il argumente ici et qu'il regarde comme imprescriptibles d'ailleurs, en supposant pour un moment [175] l'existence de cette prétendue correspondance dont Lord William est toujours plastronné, il faudrait encore examiner quelle en est la nature et à quoi elle tendait, car le témoignage de Sa Seigneurie ne suffirait pas à L'Europe indigné, pour colorer une usurpation de cette nature et si l'on avait moins bonne opinion du gouvernement Britannique, l'office de Mylord justifierait pleinement le propos tenu a Palerme par M^r Orbinuter, mais pour l'honneur du Ministre Anglais, je dois convenir que dans toutes les conférences du Prince de Castelciccala tant avec Lord Castlereagh, qu'avec le Prince Regent, jamais semblable prétention a été élevée, même indirectement.

Mais pour achever de convaincre Lord William de sa mauvaise foi, je lui demanderai quel intérêt avait la Reine de vouloir livrer la Sicile à l'ennemi? pouvait elle espérer qu'en échange Murat lui céderait le Royaume de Naples? Certainement S. M. a trop d'esprit pour s'en flatté. Aurait elle compté obtenir un équivalent? mais où, surtout avec un despote dont les vûes de domination sont telles que pour les satisfaire le monde entier lui paraît encor trop petit? On se prévaut du mariage qu'il a contracté avec une Archiduchesse et voila la base des raisonnements des sots et des méchants, comme s'il était permis d'ignorer que la politique connaît rarement la parenté et que l'ambition démesurée n'y a jamais égard : la guerre actuelle en est la preuve. Les détracteurs les plus acharnés de la Reine, a commencer par Lord William, ne lui refusent pas de grands talents ; comment donc se permettent ils de lui prêter un calcul aussi absurde que serait celui la? Mylord lui même a souvent reproché à S. M. de ne s'occuper que du recouvrement du Royaume de Naples et il l'accuse en même tems d'une intrigue dont le resultat ne pouvait être que de la priver pour jamais de la possibilité de rentrer dans cette belle possession. En réalité, Lord William ne croit pas [176] plus que moi à cette correspondance de S. M., mais il voulait la persécuter, il lui fallait un prétexte et il a saisi le premier qu'on lui a présenté puis que, dès qu'il s'agit de faire le mal, il ne se permit aucune réflexion sur les moyens à employer pour y réussir.

Le dernier paragraphe contient les menaces les plus terribles si on ne donne à Lord William prompt et plain satisfaction des points sur lesquels il l'a demandée, avec "sûreté présente et future de la constitution et de l'alliance" ces points se réduisant à trois ; donc si le Roi ne chasse pas la Reine dans le plus court délai, s'il n'ôte pas le ministère au Prince de Cassaro qui a déplu à Mylord pour lui avoir prouvé par écrit, en lui relatant ses propres lettres, qu'il était en contradiction avec lui même,¹ enfin si S. M. n'exile pas de ses Etats quelques étrangers tombés dans la disgrâce du Dictateur, il va déclarer la guerre. Et il faut convenir qu'un manifeste qui ne porterait que sur des motifs aussi graves serait d'un genre tout nouveau.

Quant à l'amalgame que ne cesse de faire Lord William de la constitution avec l'alliance, on ne peut se dissimuler qu'il est absurde, car quelqu'un qui n'ayant aucune connaissance de l'affaire, lirait sa note, devrait raisonnablement croire que cette constitution est garantie par l'alliance et serait fort étonné d'apprendre que cette alliance date de 20 ans, qu'elle a été renouvelée en 1808 et 1809 tandis que la constitution n'a pris naissance qu'en Juillet 1812 ; qu'en Décembre 1813 elle n'est pas encore terminée ; qu'à en juger par la proclamation qu'a faite Lord William le 31 Octobre, il paraît qu'il en est réduit à menacer les Siciliens d'user de la force, pour les obliger à goûter les prétendus avantages qu'elle leur procurera ; qu'enfin, il n'est pas même question de ce chef d'oeuvre politique dans le traité du 12 Septembre 1812. D'après tout ces [177] éclaircissements on ne saurait que penser de l'homme public qui dans un office Ministeriel, avance de pareilles platitudes.

Lord William ignore sans doute, que les injures ne sont pas des raisons et que s'il n'est pas permis d'attaquer la réputation même d'un simple particulier, à plus forte raison doit-on être encore plus réservé lorsqu'il s'agit de Souverains aussi respectables que le sont LL. MM. Siciliens. Au reste, je crois avoir prouvé jusqu'à l'évidence, que Mylord ne raisonne pas et c'est la seule chose qui puisse lui servir d'excuse.

Quoiqu'il en soit, malgré l'indignation que dut-faire éprouver au Roi la lecture de cette nouvelle production de l'insolence dictatoriale de Lord William, S. M. se posséda encore assez pour rédiger elle même la réponse qu'on devait y faire et si on pouvait la critiquer, ce ne serait qu'en raison de la modération qui y regne, mes les arguments en sont

¹ Cassaro à Bentinck, 25 Fév. 1813.

si fort, qu'il devenait impossible à Lord William d'y rien opposer.¹ Le 15, le Roi fit venir le Prince de Belmonte, la lui dicta et après

1 "RÉPONSE DICTÉE PAR LE ROI AU PRINCE DE BELMONTE QUI SE REFUSA DE LA SIGNER.

"Je ne m'attendais pas que Lord Bentinck se fut expliqué avec autant de mauvaise humeur, et moins encore qu'il prit pour initiative de sa note, les faits passés, et relatifs à l'ancien système tenu jadis pour la Sicile; et je pourrais le détromper s'il s'agissait de remonter aux tems antérieurs.

"Pour la prétendue correspondance de la Reine avec l'ennemi, je suis très sur qu'elle n'a jamais existé. Je ne me rappelle pas que Lord Bentinck m'ait proposé de m'en faire voir les preuves, et si je m'y étais refusé, comme il le dit, ce n'aurait pû être que par le motif de la certitude que j'ai de la conduite de la Reine: mais si Lord Bentinck en a, qu'il les produise, à fin qu'après que je me suis remis à la tête du gouvernement, je puisse en prendre connaissance, personne ne pouvant être privé du droit d'être entendu et admis à justification, à plus forte raison une Reine doit-elle en jouir. Cependant pour ne pas m'opposer aux demandes de Lord Bentinck, j'ai enfin consenti que la Reine s'éloignât de Palerme, et sans examiner sa conduite, elle s'est elle même confinée d'abord dans un bois, et actuellement dans un pays de province, s'étant ainsi détachée du sein de sa famille.

"Si le Duc d'Ascoli ou autres Conseillers de ce tems là, avaient entretenu des correspondances illicites avec l'ennemi, j'aurais été le premier à les en punir; mais jusqu'à présent ce crime m'est inconnu; malgré cela pour consentir aux désirs de Lord William Bentinck, je fit sortir le dit Duc du Royaume. L'administration et le conseil d'Etat furent formés d'autres individus, et l'on fit secrétaires d'état ceux qui furent proposés par Lord Bentinck."

"Ma santé s'étant rétablie, après avoir fait informer Lord Bentinck que j'avais l'intention de me remettre à la tête du gouvernement, (chose à laquelle lui même m'avait sollicité), J'en ai repris les rênes sans précédents préparatifs, précisément pour éviter d'exiter l'enthousiasme du public et j'ai ordonné sur le champ au secrétaire d'état des affaires étrangères de le notifier à Lord Bentinck avant toute autre.

"Je rappelle qu'antérieurement à cela, Lord Bentinck par sa note du 26 février a fait les quatre demandes suivantes.

"Il faut transcrire les susdites demandes avec les réponses qu'on y a faites, relevant que je ne le contredis en rien, comme en effet, Lord Bentinck par sa réplique du 3 Mars s'en montra-satisfait, et dit seulement: que pour éviter tout sujet futur d'équivoque, ou de mésintelligence &c (ici il faut rapporter le contenu de sa note). Qu'on fasse savoir à Lord Bentinck, que j'ai ordonné par le canal du Prince de Belmonte la continuation des séances du conseil pour la sanction des articles du Parlement.

"Que le Prince de Cassaro insistant toujours pour des motifs de santé à être déchargé du Ministère, j'ai été obligé de l'assurer que je lui donnerai incessamment son successeur.

"Que pour le Parlement qu'on doit appeler, j'ai ordonné au Ministre des finances de former la minute de la dépêche de la convocation, et qu'elle ne s'est pas publiée parceque je ne l'ai pas encore reçue, malgré la commission expresse que j'ai donnée

l'avoir écrite, il refusa obstinément de la signer ; dans l'après midi, il adressa même à S. M. une lettre remplie des reproches les plus amers,

au Prince de Belmonte de rappeler au Prince de Castel Nuovo de me la faire parvenir, voulant qu'à l'instant on lui donne cours.

“Que pour les étrangers que Lord Bentinck croit nuisibles, j'attends la note requise, ayant à cœur qu'il ne reste dans cette île aucune personne d'esprit inquiet qui puisse y devenir perturbateur.

“Que pour le voyage qu'exige Lord Bentinck que fasse la Reine pour Vienne au printemps très prochain, je lui ai manifesté mes justes difficultés, mais j'ai toujours déclaré que je n'entendais pas désavouer ce qui avait été assuré à cet égard par Circello et Cassaro ; et j'ai seulement fait savoir à Lord Bentinck, par le canal du Prince de Belmonte, que la Reine était grevée de beaucoup de dettes qu'elle doit payer avant son départ, qu'elle a ses bijoux en gage, qu'il lui faut une somme pour faire son voyage ; et qu'étant loin de ce Royaume, il faut qu'il lui en soit assigné une autre, tant pour elle, que pour son fils, proportionnée à leur naissance. Que n'ayant pas, comme tout le monde le sait, les moyens de pourvoir à ces objets, je désirais qu'on en traitât ; et particulièrement, de la manière d'entrer sur le territoire autrichien avec sûreté.

“Que si le peuple sans aucun désordre, et sans offenser personne, voyant son souverain après une longue absence, lui a prodigné des applaudissements, ça n'est certainement par un mal, mais que pour éviter cela, sachant qu'on avait fait entendre à Lord Bentinck que ce transport de la nation pouvait devenir dangereux, je ne suis pas sorti de chez moi, et me suis privé de fréquenter les églises : que cependant il n'est pas possible que je reste toujours enfermé, et ainsi éloigné des actes religieux.

“Que si quelque malentendu a pu inquiéter Lord Bentinck, j'espère que d'après cette réponse condescendante, il se tiendra pour assuré que tout mon désir est de concourir aux vûes de mon allié et ami, comme au vrai bien et à la félicité de mes sujets.

“Qu'il m'a été très sensible d'apprendre que Lord Bentinck menace de rompre l'alliance que j'ai toujours cherché à conserver avec S. M. Britannique, et bien plus encore à ce que j'ai observé dans la note de Mylord, qu'il menace d'en venir à une rupture et à des hostilités avec moi, qui me suis plutôt contenté de perdre deux fois le Royaume de Naples pour me conserver fidelle au gouvernement Britannique, et qui ne pourrait jamais me résoudre d'en venir à des actes d'hostilité envers lui, puisque, si j'avais encore la force dont je disposais l'année dernière avec le corps de troupes que j'ai cédé à la réquisition de L'Angleterre, et qui se trouve actuellement en Espagne, pour concourir aux opérations contre l'ennemi commun, je ne voudrais pas même les employer pour les opposer à celles de mon ami et allié, dans les mains duquel je me suis mis avec tant de bonne foi, recevant dans mes Etats les troupes Britanniques, leur confiant la garde et la défense de mes places, et donnant à Lord Bentinck le commandement de mon armée avec le grade de Capitaine General :

“Qu'enfin je ne peux jamais supposer que Lord Bentinck ait des instructions pour m'empêcher de gouverner ; mais que, s'il en avait, je me contenterais plutôt de céder à la force, que de résister à mon ami et allié, encore qu'il agit contre moi d'une manière aussi opposée à tous les devoirs.” M. C. 126.

finissant par demander sa démission.¹ Le Roi néanmoins crut encore pouvoir le rappeler à son devoir, en lui répondant avec bonté.² Cette

¹ " LETTRE DU PRINCE DE BELMONTE AU ROI.

" PALERME le 15 Mars 1813.

" SIRE !

" Je suis dans la nécessité précise de m'adresser respectueusement à V. M. dans le danger positif qui menace son trône et ma patrie, comme dans celui où je me trouve de compromettre mon honneur.

" La nation Britannique, qui par un pacte sacré d'alliance a défendu ce Royaume, tant par des secours pécuniaires, que par ses forces terrestres et maritimes contre un ennemi formidable, destructeur des dynasties Royales, et déprédateur de Naples se plaint de ce qu'en différentes occasions, il n'a pas obtenu, avec la loyauté d'être, l'exécution des promesses; qu'on a rejeté avec dureté, ou éludé par des tergiversations et des subterfuges ses réclamations; et que non seulement on ne s'est pas prêté, mais qu'on s'est même opposé aux moyens de défense qu'il a proposés.

" Quoiqu'il en soit, que V. M. me permette de lui rappeler les respectueuses & continuelles représentations que je lui ai faites par le devoir de ma place; à dater du moment où je me suis vu forcé d'intreprenre cette difficile négociation, de ne pas se refuser aux projets de conciliation analogues aux présentes et dures circonstances, et de céder avec une noble magnanimité à une puissance irrésistible, qui n'est que trop irritée. V. M. a jugé à propos de préférer des conseils absolument contraires, et il en est résulté que tout lien avec un aussi puissant allié est prêt à se rompre, ce qui devra indubitablement attirer de terribles désastres sur le trône et sur la Sicile.

" Dans une aussi douloureuse circonstance, attendu mon caractère de Conseiller d'Etat et de Ministre des affaires étrangères, on m'attribuirait à juste titre tous les maux qui arriveront à mon Roi, auquel chacun sait que j'ai communiqué les notes du Ministre Britannique accompagnées de mes réflexions, et le Parlement, conformément à la teneur des articles sanctionnés de la constitution, me demanderait raison des calamités qui retomberaient sur la nation entière. Je supplie donc V. M. de daigner accepter ma démission dictée par l'empire des circonstances, et pour éviter de compromettre mon honneur.

" (signé) LE PRINCE DE BELMONTE.

" OBSERVATION.

" Une pareille lettre n'a pas besoin de Commentaires pour inspirer l'indignation à tout lecteur impartial, surtout d'après les détails aussi exacts que véridiques dans lesquels je suis entré sur la conduite du Prince de Belmonte, depuis le jour où le Roi commit la faute de se soumettre à traiter avec ce traître, si généralement connu pour tel: et la seule chose qui puisse surprendre, c'est de voir qu'un pareil personnage ose encore parler de son honneur." M. C. 129.

² " RÉPONSE DU ROI AU PRINCE DE BELMONTE.

" PALERME le 15 Mars 1813.

" Avec beaucoup de déplaisir, je vous vois par votre lettre que je reçois en ce moment me répéter tout ce que vous m'avez dit ce matin, et me demander une prompte démission. Les motifs que vous me deduisez, comme vous forçant à une telle

démision fut suivie de celle du Prince de Castelnuovo et de M^r Settimo qui la demanderent, cependant dans des termes plus décents ; le Roi leur écrivit dans le même sens qu'il l'avait fait au premier, mais le parti était pris et ils persistèrent tous dans leur résolution.

Comme le Prince de Cassaro, par des motifs très différents, avait aussi quitté le Ministère, le Roi se trouva sans Secretaires d'Etat. Cependant M^r Settimo parut chez S. M. et elle voulut bien encore l'assurer [178] que le projet de rupture qu'il redoutait n'existait pas, il répondit : *il n'existe que trop, car je l'ai entendu de la bouche même de Lord William chez le Prince de Castelnuovo, en présence du Prince de Belmonte.* C'était, ce me semble, l'aveu le plus formel de leur complicité avec le Despote Britannique.

On vient de voir que le Prince de Cassaro s'était également démis de ses places, il avait senti que sa présence au Conseil, loin d'être utile au Roi, était un obstacle de plus à tout rapprochement avec Lord William, il pouvait d'ailleurs servir S. M. sans caractère Ministeriel, puisqu'elle était toujours la maîtresse de le consulter, pourvût qu'il eût un emploi qui l'autorisait à se présenter tous les jours au palais sans donner d'ombrage. En conséquence le Roi le nomma Grand Maître de sa Maison et le 15 il ordonna au Prince de Belmonte de lui expédier sa démission du Ministère mais celui ci s'y refusa par écrit, sous prétexte qu'ayant donné la sienne, il n'avait plus de fonctions à remplir.

Le 16, Lord William, feignant d'ignorer la retraite du Prince de Belmonte, lui adressa encore un office¹ par lequel il renouvelait la

démarche ne subsistent pas, ma conduite et ma loyauté étant trop connues du gouvernement anglais. Réfléchissez donc avec moins de précipitation à ce que vous me demandez et croyez moi &c.

“(signé) FERDINAND.”

M. C. 130.

¹ “OFFICE DE LORD WILLIAM AU PRINCE DE BELMONTE.

“PALERME le 16 Mars 1813.

“Lord William Bentinck en présentant ses respects à S. E. M^r Le Prince de Belmonte a l'honneur de lui observer : qu'il n'a pas reçu de réponse à sa note du 13 du Courant.

“Comme S. M. dans certaines occasions passées, n'a pas daigné recevoir les communications personnelles, ni même ouvrir celles que Lord Bentinck lui adressait par écrit, il craint que dans la présente circonstance, S. M. n'ait suivi la même méthode ; mais la décision de la question pendante n'admet pas de délai. L'incertitude actuelle est hautement préjudiciable au salut public, et le soussigné a l'honneur de déclarer à S. E. qu'à moins qu'il ne reçoive dans le cours de la journée une

menace de commencer les hostilités, s'il ne recevait, dans la journée, une réponse satisfaisante aux demandes contenues dans sa note du 13 et M^r de Belmonte l'envoya au Roi, qui ainsi, indignement abandonné par ses propres Ministres, voulut faire un dernier effort pour terminer cette querelle, qu'on lui peignait beaucoup plus sérieuse de ce qu'elle était en réalité et malgré toutes les raisons qu'il avait de se défier de M^r le Duc D'Orléans, S. M. prit la fatale résolution de le faire appeler, se flatant que peut être, en lui montrant de la confiance, il ferait un retour sur lui même et tacherait de reparer ses fautes, en s'employant à tirer S. M. du cruel embarras ou elle était ; mais le Roi se trompe pour [179] n'avoir pas assez réfléchi qu'on ne doit jamais rien attendre d'un homme dont le coeur est gangrené.

Le Duc commença par se refuser, sous différents prétextes, à la commission dont le Roi voulait le charger, allegant surtout celui de la crainte de se compromettre et finalement, il fit voir à S. M. le Paradis ouvert pour elle, comme la tranquillité générale, si elle voulait abdiquer ; le menaçant au contraire des plus grands malheurs, si elle se refusait à cette mesure, la seule qui pût la sauver.

Le Roi lui répondit dans le ton le plus ferme, qu'il n'abdiquerait jamais et lui ordonna d'aller le dire à Lord William, il promit d'obéir protestant néanmoins à l'avance de l'inutilité d'une telle démarche ; mais il ne voulut pas se charger de la réponse à l'office du 13, que S. M. savait avec certitude, avoir été composé chez lui. Il reparut dans l'après midi chez S. M. lui dit n'avoir pu parler à Mylord, parce qu'il l'avait trouvé dormant ; excuse très ridicule à pareille heure et il prétendit savoir de bonne part, que ce Ministre était si inflexible, que si dans la soirée, il ne recevait pas une réponse, il annoncerait la rupture et commencerait incessamment les hostilités.

Le Roi exigea de M^r Le Duc D'Orléans qu'il retournât chez Mylord ; il le promit ; et comme avant d'y aller, il passa chez S. M. elle lui renouvela les instructions qu'elle lui avait données le matin et ajouta : *Dites à Mylord que s'il n'a pas reçu ma réponse, c'est par ce que ainsi qu'il ne peut l'ignorer, aucun de mes Ministres n'a voulu la signer et que vous refusez vous même de la lui porter. Dites lui en outre, que je demande*

réponse, il se croira autorisé de prendre telle mesure qu'un refus positif des conditions de sa dernière note requerrait qu'il exécute.

“ Le soussigné &c.

“ (signé) W. C. BENTINCK.”

encore 24 heures pour réfléchir avant de me décider sur le parti que j'ai à prendre.

Le lendemain 17, M^r le Duc D'Orléans entra chez le Roi avec l'air petrifié et S. M. lui ayant demandé ce qu'il avait fait, il répondit. [180] *Rien, rien, je suis désespéré, je suis désespéré.* S. M. l'interrogea sur ce qu'il avait dit à Lord William, comme sur ce que celui ci lui avait répliqué ; en fin sur ce qu'ils avaient conclu ensemble ; *Rien, la Reine, la Reine, je suis désespéré,* et quelques efforts que put faire S. M. elle ne tira rien de plus de ce digne négociateur, qui néanmoins, après avoir rendu compte si satisfaisant de sa mission, ne rougit pas d'ajouter : *V. M. sait combien j'ai d'ennemis et tout ce qu'on dit de moi, je la supplie de me faire par écrit un certificat dans lequel elle déclarera qu'elle a été satisfaite de la manière dont j'ai exécuté la commission qu'elle m'avait chargée de remplir.* On jugera facilement à quel point le Roi dut être surpris d'une telle prétention, il répondit, *qu'il ne pouvait faire pareille déclaration ne sachant sur quoi la fonder.* Le Duc redoubla d'instances et parla même avec beaucoup de chaleur, mais le Roi indigné de son impudence, lui dit, avec fermeté : *qu'il n'était pas habitué à certifier ce qu'il ignorait,* et ainsi S. M. le congédia, mais il sortit en montrant beaucoup d'humeur.¹

Il fallait que M^r le Duc D'Orléans se jugeât bien coupable, puis qu'il s'avilissait au point de faire une pareille demande et de quelque manière qu'on l'envisage, on ne peut disconvenir qu'elle fait peu d'honneur à ses talents, car elle montrait clairement son intention de se munir d'un titre pour écarter le reproche de la trahison auquel il s'attendait de la part des honnetes gens. Cependant ce certificat, ainsi qu'il l'avait prévu, ne lui aurait pas été inutile, car on ne tarda pas de savoir, même par des Anglais indignés de sa criminelle conduite, que loin de remplir les vûes du Roi auprès de Lord William, il l'avait encouragé de ne céder sur aucun point, l'assurant que c'était un moyen certain de forcer S. M. à l'abdication, il n'en est pas moins vrai pourtant, que si, d'un coté, M^r le Duc D'Orléans avait eu la bonne foi de se déclarer coupable, il y joignait de l'autre, celle d'avoüer [181] l'opinion que le public avait de lui, et il se rendait justice.

La situation dans laquelle se voyait le Roi, était véritablement cruelle et il se trouvait victime du plus détestable des complots ; d'un autre

¹ "The King desired him [the Duc d'Orléans] to say that he had not the smallest intention of putting himself in hostility to me . . . if I would be satisfied with his resignation of the government to his son. . . ." BENT. 17 Mars.

coté on avait laissé prendre à Lord William un ton tel, qu'à son nom seul, tout le monde tremblait, même les mieux intentionnés ; on ne parlait que d'arrestations, ou d'exils de gens très considérables et très peu de personnes osaient encore approcher de la Cour, qui s'était ôtée elle même tout moyen de resistance en souffrant que Mylord s'emparât de l'artillerie et des munitions de guerre dont le dépôt général se trouvait au Chateau de *Castellammare*. En sa qualité de Capitaine Général, que la dépêche du 14 Septembre, rapportée sous la lettre (Y), avait convertie en celle de dictateur militaire, il en avait fait sortir les troupes du Roi et les avait remplacées par les siennes ; on voyait d'ailleurs que l'extrême bonté de S. M. l'empêcherait toujours d'user des moyens vigoureux, on était même assuré que si elle en montrait l'intention l'hypocrite confesseur vendu à Lord William l'en détournerait et il résultait de tout cela que les plus zélés serviteurs craignaient de se mettre en avant.

L'Anglais voulait une réponse dans un terme péremptoire très court, cette réponse était prête depuis plusieurs jours : les courtisans attachés à S. M. n'osaient se charger de la porter à Lord William et les autres s'y refusaient également parceque, connaissant son contenu par le récit qu'en avait fait le Prince de Belmonte à qui le Roi l'avait dictée, ils sentaient qu'elle était de nature à forcer le vandale jusques dans ses derniers retranchements. Enfin, le Duc de Sangro, Seigneur Napolitain et Grand Chambellan du Roi, prit sur lui de risquer la commission et il alla le soir la présenter à Lord William qui refusa de la recevoir, sous prétexte qu'elle n'était pas en règle, vû qu'elle était signée du Roi et non du secretaire d'Etat des affaires [182] étrangères, feignant ainsi d'ignorer que le Prince de Belmonte ne l'était plus ; mais le Duc la laissa sur la table de sa Seigneurie, en lui disant que tel était l'ordre du Roi son maître et Lord William étonné de cette fermeté, lui répondit qu'en ce cas il la renverrait ; sur quoi le Duc de Sangro répliqua : *vous ferez ce que vous voudrez, quant à moi, j'ai rempli ma commission*. Mais pendant qu'il rendait compte à S. M. de son peu de succès, M^r Lamb se présenta au Palais porteur d'une lettre pour S. M. et de la réponse que Mylord renvoyait, comme il l'avait annoncé au Duc.¹

¹ LETTRE DE LORD WILLIAM AU ROI.

“ PALERME le 17 Mars 1813.

“ SIRE !

“ La dernière audience que j'ai eu l'honneur d'avoir auprès de V. M. ne s'étant pas terminée d'une manière à me faire espérer que dans les circonstances actuelles ma présence puisse lui être agréable j'ai l'honneur de lui faire humilier la présente

Plus les menaces de Lord William étaient violents, moins on devait raisonnablement en redouter l'effet, car malgré l'emportement de son caractère, les gens sensés ne croyaient pas qu'il osât faire la folie de commettre des hostilités réelles, au risque de les payer de sa tête, même en Angleterre, où il n'aurait eu nul moyen de les justifier, puis que certainement il n'y était fort que de la terreur qu'il inspirait et les disparates qui se rencontrent tant, dans sa conduite, que dans ses offices, ne doivent laisser aucun doute à cet égard ; un peu de fermeté donc aurait mis ordre à tout, mais, malheureusement, le Prince de Cassaro ne se trouvait pas en ce moment auprès du Roi, qui se voyant ainsi sans ressources de la part de tout ce dont il était entouré, sentant en outre toute l'impossibilité de gouverner sans Ministres, avait déjà résolu de rétablir le Vicariat. Un des motifs qui contribua le plus à le déterminer, fut le faux avis que vint lui donner M^r le Duc D'Orléans du projet arrêté par Lord William, d'attaquer, dans la nuit, le Palais avec ses troupes et d'y faire mettre le feu si on lui opposait la moindre résistance, invention dont tout l'honneur appartient exclusivement à ce Prince, car Mylord a dit dans le [183] tems très publiquement, que jamais il n'avait manifesté pareille idée à S. A. R. Il ne voulut donc pas voir M^r Lamb et le fit recevoir par le Prince Vicaire. S. A. R. l'instruisit de la résolution que venait de prendre son Auguste Père, mais elle ne fut pas suffisante pour satisfaire cet envoyé qui avait ordre d'exiger le départ de la Reine, sous peine de rupture et d'hostilités prochaines. Enfin, après de longues discussions, moins clamoureuses de ce qu'elles auraient sans doute été avec Mylord, parce que M^r Lamb a plus d'esprit et de mesure que n'en a l'autre, le Roi, pour avoir la paix, fut obligé de promettre qu'il écrirait le lendemain à la Reine, de manière à la déterminer de partir le plutôt possible pour la Sardaigne et l'anglais moins déraisonnable que Lord William, parut satisfait de cet arrangement dans lequel néanmoins il n'avait été question que de rendre au Prince le gouvernement, tel qu'il l'avait

lettre par M^r Lamb, le quel est autorisé d'entendre les dernières résolutions de V. M.

“ J'ai l'honneur d'être &c.

“ (signé) W. C. BENTINCK.”

M. C. 131.

“ I thought it better to send Lamb or Macfarlane . . . to the King at 9 this evening to make some arrangement with the King. I resolved to send Lamb first and Macfarlane after, to declare if Lamb failed that we were in a state of war.” BENT.

17 Mars 1813.

auparavant et sans augmenter ses facultés comme ou l'a prétendu depuis.

Le 18, avant la pointe du jour, le Roi partit pour la Favorite, ou il espérait qu'au moins après le nouveau sacrifice qu'il venait de faire, on le laisserait vivre tranquille. En y arrivant, son premier soin fut d'écrire à la Reine comme il l'avait promis, pour déterminer S. M. à faire pour obtenir la paix, ce qu'on exigeait d'elle et envoya copie de la lettre au Prince Vicaire, afin que S. A. R. pût la montrer à Lord William. S. A. R. sans doute à l'instigation de Mylord, voulut exiger que cette lettre fût portée à la Reine par le Prince de Cassaro ou par le duc de Sangro ; mais l'un et l'autre s'y refusèrent et rien ne put les engager à se charger d'une aussi dégoûtante commission, malgré qu'on employât avec eux jusqu'à l'expression *ordre* dont certes ce n'était pas le cas d'user ; en effet, ils n'en tinrent aucun compte. Si l'on eût dit au Roi, qu'on ne se contentait pas du Vicariât, tel que S. M. l'avait établi le 16 Janvier 1812, et qu'on voulait qu'il ne se reservât aucune faculté, il est probable que S. M. ne l'aurait pas rétabli et ce fut sans doute la raison qui empêcha M^r Lamb d'en faire la proposition ; mais dès le même jour, 18, le Prince Vicaire lui écrivit pour lui faire pressentir que Lord William exigeait que S. M. rendit indéfinis les pouvoirs de S. A. R. et le 19 au matin, un commis des Affaires Étrangères vint lui présenter un paquet que lui adressait le Prince de Belmonte ; Et elle refusa de le recevoir, en disant qu'ayant cédé le [184] Gouvernement au Prince son fils, elle ne voulait plus rien avoir à démêler avec les Ministres.

Dans l'après midi, le Prince fit appeller le fidele Caccamo qui était toujours la ressource de Mylord dans les grands occasions ; ce moine demanda au Roi la permission de se rendre aux ordres de S. A. R. et S. M. en la lui accordant, lui recommanda d'insister que dorénavant on la laissât en paix.

Le 20, le Roi en s'éveillant, reçut du Prince Vicaire une lettre qui n'annonçait pas qu'on eût le projet de le satisfaire à cet egard et quelques heures après, son benin confesseur vint lui présenter ce même paquet du Prince de Belmonte qu'il n'avait pas voulu recevoir la veille, insistant boucoup pour que S. M. l'ouvrait, ce à quoi elle ne voulut jamais consentir, malgré les insistances réitérés que lui en fit Caccamo, qui en outre lui proposait, de la part du Prince Vicaire, de signer une longue liste de proscription dans la quelle se trouvaient les noms de toutes les personnes les plus fidèles à LL. MM. entr'autres celui du Prince Cassaro qu'on voulait dévouer à la vengeance de Lord William.

Cependant, on prétendait jeter sur S. M. tout l'odieux d'une telle conduite, dont on ne voulait pas se charger soi-même. Le Roi eut horreur de cette proposition, et renvoya la liste à son fils en lui faisant dire, qu'il ne voulait pas même retenir un tel monument de la honte dont il se couvrent. On n'osa, d'après cela, revenir à la charge et l'ostracisme n'eut pas lieu, parceque probablement on réfléchit que cet acte de despotisme pouvait entraîner des suites facheuses.

Le 21, le Prince Vicaire écrivit encore au Roi, S. A. R. garda le silence sur la liste dont il vient d'être question mais elle lui envoyait enfin les pièces contenues dans le paquet du Prince de Belmonte, que S. M. s'était obstinée à ne pas vouloir décacheter. Elles étaient au nombre de trois, Savoir : la réponse que Lord William avait envoyé par M^r Lamb le 17 au soir et deux offices de ce Ministre Britannique datés du 18.¹ [185] Le premier ne laisse aucun doute que la démis-

¹“ NOTE DE LORD WILLIAM AU PRINCE DE BELMONTE.

“ PALERME le 18 Mars 1813.

“ Lord William Bentinck présente ses respects à S. E. M^r le Prince de Belmonte. La note ci jointe écrite au nom de S. E. fut communiquée au soussigné de la part du Roi par le Duc de Sangro, au moment où M. Lamb allait se présenter à S. M.

“ Sachant que S. E. n'a point écrit de note, et que sa démission venait en conséquence de son refus de prendre sur lui la responsabilité d'une pièce qui devait donner lieu à de très funestes conséquences ; avec plaisir il se prévalut de l'erreur apparente des premières lignes de la dite note pour se refuser de la lire, il la remit immédiatement aux mains de M^r Lamb, se chargeant de s'informer des sentiments de S. M. sur son contenu.

“ S. A. R. le Prince héréditaire eut ordre de S. M. de recevoir M^r Lamb, et il fut convenu dans cette audience que, la note serait transmise au Roi par le canal de S. E.

“ Le soussigné assure solennellement S. E. que dans l'esprit d'une véritable conciliation, sur laquelle il a toujours sincèrement désiré de régler sa conduite, il s'est diligemment abstenu à la vûe de quelque apparence d'accomodement, de lire aucune partie d'une feuille qui lui avait été décrite, comme tendant à accroître l'irritation et les dégouts qui existent déjà si malheureusement. Lord William &c.

“ (signé) W. C. BENTINCK.

“ AUTRE OFFICE DE LORD WILLIAM AU PRINCE DE BELMONTE.

“ PALERME le 18 Mars 1813.

“ Lord William Bentinck présente ses compliments à S. E. M^r Le Prince de Belmonte.

“ Dans la nuit dernière, il fut dit par le Prince héréditaire de la part de S. M. à M^r Lamb, et a été confirmé ce matin par S. A. R. au soussigné, que S. M. se proposait de transférer de nouveau le gouvernement au Vicaire Général ; à laquelle chose il serait ajouté l'assurance par écrit : que S. M. ne le reprendrait à l'avenir qu'avec le consentement du gouvernement Britannique. Cette proposition est satis-

sion du Prince de Belmont eût été chose concerté entre Mylord et lui, comme on en était déjà bien persuadé, mais ce qui passe véritablement toutes les bornes de l'impudeur, c'est de voir ce Ministre Britannique y assurer que par une suite de l'esprit conciliateur dont il est aminé, il s'est abstenu de lire la réponse de S. M., qui lui avait été décrété comme tendant à augmenter l'irritation et les dégouts qui malheureusement subsistaient. Or, il faut se rappeler qu'il s'agit ici de la pièce qu'on a vue sous les lettres AO,¹ que son contenu est diametralement opposé à ce qu'en dit Mylord, puisqu'au contraire il lui était impossible d'y rien opposer de raisonnable et c'est la véritable cause du refus qu'il fit de la recevoir, qu'enfin, la description dont il parlait, ne pouvait lui avoir été faite que par le Prince de Belmonte, qui l'avait écrite sous la dictée du Roi, ou par M^r le Duc D'Orléans, à qui S. M. l'avait montrée et qui avait refusé de s'en charger.

Le second est d'un genre encore beaucoup plus extraordinaire, en ce faisant en elle même; mais le soussigné désirerait de soumettre à S. M. par le canal de M^r Le Prince de Belmonte, la nécessité d'empêcher la répétition des mêmes embarras que l'administration de S. A. R. a éprouvés à l'occasion de l'insuffisance de ses facultés, ou plutôt des restrictions secrètes avec lesquelles les dites facultés furent accordées au Vicaire Général.

“ Lord William Bentinck ne peut consentir à suspendre les mesures hostiles qu'il était sur le point d'exécuter, si non à condition que le bien public ne sera plus de nouveau exposé à de pareils inconvénients. En conséquence, à fin de dissiper toute méfiance de la part du gouvernement Britannique, et de donner forces et énergie au gouvernement du Vicariat, S. M. est humblement priée d'accorder :

“ 1^{mo} Que dans la cédula du Vicariat Général il soit ajouté les pouvoirs d'assembler, de proroger, de dissoudre le Parlement et de sanctionner tous les actes du précédent et du futur.

“ Lord William &c.

“(signé) W. C. BENTINCK.

“ NOTE JOINTE À L'OFFICE CI DESSUS.

“ Le Vicaire général doit avoir les mêmes pouvoirs dont a joui jusqu'apresent S. M. sans même en exclure la faculté de conclure des traités avec les puissances étrangères, et de communiquer avec elles, les graces de tout genre, même les honorifiques, les emplois, les ordres de Chevalier, et toute autre illustration de Cour : en un mot, il ne pourra y avoir aucun prétexte ou raison pour que le Vicaire Général doive recourir à S. M. pour avoir, ou des conseils, ou des permissions d'aucun genre : et par là, il s'entend que S. M. Sicilienne ne pourra prendre la moindre ingérence dans aucune affaire du gouvernement, ou conférer aucune illustration ou grace : comme il vient d'être dit ci dessus. S. M. par conséquent, ne pourra se mêler en rien dans les sanctions parlementaires, sans quelque prétexte ou raison qu'on veuille alleguer.” M. C. 131.

¹ Lettre dictée par le Roi à Belmonte qui refusa de la signer le 15 Mars.

que Lord William y suppose très gracieusement, que le Roi en retablissant le Vicariat, s'est engagé à ne jamais reprendre son autorité, sans le consentement de la Grande Bretagne, proposition qui n'avait pas même été faite, que repugna toutes les idées reçues, s'agissant d'un Souverain indépendant et il y renouvelle encore ses menaces d'hostilités. Le Prince faisait néanmoins sentir à son Auguste Père que son obstination à ne pas souscrire à tout ce qu'exigeait le Despote Bentinck, attirerait sur lui les plus grands malheurs, et c'était une annonce indirecte de la Scène scandaleuse préparée pour le lendemain.

Dans l'après midi, Caccamo se rendit de nouveau auprès du Roi et lui présenta le double des office de Lord William, il épuisa toute son éloquence pour forcer S. M. d'y adhérer et cependant le Roi s'y refusa et montra même son extrême surprise de ce qu'on osait lui faire une semblable [186] proposition. S. M. se borna donc à écrire à son fils le billet suivant :—

“ En te restituant le Vicariat General, je te donne, sans aucune restriction, toutes les facultés qu'accorde la constitution Anglais, qui est celle qu'on doit adopter, comme je l'ai ordonné et confirmé plusieurs fois, pour les exercer ainsi que je pourrais le faire moi-même.”

Il semble que c'était tout ce qu'on pouvait demander d'un malheureux Prince qu'on depouillait ainsi par la violence de son autorité légitime, en abusant de son extrême bonté. Le Roi en remettant cette déclaration à son moine hypocrite pour la porter au Prince Vicaire, lui recommanda de venir l'avertir, dans le cas où on tramerait quelque chose de sérieux contre sa personne et s'il n'y aurait rien de semblable, de lui écrire un billet pour la tranquilliser.

S. A. R. accusa sur le champ, au Roi la réception du billet ; mais elle lui ajouta que Caccamo, avant de le lui remettre, l'ayant montré à Lord William, celui ci n'en avait pas satisfait et lui avait dit, que par son canal il ferait parvenir à S. M. un nouveau projet de l'acte de création du Vicariat, tel qu'il entendait qu'il fût fait. Caccamo fut porteur de cette réponse de S. A. R. et trompa le Roi, en l'assurant que les Troupes Anglaises, qui avaient été commandées pour un mouvement dont on ignorait l'objet ne marcheraient pas, vû que l'ordre était suspendu, qu'ainsi tout paraissait tranquille, de sorte que le Roi se mit au lit sans inquiétude.

Dan la nuit, malgré cette assurance, un gros Corps composé de Cavalerie, et d'Infanterie Britannique, entoura le Château de la Favorite et des patrouilles, distribuées sur les avenues de la Capitale, coupèrent

toute communication avec elle, repoussant, avec une rigueur égale, qui-conque voulait y entrer ou en sortir.¹ Comme Lord William ne connaissait pas bien le local, M^r Moncada Brigadier au service du Roi et digne fils du Prince de Paterno, s'offrit pour diriger l'expédition et situer les postes. Il n'est pas inutile de remarquer que ce M^r Moncada est Gentilhomme de la Chambre et qu'en [1817] recevant la clef qu'il porte très indignement, il a, comme tous ceux qui en sont décorés, prêté les serments d'usage et notamment celui d'avertir le Roi de tous les complots qu'on pourrait ourdire contre sa personne Royale, et c'était de cette manière qu'il le tenait. Dans tout autre tems, cet homme méprisable aurait payé de sa tête une pareille félonie et cependant on ne lui en a pas même fait le plus léger reproche, tant il est vrai que tout crime devenait légitime quand il était ordonné par Lord William.

Les autres factieux voulant être témoins de l'attentat qui allait se commettre et dont ils étaient instruits, se réunirent dans une maison de compagne, voisine de celle du Roi, et le Prince de Villafranca, à qui elle appartient, leur y donna une orgie aussi digne de lui que de pareils convives.

C'était en procédant de la sorte contre S. M. que Lord William et ses complices se conformaient à l'article 5 de la constitution qui déclare la personne du Roi sacrée et inviolable, c'était encore de cette manière que ce même Lord William justifiait la réponse donnée à *Sir John Newport* par Lord Castlereagh, dans le comité de subsides du 25 Mars de l'année précédente, où il avait solennellement déclaré, comme je l'ai déjà rapporté ailleurs, que "loin que ce fût à la demande des Ministres Britanniques que le Roi avait cédé au Prince une autorité temporaire, que S. M. était toujours la maîtresse de reprendre quand elle le jugerait à propos, ce n'était pas même à leur insinuation".²

¹ Ce qui arriva fut ceci. Au 17 Mars il n'y avait, pour ainsi dire, plus de gouvernement. Le 19, Bentinck reçut des rapports qui indiquaient comme possible le départ du roi pour La Ficuzza. Là il aurait retrouvé la reine et Moliterno qui depuis quelques jours travaillaient à organiser une insurrection dans le centre et sud ouest du royaume. Pour éviter le malheur qu'il prévoyait il plaça un détachement de 50 dragons sur la route par laquelle le Roi serait obligé de passer. Il était bien résolu à mettre en jeu tous ses moyens militaires; et il déclara que si, le 28 Mars à midi, le Roi n'avait pas remis ses pleins pouvoirs au Prince Héréditaire, il prendrait lui-même le gouvernement de la Sicile pour la Famille Royale. F. O. Sicily 58, Bentinck à Castlereagh, 4 Avril 1813.

² Voici le moment de donner quelques citations qui mettront au clair les relations de Bentinck avec le Ministère britannique pendant cette crise.

Voici d'abord plus exactement ce que dit Castlereagh :

Le Roi fut averti de très bonne heure de ce qui se passait autour de lui et sans en montrer d'inquiétude, il fit sa promenade ordinaire dans le jardin de la Favorite, mais il envoya chercher le Duc de Sangro, qui arriva pas des chemins détournés dont la garde avait échappé à la vigilance de M^r Moncada.

"There was not the slightest ground for stating that it was even at the suggestion . . . of the British minister that the King of Sicily was induced to abdicate his throne in favour of his son . . . it was a temporary delegation of power which might at any time be resumed by His Majesty. . . . During these transactions the conduct of Lord William Bentinck had been not less remarkable for mildness and forbearance, than for a rigid execution of his instructions." Discours à la Chambre des Communes, Lord Castlereagh, March 25, 1812, Hansard.

Le 9 Février 1813 Castlereagh écrivait à Bentinck, lui annonçant la satisfaction du Ministère, et sa promotion au grade de Chevalier companion de l'Ordre du Bain (K. C. B.).

"Your Lordship will observe that force was only to be had recourse to in case of treason, short of which the withholding the subsidy was the instrument relied on. . . . I advert to this distinction for the purpose of stating our anxious desire that all restraint upon the person of the Queen should be if possible avoided. . . . I have the fullest confidence that your Lordship will act for the best under all the circumstances of this very delicate subject, and you may rely on our disposition to give you our direct support." F. O. Sicily 56.

Deux jours plus tôt Bentinck écrivait :

"I am sorry to say that I have been obliged to have recourse to extreme measures which I had hoped and have used every endeavour to avoid. . . . I have determined to require the Queen's immediate departure from the island." F. O. Sicily 57, Bentinck à Castlereagh, 23 Mars 1813.

Le 4 Avril il expliquait la situation :

". . . the King's apparently inconsistent conduct. Your Lordship must consider him as the complete puppet of the Queen. Her Majesty solely has access to him. She has constantly impressed his mind with two opinions diametrically opposed to each other. . . . The first that I have had no instructions and that all my measures proceeded from myself. . . . The other that the British Government have had no other view than the destruction of the Royal family and the possession of Sicily for themselves." F. O. Sicily 57, Bentinck à Castlereagh.

Le 19 Mai Castlereagh écrivait à Bentinck :

"His Royal Highness regrets that your Lordship should have found yourself compelled to proceed to the extreme measures announced in your despatches, but being persuaded that the temporary absence of Her Majesty the Queen from the island can alone protect the alliance with which it has long been menaced I have the satisfaction of conveying to your Lordship His Royal Highness's approbation of your conduct." F. O. Sicily 56, 19 Mai 1813.

Ferdinand disait bien à Belmonte :

"Ma cosi fanno sempre gl'Inglesi : lascian fare al loro Ministro, sa riesce, l'approvano, se non riesce, gli rompano il collo."

Cependant les nombreux paysans des villages voisins, avertis du danger que courrait le Roi, s'armèrent volontairement pour voler à la deffense de S. M. ; près de deux cents ouvriers, qui étaient employés aux travaux du Parc Royal, reunis à la domesticité, en avaient fait autant. Ce sont d'excellents [188] tireurs, et comme tout le local des environs du lieu de la scène est divisé en petits territoires murés, si le Roi leur eût permis d'agir hostilement, il leur aurait été très aisé de fusiller la troupe britannique, sans qu'elle pût trop savoir d'où partaient les coups. D'un autre côté, malgré le mécontentement qui s'était montré à Palerme de ce que le Roi avait rétabli le Vicariat, on y frémissait de la criminelle audace à laquelle osait se porter Lord William et il commençait à s'y manifester une fermentation, qui pouvait devenir très dangereuse ; il faut dire même à la louange de beaucoup d'Anglais Voyageurs, qui s'y trouvaient, qu'ils annonçaient hautement l'indignation que leur causait la conduite de leur représentant, conduite (disaient-ils) qui deshonorait L'Angleterre. Lord Mahon entr'autres, declamait contre le Ministre, d'une manière qui lui fit beaucoup d'honneur dans le public. Toutes ces considérations réunies, engagèrent donc Mylord à lever son blocus, avant même d'avoir fait au Roi la moindre proposition ; il fit ensuite répondre, qu'il n'en avait jamais voulu à la personne de S. M. et que la sortie de ses troupes n'avait eu pour objet qu'une promenade militaire, platitude dont personne ne pouvait être dupe, d'après ce qui s'était passé.

On a vu que le Duc de Sangro avait été mandé par le Roi et il arriva presque en même tems que le confesseur, auquel on n'avait pas barré le chemin ; quoiqu'il n'eût point été appelé. Il y eut entre le Duc et lui de violentes contestations, le moine insistant toujours que S. M. signât tout ce qu'on voulait et Lord William, dont il n'avait été que le précurseur, arriva peu de tems après, ne se doutant pas que malgré les précautions prises par Mr Moncada, il trouverait là le Grand Chambellan, dont la vüe le déconcerta un peu. Le Roi ne voulut pas voir Mylord et le fit recevoir par Mr de Sangro ; mais l'intrigant Caccamo exigea d'être en tiers à la conversation et fit tout ce qui dépendait de lui pour gêner l'affaire, il fut pourtant très choqué de ce que le Duc, pour se débarrasser de lui, changea le langage, et au lieu de [189] de continuer à parler Italien, mit la conversation en Français, que le Tartuffe n'entendait pas.¹

¹ Nous renonçons à établir les dates définitivement, mais le *Journal* de Bentinck place au 22 mars une des péripéties de la lutte :—

“The king came down and said : I confirm all Sangro has said, I promise not to

Cependant le Vandale, honteux de la démarche révoltante autant qu'inutile, à laquelle il venait de se porter et dont peut être il se repentait, parut moins violent qu'à l'ordinaire, il promit de se contenter du rétablissement du Vicariat tel qu'il été avant son abolition et il se retira ; mais le Duc de Sangro l'ayant revû le soir, il le trouva tout changé et il osa dire à ce fidèle serviteur du Roi *qu'on ne pouvait croire à la parole de S. M.* Ce changement était l'effet de ce qui s'était passé dans un petit conseil, tenu chez M^r le Duc D'Orléans, où les complices de Mylord lui avaient reproché sa faiblesse, ses prétentions allèrent donc toujours en augmentant et on échangea quantité de notes plus insolentes de la part de Lord William, les unes que les autres ; comme elles se répètent presque toutes, j'en supprime quelques unes et je ne rapporterai que les plus importantes. Celle du 27¹ est de ce genre,

interfere with the government of my son. I promise also not to move from here, and if you like it you may place sentries at my gate. . . . I said I was not that *méchant homme* that I had been represented to him. He took me by the hand, he said he felt sure of me. . . . He hoped I would guarantee his personal security. I gave my word that I would." BENT. 22 Mars, 1813.

Là-dessus le Roi annonça à Bentinck qu'il allait se retirer tout à fait, peut-être à Malte, ce qui déconcerta Bentinck visiblement. Le duc d'Orléans lui dit, le même soir, que le roi allait partir de l'île avec la reine et que ceci était une défaite pour lui. BENT. 22 et 29 Mars, 1813. Mais Ferdinand ne resta pas longtemps de cet avis, le 26 Mars, deux jours avant le délai fixé par Bentinck :—

"Fagan came—he said Butera had called upon him with a proposal to me to place the King upon the throne again in consideration of which I was to be made Great Chancellor in perpetuity." BENT. 26 Mars, 1813.

Cette proposition ridicule fut rejetée, et le jour suivant nous trouvons Bentinck toujours résolu d'avoir recours à la force le 28 si le roi ne cède pas :

"I was fully prepared to have made the King a prisoner if he had not yielded before, so I was resolved to do to-morrow what I had said I would." BENT. 27 Mars, 1813.

¹ "OFFICE DE LORD WILLIAM AU DUC DE SANGRO.

"PALERME le 27 Mars 1813.

"Le Prince héréditaire a fait l'honneur à Lord William Bentinck de lui communiquer l'office de S. E. le Duc de Sangro qui contient les dernières déterminations du Roi sur les pouvoirs que S. M. est dans l'intention de donner au Vicaire Général.

"Ces intentions sont en opposition directe avec les précédentes déclarations de S. M. Elles établissent l'existence de deux Rois, elles jettent tout ce qu'il y a d'onéreux sur le Vicaire Général, et réservant tout ce qu'il y a de gracieux pour S. M. le Roi ; elle rendent nécessaire l'intervention continuelle de S. M. dans les affaires du gouvernement, elles mettent les mêmes limitations sur le Vicariat général qui ont été déjà été si nuisibles aux affaires publiques, et assurent le renouvellement de ces retards qui ont paralysé toute opération de son gouvernement.

"Dans ces circonstances, le Duc de Sangro est prié de rappeler l'attention du

il y disait que si le Roi ne souscrivait pas aux conditions qu'il imposait à S. M. *il se verrait dans la nécessité de prendre possession* du gouvernement de la Sicile et de le tenir en dépôt pour la Famille Royale et pour la nation jusqu'à ce que le nouveau Parlement puisse être assemblé, à l'effet de l'établir pour l'avenir sur pied solide et permanent. Rien ne demontre mieux, sans doute, l'esprit de umiliation dont Mylord est con-

Roi sur l'office du soussigné du 13 du Courant, S. M., ne voulant pas consentir aux conditions de la dite note, se proposa de nommer un Vicaire général. On crut que cette nomination devait avoir lieu immédiatement, et nonobstant cela, il s'est déjà écoulé dix jours sans que cette nomination ait eu son effet. Pendant ce tems, il n'a existé aucune autorité exécutive, ni aucune gouvernement. Une telle position menace les hommes de l'anarchie, tant la capitale que l'île, et la responsabilité qu'a prise sur lui le soussigné de la tranquillité de la Sicile, ne lui permet pas de la laisser plus longtems exposée à ces dangers, comme à la confusion dont elle est menacée.

“ La mesure que S. M. propose à présent est entièrement insuffisante pour les circonstances du moment. Elle ne donne pas assez de sureté contre ces conseils et ces actes par lesquels l'alliance a déjà été violée, et à moins qu'une disposition satisfaisante ne soit combinée avant demain à midi, le soussigné sera dans la nécessité de prendre possession, en dépôt, du gouvernement de la Sicile pour la famille Royale et pour la nation, jusqu'à ce qu'un nouveau Parlement puisse être assemblé, à l'effet de l'établir pour l'avenir sur un pied solide et permanent.

“ Lord William &c.

“ (signé) W. C. BENTINCK.

“ NOTE.

“ LES PROPOSITIONS DU ROI ÉTAIENT LES SUIVANTES.

“ 1^{mo} de rétablir le Vicariat, tel qu'il l'était par le passé ; de ne prendre aucune ingérence dans le Gouvernement, promettant que si elle était tentée d'en reprendre les rênes elle ne le ferait qu'après s'être concertée avec le Ministre Britannique.

“ 2^o Que le Vicaire Général pourra entrer en négociation avec L'Angleterre, et pour elle, avec son Ministre Lord Bentinck, pour tout ce qui regarde l'observance de la nouvelle constitution analogue à celle de la Grande Bretagne qui doit s'observer dans le Royaume de Sicile ; qu'il pourra traiter a conclure tout ce qui a rapport à la conservation de l'île, au recouvrement du Royaume de Naples ; et finalement tout ce qui regarde le soutien de la couronne et de la famille Royale.

“ 3^o Que pour les charges le Vicaire Général aura le droit de pourvoir à celles de sa cour particulière, puisqu'il est juste que S. M. conserve la disposition des autres. Bien entendu cependant que le déplacement et la nomination des secrétaires d'état dépendront uniquement du Vicaire Général.

“ 4^o Que le Vicaire Général pourra sanctionner tous les actes Parlementaires qui seront conformes à la constitution Anglaise.

“ Telles étaient les conditions très dures auxquelles le Roi se soumettait, et certainement elles ne méritaient pas d'être caractérisées comme le faisait Lord William dans son office ; mais il avait résolu de détrôner S. M. et il y est enfin parvenu.”
M. C. 133.

stamment animé. Il est vrai que c'est encore une preuve de la contradiction dans laquelle tombe journellement Lord William, qui ne se rappelle jamais le matin de ce qu'il avait dit ou écrit la veille. En effet, on a vû dans son office du 13 que d'après l'infraction à l'alliance, résultante de la découverte d'une correspondance avec l'ennemi, le Royaume de Sicile devenait conquête légitime de L'Angleterre. Cependant, quatorze jours après, il ne parla plus que de prendre possession du gouvernement et de le tenir en dépôt pour la Famille Royale et pour la nation, choses [190] qui se heurtent, car s'il appartient à l'une, il n'appartient pas à l'autre. Mais cette minutieuse exactitude dans le raisonnement est au dessous de la dignité de Mylord et il l'abandonne aux professeurs de logique dont il fait peu de cas ; on serait pourtant fondé à lui demander à quel titre il prétendait en agir ainsi ? et si c'était en sa qualite de Ministre Britannique ou de représentant du peuple Sicilien ? caractère qu'on ne lui connaissait pas jusqu'alors. Au reste, s'il s'était laissé entraîner à une aussi imprudente démarche, il s'en serait promptement repenti, car à l'instant même toute la Sicile se serait insurgée.

La Reine était partie de la Ficuzza le 8. J'ai rapporté l'accident qui lui arriva en route et l'obligea de s'arrêter quelques jours à S^{te} Marguêrite, où elle avait déjà passé deux mois l'année précédente. Cette Reine qui, suivant Lord William, était regardée par la nation comme la cause unique de tous les maux dont se plaignait (disait-il) la Sicile, recevait cependant, dans tous les lieux où elle passait, les témoignages les moins équivoques de l'amour des peuples de l'intérieur, que Mylord n'avait pû parvenir à corrompre. En conséquence les habitants de S^{te} Marguerite firent tous leurs efforts pour la retenir au milieu d'eux et l'empêcher d'aller s'établir à Castelvetro, où néanmoins elle arriva le 13. S. M. y fut accueillie comme elle aurait pû l'être dans les tems les plus heureux ; sa présence y inspira un enthousiasme difficile à décrire et il ne fit qu'augmenter à mesure qu'on eut la satisfaction de la connaître de plus près. Malgré que l'état de ses finances ne lui permit pas d'y répandre des bienfaits, comme elle avait été accoutumée à le faire toute sa vie, on accourait de tous les lieux voisins pour jouir du plaisir de la voir et l'ombrageux Lord William en prit de l'inquiétude. Il écrivit donc le 23 au Duc de Sangro que " Le Roi ayant ordonné à la Reine de quitter immédiatement la Sicile pour se rendre à Cagliari, il avait déclaré que si S. M. ne voulait pas y obeir, il n'avait aucun moyen de l'y [191] contraindre. Qu'aujourd' hui la Reine mande qu'elle

veut se transporter à Syracuse, à l'effet de s'y embarquer pour se rendre à Vienne par la voye de Trieste, que dans le voyage S. M. traverserait toute l'Isle de l'occident à l'orient, qu'on ne peut lui en accorder la faculté, par ce que devant probablement être accompagnée du Prince Moliterno, on emploierait tous les moyens d'exciter dans les villes et villages ou elle passerait cet esprit de trouble et de mécontentement qu'on a déjà cherché de faire naître à Castelvetro, qu'il se proposait donc d'expédier le lendemain à la Reine le Général Mackferlane, à l'objet de faire les dispositions nécessaires pour le départ de S. M. et qu'il fera mouvoir un corps de troupes vers le centre de l'Isle pour assurer la tranquillité publique."¹

Jamais la Reine ne conçut le projet de faire par terre un voyage aussi désastreux que celui de Syracuse et ce n'était qu'une heureuse invention du génie créateur de Lord William, pour colorer la nouvelle insulte qu'il projetait de faire à S. M. Quant à M^r de Moliterno, c'était bien l'homme le moins propre à produire l'effet que Mylord feignait de redouter, vû qu'outre sa qualité de Napolitain, qui seule aurait suffi pour lui ôter toute influence, il ne jouissait en Sicile d'aucune sorte de considération ; d'ailleurs qu'était il arrivé à Castelvetro dont le tyran de S. M. pût se prévaloir pour justifier son assertion ? Rien sans doute, mais on a vû qu'il était accoutumé à prendre pour des insurrections les applaudissements que les sujets prodiguent à leur maître ; en effet, la Reine en avait été comblée et d'après un pareil système, je suis toujours plus fondé à croire qu'il n'a jamais chanté en Angleterre le *God Save the King*.

Mylord annonçait encore qu'il allait envoyer des troupes dans le centre de l'Isle, pour y maintenir la tranquillité, et apparemment qu'il en connaît mal la géographie puisqu'on verra qu'il le dirigea sur Castelvetro qui est situé dans un angle tout près de la mer, ou plutôt [192] il est à croire que comme il ne faisait pas lui même ses offices et que celui dont il est question ici, étant écrit en Italien, langue qu'il entend fort mal, l'erreur venait-elle du compositeur, quoi qu'il en soit.

¹Ce qui restait des intrigants napolitains formait un groupe très dangereux dans l'entourage de la reine ; la milice Sicilienne donnerait facilement quelques milliers d'hommes armés. Bentinck se décida donc à agir.

"Our intelligence informed us that a plan of resistance was organized in the country about Castelvetro.

"The 75th, 3rd and 8th G[erman] Legion, 50 Drags, and 4 pieces of cannon marched for Corleone under Genl. Humber to hold themselves at Genl. Macfarlane's orders."
BENT. 23 Mars, 1813.

Cet office n'étant parvenu au Duc de Sangro que le 24, il ne pouvait être connu la veille au soir, lorsqu'on apprit qu'il avait été commandé un certain nombre de chevaux du train d'artillerie, avec quelques pièces de canon de montagne pour une expédition qui devait se faire le lendemain et dont on ignorait l'objet, mais d'après ce qui s'était passé le 22 à la Favorite, on devina aisément qu'elle était dirigée contre la Reine qu'on tâcha d'en avertir. Les officiers et les soldats du train sont tous Napolitains et aucun d'eux ne voulait marcher contre sa Souveraine. Il fallut donc user de la force pour en rassembler quelques uns qu'on enferma dans le Château de Castellammare jusqu'au moment du départ, qui eut lieu dans la matinée suivante.

A en juger par les troupes Anglaises qui sont en Sicile, il paraît que les armées de cette nation traînent à leur suite beaucoup plus d'équipages qu'aucun autre, et comme les routes de l'Isle ne sont pas praticables pour le roulage, il fallait un grand nombre de mulets pour cette glorieuse expédition ; mais Lord William qui, comme on l'a vu jusqu'à présent, ne connaît que les moyens doux, pour donner une nouvelle preuve de sa modération, il envoya, dans la nuit, des officiers de son Etat-Major courir les auberges et y en lever tout ce qui se trouvait d'animaux propre à la charge, sans considérer qu'il appartenait aux conducteurs des denrées nécessaires à la consommation de la ville et comme on ne put en réunir autant qu'on en voulait, on arrêta le lendemain aux portes tous ceux qui arrivaient. Il est aisé de concevoir l'effet que dut produire une manière de procéder aussi sauvage et qui ne se pratique ordinairement qu'en pays ennemis, ou en Turquie.

Le 24 vers les onze heures du matin, on vit déboucher par la porte [193] neuve la colonne Anglaise. Lord William avait affecté de faire publier qu'elle serait de quatre mille hommes et on l'avait disposée de manière à persuader au vulgaire peu accoutumé d'évaluer la force d'un corps de troupes, qu'elle était telle ; mais comme elle s'arrêta près d'une heure sur la place de S^{te} Thérèse, située derrière le Palais j'eus la facilité d'acquérir la certitude qu'elle n'excédait pas treize cents hommes en y comprenant toutes les armes.

On assura, dans le temps, que Lord William avait voulu en donner le commandement au Général Spencer et que ce brave militaire l'avait refusé en disant *qu'il était prêt à marcher contre l'ennemi ; mais qu'il ne savait pas faire la guerre aux femmes*. J'ignore si l'anecdote est vraie, je sais seulement qu'elle a été très publique à Palerme, où on ne l'a jamais démentié ; d'ailleurs, le caractère connu de M^r Spencer l'accréditait.

M^r Mackferlane, quoique Maréchal de Camp au service du Roi, ne se piqua pas de la même délicatesse et il accepta la commission, dont pourtant il s'aquittà avec plus de modération et d'égards qu'on ne devait en attendre de la part d'un envoyé de l'enragé Lord William.

Les balcons de toutes les maisons qui donnent sur la place de S^{te} Thérèse étaient fermés, à l'exception de ceux de M^r le Duc D'Orléans qui affecta de s'y montrer pendant tout le tems que la colonne fit halte. Le peu de spectateurs qui s'y trouvaient, en furent indignés et accablèrent à haute voix ce Prince de toutes les maledictions qu'il méritait, ils insultèrent même quelques officiers Anglais qui prudemment n'en prirent pas connaissance. Il en est de Palerme comme de toutes les grandes villes, où le plus petit événement fait spectacle. Ordinairement donc, quand les troupes sortaient pour quelque manuvre, elles étaient toujours suivies d'une foule de curieux ; mais dans cette triste occasion, il n'en fut pas de meme et le plus morne silence regnait parmi les Palermitains.

Le fils de M^r le Duc D'Orleans âgé alors de deux ans et demi, était [194] dans l'usage d'aller à la promenade et en sortant de son habitation, il avait trois routes à prendre ; mais S. A. S. préféra ce jour là d'ordonner qu'on lui fit choisir celle qui l'obligeait de traverser à pied la colonne Anglaise et comme cet enfant était vêtu d'une rédingotte rouge le peuple cria : *c'est une robe à la guillotine* propôs qu'il est impossible que M^r Le Duc D'Orleans n'ait pas entendu quoiqu'il ait feint de ne pas y faire attention.

Enfin à midi, la troupe se mit en marche et arriva le soir à la *Piana* colonie grecque d'environs quinze mille âmes ; elle avait fait 14 milles et elle campa hors du village ; mais à l'accueil que lui firent les habitans, les Anglais dûrent s'apercevoir qu'ils n'étaient pas l'idole des Siciliens, comme Lord William cherchait à le leur persuader ; car on leur refusa tout et ce ne fut qu'en réclamant l'autorité des magistrats, qu'ils pûrent se procurer quelques vivres, en les payant comptant et même d'avance. Plusieurs des muletiers qui avaient été pris par force, s'évadèrent dans la nuit avec leurs mulets et le matin on ne les trouva plus.

La colonne employa quatre jours pour arriver a Ste Marguerite, où une partie s'établit, tandis que l'autre poussa jusqu'à Partana, lieu situé à environ deux lieues de Castelvetro, ou par une autre route, M^r Mackferlane s'était rendu le 24. Personne ne voulait lui donner asyle et ce ne fut qu'aux instances de la Reine, qu'un riche particulier consentit à le loger. Le lendemain, il se présenta chez S. M. qui voulut bien le

recevoir et lui demanda de quel droit Lord William en agissait avec elle d'une manière aussi étrange ? Le Général Anglo-Sicilien lui répondit : *je ne lui en connais d'autre que celui du plus fort, mais je suis commandé et j'obéis* : La Reine l'interpella de lui déclarer s'il était persuadé qu'elle eût entretenu des correspondances avec l'ennemi ; comme Mylord ne cessait de le débiter ? il eut la bonne foi de convenir avec S. M. qu'il ne l'avait jamais cru en tout, il se conduisait très bien et il eut même assez de mesure pour refuser la table de S. M. qu'elle daigna lui offrir et il lui répondit *qu'il sentait que sa* [195] *personne ne pouvait lui être agréable* ; en effet, il ne s'y presenta jamais. Cependant comme il ne pouvait se dissimuler qu'il était mal vû dans le pays il s'y ennuya bientôt et reprit la route de Palerme, laissant le commandement à un Allemand qui vint le remplacer à Castelvetrano.

M Mackferlane, avant son départ, voulut aller visiter les ruines de Silinonte et pour y arriver, il fallait traverser un bois de trois lieues ; des paysans qui l'avaient vû passer, résolurent de le tuer à son retour lorsqu'heureusement deux chasseurs de la garde de la Reine allèrent se promener de coté là et les détournèrent de leur projet, en leur représentant qu'on ne manquerait pas de dire que ce crime était commandé par S. M., qui certainement, au contraire, le désapprouverait et ferait rigoureusement poursuivre les coupables.

Il ne dépendit alors que de S. M. d'insurger toute la vallée de Mazara d'où certainement il ne serait pas sorti un Anglais, non seulement les nombreuses populations des environs de Castelvetrano firent proposer à cette souveraine de s'armer pour sa deffense et de la débarrasser promptement des habits rouges, qui osaient bloquer sa résidence ; mais encore S. M. reçut les mêmes affres de la part de plusieurs corps de troupes réglées, de sorte que si S. M. eût voulu les accepter, l'audace de Lord William aurait pû avoir pour lui les plus funestes conséquences ; mais la sagesse l'emporta sur le plus juste ressentiment, les fit refuser toutes et ce n'était pas peu de chose après un pareil outrage, les faits ce sont passés sous mes yeux et je puis les attester, sans crainte d'être démenti. Mylord donc, au lieu de calomnier la Reine, comme il ne cesse de le faire, devrait être pénétré pour elle de la reconnaissance que mérite l'extrême prudence avec laquelle S. M. en agit dans cette occasion. Cependant, malgré les précautions que prenait S. M. pour éviter tout ce qui tendait à troubler l'ordre, les habitans des lieux occupés par les Anglais, étaient si animés contr'eux, que dès qu'un soldat s'écartait de son cantonnement, il était fusillé par les paysans et un assez grand

nombre a péri [196] de cette manière. Un Capitaine même a été victime de son imprudence et fut assassiné pour n'avoir pas voulu profiter des avis qu'on lui donnait de ne pas s'exposer seul à la rage populaire.

Il faut toujours se rappeler que les scandaleuses vexations de Lord William contre la Famille Royale, se comettaient par une force armée qui n'avait été admise dans ses États, que comme alliée et en vertu des traités les plus solennels, je l'ai déjà fait remarquer ailleurs, mais je ne saurais trop le répéter, pour inspirer l'horreur d'une conduite qui dishonorerait à jamais le cabinet Britannique, si on pouvait la lui attribuer et qu'on ne fut fondé à la rejeter toute entière sur un factieux indigne de représenter la généreuse nation Britannique.

Pendant que Lord William comblait ainsi la mesure des mauvais procédés envers la Reine, il ne ralentissait pas sa persécution contre le Roi. La santé de S. M. eu souffrait et s'altérait tous les jours, elle se résolut donc à faire de nouveaux sacrifices. Le 28 S. M. fit appeler le Prince Vicaire et après lui avoir tenus le langage le plus sage, comme le plus paternel, sur l'état des choses, elle lui remit un écrit signé de sa main,¹ dont le contenu était tel, qu'on devait se flatter que le tigre

¹ " DÉCLARATION ARRACHÉE AU ROI QUI CRUT PAR LÀ METTRE FIN AUX SCANDALEUSES VIOLENCES DE LORD WILLIAM.

" À fin de terminer une fois pour toujours les difficultés qui à ma grande douleur se sont élevées jusqu'à présent relativement aux demandes de Lord Bentinck sur les pouvoirs qu'on veut m'obliger d'accorder à mon fils le Prince héréditaire, en la qualité de Vicaire Général de ce Royaume que je lui ai donné pour le gouverner et pour coopérer à faire prendre aux affaires du dit Royaume une marche régulière qui puisse assurer le bien être, comme la tranquillité de mes sujets, et contribuer à maintenir la parfaite harmonie entre moi et mon allié le Roi de la Grande Bretagne, j'ai résolu qu'en outre des facultés contenues dans la cédule du 16 Janvier 1812 qui doit servir de modèle à celle qu'on se propose dans l'occasion présente; le dit Vicariat Général jouira sans exception aucune, et comme si j'agissais moi même de toute la plénitude de l'autorité dont je suis revêtu, et je déclare que je ne prendrai nulle part dans l'exercice de son Vicariat bien entendu cependant que :

" 1^{mo} L'inviolabilité de personne sera garantie.

" 2^o Que je serai respecté par mes sujets, et par tout étranger comme souverain de ce Royaume.

" 3^o Que tous les honneurs dus à la souveraineté me seront conservés, comme ayant été placé sur le trône par la providence elle même.

" 4^o Que je serai le maître d'aller et venir comme bon me semblera, et que par tout où je résiderai on ne comettra aucun acte qui puisse offenser ma souveraineté ou ma sensibilité.

" 5^o Que le traitement de dix mille cinq cents onces voté par le dernier Parlement à titre de liste civile " me sera " irrévocablement assuré.

" 6^o Que le corps des chasseurs et Pionniers Royaux restera à ma disposition.

Britannique en serait satisfait ; mais il prétendit y faire encore quelques restrictions ¹ et enfin le 31 le Roi signa aveuglement tout ce qu'on

“ 7^o Qu'aucune des personnes actuellement à mon service ne sera inquiétée ou éloignée.

“ Que tant que le Vicariat de mon fils, durera, je promets de ne jamais m'immiscer en aucune manière dans le Gouvernement, ne voulant plus m'occuper que de mon salut.

“ Je déclare en conséquence que je ne reprendrai les rênes du Gouvernement de ce Royaume qu'avec le consentement formel du Gouvernement Britannique par lequel cependant je n'entends pas être requis de rentrer dans l'administration des affaires contre ma volonté.

“ Et finalement pour l'observance de ce qui est contenu dans la présente déclaration, je demande qu'il m'en soit fait une conforme par le Ministre de S. M. Britannique, Lord William Bentinck, qui contienne l'assurance formelle de son exécution.

“ AUX COLLI le 28 Mars 1813.

“ (signé) FERDINAND.”

M. C. 134.

¹ “ CONTRE DECLARATION DE LORD WILLIAM.

“ PALERME le 28 Mars 1813.

“ Lord William Bentinck, Ministre plenipotentiaire de S. M. Britannique donne une assurance formelle de tout ce qui est contenu dans la feuille signée par S. M. le Roi et transmise à S. A. R. le Prince héréditaire. Cependant pour le cinquième article concernant la garantie de l'entière liste civile décrété par le dernier Parlement, le soussigné n'assure toute la somme, qu'autant qu'il est en son pouvoir, et que cette condition serait approuvée par son gouvernement, au défaut de quoi ses facultés sont nulles.

“ Quant au septième article relatif au Lieutenant Colonel Frilli, le soussigné n'a nulle difficulté d'adhérer à la demande de S. M. pourvu que cet individu ne donne pas à l'avenir de justes motifs de plaintes.

“ (signé) W. C. BENTINCK.

“ OBSERVATION.

“ On voit aisément combien les exceptions de Lord William sont captieuses. Lorsqu'à la lecture de la déclaration du Roi, il s'en montra satisfait, ainsi que S. A. R. en assura S. M. ; ce fut, par ce qu'il ne se rappelait pas que le Parlement n'avait fixé la liste civile qu'à la somme de six mille onces par mois, et qu'ainsi que je l'ai rapporté, les autres quatre mille cinq cents n'étaient accordées qu'à titre de subside amovible, afin de pouvoir tenir toujours le Roi dans la dépendance.

“ Mylord ne fit pas non plus attention que la garantie qu'exigeait S. M. pour toutes les personnes attachées à son service ôtait tout moyen de persister dans la demande de la révocation de la nomination du Prince de Cassaro à la place de Grand maître de la maison de S. M. Cette réflexion lui échappa d'autant plus aisément, qu'au fond, il n'avait pas de grief personnel contre ce Pair Sicilien, au quel même il ne pouvait refuser son estime, et qu'en cette occasion, comme dans toutes les précédentes, sa seigneurie n'agissait que comme instrument de la vengeance des Princes de Belmonte et de Castel Nuovo. On lui fit donc prendre la ridicule tournure de n'appli-

voulut, espérant qu'au moins, on ne le tourmenterait plus.¹ Ainsi S. M. fut réduite, à force d'oppression, à déclarer qu'elle ne reprendrait le Gouvernement de son Royaume, qu'avec la permission de la Grand Bretagne, condition que l'Europe ne verra sans doute qu'avec indignation, contre l'audacieux qui l'a exigée ; mais ce devait être pour Lord William l'équivalent d'une abdication et s'il était rappelé du contenu de sa lettre du 10 Janvier au père Caccamo, il semble que, pour être conséquent, il aurait dû laisser la Reine vége-ter en repos dans la retraite qu'elle s'était choisie ; cependant, comme on le verra, il n'en poursuivit S. M. qu'avec plus d'acharnement et graces aux soins [197] obligeans de Lord William, comme à l'intérêt dont il était animé pour la gloire du Roi, S. M. quitta entièrement l'autorité souveraine par l'effet d'une volonté tout aussi libre que l'était celle de l'infortuné Louis XVI quand la factions D'Orleans lui faisait sanctionner les monstrueux décrêts qu'elle dictait à l'assemblée national de 1789 et dans ceux deux occasions l'argument irrésistible des Bayonettes a été également employé avec le même succès.

J'ai déjà eu occasion de remarquer combien Lord William était implacable dans ses vengeances et il en donna une nouvelle preuve dans cette occasion. Il n'avait pû parvenir à faire exiler le grand nombre de serviteurs de LL. MM. qu'il avait mis dans sa disgrace et comme il en voulait au Prince de Cassaro, de préférence à tout autre, il fit un office pour se plaindre de ce que le Roi en acceptant la démission de ce Ministre, l'avait nommé son Grand Maître.² Mylord exigeait, en con-

quer qu'au Lieutenant Colonel Frilli que le Roi n'avait pas même nommé, la demande générale que fésait S. M. par l'article sept de sa déclaration ; par ce qu'en effet on a vû que celui ci avait été attaqué dans le courant du mois de Janvier précédent, et qu'on crut satisfaire S. M. en lui accordant un pardon conditionnel en faveur de ce Secrétaire ; aussi ne tardat'on pas à recommencer la persécution contre le Prince de Cassaro, et il faut convenir qu'une telle conduite envers un souverain indépendant, et auquel on n'a aucun reproche fondé à faire, est le comble de l'heur." M. C. 136.

¹ Ajoutons deux coup d'œuils sur Ferdinand après sa défaite :

"I went to the King at eleven and remained half an hour. He received me graciously, he looked ill and *abattu*. He talked to me of shooting and fishing, his cows and calves." BENT. 2 Avril, 1813.

"The King . . . gives signs of approaching insanity. He walks quickly backwards and forwards in his rooms repeating : Sanctus Deus, sanctus fortis, sanctus et immortalis, miserere mei et fiat voluntas tua." WELB. Fagan à Bentinck, 8 Avril, 1813.

² "BILLET CONFIDENTIAL DE LORD WILLIAM AU PRINCE DE BELMONTE.

"PALERME le 30 Avril 1813.

"D'Après tout ce que je vous ai dit, mon cher Prince, et ce que j'ai eu l'honneur

séquence qu'on lui ôtât cette place, ne se contentant pas de se mêler

de dire à S. A. R. sur le sujet du Prince de Cassaro et du Prince de Cuto, je suis au désespoir de vous devoir répéter les mêmes sentiments. Je croirais manquer essentiellement aux instructions que j'ai reçues, et qui se trouvent répétées de la manière la plus positive par les dernières dépêches qui viennent de me parvenir de mon Gouvernement, si j'apportais la moindre modification sur mes demandes. Souffrez donc que je le dise encore une fois : mon coeur n'est pas porté à des mesures qui puissent en rien déplaire au Roi, ou à S. A. R. ; mais mon jugement et la triste expérience du passé exigent une indispensable fermeté sur des principes qui doivent dissiper la Méfiance du peuple Sicilien et du Gouvernement Britannique. Cela seul peut consolider l'alliance des deux Gouvernements et la prospérité de L'Ile.

“ Croyez moi avec toute estime et respect &c.

“ (signé) W. C. BENTINCK.

“ OBSERVATION.

“ Ce Billet contient la preuve la moins équivoque de l'impudence avec laquelle Lord William profanait sans cesse le nom de son gouvernement, en s'autorisant de prétendues instructions dont il était impossible qu'il fut pourvu, et qu'il ne supposait que pour colorer les mesures toujours plus violentes qu'on lui faisait journellement adopter.

“ La rupture entre Mylord et le Prince de Cassaro n'avait eu lieu, comme je l'ai rapporté, que le 26 Février, et leur correspondance prouve que jusque là ils avaient vécu en très bonne intelligence. Or, de cette époque au 30 mars, le tems qui s'écoula n'était pas matériellement suffisant, pour qu'il eût reçu des ordres de sa cour relativement au démêlé qui occasionna leur brouillerie ; mais je veux bien encore accorder pour un moment que Lord Bentinck eût été antérieurement autorisé à demander l'éloignement du Prince de Cassaro, tant du ministère que du conseil (ce dont je suis loin d'être persuadé). Il n'en sera pas moins vrai, qu'on n'avait pu deviner à Londres que S. M. en acceptant la démission de ce fidèle serviteur, le créerait son Grand maître, place qui n'a d'ailleurs nul rapport avec l'administration des affaires publiques, et contre laquelle, déclare Mylord, n'était nullement fondé à réclamer. C'est en outre le comble de l'absurdité, que de faire dépendre la confiance entre les deux gouvernements, et la consolidation de l'alliance dont sa seigneurie est toujours plastronnée, de ce que tel ou tel Gentilhomme Sicilien fût, plutôt qu'un autre, à la tête de la maison domestique du Roi, et on conçoit difficilement qu'un homme public ose se permettre par écrit une semblable platitude.

“ Le fait est que les ennemis du Prince de Cassaro persuadèrent à Lord William qui, devant considérer la retraite de ce Ministre comme une satisfaction donnée tant à lui qu'au Gouvernement Britannique, il ne pouvait que se regarder comme insulté par l'élévation à une des principales Charges de la cour d'un homme qui avait encouru sa disgrâce, et il se prêta, sans difficultés, à cette nouvelle infamie. En effet, jusqu'ici il n'avait allégué que ce motif pour exiger la révocation de sa nomination. Cependant cette fois, le Roi ne s'en laissa pas imposer, et conserva son grand maître qui n'eût sa retraite que plusieurs mois après, malgré l'opposition formelle de S. M. et contre la parole positive donné au Duc de Sangro par Lord William la veille de son départ pour L'Espagne, qui eût lieu le 27 Avril, qu'il ne serait plus

du choix des membres du Gouvernement et voulant encore influencer celui des officiers de la maison du Roi, mais S. M. ne voulut pas adhérer à cette nouvelle autant qu'extraordinaire prétention, qui, pour quelques mois ne fut pas renouvelée.

Pendant que Lord William en agissait ainsi avec des Souverains indépendants, et qu'il prétendait que, d'après ses instructions, de tels procédés étaient la preuve de sa grande modération, il arriva des dépêches d'Angleterre, datées des derniers jours de Février. Le Prince de Casteliccala avait eu une longue conférence avec Lord Castlereagh et il mandait au Roi, que pour plus grande exactitude, il l'avait rédigée par écrit et s'était décidé à en communiquer au Secrétaire d'Etat la relation qu'il envoyait, à fin de s'assurer qu'il ne s'était pas trompé dans le compte qu'il en rendait.¹

On y voyait qu'un des points les plus importants traités dans cette conférence, était celui du départ de la Reine, que Lord Castlereagh témoignait désirer ardemment, parceque d'après les continuelles calomnies dont Lord William accablait S. M. le Secrétaire d'Etat Britannique regardait ce départ [198] comme un moyen certain de faciliter l'arrangement définitif des affaires de Sicile, où (disait-il) S. M. pourrait revenir dès que l'ordre y serait rétabli ; mais le désir de ce Ministre n'allait pas jusqu'à dégénérer en ordre et il l'annonçait toujours en termes très décents.

M^r de Casteliccala crut donc qu'il serait moins désastreux pour cette Souveraine d'aller passer quelques tems à Cagliari, voyage très court en comparaison de celui d'Allemagne, qu'on voulait lui faire entreprendre, et il en fit la proposition au Secrétaire d'Etat qui lui répondit : *non, la Reine n'a aucune raison d'aller en Sardaigne et si elle prenait ce parti, on croirait que nous l'avons chassée de son Royaume, ce qu'il convient d'éviter soigneusement, mais S. M. ayant témoigné, l'année dernière, le désir d'aller à Vienne tant pour y voir sa famille, que pour y rétablir sa santé, ce prétexte est décent et il ne prêtera pas aux facheuses interprétations.* Telle fut encore une des funestes conséquences de la demande impolitique qu'en Juillet 1812 on avait fait faire à S. M. de l'armement d'une

question de cette nouvelle tracasserie, parole qui n'a pas empêché Lord Montgomery de renouveler ses instances à cet égard, jusqu'à ce qu'elles ayent enfin obtenu leur effet, et il n'est pas à supposer que celui ci avait agi de la sorte sans les ordres positifs de Mylord." M. C. 137.

¹ Casteliccala faisait des démarches continuelles pour ajourner le départ de la reine. F. O. Sicily 50, Castlereagh à Bentinck, 5 Déc. 1812.

Frégate, pour la transporter dans un port d'où elle pût se rendre à Vienne. Cependant comment concilier la réponse de Lord Castelreagh avec les offices et les actes hostiles de Lord William et n'est on pas fondé à croire que les ordres de son gouvernement sur lesquels il se retranchait toujours ne l'autorisaient pas à en agir comme il faisait.

M^r de Casteliccala alors, parla de la nécessité de faire payer les dettes de S. M. de lui faire rendre les diamants engagés à la banque, de lui fournir une somme suffisante pour subvenir aux frais du long et pénible voyage qu'on exigeait d'elle et de lui assurer un traitement convenable à son rang, comme à sa dignité.

Lord Castelreagh trouva ces demandes si raisonnables, que, non seulement il n'eut rien à y repliquer, mais qu'encore il donna sa parole que Lord William recevrait les ordres les plus précis d'user de toute son influence pour qu'on y fit droit en Sicile; il ajouta même que pour mettre la Reine [199] en état de vivre avec plus d'aisance et d'une manière plus convenable à son rang, le gouvernement Anglais ajouterait une somme annuelle à celle qu'on assignerait à S. M. sur la liste civile. Je ne crains pas d'en appeler sur tous ces détails à la loyauté de Lord Castelreagh et j'ai assez bonne opinion de ce Ministre, pour être persuadé qu'il ne me démentira pas.

Quiconque voudra se mettre pour un moment à la place de la Reine, que le représentant d'une cour alliée prétend ainsi chasser de ses Etats pour assouvir la criminelle vengeance de quelques sujets rebelles dont il épousait la cause, sentira aisément combien il dut en coûter à S. M. de se résoudre à céder à un aussi étrange despotisme; néanmoins, elle s'y détermina sur ce qu'on lui fit envisager que c'était le seul moyen de sauver son Auguste Famille de tous les malheurs dont elle était menacée, et dans le premiers jour d'Avril Elle l'écrivit à Lord William.¹ La

¹ " LETTRE DE LA REINE À LORD WILLIAM.

" CASTELVETRANO *Avril* 1813.

" Lord Bentinck! Malgré les procédés aussi extraordinaires qu'irreguliers de votre cour qui veut me forcer moi, Reine des deux Siciles, Archiduchesse d'Autriche par ma naissance, d'abandonner, après une union de 45 ans, le Roi mon époux et ma famille pour me retirer dans ma patrie, sous le spécieux et faux prétexte, tantôt de ma correspondance avec l'ennemi commun (ce que je défie qui que soit de prouver validement), tantôt sous celui du penchant violent qu'on m'accuse d'avoir manifesté à opposer des obstacles aux projets de L'Angleterre, de changer la constitution sous laquelle la Sicile avait existé pendant tant de siècles; Nonobstant tout cela, quoique je sois loin de reconnaître l'autorité de ce gouvernement duquel Dieu, en me donnant le jour, m'a rendue entièrement indépendante, je ne veus pas moins la

lettre de S. M. à ce repréant Britannique était plein de dignité et les demandes qu'elle contenait n'avaient rien d'étranger à ce qui avait été nécessité de me soumettre à sa volonté puisque cette soumission paraît présenter le seul moyen de conserver les intérêts de ma famille, auxquels m'étant dévouée pendant toute ma pénible carrière, je n'hésite pas à faire encore ce dernier sacrifice, qui me coûtera peut être la vie. Je vous déclare donc, Mylord, et par vous à votre cour, que c'est à cette seule considération et à aucun autre que je cède, et que je suis prête de me mettre en route vers la fin du mois courant, pour retourner dans les Etats de L'Empereur d'Autriche, mon auguste gendre et Neveu.

“ Je demande qu'on prenne des arrangements pour mon voyage, qui puissent rendre la traversée aussi courte, et aussi peu fatigante que possible, puisque mon âge et ma santé détruite par vingt années de peines, de chagrins et de persécutions de toute espèce, ne me laissent pas même l'espoir de le terminer heureusement.

“ En me soumettant à cet acte de violence, comme je ne puis ni ne dois oublier ce qui est du à ma naissance et à mon rang, je réclame l'exécution préalable des conditions suivantes auxquelles je suis persuadé que vous vous presserez de satisfaire :

“ 1^o Qu'il soit pris un arrangement pour assurer à mes créanciers le remboursement de ce qu'ils ont à réclamer. Je demande aussi qu'il soit pris des arrangements pour que mes diamants déposés à la banque de Palerme me soient restitués.

“ 2^o Qu'il me soit délivré une somme suffisante pour subvenir aux frais d'un voyage aussi long que l'est celui que je vais être forcé de faire avec une suite convenable au rang où la providence m'a placée.

“ 3^o Qu'il m'en soit assuré une également convenable, pour soutenir ce rang dans le pays où je me retirerai, et qu'elle soit payé tous les six mois par avance.

“ 4^o Qu'une permission soit accordée à toutes les personnes que je voudrais attacher à mon service ou à celui de mon fils Léopold, qui accompagne sa mère infortunée, et que ceux qui reçoivent des gages de moi ou des pensions du Gouvernement Sicilien, obtiennent une assurance que ces gages et pensions leurs seront transmises en quelque lieu qu'ils résident.

“ 5^o Qu'il soit mis à ma disposition une frégate du Roi, une corvette et les transports nécessaires, sur lesquels ma suite et mes équipages puissent s'embarquer, et que le Capitaine de cette frégate soit à mon choix, attendu que je crains beaucoup les voyages de mer.

“ Je me flatte, Mylord, que vous trouverez mes demandes raisonnables, et que vous sentirez que l'exécution en est indispensable, pour le voyage long et pénible auquel me force votre gouvernement.

“ Suivant les renseignements qui me sont parvenus d'Angleterre, vos instructions portent de faire usage de toute votre influence sur le Gouvernement Sicilien, pour le disposer à faire tous les arrangements convenables et nécessaires qui lui seront demandés et puisque vous avez montré jusqu'à présent tant de fermeté et de persévérances à m'obliger de faire le sacrifice de mon existence, je dois croire que vous conserverez le même caractère pour assurer au moins ce qui en reste à une Princesse victime de toutes sortes de malheures, à laquelle votre gouvernement et la nation anglaise rendront tôt ou tard, la justice qu'elle mérite.

“ (signé) CHARLOTTE.”

promis au Prince de Castelcicala par Lord Castelreagh. Aussi, avec un ennemi moins féroce que ne l'était Lord William, cette lettre aurait certainement produit l'effet que S. M. s'en était promise, mais en homme bien élevé, il commença par ne pas y répondre, par ce que, sans doute, on lui fit sentir la difficulté de trouver de bonnes raisons à s'opposer aux vérités qu'elle contenait et qu'il ne voulait pas d'ailleurs fournir un titre contre lui, en se refusant, par écrit, à l'exécution des ordres qu'il avait reçus de sa cour, comme aux justes prétentions de S. M. il demanda ensuite quelqu'un avec qui il pût traiter des objets dont l'entretenait la Reine et par le canal du Prince Vicaire, il parvint à faire désigner une personne dont le zèle pour les intérêts de S. M. on pût être révoqué en doute, mais qui manquait de l'expérience nécessaire pour tirer parti d'une négociation de ce genre avec un personnage aussi brutal et d'aussi mauvaise foi que l'est Lord William. [200] Car il ne lit probablement ses instructions, qu'autant qu'il croit qu'elles l'autorisent à violer tous les principes de l'honneur et de la délicatesse, même ceux du droit des gens et il s'en dispense quand il prévoit qu'elles peuvent contenir des ordres contraires aux maximes perverses dont il se glorifie de faire profession.

Cependant l'envoyé de la Reine s'étant présenté chez Mylord, ils entrèrent en matière, sur le premier article des demandes de S. M. relatif à ses créanciers et à la partie de ses diamants engagés à la banque, il répondit froidement, que ces objets devaient se traiter avec le futur Parlement et qu'il n'avait rien à y voir.

Quant aux frais du voyage et à ceux de l'entretien de S. M. il dit que le Gouvernement Anglais l'ayant autorisé à faire payer à S. M. Douze Mille Onces par an, tout ce qui dépendait de lui se réduisait à lui avancer une année de cette somme, n'ayant aucun moyen de tirer de l'argent des Siciliens et qu'à l'égard du second objet, comme il devait se prélever sur la liste civile, c'était avec le Roi que la Reine devait s'en arranger ; enfin rien de ce que désirait S. M. ne lui fut accordé, pas même le choix du commandant de la Frégate et les personnes qui devaient l'accompagner, n'obtinrent qu'un congé d'un an.

Ici Lord William fournit la preuve la plus formelle que Lord Castelreagh avait tenu la parole donnée au Prince de Castelcicala puisque Mylord avouait, qu'il avait eu ordre de compter à la Reine Douze mille Onces par an, et si ce secrétaire d'Etat en agissait avec cette bonne foi pour la partie onéreuse à L'Angleterre, quelle raison y aurait-il de supposer qu'il en eût usé autrement pour celle qui ne regardait que les

Finances de la Sicile et qui était fondée sur les règles de la plus stricte justice ? Il est nécessaire encore de remarquer, que les douze milles onces étaient annoncées par le Secrétaire d'Etat comment devant servir à augmenter la somme destinée à l'entretien de la maison de S. M. et non à payer les fraix de [201] son voyage.

L'inexpérience du négociateur de S. M. ainsi éconduit par Lord William, lui fit commettre une grande faute ; celle de recourir aux bons offices, tant de M^r le Duc D'Orléans, que du Prince de Belmonte, sans réfléchir qu'il s'adressait aux deux plus cruels ennemis de S. M. Cette démarche imprudente flatta leur orgueil ; ils promirent beaucoup, et ne tinrent aucune de leurs paroles, comme on devait s'y attendre. Cependant le dernier prit l'engagement de soutenir auprès du Parlement la demande du payement des dettes, disant même qu'il mettrait de l'amour propre à en assurer le succès ; mais il ajouta que, par décence, il convenait que S. M. laissât mille onces par mois sur son traitement, à ses créanciers, pour montrer à la nation l'intention ou elle était de s'acquitter envers eux et quoique cette proposition fût en contradiction manifeste avec l'engagement que prenait M^r de Belmonte, le négociateur, trompé par les belles espérances dont on le flattait, y consentit contre la volonté de S. M., qui s'y refusait avec raison. Cette retenue donc se fait exactement, L'Aristide ne s'est pas plus occupé dans le Parlement des dettes de la Reine que de celles de L'Empereur de la Chine. Lord William n'y a pas mis plus d'intérêt, malgré les ordres de son Gouvernement, de sorte qu'il n'a été pris aucun parti sur cet article si important au repos de S. M.

Si au lieu de montrer à Lord William tant de faiblesse et de s'en laisser imposer par son ton arrogant, on lui eût parlé avec la fermeté qui convenait au sujet ; si on lui eût signifié bien positivement, que s'il ne remplissait pas bien exactement les engagements pris par Lord Castlereagh avec le Prince de Castelcicala, S. M. ne partirait pas, qu'elle attendrait tranquillement qu'il usât de la force pour l'y contraindre, si on lui eût laissé, par écrit, une pareille proposition, en lui déclarant qu'on allait la rendre publique, en appeler à la nation Sicilienne, à la nation Anglaise, enfin à L'Europe entière, il est indubitable que Mylord se serait montré plus traitable ; car il est aussi par trop révoltant de vouloir chasser une Reine de ses Etats [202] et de lui faire entreprendre un voyage aussi long et aussi dispendieux que l'était celui-là, sans lui en fournir les moyens ; mais pour parler un pareil langage, il aurait fallu avoir plus d'usage de traiter les affaires que n'en possédait l'agent chargé

de cette commission et il n'avait que du zèle avec de bonnes intentions, ce qui ne suffisait pas auprès de Lord William.

De tous les personnages qui ont eu l'honneur d'approcher la Reine et de la connaître particulièrement, il n'en est sûrement aucune, sans en excepter ses ennemis, qui ne soit forcée de convenir que S. M. ne connaît pas le prix de l'argent ; que, quand il s'agit de secourir le malheureux, elle ne s'occupe jamais de mesurer ses bienfaits sur ses ressources ; que sa noble fierté lui donne une extrême répugnance pour tout ce qui a trait aux moyens de s'en procurer, qu'enfin, tout objet relatif à ses finances particulières lui est désagréable quand on veut le traiter directement avec elle et nombre de ceux qui la persécutent aujourd'hui, ont, plus d'une foi, éprouvé les effets de sa magnificence. Je conviens qu'autant la générosité est une vertu particulière, autant elle peut être un défaut quand elle tend à la prodigalité, mais chacun à les siens et les Souverains n'en sont pas plus exempts que les autres hommes. On ne peut même nier que, surtout en eux, celui là est plus excusable que beaucoup d'autres, car on est toujours disposé à leur reprocher la parsimonie quand ils resserrent les cordons de leurs bourses. D'après donc ce système de désintéressement, la Reine ne prêta pas aux refus déplacés de Lord William toute l'attention qu'ils méritaient, elle fut même en quelque sorte flattée de n'avoir aucune obligation à un homme qu'elle méprisait et malgré que par un raffinement de tyrannie, Mylord eut décidé que S. M. ne toucherait les douze mille onces dont il lui faisait l'avance, qu'au lieu de son débarquement en terre ferme, elle n'en resolut pas moins de s'embarquer à Mazzara, aussitôt que les batiments destinés à la transporter y seraient arrivés. [203] En conséquence, dès les premiers jours de Mai, elle y fit passer la plus grosse partie de ses équipages, mais il resulta nécessairement de la dureté avec laquelle on traitait S. M., qu'elle fut obligée d'user de ses propres ressources, pour faire face aux dépenses indispensablement nécessaires, qu'occasionait un pareil déplacement.

Une escadre Algérienne qui parcourait la méditerranée, avait mis S. M. dans la nécessité de demander une escorte Anglaise et on ne put la lui refuser ; la commission en fut donnée par hasard à la Frégate l'Unité commandée par un des plus honnêtes, des plus polis et des plus complaisants officiers de la marine Britannique, le Capitaine Chamberlayne, et sans doute qu'il n'avait pas été choisi par Lord William, ou que Mylord ne connaissait pas les bonnes qualités dont il est doué, car M^r Chamberlayne blâmant hautement la conduite de son Ministre, n'a

rien épargué pour en adoucir l'amertume autant qu'il dépendait de lui en comblant S. M. de tous les bons procédés dont un homme sensible peut être capable et il faut convenir que ce fut un très grand bonheur pour cette magnanime Souveraine, de n'avoir à dépendre, dans son désastreux voyage, que d'un commandant aussi traitable et aussi prévenant, que l'était celui là. C'est une justice qui est dû au brave officier et je m'empresse de la lui rendre.

Les Bâtimens devaient partir de Palerme le premier Mai et je ne sais par quelle fatalité, ils n'en firent voile que le 10. Ils rencontrèrent des vents peu favorables, de sorte qu'ils ne purent mouiller à Mazzara, que dans l'après midi du 15. La veille, la Reine s'était trouvée incommodée ; et on ne tarda pas à reconnaître qu'il ne s'agissait de rien moins, que d'une fièvre putride bilieuse ; ¹ résultat, sans doute, de tous les degoûts dont on ne cessait de l'abreuver depuis plus d'un an. Le Capitaine Chamberlayne se rendit lui même à Castelvetrano pour s'assurer, par ses yeux, de l'état de S. M. et il lui fut aisé de se convaincre que la chose était très sérieuse ; mais comme malgré tout ce qu'il en mandait à Lord William, la barbarie de ce [204] vandale était telle, qu'il ne ralentissait pas ses odieuses poursuites pour presser le départ et qu'il ne cessait d'en importuner le Roi, déjà si effrayé du danger dont la précieuse vie de la Reine était menacée l'honnête M^r Chamberlayne, qui en était indigné, proposa de faire venir le premier médecin de l'armée Anglaise, persuadé qu'il était que, sur le rapport de cet officier de sante, Mylord entendrait enfin raison.

Le médecin arriva, du consentement de S. M. Dès qu'il se fut fait rendre compte de la maladie et qu'il eut examiné l'Auguste Malade, il se hâta d'adresser à Lord William un rapport officiel, dans lequel il déclara que non seulement il était impossible que S. M. se mît en route, mais qu'encore, si elle avait le bonheur d'échapper à la crise où elle était, elle aurait nécessairement une longue convalescence. Il n'en fallut pas davantage pour discréditer dans l'esprit de Lord William ce

¹ Pendant les deux mois que Marie Caroline restera en Sicilie après sa défaite du 28 Mars, il faut bien croire sa santé très délabrée.

"The physician Greco has come to Palermo . . . and has deposed an oath . . . that he is decidedly of opinion that Her Majesty will not survive the voyage." WELB. Fagan à Bentinck, 8 Avril, 1813.

"Her Majesty is certainly in an unfit state to embark. . . .

"R. CALVERT,
"Physician to the Forces."

docteur en Médecine et la vengeance contre lui commença, même avant le départ de S. M. ; car pour le punir d'avoir osé dire la vérité, on voulait l'envoyer à Malte où la peste venait de se déclarer et j'ignore s'il a pû se soustraire à cette facheuse commission qui n'était nullement de son ressort.

Il fallut pourtant bien que Mylord prît patience, mais il se trouvait dans un cruel embarras ; d'une coté, il avait la sôte présomption de croire, qu'en se montrant en Espagne, il y éclipserait la gloire dont s'y couvrait Lord Wellington, dont il n'entendait vanter les succès qu'avec cette rage concentrée qui se montre jusques dans les yeux de celui qui en est possédé et il affectait toujours de ne les attribuer qu'au bonheur de ce commandant en chef et jamais à ses talents ; de l'autre, il était là par la parole qu'il avait donné au parti factieux de ne s'éloigner de la Sicile qu'après que la Reine en serait partie et la maladie de S. M. semblait être venüe tout à propos, pour le contrarier ; enfin l'ambition l'importa sur l'engagement qu'il avait prit et le 27 il fit voile de Palerme pour Ponza,¹ il s'y arrêta quelques jours [205] pendant lesquels on sait positivement qu'il eut des communications avec Naples ; mais on n'en a pas connu l'objet ; et de là, il se rendit à Tarragone.

M^r Lamb, depuis deux mois, avait repris la route de Londres, mécontent (disait-on) des délais que mettait Mylord à son départ, celui ci donc, accredita Lord Montgommeri, en qualité de Chargé d'affaires, pour les gérer pendant son absence et lui laissa, comme on peut bien le croire, des instructions concilliantes.

Quand on voit un homme aussi médiocre que l'est Lord William, sous tous les rapports, vouloir rivaliser avec un Général, qui aujourd'hui peut passer, avec justice, pour un des plus grands Capitains d'Europe, on est tente de croire qu'il est devenu fou. En effet, il resulte de tout cela qu'on a vû dans les papiers publics, qu'après avoir fait, sur le nouveau théâtre où il s'était montré, deux ou trois sottises, Lord Willington s'est empressé de le renvoyer en Italie pour y fabriquer des constitutions ; supposant sans doute, quoique mal à propos, qu'il entend mieux cette partie que celle de la guerre. Les Palermitains ont donc eu la satisfaction de le voir reparaitre dans les premiers jours d'Octobre et quoiqu'il ne se soit pas présenté courbé sous le poids des lauriers qu'il s'était flatté de cueillir en Catalogne, ils ne doivent pas moins s'estimer

¹ Bentinck voulait non seulement rejoindre son armée en Espagne, mais répondre à des avances que Murat lui avait faites peu après son retour de la Grande Armée après la retraite de Russie ; voir, Weil, *Le Prince Eugène et Murat*.

très heureux de le posséder pour achever leur régénération qui n'est qu'ébauchée.

La maladie de la Reine faisait son cours ; au neuvième accès de fièvre les médecins commencèrent à concevoir l'espoir d'une prompte guérison et S. M. désirait vivement de réacquiescer, le plus promptement possible, les forces suffisantes pour entreprendre son voyage, seule manière de sortir de l'enfer où la condamnaient les continuelles vexations de Lord William, mais l'escadre Algérienne, forte de neuf voiles, s'étant montrée dans le canal de Malte, le Capitaine Chamberlayne crut [206] qu'il ne serait pas prudent d'exposer la Reine au danger de tomber au pouvoir de ces barbares qui ne respectent pas plus que Lord William la foi des traités, et il sentit qu'une Frégate d'escorte n'était pas suffisante pour leur en imposer, dans le cas où ils les rencontreraient. Il se rendit donc par terre de Castelvetro a Palerme où il trouva encore Mylord et il protesta qu'il ne pouvait répondre de la sûreté de S. M. à moins qu'on ne lui donnât une escorte de deux vaisseaux de ligne pour l'accompagner, au moins jusqu'à la hauteur de la mer Adriatique. Le complaisant Bentinck s'y refusa d'abord, mais comme M^r Chamberlayne ne s'en laissait pas imposer par l'arrogance de son compatriote, il insista si fortement, que Lord William fut obligé de céder à ses justes instances. On destina donc pour cette commission L'Edinbourg de 74 pièces de canon et le Leander de 64.

La Reine avait d'abord fait annoncer son arrivée à Mazzara pour le premier Juin ; mais la faiblesse dans laquelle S. M. se trouvait encore, ne lui permit pas de monter en voiture, elle ne put donc s'y transporter que le 9. On avait affecté de n'y donner aucun ordre pour sa réception, et on ne s'attendait peut être pas que les Magistrats, connaissant leur devoir, supplieraient à cette négligence volontaire ; ils firent décorer, le mieux possible, la porte par laquelle S. M. devait passer ; ils y firent dresser une espèce de trône, et tant le Sénat que le Clergé, en grande cérémonie, attendèrent leur Souveraine hors des murs et lui présentèrent les clefs de la ville. Un dais était préparé et devait être porté par quatre Sénateurs, revêtus de leurs robes de Cérémonie, mais S. M. eut la modestie de le refuser.

La Reine descendit à la Cathédrale, elle assista au *Te Deum* qui y fut chanté pour son heureuse arrivée, elle reçut la bénédiction, et dè la se rendit au Palais Episcopale ; mais comme l'habitation ne suffisait pas pour tout son monde, chaque particulier s'empressa d'offrir volontairement sa [207] maison, de fournir des lits, des meubles de toute espèce,

enfin tout fut aux ordres de S. M. dès qu'elle se montrait soit à la fenêtre, soit pour aller à L'Eglise. L'air retentissait des cris de *Vive la Reine* et on peut assurer avec vérité, que jamais le Souverain le plus adoré de ses sujets n'a été mieux accueilli de ce que le fut S. M. dans cette occasion.

Les habitans de Castelvetro profondément affligés de la perdre, lui en témoignèrent leur regret de la manière la plus sensible et ils accouraient en foule à Mazzara, pour y jouir encore du bonheur de la voir, sans être retenus par la présence chez eux des troupes Anglaises qui s'y étaient rendues aussitôt après le départ de S. M., et y véxaient de préférence tous ceux qui s'étaient le plus empressés de lui donner des preuves de leur dévoûment ; mais il faut avouer que cet exemple qui annonçait un pareil sort à ceux de Mazzara ne ralentit par leur zèle pour une Souveraine dont ils admiraient les vertus et plaignaient les malheurs.

Le vaisseau L'Edimbourg arriva vers le 10 et le Capitaine Duncam qui se trouvait l'ancien du Capitaine Chamberlayne, prit le commandement du convoi ; il parut à ses procédés qu'il avait des instructions de Lord William, desquelles il ne s'écarta pas ; car il débuta par refuser de se rendre à terre et il déclara qu'il fallait mettre à la voile dès qu'on appercevrait le Leyden,¹ qui était resté en arrière, mais comme la Reine ne se soutenait encore qu'à peine sur ses jambes, à force d'instances, M^r Chamberlayne obtint que le départ n'aurait lieu que le 14. Cependant M^r Duncan ne daigna pas se présenter à S. M.

Le 12 au soir, la Reine surprise d'une violente fluxion sur les dents, envoya chercher à Palerme un dentiste, qu'on attendait pour le sur lendemain de grand matin, mais il n'était pas encore arrivé à onze heures ; malgré cela, tout était embarqué, même le lit et la cuisine de S. M. qui ne désirait un délai de quelques heures, que pour attendre cet artiste qui devait la soulager. M^r Duncan s'approcha dans sa chaloupe, fit appeler le [208] Capitaine Chamberlayne, tira sa montre et lui signifia que si dans trente minute S. M. ne montait pas sur la Fregatte, il partirait. Il poussa les choses au point, que S. M. se voyant forcée de céder encore à ce nouvel acte de despotisme et désirant néanmoins assister à la bénédiction, avant de s'embarquer. Comme le délai qu'il avait accordé était passé, il ne voulait pas même attendre la fin de cette cérémonie religieuse. M^r Chamberlayne était furieux d'une pareille conduite ; mais il n'y pouvait rien ; plus d'une fois ce digne marin m'a dit : *quand*

¹ Le *Leander*.

la Reine sera en liberté, nous lirons de belles choses contre les Anglais et nous l'aurons bien mérité.

D'une autre coté déjà les troupes Britanniques s'avancaient de Castelvetro et n'étaient plus qu'à une demi lieue de Mazzara, lors que le commandant leur fit faire halte sur la prière que lui en adressa par écrit le Capitaine Chamberlayne.

Enfin à midi, S. M. ainsi traitée avec plus de dureté, qu'on n'en emploie ordinairement envers les criminels condamnés à l'exil par sentence des tribunaux, se rendit de l'Eglise au rivage de la mer ; Elle y fut suivie de tout ce qui respirait à Mazzara et pour apprécier les torrents de larmes qui coulaient de tous les yeux il faut en avoir été témoin. S. M. n'avait cependant pas repandu ses bienfaits dans cette ville comme elle était dans l'usage de le faire partout, vû que ses moyens ne le permettaient pas et il est à remarquer que pendant les neuf jours qu'elle y passa, il ne lui fut pas présenté un mémoire de demandes pécuniaires, tant on mit de discrétion à éviter d'affliger son coeur sensible.

Monseigneur le Prince Léopold avait également excité l'admiration publique, tant par son affabilité que par son respect filial envers une Auguste Mère dont il persistait à vouloir partager le sort, malgré tout ce qu'on avait employé de séductions pour le pervertir et le faire renoncer à d'aussi nobles sentiments.

[209] Le Capitaine Chamberlayne, le colonel Moore et plusieurs autres Anglais ont été présents aux scènes touchantes que je viens de rapporter, je leur ai même ouï dire depuis qu'ils en avaient été pénétrés. On sait bien qu'aux yeux de Lord William, toutes ces démonstrations de vénération et d'attachement envers les Souverains, ne sont que des insurrections, mais que dans son délire révolutionnaire il les qualifie comme il voudra, cela n'empêchera pas les gens sensés de convenir, d'après de telles preuves de l'amour des peuples pour S. M. que Mylord en impose outrageusement, quand, prenant pour l'opinion générale celle d'un petit nombre de rebelles, il dépeint en Angleterre et ailleurs cette magnanime Princesse comme étant l'objet de la haine de la nation Sicilienne. Au reste, qu'a-t-il gagné à la persécuter comme il l'a fait ? rien, sans doute, et il a au contraire, travaillé contre ses propres intérêts, car il s'est ôté le moyen de rejeter sur elle le non succès de ses propres autant que fantastiques opérations. Tant que la Reine a été présente en Sicile, il ne s'est manifesté aucune insurrection, soit dans la capitale, soit dans le Royaume et depuis qu'elle s'en est éloignée plusieurs, même assez sericuses, y ont éclaté. On sait même, que le mécontentement y

est général ainsi que j'aurai lieu de le faire connaître. Est ce donc encore la Reine qui en est la cause? Serait-ce S. M. qui du milieu des mers, ou du fond de la turquie aurait le pouvoir d'exciter l'un et l'autre? Il ne manquerait plus que de l'en voir accusé par Lord William pour acquérir la preuve complete du dérangement du cerveau de ce Representant Britannique ; mais il a beau s'agiter, il n'empêchera pas que, malgré son acharnement et celui des autres détracteurs des vertus de cette excellente souveraine, elle ait eu la douce satisfaction, en quittant son Royaume, d'emporter avec elle les regrets de tout ce qui existe d'honnête et de fidèle à ses devoirs.

Mylord n'a cessé d'attaquer la Reine sous tous les rapports ; aucune calomnie n'a été négligée et il n'a pas eu le plaisir d'administrer la preuve du [210] plus léger fait qui put compromettre S. M. quoiqu'elle l'ait souvent provoqué de la produire s'il en avait. Cela est si vrai, que dans les derniers tems, il s'est vû forcé de se retrancher, sur ce que (selon-lui) S. M. était opposée aux intérêts de L'Angleterre, auxquels j'ai cependant prouvé qu'elle s'était sacrifiée toute sa vie ; pourquoi cela ? parcequ'il n'a jamais été que l'exécuteur aveugle des vengeances de quelques mauvais sujets auxquels il s'était exclusivement livré et qui se sont servis de lui, comme d'une machine qu'ils faisaient mouvoir à leur gré ; qu'il n'a rien examiné, rien approfondi et qu'écoutant uniquement l'instinct de son genie malfaisant, il a saisi avidement tous les moyens qui se présentaient, pour vexer une Princesse qu'il haïssait, parcequ'elle l'avait apprécié à sa juste valeur et qu'il sentait l'insuffisance ou il était de soutenir une discussion avec elle ; mais si Lord William en veut ainsi à tous ceux qui lui rendent la même justice, il aura beaucoup d'affaires, même en Angleterre, où on sait, mieux qu'ailleurs, juger du veritable mérite et où par conséquent, il ne peut avoir que très peu d'admirateurs.

On ne saurait disconvenir, que la Reine ait quelques ennemis en Sicile ; mais ils sont en très petit nombre et n'existent qu'à Palerme, ils sont connus et presque tous lui ont les plus grandes obligations, ils ajoutent, donc, au crime de la félonnie, celui de la plus noire ingratitude ; j'ai désigné les principaux et le reste, en verité, ne mérite pas d'être nommé. Je dois cependant parler encore de deux femmes, qui ont figuré contre S. M., en veritables énergiques et ont cherché à lui faire tout le mal qui dépendait d'elles ; l'une est la Princesse de Paterno, et l'autre la Comtesse de Verac. La première est connue de tous les voyageurs qui ont parcouru l'Italie ; elle se trouvait à Naples, lorsqu'en

Décembre 1798 la Cour fut obligée de se retirer en Sicile et cette dame l'y suivit, elle laissait dans cette ville une personne qui l'intéressait beaucoup et avait pris parti contre le Roi. Elle voulait avoir de ses nouvelles et [211] lui donner des siennes ; mais la rupture de toute communication, entre les deux Royaumes, rendait la chose très difficile ; elle trouva cependant un domestique affidé, qui, vers le mois de Février 1799, se chargea de la commission et projetait de s'embarquer furtivement sur quelque bateau, en en corrompant le patron à force d'argent ; il fut arrêté et on trouva dans sa cravatte la lettre de la Princesse, dont le style était de nature à lui faire perdre la tête, si on l'eût mise en jugement. La Reine employa tout son crédit auprès du Roi, pour étouffer cette fâcheuse affaire et S. M. n'y parvint qu'avec beaucoup de difficulté.

Quelques mois après, le Prince de Paterno, son mari, sans doute pour des raisons à lui connues, la fit enfermer dans un couvent de la plus étroite observance, ou elle s'ennuya beaucoup pendant près de deux ans. Qui l'en fit sortir ? La Reine.

Dans tous les démêlés d'intérêt très sérieux qu'a eu la Princesse de Paterno avec les enfant du premier lit de son mari, qui l'a protégée ? La Reine. En effet, jusqu'au commencement de 1810 cette dame passait sa vie chez S. M. et l'ennuyait souvent ; son assiduité au Palais allait même jusqu'à la faire accuser, dans la grande société, d'y jouer un rôle peu convenable pour une personne de son rang et cela était au point qu'on n'osait ouvrir la bouche devant elle.

Seconde femme du Prince de Paterno, elle avait des enfants et comme les substitutions, existantes encore dans ce moment, les réduisent à la légitime, elle projetta, à l'époque que je viens de citer, de les faire abolir par le Parlement ; elle crut pouvoir user du crédit de la Reine, qui le lui refusa, ne voulant pas se mêler d'une affaire dont le succès aurait contrarié toute la nation Sicilienne. Malgré cela M^r de Paterno se servit du nom de S. M. qui le trouva mauvais et lui en fit des reproches. Cette dame dont l'orgueil est excessif, s'en picqua ; elle oublia, dès ce moment, tout ce qu'elle devait à la Reine, et Lord William lui offrant l'occasion de se venger [212] de sa bienfaitrice, elle donna dans tous les excès dont une tête vicieuse autant qu'exaltée peut être capable.

La Comtesse de Verac est Française et soeur de la feuée Princesse de Belmonte, femme pleine d'esprit, très attachée à la Reine et qui, si elle eut vécu, aurait certainement empêché son mari, sur l'esprit duquel elle avait pris de l'ascendant, de donner dans le travers, comme il l'a fait.

Madame de Vêrac, émigrée, vivait depuis plusieurs années chez son beau frère, qui peu généreux, pour ne pas dire avare, ne lui donnait absolument que la table et elle en était réduite à ne pas avoir de quoi payer sa blanchisseuse. La Reine, à qui elle racontait sa triste position, vint généreusement à son secours, en lui accordant une pension de quarante onces par mois et payant, en outre, un domestique pour la servir, que M^r de Belmonte refusait de lui donner. Madame de Verac n'étant ni jolie, ni spirituelle, s'était faite dévote mystique, pour être quelque chose, et la Reine était complètement sa dupe ; mais dès qu'elle eût mis le pied au palais D'Orleans et qu'elle s'y fût liée avec la Chanoinesse Montjoye, la plus vénimeuse de toutes les vipères, elle leva le masque ; et il n'est sorte d'horreurs dont elle ne se soit permise d'accabler S. M. dès que tout frein ayant été rompu, elle a crû pouvoir le faire impunément.

Personne à Palerme n'ignore ces faits et c'est par ce qu'ils sont généralement connus, que la conduite de ces deux dames y a excité l'indignation même des personnes les plus indifférentes aux intérêts de S. M.

On a fait sonner fort haut les dette de la Reine, cependant elles ne sont pas aussi excessives qu'on s'est plu à le répandre, car elle ne montent pas au déla de cent mille onces, c'est-à-dire environs Douze-cent-mille Franc, et les diamants qu'elle a laissés à la banque représentent, par leur valeur réelle, la plus grande partie de cette somme. Ils sont d'ailleurs sa propriété et n'appartiennent point à la couronne. Mais à quoi S. M. a-t-elle dépensé son argent, est ce au jeu ? Non. Est ce à donner des [213] fêtes ? Non. Est ce en parures ? Non, car elle était toujours vêtue comme pouvait l'être la plus mince particulière. A-t-elle fait la fortune de quelqu'un ? non. A quoi donc a-t-elle employé ses fonds ? à soulager l'indigence et quelques fois à payer les dettes du Prince Vicair, pour éviter que le Roi ne prit de l'humeur contre S. A. R.

La Reine était tres accessible et peût être trop ; qu'on me cite un infortuné, qui lui ayant exposé sa détresse, ou celle de sa famille, soit sorti de chez elle les mains vides ! combien de fois, en pareil cas, S. M. ne trouvant pas dans sa bourse de quoi satisfaire à son desir de secourir l'humanité, n'a-t-elle pas fouillé dans celle des femmes de son service intérieur, à qui elle doit encore leurs avances ? mais elle donnait beaucoup aux Napolitains ! Eh bien, quand cela serait, n'étaient ils pas ses sujets, comme les Siciliens et si quelques uns manquaient de pain,

était-ce un crime de leur en donner ? qu'on se reporte aux tems où la Reine était encore en Sicile, qu'on s'informe dans les maisons de charité ; dans les couvents de femmes, dans les collèges ou autres établissemens de ce genre, et on verra combien d'enfans des deux sexes, appartenant à des familles d'un état relevé, y étaient entretenus aux dépens de S. M. ; le nombre en est beaucoup plus considérable qu'on ne le croit, ce sont autant d'individus, qui gemissent aujourd'hui dans la misère la plus affreuse et versent des larmes de sang maudissant les méchants qui les ont privés de leur généreuse bienfaitrice. Qu'on demande dans les paroisses combien d'orphelins S. M. a mariés, en leur donnant une dot proportionnée à leur état ? Dans les prisons, combien de débiteurs elle en a tirés ; cette Souveraine a pu quelques fois être trompée dans la distribution de ses largesses ; mais quel est l'homme qui peut s'assurer de n'avoir pas eu le même sort pour peu que, d'après ses facultés, il ait ouvert sa bourse aux besoins d'autrui ? sous ce rapport, jamais portrait n'a été plus ressemblant et moins flatté que l'est celui que fit de S. M. le Parlement de 1806 dans son décret rapporté sous [214] la lettre A ¹ et personne ne peut de bonne foi contester cette sévérité ; c'est à ces sortes de bonnes œuvres, que les sommes dûes par la Reine ont été dépensées. D'ailleurs la plus grande partie de ceux qui attaquent S. M. sur le dérangement de ses finances, ont d'autant plus mauvais gré, qu'avec de très grands biens, les leurs sont en si mauvais ordre, que souvent ils en sont réduits à n'avoir pas de quoi mettre chez eux le pot au feu ; qu'ils ne payent personne, pas même leurs valets, qu'enfin, ils ne vivent que d'industrie. Certes, ce n'est cependant pas en faisant du bien à leur prochain, qu'ils se sont réduits à un pareil état de détresse ; mais en mettant une partie de leur fortune sur une carte de pharaon, ou sur un tableau de biribi et en employant le reste pour alimenter tous les genres de vices souvent les plus crapuleux. En effet, on ne compte qu'à Palerme huit à dix maisons dont les affaires sont bien réglées et si on détruit les substitutions, comme il paraît qu'on en a le projet, avant vingt ans la plupart des Paires de Sicile seront réduits à l'hôpital, tant cette noblesse est généralement ruinée. Pour engager Lord William à ne pas se désister de ses prétentions à forcer S. M. de s'éloigner de Sicile, on lui allègue les vengeances que cette Princesse ne manquerait pas d'exercer si elle reprenait du crédit. S. M. a été souvent trahie, c'est le sort de tous les bons Souverains et les tyrans seuls en sont presque toujours exempts. Que ses ennemis les plus acharnés

¹ Voir le décret de 1806.

citent une occasion où S. M. se soit vengée, malgré les motifs et le droit qu'elle en avait ? je les défie de m'en rapporter une seule et il est au contraire généralement connu, que si S. M. a un défaut, c'est celui de pousser trop loin l'oubli des offenses, même personnelles et de croire trop facilement au repentir ; sa vie privée en fournit nombre d'exemples, que personne n'est en état de contester et le Prince de Belmonte aurait dû se rappeler qu'il a lui même à se louer de l'extrême indulgence de S. M.

Il n'est pas dans mon sujets d'entrer dans les détails du voyage de la [215] Reine, je dirai seulement que d'après l'avis des gens sensés, S. M. s'était déterminée à faire voile directement pour Constantinople et que si le départ eût pû s'effectuer à l'époque de l'arrivée des Batiments a Mazzara, il en aurait certainement été ainsi. La peste alors n'existait pas en Turquie, S. M. aurait pû traverser facilement les Provinces de L'Empire Ottoman pour se rendre à sa destination, ou elle serait arrivée en moins de deux mois, mais sa maladie donna lieu à une intrigue et on parvint à lui persuader que le port de Segni étant libre, elle pourrait facilement y débarquer, qu'ainsi elle abrégèrait beaucoup son voyage. S. M. d'après cela, se décida pour cette route et voulut aller à Zante pour y prendre d'ultérieures informations. Comme je n'étais pas alors à Castelvetro, je n'ai jamais pû m'assurer positivement quel était le foyer d'où partait cette intrigue ; cependant comme il existe en Sicile une loi sous le titre de loi Cassiana, qui autorise les magistrats à diriger leurs procédures contre les individus regardés comme ayant eu le principal intérêt à commettre le crime dont ils poursuivent la punition, je crois que c'est ici le cas d'en faire l'application.

Ni Lord William, ni ses complices ne pouvaient certainement désirer que S. M. arrivât promptement à Vienne, ils savaient très bien que Segni était occupé par les Français, comme tous les autres ports de l'ancienne domination Autrichienne et ils se flatterent probablement, qu'en faisant prendre à S. M. cette nouvelle direction, elle se verrait obligée ou de passer l'hiver dans quelques unes des îles de la mer de Venise, ou de se livrer de desespoir à la bonne foi de Bonaparte, qui ne manquerait pas de l'arrêter, moyen assuré pour eux, de se débarrasser de cette Princesse, si justement irritée de leurs procédés ; je n'ai donc pas douté que ce perfide conseil n'eût été donné par quelque agent de Mylord, d'autant que je n'ignorais pas que, dans le nombre des personnes en qui S. M. plaçait sa confiance, il en était plusieurs qui jouaient un double rôle et servaient ses ennemis. Il est même aisé de les connaître

à la manière dont on a traité, après le départ de cette Souveraine, tout ce [216] qui lui avait été réellement attaché, car on a outrageusement persécuté quiconque fréquentait son appartement. Ceux donc qui étaient dans ce cas et n'ont pas été inquiétés, n'ont pû devoir leur tranquillité, qu'a ce qu'ils étaient auprès d'elle les espions de la faction qui la persécutait : il est vrai que si l'on eût pu prévoir la déclaration de guerre de L'Empereur François et la conquête de Trieste, qui en est devenue la suite, le calcul aurait tourné contre son auteur, mais rien n'annonçait cet heureux événement, dont S. M. n'a plus été à tems de profiter et Lord William a tiré de sa nouvelle perfidie un des avantages qu'il s'en était promis, celui d'éterniser le voyage de S. M.

Au reste il faut convenir que le courage héroïque avec lequel la Reine, malgré son age avancé et le délabrement de sa santé, soutient les malheurs inouïs dont on l'a si injustement accablée, l'élève fort au dessus de son sexe et dévient un objet d'admiration pour tous ceux qui en ont été témoins.

Après le départ de Mazzara, je n'ai plus été à portée de suivre les événements qui ont eu lieu depuis en Sicile, d'où je n'ai même reçu que très peu de nouvelle directes ; je sais cependant, que le Parlement s'étant assemblé vers la fin de Juin, ou, les premiers jours de Juillet, sous la forme prescrite par la nouvelle constitution, il y eut le 18 à Pàlerme une émeute si sérieuse, que pour la calmer, le gouvernement fut obligé de confier tous les pouvoirs au Général Bourcard, c'est-à-dire, à un de ces étrangers dont la Sicile ne veut plus se servir à l'avenir,¹

¹ " ORDONNANCE POUR ACCORDER LE POUVOIR POLITIQUE ET MILITAIRE AU GÉNÉRAL BOURCARD.

" Ferdinand III par la grace de Dieu Roi des deux Siciles et attendu l'émeute populaire qui a eu lieu, hier au soir, avec résistance de quelques mal intentionnés contre la troupe, laquelle émute au grand déplaisir de S. A. R. le Prince Vicair Général à recommencé ce matin, donnant lieu à des désordres de tous les genres, qui ont troublé et troublait encore la tranquillité publique, au point d'avoir produit parmi les détenus dans les prisons de la Vicairerie une insurrection de laquelle il pourrait résulter les conséquences les plus fatales pour la Capitale entière, S. A. R. a jugé, de l'avis de son conseil privé, que provisoirement, et jusqu'à ce que la tranquillité publique soit rétablie, le gouverneur militaire de la place, le Lieutenant Général Bourcard, doit être revetu de l'autorité publique et militaire dans cette ville pour tout ce qui regarde les dispositions momentanées et énergiques contre les perturbateurs, et qu'il doit proposer à l'instant une commission militaire, laquelle devra procéder contre eux, de quelque condition qu'ils soient, selon les ordonnances militaires pour les conseils de guerre instantanés, déclarant S. A. R. qu'avec regret elle se porte à

que l'ordre ne fut rétabli que par ces mêmes troupes Napolitaines, regardées quelques mois auparavant, comme suspectes et qu'il paraît que celle de S. M. Britannique, non plus que leurs généraux, ne se mêlèrent de rien. J'ignore quel avait été l'objet de la révolte, je sais seulement que le 19 le Parlement fut prorogé sans formalité et par une simple dépêche adressée au Proto-Notaire, et qu'il ne reprit ses séances que le 26, que les ministres Aristides donnèrent leur démissions qu'à cette occasion, le Prince Vicaire manda au Roi qu'ils s'y étaient [217] déterminés du consentement des Anglais, par ce qu'ils avaient perdu la confiance du Parlement, que le successeur de celui des Finances n'a pas trouvé, dans les bureaux, un seul papier relatif aux comptes de recette et de dépense ; que le Parlement ayant ordonné à M^r de Castelnovo de les produire, il n'en a rien fait ; que néanmoins, Lord William le protège toujours et veut le remettre en place ; que les Présidents des deux Chambres, à l'exemple des Ministres, se démirent également, que malgré cela, on vôtâ, peu de jours après, l'envoi d'une députation à Londres, pour remercier le Prince Regent de la Grande Bretagne du bonheur qu'il avait procuré à la nation Sicilienne ; je sais encore, que le 4 Septembre, les nouveaux Législateurs jugeant probablement que les service de M^r le Duc D'Orléans leur devenaient inutiles, réduisirent le traitement de vingt quatre mille Onces annuelles, qui lui avaient été accordées l'année dernière, à l'interêt du Capital de la dot de la Princesse, calculé à raison de sept pour cent, ce qui faisait même deux de plus de ce qui avait été stipulé par l'article du contrat de mariage, rapporté sous les lettres ii ;¹ que le 5 au soir, Lord Mongommery, le Général Mackferlane, le Général Murray, qu'on avait fait venir de Messine, et le Secrétaire de la légation Anglaise, allèrent, en corps, s'en plaindre au Prince Vicaire, qu'ils exigeaient la dissolution du nouveau Parlement, à laquelle les nouveaux Ministre s'opposèrent ; que le 6 ou le 7 S. A. R. fit faire un message à la Chambre des Communes, pour l'engager à révoquer sa résolution, que cette Chambre, dans la séance du 9, n'y eut pas égard, et que le 15 le Parlement fut prorogé pour vingt jours. Je lus à cette occasion l'article suivant que S. A. S. fit

une mesure aussi efficace, mais nécessaire, attendu le danger imminent qui menace les bons citoyens de cette capitale, mis ainsi à la discretion des insurgés.

“ Au PALAIS le 19 *Juillet*, 1813.

“ (signés) FRANÇOIS.
ROGER SETTIMO.”

M. C. 140.

¹ Déjà cité.

insérer le onze dans la Chronique de Sicile dont le rédacteur paraît être le Gorsas ou le Mercier Sicilien.

“ L'affaire de la Duchesse D'Orléans a échauffé les esprits séditieux de nos Caméléons, qui se prêtait alternativement, tantôt au langage de la générosité, tantôt à celui des intérêts de la patrie, tantôt à celui de l'inviolabilité de la constitution et tantôt enfin à l'interprétation qu'ils lui donnent, [218] suivant que leurs vûes particulières le demandent, mais la véritable raison est, que le Duc D'Orléans, aux yeux de nombre d'entr'eux, a commis des fautes très grandes ; il est l'ami des Anglais, l'ennemi du despotisme et de la démagogie Française, il est grand apologiste de la constitution ; ce sont des crimes pour ces MM. qui désirent le pouvoir absolu et pour ceux qui renversant ce nouvel édifice politique, favorissent les projets des ennemis continentaux.

“ Le Duc D'Orléans fut le premier qui avertit de ne pas imposer l'un pour cent, raison pour laquelle un des auteurs de cette imposition, qui se trouve aujourd'hui dans l'administration des affaires, doit concevoir pour lui une haine implacable. Le Duc d'Orléans fut celui qui frémit et fit toutes sortes de remontrances, contre l'arrestation des cinq Barons, et c'est encore un tort impardonnable aux yeux de ceux qui, voulaient voir immoler ces victimes à leur fureur de politique. Le Duc D'Orléans finalement est l'ami de deux citoyens vertueux, auxquels pourtant les méchants doivent eux même la liberté de parler impunément et c'est un grand obstacle pour quiconque veut nous remettre sous les poids de nos anciennes chaînes.”

Je dis que c'est M^r le Duc D'Orléans qui a fait insérer cet article, par ce que je pars toujours de la loi Cassiana que j'ai déjà citée, par ce qu'il ne l'a pas désavoué, comme il aurait dû le faire ; s'il conservait encore quelque respect humaine, par ce qu'enfin, ni à Palerme, ni ailleurs, il ne peut se trouver que ce Prince qui ose entreprendre de parler de lui avec éloge.

Mais mettant à part le venin qu'il exhale contre les auteurs de la suppression de son scandaleux traitement et dont je ne prends pas la défense, puisque je ne les connais même pas, j'ai prouvé d'une manière positive, que S. A. S. ne l'avait obtenue que sur un faux matériel, commis par le Prince de Castelnuovo et j'en ai produit les pièces de conviction. M^r le Duc D'Orléans est ennemi de la démagogie Française, aurait il donc oublié qu'il n'a pas peu contribué jadis à la propager, qu'il l'a servie, qu'il a porté [219] le bonnet rouge, que se promenant avec ses frères aux champs Elisés, il refusa durement l'aumône à un

mendiant par ce qu'en la lui demandant, il l'avait appelé Monseigneur, et que le Comte de Beaujolais la lui donna par le motif opposé ? que passant sur la place de Louis XV, d'où on voit le Palais Bourbon, il le montrait à la foule des sansculottes qui formaient son cortège, et leur demandait, quand donc il iraient bruler ce repaire d'Aristocrates, qu'en écrivant le 17 Avril 1796, par son imprimeur de Hambourg à Madame de Genlis, il lui mandait pages 7 et 8 de sa lettre, qu'il n'avait point été introduit, comme elle le prétendait, au club de Jacobins par le feu Duc son père, qu'il l'y avait précédé de neuf mois et s'y était fait recevoir, par ce qu'il n'y voyait qu'une réunion d'amis zélés de la liberté. Il est bon d'observer que quand il s'expliquait de la sorte, il était émigré depuis trois ans ; il est vrai cependant qu'on lit page 10 de la préface de l'histoire de la Révolution par le Republicain Prudhôme. " Je m'applaudis de n'avoir jamais voulu être d'aucune société, particulièrement de celle des Jacobins de Paris, qui était le foyer de l'intrigue et le repaire de tous les brigands " mais la différence d'opinion entre S. A. S. et cet auteur vient de ce que les Jacobins étaient les instruments du parti d'Orléans, auquel les vrais républicains étaient apposés, en effet, Prudhôme Page 26 et 27 de son Tome V, apres avoir nommé les principaux membres de ce parti ajoute : " tous ces conspirateurs animés par l'éternelle intrigante la Baronne de Staël et par l'inferral Laclos, inventeur fécond de tous les crimes, comptaient beaucoup sur Dumourrier, qui n'attendait que la mort du Roi captif, pour venir à la tête de ses troupes et secondé par les intelligences de ses Lieutenants Biron et Valence, offrir au peuple Francais le jeune D'Orleans comme un autre Germanicus ". Il est certain que Dumourrier ayant fait une apparition à Paris pendant qu'on y faisait le monstrueux procès de Louis XVI il reçut au club des Jacobins le baiser fraternel, qu'on le vit constamment se montrer en public, même aux spectacles avec Danton et autres Scélérats de cette espèce, qu'il fut filé par Talma, qu'enfin, quand, après l'assassinat de S. M., on proposa dans la convention de lancer contre lui un décret d'accusation, il fut chaudement deffendu par ce même Danton, par Lacroix et en outre par Marat qui tous étaient de la faction égalité.

[220] On voit donc qu'il devenait impossible que l'écrivain républicain pût apprécier aussi bien que le faisait S. A. S. les vertus de ces amis zélés de la liberté et si M^r Le Duc D'Orleans a perdu la mémoire de tout cela, il ne doit pas trouver mauvais que d'autres s'en rappellent et lui observent que, s'il hait aujourd'hui cette démagogie c'est depuis

qu'il n'a plus rien à en attendre : il ne faut donc pas lui en savoir un très grand gré.

Il est l'ami des Anglais et l'apologiste de la constitution qui détrône le Roi son beau-père ; il y a au moins de la franchise de sa part à faire publiquement un pareil aveu ; on savait de reste qu'il était l'ami et même le cômphée de la faction William, mais on doit la distinguer soigneusement de l'entière nation Britannique, qui aurait droit de trouver mauvais qu'on confondit ainsi l'une avec l'autre.

M^r le Duc D'Orléans prétend avoir averti qu'il ne fallait pas imposer l'un pour cent, était il donc du conseil du Roi ? et si, ayant eu par hasard connaissance du projet, il l'a désapprouvé dans le secret du cabinet, ce qui est au moins douteux, il ne le publie donc aujourd' hui que pour faire sa cour à la Nation Sicilienne aux dépends de LL. MM. et un tel procédé est digne de lui.

Quant aux remontrances dont il se pavane contre l'arrestation des Barons, c'est le plus impudent de tous les mensonges et l'on peut s'en convaincre par le recit aussi exact que véridique, que j'ai fait de cet événement dont il était même très éloigné de se douter ; personne néanmoins ne dispute a M^r le Duc D'Orléans d'avoir fremi et même tremblé à la nouvelle qui lui en parvint, ainsi que je l'ai rapporté ; mais c'était de la peur qu'il avait d'être compromis par la saisie de leurs papiers, ignorant et ne devant pas même supposer qu'on eût négligé cette mesure indispensable.

D'après la conduit soutenue de M^r le Duc D'Orléans, il serait au moins intéressant de savoir à qui ce Prince tient dans le monde ? Il persécute sa respectable mère ; quand on lui parle des Princes de la branche Royale Française, il repond : oui, nos ainés je ne les aime pas. Il n'a pourtant qu'un reproche [221] à faire à Louis XVIII, celui de lui avoir fait grace. Dans d'autres occasions il dit : certainement tôt ou tard la France rappellera les Bourbons, mais on n'y veut pas nos ainés et depuis longtems le parti Royaliste a jetté les yeux sur moi. "Le plus heureux événement vient de prouver le contraire : Les Français en chassant leur Tiran n'ont pas meme eu l'idée de se soumettre a la nouvelle humiliation de se donner pour maître, un Prince factieux qui, avait déjà tenté d'usurper le Trone ou ils ont rappellé le vertueux Louis XVIII qui, en était l'heritier légitime". Ce sont ses propos favoris et de toutes les personnes qui le fréquentait, il n'en est sûrement pas une, qui ne les lui ait entendu répéter cent fois.

Un Gentilhomme fixait chez lui une belle gravure, dans laquelle S. M. très Chrétienne est représentée avec le costume du sacre, S. A. S. s'en apercevant lui dit : *cette parure lui va assez bien ; mais vous ne la lui avez jamais vûe et je crois que vous ne la lui verrez jamais.* En fin, M^r le Duc D'Orleans, admis par un mariage, sur lequel il ne devait pas compter, dans la Famille Royale de Naples, n'a rien de plus empressé que de faire cause commune avec les ennemis les plus acharnés de LL. MM. ; qui aime-t-il donc ? Son ambition éffrenée et rien de plus. Il a vu de près le plus beau trône de L'Europe, il se flattait d'y monter, il en a manqué le premier degré et sa chute a entraîné celle de son immense fortune, il lui faut donc pour dédomagement une couronne quelle qu'elle soit et il ne rêve qu'aux moyens de se la procurer. Tel est M^r le Duc D'Orléans, tiré du Labyrinthe dans lequel il s'est égaré depuis son enfance et au fond de son âme, il sera forcé de convenir que je le connais bien ; au reste, je crois pouvoir assurer ce Prince que malgré la confiance que parait mettre en lui Lord William, il se trompe s'il la croit partagée par le gouvernement Anglais, S. A. S. étant tout aussi connue à Londres qu'à Palerme et ailleurs.

J'ai appris que Lord Montgomery informé que dans la Chambre des Pairs il avait été question d'inviter le Roi à reprendre les rênes du Gouvernement, dit très publiquement qu'il ferait arrêter, à l'instant même, quiconque oserait proposer une pareille mesure et que cette menace, jointe à la prétention de faire cesser le Parlement, parce qu'il avait supprimé le traitement de M^r le Duc D'Orléans, ont été regardées par tous les bons esprits comme une preuve non équivoque de la grande liberté dont jouissaient dans leurs [222] délibérations, les représentants Siciliens, sous l'heureuse influence de Lord William dont l'autre n'est que l'organe.

Je sais néanmoins que quelques ignorants, prenant le change sur les vûes bienfaisantes de Mylord, se sont permis de crier au despotisme ; qu'ils ont prétendu qu'en Angleterre le Parlement jouit incontestablement du droit de réformer les abus qui ont pû être introduits par un de ceux qui l'ont précédé ; qu'en conséquence, celui de Sicile n'a fait qu'user du sien en ôtant à M^r Le Duc D'Orleans un traitement auquel S. A. S. n'avait d'autre droit de prétendre, que celui résultant d'un faux commis en sa faveur par le Ministre des Finances ; qu'ils ont soutenu qu'en ce moment la Grande Bretagne est aussi gouvernée par une Régence et que malgré qu'elle ait été nécessité par les facheux état dans lequel est tombé le Roi (ce qui n'existe pas en Sicile), si un

membre de l'une des deux Chambre faisait la motion de rappeler S. M. à l'exercice du pouvoir Royal, il n'aurait d'autre risque à courir que celui de la voir rejeter ; mais que pour cela, on n'attenterait pas à sa liberté ; qu'enfin, ils ont ajouté, que si, à force d'user de violences les plus scandaleuses pour obliger le Souverain légitime à descendre du trône, on est parvenu à lui arracher la promesse de n'y remonter qu'avec l'agrément de L'Angleterre, le Corps Législatif ne se croit pas lié par un tel engagement, dont il n'a pas même connaissance légale, puis que le regardant sans doute comme monstrueux, on en a fait une condition secrète et que l'acte n'en est pas déposé dans les archives du Royaume.

Je n'ignore pas non plus qu'on a répondu à ces impertinents sophismes, en prouvant à leurs auteurs, que la véritable liberté consiste dans l'obéissance passive aux volontés de Lord William ou à celles de Lord Montgommery, auquel il a laissé ses instructions en lui déléguant temporairement le pouvoir absolu, que d'après cela, si l'un ou l'autre jugeaient utile au maintien et à la préservation de l'alliance que le Parlement déclarât les talents littéraires du Proto-Notaire supérieurs à ceux de Voltaire ; [223] que le Prince de Paterno est plus éloquent que ne le fut jamais Cicéron ; qu'enfin la Princesse sa femme est le modele de toutes les vertus, il faudrait non seulement se hâter de le décréter, mais encore de le croire, sous peine d'encourir l'indignation de l'ange tutélaire de la Sicile et de l'obliger de recourir à l'argument irrésistible de la bayonnette, pour convaincre les incrédules ; car il ne faut pas oublier que dès qu'il s'agit de faire le bonheur de la nation à laquelle sa Seigneurie s'est si généreusement dévouée et surtout de préserver l'alliance, elle croit de son devoir de ne négliger aucun moyen pour y réussir. Je ne doutais donc pas qu'on ne fut parvenu à imposer silence à ces importuns critiques de la conduite des nobles Lords, auxquels on doit, au contraire, tant de reconnaissance ; mais à en juger par la proclamation que je vais être obligé de rapporter, il paraît que l'événement n'a pas répondu à mes espérances.

J'ai été aussi instruit que l'acharnement contre le Prince de Cassaro qui n'avait été suspendu que momentanément, avait recommencé avec une telle fureur, qu'on lui a ôté la place de Grand-Maitre de la maison du Roi, malgré l'opposition vigoureuse que S. M. mettait à cette nouvelle injustice et je regarde cet événement comme étant pour lui un nouveau titre de gloire.

J'ai vû une lettre de Sicile du 15 Octobre, elle est écrite par un étranger homme de mérite et très en état d'observer les choses avec

impartialité; il mande à un de ses amis. “La nouvelle constitution n’a produit aucun bon effet, au contraire, tous les jours on entend parler de troubles et de mécontentement dans différents endroits du Royaume.”

J’ai sù depuis qu’il y avait eu une seconde révolte à Palerme, que beaucoup de gens y ont été arrêtés, entr’autres un des Aristides, le Prince de Petrulla; j’ai lû une proclamation de Lord William,¹ par laquelle il menace les Siciliens d’user de la bayonette, pour leur faire goûter le bonheur qu’il leur a procuré malgré eux et ils doivent sans doute être fort reconnaissants de ce soin paternel on y voit, au reste, que le Parlement, sans doute, [224] refractaire aux ordres de sa Seigneurie a dû être cassé puisqu’il y est question d’en convoquer un autre.²

¹ “PROCLAMATION DE LORD WILLIAM.

“Siciliens!

“Le Lieutenant Général, Lord William Bentinck, ayant contracté l’engagement avec S. M. le Roi et avec S. A. R. le Prince héréditaire de garantir que, pour le consentement Royal donné à l’établissement d’une constitution libre en Sicile, on ne compromette ni le salut de la Couronne, ni la tranquillité publique, et encore par d’autres vûes de très haute considération il fait savoir que :

“Jusqu’à ce que le Parlement qui va être convoqué, ait pourvu au bon ordre, et au bien de cette île, jusqu’à ce que l’actuelle confusion et le désordre qui menacent d’une fatale destruction, non moins la liberté des sujets que la conservation de l’état ayant cessé, jusqu’à ce qu’enfin l’oeuvre glorieuse de la constitution si heureusement commencée par le Parlement de 1812 soit régulièrement consolidée, il se rend responsable de la tranquillité du Royaume, avec la force militaire confiée à son commandement.

“Il fait connaître en outre qu’il punira sommairement par la voie d’une procédure militaire, les perturbateurs de la tranquillité publique, les assassins et autres ennemis de la constitution, qui pourraient de quelque manière que ce soit, traverser les mesures du gouvernement et lui faire des oppositions.

“PALERME le 31 Octobre 1813.

“(signé) W. C. BENTINCK.”

M. C. 141.

² “DISCOURS PRONONCÉ AU PARLEMENT DE SICILE LE 13 NOVEMBRE 1813 PAR LE PRINCE DE CATTOLICA CHARGÉ DE LE DISCENDRE. (I)

“MES SEIGNEURS ET MESSIEURS, S. A. R. le Prince Vicaire Général m’ayant, de l’avis de son Conseil, choisi pour vous manifester ses sentiments, m’a ordonné de vous dire qu’il vous a reunis en Parlement général, dans l’intime persuasion que vous compléteriez ce qui avait été commencé l’année dernière, il a pensé que vous organiseriez promptement de nouveaux tribunaux et que vous garantiriez par là à

Mais l'arrestation du Prince Petrucca me rappelle qu'à l'époque où ses chers et bien aimés Siciliens la sureté de leurs droits et de leurs propriétés, sous l'empire de nouvelles loix qui ont fait cesser tous les anciens abus. (2)

“ En 1812, on avait fait des dispositions pour introduire un système de finances, dont le dernier Parlement n'a pas pu prendre entièrement connaissance, parcequ'il était chargé du soin plus important encore, de conformer notre constitution à celle de la Grande Bretagne. (3) Cependant le Parlement a décrété quelques subsides provisoires et adopté quelques dispositions de finances en laissant à ses successeurs la tâche de terminer cette affaire importante, et S. A. R. s'attendait que dans votre sagesse, vous mettriez ce système à exécution : Elle a pensé, avec une véritable satisfaction, au sacrifice volontaire qu'elle a fait du consentement du Roi son père, et nôtre maître, d'une partie des rentes héréditaires et des prerogatives de la couronne, croyant avoir assuré par là le bonheur du Royaume de Sicile. (4) Mais les espérances que S. A. R. a mises en vous ont été trompées, vous ne vous êtes occupés que de frivoles débats, vous n'avez reçu qu'avec indifférence les messages réitérés que le Prince vous a adressés ; il règne parmi vous un esprit d'inimitié et de discorde. En vain S. A. R. a cherché, par des prerogatives multipliées, de vous ramener à cette unanimité désirée : *le tems passe et l'état périt.* (5) Vous avez été avertis ; mais vous n'avez pas voulu ni vous arrêter, ni réfléchir. Vous avez mis S. A. R. dans la nécessité d'adopter une mesure décisive autorisée par la constitution qu'elle vous a donnée, qu'elle a promis, et qu'elle promet de nouveau de maintenir. S. A. R. croit devoir dissoudre immédiatement le Parlement, pour en convoquer le plutôt possible un nouveau, qui, profitant de l'expérience du passé, travaille à perfectionner une constitution sur laquelle repose la sureté publique. (6)

“ S. A. R. a encore daigné me dire qu'elle n'a adopté cette mesure qu'avec répugnance ; mais qu'elle était indispensable, et que la nation ne pourrait la blamer, par ce que dans le cours de vos débats, on a eu la témérité de faire des motions qui indiquaient clairement qu'on désirait une constitution toute différente de la notre et de celle d'Angleterre. (7) Quelques pamphlets qui circulaient dans la capitale et les provinces, les tentatives réitérées que l'on a faites pour détruire la prérogative Royale et perpétuer la durée du Parlement, en n'accordant des subsides que pour un mois, d'autres tentatives qui avaient pour objet de se rendre dans le même tems, maîtres du pouvoir judiciaire, dont l'indépendance est une des colonnes fondamentales de nôtre constitution. Tout cela prouve cette triste vérité jusqu'à l'évidence (8) S. A. R. m'a ordonné de vous dire à vous, Messieurs que pendant la dissolution momentanée du Parlement, vous pourrez examiner vos vrais intérêts, et à vous, Messieurs, de la Chambre des Communes, qu'elle espère qu'en retournant dans vos Provinces, vous ne vous laisserez pas guider par de fausses notions qui pourraient vous être suggérées ; mais, qu'au contraire, nos concitoyens recevront, par votre canal, l'assurance que les promesses de S. A. R. sont sacrées, qu'elle a sanctionnée et sanctionnera de nouveau nôtre liberté, telle qu'elle a été établie l'année dernière dans le Parlement, et que pour empêcher la dissolution du gouvernement et de l'état, elle continuera à régler le département des finances, conformément au plan provisoire décrété dans le Parlement de 1812, jusqu'à ce que cette affaire d'un si haut intérêt soit terminée définitivement, ce qui ne pourra être différé au delà d'une année ; que S. A. R. nommera à toutes les charges dont la nomination lui a été proposée l'année dernière et qu'elle a daigné accepter ; Enfin que la convocation d'un nouveau Parlement aura

Lord William exigea le déplacement du Prince d'Acì sa créature, le lieu le plutôt possible. (9) S. A. R. vous recommande, relativement à cet objet, de faire comprendre à vos concitoyens, qu'ils ne doivent choisir pour membres du nouveau Parlement que ceux qui sont animés de l'amour de leur pays, qui ne se laissent pas détourner de leur devoir par les suggestions des malveillants et des ennemis du bonheur et de la véritable liberté du peuple Sicilien. Ceux enfin qui mettent leur confiance dans la loyauté de S. A. R. qui n'a d'autre désir que de rendre heureux, ses fidèles et bien aimés Siciliens. (10)

“NOTES.

“(1) En parlant de l'étonnante proclamation publiée à Palerme le 31 Octobre par Lord William Bentinck, j'observai que, d'après son contenu, le Parlement devait avoir été dissous; cependant il paraît qu'il ne l'était pas encore et que cet acte d'autorité du despote Britannique n'a eu lieu que le 13 Novembre. On lit même dans une feuille publique qu'il a été précédé ou suivi d'un nouveau changement de ministère, et qu'à l'exception du Prince de Belmonte, l'ancien a été rétabli. Cette feuille sous la date de Palerme le 28 Novembre porte l'article suivant :

“ ‘Notre Parlement est dissous. Le Prince de la Cattolica s'est rendu en grande cérémonie à la chambre des Pairs, et en vertu d'une commission dont il était porteur, il a déclaré le Parlement dissous.

“ ‘Le Cabinet de S. M. a été presque entièrement renouvelé, le Prince de Castelnovo qui a été ministre des finances, lors du dernier ministère formé avec l'approbation de Lord Bentinck, est maintenant à la tête du Conseil. Le Prince de Carini et le Chevalier Sétimo sont rentrés en place, et les affaires étrangères ont été confiées au Prince de Villafranca.’

“ Je ne me suis donc pas trompé, en avançant que Lord William voulait soutenir le Prince de Castelnovo, et le faire entrer dans l'administration. Il est même bon d'observer que cette place de chef du conseil n'existe pas dans la constitution, et que, sans doute, Mylord l'aura créée de son autorité privée. À l'égard du Prince de Villafranca, Lord William ne pouvait certainement choisir un être plus insignifiant pour le mettre à la tête du département des affaires étrangères. Je renvoie mes lecteurs au portrait que j'ai fait de ce Pair Sicilien, portrait si peu exagéré, que probablement Mr de Villafranca ne peut s'y méconnaître; qu'il est sûrement fort étonné lui même de se voir élevé à un poste aussi important, et aussi persuadé que je suis, qu'il ne fallait pas moins qu'une révolution pour l'y porter.

“(2) Il pourrait s'être glissé des abus dans l'ancienne constitution Sicilienne mais on a vu que le Roi avait offert de les élaguer, et de la rétablir dans toute son intégrité. C'était ce qu'il y avait de plus raisonnable à faire, et la nation ne désirait rien de plus. Cette offre eût donc été acceptée avec reconnaissance, si l'on n'eût voulu que le bien, et si pour satisfaire tant à la vengeance qu'à l'ambition de quelques factieux, Lord William n'eût préféré de tout renverser.

“(3) J'ai dit que la nouvelle constitution Sicilienne diffère beaucoup de celle d'Angleterre, et le Parlement de 1812 au moment de sa dissolution, convient indirectement de cette vérité dans son adresse au Prince Vicaire dont j'ai rapporté le contenu.

“(4) Le Roi n'a pas consenti volontairement à tous les sacrifices qu'on lui a fait faire, et je crois l'avoir suffisamment prouvé. Je conviens que S. M. forcée de céder

Prince de Castelcicala se permit d'observer à Lord Castelreagh qu'il y au despotisme de Lord William, a toléré le changement de constitution ; mais sous la condition expresse qu'on y substituerait celle D'Angleterre dans toute sa pureté, sans l'article religion ; et c'est ce qu'on n'a pas fait.

“(5) L'Esprit de discorde qu'on reproche au Parlement existe dans tous les corps délibérants, et plus en Angleterre qu'ailleurs, comme il est aisé de s'en convaincre par les clameurs journalières de l'opposition contre le parti ministériel ; et prétendre, en pareil cas, ramener toutes les opinions à une seule, c'est courir après un fantôme et ne pas connaître les hommes ; mais déclarer que *le tems passe et l'état périt* est un terrible aveu, car avant qu'il fût régi par la sublime constitution Willelmine, jamais il n'avait couru de pareils dangers ; donc cette constitution est vicieuse, et n'est pas propre à faire le bonheur des Siciliens.

“(6) J'ai déjà remarqué que le Parlement de 1812 avait exactement réglé sa conduite sur celle de l'assemblée nationale de 1789 ; et celui de 1813 n'aura fait que l'imiter, en adoptant la marche tenue par la législative de 1792. La première avait enfanté une constitution et avait forcé Louis XVI de la sanctionner, et c'est absolument ce qui est arrivé en Sicile. La seconde n'était chargée que de la faire exécuter ; mais à peine réunis, les membres qui la composaient crurent pouvoir user des mêmes privilèges qu'avaient usurpé leurs prédécesseurs, dont ils entreprirent de renverser l'ouvrage, pour y en substituer un plus analogue à leurs principes. Qu'y a-t-il donc d'étonnant que le Parlement de 1812 ait prétendu pouvoir jouir du même droit à l'égard de celui qui l'avait précédé, puisque les circonstances sont absolument égales, sans en excepter celle de la violence dont on a usé dans les deux occasions, pour arracher les sanctions du souverain qu'on opprimait si scandaleusement.

“(7) Cette mesure est sans doute conforme à la constitution ; mais elle est au moins violente, surtout lorsque cette constitution n'est pas encore solidement établie, puisqu'elle n'est propre qu'à faire fermenter de plus en plus les têtes, et à exciter du trouble, au lieu d'apaiser celui qui existe déjà. ‘On a eu la témérité de faire des motions qui indiquaient clairement qu'on désirait une constitution toute différente *de la nôtre & de celle d'Angleterre.*’ Ces constitutions ne sont donc pas absolument les mêmes, et l'orateur se trouve ici en contradiction avec ce qu'il a dit dans le second paragraphe de son discours.

“(8) Les pamphlets dont on se plaint ici, sont l'effet de la liberté de la presse ; non seulement il en parait tous les jours en Angleterre, où même les folliculaires dévoués à l'opposition ne cessent d'attaquer la constitution. Cependant cette licence n'a jamais été regardée par S. M. Britannique comme un motif suffisant pour la porter à dissoudre le Parlement. De pareilles diatribes ne sont ordinairement dirigées que contre les Ministres qui se contentent, ou de les mépriser, ou d'y faire répondre par des écrivains à leurs gages, sans s'identifier, comme semblent le faire ceux de la Sicile, avec le pouvoir exécutif qui n'est jamais attaqué que dans leurs personnes. D'ailleurs la constitution n'est pas encore entièrement terminée, et si elle est déficiente au point de la faire rejeter par la nation qu'on veut y soumettre, sur quel fondements, prétend-on obliger, ses représentants de l'adopter servilement ? Serait-ce par ce qu'elle est l'ouvrage de Lord William et d'une poignée de factieux se complices ? Certes ce n'est pas une raison suffisante pour entraîner tous les suffrages.

“(9) On trouve ici la preuve la plus évidente que la constitution n'a pas plus le suffrage de la Chambre des Pairs que de celles des Communes, et que le refus de s'y

avait inconséquence dans une telle conduite, et que le secrétaire d'Etat soumettre aveuglement est le motif, au moins apparent, de la dissolution du Parlement. Comment d'après cela ose-t-on se flatter de trouver plus de docilité dans celui qu'on va lui substituer? La première chambre sera composée des mêmes membres. Il est en outre très probable que l'esprit de celle des Communes ne changera pas, d'après celui qu'on sait régner dans le Royaume, et s'il arrive encore que tout ne soit pas terminé dans le courant d'une année comme l'exige S. A. R., quel parti prendra-t-on? Celui de dissoudre pour la seconde fois la représentation nationale, mais cela ne remédiera pas au mal, et ce sera au contraire alors que l'état se verra en effet en danger de périr.

“La Commission donnée aux Parlementaires qu'on congédie après avoir reproché leur conduite, d'assurer leurs concitoyens que le Prince Vicaire soutiendra la constitution, contre laquelle ils n'ont cessé de réclamer, est véritablement d'un genre tout nouveau, et cette idée lumineuse ne peut que faire honneur au Ministre qui a composé l'éloquente harangue débitée par son commissaire délégué.

“(10) Cette recommandation est encore tout aussi extraordinaire que la précédente. Elle équivaut à dire aux membre du Parlement, qu'on chasse ignominieusement : vous vous êtes laissés séduire par des malveillants ennemis du bonheur et de la liberté du peuple Sicilien : Recommandez à vos commettants de ne choisir pour membres du nouveau Parlement que des gens plus honnêtes que vous, et disposés à obéir aveuglement aux volontés despotiques de Lord William dont vous n'avez pas voulu reconnaître l'autorité. Rien n'est sans doute plus étrange qu'un pareil langage tenu à des mécontents, et on sent d'avance l'effet qu'il a du produire. Il est même permis de présumer que les députés licenciés auront mis tout en oeuvre pour se faire réélire (ce que le gouvernement ne peut empêcher, d'après la nouvelle Constitution) qu'un grand nombre d'eux y aura réussi comme il arrive en Angleterre, qu'ils seront rentrés dans les Chambres des Communes plus aigris que jamais, et qu'il est difficile de prévoir ce que produira leur animosité ; mais quelqu'en soit le résultat, il n'est pas douteux que la Sicile en sera redevable, aux soins généreux du bienfaisant Lord William.

“Il me reste à faire connaître l'instrument choisi pour excercer la vengeance de Mylord et celle du Prince de Castelnuovo contre le Parlement. J'ai déjà eu occasion de parler de ce personnage, mais le rôle qu'il joue ici exige que j'entre sur son compte dans de plus grands détails.

“Le Prince de Cattolica est d'une maison illustre dont le nom est *Bonnanno*. Cette maison jouissait d'une très grosse fortune ; mais le père de celui-ci, mort en 1796, avait déjà commencé à la déranger, et les fils au lieu de la rétablir, ce qui lui eût été très facile, en a tellement délapidé les restes que s'il vendait aujourd'hui tout ce qu'il possède, il ne parviendrait pas à payer ses dettes ; aussi, n'a-t-il subsisté jusqu'ici que des bienfaits d'une cour qui, trompée pour l'attachement qu'il affectait pour elle, l'avait comblé, et qu'il en a recompensée en se jettant dans la révolution. (1) Vers l'année 1810, le Prince de la Cattolica voulut profiter de la faveur qu'il avait usurpée pour sortir de l'état de détresse dans lequel il végétait depuis longtemps, et il présenta une requête au Roi tendant à obtenir un surcis de quatre vingt trois ans, pendant la durée duquel il s'engageait à s'acquitter envers ses créanciers, à condition cependant que les intérêts des sommes dûes seraient entièrement supprimés. Une telle idée paraîtra certainement incroyable, et cependant le fait est de

répondit : *vous avez raison ; mais il convient de bonne foi qu'il s'était trompé dans son choix.*

notoriété publique, puisque cette requête fut envoyée à l'examen du conservateur général qui la fit rejeter.

“ J'ai dit qu'en 1810 le Prince de la Cattolica avait été fait Maréchal de camp, et major général, inspecteur de la chimérique armée, dite Nationale Sicilienne, dont il avait donné le plan. J'ai rapporté aussi qu'en Janvier 1812 il avait été créé Conseiller D'État, et à l'occasion de cette dernière promotion, on fit circuler à Palerme quatre vers contre lui dont on s'amusa beaucoup dans toutes les Sociétés, parcequ'il y était peint au naturel :

Marisciallo un salta banco,
Ispettore un Arlechino ;
Consigliere un Ballarino (2)
Maraviglia Tutti Trè.

Mauvais père, mauvais mari, mauvais maître, despote avec tout ce qui l'entoure, et en étant par conséquent détesté, n'ayant que des vices qui ne sont compensées par aucune qualité, tel est l'homme dont Lord William et le Prince de Castelnuovo ont été obligés de se servir faute de mieux, pour punir le Parlement d'avoir forcé ce dernier à quitter le département des finances, et d'avoir osé lui demander compte de son administration. De telles démarches inconsidérées ont été sans doute regardées comme incostitutionnelles, et elle le sont en effet, puisqu'elles n'étaient pas munies de la sanction de Mylord, dont il est aussi impossible de se passer en Sicile, qu'en Angleterre de celle du Roi pour les bills du Parlement ; aussi, ai-je la certitude que Lord William arrivant d'Espagne en Octobre dernier, alla faire une visite au Prince de Cassaro, et lui dit : On a mal gouverné pendant mon absence, je vais examiner la conduite de deux partis, je verrai qui a tort ou raison, et je les obligerai de marcher droit, faisant abstraction totale du Roi et du Vicaire. Certes Louis XIV n'aurait pas parlé un langage plus despotique, si au retour de ses campagnes de Flandre, il avait trouvé du désordre dans l'administration de son Royaume.

“ En terminant cette analyse du discours du Prince de la Cattolica, je ne saurais me dispenser de rappeler que Lord William, la tête échauffée de ses idées régénératrices, ne cèssé de répéter que l'Italie ne pouvant être reconquise par les armes, le serait facilement par des constitutions propres à intéresser les peuples à la cause générale ; qu'il était donc convenable de lui en offrir un parfait modèle dans celle qu'on allait donner à la Sicile, et d'opposer à ce raisonnement si nouveau, l'article suivant extrait d'une gazette Allemande (*Algemeine zeitung*) du 3 mars dernier et dont suit la traduction :

“ Une feuille publique italienne fait les réflexions suivants sur la nouvelle de la dissolution du Parlement de Sicile par le Prince de la Cattolica, d'ordre du Prince Régent.

“ Tout homme instruit de l'organisation précipitée de la constitution de Sicile avait prévu les crises qui devaient en être les suites.

“ En réfléchissant sur l'état actuel de la Sicile et de L'Espagne, on ne peut que faire des vœux pour voir enfin refûter les erreurs que Montesquieu et de Lohne ont répandues sur le système de la constitution Britannique, erreurs qui se trouvent encore accréditées même en Angleterre.

Quand ensuite Mylord, par son office du 26 Février 1813 demande

“ C'est une des conditions de la pacification de L'Europe et particulièrement du repos et de la tranquillité de L'Espagne comme de la Sicile, qu'on soit unanimement persuadé de la vérité que l'admirable constitution de la Grand Bretagne ne saurait être imitée par aucun peuple, ni appliquée à aucun autre pays. C'est elle qui à la vérité a contribué à sauver L'Europe mais d'une autre côté, combien les erreurs de Montesquieu et les fausses idées de ce philosophie sur cette constitution n'ont elles pas favorisé la calamité générale.

“ Combien par conséquent n'est-il pas nécessaire de préserver la noble effervescence de notre jeunesse européenne pour la véritable liberté, qu'elle croit faussement pouvoir se procurer par un échange aussi pernicieux.’

“ On ne peut se dissimuler que la publication de ces sages réflexions toutes modérées qu'elles sont, n'accrédite pas l'opinion de Lord William, et prouve au contraire que le modèle qu'il a présenté à L'Italie, loin d'y avoir excité l'enthousiasme, ainsi qu'il s'en était flatté, n'a produit que l'effet contraire, et n'a nullement été goûté. En effet, aucun papier public italien n'en a jusqu'ici fait l'éloge, et le premier qui en parle, en fait au contraire la critique la plus judicieuse.

“(1) À l'époque de l'arrestation des cinq Barons, le Prince de la Cattolica se montra un des plus ardents approuvateurs de cet acte d'autourité, et il ne cessa de les accuser publiquement de félonie. Il sollicita et obtint la place d'aide de Camp du Roi, que perdait le Prince D'Acì l'un des exilés. En preuve de la fidélité dont-il faisait parade, il ne cessait de dénoncer et de calomnier ses égaux. Le Prince de Cassaro ne fut pas même exempt de ses délations, et comme cette conduite était peut-être mal à propos regardée comme l'effet de son zèle, elle lui valut des places, et une sorte de crédit qu'il était loin de mériter, comme il l'a bien prouvé dans la suite. Aussi personne n'a été surpris de lui voir abandonner aussi lâchement qu'il l'a fait la cause de ses bienfaiteurs, puisqu'on ne pouvait attendre autre chose d'un homme d'un semblable caractère; mais on n'a pas été moins indigné de la manière plus qu'indécente dont il se permit de parler du Roi dans le Parlement de 1812.

“(2) Le Prince de la Cattolica est âgé de plus de 45 ans; malgré sa figure ignoble, il se croit le meilleur danseur de L'Europe. Sa passion favorite est de se constituer maître de ballet, et le trait suivant suffira pour montrer à quel point cet homme d'état pousse l'extravagance à cet égard.

“ En 1809, ou 1810, Il avait arrêté le mariage d'une de ses filles avec un homme sans naissance, sans fortune et sans état; mais tout cela lui était égal, pourvu qu'il se débarassât d'un de ses enfants.

“ C'était à l'époque du Carnaval, et il avait arrangé une contredanse qu'il voulait danser au bal public avec la société qu'il s'était formée. Le jour fixé pour signer le contrat de mariage arriva: tout le monde s'était rassemblé chez lui, et il ne paraissait pas; sa femme ennuyé de l'attendre crût devoir envoyer à sa recherche, et on le trouva occupé d'une répétition de cette contredanse; mais il fut très choqué de ce qu'on venait le déranger d'une occupation aussi grave, répondit avec beaucoup d'humeur qu'il était fort étrange qu'on osât ainsi l'interrompre. Qu'enfin on pouvait bien terminer l'affaire sans lui, et en effet il ne parut pas à la conclusion d'un acte, d'où devait dépendre le bonheur futur de sa fille. Cette anecdote est connue de toute la ville de Palerme, et ne peut être démentie. Que penser d'un pareil personnage ?” M. C. 143.

également le renvoi du Prince de Cassaro, le Roi lui fit répondre que ce Ministre n'était en place, qu'en raison de ce que lui même l'avait proposé avec les plus vives instances, pour qu'il fut admis dans l'administration et il repliqua le 8 que le fait était vrai ; mais qu'il avait mal connu le caractère de M^r de Cassaro.

On sait combien Lord William a protégé les cinq Barons arrêtés en 1812 et qu'il n'a cessé de les dépeindre comme des victimes du plus affreux despotisme ; cependant, le Prince de la Petruilla en était un, et la manière dont il est traité aujourd'hui, obligera Mylord à un troisième aveu du genre des deux précédents. De telles erreurs sont au moins la preuve manifeste que sa Seigneurie n'est pas douée de la connaissance des hommes, qualité, cependant indispensablement nécessaire pour bien gouverner ; au reste, c'est la moindre de celles qui lui manquent.

Lord William, dans sa proclamation, ne daigne pas prendre la qualité de Capitaine-Général au Service du Roi et il ne paraît que dans celle d'Officier Général Anglais. Il était connu qu'en certains occasions, le Commandant en Chef d'une armée en campagne, faisait des proclamations ; mais on n'avait pas encore d'exemple qu'un Général étranger se fût permis de parler, en son propre nom, à une Nation, sous les yeux de son Souverain et dans la résidence Royale. Qu'est ce donc aujourd'hui que Lord William, puisqu'il s'attribue ainsi l'exercice de pouvoir exécutif que, même par la [225] constitution, appartient exclusivement au Roi ? Il est protecteur de la Sicile et il se donne en quelque sorte pour tel ; il faut cependant convenir que cette démarche comble la mesure de toutes les précédentes. Par cette proclamation Lord William fait lui-même son procès et se déclare calomniateur de la Reine, car il a toujours avancé que les prétendues intrigues de S. M. étaient les seuls obstacles, qui s'opposassent au bien qu'il voulait opérer et cependant, comme je l'ai souvent répété, tout que S. M. est restée dans son Royaume, aucun trouble ne s'y est manifesté, elle en est partie le 14 Juin, et un mois après, il éclate une révolte à Palerme, une seconde a lieu en Octobre et le 31 du même mois, Mylord est obligé de convenir que la confusion et le désordre régnaient au point, de menacer d'une fatale destruction, non moins la liberté des sujets, que la conservation de l'Etat. Mais la Reine était alors luttant contre les horribles tempêtes de la mère noire, où sa précieuse vie courrait les plus grands dangers et elle ne devait cette cruelle situation qu'aux criminels caprices de Lord William. Ce sont donc les fantastiques opérations de ce législateur intrus qui ont excité ces mouvements et je le défie de répondre à cet

argument. Dès qu'une nation est véritablement mécontente, elle se montre, et ce qui vient de se passer en Sicile en est la preuve évidente ; tant que le Roi a gouverné, l'île a été tranquille et S. M. n'a jamais en besoin de recourir à des moyens violents pour s'y faire obéir ; la constitution Willielmine qui devait faire le bonheur des Siciliens, à peine mise en activité, la nation la rejette, elle s'insurge au point de faire trembler Mylord et de l'obliger à la menacer d'exécutions militaires. Donc cette nation préférerait l'ancien état des choses à celui qu'on y a substitué et cela seul justifie toutes les vérités que j'ai exposées jusqu'à présent. Que dira Lord William en Angleterre pour y pallier ses incartades incostitutionnelles, et sur qui les rejettera-t-il ? Je crois qu'il sera un peu embarrassé, car il est douteux que le Gouvernement Britannique veuille sacrifier éternellement une armée pour soutenir les folies de son représentant et sans cela cependant, l'ouvrage ne peut être de [226] durée. Bonaparte prétendait l'année dernière, que les Russes lui ayant demandé la liberté, il la leur avait refusée, parcequ'il ne les en trouvait pas encore dignes, il est donc probable que bientôt le bien faisant Ministre erigé en Solon par quelques factieux, sera obligé d'en dire autant au Siciliens, malgré l'étalage qu'il fait chez eux d'une puissance usurpée sur la faiblesse ou la trop grande bonté ; mais qui reparera les maux qu'il a causés, tant à la Famille Royale, qu'à la nation qu'il a entièrement désorganisée ? Ce ne sera pas lui, puisque quand il aurait la volonté de le faire, il n'en aurait pas les moyens, Mylord ne fut donc pas meilleur prophète qu'il n'est bon politique, lorsque le 26 Mars il dit au Prince de Cassaro : ce ne sera que quand la Reine aura quitté ce Royaume, qu'on y pourra vivre tranquille. S. M. n'y est plus et cependant les choses vont de mal en pis.

A quoi ont abouti les violentes et odieuses opération de Lord William ? à détrôner le doyen des Rois et le plus fidèle allié de L'Angleterre, quand son devoir aurait été de le deffendre ; à donner à L'Europe l'affreux scandale d'une Reine de soixante ans, dernière fille vivante de l'immortelle Marie Thérèse, courant les mers jusqu'au fond du pont-Euxin, parceque non content de l'avoir indignement persécutée et calomniée pendant près de deux ans, il l'a chassée de ses Etats ; à faire le malheur d'un grand nombre de famille honnêtes, qu'il a réduites à la misère, à troubler l'armonie qui avait constamment regné dans celle de S. M. ; à désoler une nation qui, quoiqu'il en dise, était aussi contente de sont sort qu'elle pouvait l'être dans les tems critiques où nous sommes et ne desirait pas changer les lois dans lesquelles elle vivait depuis

plusieurs siècles ; à autoriser, à exciter même la licence la plus effrénée, à paralyser les forces Britanniques qui sont en Sicile et ne pouvant en sortir pour agir sur le continent, attendu le besoin indispensable qu'il a de les conserver pour forcer la nation Sicilienne d'être heureuse contre son propre gré ; à discréditer L'Angleterre, sur qui le public se croit autorisé de rejeter la criminelle conduite de [227] son représentant, enfin à élever un édifice gigantesque qui n'a pas réjoui un seul instant, les architectes, parceque manquant de bases, ils sont les premiers à sentir intérieurement, qu'il ne pourra être de durée et pourquoi a-t-il fait tout cela ? Pour soutenir quelques factieux qui sentant leur insuffisance et voulant néanmoins satisfaire leur ambition, ont crû ne pouvoir parvenir, que par un renversement général de tout ce qui existait. Quels moyens a-t-il employés pour produire de pareils chefs d'oeuvres ? Ceux qui sont les plus propres à deshonorner un homme public et j'ai prouvé que, pour favoriser l'exécution de ses projets subversifs, il n'avait pas rougi d'avilir son caractère jusqu'à descendre à la corruption envers le confesseur du Roi, abusant ainsi de ce que la religion a de plus sacré. Personne n'est satisfait de l'ouvrage de Lord William, pas même ses complices et s'ils voulaient être francs, ils conviendraient de leur repentir d'avoir contribué, comme ils l'ont fait, au bouleversement de leur patrie.

On peut néanmoins faire quelques rapprochements contre la révolution Sicilienne et celle qui renversa les Stuarts du Trône de la Grande Bretagne. Un autre William Bentinck avait été envoyé avec des troupes en Angleterre pour y protéger Jacques II contre la faction du Duc de Montmouth, comme le William actuel a été envoyé en Sicile pour garantir l'île d'une invasion ennemie. Le premier, oubliant le motif de son expédition, servit les intérêts du Prince d'Orange contre le Roi son beau-père et le second suivant l'exemple de son ayeul, s'est également lié avec un Prince gendre de S. M. Sicilienne, qu'il persécute pour favoriser les factieux. Il y a cependant quelques différences soit entre l'ancêtre et le descendant, soit entre les avantages qu'ils ont retirés de leur conduite. Le William du XVII^{me} siècle était doué du plus grand mérite, comme Militaire et comme politique, tandis que celui ci en est l'absence ; l'un, dans la révolution d'Angleterre obtient en récompense de ses services une fortune énorme, dont sa famille jouit encore, et celle de Sicile ne pourra procurer à l'autre, que la triste satisfaction [228] d'avoir fait parler de lui, en imitant ce fou d'Erostrate, qui pour rendre son nom célèbre, brula le temple d'Ephèse.

En surplus, il est à propos de faire remarquer combien la noble con-

duite des Souverains qui combattent en ce moment pour la liberté de L'Europe continentale, contraste avec celle qu'a tenue Lord William, vis-à-vis d'un Monarque aussi dévoué à L'Angleterre, que l'a constamment été S. M. Sicilienne.

À mesure que les armées triomphantes des alliés repoussent celles de l'usurpateur et s'emparent d'un état tombé sous son joug, soit par la force, soit même par la séduction, comme il est arrivé au plus grand nombre des Princes Allemands, le premier soin de ces Souverains est d'en établir l'ancienne constitution et de le rendre à son maître légitime, sans s'arroger le droit d'en changer les loix, et ce n'est qu'à ce système d'équité que S. M. Britannique doit d'être rentrée dans la propriété de son Electorat de Hanovre, on voit même qu'ils ont poussé le scrupule à cet égard, jusqu'à rétablir l'ancien régime des villes Impériales ou Hanséatiques de Francfort et de Lubeck.

Lord William, au contraire, vient en Sicile comme Ministre d'un Souverain allié, il y prend le commandement des troupes de la nation qui ne s'y trouvent qu'en raison de ce que le Roi les y a librement admises, sous la foi des traités, et pour sa propre défense, il parvient à y réunir celui des troupes de S. M., sur lesquelles il se fait donner une autorité illimitée, et toutes les forces militaires étant ainsi à sa disposition, quel usage en fait-il ? Il les emploie à protéger des factieux, à leur faciliter les moyens de détruire la constitution de leur pays pour y en substituer une fabriquée, en trois ou quatre mois, par des têtes aussi désorganisées que l'est la sienne ; enfin, à détrôner S. M. puisque, non content de l'avoir obligée à se démettre du pouvoir avec l'humiliante condition de ne le reprendre que du consentement de L'Angleterre, il a fait séparer à perpétuité le Royaume de Sicile de celui de Naples, de sorte que si, comme tout l'annonce, S. M. rentre incessamment dans la [229] possession de ce dernier, elle se verrait obligée, conformément aux loix Willelmines, de renoncer à l'autre, et ce serait le seul résultat de son alliance avec la Grande Bretagne, alliance dont Mylord a tant vanté les incalculables avantages ; mais on peut raisonnablement supposer, que le Gouvernement Anglais ne soutiendra pas une injustice aussi monstrueuse que le serait celle là ; on doit, au contraire, se flatter qu'il emploiera les moyens les plus convenables, pour réparer les torts de son représentant envers un Roi, qui n'a cessé de sacrifier ses intérêts à ceux de L'Angleterre et a été outrageusement calomnié par Lord William.

Avant d'attaquer, comme je l'ai fait, l'audacieuse conduite de Lord

William et celle du parti dont, oubliant tous ses devoirs, il s'est déclaré chef, je m'en suis fait un de convenir des torts que la Cour avait pû se donner dans des tems difficiles, où les besoins urgents de l'état la réduisaient aux expédients, pour y faire face ; mais ces torts n'étaient certainement pas de nature à devoir entraîner un renversement total, tel que celui qui a eu lieu sous les auspices de Mylord, tout en protestant qu'il ne voulait que soutenir le Roi et assurer la stabilité de son trône, ce qui n'était, de sa part, qu'une véritable autant qu'insultante ironie ; je n'ai point ménagé ceux qui ont pû contribuer à engager LL. MM. dans des démarches peut-être contraires a leurs intérêts et je n'ai rien avancé soit sur le compte de Mylord, soit sur celui de ses coopérateurs qui puisse m'être contesté ; d'ailleurs, quand même j'aurais été porté à les calomnier, ce dont je suis incapable, leur conduite m'a fourni assez de faits matériels, pour que, dans tous les cas, j'eusse pu me dispenser de recourir à un moyen aussi bas. En deffendant la Reine, je n'ai pas été obligé de déguiser ou de dissimuler les faits, et la justification la plus complete, comme la preuve des calomnies dont Lord William n'a cessé de l'accabler, se déduisent tout naturellement de la lecture des pièces justificatives que j'ai produites, puis qu'on y voit ce Ministre se rendre tout à la fois accusateur et juge, à l'exemple des Révolutionnaires Français [230] qu'il a constamment pris pour modèle ; j'ai surtout évité d'employer, pour faire valoir les qualités de S. M., l'adulation si familière aux courtisans : je n'ai dit sur le comte de cette Souveraine, que ce qui est connu de tout le monde, les honnêtes gens en conviendront et comme je n'écris que pour eux, je ne brigue nullement le suffrage des autres ; enfin je n'ai été que juste envers elle, comme envers toutes les personnes dont j'ai été obligé de parler, et je crois avoir traité la matière avec autant d'impartialité qu'aurait pu y en mettre l'écrivain le plus indifférent : ¹ d'ailleurs, je n'écris par l'ordre de qui que ce soit, et si j'ai résolu de faire connaître la manière indigne dont on en a usé avec LL. MM. Siciliennes, je le fais pour ma propre satisfaction et je serais donc très coupable, si par une lâche complaisance, ou par des motifs de haine particulières je m'oubliais au point d'en imposer au public.

Lord William, pour colorer, auprès de son gouvernement, les excès auxquels il s'est porté, n'a cessé de lui dépeindre celui de Sicile comme étant prêt à se dissoudre et le Royaume menacé de tomber, très prochainement, dans une anarchie dont les suites deviendraient incalculables, à cause du voisinage de l'ennemi : mais je le somme de me déclarer

¹ L'expression trahit bien l'auteur.

quel est le lieu où ce mécontentement général, si vanté par lui, s'est manifesté ? quelles sont les villes, quels sont même les villages qui se sont insurgés ? encore une fois, quand le mécontentement d'une nation est portée au point où il prétend que l'est celui de la Sicilienne, il se montre quelque part et je le défie d'en citer un exemple ; mais si même il était vrai qu'il eût existé, resterait encore à savoir de quel droit sans en être requis, Mylord se serait mêlé d'une querelle survenue entre un Souverain indépendant et ses sujets. Vainement Lord William mêt-il toujours en avant la préservation de l'alliance ; elle a été conclue avec le Roi et non avec la nation Sicilienne ; les conditions n'en sont certainement pas, que S. M. changera la constitution, les loix de son Royaume ; qu'enfin, elle descendra de son trône, selon les caprices du Représentant Britannique, et si les alliances [231] avec l'Angleterre devaient entraîner de pareilles conséquences, quel serait le Souverain qui voudrait en contracter avec cette puissance ? Un tel raisonnement heurte tous les principes, et n'est digne que de Lord William.

Il y a eu, assez récemment, des troubles si sérieux en Angleterre, que le Parlement s'est crû obligé de prendre les mesures les plus énergiques pour les réprimer et la mort de M^r Perceval, assassiné en entrant dans la Chambre des Communes,¹ est une preuve non équivoque que la Grande Bretagne renferme aussi des mécontents, malgré cela, si un Ministre étranger arrivant à Londres, disait au Roi : Le Royaume que vous gouvernez n'est pas tranquille, j'exige que vous en changiez la constitution et que vous cédiez l'autorité à votre fils, où, ce qui me conviendrait encore mieux que vous abdiquiez la couronne : je veux que vous chassiez la Reine vôtre Auguste Compagne par ce qu'elle est opposée aux intérêts de la puissance que je représente ; et qu'elle entretient des correspondances avec notre ennemi commun ; je ne prouve rien de tout cela ; mais il suffit que je l'avance, pour que vous deviez m'en croire sur ma parole ; et si vous ne faites pas promptement ce que je vous conseille aussi amicalement, je vous y contraindrai avec cette même force armée que vous n'avez admise dans vos Etats, que sur la foi d'une alliance que je prétends violer. Que lui répondrait S. M. Britannique ? Elle le ferait arrêter et prendre comme un factieux qui ne jouït plus de la protection du droit des gens et elle y serait autorisée. C'est pourtant absolument de la sorte qu'a raisonné et agi Lord William envers S. M. S. et je crois que, sans faire tort à ce Représentant Anglais, on pourrait dire de lui ce que disait jadis le Comte Rivarol du Général

¹ Le 11 Mai, 1812.

Lafayette : “ Il croit avoir saisi le coin de grandeur quand il a saisi le côté atroce ; toujours faux dans ses plans, absurde dans l'ensemble et criminel dans les détails ” tel est en effet Lord William, et ce portrait semble avoir été fait pour lui.

Je persiste néanmoins à ne point accuser le Ministère Britannique de tous les excès auxquels s'est porté son Représentant et il n'est coupable [232] que d'avoir accordé trop de confiance aux relations mensongères de ce forcené Révolutionnaire. Il faut même convenir que jamais Lord Castlereagh n'a paru autoriser les violences contre LL. MM. ; puis qu'au contraire, il a déclaré que l'idée seul lui en fait horreur. Je suis encore très persuadé que les préventions de ce Secrétaire d'Etat contre la Reine, viennent de la persuasion où il est de la soisidante correspondance, que S. M. entretenait avec l'ennemi ; Lord William étant très capable d'avoir fabriqué de fausses lettres, en contrefaisant la signature de S. M. et de les avoir envoyées à Londres ; mais S. M. n'a cessé de demander qu'on les produisit, et je suis sûr de n'être pas désavoué par elle, en réclamant encore ici, qu'on les fasse paraître, car c'est le seul moyen de confondre l'imposture et de la faire tomber sur son auteur.

Cependant aujourd'hui que la criminelle conduite de Lord William et démasquée, que toutes ses sales intrigues, ses menées, ses correspondances sont dévoilées ; qu'il est prouvé, jusqu'à l'évidence, qu'un tel mauvais sujet déshonore le nom Anglais ; que L'Europe va être en état de juger des crimes dont il s'est souillé ; qu'enfin, on le dénonce au Parlement Britannique et à la nation entière ; Si après une telle publicité, justice n'était fait d'un homme aussi détestable, et si on refusait d'accorder à S. M. Sicilienne la satisfaction qui lui est si légitimement due, le public serait fondé à regarder non seulement les Ministres comme les complices de Mylord, mais encore, il aurait droit de croire, qu'ainsi que l'a dit M^r Orbainter, le Cabinet de S^t James avait conçu le projet de s'emparer de la Sicile et dès lors ce Cabinet ne serait plus autorisé de reprocher à Bonaparte sa conduite envers L'Espagne, puisque celle de Lord William en offre le pendant le plus exact, et que s'il s'y trouve quelque différence elle est à l'avantage des Français, puisque leurs troupes introduites dans ce Royaume, comme les Anglais en Sicile, n'agirent jamais contre Ferdinand VII et que leur Ambassadeur ne se montra en aucune manière.

Mais un pareil doute serait trop injurieux tant au Gouvernement Britannique qu'à toute L'Angleterre, pour que j'ose me le permettre et

[233] je m'assure, au contraire, qu'on va se presser d'entâmer a la charge de Lord William une procedure sérieuse, qu'on la joindra à celle déjà commencé contre lui, pour avoir fait, pendant quatre ans, le malheur des habitants de Madras, et que par un jugement digne de la loyauté, comme de l'équité de la Nation Britannique, on proscrira de la Société un être aussi malfaisant : On demandera peut être où est l'accusateur ? Tout honnête homme a droit de le devenir, et le Parlement en est rempli d'ailleurs, la voix publique est le meilleur et le plus sûr de tous. L'intérêt même de L'Angleterre exige cet éclat, car autrement, ainsi que je l'ai déjà dit, quelle serait la puissance du second ordre, qui oserait dorénavant s'allier avec elle ? Aucune sans doute ; enfin, le Gouvernement Britannique, en vengeant S. M. Sicilienne des outrages que lui a faits Lord William, se vengera lui même du blâme que cet indigne représentant a voulu jeter sur sa Cour, en prétendant toujours qu'il n'agissait que d'après les ordres qu'il en recevait.

En effet, les Français qui ne cherchent que l'occasion d'accuser L'Angleterre, n'ont pas négligé celle que leur offre la monstrueuse conduite de Lord William, et Mr Fontanes affectant de confondre le Gouvernement avec son Représentant, dit dans son discours du 17 Décembre ¹ au Senat conservateur : " Cette Reine chassée de Sicile, qui, d'un exil à l'autre, porte ses malheurs jusque chez les Ottomans, prouve-t-elle que nos ennemis ont beaucoup d'égards pour l'autorité Royale ? " Un tel reproche, quelque soit la bouche qui le prononce, est si fondé, qu'il n'existe nul moyen de le réfuter ; et qui l'attire aux Anglais ? le farouche Bentinck. Je ne saurais assez répéter, que je suis loin de supposer, un seul instant, dans le Cabinet de S James l'idée d'avoir voulu dépouiller un Roi allié de S. M. Britannique, mais je crois pouvoir assurer avec certitude que ce criminel projet avait été formé par Lord William, qu'il se flat-
tait, qu'à l'aide de ses complices, en excitant en Sicile des troubles interminables, il parviendrait à faire tomber de lui même ce Royaume au pouvoir de L'Angleterre, et qu'il s'en ferait un mérite aux yeux de la nation, car il ne faut pas oublier que Mylord [234] n'est propre qu'à des conquêtes de cette nature, mais il s'est doublement trompé, puisque, d'un côté, les Siciliens ne sont pas tombés dans le piège qu'il leur tendait, et que de l'autre, quand même il aurait réussi dans son plan, le Prince Regent eût été surement le premier à rougir d'une semblable perfidie et en eût punie l'auteur, en le livrant à la justice du Parlement ; que reste-t-il donc a Lord William de ses odieuses entreprises ? l'opprobre

¹ 1813.

de les avoir inutilement tentées et rien de plus ; dès lors le Gouvernement a un grand intérêt à ne pas vouloir la partager.

Lord William pourra trouver que je le traite sévèrement et j'en conviens ; j'avoue même, que si chaque fait que je rapporte n'était appuyé sur une pièce justificatives je n'oserais livrer mon ouvrage à l'impression, dans la crainte qu'on ne le regardât que comme un libelle, tant on aurait de peine à se persuader que le Représentant d'une grande nation ait pu se porter à des excès de la nature de ceux que je reproche à celui ci ; mais tout étant prouvé, si je le présente tel qu'il s'est montré, il ne doit s'en prendre qu'à sa conduite et non à l'écrivain qui en donne un détail aussi exact, que non exagéré ; Mylord doit se rappeler que par sa lettre du 30 Octobre 1812, à son coopérateur Caccamo, il lui mandait : " je suis exempt de crainte ; ce que je pense, je le dis et je fais ce que je dis ".¹ Je crois donc pouvoir user du privilège qu'il s'attribue ; en effet je ne le crains pas en n'exposant que la vérité, je ne dis de lui que ce que j'en pense, je regrette seulement de ne pas trouver de termes assez énergiques, pour le caractériser comme il mériterait de l'être, et en le démasquant, je ne fais que remplir l'engagement que j'en ai pris publiquement, en quittant la Sicile, engagement que j'ai eu la délicatesse de faire parvenir à sa connaissance, pour lui épargner la surprise qu'aurait pu lui causer la publication inattendue de ses exploits Révolutionnaires ; j'ai même la certitude qu'il a été instruit de mon projet et s'il s'était flatté par hasard que je ne l'exécuterais pas, il m'aurait fait injustice. D'ailleurs, s'il a crû pouvoir se permettre [235] de calomnier outrageusement des Souverains, de les insulter jusques dans l'asyle sacré de leur Palais ; pourquoi n'aurais je pas le droit de l'en accuser ouvertement ? C'est au contraire, un devoir sacré pour tout bon Royaliste. Si j'avais découvert en lui une qualité plus ou moins estimable, j'en aurais profité pour en faire l'ombre de mon tableau ; mais je ne saurais être responsable de ce que la providence les lui a toutes refusées, et de ce qu'elle semble ne l'avoir mis au monde que pour le rendre l'instrument des vengeances qu'elle voulait excercer sur un peuple que la colère céleste avait épargné jusqu'ici, tandis qu'elle s'appesantissait sur ceux du continent. Heureusement, Lord William n'a pas d'enfants et ce doit être une satisfaction pour la maison de Bentinck qui jouit tant en Holland qu'en Angleterre, d'une grande considération, car il serait difficile de prévoir ce qui pourrait naître d'un père aussi pervers. Cependant, il ne se reconnaît pas au portrait que je fais de lui, ou s'il

¹ Bentinck à Caccamo, déjà cité.

s'aveuglait au point de se croire calomnié, qu'il me réponde et je lui promets à l'avance de ne pas lui faire attendre longtems ma réplique, m'étant prudemment réservé des armes pour le combattre avec avantage, s'il n'est pas satisfait de cette première attaque et qu'il lui reste encore quelque chose à désirer.

FIN.¹

¹ Le Mémoire est en deux volumes. Dans le deuxième, après le titre, viennent 155 pages de pièces justificatives; ce sont les pièces qui ont été renvoyées en note dans ce premier volume. A partir de la page 155 jusqu'à la page 182 il n'y a aucune écriture. A la page 183 le texte recommence. Donc les numéros de pages en guillemets se rapporteront maintenant à ce deuxième volume du Mémoire, en commençant par la page 183.

DE LA RÉVOLUTION DU ROYAUME DE SICILE

DES ÉVÉNEMENTS QUI Y ONT SERVI DE PRÉTEXTE, ET DE LA MANIÈRE
DONT LA FAMILLE ROYALE A ÉTÉ TRAITÉÉ. LE TOUT APPUYÉ
SUR UN GRAND NOMBRE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR UN TÉMOIN OCULAIRE BIEN INSTRUIT DES FAITS, ET QUI
EN A SOIGNEUSEMENT RECUEILLI LES DETAILS

TOME 2^e

CONTENANT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Dans ses yeux dès qu'il peut mal faire,
On voit le sourire malin ;
Le sourire de la vipère,
Qui vient de lancer son venin.

ODE DE LA CHANCELLERIE

“ [183] ADDITION DU MOIS DE ‘ MAI ’ 1814.

“ Mon ouvrage était terminé depuis plus de ‘ quatre mois ’ et je ne l’avais pas livré à l’impression, par le manque absolu de presse dans le pays où je me trouve, lorsque j’ai eu connaissance d’une espèce d’apologie de la conduite de Lord William Bentinck insérée dans le N. 383 de L’Ambigu, pages 293, et suivantes.

“ Mylord embarrassé du peu d’accueil que reçoit en Sicile la bienfaisante constitution dont il a gratifié le Royaume, a sans doute crû devoir ranimer l’intérêt public en sa faveur, surtout en Angleterre, en réjettant le mauvais succès de ses extravagantes opérations sur des prétendus partis excités par la cour, et en s’en prenant à peu près à tout le monde, tandis qu’il ne devrait en accuser que lui même.

“ La pièce dont il s’agit ne se compose absolument que de la sottise réunie à l’insolence, envers LL. MM. Siciliennes et leurs partisans les plus dévoués, contre lesquels le satrape Britannique exhale sa bile de la manière la plus grossièrement outrageante ; elle mériterait donc d’autant moins d’être contredite, qu’elle se trouve déjà réfutée par le simple récit des faits que j’ai rapportés dans le plus grand détail et dont elle justifie même quelques uns des plus importants ; mais comme j’ai pris l’engagement de répondre à tout ce que pourrait avancer pour sa justification cet infatigable ennemi du Roi et de la Reine, ce serait y manquer que de garder le silence sur cette nouvelle production du génie de Lord William ; car quand le stile anglo-français qui y régné ne formerait pas la preuve indubitable qu’elle est de lui, ou la déduirait aisément des nombreux anachronismes, des quiproquo de noms et de charges, relatifs aux individus, dont elle parle, comme de l’époque où elle a paru : et c’est ce que je me propose de démontrer dans les notes que j’y ajouterai pour faire relever l’absurdité des raisonnements de sa seigneurie.

“ Ambigu du 10 Novembre 1813.”

“ AFFAIRES DE SICILE SUIVANT LES DERNIERS RAPPORTS QU’ON EN A REÇUS.

“ Rendre libre une nation accoutumée à l’esclavage, c’est une grande entreprise [184] ell’ on ne doit jamais s’attendre à de bons résultats, si on laisse agir cette nation, livrée à sa nouvelle condition, sans la diriger en tout et sans la forcer, pour ainsi dire à respecter les changements qu’elle a subis. (No. 1)

“ Lord William Bentinck avait réussi à delivrer la Sicile du joug pésant du despotisme qui l’oppressait, il avait brisé les fers d’un gouvernement absolu (2), et aidé du Prince de Belmonte et du Prince de Villaer-mosa il avait fait la plus sage révolution politique, en faisant adopter par l’ancien Parlement une constitution calquée sur la constitution anglaise. La nation étonnée reçut ses nouvelles loix, sans savoir cependant ce qu’elle était devenue : car rien n’avait préparé l’esprit des Siciliens à leur faire goûter leur indépendance. (3)

“ Malgré l’établissement de la nouvelle constitution, le parti pour le despotisme existait encore ; la plupart de ces imbécilles titrés, qui vivaient en flattant la cour et avaient été les amis intimes de la Reine, se trouvaient compromis avec la nouvelle forme de gouvernement et avec les anglais qui l’avaient encouragée et qui la soutenaient. (4)

“ Lord Bentinck avait adopté les principes d’une modération sans bornes, et malgré qu’il connût toutes les cabales du parti de la Reine et du Roi, il ne voulut jamais user de rigueur, espérant encore pouvoir ramener les ennemis du bien public en leur montrant qu’il avait oublié leurs torts. (5)

“ Cette politique de Lord Bentinck était analogue à celle du Ministère anglais, qui est par sa nature obligé d’être toujours circonspect ; par fois incertain, et le plus souvent tardif dans ses mésures ; ce qui fait qu’il ne donne jamais à ses Ministres assez de latitude pour pouvoir agir librement. Un tel système enfanté par l’éternelle responsabilité des fonctionnaires anglais, paralyse souvent toutes les opérations politiques, et contrarie entièrement les bons effets qu’on devrait attendre de coups décisifs et prompts. Il est des occasions où il est essentiel d’agir dans le moment et avec beaucoup d’énergie, si, dans ces occasions, on attend les ordres d’un gouvernement éloigné, ou qu’on craigne d’avoir à agir autrement qu’on ne se le propose ; on a perdu l’assurance de réussir et l’on échoüe dans son plan. (6)

“ [185] Les anglais devraient être bien convaincus et bien instruits

de cette vérité que l'expérience de l'île de Corse, ou du passage des Dardanelles par l'Amiral Ducworth et tant d'autres occasions leur ont prouvés. (7)

“Ainsi la douceur et la modération de Lord Bentinck n'obtenaient jamais l'effet désiré : Les méchants abusent tous les jours de l'indulgence qu'on leur accorde, et ils en profitent pour devenir plus insolents dans l'espoir qu'ils ne seront jamais punis. (8)

“Tel a été le cas de l'ancien régime de Sicile, les seigneurs qui avaient juré une inimitié mortelle aux anglais, voyant que l'âme généreuse du Ministre anglais feignait de l'ignorer, attendaient le moment favorable pour faire éclater leur haine et montrer leurs projets. Ils n'avaient que deux objets : l'un, de se venger des Ministres qui avaient rendu la liberté à leur patrie : l'autre, de replonger la Sicile dans l'esclavage et l'ignorance. (9)

“Pendant que Lord William Bentinck fut présent, tous les efforts furent vains, au point que lorsqu'ils intriguèrent pour faire venir le Roi et lui faire reprendre le gouvernement, ils se couvrirent de ridicule. Le Roi fut obligé de sortir de la ville, et les courtisans tremblèrent de ce qu'ils avaient osé. La Reine fut ensuite obligée de s'embarquer, le Prince héréditaire eût plus de pouvoir, et quant au Prince d'Acì, au Prince de Cassaro et au Prince de Cuto qui avaient imaginé le grand plan du retour du Roi pour se venger de Lord Bentinck, l'un fut obligé de quitter le porte-feuille, l'autre fut chassé du Ministère et des conseils, et on lui ôta jusqu'à la place de Grand-Chambellan, qu'il avait obtenu comme prix de ses intrigues, et le troisième perdit ses honneurs. (10)

“Certes, les scènes qui se passèrent en Sicile pendant les mois de février et de Mars 1813, lorsque le Roi vint en ville pour gouverner de nouveau, mériteraient bien d'être publiées, comme remplies des anecdotes les plus curieuses et les plus intéressantes en même tems. On croirait, j'en suis sur, lire un conte ou un Roman, et cependant on n'apprendrait que la vérité. (11)

“J'ai dit que les courtisans tremblèrent de ce qu'ils avaient osé, sans que Lord Bentinck eût encore commis aucune hostilité. Il ne fit que parler, prescrire et menacer de la manière la plus douce et la plus calme, et pourtant ce fut assez pour jeter les nobles auteurs du complot dans des trances déchirantes [186] et dans un embarras terrible : les intrigants sont toujours extrêmement timides, et si quelquefois ils ne le sont pas par caractère, ils le sont par la honte de leurs actions. (12)

“Lorsque Lord Bentinck paraissait dans les rues, les amis du Roi et

de la Reine qui l'appelaient *Redevisti* évitaient sa rencontre et s'en fuyaient devant lui, de sort que sa présence était assez pour 'assurer la' tranquillité de la Sicile. (13)

"Après avoir déjoué cette dernière tentative des partisans du gouvernement arbitraire, le Ministre Anglais assista aux derniers conseils du Prince héréditaire, afin de lui faire achever la sanction des derniers actes du Parlement, (14) et ensuite il déclara qu'il allait partir pour L'Espagne, où l'envie de remporter une victoire, tourmentait son noble orgueil, et où le désir de chasser les Français de la Catalogne l'appellait sans cesse. (15) Lord Bentinck ne connaissait pas assez la méchanceté des ennemis qu'il laissait en Sicile ; ses ennemis étaient ceux de la constitution et de ses défenseurs, et ils se préparaient à profiter de son absence, pour troubler l'ordre qu'il avait établi, et pour bouleverser les projets des Prince de Belmonte et de Villaerrosa, auxquels il allait laisser le soin de tout le gouvernement. Cette idée n'était pas la sienne ; il croyait que le Prince héréditaire était déjà assez ferme pour empêcher tout ce qui pourrait nuire à ses intérêts et à ceux de la constitution. (16) Il pensait que ses intimes 'amis' les amis de la Grande Bretagne ; le Prince de Belmonte et le Prince de Villaerrosa, auraient pû triompher de tous les obstacles. Il partit après qu'on eût donné l'ordre pour la nouvelle convocation du Parlement, laissant Lord Montgomery avec le titre de Ministre, et non ses pouvoirs, et au Général Mackferlane le commandement des troupes.

"Ce partage de pouvoirs devait paralyser toutes les opérations utiles que Lord Bentinck faisait, réunissant les deux autorités. Les mesures isolées que Lord Montgomery aurait pû prendre ne pouvaient pas avoir le même effet, que lorsque ces mêmes mesures étaient prises par le Général en chef. Lord Montgomery était dans un état bien affligeant de santé. (17) M^r Smith ne pouvait connaître assez les cabales des différents partis, et le Général Mackferlane n'avait que la seule direction des affaires militaires ; cette désunion de pouvoirs fit manquer l'unité de l'impulsion qui faisait [187] agir de concert les nouvelles institutions qui s'étaient élevées en Sicile. (18) Le départ de lord Bentinck fut le signal du triomphe des ennemis de la bonne cause ; Les deux ex-Ministres, le Prince de Cassaro et le Prince d'Acì, avec leur suite, commencèrent leurs complots et leurs plans. Il fallait se faire un parti contre les Anglais, et persuader à la nation que les Anglais étaient ses ennemis. Il fallait faire tomber aussi les amis des Anglais qui étaient dans le ministère ; ces deux projets devaient être favorisés par l'absence

de Lord Bentinck. Les amis du Roi commencèrent à y travailler. (19)

“Rien ne pouvait mieux servir leurs désirs que le fléau fatal de la peste qui se déclara dans l’île ‘de Malte’. Cette horrible catastrophe phisique devait avoir une grande influence sur les troubles politiques de la Sicile : le hasard seconda cette fois ci, le mauvais genie de ce Royaume.

“Le suprême magistrat de santé se trouvait composé d’individus, qui, par leurs principes, étaient partisans des Français, et par conséquent ennemis des Anglais. (20)

“Il y avait entr’autres un marchand de modes (tout à l’heure on le verra président des Communes), qui avait passé sa vie en France, et qui était parvenu à son retour en Sicile à être Sénateur et membre de ce Magistrat : grâces à la nouvelle constitution ; celui-ci de concert avec un certain avocat fiscal, dont on tait le nom, défendit à tout Bâtiment Anglais qui venait d’Espagne ou d’Angleterre, de pouvoir, faire la ‘quarantaine’ selon les loix (comme si en Angleterre on avait la peste) et sans fixer aucun terme, ils chassèrent tous les convois qui arrivaient, ne permettant pas d’approcher à aucun transport qui avait à bord des Régiments Anglais, sous prétexte qu’ils pouvaient avoir rencontré quelques Bâtimens venant de Malte. (21) Ces procédés hostiles obligèrent le Général Mackferlane à faire de fortes remontrances au gouvernement, qui par les loix dû pays, dû les remettre à ce même Magistrat qui est indépendant du pouvoir exécutif.

“Inconcevable institution, et plus qu’inconcevable ! extrêmement dangereuse, puisque les Ministres des Puissances étrangères ne peuvent pas communiquer avec les autorités établies dans un gouvernement quelconque ! (22)

“[188] A peine on sut que les Anglais voulaient débarquer leurs troupes (qui avaient déjà fait leur quarantaine), que les membres de la députation de santé, commencèrent à répandre que les Anglais voulaient apporter la peste en Sicile et qu’ils voulaient tyranniser ce pays. (23) Quel plus beau prétexte pouvaient avoir les amis du despotisme pour persuader un peuple que les Anglais étaient ses plus acharnés ennemis ? On répandait chaque jour de nouveaux mensonges, on disait qu’à bord des vaisseaux anglais qui étaient dans la rade de Palerme, il était mort des soldats et des matelots. On sémait partout mille bruits alarmants pour faire croire que le Général Anglais voulait introduire des régiments et des papiers infectés. On réussit enfin à

tromper le peuple de toutes les manières ; le coup devait être porté aux amis du gouvernement Britannique ; il fallait chasser ces Ministres qui avaient la confiance de Lord Bentinck ; ce Prince de Belmonte qui avait reçu la lettre de Lord Castelereagh, par laquelle, on le reconnaît l'appui de sa nation et l'ami de L'Angleterre et par laquelle on lui exprime les sentiments de S. A. R. le Prince Régent et l'estime qu'il lui accorde. Ce Ministre qui avait signé le traité avec la Grande Brétagne et consolidé l'alliance entre les deux nations, (24) ce Prince Belmonte, qui avait attaqué le pouvoir arbitraire et qui, après avoir été enfermé six mois dans les cachots de la Favignana, avait donné à sa patrie la constitution et la liberté ! . . .

“ Un parti dans le Parlement était nécessaire : c'était le seul moyen de réussir dans ce projet perfide ; trois des membres du magistrat de santé avaient été élus représentants de la chambre des communes ; Il y avait, entr'autres, ce marchand de modes qui devait être le soutien du parti français. Un autre avocat, qui avait été pendant longtems distributeur des rations dans les régiments français et qui s'était embarqué avec Bonaparte lors de l'expédition d'Egypte à bord du Guillaume Tell, venait aussi d'être élu membre du Parlement ces deux chefs du parti anti-anglais firent bien vite alliance avec les deux ex-Ministres ; le Prince d'Acı et le Prince de Cassaro, ainsi qu'avec d'autres ennemis jurés de la constitution de la Sicile (25) et commencèrent à se faire un parti dans les deux chambres ; à l'effet d'éloigner des affaires [189] les amis des Anglais, qui s'opposaient au retour du gouvernement absolu, le moyen était de répandre que Belmonte et Villaerrosa favorisaient tous les projets du Ministre et du gouvernement Anglais, et qu'ils voulaient faire venir la peste en Sicile. De cette manière, ils réussirent à se faire un parti dans le Parlement, pour s'opposer aux demandes des Angles et des Ministres. La différence était seulement dans l'objet ; le parti des seigneurs, voulait le retour du Roi et la monarchie absolue ; les amis des Français voulaient établir la démocratie pure, sur le modèle de la convention nationale ; (26) ainsi tous les deux haïssaient la constitution. Les Anglais qui la protégeaient, et les Ministres qui en avaient été les fondateurs. Lord Bentinck était en Espagne ; et l'ouvrage de sa politique, de sa générosité, de son génie allait être attaqué : La constitution était déjà en danger. (27)

“ Le Parlement s'ouvrit sous ces mauvais auspices. Dans la Chambre des communes, on fit tous les efforts pour élire orateur, le sénateur membre du Magistrat suprême de Santé, L'ennemi des Anglais M^r

Vaccaro : mais le premier essai ne réussit pas. Le chevalier Airoldi, ami des Anglais et des Ministres, eut la pluralité des voix. (28)

“ Dans la chambre des Pairs, le duc de Sperlinga proposa de rejeter toute la constitution sanctionnée, afin d'en faire une nouvelle. Le trouble et le désordre commencèrent dès le second jour ; les communes refusèrent de s'occuper des subsides ; malgré un message du Prince ; on insulta le Ministre de la guerre qui siégeait dans la Chambre, uniquement pour avoir demandé des fonds pour une armée, qui, depuis trois mois, n'avait pas été payée. Le Ministre était connu pour être l'ami des Anglais, et dut endurer tous les refus. (29)

“ L'Avocat Rossi qui s'était déjà formé un parti, et qui par sa démagogie voulait entraîner les hommes irréfléchis à établir un gouvernement populaire, conçut le projet de faire élire pour chaque question des comités nombreux composés de ses amis : ce fut la marche du Parlement anglais du [190] tems de Charles I. (30)

“ Cependant tout cet appareil de désordre n'était que le prélude de ce qu'il devait arriver. Le 18 Juillet, une insurrection populaire éclata, sous le prétexte de punir et de piller les boulangers et les boutiquiers qui vendaient le pain à un très haut prix. Les insurgés voulaient aider les forçats à briser leurs chaînes et à sortir des prisons dans le moment où le Parlement était ouvert, et où les différents parti menaçaient du désordre. Le Ministre Anglais et les Ministres conseillèrent au Prince héréditaire de prendre les mesures les plus énergiques pour empêcher une révolte. Le Prince et son conseil privé établirent en conséquence une commission militaire, afin de juger les coupables et la ville 'recouvra' sa tranquillité. (31)

“ Le premier jour que le Parlement se réunit, les Ministres proposèrent de remercier le Prince des mesures qu'il avait prises pour empêcher le désordre. Les deux chambres s'y refusèrent, disant qu'elles voulaient auparavant examiner la conduite du Prince et des Ministres, afin de voir s'ils avaient bien agi. On parla alors du pouvoir exécutif de la manière la moins respectueuse et du conseil privé d'une manière atroce. Ce fut dans cette occasion que les partisans du despotisme voulurent se faire croire des patriotes et des défenseurs de la constitution, et envoyèrent une députation au Prince héréditaire pour lui défendre d'agir en ce qui avait rapport à la commission militaire. Cet acte de la plus haute insubordination, ainsi que les cris de la Chambre des Communes prouvaient assez, combien l'absence de Lord William Bentinck était funeste à la liberté et à la tranquillité de la Sicile. (32) Le second

message du Prince fut envoyé à la chambre des communes. La réponse du parti de l'Avocat Rossi et de M^r Vaccaro fut : qu'ils avaient été élus représentants pour faire de nouvelles loix, pour corriger la constitution faite, pour censurer la conduite des Ministre ; mais jamais pour s'occuper de paiements et de finances ; délire révolutionnaire indigne, qui avait certainement pour objet de détruire l'ouvrage de la constitution et de favoriser les projets de l'ennemi ! (33)

“ On proposa d'envoyer une mission en Angleterre, afin de remercier le Prince Régent, au nom de la nation Sicilienne, de tant de bienfaits, que cette nation avait reçus de la Grande Brétagne ; Le comte Mansorie eut le front de répondre que c'était à la Grande Brétagne à envoyer aupa-[191]ravant des individus chargés de remercier le Roi de Sicile, attendu que les Anglais devaient aux Siciliens la Bataille du Nil, la prise de l'île de Malthe et tant d'autres avantages. (34)

“ Alors les Ministres qui avaient élevé l'edifice de la nouvelle liberté politique ; ces Ministres qui avaient sù, par leur génie et par leur vertu, délivrer leur patrie du pouvoir arbitraire, ces Ministres, qui étaient les amis de L'Angleterre, se virent forcés de quitter leurs places, afin de se soustraire à la responsabilité des nouvelles catastrophes dont la Sicile était menacée. Lord Bentinck n'y était pas, ce dieu tutelaire ne présidait plus au destin de cette île. Les méchants ne le craignaient plus et ils profitèrent de ce moment pour bouleverser son ouvrage. (35)

“ A peine le ministère avait il cessé d'agir, que l'orateur des communes et le président de la Chambre des Pairs s'enoncèrent aussi à leurs emplois.

“ Les honnetes gens voyant que le Prince de Belmonte et le Prince de Villaerrosa, auxquels la Sicile devait le Parlement, la constitution, la liberté, ne voulaient plus être à la tête du gouvernement, qui était menacé du despotisme d'un coté, de l'anarchie de l'autre, s'abstinrent même d'aller au Parlement dont ils étaient membres ; les citoyens sages frémissaient en voyant ces changements funestes au bonheur de leur patrie ; mais les amis de l'ancien régime et le parti français se crurent au comble de leurs désirs.

“ On choisit pour nouveau Ministre des finances un Magistrat qui avait très bien servi la Reine, et qui avait été un des auteurs de la fameuse imposition de l'un pour cent, qui donna occasion à la révolution politique de la Sicile ; un des grands appuis de l'ancien despotisme, l'ami fidelle du Chevalier Medici et du Duc D'Ascoli, celui qui avait fait vendre les biens des universités pour compte du Roi : le Marquis

Fenery, favori de S. M. la Reine. (36) Les autres Ministres étaient tous du parti du gouvernement absolu, et c'était par les conseils de ces nouveaux ennemis de la liberté, que le Prince héréditaire devait se conduire ! A peine l'orateur des communes avait-il renoncé à sa place, que le parti contraire aux anglais choisit le marchand de modes, l'ami des français. . . . M^r Vaccaro !!! après ce choix on dut s'attendre à toutes sortes de désordre ; Les Pairs ennemis de Lord Bentinck et du gouvernement anglais, firent cause commune avec M^r Vaccaro et M^r Rossi, et ils proposèrent à la chambre des communes de former de grands [192] comités mixtes, chargés de rédiger toutes les loix, sans en communiquer d'avance le projet aux deux Chambres ; de sorte que les Pairs et les Communes se trouvèrent réunies en une seule assemblée nationale, qui selon les Pairs doit chasser le Prince héréditaire et rappeler le Roi ; mais qui selon les Communes doit proclamer la constitution D'Espagne. Ainsi, l'on voit deux partis réunis, pour être les '*ennemis*' des Anglais, former les mêmes projets, prendre les mêmes mesures ; mais ayant chacun un objet différent. (37)

“ Une fois délivré des Ministres amis des Anglais, le mauvais parti de la Chambre des Communes voulut porter un coup aux Anglais qui sont en Sicile, et par le plus grand trait de folie, à la demande de l'avocat Rossi et de son ami l'avocat Ninfo, sous prétexte que le Général Montrésor avait fait débarquer des matelots anglais qui venaient de la rade de Malte, (mais qui en effet étaient depuis deux mois dans la rade de Messine), la chambre rendit un décret, portant qu'il serait envoyé en Angleterre une députation composée de quatre membres du Parlement pour accuser, auprès du gouvernement, tous les agents soit politiques, soit militaires, et réclamer du Prince Régent la punition de ceux ci. Ce trait d'indignité fera certainement frémir tout Sicilien, qui pense qu'on doit aux Anglais l'existence politique de la Sicile, que c'est à cette nation généreuse qu'on doit la défense et la richesse de cette île : Il fera, je le répète, frémir tout homme qui possède quelques sentiments de reconnaissance, en voyant que l'ingratitude les porte à se venger de leurs bienfaiteurs, de ceux qui, cette année même, ont avancé près de Cent cinquante mille livres à ce gouvernement qui n'avait de quoi payer ni l'armée, ni les Ministres ; et toutes ces intrigues et toutes ces trames ont été ourdies par des Seigneurs auxquels Lord William Bentinck épargna jusqu'à son indignation. (38)

“ On dit que dans ce moment, les mêmes partis veulent se venger de M^r le Duc D'Orléans, par ce que ce Prince sage et éclairé est l'intime

ami des Anglais, et par ce qu'il à épousé la cause de la Constitution. (39)

“ Mais que peuvent ils faire ces êtres perfides ? Veulent ils reforger les fers du peuple Sicilien ? ils n'y réussiront pas, ils seront les victimes de leur conduite ; le gouvernement anglais se lassera d'être modéré, et il les obligera de respecter la liberté qu'ils veulent détruire. (40)

“ NOTES.

“(1) [193] Rien n'est sans doute plus dangereux et d'une exécution plus difficile que l'entreprise de changer tout d'un coup les loix d'un peuple quelconque, même améliorer son sort ; c'est ce qui a été souvent représenté à Lord William par le peu d'honnêtes Siciliens qui ont eu accès après de lui ; la Reine même lui en a fait plusieurs fois l'observation verbale et S. M. la lui renouvella par écrit dans sa note du 25 Avril 1812, rapporté sous la lettre (L). Mylord qui avait ses vûes ne profita pas de ces sages avis, et le voilà réduit à convenir qu'il faut forcer les Siciliens d'être heureux malgré eux.

“(2) Il est ridicule de caractériser de gouvernement absolu, celui d'un Royaume qui a des loix, une constitution et un Parlement tels que les avait celui de Sicile, qui jouissait des plus grands privilèges, et les avait toujours soutenus très efficacement, sans la protection de Lord William, contre les attaques que les souverains D'Aragon, D'Autriche, de Savoie et même de Bourbon *'ont quelques fois tenté de leur porter'* : témoin ce qui arriva sous le règne du Roi Charles, auguste père de S. M. L'ignorance la plus crasse de l'histoire de ce pays peut donc seule excuser l'assertion contraire : d'ailleurs, avant d'entrer dans une pareille discussion, il ne serait pas inutile d'établir le droit, en vertu duquel Mylord prétend tout y réformer, puisque jusqu'à présent ce droit n'est connu de personne ; mais *'si'* sa seigneurie est *'si fort'* possédée du démon de la régénération des gouvernement, au lieu de perdre son tems à tourmenter les Siciliens, qui ne veulent pas du bonheur qu'ils leur offre, elle ferait beaucoup mieux de briguer L'Ambassade de Constantinople, où le digne Mr Liston qui la remplit en ce moment, ne s'occupe, comme tout honnête homme doit le faire, que des devoirs de sa mission, et nullement d'y réformer les abus du despotisme. Là, Mylord trouverait un vaste champ pour excercers ses talents libéraux et il se rendrait immortel, en faisant adopter à Sultan Mahmoud une constitution à l'anglaise ; il est vrai qu'il pourrait lui en couter la tête, si son projet n'était pas goûté par sa hauteesse ; Mais ce serait une si médiocre perte pour la Grande Brétagne, qu'à coup sûr, on ne s'en appercevrait pas et Lord William lui même toujours prêt à se sacrifier au bonheur de l'humanité, ne serait probablement pas retenu par une aussi mince considération.

“(3) [194] L'aveu que fait ici Lord William de la complicité des Princes de Belmonte et de Villaerrosa avec lui était superflue, puis que tout le monde savait en Sicile que ces deux factieux étaient les instrumens aveugles dont il se servait pour bouleverser le Royaume ; mais il est faux que ces champions de la révolution ayent fait adopter par l'ancien Parlement, une constitution calquée sur la constitution Anglaise, car s'il en eût été ainsi, le Roi l'aurait agréée sans la moindre difficulté, comme je l'ai prouvé par toutes les déclarations de S. M. rapportées dans mes pièces justificatives. Le fait est que ces MM. n'ont pris de cette dernière que les défauts,

et en ont soigneusement élagué tout ce qui s'y trouva de bon. Au reste, si Mylord convient : que rien n'avait préparé l'esprit des Siciliens à leur faire goûter leur indépendance, il avoue donc aussi qu'ils ne désiraient pas changer de régime, comme il en'a essé de chercher à le persuader.

“(4) La noblesse Sicilienne ne peut qu'être très flattée de l'épithète dont la gratifie Lord William, et il faut convenir que ce Ministre en s'exprimant de la sorte sur le compte d'un corps aussi respectable, donne une preuve non équivoque de sa mesure, comme de son éducation ; mais si ces imbécilles titrés étaient les amis de la Reine, S. M. avait donc des amis, et elle n'était pas l'objet de la haine de toute la nation, ainsi que Mylord s'est plu à le répéter.

“(5) La modération, l'oubli des torts. Ce langage serait aussi admirable dans la bouche d'un souverain, qu'il est outrageant dans celle de Lord William ; e c'est tout ce qu'on peut raisonnablement répondre à cette impudente tirade dont tout homme sensé doit être révolté.

“(6) Je n'ai cessé de dire que les instructions de Lord William ne l'autorisaient pas à commettre tous les excès auxquels il s'est porté contre LL. MM. Siciliennes et rien ne justifie mieux mon opinion à cet égard, que les reproches de modération et de réserve qu'il prodigue au ministère Britannique, attribuant l'un et l'autre à l'éternelle responsabilité des fonctionnaires Anglais, qui selon lui, paralyse souvent les opérations politiques &a, et il ne s'apperçoit pas qu'il fait ainsi la critique la plus amère de la constitution, dont cette responsabilité est une des bases les plus solides. Le voilà donc encore une fois en contradiction avec lui même, et ce ne sera pas la dernière.

“(7) [195] Le contenu de ce paragraphe atteste encore, que j'ai eu raison de soutenir que Lord William Bentinck traitait la Sicile en province Britannique, puisqu'ici on voit qu'il l'assimile à la Corse, qui était un pays de conquête, et à l'impolitique autant que nuisible hostilité commise en 1807 contre L'Empire Ottoman par L'Amiral Duckworth ; j'observerai même que la comparaison est monstrueuse, en ce que les troupes Anglaises dont il s'est prévalu pour opprimer le Roi, jusqu'à le forcer à descendre du trône, ne se trouvaient dans les Etats de S. M. comme j'ai en plusieurs fois l'occasion de le faire remarquer, qu'eu raison de ce qu'elle les y avait librement admises sur la foi des traités pour la seule défense de L'Île, et que S. M. ne devait pas s'attendre que ces troupes tourneraient leurs armes contr'elle.

“(8) Les méchants ne sont pas ceux qui soutiennent les droits de leur souverain ; mais bien les factieux qui osent les attaquer ; en excitant une révolution, et si quelqu'un peut être accusé d'avoir abusé de l'indulgence, dans l'espoir de n'en être jamais puni ; c'est bien assurément Lord William et les complices de sa criminelle conduite.

“(9) Comment se fait il que Lord William, qui jusqu'à présent s'était donné pour l'idole des Siciliens, convienne tout à coup que les seigneurs (c'est-à-dire la noblesse), ont voué une inimitié mortelle aux Anglais ? Voilà donc encore une contradiction, car cette noblesse forme incontestablement une partie de la nation et a, plus encore en Sicile qu'ailleurs, une grande influence sur le reste. Il est vrai que l'âme généreuse de Mylord avait feint d'ignorer une telle inimitié, et que, d'après cela, il ne lui convenait pas d'en prendre connaissance ; cependant l'aveu subit qu'il ait aujourd'hui n'en est pas moins précieux dans sa bouche.

“(10) Lord William semble s'être délecté à rassembler ici tant de mensoges,

d'injures et d'anachronismes, que l'article est en ce genre un véritable chef d'oeuvre. J'ai prouvé, jusqu'à l'évidence, qu'en Mars 1813, le Roi ne se détermina de reprendre les rênes du gouvernement, qu'à la sollicitation de tous les ordres de l'état, qui en pressèrent S. M. L'accueil qu'elle reçut des Palermitains ne laisse aucun doute sur cette vérité et s'il était nécessaire d'en fournir une nouvelle preuve, elle se trouverait dans la vive inquiétude où les applaudissements qu'on lui prodigua jettèrent Mylord et ses complices; inquiétude qu'il déguisa fort maladroitement, ainsi que le Prince de Belmonte, en feignant de prendre ces transports de joie pour une insurrection. Si donc ceux [196] qui ont concouru à la démarche du Roi se sont couverts de ridicule, comme le prétend si gracieusement sa seigneurie, il doit retomber à peu près sur toute la nation et dès lors il devient supportable.

« Les offices *modérés* de Lord William, comme sa coalition avec les secrétaires D'Etat qui lui étaient vendus, et avec M^r Le Duc D'Orléans, attestent suffisamment les motifs qui déterminèrent le Roi à rétablir le Vicariat et les Anglais ont été, eux mêmes, les témoins oculaires du vif déplaisir que le public en manifesta quand la nouvelle en fut répandue. Le nier, équivaudrait à soutenir que le soleil n'éclaire pas à midi. Rien n'obligea S. M. à sortir de la ville et ce fut très volontairement qu'elle jugea convenable de se retirer à la Favorite, c'était, en effet, le seul parti qu'elle eût à prendre dans la circonstance cruelle où elle se voyait réduite par les inconcevables violences de Mylord.

« Ce dictateur glisse beaucoup trop légèrement sur le scandaleux départ de la Reine, et il dissimule qu'il a forcé S. M. en employant contre elle les mêmes bayonnettes dont il a depuis menacé les Siciliens, pour leur prouver qu'ils sont heureux : et quant à l'augmentation de pouvoir du Prince, les détails dans lesquels je suis entré à cet égard attestent suffisamment de la liberté avec laquelle le Roi les accorda à S. A. R.

« Il n'est pas vrai que le Prince de Cassaro ait été chassé du ministère et du conseil ; on a vû, au contraire, qu'il ne quitta l'un et l'autre que très spontanément et en quelque sorte contre le gré du Roi, qui répugnait à le lui permettre.

« Il ne fut point dédommagé par la charge de Grand Chambellan, dont était pourvû le Duc de Sangro ; mais par celle de Grand maître de la maison Royale, et il ne la perdit point alors, puisqu'il l'a conservée jusqu'en août qu'on lui a expédié sa démission. En supposant même dans la dépêche, qu'il l'avait sollicitée pour raison du délabrement de sa santé (BE), Mylord devrait se rappeler qu'en Mai, prêt à s'éloigner de Palerme pour aller chasser les français de la Catalogne, il ne crut pas devoir partir sans aller en personne prendre congé de ce Grand-officier de la Couronne et que sa seigneurie eût l'extrême bonté de lui témoigner beaucoup d'égards, tant elle croyait encore devoir le ménager, à cause de la considération dont il y vint et qu'il mérite sous tous les rapports.

« Ce qui regarde le Prince de Cutò n'est pas plus exact ; Il n'a perdu ses honneurs ni en Mars, ni depuis ; Il est toujours Gentilhomme de la Chambre, Chevalier [197] de St. Janvier, et Brigadier des armées du Roi. Il avait en outre la compagnie des Hallebardiers, dont, pour satisfaire aux éternelles criaileries des agents Anglais, on lui ôta le commandement en même tems qu'on ôta au Prince de Cassaro la Grande-Maîtrise, en supposant aussi qu'il en avait donné sa démission. Tant il est vrai qu'on n'osa pousser le *nouveau* despotisme qui s'exerce sous le nom de liberté, jusqu'à déplacer, par un coup d'autorité arbitraire, deux Gentilshommes Siciliens, auxquels

on n'avait rien à reprocher, et on crut devoir ainsi le colorer ; mais, dans aucune langue, cela ne s'appelle perdre ses honneurs.

“ Certainement, aucun Sicilien quelque ignorant qu'il puisse être, ne serait tombé dans les erreurs que je viens de relever ; mais Mylord écrivait en Espagne ‘ *et* ’ tout se confondait dans sa tête désorganisée.

“(11) Je conviens avec Lord William que les scènes qui se passèrent en Sicile pendant les mois de Février et de Mars 1813, mériteraient bien d'être publiées, comme remplies d'anecdotes les plus curieuses et les plus intéressantes ; mais je ne pense pas comme lui qu'on crût lire un conte ou un Roman. Quoiqu'il en soit de cette différence d'opinions, je crois n'avoir fait que remplir ses vûes en donnant de ces Scènes un détail aussi véridique qu'exact, et je me flatte d'acquérir par là quelque droit à sa reconnaissance.

“(12) Avoir menacé dans un office du 13 Mars et dans les suivants, de commencer immédiatement les hostilités et d'envahir la Sicile ; avoir assiégé le Roi le 22 du même mois dans sa résidence Royale, pour le forcer à souscrire à tout ce que les factieux exigeaient de lui ; avoir fait marcher, le 24, un corps de troupes anglaises, pour obliger la Reine de quitter son Royaume ; avoir demandé la proscription de tous les serviteurs fidèles de S. M. qui par cela seul, en imposaient aux révolutionnaires ; tout cela, dans le style de Mylord, ne s'appelle : que parler, prescrire et menacer de la manière la plus douce. Quelle impudeur ! Se serait il donc assuré de la discrétion universelle de tous ceux qui ont été témoins de ces faits révoltants, dont en effet, le récit pourra paraître un conte ou un Roman, tant ils sont incroyables ?

“(13) Il est certain que la Reine et le Roi, avaient et ont encore beaucoup d'amis en Sicile, et Lord William en convient enfin pour la première fois, mais je n'ai jamais oui dire qu'ils se soient laissé intimider par son apparition dans les [198] rues et, tout au plus, il aura fait fuir quelques enfants, qui à l'aspect de sa figure ignoble autant que farouche, l'auront pris pour le *Mammone*, (le loup garou) dont les nourrices en Italie ont sans cesse la mauvais habitude d'effrayer leurs élèves. À l'égard du titre de rédevisti que Mylord prétend que lui donnaient les amis de la Reine ‘ *et du Roi* ’ comme ce mot ne se trouve dans aucun dictionnaire, et qu'il est probablement de sa composition, il serait au moins nécessaire qu'il en expliquât la signification ; mais je lui observerai que cette expression bizarre n'a pû être employée par un Italien. J'ajouterai que non seulement jamais sa seigneurie n'a fait peur aux gens attachés à leur devoir ; mais qu'encore, elle n'a pas joui un instant de la faveur de la classe populaire, qui, au contraire, l'a constamment tournée en ridicule, et qu'elle devrait se rappeler de l'accueil qui lui fut fait le 15 Juin 1812, lorsque, ainsi que je le rapporte, elle veut en se montrant, en imposer à quelques polissons qui pillaient une boutique de comestibles à côté de son Palais.

“(14) J'ai cité l'époque où Lord William exigea d'être admis à délibérer dans les conseils relatifs aux affaires Parlementaires, et elle est antérieure, de près de six mois, à celle de son départ : mais il assista (dit-il) ‘ aux derniers conseils du Prince héréditaire, afin de lui faire achever la sanction des derniers actes du Parlement ’ et rien n'atteste mieux la liberté avec laquelle S. A. R. usait de droit d'accorder ou de refuser cette sanction, elle ressemble à celle dont jouit un voyageur, en livrant sa bourse à un voleur de grand chemin, qui le surprenant au coin d'un bois, la lui demande, en lui mettant le pistolet sur la poitrine.

“(15) Lord William Bentinck déclare ensuite qu’il allait partir L’Espagne, où l’envie de remporter une victoire tourmentait son noble orgueil, et où le désir de chasser les Français de la Catalogne l’appellait sans cesse.

“Ce noble orgueil, ainsi que je l’ai dit, n’était que l’effet de la plus basse jalousie contre l’immortel Wellington, et de la sottise présomption qui lui fésait croire à la possibilité d’éclipser la gloire de ce général son compatriote ; mais les vrais amis de Mylord doivent le plaindre du peu de succès qu’il a obtenu dans la péninsule, puisqu’ils se réduisent à la gloire d’avoir fait une fugue précipitée devant le Général Suchet. Les papiers publics ont parlé peu favo-[199]rablement de cette brillante retraite, et quelque politique que soit le compte que Lord Wellington en rendit dans le tems au Ministère Britannique, il n’est pas difficile d’y reconnaître que l’approbation qu’il semblait donner à cet exploit guerrier, se réduisait à une affaire de procédé, et qu’il ne voulait pas accuser un homme dont il était déjà résolu à se débarasser. Sa Seigneurie a donc eu la douleur de se voir obligée de retourner en Sicile sans avoir gagné de bataille, sans avoir chassé les Français de la Catalogne et son noble orgueil doit être un peu humilié !

“(16) Lord William allait laisser aux Princes de Belmonte et de Villaerrosa le soin de tout le gouvernement, c’est à dire la régence. Les souverains en usent effectivement ainsi, quand ils sortent de leurs états pour aller voyager dans l’étranger, et il faut convenir qu’une pareille impudence ne peut que révolter le lecteur le plus indifférent.

“Mylord, en grand chimiste politique, amalgame ensuite très bien les intérêts du Prince avec ceux de la constitution, quoique assurément, rien ne soit plus opposé l’un à l’autre ; mais il n’a pas le mérite de l’invention, car c’est absolument le même langage que tenaient sans cesse les révolutionnaires de 1789 au bon autant qu’infortuné Louis XVI.

“(17) Si les mesures qu’aurait pû prendre Lord Montgomery, ne pouvaient pas avoir le même effet ‘que lorsque ces mêmes mesures étaient prises par le Général en chef’ elles étaient donc hostiles ; et Lord William m’autorise toujours davantage à lui reprocher d’avoir traité la Sicile en Province Anglaise.

“(18) Dequels pouvoirs entend parler Lord William ? Sans doute de ceux qu’il a usurpris, puisqu’on ne lui en connaît légitimement aucun, et si la division qu’il en fit entre Lord Montgomery et le Général Mackferlane a fait manquer l’unité de l’action, c’est qu’apparemment l’un ou l’autre auront répugné à employer des mesures aussi violents et aussi despotiques, contre un souverain indépendant, que le sont celles dont Mylord n’a cessé d’user envers S. M. Sicilienne, et la nation de laquelle la providence lui a confié le Gouvernement, et il [200] est même certain, que non seulement d’après l’état de santé dans lequel se trouvait le premier, mais encore d’après la réputation ‘*D’homme*’ honnête et modéré dont il jouissait à Palerme, le public fut très étonné de le voir se charger d’une commission aussi odieuse.

“(19) Quels complots, quels plans ont été formés par le Prince d’Aci et de Casaro ? Ce ne sont là que de vaines déclamations, auxquelles il est impossible de répondre. Au reste, le titre d’amis du Roi, dont Lord William leur fait un reproche si amer, honore d’autant plus ces deux ex-Ministre, que le premier déserteur des drapeaux de Mylord n’est rentré dans son devoir que par la propre conviction de l’erreur dans laquelle il avait donné, puisqu’on n’a rien fait pour le gagner et qu’au

contraire il lui en a coûté sa place; sacrifice d'autant plus admirable de sa part, qu'il ne jouit que d'une fortune très médiocre. Cela seul souffit donc pour démontrer à Lord William à quel point sa conduite est odieuse à tout homme d'honneur, et par là susceptible de faire un retour sur lui même. Voilà la véritable cause de la diminution qu'il éprouve journallement dans le nombre de ses partisans; et c'est ce qui le réduira bientôt à ne pouvoir plus compter que sur MM. de Belmonte et de Villaer-mosa.

“(20) Les membres du suprême magistrat de santé sont sénateurs, et si ce sénat est composé de partisans des Français, Lord William ne doit s'en prendre qu'au Prince de Villaer-mosa, puis qu'en Sicile personne n'ignore que c'est lui qui en a dirigé l'élection, et que pour humilier la noblesse dont il est membre par sa naissance; mais ennemi juré par les principes démocratiques dont il fait hautement profession, il a forcé un bourgeois honnête et tranquille d'accepter la charge de prêteur à laquelle il se refusait. Au reste, Mr de Villaer-mosa est tellement entiché des opinions républicaines qui ont prévalu en France pendant un petit nombre d'années, qu'on ne devrait pas être étonné qu'il n'eût mis en place que des individus qui les partageaient.

“(21) Il s'agit ici, comme on le verra dans la suite, d'un particulier nommé Mr Vaccaro, et l'erreur dans laquelle tombe Lord William sur son état, en le désignant comme un marchand de modes, m'oblige d'entrer à son egard dans quelques détails, d'autant qu'ils me serviront à établir la preuve que Mylord seul a pu composer la diatribe apologétique à laquelle je répons.

“Mr Vaccaro est un homme bien né dans l'état civil, il a de l'esprit, des connaissances, et après avoir étudié le droit avec succès, il embrassa la profession d'Avocat, dans laquelle il commençait à se faire une réputation, lorsque ayant éprouvé quelques dégoûts vers les premières années de la révolution, il l'abandonna pour aller voyager en France. Il y profita du moment, où les choses les plus précieuses se vendaient à très bas prix, et il en rapporta une pacotille considérable, tant en bijouteries, qu'en superbe porcelain de la manufacture de Sévres; il en confia la vente, sans y paraître, à Madame Scuderi, qui tenait un magasin à peu près du même genre, et satisfait sans doute du gain qu'il fit dans ce commerce, il crut devoir le continuer.

“Quelques années après, Mme de Scudéri étant morte, Mr Vaccaro ne voulut pas confier sa fortune en d'autres mains. Il habitait un bel appartement dans la principale rue de la Capitale, et il déposa ses marchandises dans une chambre séparée où on allait les acheter; mais il ne les exposa jamais en boutique publique, comme le font les bijoutiers, dont aucun n'était aussi bien pourvu que lui, de sorte que la Cour et les riches seigneurs ne se pourvoyaient guères ailleurs.

“Mr Vaccaro ayant ainsi augmenté sa fortune, vendit en gros, en 1812, le fond de son magasin, et en employa le produit à se faire un revenu avec lequel il put vivre commodément.

“Comment peut on qualifier de marchand de modes, un homme qui fait un pareil commerce? Cela est d'autant plus étonnant de la part de Lord William, qu'il existe à Palerme plusieurs Anglais qui vendant au détail chez eux, comme le faisait Mr Vaccaro, n'en sont pas moins admis dans la société de ce Ministre; Qu'enfin sous le ministère de Mr Pitt, un Banquier qui avait commencé par être marchand

dans une petite ville D'Angleterre, fut créé Pair du Royaume, et jouit encore de cette dignité.

“Après la paix de Florence, Mr Vaccaro fit un second voyage pour ses affaires ; mais il en était de retour longtems avant le mois de Janvier 1806, époque de la seconde arrivée de la cour à Palerme, et je ne crains pas d'avancer que [202] depuis lors il ne s'est plus absenté. Il n'est donc pas vrai qu'il ait passé la vie en France, et qu'a son retour en Sicile, il soit parvenu graces à la nouvelle constitution à être Sénateur et membre du Magistrat de santé. D'ailleurs, si son élection est contraire au bien public, Mylord en l'attribuant à la nouvelle constitution avoue indirectement qu'elle est vicieuse.

“Je connais personnellement Mr Vaccaro, mais n'ayant aucune notion sur ses principes, je ne prétends pas les garantir ; je dirai seulement que quel'qu'ils soient, en insistant pour forcer les Anglais d'observer les loix rigoureuses de la quarantaine, il n'a fait que remplir un des devoirs les plus sacrés de la place qu'il occupe et ne mérite que des éloges. L'Avocat fiscal que Lord William lui associe est Mr Pasqualino dont j'ai déjà en occasion de parler, et on ne peut s'expliquer la réticence de sa seigneurie sur le nom de ce magistrat, qu'en supposant qu'écrivant en Espagne, elle l'avait oublié : car autrement, après avoir apostrophé tant de personnages considérables, on ne concevrait pas pourquoi elle menagerait ainsi un simple particulier tel que celui là.

“L'Angleterre n'étant pas en contact avec les pays sujets à l'infection de la peste, on n'y connaît pas sans doute les précautions nécessaires à prendre pour s'en préserver. En effet, souvent à Palerme, des officiers de marine de cette nation se sont débarqués à force ouverte, malgré l'opposition des gardes du suprême magistrat. J'ai souvent été témoin des murmures populaires occasionnés par ces infractions au bon ordre ; et en 1811 le sage Amiral Freemantle punit un de ses subalternes pour en avoir commis une.

“En 1812, Lady William, arrivant des côtes de Barbarie, refusa de faire quarantaine sous prétexte que la peste ne régnait pas à Tunis, d'où elle venait ; et Mylord déjà tout puissant alors, lui fit mettre pied à terre, au grand scandale de toute la nation Sicilienne. C'est par cette sorte d'insouciance, qu'on a laissé introduire cette maladie à Malte, où elle n'avait jamais pénétré sous les Grands Maitres, grâces aux sages précautions qu'ils employaient pour s'en garantir, et c'est au moment où cette Ile est ravagée par un aussi terrible fléau, que Lord William ose se plaindre de la sévérité avec laquelle on procède en Sicile pour l'éviter ! Il faut avouer qu'il prend mal son tems.

“[203] Mylord en impose quand il dit que les transports chargés de troupes, auxquelles on ne permit ni d'approcher et de faire quarantaine, arrivaient d'Espagne ou d'Angleterre. Ce convoi venait de Malthe, je l'ai vû passer devant Mazzara, où le calme le retint plusieurs jours ; pendant lesquels le Capitaine Chamberlayne s'approcha du Commandant de l'escorte pour lui demander des nouvelles, et refusa de monter à son bord, pour ne pas se compromettre, quoique celui-ci l'assurât qu'il n'avait point de malades.

“Partout où il n'existe pas de lazaret *infect* on ne peut faire que ce qu'on appelle la Quarantaine d'observation, qui n'est réellement qu'une surabondance de précaution ; mais on n'y admet jamais de Batiments qui proviennent de lieux suspects de contagion et cette règle s'observe dans tous les ports de la méditerranée. La plainte de Lord William à cet égard est donc absolument dépourvue de fondement.

“(22) Cette institution n’a rien d’inconcevable, elle est au contraire très sage, elle existe chez toutes les nations policées, et cette Reine si outrageusement persécutée par Lord William vient d’en fournir un exemple.

“S. M. après avoir essuyé une tempête horrible dans la Mer Noire, arriva le 2 Novembre dernier à Odessa, où malgré qu’elle voyageât sous le nom de la Comtesse de Castellammare, elle fut reçue avec tous les honneurs dus à son auguste rang. Mr le Duc de Richelieu, Gouverneur Général des nouvelles acquisitions Russes, poussa l’attention jusqu’à expédier un courrier à Pétersbourg pour demander des ordres relatifs à la durée de la quarantaine que devait faire cette souveraine, et on lui répondit : que s’agissant de la santé publique, on se voyait dans la douloureuse impossibilité d’abrèger, même de 24 heures, celle à laquelle les loix générales assujettissaient S. M., qui en fit quarante deux jours. Il serait donc au moins bizarre, qu’on accordât aux Anglais en Sicile un privilège qu’on refuse ailleurs, même aux têtes couronnées. À l’égard de ce que, selon Mylord, cette institution est extrêmement dangereuse, comme je ne comprends rien aux motifs qu’il déduit pour appuyer ce raisonnement, il m’est impossible d’y répondre.

“(23) J’ai déjà démontré que ces troupes venaient de Malte, et non seulement [204] elles n’avaient pas fait quarantaine, mais encore quand même elles en auraient eu l’intention, le tems materiel n’y était pas ; d’ailleurs, où avaient-elles fait cette quarantaine ? Messine était le seul porte Sicilien où elles poussaient être admises, et elles ne s’y étaient pas présentées, puisque pour se rendre à Palerme, le convoi fit voile à l’orient de l’Ile. Il est donc inconcevable que Lord William se permette d’en imposer aussi étrangement au public sur un fait dont il ne peut nier l’autorité ; et il est toujours plus probable qu’il n’a écrit que pour L’Angleterre, où on n’a ni l’intérêt pressant, ni les moyens prompts de le vérifier. Au reste, quiconque connaît le peuple Sicilien, sait qu’il n’a pas besoin d’être excité pour se porter à l’insurrection, quand il s’agit de la violation des loix et de la santé, surtout dans un moment où la peste était pour ainsi dire à sa porte. En effet, la fermentation qui commençait à se manifester dans celui de Palerme, fut la véritable cause qui alors empêcha le débarquement des Anglais.

“(24) Il paraît qu’aux yeux de Lord William, le plus grand crime que puisse commettre un sujet du Roi, est de n’être pas aveuglement dévoué à L’Angleterre, et on serait tenté de croire qu’il l’a substitué à celui de Léze-Majesté ; Mais qu’importe aux Siciliens que Lord Castelreagh, trompé par des relations mensongères, ait écrit au Prince de Belmonte pour lui témoigner qu’il le regardait comme l’appui de sa nation, et l’assurer de l’estime du Prince Régent de la Grande Bretagne, s’ils se croient fondés à ne voir en lui que leur oppresseur ? puisque ni ce secrétaire d’Etat, ni le Prince de Galles, n’ont sûrement la prétention de maîtriser despotiquement l’opinion d’une nation étrangère à L’Angleterre. Au reste, si l’homme en plan qui trahit ses devoirs, mérite la reconnaissance de la puissance aux avantages de laquelle il sacrifié ceux de son maître, je conviens que le scandaleux traité du 12 août 1812 doit assurer à Mr de Belmonte celle de la Grande Bretagne ; je dirai seulement que les Siciliens ne sont pas obligés de la partager, et que nul honnête homme ne voudrait la mériter à pareil prix. Lord Castelreagh a très bien fait de profiter du bénéfice de ce traité ; mais j’ai trop bonne opinion de lui, pour croire qu’il puisse estimer le Ministre qui l’a signé. J’avais entendu parler de cette lettre ; j’en ai même vû la copie avant de quitter la Sicile, et j’avoue que je la croyais apocriphe ; mais si elle

existe, elle ne doit être considérée que comme un de ces com-[205]pliments banaux, nécessités par une circonstance politique, et à la place de Mr de Belmonte, je me garderais d'en faire parade, car tôt ou tard elle pourra être regardée comme une pièce probante de sa félonie.

“(25) Quand on a relevé les sujets du serment de fidélité, qu'on a ainsi rompu tous les liens qui les attachaient à leur maître, on n'a plus le droit de leur reprocher leurs opinions, qui d'après cela deviennent absolument libres. Telle a été la conduite de Lord William en Sicile, où il n'a cessé de prêcher publiquement les maximes de la révolte, et s'il n'a pas dit, comme la Fayette, que l'insurrection est le plus sain des devoirs, il ne l'en a pas moins encouragée et provoquée dans d'autres termes. Je sais, comme Mylord, que Mr Rossi a servi Bonaparte; et je crois en effet, les principes de cet avocat très douteux; mais ce n'est pas à sa seigneurie qu'il appartient d'en faire la remarque, puisqu'ayant établi qu'un Sicilien peut se dévouer aux intérêts d'une autre puissance, et même les préférer à ceux de son souverain, Mr Rossi ne fait que profiter de cette faculté, en prenant ceux des Français, s'il y incline plus qu'à ceux des Anglais.

“C'est ainsi que les chefs révolutionnaires de tous les pays, ne voyant jamais les objets que du côté qui leur est le plus avantageux, se trouvent souvent dupes de leurs propres mesures.

“Une jeune Dame Palermitaine étant l'année dernière chez Lady William, lui dit très publiquement: si jadis nous nous fussions vus réduits à la dure nécessité de changer de maîtres, nous aurions, sans doute, préféré le joug de L'Angleterre à celui de la France; mais aujourd'hui, d'après la conduite de Mylord, je puis vous assurer avec vérité que le choix nous est devenu parfaitement indifférente. Mylady rougit, s'embarassa, et ne sut que répondre à cette naïve profession de foi. Je suis pourtant très éloigné de prendre la défense de l'avocat Rossi, avec lequel je n'ai jamais voulu avoir la moindre relation; et j'ai seulement cherché à prouver, que si cet homme à levé le masque, il n'a tout simplement usé de la licence effrénée que Lord William a cru devoir autoriser et protéger en Sicile, où elle n'était pas connue.

“(26) J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de remarquer l'habileté avec laquelle Lord William sait concilier les intérêts les plus opposés. Le voilà qui divise le Parlement en deux parties; celui des seigneurs, à la tête duquel il place le Prince de Cas-[206]saro; et celui de MM. Vaccaro e Rossi. Il ajoute que ces partis sont d'accord, mais ont des vûes différentes, puisque le premier veut le retour du Roi et la Monarchie absolu; (il est bien d'observer qu'elle n'a jamais existée en Sicile, où il n'est pas un individu qui voulu l'admettre); tandis que le second prétend établir la démocratie pure sur le modèle de la convention nationale, et selon lui, avec des vûes aussi discordantes, ils agissent de concert. Il serait, ce me semble, tout aussi raisonnable que Mylord cherchât à prouver la parfaite intelligence qui régnait entre le Pape Léon X et Martin Luther. Tout ce qu'on peut donc raisonnablement conclure de cet article, c'est qu'il n'existe point de parti dans le Parlement pour la constitution Willielmine; et sa seigneurie elle même en fait l'aveu indirect. Au reste, la manière plus qu'indécente avec laquelle Mylord affecte de parler du Roi, de la Reine, et des partisans de LL. MM. a tant de rapport avec l'ancien système employé par les Jacobins Français, qu'on serait fondé à préjuger qu'il n'est pas aussi éloigné qu'il le prétend, d'adopter leurs principes.

“(27) Puisque, l'ouvrage de la politique et de la générosité du génie de Lord

William, se trouve en danger, dès qu'il s'absente de la Sicile, il en résulte nécessairement qu'il doit y fixer son séjour, et renoncer à revoir sa patrie. Il sera en outre indispensable, non seulement d'assurer sa vie au moins pour un siècle ; mais encore d'obtenir parole de L'Angleterre qu'elle laissera toujours à la disposition de ce réformateur une armée de douze mille hommes, pour soutenir l'édifice qu'il a élevé, et qui n'est, en réalité, que le colosse aux pieds d'argile : car, que doit-on penser d'une constitution qui, d'après l'aveu de son auteur, est toujours prête à crouler dès qu'il la perd de vue pour un instant ? Donc, puisqu'elle ne peut exister par elle-même, c'est, qu'apparemment, la nation à laquelle il l'a donnée, n'en veut pas.

“(28) Ce ne sera pas le dernier Parlement qui s'ouvrira sous de pareils auspices. Celui de 1812 fut entraîné, il s'en laissa imposer par l'audace de Lord William ; ce chef de factieux eût l'art de persuader aux gens timides qu'il n'était que l'exécuteur des volontés de L'Angleterre, que cette puissance emploierait toutes ses forces pour soutenir l'exécution des ordres souverains dictés par son représentant, et on le crut sur [207] parole ; mais il devrait se rappeler ‘*que*’ malgré cette jactance dont on fut la dupe, il ne dût la majorité qu'il obtint, qu'à la quantité de procureurs vendus, qui y introduisirent MM. de Belmonte et de Villaerrosa, comme à l'exclusion de ceux du Roi. Quand la réflexion permet d'ouvrir les yeux, l'illusion se détruit, et on voit les objets tels qu'ils sont ; voilà ce qu'il aurait du prévoir : d'ailleurs il est toujours très imprudent de trop compter sur le suffrage constant, et sur l'aveugle obéissance d'une assemblée délibérante. Le Banquier Necker proposa les Etats-Généraux de 1789, il les composa comm'il voulut, les démocratisa, les protégea tant qu'ils eurent besoin de l'être, et dès qu'ils purent se passer de lui, ils le sacrifièrent. Il fut le père de la révolution Française, et il ne trouva que des fils ingrats. Il en sera de même de Lord William, et on peut prévoir sans témérité que son rôle est prêt à finir, s'il ne l'est déjà. C'est peut être le cas d'appliquer l'épigramme que Peltier met toujours en tête de son logographe secret :

“Son empire est détruit, si l'homme est reconnu.”

“Car il est certain que désormais il lui sera impossible de tromper une nation, qui, l'ayant apprécié à sa juste valeur, ne peut plus voir en lui qu'un jongleur politique, dont elle est probablement honteuse d'avoir été si complètement le jouët.

“Mais si comme l'assure Mylord, Mr Vaccaro est partisan des Français, le destin de la Chambre des Communes était, sans doute, d'être présidée par un de leurs amis.

“Le Cisalpin César Ayroldi étant bien connu pour tel, malgré l'anglomanie qu'il affiche, depuis qu'il a cru que ce rôle pourrait lui être utile ; d'ailleurs sa présence dans le Parlement, ainsi que je l'ai déjà remarqué, est une infraction positive aux loix de la nouvelle constitution. Au reste, cet Ayroldi a pour frère le Duc de Croillas, dont la fidélité envers le Roi est au dessus de tout éloge ; aussi sont-ils brouillés depuis longtems.

“(29) Je ne connais pas la conduite actuelle du Duc de Sperlinga ; mais j'ai décrit celle qu'il tint dans le Parlement de 1812, et d'après le caractère que je lui ai vûe, je doute qu'il sois susceptible de changer en bien.

“Quant à la Chambre des Communes, dont Lord William se montre si mécontent, sa composition est encore l'ouvrage du Prince de Villaerrosa, et lui seul dans toute l'étendue du Royaume a influencé les éns lectiodes membres qui la composent. J'étais alors en province, et j'y eus connaissance de toutes ces scandaleuses intrigues [208] ourdies par ce Ministre pour faire tomber le choix sur ces partisans et ses amis.

Il poussa même la précaution jusqu'à les recommander dans plusieurs Communes à la fois, afin que s'ils étaient rejetés par l'une, ils pussent être élus par l'autre. Si donc la majorité de cette chambre s'est déclarée contre Lord William et sa nation, c'est à lui à rechercher les causes de ce changement, et elles ne sont pas difficiles à deviner.

“(30) Si l'avocat Rossi a pris pour modèle le Parlement Anglais du tems de Charles I. on peut également reprocher à Lord William, et même lui prouver, qu'en dirigeant celui de 1812 à Palerme, il lui a fait adopter servilement la marche révolutionnaire de l'assemblée nationale de 1789; et tout ce qu'on peut dire à cela c'est qu'apparemment l'un et l'autre ne sachant rien inventer, ne sont que de mauvais copistes; cependant comme il est peu de Siciliens qui connaissent minutieusement les détails de ce qui se passa en Angleterre à l'époque citée par Mylord. ce rapprochement ne peut être que de lui, et c'est une nouvelle preuve, en faveur de mon opinion, sur le véritable auteur de l'article de L'Ambigu.

“(31) Je n'ai pû parler que très succinctement de cette émeute populaire, dont je ne connaissais pas la véritable cause; je savais seulement que pour l'appaiser, S. A. R. avait revêtu le Général Bourcard de tous les pouvoirs; mais j'observe de nouveau que le troupes Napolitaines furent les seules employées pour arrêter le désordre, et que les Anglais ne jugèrent pas à propos de s'en mêler.

“(32) J'ignore les détails de ce qui se passa alors dans le Parlement, il me semble cependant avoir lû dans un journal, qu'on y vota des remerciements à S. A. R. Quoiqu'il en soit, on sait qu'en Angleterre, la loi a pourvû au cas des révoltes populaires, et que quand elles ont eu lieu, le pouvoir exécutif est autorisé à sévir contre les rebelles.

“Après avoir fait publier la loi martiale, j'ai sous les yeux la constitution Willemine, et cet article paraît y avoir été oublié. Dès lors, la création d'une commission militaire était une infraction à ce nouveau code, et de ce qu'une telle mesure avait été conseillée par le Ministre Anglais, et par ceux du Prince Vicaire, dont on sait que le représentant Britannique était l'oracle, il n'en résulte pas que le Parlement n'eût droit de s'en plaindre, et de réclamer celui [209] d'examiner la conduite de ces derniers. Nous avons vû le Parlement d'Angleterre s'occuper sérieusement des émeutes qui éclatèrent en 1811 et 1812 dans plusieurs villes de ce Royaume; il regardait donc cet objet comme étant de son ressort.

“À l'égard de la *manière atroce* dont, dans cette occasion, on parla du conseil privé, quiconque a suivi les débats du Parlement des Royaumes unis, ne peut manquer d'y avoir vû que souvent le conseil de S. M. Britannique n'y est pas mieux traité. Ainsi, puisqu'on a voulu anglomaniser les Siciliens, il est juste au moins de les laisser jouir des privilèges dû régime auquel on les a soumis, et s'il subsiste, il faudra bien que les Ministres accoutument leurs oreilles délicates à entendre de pareilles sorties entre eux.

“Mais si les amis de la Reine et du Roi réclament l'inviolabilité de la constitution, ils sont censurés par Lord William; s'ils l'attaquent, ils encourent son indignation, qu'alors il ne leur épargne pas. Comment doivent-ils donc se conduire? Mylord a cru, sans doute, qu'en réformant le Parlement de Sicile il créait un Sénat qui, à l'instar de celui de Paris, serait son vil esclave comme l'autre l'est de Bonaparte. A la vérité, Mylord a usurpé l'autorité du Roi, comme le corse celle de S. M. très Crétienne, mais le titre entr'eux n'est pas encore le même; et quoique ce Solon ait

aussi dans MM. de Belmonte et de Villaerrosa son reptile Laépède et son Fontanes, et qu'il ait jusqu'ici parlé en despote, il ne s'est pas encore déclaré Empereur.

“(33) En supposant que cette réponse ait été faite par quelque particulier, elle ne peut compromettre le corps entier; à moins qu'il n'eût rendu un décret pour consacrer cet absurde principe, et s'il existait, Mylord n'aurait pas manqué de le citer. Il se fait souvent dans le Parlement Britannique des motions tout aussi étranges que peut l'être celle là, et quand elles sont rejetées, on n'y fait nulle attention.

“(34) Si le Compte Mensone a dit que L'Angleterre devait au Roi la bataille du Nil et la prise de Malthe, il n'a fait que consacrer une vérité incontestable.

“Lorsqu'en Juin 1798, L'Amiral Nelson fut détaché pour aller à la poursuite de Bonaparte, qu'on savait avoir pris la route du Levant, il se dirigea sur [210] Naples, et après avoir mis en panne derrière l'île de Capri, il détacha un Brik porteur de dépêches pour le Chevalier Hamilton, alors Ministre Britannique auprès de S. M.; Mr Nelson lui mandait: qu'il lui était impossible d'attaquer l'ennemi avec des forces aussi inférieures que l'étaient les siennes, s'il n'avait l'assurance de trouver une retraite dans les ports de la domination du Roi! S. M. d'après le traité de Paris ne pouvait se prêter aux désirs de L'Amiral, surtout dans l'incertitude du succès, supposé qu'il y eût un combat, comme on devait s'y attendre.” (Voir Sichel, *Emma Lady Hamilton*, p. 204 et seq.) “Cependant malgré d'aussi puissantes considérations, le Roi, toujours porté à favoriser la bonne cause et l'Angleterre, prit l'engagement de recevoir l'Escadre Britannique lorsqu'elle se présenterait, et on en expédia l'ordres écrit à tous les commandants des places maritimes des deux Royaumes.

“Ce ne fut que d'après cette certitude, que Mr Nelson se mit à la recherche des Français, et qu'il les battit. Tout le monde sait que le Roi tint sa parole, mais qu'il en couta cher à S. M. À l'égard de la conquête de l'île de Malthe, on aurait mauvaise grace de nier que L'Angleterre la doit aux secours en troupes, en munitions, en grosse artillerie, et en provisions de tous les genres que lui fournit S. M. Ces faits sont trop connus pour que Lord William puisse les démentir et dès lors il n'a rien à reprocher au Comte Mansone.

“Je sais que ce membre des Communes, objecta que la nation était incostitutionnelle, en ce qu'elle attaquait les droits du pouvoir exécutif, qui seul est autorisé à traiter directement avec les puissances étrangères; mais elle n'en obtint pas moins la majorité dans la Chambre, et c'est sur quoi Mylord garde le silence.

“(35) La vertu de ces hommes de génie, n'a pu délivrer leur patrie du pouvoir arbitraire, puisqu'il n'y a jamais existé; et de ce que le Roi, avait fait arrêter quelques factieux, dont la conduite successive fait seule le procès, en même tems qu'elle démontre l'extrême indulgence dont S. M. usa envers eux, on ne doit pas en conclure que le gouvernement Sicilien était despotique, et s'il eût été moins modéré, il n'aurait pas subi de révolution, malgré tous les efforts de Lord William pour l'opérer; car il aurait dû la prévenir. Les Ministres amis des Anglais motivèrent leur démission, sur ce qu'ils avaient perdu la confiance du Parlement; et c'est ce qui arrive souvent en Angleterre. Partout, la con-[211]fiance est libre, et il ne dépend pas de Mylord de forcer celle des Siciliens, s'ils ne croient pas que le titre d'amis des Anglais suffise pour mériter la leur. Il est vrai que cet *ange tutelaire* de la Sicile aurait pû, avec un peu de prévoyance, parer à cet inconvénient, en faisant insérer dans la constitution; que nul ne pourrait parvenir au Ministre, sans au préalable produire un certificat d'anglomanie, comme jadis en France il fallait produire un certificat de

Civisme pour y occuper même la place de balayeur d'un bureau ; sans doute cette idée ne vint pas dans la tête de sa seigneurie, tant elle était convaincue que la reconnaissance des Siciliens envers L'Angleterre devait lui être un sûr garant de leur soumission aveugle, et sa belle ame ne soupçonnait pas que l'ingratitude put exister.

“(36) On ne connaît point en Sicile ce *Marquis Teneri* le ministre dont Lord William veut parler est le Marquis Ferreri, dont un Sicilien, en écrivant, n'aurait pas ainsi estropié le nom. Ce magistrat, respectable par son âge, ses lumières, et sa prodigieuse aptitude au travail, a sans doute été en relation avec M^r le Chevalier Médici, Ministre des Finances, dont il dépendait comme président du tribunal du patrimoine, et il a pû, comme tout le monde, en avoir aussi avec le Duc D'Ascoli, quand celui ci était en place : le Prince de Belmonte ne s'en dispensait pas même alors, car furieux de n'avoir pas été compris dans la promotion Ministérielle du mois de Juillet 1810, et sachant que l'exclusion lui avait été donnée par le Roi, malgré les instances de la Reine en sa faveur, il ne dédaigna pas de solliciter par écrit une audience du Duc, qui ne la lui accorda qu'en lui donnant rendez-vous chez sa maîtresse, et malgré cette manière un peu leste de traiter ce vertueux homme de génie, l'ami des Anglais, il ne dédaigna pas de l'accepter. Au surplus, il est absolument faux que le Marquis Ferreri ait eu part aux édits de 1811, et il n'en a été que l'exécuteur, pour la partie qui concernait la charge qu'il occupait. Il n'est pas plus vrai qu'il fût favori de la Reine, dont il était à peine connu, je me tiens même pour assuré que pendant le long séjour que S. M. a fait en Sicile, il ne s'est pas présenté six fois à son audience, et toujours pour ses affaires particulières ; mais Lord William n'ayant rien à reprocher à ce nouveau secrétaire D'Etat, s'est créé contre lui ce chef d'accusation, qui au reste, ne peut que l'honorer dans l'esprit des honnêtes gens : néanmoins, le véritable crime du Marquis Ferreri est connu, il consiste dans la demande qu'il a faite à M^r [212] de Willaerrosa du compte de recettes et dépenses du département des Finances, qu'il venait de quitter, compte que l'ex Ministre n'a jamais voulu donner. Voilà le secret de Mylord.

“(37) Tout ce qu'on peut conclure du contenu de ce paragraphe, c'est que ni la Chambre des Pairs ni celle des Communes, ne veulent de la constitution ; et si l'on ajoute à cela que la nation s'insurge pour ne pas la recevoir, on sera fondé de demander à Lord William, où sont donc les partisans de ce bel ouvrage ? Alors, s'il est de bonne foi, il répondra : qu'il se réduisent à deux, le Prince de Belmonte, et le Prince de Willaerrosa ; et en effet, il n'a travaillé, que pour les mettre à même de satisfaire leur vengeance particulière ; mais pourquoi, Mylord, me réduit-il toujours à la dure nécessité de lui prouver qu'il est sans cesse en contradiction avec lui même ? Il vien d'accuser l'avocat Rossi et son parti de vouloir établir la démocratie pure sur le modèle de l'assemblée nationale, et il dit aprésent, que ce membre des Communes veut proclamer la constitution D'Espagne, ce qui est pourtant fort différent. Je ne crois pas plus à l'une qu'à l'autre de ces versions ; mais si la dernière est la bonne, je ne vois pas trop quel serait le crime de M^r Rossi, car en confrontant les deux codes enfautés presqu'en même tems par des têtes exaltées, quoique avec des motifs differents, il me semble que l'ouvrages des *Cortés* vaut bien celui des révolutionnaires Siciliens dirigés par Mylord.

“(38) Rien de plus sage et de plus régulier que le décret dont se plaint Lord William, et la seule objection qu'on pourrait lui opposer, serait celle que fit le compte

Mansone contre celui de l'envoi par le Parlement d'une députation en Angleterre pour remercier le Prince Régent au nom de la nation Sicilienne de tant de bienfaits que cette nation avait reçus de la Grande Bretagne ; mais puisque Mylord ne désapprouva pas alors cette activité portée aux prérogatives du pouvoir exécutif, il a perdu le droit d'en argumenter aujourd'hui. Dès lors, le Parlement fatigué de l'autorité usurpée par les fonctionnaires Anglais, connue de l'abus qu'ils en faisaient, à l'exemple de leur chef, s'étaient toujours, très mal à propos, des prétendus ordres de leur gouvernement, en a très sagement agi en prenant la résolution d'en porter des plaintes au Prince Régent de la Grande Bretagne, et il a donné par là, une preuve non équivoque de sa respectueuse déférence pour S. A. [213] R. Mylord n'a pas assez réfléchi que si la despotisme du maître légitime déplait aux sujets qui le supportent, celui des étrangers, qui n'ont nul droit sur eux, leur paraît encore mille fois plus pesant, ce prétendu trait d'indignité ne fera donc frémir personne ; les Siciliens de bon sens ne se pâmeront pas de reconnaissance pour les secours généraux que L'Angleterre a donnés à la Sicile ; et ils se diront, avec raison, qu'ils n'ont été accordés par cette puissance, qu'en exécution de traités conclus sur les bases d'un avantage réciproque, puisque la Grande-Bretagne ayant le plus grand intérêt à ce que l'île ne tombât pas au pouvoir des Français, devait nécessairement contribuer de tous ses moyens à la préserver de ce malheur, qui serait devenu irréparable, et en aurait entraîné pour elle beaucoup d'autres. Aucun gouvernement n'est assez fou pour faire des sacrifices gratuits en faveur d'une autre, et il ne le peut, ni le doit, selon toutes les règles de sa saine politique.

“ Les Anglais ont avancé, l'année dernière, près de cent cinquante mille livres sterlings au trésor sicilien ; j'en suis convenu, et j'ai fait remarquer les suretés qu'ils prirent pour leur remboursement ; d'ailleurs, Lord William, après avoir tout bouleversé, après avoir paralysé toutes les branches des revenus de la couronne par sa coalition avec le Ministre des Finances, enfin, après avoir escamoté au Roi un subside de quatre cents mille livres sterlings, sur lequel S. M. devait compter pour l'entretien de ses troupes, mérite-t-il donc tant d'éloges pour s'être prêté à fournir momentanément une somme modique, qui lui est rentrée quelques mois après, et pouvait-il en agir autrement ? Mylord a épargne aux seigneurs Siciliens *jusqu'à son indignation*. Certes, le Roi son maître ne se servirait pas d'une pareille expression en parlant des charbonniers de Londres ; et quel est le personnage qui se la permet avec la noblesse Sicilienne ? Un homme, qui quoique frère d'un Pair, malgré son titre de Lord de courtoisie, ne peut, attendu sa qualité de cadet, prétendre qu'à l'honneur de représenter une bourgade anglaise dans la Chambre des Communes, et un tel excès d'insolence ne se conçoit qu'en supposant que Lord William écrivait après son dîner.

“(39) M^r Le Duc D'orléans n'est pas l'ami des Anglais, j'en ai fournie la preuve, et il n'est que celui de la pension que lui fait le gouvernement Britannique. Son attachement à la constitution Sicilien tient au même privilège ; et je suis sur qu'il est déjà pour le moins très refroidi, si le décret qui lui ôte [214] les vingt quatre mille onces par an qu'il ne devait qu'à un faux commis par M^r de Villaerrosa et à l'influence de Lord William a eù son exécution ; car la véritable boussole des affections de ce Prince est toujours l'intérêt : mais pourquoi réunir dans le même écrit, tant de satyres contre L'avocat Rossi, à tant d'éloge, de S. A. S. ? Le premier est un mince particulier qui voulait faire fortune, et crut y parvenir en servant Bonaparte : ce-

pendant, comme il n'était pas militaire, il n'a jamais porté les armes contre le Roi son maître, et vû son état, sa félonie n'était d'aucune conséquence.

“ Le second, premier Prince du sang, a servi la convention nationale, et s'est battu pour la première fois de sa vie à la bataille de Valmi, le 20 Septembre 1792, contre l'armée Prussienne qui venait au secours du Roi, prisonnier au temple depuis quarante jours, et dont la déchéance avait été prononcée. Il a continué à suivre les drapeaux républicains en Flandres, pendant la durée du monstrueux procès que les scélérats conventionnels osèrent faire à son souverain et son parent. Il eut part à tous les combats qui s'y donnèrent contre les Généraux Clairfait et Cobourg, même après l'assassinat de S. M. ; et dans sa position actuelle, il parle encore de cette campagne, la seule qu'il ait faite, avec plus d'emphase et de satisfaction que n'en met sûrement Mr le Prince de Condé à parler des siennes, dont les motifs étaient si différents ; il n'a donc quitté le parti des *sans-culottes*, que le 2 Avril 1793, époque où il se convainquit que ses projets et ceux de son ami Dumourier étant découverts, leurs têtes venaient d'être proscrites par leurs anciens complices.

“ Je vois là deux coupables, et je ne vois point d'innocent ; cependant comme on sait 'qu'ainsi que la vertu le crime a ses degrés,' celui de l'avocat Rossi ne peut être mis en parallèle avec ceux de Mr le Duc D'Orléans ; et si le pardon qu'ils ont arraché à la bonté de leurs maîtres respectifs ne suffit pas, comme je le crois, pour en effacer le souvenir dans l'esprit des honnêtes gens, pourquoi Mylord reproche-t-il à Rossi les siens, qui en comparaison ne sont que des péchés véniels, tandis que loin de prendre connaissance de ceux de S. A. S. il ne l'a dépeint que comme un modèle de Sagesse ? Il y a là, certainement, de la partialité : [215] C'est par ce que Mr le Duc D'Orléans *est l'intime ami des Anglais*, et qu'il a épousé la cause de la constitution, à laquelle il est absolument étranger, puisqu'il l'est à la Sicile ; et que voulant y jouer un rôle, le seul qui pouvait lui convenir, était celui de s'attacher inviolablement à la cause du Roi son beau père : mais si aux yeux de Mylord, ces deux titres suffisent pour laver S. A. S. de la grande part qu'elle a eu à toutes les horreurs enfantées par la révolution Française, le public n'adoptera jamais cette opinion, et ceux qui ne connaissent pas la conduite qu'il tint à Palerme, prendront certainement pour une insulte dérisoire les louanges que lui prodigue Lord William.

“(40) Mylord dans son délire, ne cesse de calomnier le gouvernement Anglais, en l'associant toujours à sa criminelle conduite, et prétendant qu'il le soutiendra. Ce sage gouvernement sait très bien qu'il n'a aucun droit à exercer sur un Royaume qui ne dépend en rien de la Grande-Bretagne, et il ne voudra par se deshonorner aux yeux de L'Europe, en protégeant un factieux, dont le choix pour représenter S. M. Britannique auprès d'un Roi son allié, a déjà probablement causé des regrets aux Ministres qui y ont eu part, ne prévoyant pas à quel point un homme d'un caractère aussi pervers pouvait les compromettre. Un écrivain Anglais, entièrement dévoué au parti ministériel, vient de publier des réflexions très intéressantes sur l'état actuel des affaires générales, et on y trouve le paragraphe suivant :

“ La Hollande en rappelant ses souverains, et rétablissant les bases de son ancienne et heureuse constitution, vient de donner un exemple sublime, et malheureusement très rare dans les annales politiques. Ce retour à la justice et à l'ordre, sera le trait le plus honorable dans l'histoire de la nation Batave : il apprendra aux peuples que l'erreur, les dissensions et la force des circonstances ont précipité dans les horreurs d'une révolution, que la fidélité à leurs Princes est le premier devoir, comme elle est le garant le plus sûr de leur véritable bonheur.’

“ Rien, sans doute, n'est plus sage que cette maxime ; et si l'Angleterre la consacra pour la nation Batave, pourquoi voudrait elle forcer les Siciliens d'agir en sens contraire ? On ne peut raisonnablement le supposer, et encore moins le redouter, sans lui faire injure.

“ [216] On a prétendu que l'ex-Evêque Talleyrand, consulté de la part de Bonaparte après la déclaration de guerre de L'Autriche, avait répondu : Je crois que c'est le commencement de la fin. Le Parlement de 1813 paraît donc devoir être aussi le commencement de la fin de Lord William en Sicile ; et tout fidèle sujet du Roi, est fondé à l'espérer ; la Grande Bretagne loin de s'en plaindre y applaudira, surtout dans un moment où la providence paraissant s'être déclarée pour la plus juste des causes, il est apparent que tout va rentrer dans l'ordre, et que chaque souverain indépendant touche au moment de reprendre ses droits légitimes. Dès lors, le gouvernement Anglais ne voudra pas se donner, devant le monde entier, le tort d'imiter la conduite de Bonaparte, en traitant S. M. Sicilienne comme celui-ci traitait les Princes de la confédération du Rhin, qu'il ne regardait que comme des vaisseaux soumis à tous ses caprices.

“ OBSERVATIONS.

“ Il est certain que l'article de L'Ambigu que je viens de rapporter ne peut avoir été composé que par Lord William, ou par un Sicilien du petit nombre de ceux qui se sont si basement dévoués à son parti, et cette vérité n'a pas besoin de démonstration ; mais d'après les erreurs grossières et de tout genre dont il fourmille, il n'est pas permis de l'attribuer à un de ces derniers, qui connaissent parfaitement les noms, l'état et les places qu'occupent, ou ont occupé les individus dont on y parle, ne les auraient certainement pas commises en écrivant dans le lieu de la scène : d'ailleurs, on a vu ci devant dans la même feuille quelques pièces fabriquées à Palerme par des révolutionnaires nationaux, et soit qu'il les eussent fait composer, ou corriger, le style sans en être merveilleux, était au moins français, tandis que celui de l'apologie de Mylord est tellement barbare qu'il en devient insoutenable. Je crois donc avoir établi la preuve qu'on ne peut raisonnablement l'attribuer qu'à lui, comme aussi qu'il l'a rédigée en Espagne ; et s'il pouvait rester quelques doutes à cet égard, l'époque de sa publication suffirait pour les lever tous.

“ L'article est intitulé : affaires de Sicile, suivant les derniers rapports qu'on en a recus ; et les faits les plus récents qu'on y trouve ne datent que de la fin de Juillet, ou tout au plus des premiers jours d'août ; cependant il n'a paru que dans L'Ambigu [217] du 10 Novembre ; le paquebot pour l'Angleterre part de Sicile tous les vingt jours, on en calcule trente pour sa traversée, qui souvent même est moins longue surtout en été. Ces rapports donc, en prenant la plus grande latitude auraient du être arrivés à Londres au plus tard à la fin de Septembre, et s'il en eût été ainsi, Peltier tout dévoué à Mylord et aux révolutionnaires Siciliens, se serait empressé de les insérer dans son Journal.

“ J'ai prévu et annoncé que d'après l'assurance donné en Angleterre par Lord William du plein succès qu'avait eu son ouvrage en Sicile, les incartades inconstitutionnelles qu'on s'y permettait embarrasseraient un peu sa seigneurie, et l'événement semble prouver que je ne me suis pas trompé. Les affidés de Mylord lui sont trop servilement subordonnés pour qu'aucun d'eux eût osé faire insérer sans sa permis-

sion, dans les papiers publics, les détails d'événements qui sont si fort en opposition avec ses rapports au Ministère Britannique; d'après cela, ils ont dû naturellement se borner à lui en rendre un compte exact, qui ne lui sera parvenu qu'un peu tard, où pendant qu'il était occupé de sa glorieuse retraite devant le Général Suchet : Ce ne fut donc qu'après l'avoir opérée, que Mylord aura pu se donner le loisir de réfléchir sur la manque de reconnaissance, comme sur la versatilité d'une nation qui doit tant à la générosité du génie de son ange tutélaire; et qu'il aura senti la nécessité de justifier devant la sienne ses propres opérations, car il est certain qu'il n'a écrit que pour l'Angleterre, que ce qu'on lit dans Peltier n'est qu'une traduction, et qu'il doit être fâché que sa production soit parvenue en Sicile, où elle l'aura couvert de ridicule aux yeux même de ses partisans; et je ne doute pas qu'il ait fait supprimer, autant qu'il l'aura pu, le peu d'exemplaires de l'Ambigu qu'on y reçoit; mais il était loin de Palerme, sa mémoire le servit mal, et il fit involontairement du quiproquo. Telles sont les causes du retard dont j'ai fait la remarque, et il ne peut y en avoir d'autres.

“Quoiqu'il en soit, si l'émeute du 18 Juillet a déjà tant effrayé Lord William, qu'aura t' il pensé de toutes celles qui ont eu lieu depuis, et l'ont mis dans la douloureuse nécessité d'avouer dans sa proclamation rapportée, que le désordre et la confusion menacent d'une fatale destruction non moins la liberté des sujets que la conservation de l'état? Sans doute, il se sera cru obligé de rejeter une seconde fois sur les intrigues des amis du Roi et de la Reine, et sur les ennemis de L'Angleterre, l'ingratitude dont les Siciliens payent les soins infatigables qu'il s'est donné pour faire leur bonheur, et je me flatte que cette nouvelle pièce de son éloquence me parviendra encore à tems pour que je puisse en faire l'analyse, en relever les agréments, même les beautés, comme l'exactitude que Mylord selon son usage ne manquera pas d'y faire briller, et il me sera très agréable d'en enrichir mon ouvrage avant de le livrer à l'impression.

“Le public impartial aura peut être vû avec surprise que Peltier qui se donne pour émigré Français, et affiche le Royalisme le plus pur, se soit permis d'insérer dans son journal une diatribe aussi insultante pour un souverain de l'auguste maison de Bourbon, que l'est celle dont il est question ici, ou qu'au moins en la publiant, il n'ait pas employé son talent à en faire la critique, comme il fait journellement celle des bulletins de Bonaparte; car l'un en est tout aussi susceptible que l'autre; mais le motif de la noble conduite de ce folliculaire est le suivant :

“On sait que ses nombreux créanciers l'obligent souvent à des retraites; Il se trouvait dans ce cas en 1811, et comme il avait probablement entendu parler de la générosité de la Reine des deux Siciles, il se permit d'écrire à S. M. pour la supplier de le gratifier d'une somme suffisante pour le tirer d'embarras, et le mettre à portée de respirer un air plus libre; il ne recut point de réponse, et depuis lors pour se venger de ce refus tacite, il a indignement dévoué sa plume aux ennemis et aux persécuteurs de cette magnanime Princesse. Voilà le mot de l'énigme.”

On a pu remarquer par tout ce qui précède que, dans l'éloignement où je me trouve du théâtre sur lequel figure encore Lord William, les événements qui s'y succèdent si rapidement ne parviennent jusqu'à moi que longtems après qu'ils ont eu lieu, et souvent je n'en suis instruit

que par les papiers publics qui m'arrivent fort tard. D'ailleurs, depuis que les Siciliens sont libres ils n'osent se permettre de blâmer les opérations de leur ange tutélaire, et toute correspondance sur ce point leur est interdite. Je dois donc à la gazette la connaissance de l'étonnant armistice conclu par Mylord avec Murat le 3 février dernier, sans l'agrément du Roi qui n'y est pas même nommé, quoique la Sicile s'y trouve comprise, vu l'astutieuse rédaction de l'article premier où [219] il est dit que : la suspension d'hostilités aura lieu pour toutes les îles de la Méditerranée ou de L'Adriatique, où sont stationnées tant les forces Britanniques que toutes les troupes aux ordres du commandant anglais. Et L'Article sécond permet la liberté du commerce entre les paysci-devant en guerre. Il en résulte qu'aujourd'hui S. M. Sicilienne a la douleur de voir flotter sous ses yeux jusques dans le port de sa Capitale, le répugnant pavillon de l'usurpateur d'un Royaume qu'elle n'a perdu que pour être restée fidelle à son alliance avec L'Angleterre, et on ne peut se dissimuler qu'en cette occasion Lord William ait comblé la mesure des humiliations et des dégouts dont il ne cesse depuis trois ans d'abreuver le doyen des Rois, le meilleur des Princes, et le plus loyalement dévoué aux intérêts de la Grande Brétagne.¹

¹ "ARMISTICE CONCLU PAR LORD WILLIAM AVEC LE GOUVERNEMENT NAPOLITAIN.

" Les soussignés en vertu des pleins pouvoirs dont il sont revêtus ont conclu la convention suivante :

" ARTE 1.

" À dater d'aujourd'hui, il y aura cessation entière d'hostilités par terre et par mer, tant entre les forces Britannique et Napolitains qu'entre le Royaume de Naples, et les îles de la Méditerranée et de l'Adriatique où se trouvent stationnées les forces Britanniques, ou les autres troupes sous les ordres du Commandant Anglais.

" ARTE 2.

" Pendant la durée de l'armistice, il y aura entre La Grande Brétagne, le Royaume de Naples, et les îles mentionnées dans l'article 1^{er}, libre commerce d'objet non prohibés. Il sera cependant assujetti aux réglemens déjà établis par les gouvernements respectifs, comme à ceux qu'il pourraient encore établir par la suite.

" ARTE 3.

" Si par quelque circonstance l'armistice devait cesser, les hostilités ne pourraient recommencer que trois mois après que la rupture aurait été notifiée par l'un des deux partis.

" ARTE 4.

" Il sera conclu immédiatement une convention militaire entre les officiers Généraux de l'Armée Austrichienne, Anglaise et Napolitaine pour établir le plan

Il paraît qu'à la suite d'une aussi scandaleuse convention, ce ministre législateur, fidelle à son plan de régénérer l'Italie, est parvenu à rassembler une petite armée, l'a fait débarquer à Livourne dans les premiers jours de Mars, et que le 14 du même mois, arrivant par terre de Naples, où il s'était arrêté, il a publié dans la première de ces villes une proclamation aux Italiens.¹ J'ignore le nombre de troupes qui compose cette armée ; mais il ne saurait être fort considérable, puisque, vû l'état de fermentation "où se trouve la Sicile," il n'est pas probable que Lord William eût osé en retirer les garnisons anglaises, surtout dans le moment

des opérations selon lequel les troupes respectives réunies pour la même cause devront agir en Italie.

" FAIT à NAPLES le 3 Février 1814. (signés)

" W. C. BENTINCK

" LE DUC DE GALLO

" *Ministre Plénipotentiaire, e Commandant en chef les troupes Britanniques dans la Méditerranée.*

" *Ministre des affaires étrangères de S. M. le Roi de Naples.*"

Les incorrections de ce texte ne s'écartent pas sensiblement du sens de ce traité.

M. C. 152.

¹ " PROCLAMATION DE LORD WILLIAM AU ITALIENS.

" ITALIENS !

" La Grande Bretagne a débarqué ses troupes sur vos côtes, elle vous tend la main pour vous délivrer du joug de fer de Bonaparte. Le Portugal, L'Espagne, la Sicile, la Hollande, attestent les principes libéraux et désintéressés qui animent cette puissance. L'Espagne, par sa ferme résolution, par sa valeur et par les efforts de son alliée, a réussi dans cette belle entreprise. Les français sont entièrement chassés de son territoire, son indépendance assurée et sa liberté civile solidement établie. La Sicile protégée par la même puissance s'est sauvée du désastre Général, et n'en a point souffert. Au moyen de l'esprit bienfaisant de son souverain, elle a passé de l'esclavage à la liberté, elle s'empresse de faire renaître son antique splendeur entre les nations indépendantes. La Hollande poursuit le même but. Est ce que les Italiens seuls voudraient combattre contre leurs frères en faveur d'un tyran et de l'esclavage de leur patrie. Italiens, ne retardez pas davantage ! Armée d'Italie, le sort de votre patrie est dans vos mains ! Guerriers D'Italie, nous ne vous exhortons pas à vous réunir à nous ! mais on vous demande de faire valoir vos propres droits et d'être libres ! Si vous nous désirez nous viendrons, et nous employons nos forces réunies pour que L'Italie redeviene ce qu'elle était autrefois dans des temps plus heureux, et c'est ce qu'est aujourd'hui L'Espagne.

" LIVOURNE le 14 Mars 1814.

" (signé) W. C. BENTINCK,

" *Commandant en Chef des troupes Britanniques.*

" NOTE.

" J'avais tiré cette proclamation d'une gazette allemande ; mais, ayant eû connaissance du texte Italien, j'ai trouvé que la traduction n'y était pas conforme ; j'ai donc crû devoir la corriger, à fin de la rendre aussi exacte que possible." M. C. 154.

fixé pour l'assemblée du nouveau Parlement, à moins qu'il les ait fait remplacer par d'autres venant de Malte ou d'ailleurs : car autrement il faudrait conclure d'une pareille conduite, que ce Ministre prévoyant avec raison que très incessamment la face des affaires sur le continent allait subir un heureux changement, il s'en est opéré un dans ses projets ; qu'il a senti que la paix générale étant prêt à se conclure L'Angleterre on le rappellerait, ou en lui retirant les forces dont il a disposé jusqu'ici, lui ôterait tout moyen de terminer comme de soutenir son entreprise ; qu'enfin il a cru devoir profiter de l'occasion pour l'abandonner, ainsi que les vils instruments dont il s'était servi pour remplir ses vûes criminelles, et il serait [220] en effet possible qu'on lui eût sagement fait entrevoir qu'il n'avait que ce parti à prendre s'il voulait éviter de se trouver dans un embarras d'où il aurait de la peine à sortir.

Quoiqu'il en soit, Mylord dans cette proclamation ne dément, ni son caractère ni ses principes subversifs de tout ordre social, et sous le spécieux prétexte d'encourager les différents peuples de la péninsule à secouer le joug du tyran qui les opprime, il les invite hautement à tirer parti de la circonstance pour faire valoir ce qu'il appelle leurs droits, se rendre libres, et il ne rougit pas de leur offrir sa protection pour soutenir leurs révoltes contre leurs légitimes souverains, de sorte que quiconque ne serait pas instruit de la conduite factieuse de Lord William en Sicile ne pourrait être qu'étrangement surpris de trouver de pareilles maximes répandues par le représentant d'une tête couronné, d'autant que cette pièce rappelle à tout lecteur impartial celles du même genre dont les révolutionnaires Français ont pendent si longtems inondé le monde policé, et que Mylord ne fait en ce moment que rivaliser avec eux.

Mais il débute par un mensonge en assurant les Italiens que l'Espagne est entièrement évacuée, car le 14 mars à peine pouvait il être instruit de la prise des places de Lérida, de Migninzenza et de Mouza qui très nouvellement s'étaient rendues par capitulation, qu'il n'ignorait donc pas que Barcelone comme toute la partie du nord de la Catalogne jusqu'aux frontières du Roussillon étaient encore au pouvoir des troupes de Bonaparte, et quand il se permet de dire que la Sicile protégée par L'Angleterre s'est sauvée du désastre général et n'en a pas souffert, il prouve toujours davantage qu'il ne connaît pas la valeur des expressions dont il fait usage. Un seigneur suzerain protège son vassal ; un monarque puissant protège une petite république telle que celle de S^t Marin ; mais les Rois égaux entr'eux s'allient et ne se protègent pas. Je suis loin de refuser à la grande-Bretagne la gloire d'avoir contribué à la défense der

la Sicile ; et je dirai seulement qu'ainsi que je l'ai démontré les secours fournis à S. M. Sicilienne par S. M. Britannique avaient été stipulés par des traités basés sur des avantages réciproques, tels qu'ils le sont toujours entre souverains indépendants. [221] Les Puissances du Nord coalisées par la plus sainte des causes viennent par leurs généreux efforts, et sans en avoir pris l'engagement solennel de faire remonter le vertueux Louis XVIII sur le trône de ses glorieux ancêtres, et cependant aucun des Empereurs ou des Rois alliés ne se donnera certainement dans un acte public pour le protecteur de S. M. très Chrétienne. Il n'appartenait qu'à Bonaparte de prendre un titre aussi insolent avec la confédération du Rhin, quoique plusieurs têtes couronnées en fassent partie, et quoiqu'il soit bien prouvé que Lord William dans toute sa conduite ne s'est montré que comme un mauvais copiste, au moins est-il permis de lui observer qu'il pourrait mieux choisir ses originaux. On doit encore lui reprocher d'avoir avancé qu'au moyen de l'esprit bienfaisant de son Souverain la Sicile a passé de l'esclavage à la liberté, car cette assertion réunit la dérision à la plus audacieuse calomnie et à la grossière absurdité, personne n'ignorant que les concessions faites par S. M. Sicilienne au préjudice de son autorité légitime, lui ont été arrachées par la violence la moins déguisée, comme la plus révoltante, qu'elle n'a jamais régné en despote ; que les Siciliens loin de se croire esclaves jouissaient des plus grands privilèges, en étaient très jaloux, savaient les soutenir, se glorifiaient de leur ancienne constitution, et étaient loin de désirer qu'on l'abolit pour y en substituer une autre au gré de quelques mauvaises têtes.

D'ailleurs n'est-on pas fondé à demander à Lord William de quel droit il se permit de s'ériger en dictateur comme en réformateur de L'Italie, puisqu'il n'y commande pas en chef et y est sous les ordres du Feld-Maréchal Comte de Bellegarde dont les proclamations connues sont en opposition avec celles de Mylord. Ce général autrichien annonce aux peuples le retour prochain de leurs maîtres si injustement dépossédés, il les exhorte à rentrer sous leur obéissance, et il ne les invite pas à saisir cette occasion pour conquérir leur liberté. Les souverains alliés ont remis tous les Princes Allemands en possession de leurs états sans exiger qu'ils en changeassent la constitution, et sans exciter leur sujets à demander ce changement. Pourquoi le sort de ceux D'Italie serait-il différent ? Un Hessois, un Prussien serait-il donc plus libre qu'un Piémontais, un Toscan, ou un Romain ? C'est sans doute ce qu'il serait très difficile à Mylord de démontrer, et quand il prétend

ramener cette belle partie de L'Europe à ce qu'elle était autrefois dans des tems plus heureux, de-[222]quels tems entend-t-il parler. Si c'est de ceux où elle était déchirée par une foule de petites républiques, par la faction de Guelfes et celle des Gibelins, par de petits Tyrans tels que les Sforce, les Maltête et autres. Certes, ils ne sont pas à regretter, et l'ordre des choses qui y a succédé est en tout point très préférable. Au surplus, il est bien reconnu qu'aucun établissement humain ne saurait être parfait ; que tous les gouvernements ont leurs défauts ; que même celui d'Angleterre n'en est pas plus exempt que les autres, et que le plus sage serait d'abandonner les idées philanthropiques dont la fausse application a causé tant de maux depuis près de trente ans, pour en revenir à laisser subsister les choses sur le pied où elles étaient établies depuis des siècles, en se bornant à en élaguer, doucement et sans secousse, les abus qui ont pu s'y introduire. Voilà ce que l'expérience et la saine raison commanderaient en ce moment.

Quant au bonheur dont jouit L'Espagne, l'admiration de Lord William pour le gouvernement qu'on vient de lui donner semble être un peu prématurée et tout le monde ne la partage pas ; chacun, au contraire, se croit permis de suspendre son jugement jusqu'à ce qu'on connaisse le résultat du renversement des principes sur les quelles cette monarchie était régie, et de ceux qu'on leur a substitués par une constitution dont les rouages sont tellement multipliés qu'il paraît difficile de les faire marcher avec assez d'harmonie pour que l'un ne vienne paralyser l'effet des autres. Ce ne sera donc que d'après l'expérience qu'on pourra juger du plus ou moins de perfection de ces modernes institutions.

La manie de Lord William est d'anglomaniser le monde entier, et il ne se rappelle pas sans doute que l'admirateur le plus fanatique de la constitution Britannique, le célèbre Montesquieu, a dit : "Quand les loix d'un peuple seront parfaitement bonnes, ce sera un grand hazard si elles conviennent à un autre". Aussi quelques soient les efforts de Mylord il aura de la peine à réussir dans cette entreprise toute chimerique ; même auprès des Italiens qui auront probablement le bon esprit de méditer sur les judicieuses réflexions que vient de leur offrir un de leurs journalistes et se garantiront des perfides insinuations d'un ministre étranger, qui oubliant tous ses devoirs, ne se présente à [223] eux que comme un de ces émissaires de la propagande jacobinique dont l'Europe a été infestée à dater de la fatale époque de 1789, et se montre le parfait imitateur de leurs maximes perverses.

On prétend en ce moment que Lord William a pris Gènes ; mais on se trompe, puisqu'il n'a fait qu'y entrer quand la Ville lui a volontairement ouvert ses portes.¹ Ce genre de conquête est en effet le seul, auquel il soit propre ; car, on se souvient sans doute, qu'ayant voulu, l'année dernière, chasser les Français de la Catalogne et assiéger Tarragone, malgré le noble orgueil dont il était animé, la seule odeur du général Suchêl qui était encore à plusieurs lieues de lui, le fit courir à toutes jambes et qu'il ne s'arrêta, qu'après s'en être éloigné à une distance assez respectueuse pour n'avoir plus rien à en redouter. On peut néanmoins supposer que ce héros théâtral, fier de son triomphe, va se hâter de donner aussi aux génois une Constitution qui fera leur bonheur et, qu'en reconnaissance de cet inappréciable bienfait, il exigera d'eux qu'ils lui élèvent une statue à côté de celle dont en 1748, le sénat décerna les honneurs, au Maréchal de Richelieu. Cependant, ne serait-il pas à craindre que le vainqueur de Mahon, indigné de se trouver en pareille société, écrivit de l'autre monde pour demander qu'on l'en délivrât ? et comme il serait difficile de le lui refuser, que ce serait un fâcheux échec pour la gloire de Mylord ; il semble qu'il devrait prudemment ne pas s'y exposer, et c'est le conseil que prend la liberté de lui donner le meilleur de ses amis, comme le plus zélé de ses admirateurs.

¹ Gènes capitula le 18 Avril.

RÉGISTRE DE NOMS PROPRES.

(Exception a été faite du nom de la reine Marie Caroline.)

- ACETO, 173.
 Aci, 45, 106, 141, 176, 177, 190, 289, 310, 312.
 — Princess di, 97.
 Acton, 6-10, 14-18, 38.
 Afflitto, 23.
 Airoidi, 77, 313.
 Alquier, 9-11.
 Amherst, 35, 44, 76.
 Antony, 44.
 Arriolo, 19, 80, 82.
 Artale, 25, 26.
 Assoli, 18, 22, 37, 38, 40, 47, 65, 67, 70, 81, 93, 94, 106, 183, 231, 232, 234, 235, 314.
 BALSAMO, 104, 131, 175, 176.
 Beaujolais, Comte de, 19, 283.
 — Comtesse, 27.
 Bellegarde, 336.
 Belmonte, 23, 25, 32, 36-39, 43, 45, 46, 99, 101-105, 123, 124, 133, 140, 177, 179, 186, 199-201, 205-227, 234-242, 244, 246, 248, 268, 312, 314.
 Bentinck, 3, 4, 6, 45, 47-67, 70-92, 94, 97-100, 107-110, 112-126, 130-167, 171-280, 286-303, 307-338.
 — Lady W., 65, 92, 124.
 Bonaparte, Joseph, 12.
 — *v.* Napoléon.
 Bosco, 44.
 Bourcard, 221, 222, 280.
 Brissac, 33.
 Butera, 19, 38, 44, 45, 172.
 CACCAMO, 47, 112-114, 161, 162, 180, 181, 193, 235, 246, 249, 302.
 Calvert, 270.
 Campbell, 75.
 Campofranco, 44, 173.
 Canning, 25.
 Cannisi, 190.
 Carnerero, 29.
 Cassaro, 6-9, 17-18, 22, 24, 37, 43, 77, 78, 102, 105, 107, 108, 113-125, 130, 131, 136, 137, 139, 141, 142, 154, 156, 157, 161, 164, 166, 173, 176-178, 180, 181, 185-200, 205, 220, 223, 225, 233, 237, 241, 294, 310, 312.
 Cassetti, 70, 71.
 Castelcicala, 25, 46, 110, 111, 139, 143, 144, 166, 236, 264-268, 290.
 Castellentini, 44, 82.
 Castelnuovo, 43, 45, 99, 101, 105, 106, 123, 169, 175, 176, 223, 224, 231, 280, 282, 310, 312, 314.
 Castlereaigh, 100, 139, 166, 236, 250, 264-268, 290, 300.
 Castrone, 65, 70, 95-97.
 Cattolica, 19, 82, 94, 172.
 Cavaignac, 25.
 Chamberlayne, 269, 270, 272-274.
 Charles III, 4.
 Chiavetta, 131, 175, 190.
 Circello, 17, 18, 37, 48, 53-63, 76, 80, 94, 107, 158-161, 185, 189, 193-195.
 Colajanni, 13, 18, 37.
 Collingwood, 25.
 Cutò, 9, 44, 82, 114, 173.
 DALRYMPLE, Sir Hew, 24.
 — Mr., 176.
 Damas, 14, 17.
 D'Amitia, 67, 68.
 Donkin, 72.
 Donne, 104.
 Donop, 68.
 Drummond, 17, 23, 34, 80.
 Duncan, 273.
 ELLIOT, 10, 12, 34.
 FAGAN, 78, 114, 131, 144-146, 157.
 Ferdinand I de Naples, 4, 5, 8, 10-16, 23, 39, 93, 111-116, 118-122, 124, 132-135, 138, 147, 151, 155, 160-162, 179, 182, 190, 191, 200, 208, 218-221, 235-243, 246, 260-262.
 Ferdinand VII d'Espagne, 22.
 Ferla, 77.
 Filippis, 72, 235.
 Filippone, 44.
 Folmont, 26, 40, 41.
 Fontanes, 301.
 Forteguerrí, 13.
 Fox, 80.
 François, duc de Calabre, 7, 12, 82-92, 118-120, 124, 138, 139, 147, 151, 154, 155, 174, 177, 187, 188, 191, 206, 235, 236, 247, 249, 260, 261.

- Freemantle, 100, 120.
 Frilli, 184, 185, 232.
- GALLO, 10, 12, 334.
 Gauci, 173, 174.
 Genlis, Mme. de, 28, 283.
 Giuffrè, 72, 73.
 Goldemar, 72.
- HUMBER, 256.
- INFANTE, 72, 235.
- JACOBI, 71, 72.
- LAMB, 71, 81, 119, 122, 124, 134, 137,
 244, 245, 271.
 Lascy, 12.
 Léopold, Prince, 22-24, 97, 168, 171, 180,
 274.
 Lowe, Hudson, 27.
 Lucchesi, 173.
 Luzzi, 6, 13.
- MACFARLANE, 97, 122, 133, 221, 256, 258,
 259, 281, 310, 311.
 Maddalena, 78, 131.
 Maitland, 73, 7 .
 Manhès, 72, 74.
 Marie Amélie, 20, 23, 27, 28, 40, 168-170.
 — Louise, 34.
 Marmont, 68.
 Martin, 69.
 Medici, 13, 18, 30-32, 37-39, 65, 80, 95,
 98, 110, 231, 314.
 Mellish, 23, 32.
 Mendella, 70.
 Migliorino, 13, 18, 26, 37, 65, 95.
 Misterbianco, 173.
 Moliterno, 68, 96, 256.
 Moncada, 250, 252.
 Montgomery, 281, 285, 310.
 Monti, 104.
 Montjoye, Comtesse de, 46, 99, 104.
 Montresor, 315.
 Moore, 80.
 Morile, 44.
 Murat, 36, 69, 333.
 Murray, 281.
- NAPOLÉON, 34, 68.
 Nelson, 6.
 Newport, 250.
 Niscemi, 173.
 North, 35, 65.
- ORLÉANS, Duc d', 19-30, 37, 40-47, 58,
 107, 120, 121, 124, 132, 168, 170, 171,
 179, 180, 191, 225, 234, 242, 243, 245,
 253, 258, 263, 280, 282-285, 315.
 Orléans, Duchesse douair., 21, 27, 40, 41,
 168, 282.
 Oswald, 134.
- PANTELLERIA, 82.
 Parisi, 38, 45.
 Partana, 82.
 Pasquali, 123, 131.
 Pasqualino, 96, 98.
 Paterno, 125, 133, 250, 251.
 — Pessede, 275, 276.
 Petruzzo, 45, 101, 107, 287, 288.
 Piazzi, 103.
 Prudhomme, 283.
- RAIMONDI, 96.
 Régnier, 14.
 Rossaroll, 74, 75.
 Rossi, 313-315.
 Ruffo, 7.
- SAAVEDRA, 29.
 St. Clair, 17, 22, 25.
 Salvo, 173.
 Sangio, 244, 246, 251-255, 257.
 San Marco, 122, 173, 222.
 Santa Teodora, 12.
 Sciarra, 173.
 Scordia, 44.
 Serio, 44.
 Serrati, 13, 16, 17.
 Settimo, 77, 223, 241, 381.
 Spaccaforno, 164, 223, 224.
 Spencer, 257.
 Sperlinga, 173.
 Statella, 163, 164.
 Strassoldi, 44, 47.
 Stuart, 25, 26, 69.
- TATITSCHEFF, 11, 18.
 Tommasi, 39, 82, 176.
 Torrebruno, 37.
 Torremuzza, 44.
 Trabbia, 6, 37-39, 43, 45, 71, 82, 173.
 Tréville, 37.
 Troisi, 9.
- VACCARO, 313, 315.
 Valdina, 111.
 Valentia, 23, 45.
 Vêrac, Comtesse de, 37, 46, 104, 275-277.
 Villafranca, 45, 101, 106, 107, 172.
- WELLESLEY, 66.



A 000 596 708 8

DG848.43

C3

DG848.43

C3

AUTHOR	
Carolina Maria.	
TITLE Mémoire de Marie Caroline, reine de Naples...	
DATE DUE	BORROWER'S NAME

Carolina Maria.

Mémoire de Marie Caroline,
reine de Naples...

